



HAL
open science

**Pour une approche géographique de l'innovation sociale.
L'exemple des territoires ruraux périurbains de la
garrigue nord-montpelliéraine**

Elodie Valette

► **To cite this version:**

Elodie Valette. Pour une approche géographique de l'innovation sociale. L'exemple des territoires ruraux périurbains de la garrigue nord-montpelliéraine. Géographie. Université Paris-Diderot - Paris VII, 2003. Français. NNT : . tel-00007906

HAL Id: tel-00007906

<https://theses.hal.science/tel-00007906>

Submitted on 4 Jan 2005

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Paris VII - Denis Diderot
UFR GHSS

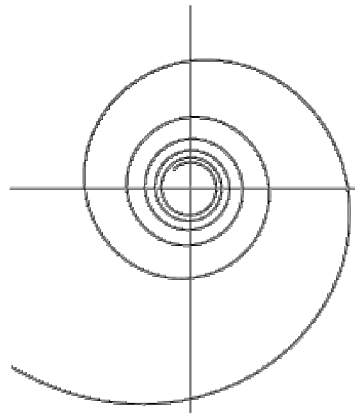
Année 2003-2004

Thèse

pour l'obtention du diplôme de
Docteur de l'Université Paris VII
Spécialité : Géographie
présentée et soutenue publiquement par

Elodie VALETTE

le 10 juin 2003



Pour une analyse géographique de l'innovation sociale. L'exemple des territoires ruraux périurbains de la garrigue nord-montpelliéraine.

Directeur de thèse : M. le professeur Philippe CADENE

Jury

Philippe CADENE, Professeur des Universités, Paris VII.
Jean-Paul CHARVET, Professeur des Universités, Paris X.
Guy DI MEO, Professeur des Universités, Bordeaux III.
Rémy KNAFOU, Professeur des Universités, Paris VII.
Nicole MATHIEU, Directeur de Recherches C.N.R.S., Paris.

A Bernard et Annie,

A Nicolas aussi.

Remerciements

La réalisation de ce travail a impliqué de nombreuses personnes, de près ou de loin, que je voudrais remercier ici.

Mes premiers remerciements s'adressent d'abord et surtout à l'ensemble des personnes rencontrées au cours du travail de terrain. Leur accueil et leur disponibilité ont été particulièrement précieux.

Je suis ensuite naturellement et sincèrement reconnaissante à Philippe Cadène, mon directeur de recherche, qui a accompagné la réalisation de ce travail.

Plusieurs personnes ont facilité le travail de terrain. Je voudrais remercier Fanie Lacroix pour son aide indispensable.

Merci surtout à Nicolas Bautès, où qu'il (en) soit.

Merci aussi à Muriel Navajo, qui sait pourquoi.

Claire Valette pour sa relecture générale, Julien et Antoine.

Olivier Romain pour sa relecture critique du chapitre 3.

Ariel Whishmane pour la traduction du résumé

Clémentine Roméo pour ses encouragements de dernière minute

Marianne Baillaud pour rien.

Sommaire

REMERCIEMENTS	3
SOMMAIRE	4
TABLES	6
INTRODUCTION GÉNÉRALE	7
1 FONDEMENTS DU PROJET DE THÈSE.....	8
2 HYPOTHÈSES ET PROBLÉMATIQUE.....	10
3 LES TERRAINS DE RECHERCHE.....	11
4 MÉTHODOLOGIE SOMMAIRE □ DES ENTRETIENS QUALITATIFS.....	12
5 PLAN.....	14
PARTIE UN INNOVATIONS ET TERRITOIRES	16
INTRODUCTION. HYPOTHÈSES	18
CHAPITRE 1 UNE ANALYSE DES PROCESSUS DE L'INNOVATION SOCIALE □ UN PROJET GÉOGRAPHIQUE	21
1 LE RÔLE DE L'ESPACE.....	21
2 LE RÔLE DES ACTEURS.....	29
CONCLUSION.....	34
CHAPITRE 2 TERRITOIRES ET INNOVATIONS	35
1 L'INNOVATION SOCIALE □ UN CONCEPT PERTINENT POUR RENDRE COMPTE DE LA DYNAMIQUE DE LA SOCIÉTÉ ET DES ESPACES.....	35
2 LES CONDITIONS D'ÉMERGENCE DE L'INNOVATION.....	45
3 SPÉCIFICITÉ DES SYSTÈMES TERRITORIAUX ET ÉMERGENCE DE L'INNOVATION.....	50
CHAPITRE 3 LE PROJET D'ACTEUR COMME CONCEPT POUR L'APPRÉHENSION DE L'INNOVATION SOCIALE	62
1 LE PROJET COMME SOURCE PRIVILÉGIÉE D'INFORMATION.....	62
2 LE PROJET, VECTEUR PRIVILÉGIÉ DE L'INNOVATION.....	63
3 PROJET ET INTENTIONNALITÉ.....	64
4 PROJETS ET CONSTRUCTION TERRITORIALE. LE RÔLE DU PROJET COLLECTIF.....	68
CONCLUSION.....	70
CONCLUSION DE LA PARTIE UN	71
PARTIE DEUX LES TERRITOIRES PÉRIURBAINS □ DES LIEUX D'INNOVATION SOCIALE	73
INTRODUCTION. HYPOTHÈSES	74
CHAPITRE 4 LA NAISSANCE DE L'ESPACE PÉRIURBAIN □	77
ÉMERGENCE D'UNE NOUVELLE CATÉGORIE D'ESPACE	77
1 LA PÉRIURBANISATION, UN PROCESSUS D'URBANISATION DES CAMPAGNES PÉRIPHÉRIQUES INITIÉ AU DÉBUT DES ANNÉES 1970.....	77
2 UN PROCESSUS INÉDIT À DÉFINIR ET À CIRCONSCRIRE.....	81
3 LES CONDITIONS D'ÉMERGENCE ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA PÉRIURBANISATION.....	86
CONCLUSION.....	95
CHAPITRE 5 LA CONSTITUTION D'UN TERRITOIRE PÉRIURBAIN	96
RECOMPOSITION ET HIÉRARCHISATION TERRITORIALES	96
1 LA CONSTITUTION D'UN TERRITOIRE INÉDIT □ UN NOUVEAU RAPPORT SOCIAL À L'ESPACE ET AU TERRITOIRE.....	96
2 LA RECOMPOSITION DES TERRITOIRES PAR LA JUXTAPOSITION/CONFRONTATION DES URBAINS ET DES RURAUX.....	101
3 LA HIÉRARCHISATION SOCIALE ET SPATIALE DES TERRITOIRES RURAUX PÉRIURBAINS. LES TERRITOIRES RURAUX PÉRIURBAINS DE LA TROISIÈME COURONNE.....	108
CONCLUSION.....	115

CHAPITRE 6 LES TERRITOIRES PÉRIURBAINS AUJOURD'HUI : TERRITOIRES MÉTROPOLISÉS À FAIBLE DENSITÉ OU NOUVEAUX TERRITOIRES RURAUX ?	117
1 DES TERRITOIRES PÉRIURBAINS OU DES TERRITOIRES MÉTROPOLISÉS À FAIBLE DENSITÉ : UNE SPÉCIFICITÉ TERRITORIALE.	117
2 NOUVELLES SOCIÉTÉS PÉRIURBAINES ET INNOVATION.	126
CHAPITRE 7 LES TERRITOIRES RURAUX PÉRIURBAINS DE LA GARRIGUE NORD-MONTPELLIÉRAINE.	133
1 LE CHOIX DES TERRAINS D'ENQUÊTE.	133
2 LA PÉRIURBANISATION AU NORD DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTPELLIER (1970-1980) □ L'AMORCE DU PROCESSUS.	135
3 LA MISE EN PLACE DES TERRITOIRES PÉRIURBAINS NORD-MONTPELLIÉRAINS (1980-1990).	140
4 LES TERRITOIRES PÉRIURBAINS NORD-MONTPELLIÉRAINS AUJOURD'HUI □ DES TERRITOIRES MÉTROPOLISÉS À FAIBLE DENSITÉ.	145
5 AMBIVALENCE ET COMPLEXITÉ DE L'ORGANISATION PÉRIURBAINE NORD-MONTPELLIÉRAINE.	153
CONCLUSION DE LA PARTIE DEUX	165
PARTIE TROIS INNOVATION PÉRIURBAINE ET CHANGEMENT TERRITORIAL	167
INTRODUCTION. HYPOTHÈSES.	168
CHAPITRE 8 L'ENQUÊTE.	171
1 LE DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE. L'IDENTIFICATION DES ACTEURS.	171
2 TROIS TYPES DE TERRITORIALITÉS PÉRIURBAINES.	173
CHAPITRE 9 ACTIVITÉS PERSONNELLES ET INNOVATIONS.	181
1 L'INSTALLATION COMME ACTE FONDATEUR DES PROCESSUS D'INNOVATION.	181
2 GESTION DE LA MOBILITÉ SPATIALE.	191
3 INNOVATIONS ET LOGEMENT.	194
4 INNOVATIONS ET ACTIVITÉ.	200
5 INNOVATIONS ET IMPLICATION LOCALE.	212
CONCLUSION.	217
CHAPITRE 10 ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET INNOVATIONS.	220
1 UNE ÉCONOMIE BASÉE SUR LA MISE EN VALEUR DE L'ORGANISATION AMBIVALENTE DU TERRITOIRE.	221
2 TYPES D'ACTIVITÉS.	224
3 INNOVATIONS ÉCONOMIQUES ORGANISATIONNELLES.	234
4 INNOVATIONS ÉCONOMIQUES INSTITUTIONNELLES. GROUPEMENTS DE PRODUCTEURS ET PROCESSUS DE LABELLISATION.	242
CONCLUSION.	251
CHAPITRE 11 ACTIVITÉS TERRITORIALES ET INNOVATIONS.	258
1 PROBLÉMATIQUE DE L'INNOVATION TERRITORIALE.	258
2 INNOVATIONS TERRITORIALES ORGANISATIONNELLES.	259
3 INNOVATIONS TERRITORIALES INSTITUTIONNELLES.	268
CONCLUSION.	284
CHAPITRE 12 INNOVATIONS VERSUS CHANGEMENTS TERRITORIAUX.	288
1 COMPLEXITÉ DES PROCESSUS D'INNOVATION ET DU CHANGEMENT TERRITORIAL.	289
2 DE L'INNOVATION AU CHANGEMENT TERRITORIAL. IMPLICATIONS POUR L'INNOVATION, ET POUR LES TERRITOIRES.	298
3 LA PRODUCTION DE TERRITOIRES PÉRIURBAINS DIFFÉRENCIÉS.	305
CONCLUSION GÉNÉRALE	313
BIBLIOGRAPHIE	319
ANNEXES	336
TABLE DES MATIÈRES	351

Tables

_ Cartes

cf. fichiers joints

_ Tableaux

Tableau 1- Evolution de la population de Montpellier (1954-1982).....	136
Tableau 2- Evolution de la population des communes périurbaines montpelliéraines (1954-1975).....	137
Tableau 3 - Taux de variation de la population des 17 communes périurbaines concernant cette enquête (1968-1999).	142
Tableau 4 - Solde migratoire et naturel des 17 communes périurbaines.....	143
Tableau 5 - Evolution du nombre et du type de logements (1982-1999).	143
Tableau 6- Les principales aires urbaines du sud-est de la France.	146

_ Figures

Figure 1 - Système d'évolution de l'offre foncière	113
Figure 2 - Les échelles de l'ambivalence territoriale.....	126
Figure 3 - Emboîtement des échelles dans les choix territoriaux présidant à l'installation....	183
Figure 4 - Critères d'installation.	184
Figure 5 - Problématique de l'innovation périurbaine.....	190
Figure 6 - Etapes successives dans la prise d'autonomie dans une structure de commercialisation.....	230
Figure 7- Complémentarité et dépendance des innovations organisationnelles et institutionnelles.....	253
Figure 8- Système de valorisation territoriale et économique.	254
Figure 9 - Dynamique de valorisation et diversification des produits.....	256
Figure 10. Les étapes de la constitution du Pays.....	280
Figure 11 - Système de l'innovation périurbaine.....	290
Figure 12 - Dynamique spécifique de l'innovation personnelle.	291
Figure 13 - Dynamique spécifique de l'innovation économique.	292
Figure 14 - Dynamique spécifique de l'innovation territoriale.....	293
Figure 15 - Positionnement des innovations sur le double axe de l'efficacité territoriale et de la liberté d'action.	295
Figure 16 - Le mouvement complexe et opposé de l'innovation et du changement territorial.	302
Figure 17 - Les dynamiques productrices de changement dans le canton de St-Martin de Londres.....	308
Figure 18 - Les dynamiques productrices de changement dans le canton de Claret.....	308



introduction générale

« Il faudrait installer les villes à la campagne. »

Alphonse Allais

« Pris dans un tel tourbillon, l'observateur, et particulièrement le géographe, ne peut plus se contenter d'un instantané qu'il sait dépassé au moment où il en exprime l'image. En s'attachant à l'étude des mouvements, il reste dans la vie. »

Pierre George, 1964.

1 Fondements du projet de thèse

Alors que les aires urbaines concentrent, en 1999, 73% de la population française, les espaces périurbains, ou les couronnes périurbaines, pour employer la terminologie de l'INSEE¹, regroupent 16,9% de la population².

La périurbanisation, processus d'urbanisation des espaces périphériques aux agglomérations, concerne aujourd'hui des espaces toujours plus nombreux et plus lointains. Elle s'observe tant démographiquement que spatialement, à travers la croissance démographique des communes périurbaines, ainsi qu'à travers l'émergence de formes spatiales spécifiques. La carte présentée page suivante montre l'ampleur du phénomène de périurbanisation en France au recensement de 1999.

Depuis les années 1970, l'analyse des espaces périurbains a fait l'objet de nombre de travaux. Une partie d'entre eux les considèrent d'un point de vue urbain : analysés pour leur fonction résidentielle, ils sont considérés comme des espaces périphériques en voie de « requalification urbaine³ ». Ils sont communément associés à la diffusion massive de la maison individuelle (la « pavillonnarisat⁴ ») et à des pratiques de migration pendulaire. Dans leur majorité, ces analyses s'attachent à l'étude des espaces périurbains très proches des agglomérations, en relation directe avec l'étude de celles-ci.

D'autres travaux les approchent d'un point de vue rural. Ils concernent cependant principalement l'agriculture périurbaine, comme agriculture périphérique spécifique.

Peu d'entre eux s'intéressent spécifiquement aux nouveaux territoires (et sociétés) périurbains, et s'interrogent sur leur place ou leur rôle dans la dynamique actuelle des territoires et des sociétés. Leur emprise sociale et

¹ Terminologie et nomenclature que nous aurons loisir de remettre en cause plus loin.

² 13,1% de la population pour une période 1975-82, et 11,2% pour la période 1982-90.

³ PROST Brigitte. - Du rural au périurbain : conflit de territoire et requalification de l'espace. - in *Revue géographique de Lyon*, n°66, 1991, pp. 96-102.

⁴ HAUMONT Nicole. - *Les pavillonnaires*. - Paris : C.R.U., 1975, 247 p.

spatiale les définit pourtant comme nouvelle catégorie d'espace et justifie de les considérer comme des territoires spécifiques.

Une analyse des territoires périurbains ne saurait en outre s'inscrire dans une approche exclusivement urbaine ou rurale, cette dichotomie ne permettant pas de penser les mutations territoriales actuelles. Elle se doit au contraire d'intégrer la recomposition des territoires urbains et ruraux, au sein de laquelle les territoires périurbains jouent un rôle spécifique et crucial.

Les territoires périurbains sont d'abord à analyser comme des territoires en mutation, qui « déperissent moins qu'ils ne se transforment » au contact de l'urbanisation. Jean Orhon, dès 1982, écrit : « Il ne s'agira jamais d'y lire le passage du rural à l'urbain, comme si le rural était l'avant de l'urbain, comme s'il y avait un tissu de nature un peu mixte qui serait la banlieue, ou le périurbain. Il s'agit d'analyser les réactions différentielles, dynamiques, transformatrices, créatrices, de groupes sociaux atteints par une restructuration des espaces de leur vie⁵ ».

En outre, les territoires périurbains ont changé depuis leur apparition au début des années 1970. Ils ne sont plus uniquement caractérisés par une dépendance vis-à-vis de l'agglomération autour de laquelle ils se développent. L'opposition ville/campagne, qui a longtemps présidé à l'analyse des dynamiques spatiales est aujourd'hui invalidée. Les territoires périurbains sont insérés dans les dynamiques de la métropolisation. Nouveaux territoires urbains, ils participent pleinement des mutations de la ville contemporaine.

Ils n'en sont pas moins des territoires ruraux à faible densité de population. La recherche d'une dynamique spécifique de ces espaces (et sociétés) périurbains invite à les considérer aussi à l'aune des problématiques rurales. Ils participent en effet du mouvement de revitalisation des campagnes amorcé à la fin des années 1980, et annoncé par Bernard Kayser en 1989 dans *La renaissance rurale*. Dans cet ouvrage, l'auteur lançait la thèse, largement relayée depuis, d'une renaissance démographique, économique et culturelle des espaces ruraux, jusqu'alors stigmatisés comme des espaces situés en marge des dynamiques sociales.

Les territoires périurbains sont aujourd'hui caractérisés par une double ambivalence : territoires ruraux, ils subissent une urbanisation liée à leur proximité d'une agglomération. Cependant, la généralisation de la mobilité spatiale les insère dans des dynamiques territoriales plus larges que celles, restreintes, d'une relation centre/périphérie. Territoires locaux à faible densité, ils participent des dynamiques métropolitaines des nouveaux territoires urbains, définis par la mise en circulation toujours plus rapide des hommes, des produits et des informations.

La problématique de l'innovation s'est imposée, comme outil privilégié d'analyse des territoires périurbains, avec l'hypothèse forte que ces

⁵ ORHON J. - L'espace périurbain : un nouvel espace ? - in *Etudes foncières*, 1982, n°14, p. 44.

territoires, par la place particulière qu'ils occupent « entre » nouveaux espaces ruraux et urbains, recelaient des ressources et des énergies particulières.

Les dynamiques complexes à l'œuvre au sein de ces territoires produisent les conditions de leur changement. Le changement territorial périurbain n'est ainsi pas seulement le fait de forces exogènes, urbaines, globales, mais également de forces endogènes, rurales, locales.

Après une première étude pour la réalisation du DEA en 1998⁶, réflexion sur ces nouveaux territoires périurbains et sur leur capacité de développement, cette thèse souhaiterait participer à la constitution d'un système explicatif de l'innovation et du changement en ces territoires.

Les territoires périurbains sont véritablement à considérer comme des « marqueurs » territoriaux de la récente évolution de la ville et des territoires, à travers lesquels les formes spatiales/sociales actuelles peuvent être analysées et comprises. Une approche de l'innovation sociale dans les territoires ruraux périurbains constitue à ce titre une approche des processus du changement oeuvrant dans les nouveaux territoires ruraux et urbains en leur ensemble.

2 Hypothèses et problématique

Ce travail de recherche voudrait proposer une analyse géographique de l'innovation sociale et du changement et souhaite s'inscrire pleinement dans les problématiques d'une géographie du mouvement. Pour autant qu'elle emprunte à la sociologie, à l'ethnologie, à l'économie aussi, cette approche n'est pas interdisciplinaire. L'interdisciplinarité est ici un instrument pour la mise en place d'une approche géographique. Une géographie science sociale n'en reste pas moins géographie, attentive à l'empreinte des hommes sur leurs espaces, et réciproquement.

Notre problématique centrale est celle de la caractérisation des territoires périurbains, et spécifiquement des territoires périurbains nord-montpelliérains, comme des lieux d'innovation, et ceux d'une innovation spécifique, dont il s'agira de déterminer les processus. Celle-ci est considérée comme partie prenante des dynamiques territoriales et instrument particulièrement pertinent pour l'analyse de ces dynamiques.

Autrement dit, les questions qui guident cette recherche sont les suivantes :

_ Quelle est la spécificité des territoires périurbains nord-montpelliérains ? En quoi cette spécificité est-elle à même de favoriser l'innovation ?

⁶ Premier travail de bibliographie et d'enquête. *Les espaces périurbains : des lieux privilégiés d'innovation sociale.* - Université Paul-Valéry, octobre 1998, 70 p.

_ Quels sont les processus de l'innovation sociale périurbaine, c'est-à-dire du changement territorial périurbain ?

_ Quel est le rôle des acteurs au sein des territoires ? Quel est leur pouvoir de changement ?

_ Quelle est la nature de la relation innovation/territoires ? Comment le territoire produit-il de l'innovation, et, inversement, l'innovation produit-elle du territoire ?

Soit plusieurs hypothèses ou objectifs qui présideront à cette recherche :

1. L'organisation des territoires produit les conditions de l'émergence et de la diffusion de l'innovation. Ce travail voudrait participer à une analyse géographique de l'innovation, et tenter d'évaluer et de caractériser le rôle de l'espace dans l'émergence de l'innovation sociale, dans sa diffusion, dans sa nature même. L'émergence de l'innovation sociale et les formes qu'elle prend sont ainsi liées à la spécificité du système social dans lesquelles elles s'inscrivent ainsi qu'à son organisation spatiale.

2. L'innovation, spécifiée par l'organisation des territoires, agit sur les territoires, et produit des territoires spécifiques. L'innovation sociale est l'un des processus du changement des territoires.

3. L'analyse des pratiques des acteurs est véritablement le mode privilégié d'analyse du système territorial, et de ses dynamiques. L'innovation est l'un des modes du changement territorial initié par les acteurs.

A travers l'exemple des territoires ruraux périurbains nord-montpelliérains, il s'agira aussi de mettre en évidence la nature d'une relation innovation et territoires, et de proposer une analyse de la relation innovation/changement territorial.

3 Les terrains de recherche

L'étude s'est portée sur les territoires ruraux périurbains de la garrigue nord-montpelliéraine et, tout particulièrement, sur les cantons de St-Martin-de-Londres et de Claret. Ces cantons de la garrigue nord-montpelliéraine sont situés à une trentaine de kilomètres de l'agglomération montpelliéraine, et constituent pleinement des espaces périurbains de la troisième couronne périurbaine, telle que définie par Bernard Kayser⁷.

Ces territoires sont en outre situés au sein des territoires métropolisés fortement attractifs qui s'étendent sur l'ensemble de la façade méditerranéenne française, de Nice à Perpignan. Ils accueillent de nombreux

⁷ La troisième couronne périurbaine est celle où « les processus d'urbanisation affrontent une agriculture et une société rurale en plein fonctionnement, sinon en pleine vigueur ». Cf. KAYSER Bernard & SCHEKTMAN-LABRY Geneviève. - La troisième couronne périurbaine : une tentative d'identification. - in *RGPSO* n°1, 53, 1982, pp.27-34.

nouveaux résidents, en provenance de la ville de Montpellier certes, mais aussi de la France en son ensemble, voire de l'Europe.

Outre le fait qu'il m'était facile d'y organiser des enquêtes, ces territoires sont apparus intéressants par leur forte représentativité au sein des territoires périurbains français. L'attractivité et la croissance démographique particulièrement élevées du Sud de la France, et celles de la ville de Montpellier s'ajoutent ici à l'attractivité périurbaine classique.

Ainsi, parce qu'ils amplifient les processus périurbains sans les biaiser, ils ont été considérés comme susceptibles de permettre une appréhension facilitée du changement social périurbain.

4 Méthodologie sommaire : des entretiens qualitatifs.

Le travail de recherche a été essentiellement basé sur des entretiens et un travail de terrain effectués entre mars 1999 et juillet 2001.

Au delà d'un exposé des méthodes employées pour cette étude, il s'agit plutôt et surtout de mesurer la validité et la pertinence de ces démarches dans le cadre de cette problématique. Elles seront présentées de façon plus approfondie ultérieurement.

Les méthodes d'enquêtes quantitatives m'ont immédiatement paru inadaptées à la recherche et l'analyse des processus du changement. La recherche de l'irrégulier, du hasardeux, du nouveau a ainsi exclu de fait le recours systématique au questionnaire, lissant toute aspérité. L'essentiel des informations m'a semblé ne pouvoir être recueilli qu'à l'aide d'enquêtes directes, au contact des sociétés périurbaines. Des entretiens non-directifs ou semi-directifs, multipliés sans recours à un questionnaire-type, mais guidées par une grille souple, m'ont permis de déceler les signes des innovations qui intéressent cette recherche. L'observation et l'écoute ont ainsi été les principales armes, éminemment qualitatives, de ce travail d'enquête, s'inspirant des méthodes longues et fastidieuses de l'ethnologue.

L'observation directe, qui occupe également une place importante dans le recueil d'informations n'a été qu'un « espèce de préalable logistique pour mettre l'oreille à portée des énonciations en cours ou probables⁸ ». D'où une stratégie du regard pour voir ce qui mérite de devenir ethnographique dans l'interaction ou le spectacle en cours. Il s'est agi d'abord d'observer les lieux, espaces, bâtiments, objets, voies de circulation et de rassemblement. Cet ensemble d'objets constitue le cadre territorial, celui de l'application spatiale des interactions sociales. Seule l'expérience de l'observation peut saisir ce « cadre de vie », d'abord de l'extérieur puis de l'intérieur, dans une démarche proche de celle de l'ethnologue. L'observation permet « l'appropriation raisonnée de l'espace des interactions humaines⁹. »

⁸ COPANS J., *Op. cit.*, p. 83.

⁹ COPANS Jean. - *L'enquête ethnologique de terrain* . - Paris : Nathan Université, 1998, p. 82.

L'observation bute cependant bien vite sur l'information partielle que seul « ce qui ne se voit pas » est à même de compléter. Marcel Mauss écrivait à ce sujet : « Ne pas croire. Ne pas croire qu'on sait parce qu'on a vu¹⁰ ». C'est alors que s'impose la parole des acteurs - acteurs peut-être sélectionnés grâce à l'étape de l'observation - comme source privilégiée d'information.

L'écoute de la parole des acteurs a été le mode privilégié d'appréhension de l'innovation sociale.

Bien sûr, cette parole qui s'impose comme une nécessité face aux failles de l'observation, est elle-même mystérieuse, et le sens qu'elle délivre est partiel. C'est bien cette parole là, cependant, partielle, mensongère parfois, obscure, retenue, confuse, qui a été la principale source d'information, posée comme pertinente dans la recherche des processus de l'innovation sociale.

La parole recueillie lors des entretiens semi-directifs menés auprès des acteurs sur le thème de leurs « pratiques du territoire » est une construction sémantique. Loin de nous de croire que les discours tenus par nos informateurs délivrent des vérités, loin de nous également de les pousser à la révélation d'une quelconque et hypothétique vérité. Ces discours sont intéressants dans le cadre de la problématique de cette thèse, en tant qu'ils révèlent autre chose que la réalité des pratiques. Ils révèlent les modes de socialisation, de territorialisation des acteurs.

La situation d'entretien est particulièrement complexe et mérite attention. L'interlocution, c'est-à-dire la relation chercheur/informateur, est un rapport social en acte. En ce sens, « les énoncés ne sont pas des choses mais des événements¹¹ » L'information délivrée dans les énoncés est une construction sociale, non seulement au regard du chercheur mais aussi de l'informateur. Celui-ci construit son discours et délivre du sens selon cette relation d'interlocution. La parole est ainsi construite à partir des représentations de l'acteur, représentations de lui-même dans le territoire, mais également représentations de lui-même en situation d'informateur.

La production de sens par l'informateur est conditionnée par la mise en signification de son monde qu'il effectue au regard de ce que le chercheur lui demande. La relation chercheur/informateur est ainsi une co-construction de la réalité.

L'observation fait pencher l'affabulation du côté du chercheur ; la parole du côté de l'informateur. C'est au chercheur cependant, bardé d'hypothèses, accroché à sa problématique, protégé de références bibliographiques et de postures méthodologiques, de reconstruire la réalité sociale et territoriale, en toute « objectivité », par la combinaison des multiples sources d'information recueillies. Comme le souligne dans une heureuse formule Jean Copans : « si le terrain est un montage de textes, il n'y a pas de doute que le texte doit être une démontage (une déconstruction-reconstruction) des terrains¹² ».

¹⁰ MAUSS Marcel. - *Manuel d'ethnographie*. - Paris : Payot, 1967.

¹¹ SIRAN J.L. - Les énoncés ne sont pas des choses mais des événements. - in *Journal des Anthropologues*, n° 57-58, automne-hiver 1994, pp. 107-117.

¹² COPANS Jean. - *Op. cit.*, p. 99.

5 Plan

Ce travail est divisé en trois parties, composées respectivement de trois, quatre et cinq chapitres. Chaque partie est précédée d'un texte introductif, qui présente, outre le contenu de chaque chapitre, les hypothèses principales qui en constituent la structure. De partie en partie, les hypothèses, plutôt que de s'ajouter les unes aux autres, se précisent et s'affinent.

Dans la première partie est défini le cadre conceptuel et méthodologique de cette étude, qui vise à fonder une analyse géographique de l'innovation sociale. Le chapitre 1 pose ainsi l'hypothèse forte selon laquelle le territoire joue un rôle spécifique dans l'apparition de l'innovation, et qu'en retour l'innovation est susceptible de transformer les territoires. L'innovation est ainsi présentée dans le chapitre 2 dans sa relation au territoire, et analysée comme un concept privilégié pour l'analyse des dynamiques territoriales. Le chapitre 3 présente enfin le projet d'acteur, comme outil méthodologique particulièrement pertinent pour l'appréhension des processus de l'innovation.

Dans la deuxième partie sont présentés les terrains de recherche dans le cadre des hypothèses émises dans la première partie. Les chapitres 4 à 6 présentent d'abord le territoire périurbain dans une approche générale et diachronique. Cette présentation resitue l'espace périurbain dans le cadre de son émergence dans les années 1970, et dans l'évolution qui a été la sienne jusqu'à aujourd'hui. L'analyse de la constitution du territoire périurbain d'une part, et celles de ses dynamiques au sein des nouveaux territoires ruraux et urbains d'autre part, permettent de le caractériser comme un territoire susceptible de favoriser l'émergence de l'innovation sociale. Le chapitre 7 vise enfin à montrer que les territoires périurbains de la garrigue nord-montpelliéraine étudiés sont les lieux privilégiés de la mise en œuvre de territorialités inédites et spécifiques.

Dans la troisième partie sont analysés les résultats de la recherche. Elle s'efforce d'identifier la diversité des innovations sociales périurbaines et les conditions de leur émergence. Elle essaye aussi de montrer comment ces innovations participent à la construction des territoires périurbains nord-montpelliérains. Le chapitre 8 présente d'abord le déroulement de l'enquête et l'identification des acteurs. Les chapitres 9, 10 et 11 s'intéressent respectivement aux innovations émergeant dans le cadre des activités personnelles, économiques et territoriales. Enfin, le chapitre 12, qui tient lieu de conclusion pour cette partie, est une mise en perspective des différentes conclusions établies pour chaque type d'activité. Il vise à caractériser les processus de l'innovation périurbaine nord-montpelliéraine en son ensemble, et ceux d'une relation innovation/changement territorial.

partie un

innovations et territoires

« Le précurseur est celui dont on ne sait qu'après qu'il venait avant »
Georges Canguilhem¹³.

« L'universel, c'est le local moins les murs »
Miguel Torga¹⁴.

¹³ CANGUILHEM G. - *Le normal et le pathologique*.- Paris : Quadrige/P.U.F., 1966, 224

p.
¹⁴ TORGA M.- *L'universel, c'est le local moins les murs*.- Paris : William Blake and Co et Barnabooth, 1986, 27 p.

Introduction. Hypothèses

L'analyse des processus de l'innovation sociale dans les territoires ruraux périurbains nord-montpelliérains s'inscrit d'évidence dans une démarche géographique.

Les mécanismes de la diffusion spatiale de l'innovation sont des processus éminemment géographiques, puisqu'ils se produisent et s'évaluent dans l'espace. La diffusion de l'innovation a ainsi été analysée par des géographes comme l'un des éléments majeurs du changement, et l'une des étapes fortes des processus d'innovation économique, culturelle et sociale. Dès les années 1950, Torsten Hägerstrand, géographe scandinave, a consacré ses recherches à la mise en place d'une théorie de la diffusion spatiale de l'innovation¹⁵, qui continue à faire référence aujourd'hui. Plus récemment, les géographes français Thérèse St Julien¹⁶ et anglais Richard Morrill, Gary Gaile et Grant Thrall¹⁷ ont consacré des ouvrages à cette même problématique.

L'analyse des conditions d'apparition de l'innovation est cependant longtemps restée entre les mains des sociologues et des économistes, à la recherche des fondements économiques et sociaux de l'innovation, ignorant le rôle de l'espace¹⁸. Le modèle de l'économiste Joseph A. Schumpeter¹⁹ propose ainsi la figure de l'entrepreneur, individu isolé déployant énergie et habileté à promouvoir une idée ou une invention, comme principale source de l'innovation économique et technique : il place l'origine de l'innovation entre les mains d'un seul individu. D'autres modèles, défendus par des économistes ou des sociologues, ont remis en cause celui de l'entrepreneur schumpeterien, mettant en avant la complexité du processus, et le rôle des divers contextes sociaux et économiques dans l'émergence de l'innovation.

La recherche des fondements spatiaux de l'innovation cependant est une préoccupation relativement récente, et s'attache plutôt, elle aussi, à l'analyse de l'innovation économique et technique. Ce travail voudrait participer à une analyse géographique de l'innovation, et tenter d'évaluer et de caractériser le rôle de l'espace dans l'émergence de l'innovation sociale, dans sa diffusion, dans sa nature même.

La première partie vise ainsi à un positionnement théorique et méthodologique, ainsi qu'à la mise en place d'un corpus d'hypothèses, à partir duquel il sera possible d'approcher l'analyse des processus de

¹⁵ HÄGERSTRAND T.- *Innovation diffusion as a spatial process*. - Chicago : University of Chicago Press, 1973 [1967], 334 p ; *Propagation (the) of innovation waves*. - Lund : Lund Studies in Geography, 1952, Série B, 4.

¹⁶ SAINT JULIEN Th. - *La diffusion spatiale des innovations* . - Montpellier : GIP Reclus, 1985, 37 p.

¹⁷ MORILL R., GAILE G., THRALL G. - *Spatial diffusion*. - Londres : Sage, 1988, 86 p.

¹⁸ Ces travaux ont en outre surtout concerné l'innovation économique.

¹⁹ SCHUMPETER J.A. - *Essays : on entrepreneurs, innovations, business cycles, and the evolution of capitalism*. - New Brunswick, N.J., U.S.A. : Transaction Publishers, 1991 [1989], 341 p. Reprint. Edition originale : Cambridge, Mass. : Addison-Wesley, 1951.

l'innovation sociale dans les territoires qui concernent cette étude. L'organisation de ces hypothèses correspond à celle des chapitres qui composent cette partie.

1.

Le chapitre 1 pose les bases d'une analyse géographique de l'innovation sociale. Il s'appuie sur l'hypothèse principale selon laquelle le territoire joue un rôle spécifique dans l'apparition de l'innovation ; en retour, l'innovation est susceptible de transformer les territoires. L'émergence de l'innovation sociale et les formes qu'elle prend sont liées à la spécificité du système social dans lequel elles s'inscrivent ainsi qu'à son organisation spatiale.

L'analyse de l'innovation sociale s'effectue ainsi au travers de celle des territoires dans lesquels et par lesquels elle émerge. Les théories géographiques et économiques, qui font le choix d'une problématique centrée sur le rôle de l'espace, invitent ainsi à se pencher sur l'organisation spécifique des territoires, pour comprendre et expliquer l'émergence et la diffusion des innovations.

La prise en compte du rôle de l'espace dans les phénomènes sociaux induit celle de la dimension sociale des territoires. Une analyse de l'innovation est donc toute dépendante de l'identification des acteurs, et du rôle qu'ils jouent dans les systèmes territoriaux. Les concepts de territoire et territorialité permettent de replacer la pratique sociale au cœur du rapport social à l'espace, et partant, au cœur des dynamiques territoriales.

Une analyse géographique de l'innovation sociale s'inscrit ainsi dans une volonté forte d'identifier et d'analyser espaces et acteurs, tout autant que la nature de leur relation.

2.

Le chapitre 2, fort de ces différents positionnements, présente l'innovation sociale comme un concept pertinent pour rendre compte de la dynamique de la société et des territoires ; et, plus encore qu'un outil d'analyse, comme une réalité sociale, qui médiatise la relation des acteurs au territoire.

Cette hypothèse sous-tend plusieurs hypothèses secondaires.

_ Il s'agit d'abord de poser le processus d'innovation sociale comme partie prenante des processus du changement social, inscrit comme révélateur de la capacité d'auto-organisation des acteurs. L'approche systémique permet ainsi de présenter l'innovation comme un mode complexe de résolution des rapports et tensions entre acteurs et systèmes, instrument du changement social détenu par les acteurs. Par le biais de l'innovation, l'acteur modifie les conditions de son inscription sociale et territoriale.

_ Dans ce contexte, la recherche des conditions privilégiées d'émergence et de diffusion de l'innovation, dans une approche systémique, questionne l'organisation des territoires, tout autant que le rôle des acteurs. L'analyse

des processus de l'innovation nécessite ainsi de saisir le mécanisme du jeu complexe de la capacité et la volonté d'auto-organisation des acteurs, et de la rationalité et la détermination des divers systèmes. Nous poserons l'hypothèse selon laquelle l'indétermination des acteurs et/ou des systèmes constitue l'une des conditions privilégiées de l'émergence d'une dynamique d'innovation. Un essai d'identification des systèmes territoriaux innovants nous permettra alors de saisir les implications territoriales de ces hypothèses, et de proposer l'hypothèse selon laquelle, les territoires locaux, marginalisés ou métropolisés, outre un contexte favorable à l'émergence de l'innovation, semblent représenter également des possibilités accrues de sa régulation et de sa valorisation.

3.

Le chapitre 3 enfin présente le projet, comme discours et action dotés d'intention, comme concept privilégié pour l'appréhension des dynamiques de l'innovation sociale, et plus encore, comme l'un des vecteurs privilégiés de l'innovation sociale, dans le sens où il constitue véritablement la construction d'un mode de modification de la situation dans laquelle l'individu et/ou le groupe sont engagés.

La démarche de ré-appropriation de l'inscription sociale et territoriale des acteurs par l'innovation passe en effet avant tout par la construction d'une parole, ce que constitue pleinement le projet, qu'il soit individuel ou collectif. En cela, et comme l'innovation, le projet peut véritablement constituer un mode d'appréhension, de pratique, et de changement du territoire par les acteurs.

La recherche d'un lien entre innovation et changement territorial pose la question de l'intentionnalité de l'innovation. Le projet collectif, conjonction concertée d'intérêts divergents, semble, dans cette problématique, posséder un potentiel de changement plus grand.

Chapitre 1

Une analyse des processus de l'innovation sociale : un projet géographique.

1 Le rôle de l'espace.

La mise en avant de l'organisation des territoires comme facteur explicatif des processus sociaux, économiques, culturels et tout particulièrement de l'innovation, est relativement récente. Cette problématique est apparue au centre des recherches géographiques et économiques dans les années 1960.

1-1 Les géographes et l'espace.

La géographie accorde une place prépondérante, tant dans l'objet de ses recherches, que dans les méthodologies employées, à l'espace et à son organisation.

Bien que « science des lieux, et non des hommes²⁰ », elle a pourtant longtemps utilisé le concept d'espace comme support à diverses analyses sociales, économiques, culturelles, démographiques, etc. et non comme objet d'étude. A partir des années 1960 cependant, la géographie s'intéresse spécifiquement à l'étude de « l'organisation de l'espace et des pratiques qui en résultent²¹ ». L'espace devient un concept fort de la géographie : les structures spatiales, leurs régularités, leurs espacements, leur localisation, sont étudiées en tant qu'elles révèlent l'organisation de l'espace par les sociétés qui l'habitent. Dans les espaces s'inscrivent en effet des structures spatiales révélatrices des aménagements humains, pôles, voies, réseaux, frontières, territoires. Leur organisation donne à voir l'organisation des sociétés qui les produisent.

Le concept d'espace devient ainsi crucial, non pas en ce qu'il constitue le facteur explicatif principal de l'ensemble des phénomènes sociaux et économiques, mais en ce qu'il constitue une échelle d'observation qui rend compte des faits et des conditions concrètes de la vie quotidienne. La géographie trouve ici un objet fort : l'observation et l'analyse des espaces comme mode d'observation et d'analyse des pratiques territoriales. L'analyse spatiale s'attache ainsi à identifier et à interpréter les différents processus spatiaux en œuvre dans l'ensemble des territoires, pour mieux expliquer les mécanismes des localisations, ceux de la différenciation et de la hiérarchisation spatiales. La question fondamentale est bien : pourquoi ici

²⁰ VIDAL DE LA BLACHE P. - Des caractères distinctifs de la géographie. - in *Les Annales de Géographie*, XXII, pp. 289-299.

²¹ in AURIAC F. & BRUNET R. - *Espaces, jeux et enjeux*. - Paris : Fayard, 1986, 343 p.

et pas ailleurs ? Les recherches relatives à la diffusion spatiale de l'innovation s'inscrivent dans une telle problématique.

L'espace devient ainsi facteur explicatif des processus économiques et sociaux, et parfois principale source d'informations et de données. Cette mise au premier plan de l'espace n'a rien d'un retour au déterminisme et n'exclut en rien la prise en compte des sociétés. L'espace tel qu'il est analysé est un produit social complexe : il résulte de l'action des sociétés humaines, et lui-même en retour est producteur de formes sociales. L'analyse de la relation espaces/sociétés, qui ne cesse d'être l'objet de la géographie, se problématise dans la lecture des formes spatiales. De la même manière, l'analyse des formes sociales questionne le rôle de l'organisation des espaces.

L'espace n'est ainsi plus prétexte à des analyses politiques, économiques ou sociales « localisées » : il est partie prenante des problématiques et des questionnements, comme dimension irréductible du système social.

1-2 L'espace comme facteur explicatif des phénomènes économiques et sociaux.

La prise en compte de la dimension spatiale des phénomènes économiques et sociaux s'avère particulièrement intéressante et novatrice lorsqu'elle sert à qualifier les processus d'innovation et de développement économique. Des travaux relatifs à ce type de problématique, visant à identifier les processus de valorisation/dévalorisation territoriale, apparaissent au cours des années 1970 ; ils sont fortement marqués par l'interdisciplinarité, et tissent de nombreux liens entre la géographie, l'économie et la sociologie. La terminologie souligne la transversalité des approches : elles relèvent indifféremment de l'économie régionale, de l'économie spatiale, de la science régionale, voire de la géographie économique, selon la discipline de rattachement des chercheurs.

C'est l'inadaptation d'une interprétation par les théories économiques classiques de l'émergence de nouveaux pôles régionaux de développement au cours des années 1970 qui entraîne toute une série de travaux visant à qualifier le rôle des territoires dans les processus économiques et, dans une moindre mesure, sociaux. Ils tentent ainsi d'expliquer - pour employer la proposition chère à Georges Benko et Alain Lipietz, respectivement géographe et économiste, influencés par l'école de la régulation - pourquoi « certaines régions gagnent ou non²² ». Ces travaux proposent une analyse territorialisée de l'organisation économique et sociale, et partant, de l'innovation économique et technique. L'hypothèse est forte : le succès et la croissance des régions industrielles, loin de résulter de phénomènes macroéconomiques, seraient essentiellement liés à la dynamique interne de ces régions, c'est-à-dire à l'organisation spécifique de leur système territorial. Le développement économique et industriel aurait ainsi un

²² BENKO G. et LIPIETZ A. - *Les régions qui gagnent*. - Paris : P.U.F., 1992, 424 p.

caractère endogène - une certaine autodétermination du local permettant de lutter contre les contraintes du global.

C'est l'organisation du territoire qui est à l'origine d'une telle dynamique : travail, production et échanges sont insérés dans un système local de relations sociales, de relations de pouvoir, dont la combinaison originale permet la mise en place de dynamiques de coopération, de coordination, d'information. Les notions de réseaux d'acteurs sociaux et de gouvernance sont ainsi au centre de l'analyse, sous-tendant celle de régulation spatiale et sociale. Guy Di Méo écrit à ce sujet : « ce qui fait l'originalité de tels districts²³, c'est la fonction médiatrice de territoires qui agencent d'une manière efficace les échanges interentreprises (y compris informels), les rapports interpersonnels, la gouvernance locale et le système productif, le salariat et le patronat, le rural et l'urbain, etc. » Bref, le territoire, organisation et construction strictement localisées des différents réseaux sociaux, économiques, des instances de pouvoir, est un outil central pour la compréhension de la différenciation spatiale.

Ces différentes recherches soulignent le rôle central des territoires locaux, de la spécificité des systèmes territoriaux au sein desquels émergent l'innovation économique et technologique. Elles cherchent, avec des méthodes et des concepts différents « à comprendre les processus qui œuvrent au niveau territorial et qui, pour un espace donné, tendent à maintenir ou à améliorer sa position relativement aux territoires avec lesquels il est amené à entrer en contact, et ce, au travers des changements qui affectent tant les modalités de production que de diffusion²⁴ ». Ainsi, dans les années 1970 les travaux des géographes, sociologues et économistes italiens²⁵ s'articulent autour du concept de district industriel défini en 1900 par Alfred Marshall²⁶. Dans les années 1980 les travaux sur les milieux innovateurs réalisés par le G.R.E.M.I. et Philippe Aydalot et plus récemment Denis Maillat²⁷, ceux de l'Ecole californienne de géographie économique représentée par les américains Michaël Storper, Allen J. Scott. et Richard Walker²⁸, appliquant la notion de district industriel

²³ « district » fait ici référence au concept créé en 1900 par l'économiste anglais Alfred Marshall, concept généralisé dans les années 1970 : un district industriel désigne une entité territoriale à l'économie particulièrement dynamique, dynamisme à relier à l'existence d'une large gamme de PME spécialisées et organisées autour d'une activité dominante en coopération/émulation/concurrence. Ce type d'organisation crée une « atmosphère industrielle » particulièrement féconde. Cf. le numéro hors-série de *Sciences Humaines*, « Régions et mondialisation » - n° 8, février-mars 1995 - qui consacre un dossier entier aux différentes théories du développement local et définit plus longuement le district industriel.

²⁴ CAUQUIL X. - *Dynamiques de l'innovation pour comprendre les dynamiques urbaines. Le cas de la ville de Trondheim (Norvège)*. - Aix-en-Provence : Notes de recherche du Centre d'Economie Régionale, n°180, 1995, 25 p.

²⁵ G. BECATTINI, A. BAGNASCO, C. TRIGILIA, S. BRUSCO notamment.

²⁶ Cf. BECATTINI G. - Le district industriel : milieu créatif, in *Espaces et sociétés*, 1991, n° 66-37.

²⁷ Cf. AYDALOT P. - *Milieux innovateurs en Europe*. - Paris : G.R.E.M.I., 1986, 361 p. ; MAILLAT D. et alii. - *Réseaux d'innovation et milieux innovateurs : un pari pour le développement régional*. - Neuchâtel : EDES, 1993.

²⁸ cf. notamment SALAIS R. et STORPER M. - *les Mondes de production. Enquête sur l'identité économique de la France*. - Paris : Editions de l'E.H.E.S.S., 1993 ; SCOTT A.J. - *New industrial spaces. Flexible Production and Regional Economic Development in the*

aux métropoles et mégapoles, s'inscrivent dans le même type de démarche, ainsi que les travaux d'inspiration régulationniste²⁹ d'Alain Lipietz et Georges Benko³⁰, et ceux des économistes Bernard Pecqueur et Claude Courlet articulés autour des notions de système productif local et de développement local³¹.

Il s'agit bien pour tous de déterminer ce qui valorise ou dévalorise certains territoires, question éminemment géographique de la différenciation spatiale, en cherchant au sein même des territoires en question. Ainsi, « la notion de milieu innovateur [ou de district industriel, de système productif local] invite à ne plus se pencher sur l'entreprise elle-même, sur les nouveaux produits ou procédés, les nouvelles technologies mises en oeuvre, ou sur les nouveaux comportements, mais plutôt d'intégrer ces différents paramètres dans un cadre territorial³² ».

1-3 Les problématiques actuelles de la différenciation spatiale.

La problématique de la différenciation et de la hiérarchisation spatiales s'est posée avec d'autant plus d'acuité à partir des années 1970 avec l'insertion des territoires dans la ou les dynamiques de la mondialisation de l'économie³³. Les progrès technologiques en matière de transport et de communication ont permis l'accélération et l'augmentation massive de la circulation de flux d'hommes, de produits, de capitaux ou d'informations à travers les différentes parties de la planète. Le monde a comme rétréci. C'est dans ce contexte que géographes et économistes posent le problème du rôle des territoires dans les phénomènes sociaux, économiques, culturels. Se heurtant à plusieurs évidences : la mondialisation n'abolit pas les différences spatiales et territoriales, et ne permet pas non plus une équi-émergence de l'innovation dans les territoires, il s'est agi pour eux de préciser ici le rôle des territoires et de qualifier les systèmes territoriaux dont l'organisation est à même de privilégier l'innovation et le développement économique.

USA and Western Europe. Londres : Pion, 1988 ; SCOTT A.J. et STORPER M. - *Production, work and Territory*. - Winchester : Allen & Unwin, 1986.

²⁹ C'est-à-dire privilégient l'analyse des mécanismes grâce auxquels les rapports entre agents économiques mais aussi institutionnels sont régulés.

³⁰ Cf. LEBORGNE D. & LIPIETZ A. - Idées fausses et questions ouvertes de l'après-fordisme. - in *Espaces et sociétés*, n°66-67, 1991 ; BENKO G. & LIPIETZ A. - *Les Régions qui gagnent*. - *Op. cit.*

³¹ Cf. PECQUEUR B. - *Le développement local*. - Paris : Syros, 2000 [1989], deuxième édition revue et augmentée, 132 p.

³² *ibid.*, p.4.

³³ Dynamique spatiale et temporelle : l'échelle mondiale participe à l'organisation de l'ensemble des territoires ; cette nouvelle donne spatiale s'accompagne d'une nouvelle donne économique, sociale, politique, etc. qui marque les territoires avec force depuis une quinzaine d'années, venant se heurter aux autres temporalités inscrites dans les territoires, dynamiques issues de la Révolution industrielle, voire dynamiques pluriséculaires, plurimillénaires.

1-3-1 Mondialisation et recomposition des territoires.

Les lieux d'abord conservent toute leur importance dans la mondialisation de l'économie. « Moins que jamais on ne peut faire n'importe quoi n'importe où!³⁴ ». La mondialisation n'abolit pas les distances et les inégalités spatiales ; au contraire, celles-ci sont soulignées dans un contexte de compétition généralisée à l'échelle mondiale. La valeur des lieux joue toujours : elle n'est cependant plus seulement locale ou régionale, mais mondiale car elle se pose en rapport avec cette échelle³⁵. Les territoires sont ainsi mis en compétition à l'échelle mondiale, chacun d'entre eux devant mettre en valeur ses atouts afin de démontrer sa capacité à participer aux dynamiques économiques de la mondialisation. Les territoires les mieux armés émergent comme les foyers de développement économique et technologique, comme les lieux de l'innovation sociale et technique également.

Bien que les enjeux soient économiques, sociaux, culturels, politiques, « territoriaux », les caractéristiques spatiales et la « localisation » n'ont rien perdu de leur pertinence. Comme l'indique Jacques Lévy³⁶, les territoires sont avant tout des « biens situés ». « Avec le développement des systèmes d'information, les grands acteurs du monde, politiques ou entrepreneurs, ont des possibilités, inconnues jusqu'à présent, de traitement de l'information géographique permettant de faire ressortir les caractéristiques d'un lieu, avec ses avantages et ses inconvénients en fonction des objectifs qu'on se fixe : accessibilité (...), qualité de la desserte en matière de réseaux de transports, d'informations ; caractéristiques de la population (...), modalités de l'organisation de l'espace local, (...) tout un ensemble d'informations qui permettent de faire ses choix de localisation d'investissements, de développement de marchés³⁷ ».

Ainsi s'opère une hiérarchisation entre les territoires. Les effets d'agglomération « produisent des rendements croissants où n'interviennent pas seulement les externalités, mais les économies d'échelle, les effets de centralité, les représentations des acteurs qui jouent en interaction. Le résultat final compte plus que l'addition des facteurs ». La différenciation spatiale est ainsi plus que jamais d'actualité et l'homogénéisation en un unique « village planétaire³⁸ » reste une utopie.

³⁴ DOLLFUS Olivier. - *La mondialisation*. - Paris : Presses de Sciences Po, 1997, p. 65.

³⁵ Ainsi, « les avantages comparatifs des lieux s'expriment au niveau mondial, tout en continuant à jouer au niveau local ou national mais de façon différente. Ce ne sont pas les mêmes avantages comparatifs dans leurs combinaisons qui sont exploités au niveau mondial et au niveau local » ; cf. DOLLFUS, *Op. cit.*, p. 65.

³⁶ LEVY Jacques. - *Le monde pour cité*. - Paris : Hachette, 1996, cité par O. DOLLFUS, *ibid.*, p.72.

³⁷ *ibid.*, p.72.

³⁸ cf. MAC LUHAN M. - *La galaxie Gutemberg : la genèse de l'homme typographe*. - Paris : Gallimard, 1971 (trad. 1977), 344 p.

1-3-2 *Les lieux de concentration sont les lieux de l'innovation : les métropoles.*

La concentration d'hommes, biens, produits, services, capitaux et informations, la proximité et la connectabilité aux réseaux principaux d'échanges et de circulation des différents flux, constituent des atouts essentiels dans la compétition entre les territoires. La concentration est d'autant plus un critère de valeur ou de valorisation que les économies d'agglomération démultiplient les divers avantages qu'un système territorial regroupe.

Dans ce contexte émergent comme les lieux de la mondialisation les territoires qui cumulent les avantages comparatifs de concentration/circulation/connexion. Ce sont les espaces densément peuplés et urbanisés, que l'on nomme villes³⁹, très grandes villes, mégapoles ou métropoles, et que Guy Di Méo⁴⁰ par exemple définit ainsi : « place centrale, nœud décisionnel ; lieu d'impulsion, de créativité, d'émission d'ordres et de connexion des flux les plus variés qui parcourent l'espace⁴¹ ».

La mondialisation est en effet une mondialisation des « villes ». L'essentiel des échanges économiques mondiaux s'opère entre les très grandes villes du monde, qui sont les sommets, selon l'expression d'Olivier Dollfus, d'un archipel mégalopolitain mondial. Ces pôles urbains concentrent les activités économiques, les fonctions directionnelles, financières, culturelles aussi, et la grande majorité des flux d'hommes, de capitaux, de produits, d'informations. Il s'y organise une offre de réseaux, d'institutions et d'organisations favorable à l'implantation et à la création d'entreprises.

Les territoires urbains, hauts-lieux de l'économie mondiale, sont aussi des hauts-lieux symboliques. La domination des métropoles, des très grandes villes, en tant que pôles économiques concentrant activités et populations, ainsi que les réseaux permettant leur circulation, est redoublée par la domination de « LA ville » comme figure territoriale emblématique. Bien que la mise en circulation des hommes, des biens, des capitaux bouleverse le rapport à l'espace et au temps, et remette en cause les anciennes catégories spatiales de « ville » et de « campagne », la ville demeure une des « figures symboliques qui ne réfère plus directement à des modes d'organisation sociale et spatiale⁴² », un haut-lieu symbolique, évoquant culture, échange, pouvoir, transformation. Les territoires urbains et

³⁹ Les anciennes catégories « ville » et « campagne » ne sont plus guère valables dans un monde où la mobilité spatiale recompose radicalement les territoires et les sociétés. On ne peut plus guère qu'opposer, dans une démarche visant à différencier les espaces, les espaces à faible et à forte densité, les espaces de grande et de petite taille. Ces critères permettent de caractériser des systèmes spatiaux et territoriaux distincts et opératoires pour l'analyse. Nous reviendrons plus longuement là-dessus.

⁴⁰ cf. DI MEO G. - Les métropoles des pays développés. - in *Encyclopédie de la Géographie*. - Paris : Economica, 1992, pp. 715-720.

⁴¹ Nous nous en tiendrons dans un premier temps à cette définition restreinte équivalente à celle de « place centrale ».

⁴² VIARD J. - *La société d'archipel*. - Paris : Ed. de l'Aube, 1994, 127 p.

en particulier les métropoles cumulent ainsi en un seul lieu les qualités concrètes et symboliques de concentration, de domination, de circulation et de connexion.

L'innovation économique émerge de façon privilégiée dans ces métropoles, et à une échelle plus vaste dans les pôles urbains. Bernard Pecqueur réévalue en ce sens, dans son introduction au *Développement local*⁴³, la problématique classique des pôles de croissance développée par l'économiste François Perroux⁴⁴ : toutes les institutions géographiquement concentrées dans l'urbain produisent de la connaissance, laquelle est au cœur des processus actuels de l'innovation.

1-3-2 Territoires locaux et territoires à la marge.

Les territoires urbains ne sont cependant pas les seuls lieux de l'innovation économique et sociale. D'autres espaces sont à même de se positionner comme des lieux d'innovation, bien qu'ils ne soient pas au cœur des dynamiques mondiales, ni ne constituent des pôles d'échanges et de concentration d'hommes, d'informations, de produits et capitaux. Le mouvement de mondialisation ne s'accompagne pas d'une convergence vers un modèle territorial unique.

« Bien au contraire, la territorialisation oppose la diversification et la spécificité au processus de mondialisation, comme une forme efficace d'adaptation des hommes et des sociétés à la construction du « village planétaire » prophétisé par Marshall MacLuhan⁴⁵ ». La valorisation de l'acteur et des ressources et identités locales apparaissent comme des atouts essentiels dans la compétition territoriale, en résistance à l'exclusion des dynamiques de l'économie mondiale, et à la menace d'une homogénéisation spatiale et culturelle.

De nombreux travaux ont ainsi remis en cause l'idée selon laquelle les territoires densément urbanisés, et spécifiquement les métropoles, seraient les uniques foyers d'innovation. La domination, la concentration, la polarisation et la dimension comme atouts majeurs et indispensables dans la compétition instaurée entre les territoires ont ainsi été relativisées. La question a été posée de la place des territoires non ou peu denses, c'est-à-dire les territoires faiblement peuplés et bâtis, territoires de dimension réduite, parcourus de réseaux de taille et de densité tout aussi réduites. Le rôle que les territoires « locaux »⁴⁶, ne participant pas pleinement aux dynamiques de la mondialisation, étaient amenés à jouer dans la

⁴³ PECQUEUR B., *Op. cit.*

⁴⁴ cf. PERROUX F. - *Economie (l') du XXème siècle*. - Paris : P.U.F., 1961, 764 p.

⁴⁵ PECQUEUR B, *ibid.*, p.11.

⁴⁶ « local » est ainsi le terme couramment utilisé, recouvrant ces différents critères de non-densité, de taille réduite, et remplaçant notamment avantageusement « campagne » dans la terminologie des catégories territoriales : « campagne » tout comme « ville » est une forme vide, où l'on tente de faire entrer des territoires divers, mais qui est aujourd'hui trop grande pour les territoires concernés, ou trop petite, toujours inadaptée, dans la tentative d'évoquer les recompositions territoriales liées à la mondialisation.

recomposition des territoires a été souligné. Les qualités d'organisation sociale et spatiale spécifiques des systèmes locaux ont été mises en avant, qualités aujourd'hui premières dans la différenciation et la hiérarchisation spatiales : « le niveau local sort gagnant des effets conjugués de la mutation du système productif et de la mondialisation qui met en concurrence, non plus seulement des produits mais des modes d'organisation de la société et des systèmes sociaux⁴⁷ ».

La qualité des réseaux sociaux de proximité a été opposée à la quantité et à la densité des réseaux sociaux, réseaux de communication et d'information. Sans doute le local ne possède-t-il pas les avantages de concentration, de connectabilité interne et externe, l'avantage aussi du poids démographique détenu par les villes et les métropoles. La petite dimension, le niveau local profitent cependant des atouts de la proximité sociale et spatiale.

C'est la conception défendue notamment par Bernard Pecqueur à travers le concept de développement local⁴⁸. Ses travaux visent à mettre en évidence « une dynamique qui valorise l'efficacité des relations non exclusivement marchandes entre les hommes pour valoriser les richesses dont ils disposent ». Ces échanges hors marché ont une importance considérable pour expliquer « l'efficacité économique observée dans certains lieux plus qu'en d'autres ».

Ces réseaux construits autour de la proximité spatiale, sociale et culturelle permettent la circulation d'informations non pas dans une dynamique de masse mais dans une dynamique d'échanges moins aléatoires, plus longs, plus riches, plus personnels aussi sans doute. Les systèmes territoriaux locaux possèdent en effet les caractéristiques de la petite dimension, caractéristiques devenant des atouts dans les processus de production d'information, de connaissance, dans les processus d'innovation : ce sont, outre les atouts d'une circulation accrue et facilitée des informations, ceux de la flexibilité et de l'adaptabilité. La personnalisation des échanges, l'inscription de ces échanges, observations ou rencontres dans un système social à la forte visibilité, augmentent leur qualité et leur efficacité.

La construction de projets individuels ou collectifs s'appuie ainsi sur un système social à la visibilité importante, système permettant le renforcement mutuel des stratégies d'acteurs pour la construction de projets valorisant les richesses dont ils disposent. Les dynamiques des acteurs, la nature et la qualité de leurs échanges déterminent la nature et la qualité de la production de ressources pour l'innovation.

La thèse défendue par ces divers travaux est bien que les territoires locaux, faiblement peuplés, de taille réduite, les territoires non métropolisés, peuvent constituer des lieux de production de connaissance, lieux de circulation, de rencontre et d'échanges fonctionnant à l'échelle de l'acteur,

⁴⁷ cf. *Bulletin de la DATAR*, n°165, mars 1999.

⁴⁸ PECQUEUR B. - *Op. cit.*, p.10-15.

de l'individu, favorisant et valorisant ainsi l'émergence de projets, et de l'innovation économique et sociale. Ils représentent aussi pour les mêmes raisons des possibilités accrues de régulation et de valorisation de l'innovation.

Ces travaux mettent surtout en lumière le rôle des acteurs dans l'organisation des territoires. Celle-ci joue un rôle important dans la mise en place des processus d'innovation et de développement. Ce sont cependant les pratiques des acteurs dans ces territoires qui créent les dynamiques spatiales.

La question de la dimension spatiale des phénomènes sociaux, économiques et culturels pose évidemment celle de la dimension sociale des territoires. Une analyse des systèmes territoriaux nécessite une analyse des relations des acteurs dans les espaces qu'ils habitent, pratiquent, aménagent, produisent.

2 Le rôle des acteurs.

La recherche du rôle de l'espace dans les phénomènes sociaux nécessite de porter particulièrement attention aux lieux, et donc aux pratiques sociales des acteurs. Le rapport de l'homme au monde est spatial : les hommes et les sociétés sont inscrits dans l'espace, plus précisément dans des espaces spécifiques, qu'ils habitent et pratiquent quotidiennement. Tout fait social, tout processus social est spatialisé, et ainsi constitue aussi un fait géographique. Ce constat est à l'origine de nombre de recherches géographiques visant à « réconcilier le monde spatial et le monde social⁴⁹ ».

Une analyse géographique de l'innovation sociale s'inscrit ainsi dans une volonté forte d'identifier et d'analyser espaces et acteurs, tout autant que la nature de leur relation. Le concept de « territoire » permet ce type d'approche, en tant qu'il permet une mise en perspective des pratiques sociales comme rapports sociaux à l'espace, territorialités médiatisant la relation espaces/sociétés. L'innovation sociale s'inscrit alors comme pratique dans un système complexe reliant l'espace et la société.

La notion a certes été largement utilisée voire usée, et a pu devenir parfois une notion « fourre-tout », au même titre que le terme d'« espace ». L'étymologie fonde une base de définition commune autour de laquelle s'articulent de multiples approches, qui se combinent, se complètent ou se contredisent : « territoire », forme génitive latine de « terre », est la terre de quelqu'un, d'un groupe. La notion d'appropriation est ainsi centrale et introduit une distance sémantique entre « espace » et « territoire ». Cependant les définitions sont multiples, soulignant l'appropriation

⁴⁹ cf. DI MEO G. - *Géographie sociale et territoires* - Paris : Nathan U, 1998, 318 p. ; ouvrage dans lequel l'auteur poursuit la réflexion engagée dans deux ouvrages précédents : *Les territoires du quotidien* - Paris : L'Harmattan, 1996, 207 p. ; *L'Homme, la Société, l'Espace*. - Paris : Anthropos, 1991, 319 p.

symbolique et/ou physique de l'espace, mettant en valeur sa dimension « juridique, sociale, culturelle ou même affective⁵⁰ ».

Cette polysémie de la notion ne nous invite nullement à y renoncer ; au contraire il s'agit pour nous d'énoncer clairement ce que nous entendons ici par « territoire », et de montrer que ce concept est pertinent pour une recherche qui vise à l'analyse de l'innovation sociale. « Territoire », « système territorial » et « territorialité » seront des outils conceptuels nous permettant efficacement de nommer et de comprendre le système dans lequel s'inscrivent les acteurs et au sein duquel émergent des innovations sociales.

2-1 Territoire.

Le territoire, « terre de », terre appropriée, se doit pour être un concept pertinent et résolument neuf⁵¹, d'échapper à la mise en opposition/complémentarité d'hypothétiques instances sociales et spatiales. Il ne s'agit pas de les mettre en présence, mais de construire une figure qui intègre sociétés et espaces comme éléments d'un même système.

Le territoire tel qu'il est défini par Guy Di Méo, notamment dans *Géographie sociale et territoires*⁵², et auquel cette thèse voudrait se référer, se construit entre « économie, idéologie et pouvoir inscrits dans l'espace géographique⁵³ ». C'est un système au sein duquel se combinent dans « un écheveau complexe de relations socio-spatiales dynamiques, multidimensionnelles et multiscalaires⁵⁴ », l'espace géographique, la réalité économique, une culture et des croyances, soit un ensemble de représentations et des relations de pouvoir. Ces différents éléments s'inscrivent dans l'espace par les pratiques⁵⁵ des individus et des groupes.

Ces pratiques construisent le territoire comme système en mettant en mouvement et en relation les différents éléments. Pratiques concrètes et quotidiennes des lieux et représentations individuelles et collectives du social dans l'espace produisent à leur tour des représentations et des pratiques dans un mouvement dynamique et dialectique.

Le territoire n'est pas seulement le lieu-support de pratiques sociales : il est une construction sociale, un « rapport spatial doté de l'aptitude de modifier et de médiatiser en retour l'ensemble des relations sociales qui lui ont donné naissance⁵⁶ ». Plus qu'un rapport dialectique social-spatial, il met en jeu une correspondance entre idéal et matériel, et constitue un système qui « imbrique un espace géographique structuré par les principes de contiguïté et de connexité et un monde symbolique construit à l'aide de

⁵⁰ Cf. *Les mots de la géographie, Op. cit.*, p. 481.

⁵¹ Neuf au sens de distinct, de justifié donc, d'irréductible.

⁵² DI MÉO G. - *Op. cit.*

⁵³ DI MEO G. - *ibid.*, p. 24.

⁵⁴ DI MEO G. - *ibid.*, p. 12.

⁵⁵ Pratiques à ne qualifier ni de « sociales » ni de « spatiales », puisque pratiques sociales de l'espace, pratiques spatiales de formes sociales, c'est à-dire pratiques territoriales.

⁵⁶ DI MEO G. - *Op. cit.*, p. 273.

synecdoques et de métaphores⁵⁷ ». Guy Di Méo souligne ainsi que « son édification combine les dimensions concrètes, matérielles, celles des objets et des espaces, celles des pratiques et des expériences sociales, mais aussi les dimensions idéelles des représentations et des pouvoirs. Ces différents registres trouvent leur principe unificateur et leur cohérence dans le sens que les individus confèrent à leur existence terrestre, au travers de l'espace qu'ils s'approprient et dont ils font une valeur existentielle centrale⁵⁸ ».

Le territoire épouse la forme et la taille des combinaisons spatiales que pratiquent les collectivités humaines : ses limites sont celles de l'expérience concrète et symbolique, individuelle et collective, de ses lieux. Le territoire est ainsi multiforme, ouvert et se doit d'être pensé comme une organisation systémique multidimensionnelle où se retrouvent, articulées et indissociables, toutes les dimensions de l'expérience sociale des individus et des groupes, dimensions sociale, économique, politique, mais également spatiale et temporelle. Tout système territorial croise et combine diverses échelles spatiales, sociales, et temporelles.

Le temps des sociétés de la même façon que leur espace se produisent et se construisent à l'aune des conditions d'existence ou « d'habitation » pour employer le terme de Jean-Paul Ferrier, de tous les individus qui la composent. La notion de rythme est particulièrement intéressante en ce sens, en ce qu'elle intègre à la fois la dimension temporelle et spatiale de l'expérience territoriale : l'organisation temporelle des pratiques sociales quotidiennes, hebdomadaires, ou plus rares, commande l'utilisation des territoires, et inversement. Les territoires se construisent ainsi par une combinaison originale d'une pluralité de temporalités ou de rythmes, associant les différentes strates de son histoire et l'actualité de sa création et de son utilisation ; il implique tout autant diverses échelles spatiales, celles de localités, de régions, de la nation, du monde, qui participent de son identité, de sa construction et de son organisation.

2-2 Territorialités.

Le rapport spatial au monde pilote les relations aux lieux, aux personnes, aux choses et aux idées que chacun se fait de soi et du monde, c'est-à-dire qu'il guide l'ensemble des pratiques sociales quotidiennes, adoptées, rejetées, modifiées par les individus et les groupes. Jean-Paul Ferrier évoque cette idée avec le terme d'*homo géographique*, « habitant, producteur de lui-même et des lieux, acteur privilégié des transformations territoriales⁵⁹ ». Ainsi l'homme est géographique parce que les espaces régissent sa vie sociale qui est habitation du monde ; il est géographique aussi parce qu'il modifie son inscription dans les espaces et les territoires, parce qu'il a la capacité de modifier les espaces et les territoires.

⁵⁷ DEBARBIEUX B. - Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique. - in *L'Espace géographique*, n° 2, 1995, pp. 97-112.

⁵⁸ DI MEO G. - *ibid.*, p. 273.

⁵⁹ FERRIER J-P. - *Le contrat géographique ou l'habitation durable des territoires. Antée 2* . - Lausanne : Editions Payot Lausanne, 1998 (3ème trimestre), 251 p.

Ce double lien espace-société qui est l'objet même de la science géographique doit être mis au centre d'une analyse géographique du changement social, parce que ce changement social est intimement lié à la nature des inscriptions de l'homme dans son ou ses espaces, et les modifie. Les individus appartiennent à un espace, qu'ils pratiquent et créent tout à la fois.

Différents concepts permettent de révéler le rôle majeur des acteurs, ou « habitants », dans l'analyse géographique. Le concept d'« habitant », créé par Jean-Paul Ferrier, désignant « à la fois l'Homme concret et l'ensemble des relations qu'il entretient avec les « enveloppes » sensibles du territoire où se déroule sa vie quotidienne », est indispensable au discours géographique en ce qu'il « constitue le référentiel qui détermine le niveau d'étude des phénomènes de différenciation spatiale selon les pratiques effectives de la personne humaine⁶⁰ ».

Le concept de « territorialité » permet d'évoquer cette relation dynamique des individus au territoire, relation par laquelle se construisent dans un même mouvement systémique, le territoire, et les acteurs.

La dialectique « d'intériorisation de l'extériorité » et « d'extériorisation de l'intériorité » telle que l'évoque Pierre Bourdieu⁶¹, et qui nous rappelle les principes de la pensée complexe d'Edgar Morin, produit ainsi en permanence territorialisation et territorialité. « En somme, si les structures sociales, renforcées et modifiées par leur procès territorial, conditionnent les structures de la subjectivité, celles-ci à leur tour s'autonomisent, créent de la variété et agissent par rétroaction sur des structures socio-spatiales dont la stabilité et le poids à certains moments nous donnent l'illusion de leur objectivité. Or de telles structures n'ont pourtant rien d'immuable, elles se bâtissent en permanence⁶² ».

Cette mise en correspondance des lieux et des hommes à travers l'expérience territoriale est aussi à entendre dans une conception plus existentielle. C'est l'idée sous-tendue par le concept de « géographique » fondé par Eric Dardel, qui souhaite explorer la dimension phénoménologique de l'acte géographique, cette « relation concrète qui se noue entre l'homme, la Terre, mode de son existence et de son destin⁶³ ».

Il n'y a ainsi aucune distinction à opérer entre lieux et hommes, pratiques et représentations. Les pratiques, actions des hommes dans les territoires, à travers lesquelles s'opère ce mouvement de construction territoriale, sont l'expression concrète de l'expérience territoriale des acteurs, réalité complexe impliquant les conditions concrètes de leur existence et de leur action, les représentations collectives, culturelles et sociales, tout autant que le rapport très personnel de chaque individu au monde. Le terme de « pratiques » évoque ainsi tout à la fois les dimensions réelle, idéale, et

⁶⁰ FERRIER J.P, *ibid.*, p.84.

⁶¹ cf. BOURDIEU P. - *Sens (le) pratique*. - Paris : Editions (les) de Minuit., 1980, 475 p.

⁶² DI MEO G. - *ibid.*, p. 147.

⁶³ DARDEL E. - *L'homme et la terre, nature de la réalité géographique* . - Paris : P.U.F., 1952, 136 p.

phénoménologique imbriquées de la territorialité, « combinaison inextricable d'objectivité et de subjectivité ».

Les pratiques des acteurs, face émergée de la territorialité, émergent ainsi au sein des territoires, systèmes complexes, loin de l'unique composante spatiale, à l'organisation spécifique. Expériences spatiales et expériences sociales se font écho. Les pratiques qui sont autant de rapports sociaux au territoire s'inscrivent ainsi dans une combinaison complexe du social et du spatial que les concepts de « territoire » et de « territorialité » traduisent pertinemment. En outre, ils permettent une prise en compte globale des sociétés dans leur relation à l'espace.

Conclusion.

L'analyse des processus de l'innovation sociale est ainsi un projet géographique.

Les différents positionnements effectués nous permettent d'accorder dans cette recherche une place/un rôle crucial au territoire et en conséquence aux pratiques des acteurs.

La nature de la relation innovations/territoires est à lire et à interpréter dans ces pratiques. L'un des objectifs forts de ce travail est de participer à la caractérisation de cette relation.

Le chapitre suivant est ainsi logiquement consacré à une définition approfondie du concept d'innovation sociale, et à une caractérisation de la relation innovations/territoires.

Chapitre 2

Territoires et innovations

Ce chapitre vise à formuler une approche territoriale de l'innovation sociale. Les positionnements pris dans le chapitre 1 permettent en effet de présenter l'innovation sociale comme un concept pertinent pour rendre compte de la dynamique de la société et des territoires ; plus encore, de l'intégrer comme pratique au sein d'un système complexe, le territoire.

Plus qu'un outil d'analyse, l'innovation est en effet aussi une réalité sociale, qui médiatise la relation des acteurs au territoire. Signe de la capacité d'auto-organisation des acteurs, elle est l'un des modes privilégiés du changement.

La définition que ce chapitre présente s'articule en deux points.

D'abord, elle tente de saisir le processus d'innovation sociale comme partie prenante des processus du changement social, et conçu comme révélateur de la capacité d'auto-organisation des acteurs. Elle analyse aussi, dans une approche systémique, les conditions d'émergence et de diffusion de l'innovation.

Elle s'efforce ensuite et surtout de caractériser la nature de la relation acteurs/innovations/territoires. L'identification des conditions territoriales de l'innovation questionnera l'organisation des territoires, tout autant que le rôle des acteurs.

1 L'innovation sociale : un concept pertinent pour rendre compte de la dynamique de la société et des espaces.

1-1 L'innovation sociale : une approche du changement par les acteurs.

Prendre pour objet l'innovation sociale, c'est vouloir éviter les difficultés liées à la multiplicité et à la complexité des approches possibles lorsque l'on veut analyser le changement social. Il a été cependant nécessaire de faire un détour par l'analyse du changement social afin de positionner notre recherche au sein de celui-ci comme contexte englobant : sa prise en compte est nécessaire à la compréhension de l'innovation.

L'innovation sociale est une des manifestations les plus tangibles du changement social : à travers son étude, celui-ci s'appréhende comme un fait social. L'innovation apparaît ainsi comme une « entrée possible des phénomènes du changement social⁶⁴ ». S'intéresser à l'innovation sociale

⁶⁴ OLIVIER DE SARDAN J.P. - *Anthropologie et développement*. - *Op cit.*, p. 96.

permet ainsi de jeter sur le changement social un regard ciblé à travers l'analyse d'un *processus* social.

En quoi l'innovation sociale participe-t-elle des processus du changement ? Il s'agit pour définir l'innovation de saisir qu'elle est ce que Jean-Pierre Olivier de Sardan nomme « une forme élémentaire du changement⁶⁵ », de décrire le lien qui permet à travers l'étude de l'innovation de se situer dans une analyse plus générale du changement social.

Une innovation sociale est d'abord une pratique sociale inédite. Cette pratique nouvelle peut intervenir dans l'ensemble des domaines de la vie sociale : vie privée et publique, vie familiale, professionnelle, etc. L'innovation sociale concerne ainsi directement les individus ou les groupes restreints, les acteurs à la base de la vie sociale. C'est une des manifestations concrètes du changement social par la modification ou la création de pratiques et de conduites sociales.

La diffusion sociale et spatiale⁶⁶ de ces innovations s'opère à partir du ou des foyers d'émergence de l'innovation. Sa diffusion au sein de tous les groupes de la société se fait « de proche en proche », par contact direct ou emprunte les multiples réseaux d'information ou de communication, virtuels ou directs, internationaux ou de proximité. Elle s'opère ainsi jusqu'à ce que l'innovation ne soit plus considérée comme une nouveauté mais comme une pratique sociale normalisée : le travail féminin salarié par exemple fut une innovation sociale et constitue aujourd'hui une norme sociale presque entièrement intégrée. La pratique émergente passe ainsi d'une situation inédite et exceptionnelle à celle de pratique sociale largement diffusée et intégrée par un grand nombre d'individus. L'émergence du 3^{ème} âge, comme groupe social à part entière, auquel les individus peuvent s'identifier, et dont ils peuvent adopter les pratiques associées, est aussi une innovation sociale. Elle voit sans doute son origine dans la volonté de quelques-uns de valoriser l'oisiveté récemment acquise dans leur retraite (qui est elle-même une innovation sociale), inventant ainsi, à l'antithèse parfaite de la société productiviste, un nouveau mode de vie et de consommation.

La notion d'innovation est toutefois ambiguë puisqu'elle désigne tout à la fois l'action d'innover et son résultat. Il est alors pertinent de s'intéresser au caractère dynamique de la notion d'innovation : plus qu'une pratique sociale inédite, l'innovation sociale est un des processus du changement social, une « action introduisant quelque chose de nouveau dans un ordre établi⁶⁷ ». Le terme, associant le préfixe in-, la racine nov- du latin novellus (nouveau) et le suffixe -ation du latin action (action), évoque ainsi à la fois la nouveauté (innov) et l'action (ation).

⁶⁵ *Ibid.*, p. 78.

⁶⁶ Nous reviendrons plus longuement sur la diffusion spatiale de l'innovation, dans la partie s'attachant précisément à définir la/les relations innovation/espace.

⁶⁷ Définition donnée par le Petit Robert, 1998.

Il s'agit maintenant d'émettre l'hypothèse que cette action d'innover est directement le fait d'individus ou de groupes sociaux, ce qui s'inscrit totalement dans une conception d'une auto-production de la société. Les individus ou groupes innovants ont une marge d'action et de changement sur leur situation et leur devenir, en agissant sur leurs pratiques.

L'innovation en tant que processus est ainsi l'un des moyens d'action dont ils disposent pour être partie prenante, par leurs actes mêmes, du changement de la société et des espaces. L'innovation sociale participe ainsi du changement social : elle contribue à modifier les situations sociales à l'origine de son émergence, et par rétroaction se situe au cœur même du mouvement de la société.

1-2 Une approche systémique de l'innovation.

1-2-1 Positionnement méthodologique et théorique : de l'analyse du changement à celle de l'innovation sociale.

Une analyse des processus de l'innovation sociale s'inscrit plus largement dans une analyse du changement social. Pour définir le concept d'innovation comme objet d'une analyse géographique, il est en premier lieu nécessaire de se positionner au sein des théories du changement, afin de préciser notre approche théorique et méthodologique de celui-ci.

L'analyse du/d'un changement social se justifie ici non pas dans l'analyse du changement comme objet, mais dans une analyse qui le pose et le reconnaisse comme mouvement de la société et en cela comme concept opératoire pour saisir la dynamique des processus sociaux. L'analyse du et avec le changement social est ainsi une « construction en mouvement⁶⁸ ».

Le changement est inscrit dans toute situation et dans toute analyse. Analyser une situation sociale consiste à la saisir dans un moment : le simple fait de caractériser un/ce moment crée et fonde l'idée même de changement, qui est contenue dans tous les autres moments que l'analyse ignore. Ce *moment* par le choix dont il fait l'objet, par le fait de figer une situation pour l'analyse, est véritablement la trace de la différence et du temps, la trace donc du mouvement et du changement.

La conception de la société comme ordre réduit le changement social à un mouvement de dissension/intégration. En posant la société comme système porteur de sens en lui-même, la sociologie et les sciences sociales réduisaient ainsi le changement social à la recherche stratégique d'une position idéale pour l'acteur dans ce système. Alain Touraine récuse cette explication de l'action et de l'acteur en référence à un système méta-social : selon lui, toute situation sociale est le résultat de relations entre acteurs, et

⁶⁸ MORIN E. - in *La Méthode t.III, La Connaissance de la connaissance* . - Paris : Le Seuil, 1986, p.16.

l'acteur, « en même temps qu'il est conditionné par une situation, participe à la production de cette situation⁶⁹ ».

Il s'agit ainsi de se détacher de toute conception invoquant un déterminisme historique, économique, spatial, etc. des sociétés : la société n'est pas une tension permanente vers le progrès, tension métasociale qui guiderait le changement social. « Le sens d'une situation sociale n'est pas à chercher à l'extérieur d'elle, dans un monde métasocial que les uns appellent les valeurs, et les autres, la nature ; une société n'est pas définie par sa place dans une évolution qui lui conférerait un sens ; une société doit se découvrir comme le produit de son action sur elle-même⁷⁰ », action qu'on interprétera d'abord comme ensemble des relations qu'entretiennent les acteurs sociaux.

Une telle conception, à la fois théorique et méthodologique, s'oppose à une sociologie idéaliste des valeurs et ne « s'oppose au naturalisme que pour mieux retrouver la nature de l'action humaine, tendue entre ses orientations et ses ressources, retournement du travail sur lui-même et non idée ou destin.⁷¹ ». Il s'agit bien de souligner que « la vie sociale ne peut plus être décrite comme un système social dont les valeurs, les normes et les formes d'organisation sont établies par l'état et d'autres agences de contrôle social mais elle doit être comprise comme action et donc comme mouvement de sorte qu'elle est l'ensemble des rapports entre les acteurs sociaux du changement⁷² ».

Le changement social trouve ainsi une place particulière au sein de la société et des sciences sociales, révélateur du mouvement même de la société et de ceux qui la font, les acteurs, loin d'une conception déterministe de l'évolution des sociétés. S'intéresser au changement social est ainsi s'intéresser spécifiquement aux relations qu'entretiennent les acteurs.

Dans cette recherche, le changement social nous intéresse donc en ce qu'il est situé au cœur des relations entre acteurs, en ce qu'il est en conséquence révélateur du mouvement de la société et des territoires. Notre définition de l'innovation s'appuiera sur l'idée que le changement social, loin d'être exclusivement exogène, est en grande partie lié aux capacités d'auto-organisation des acteurs, et que l'action de ces derniers est le mouvement même de la société.

1-2-2 Auto-organisation des acteurs.

La recherche d'acteurs innovants s'inscrit dans une approche valorisant et spécifiant le rôle des acteurs dans le changement social.

⁶⁹ TOURAINE A. - *Le retour de l'acteur*. - Paris ; Fayard, 1984, p. 33.

⁷⁰ TOURAINE A. - *Ibid.*, 1987.

⁷¹ TOURAINE A. - *Pour la sociologie*. - Paris : Point Seuil, 1974, p. 40.

⁷² TOURAINE A. - *Critique de la modernité*. - Paris : Fayard, 1992, p. 256.

L'interactionnisme et l'individualisme méthodologique, avec des méthodes et des concepts différents, inscrivent l'acteur et ses pratiques au cœur des problématiques du changement social.

Henri Mendras, dans son ouvrage consacré au changement social, propose une analyse interactionniste. Puisqu'il n'y a pas de théorie globale du changement, il « convient de s'attacher à l'étude de micro-processus qui peuvent avoir d'ailleurs une valeur paradigmatique plus large (...). Le changement social même au niveau macro-sociologique, n'est intelligible que si l'analyse descend jusqu'aux agents ou acteurs sociaux les plus élémentaires composant les systèmes auxquels on s'intéresse⁷³ ». Ainsi, la plupart des changements sociaux proviennent moins de l'effet mécanique de facteurs dominants que des effets d'agrégation résultant de l'interaction des acteurs sociaux entre eux.

Allant plus loin encore, l'individualisme méthodologique, cadre d'analyse représenté notamment par Raymond Boudon, reconnaît ce pouvoir d'action et de changement aux acteurs et fonde ce constat comme postulat théorique et méthodologique. Les situations sociales ou les phénomènes sociaux sont expliqués directement par les actions diverses des acteurs motivées par les désirs/volontés individuels. Situé au niveau d'un système particulier⁷⁴, chaque phénomène est considéré comme la résultante des comportements des agents du système. Les contradictions entre la volonté première initiant l'action de chaque individu et le phénomène social global résultent des effets d'agrégation des différentes décisions des acteurs : chaque individu, s'il détient la conscience de son action, ne détient pas la conscience de la portée de cette action. Les situations sociales et le changement social découlent de l'agrégation des actions individuelles. Cette conception donne aux individus et à leur action une place centrale et un véritable pouvoir de changement.

En dépit de l'importance qu'elles accordent aux acteurs, ces conceptions restent partiellement déterministes. Alain Touraine critique ces deux théories, affirmant qu'elles redonnent l'avantage à un système d'explication déterministe, à la logique du système sur la logique de l'acteur, en réduisant celui-ci à la recherche rationnelle de son intérêt. En outre, à l'origine de l'action se place toujours soit un désir d'intégration dans un système social posé comme norme d'évaluation, soit une volonté/nécessité de changement liée à l'idée de progression (statut, ressources), de modernisation, fondée elle-même sur le postulat d'un axe tradition/modernité, linéaire et orienté, comme seule direction valable du changement social. C'est ce que souligne également Alain Baubion-Broye, critiquant divers modèles du changement inspirés de l'interactionnisme et de l'individualisme méthodologique⁷⁵, qui pour la plupart, même s'ils visent à mettre l'acteur/l'action en valeur, « sous-entendent que les conduites des individus, les activités collectives, assurent une fonction intégrative dans des systèmes sociaux prédéterminés, normés et (...) ne tolèrent en quelque sorte que les changements qui

⁷³ MENDRAS H. & FORSE M. - *Le changement social*. - Paris : A. Colin, 1983, coll. U, 284 p.

⁷⁴ Ce qui implique une validité partielle et locale de l'explication proposée.

⁷⁵ Notamment ceux présentés par H. MENDRAS, P. LE ROY, L. WARNER.

confirment leur fonctionnalité⁷⁶ ». L'action est ramenée à la « recherche de satisfactions maximales et de positions sociales élevées considérées comme les sources et les moyens d'interaction/affiliation plus intenses et d'un plus grand bien-être des individus⁷⁷ ».

Ainsi une telle logique de l'acteur vise à son intégration dans le système social posé comme norme d'évaluation sociale. A contrario d'une telle conception réductrice, donner une place centrale à l'action est assumer que celle-ci « ne dépend pas de besoins personnels et d'attentes sociales mais d'exigences propres à la relation que les sujets entretiennent avec eux-mêmes et qu'ils cherchent à modifier⁷⁸ ».

Il s'agit ainsi de reconnaître en premier lieu que les acteurs, plus que des agents dont l'action vise à maximiser leur profit/bien-être, sont, dans le cadre d'un système social pesant et déterminant, véritablement « dotés de capacités/ressources cognitives et pragmatiques⁷⁹ », et que leur action participe d'un modèle d'auto-organisation des systèmes sociaux.

Cependant, surestimer l'élément volontariste, individuel du changement social est tout aussi erroné que surestimer la détermination des systèmes. Si l'action ne peut se concevoir comme un mode d'intégration au système social posé comme ordre, elle ne peut non plus être analysée comme acte totalement libre, hors de la détermination des systèmes. Les acteurs, dotés de capacités de création et d'innovation, ne font pas le changement social : les systèmes sociaux (institutions, organisations, milieux) sont construits/produits par des acteurs agissant avec et contre les déterminations des systèmes. Cette tension ou ce lien existant entre acteurs et système est au cœur-même de la notion de mouvement et de changement social.

1-2-3 Innovation et systémique.

Comme le concept de territoire et de territorialité sont construits dans une démarche complexe et systémique, il s'agit de poursuivre dans ce sens pour une approche du changement et de l'innovation sociale. C'est ainsi que peuvent s'analyser les situations sociales, dans une pensée complexe qui intègre auto-organisation et déterminisme comme un couple complémentaire et antagoniste et non comme les deux extrêmes/pôles d'un axe orienté. L'approche systémique permet de s'intéresser aux interactions qui se développent entre les données élémentaires, les rétroactions qui en dérivent, et l'issue vers laquelle tend le système. Elle permet de stipuler qu'acteurs, territoire et changement participent d'un même système d'auto-production de la société, ou de construction territoriale.

⁷⁶ BAUBION-BROYE A. - *Le projet personnel et l'innovation sociale* . - Toulouse : Ed. du C.N.R.S., 1987, p. 53.

⁷⁷ *Ibid.* p. 52.

⁷⁸ *Ibid.* p. 62.

⁷⁹ OLIVIER DE SARDAN J.P. - *Anthropologie et développement : essai en socio-anthropologie du changement social*. - Paris : Ed. Karthala, 1995, p. 88.

La théorie de la pensée complexe d'Edgar Morin peut nous aider à formaliser cette approche que nous désirons adopter.

« On ne voit pas comment surgirait le nouveau, le changement, dans un univers totalement déterministe ; on ne voit pas comment pourraient s'établir les organisations et les structures dans un Univers totalement aléatoire ». Un débat entre logique du système ou logique de l'acteur, auto-organisation ou déterminisme social, autonomie ou dépendance est un faux débat ; c'est véritablement seulement dans un « Univers [ordre/désordre] (que) l'on peut concevoir devenir et innovation⁸⁰ ».

Il n'y a pas de positionnement possible dans un débat qui opposerait origine exogène ou endogène du changement parce qu'il n'y a pas de séparation possible entre le système et l'acteur, entre le système et l'action. Le sens de l'action n'est pas porté par la conscience de l'acteur ni n'est soumis à un ordre méta-social. « Les influences des situations ne sont pas séparables des représentations ou des systèmes d'attentes par lesquels les individus les signifient⁸¹ ».

L'acteur doit ainsi se concevoir comme « source/instrument/objet d'action et de changement, inassimilable à ses seuls rapports aux situations sociales qui l'entourent, mais définissable par des projets fréquemment conflictuels⁸² ».

La pensée complexe de E. Morin se fonde sur plusieurs principes qui s'appliquent à la nature de cette relation acteur/système.

– **Principe dialogique.** Ce principe - inspiré de la dialectique d'Héraclite, Hegel, Marx - est « l'association en un de deux principes à la fois inséparables, complémentaires, concurrents et antagonistes⁸³ ». Ce principe permet la création de notions doubles où distinction et intégration sont étroitement liées : ordre/désordre, autonomie/dépendance, dynamisme/stabilité, exclusion/intégration. L'explicitation des phénomènes nécessite de faire jouer ensemble des notions apparemment opposées et contradictoires.

– **Principe récursif.** « Est récursif un processus dont les produits et effets sont nécessaires à sa propre production et à sa propre causation. C'est un processus auto-producteur qui en même temps produit du « soi » et de « l'être »⁸⁴ ».

– **Principe hologrammatique.** « Non seulement la partie est dans le tout mais aussi le tout en tant que tout se trouve dans la partie »⁸⁵. Dans chaque individu d'une société, la société en tant que tout est présente : langage, culture, normes et prohibitions.

⁸⁰ MORIN E. - *Pour sortir du XXème siècle.* - Paris : Nathan, 1984, p. 162.

⁸¹ BAUBION-BROYE A. - *Op.cit.*, p. 60.

⁸² *Ibid.*, p. 27.

⁸³ MORIN E. - « Messie, mais non » . - in . *Arguments pour une méthode, Colloque de Cerisy.* - Paris : Seuil, 1990, p. 266.

⁸⁴ *Ibid.*, p. 266.

⁸⁵ *Ibid.*, p. 266.

Ces trois principes sont à la base du principe de complexité, principe d'explication plus riche que le principe de simplification (disjonction/réduction). La pensée complexe « veut penser ensemble les réalités dialogiques tressées ensemble⁸⁶ », veut dépasser les entités closes, les objets isolés ; elle est fondée sur l'interaction et le lien. C'est une pensée systémique qui lie l'objet et son environnement, « l'ordre et le désordre » pour utiliser le langage d'Edgar Morin.

Il est ainsi impossible de tenter une explication des phénomènes/changements sociaux en se positionnant/s'appuyant dans/sur un débat opposant logique du système et logique de l'acteur. Détermination des systèmes sociaux et auto-organisation de la société par les acteurs jouent ensemble et en opposition : le mouvement de la société réside dans cette association/tension, dans ce lien/conflit entre le système social et les désirs/représentations des acteurs.

Le changement social est ainsi complexe et systémique : le mouvement/changement de la société initié par cette association/tension est créé/amplifié par l'effet récursif. Il y a alors véritablement auto-production de la société. Edgar Morin parle au sujet de l'action individuelle ou collective de computation/communication des informations extérieures et intérieures : l'action subit une double détermination (intérieure et extérieure) et une double indétermination (intérieure - possibilité de choix - et extérieure - aléas environnement ; actions des autres individus -). Le géographe Bernard Kayser parle plus simplement d'un « effet conjugué de forces endogènes et exogènes ». L'action et le changement ne se conçoivent ainsi que dans une interprétation où autonomie/initiative des acteurs et rationalité des systèmes jouent ensemble, se combinent, et forment les dynamiques sociales.

Une approche de l'innovation sociale comme processus complexe et systémique peut utiliser avec profit les trois principes de la pensée complexe d'Edgar Morin.

L'effet dialogique. L'innovation sociale émerge au sein d'un système dialogique associant/opposant auto-organisation et déterminisme ou processus personnels et processus sociaux. Une double association détermination/indétermination extérieure (celle des systèmes) et intérieure (celle des acteurs) constitue le cadre dans lequel peut émerger l'innovation. Les acteurs sont inscrits dans des systèmes plus ou moins pesants et déterminants et ont un accès variable à l'information au sujet du poids de ces systèmes. Au sein de ces systèmes se placent des vides institutionnels ou sociaux, des failles dans leur rationalité, qui constituent autant d'aléatoires sur lesquels l'action peut s'appuyer. Les acteurs sont parallèlement porteurs

⁸⁶ MORIN E. - *La Méthode. La vie de la vie (t.II)*. - Paris : Seuil, 1980 [réed.coll.Points, 1985], p. 387.

de représentations et de volontés héritées, acquises dans un constant va-et-vient extérieur/intérieur, et possèdent un pouvoir de choisir irréductible.

C'est la relation/le conflit entre ces deux pôles complémentaires et antagonistes qui crée, initie l'action. Cette relation de complémentarité et d'opposition permet et nécessite tout à la fois l'action et l'émergence de l'innovation sociale. L'innovation, pratique sociale nouvelle, intervient dans un contexte de déterminisme des systèmes auquel les acteurs font opposition ou qu'ils accompagnent par l'action/la création.

Cette conception est notamment celle d'Alain Touraine qui résume le mouvement de la société dans la tension résidant entre acteurs et système. Pour le psychologue Alain Baubion-Broye, l'innovation sociale constitue « un mode complexe de restructuration et de rééquilibrage des rapports entre les acteurs et les institutions, un mode de résolution et de structuration de la relation/tension entre processus personnels et processus sociaux⁸⁷ ».

— **L'effet récursif.** Les individus ou les groupes sociaux font apport à la société tout en la transformant, « se reconnaissent comme partie d'une nature qu'ils organisent cependant et qu'ils transforment sans cesse⁸⁸. ». La société participe à se produire et à s'organiser elle-même à travers le processus de l'innovation. Celui-ci est un moyen d'action aux mains des individus et des groupes par lequel ils participent au mouvement de la société, en créant des pratiques sociales inédites.

L'effet récursif est double. D'abord l'innovation rétroagit sur les conditions de son émergence en modifiant les divers systèmes qui l'ont déterminée, et participe ainsi au mouvement de la société. Mais elle rétroagit également à un niveau différent en développant les capacités d'autonomie et d'action des individus ou des groupes sociaux : l'acte d'innover développe la capacité à produire de l'innovation ultérieurement, développe l'autonomie des acteurs.

— **L'effet hologrammatique.** Lorsque l'individu innove, l'action se joue d'abord très précisément à l'échelle de la situation très personnelle de l'individu, dans la relation indétermination/détermination extérieure/intérieure qui lui est propre. Cependant, l'innovation sociale comme mise en place d'une pratique sociale inédite révèle également la relation auto-organisation/déterminisme, autonomie/dépendance à un niveau plus global. À chaque innovation, cette relation se joue au-delà de la simple problématique personnelle de l'individu innovant. Chaque innovation sociale contient l'Innovation sociale qu'elle pose en acte⁸⁹.

L'innovation sociale est ainsi le changement social aux mains des acteurs. Ce n'est pas la totalité du changement cependant. Le conflit est un autre des processus du changement, qui se situe lui-aussi à l'articulation de processus personnels et sociaux, au cœur d'une relation d'opposition/complémentarité entre déterminismes sociaux et libertés

⁸⁷ Cf. BAUBION-BROYE A. - *ibid.*, pp. 218-220.

⁸⁸ TOURAINE A. - *Pour la sociologie.* - *ibid.*, p. 122.

⁸⁹ Cette proposition est à rapprocher de la notion de *responsabilité* de J.P. SARTRE.

individuelles. L'innovation sociale est un évitement et/ou une résolution du conflit, de la tension. « L'innovation constitue un mode complexe de restructuration et de rééquilibrage de rapports entre des personnalités et des institutions, de régulation et de dépassement des conflits inhérents à ces rapports ». Elle permet l'interstructuration des structures personnelles et sociales dans l'action. Innovation et conflit sont intimement liés : l'innovation découle d'un conflit ou y supplée.

2 Les conditions d'émergence de l'innovation.

Nous venons de définir l'innovation sociale en tant que processus. Comment maintenant justifier ou expliquer l'innovation comme émergence ? Il y a en effet une différence radicale entre ces deux approches explicatives. L'innovation est ici considérée comme un processus social : il s'agissait, pour traiter de l'action d'innover et non du résultat de l'innovation, de décrire les mécanismes qui lient innovation et changement, innovation et acteur. Cependant le processus décrit concerne bien le résultat de l'innovation, la pratique sociale inédite dont on peut ensuite analyser la diffusion, l'action rétroactive, etc. La difficulté à traiter de l'*émergence*, de l'*apparition* de l'innovation réside bien dans le fait que l'innovation n'est perceptible et reconnaissable comme telle que lorsqu'elle n'en est plus une, seulement lorsqu'elle est réduite à un phénomène facilement décrit parce que déjà entraîné dans le passé.

L'appréhension de l'innovation comme processus naissant est inexacte. Thierry Gaudin écrit : « l'origine de l'idée est complexe voire introuvable. Mais le moment où elle émerge est celui où elle peut être entendue. C'est comme si elle existait en creux, comme attente de la société, avant de se manifester en plein, comme réalisation visible, incarnation de l'attente⁹⁰ ».

C'est cependant l'état naissant, l'émergence de l'innovation qui apparaissent intéressants pour l'analyse, au sens où repérer l'innovation naissante permettra d'identifier les conditions nécessaires et suffisantes à cette émergence. Car il s'agit bien de cela : être en mesure de repérer les conduites innovantes dans le désordre apparent des conduites, être en mesure d'identifier les milieux, les systèmes au sein desquels l'innovation est susceptible d'émerger.

Pour traiter de ce moment inexact et imperceptible où émerge l'innovation, il est alors seulement possible d'essayer de caractériser les conditions *privilegiées* de son émergence (situations, enjeux, acteurs), espérant ainsi construire une trame serrée au sein de laquelle se placerait l'innovation comme émergence. Notre recherche s'appuiera ainsi sur la proposition approximative suivante : nous cherchons l'innovation sociale là où elle ne peut que se trouver⁹¹.

Pour traiter de ce moment où émerge l'innovation, c'est-à-dire pour essayer d'être en mesure de *prévoir* l'innovation, il s'agit de tenter de caractériser une faculté d'innover, un groupe ou une catégorie d'individus particulièrement innovants.

⁹⁰ GAUDIN T. - *De l'innovation*. - La Tour d'Aigues : Ed. de l'Aube, 1998, p. 17.

⁹¹ Il ne s'agit pas de caractériser les conditions théoriques de l'innovation dans une approche déterministe. Ces conditions sont autant d'hypothèses que notre travail de recherche validera ou invalidera.

2-1 Les innovateurs comme acteurs autonomes.

Il n'est pas acceptable de justifier l'émergence de l'innovation par un caractère innovant de certains individus ou groupes sociaux, qui s'opposerait à un caractère traditionnel détenu par d'autres. Caractériser une tendance naturelle, une prédisposition psychologique à l'innovation (technique ou sociale) relève d'un naturalisme social et psychologique, que l'on retrouve dans nombre de recherches en sciences sociales, des plus anciennes aux plus récentes. C'est ainsi la démarche développée par Auguste Comte qui distingue *a priori* des individus et des groupes qui vont maintenir des conduites adaptées à un ordre ancien, tandis que chez d'autres naissent des représentations, des conduites et des choix novateurs : il y a une partition arbitraire et préalable à toute explication entre des individus conservateurs et des individus innovateurs. C'est également le type de position adoptée par Henri Mendras dans son ouvrage *Le changement social*⁹², dans lequel il opère une catégorisation systématique basée sur une improbable « nature humaine » et distingue ainsi différents groupes aux caractéristiques types : les innovateurs, les imitateurs, les routiniers, les conservateurs, etc.

Cette représentation dichotomisée entre un tempérament innovateur et un tempérament résistant à l'innovation est liée à une vision évolutionniste de la société : le mouvement de celle-ci réside dans une opposition progrès/élites et tradition/partisans de l'ordre établi, entre la lumière du progrès et l'obscurité de la tradition. La classification des individus face au changement se fait ainsi en fonction d'un écart à une rationalité maximale pré-établie et dictée par le modèle de réussite dominant, et/ou d'un écart au prestige maximal que confèrent aux individus les rangs élevés dans cette hiérarchie. L'individu ou le groupe innovateur recherche un prestige social, une maximisation de son profit, une ascension sociale ; l'attitude innovante est inmanquablement récompensée par un accès à des rangs plus élevés de la hiérarchie sociale et marque ainsi la progression d'un statut traditionnel dévalorisé à un statut progressiste posé comme objectif final. Cette conception sous-entend que les conduites des individus comme les conduites collectives sont « chargées d'assurer une fonction intégrative dans des systèmes sociaux prédéterminés, normés » et elle ne tolère en quelque sorte le changement que « lorsqu'il confirme la fonctionnalité de ces systèmes⁹³ ». Cette conception nie le caractère systémique du changement social et privilégie une détermination des situations sociales par les systèmes sociaux.

Il est plus cohérent d'essayer de définir un caractère innovateur à partir de la définition systémique de l'innovation que nous venons d'établir, caractère innovateur susceptible d'être identifiable en chaque acteur. S'il est

⁹² Cf. MENDRAS H., FORSE M. - *Changement (le) social* . - *Op. cit* . Notons que H. MENDRAS s'éloigne de ce type d'approche naturaliste dans ses travaux postérieurs, notamment dans *La seconde révolution française* (1988), *La fin des paysans* (1991) et *L'Europe des Européens* (1997).

⁹³ BAUBION-BROYE A. - *ibid.*, p. 53.

possible alors de caractériser un acteur innovateur, ce n'est en aucun cas en opposition avec un acteur conservateur.

Les travaux d'Alain Touraine et de François Dubet sur le sujet ou le sujet-acteur se révèlent particulièrement pertinents, pour la définition d'un quelconque caractère innovateur, ou type innovant. Ils permettent d'avancer que l'acteur innovateur est celui qui agit en individu autonome au sein d'une situation complexe entre processus personnels et sociaux. L'innovation sociale comme appropriation des situations complexes dans lesquelles sont engagés les acteurs est ainsi une action libre. Elle naît de « l'association de la liberté affirmée de l'individu et de son expérience vécue assumée et réinterprétée⁹⁴ ». C'est ce que précise le groupe A.R.C.I.⁹⁵ en définissant l'action comme le « processus de socialisation où émerge la personnalité de l'individu à partir essentiellement d'un double rapport dialectique [cf. dialogique] identité/altérité, individu/société⁹⁶ ».

Les Sujets au sens d'Alain Touraine ou les sujets-acteurs au sens de l'A.R.C.I. sont d'abord des acteurs autonomes. Ils agissent non pas « conformément à la place qu'ils occupent dans l'organisation sociale, mais ils modifient l'environnement matériel et surtout social dans lequel ils sont placés en transformant la division du travail, les modes de décision, les orientations culturelles⁹⁷ », construisant leur vie « contre ce qui leur fait obstacle, mais n'opposant pas seulement une culture irréductible à une économie mondiale⁹⁸ », leur individualité au système social. Ces acteurs « composent leur action avec des valeurs différentes, qui sont à la fois ressources idéologiques, modalités d'intégration et de contrôle, appels à une subjectivité non sociale bien que socialement définie⁹⁹ ». Ils composent ainsi leur action entre déterminisme social et liberté personnelle. Ces valeurs sont toujours guidées par un impératif : celui d'agir en acteur autonome et libre, acteur de son propre devenir et/ou de celui de la société¹⁰⁰. L'innovation est bien un acte d'autonomie irréductible¹⁰¹, un effort pour unir les désirs et les besoins personnels à la conscience d'appartenance/dépendance à l'entreprise, la nation, ou tout autre organisation, et cela même si l'individu n'est pas porteur du sens de son action, conscient de la portée de l'innovation produite.

⁹⁴ TOURAINE A. - *Qu'est-ce que la démocratie ?* - Paris : Fayard, 1994, 294 p.

⁹⁵ Association de Recherche Coopérative Internationale, association fondée par P.H. CHOMBART DE LAUWE.

⁹⁶ A.R.C.I. - *Sujet-acteur et transformations sociales* . - Actes du Colloque de l'A.R.C.I., 25-28 mai 1994, Perpignan. - Perpignan : Presses Universitaires de Perpignan, 1995, 299 p.

⁹⁷ TOURAINE A. - *Critique de la modernité*. - *Op.cit.*, p. 243.

⁹⁸ DUBET F. - *Sociologie de l'expérience*. - Paris : Seuil, 1994, Coll. La Couleur des idées, p. 222.

⁹⁹ *Ibid.*, p. 254.

¹⁰⁰ En acteur dans le devenir de l'organisation sociale aussi parce qu'acteur de son devenir justement : cf. le principe hologrammatique d'E. Morin.

¹⁰¹ Dans *Sens et non-sens de la révolte* (Paris : Fayard, 1996, 379 p.), Julia Kristeva propose une analyse psychanalytique de la notion de révolte : elle souligne la participation essentielle de la révolte dans « l'expérience intime du bonheur » : « aucun de nous ne jouit sans affronter un obstacle, un interdit, une autorité, une loi qui nous permette de nous mesurer, autonomes et libres ». L'innovation se pose ainsi comme condition et expérience irréductibles de l'autonomie des acteurs.

Les approches de type naturaliste ou déterministe peuvent alors se lire à la lumière de celles d'Alain Touraine et de François Dubet parmi d'autres, et celle d'Edgar Morin. Le désir de reconnaissance sociale ou de prestige social, la volonté de progression sociale (quoique cette notion précisément soit véritablement contestable), d'intégration peuvent au gré des situations représenter des véritables moteurs pour l'innovation sociale. Cependant, ces causes particulières s'insèrent dans un principe initiant l'innovation plus large, principe mettant en avant l'innovation comme « expérience vécue assumée et réinterprétée¹⁰² ».

2-2 L'indétermination comme condition de l'innovation.

Par là même, s'il y a effectivement possibilité de caractériser des individus et des groupes sociaux particulièrement innovants, ce n'est en aucun cas lié à une prédisposition naturelle de leur part, mais à la situation complexe dans laquelle ils sont engagés.

Il est impossible de caractériser *a priori* un tempérament innovateur ; en revanche, il est possible d'essayer de déterminer la situation (personnelle et sociale) liée à l'innovation qui fait de l'acteur un innovateur. De la même façon, s'il est impossible et vain de tenter de dénouer définitivement et pour toutes les situations les causes de l'émergence de l'innovation, il est possible d'essayer de caractériser les conditions particulièrement propices à cette émergence.

L'innovation est un processus systémique, ce dont nous avons traité en 1- ; son apparition s'inscrit au sein d'une relation/tension entre la rationalité et la détermination des divers systèmes (sociaux, spatiaux, etc.) et la capacité et la volonté d'auto-organisation des acteurs. Considérant avec Edgar Morin un système associant deux couples dialogiques détermination/indétermination extérieure/intérieure, système complexe dans lequel s'inscrit l'action comme vecteur du changement social, « l'action libre s'appuie alors sur la connaissance et l'utilisation des déterminations » (constances, structures, lois) intérieures et extérieures, et « simultanément sur les possibilités aléatoires qui se présentent¹⁰³ » dans la situation donnée. L'insertion de l'action est permise particulièrement par la présence d'aléas et la possibilité de choix dont disposent les acteurs.

Une situation dans laquelle les indéterminations extérieure et intérieure sont particulièrement marquées est ainsi à même de favoriser l'action et donc l'innovation. Le flou ou le vide institutionnels (indétermination extérieure), l'instabilité ou une mobilité sociale importante (indéterminations extérieure et intérieure) sont autant d'incertitudes qui favorisent ou initient l'action d'abord, la création ensuite. L'action et la création peuvent intervenir parce qu'elles ont la marge d'intervenir (absence à combler) et parce que le cadre dans lequel elles interviennent n'est pas rigide ni immuable (possibilité de modification et de déformation du cadre). Elles interviennent aussi parce que la situation nécessite une réduction de la

¹⁰² TOURAINE A. - *Qu'est-ce que la démocratie ?*. - *Op. cit.*, p. 8.

¹⁰³ MORIN E. - *Pour sortir du XXème siècle*. - *Op.cit.*, p. 164.

marge d'incertitude afin que l'acteur se l'approprie. L'incertitude exige et permet tout à la fois l'innovation.

Ce sont les personnes en situation d'indétermination intérieure et extérieure, qui, à partir de la situation complexe qui leur est propre, agissent en acteurs autonomes et libres, acteurs de leur devenir et de celui de la société. Y a-t-il des individus et des groupes spécifiques qui correspondent à cette situation et qui constitueraient alors un groupe avec une tendance plus importante à l'innovation ? Quelques travaux tentent de caractériser un dénominateur commun aux « innovateurs » : Thierry Gaudin parle de personnes « déplacées » au sens de « non seulement les immigrés, mais aussi tout individu qui se retrouve hors de son milieu d'origine, baignant dans un contexte auquel il n'est pas préparé », Henri Mendras de personnes en « équilibre social instable¹⁰⁴ » ou de « groupes minoritaires en situation de déséquilibre social¹⁰⁵ ». Ces différentes définitions caractérisent justement des personnes en situation d'« indétermination intérieure¹⁰⁶ ». Elles se situent dans des situations d'incertitude, dans des situations de transition : chômeurs, étrangers, immigrés ; dans des situations nouvelles (pour soi ou pour la société), sans statut social pleinement défini et qui nécessitent/ permettent la création de pratiques sociales adaptées : jeunes cadres, RMIstes, retraités et préretraités, les femmes encore... bref, des personnes en mobilité sociale ascendante ou descendante ou en déracinement. Ce sont des individus que l'indétermination rend porteurs de possible.

L'innovation peut certes naître dans une situation d'incertitude intérieure et extérieure, mais peut évidemment émerger dans des situations radicalement différentes. Ce cadre que nous proposons, en émettant des hypothèses qui visent à décrire les conditions propices à l'apparition de l'innovation, ne se veut en aucun cas déterministe. Il ne s'agit pas d'exclure du processus d'innovation les situations différentes de celles que nous venons de définir comme celles permettant et exigeant l'innovation ; ni de poser toute situation de détermination extérieure et/ou intérieure comme une situation peu propice ou opposée à l'émergence de l'innovation sociale.

Les situations faisant intervenir une forte indétermination intérieure ou extérieure ou associant les deux peuvent créer les conditions propices à l'action. Cette action, ces innovations sont cependant elles-mêmes à différencier selon le degré de détermination/indétermination des systèmes et des individus/groupes : l'innovation en tant qu'action libre apparaît plus ou moins librement. La rationalité des systèmes ou celle des individus ou des groupes conditionnent l'émergence comme la nature de l'innovation elle-même.

¹⁰⁴ in *La seconde révolution française*. - Paris : Seuil, 1988, p. 92.

¹⁰⁵ in *L'Europe des Européens*. - Paris : Seuil, 1991, p. 233.

¹⁰⁶ MORIN E. - *Pour sortir du XXème siècle*. - *Op.cit.*, p. 162.

Analyser les processus de l'innovation sociale, c'est ainsi chercher à saisir les mécanismes du jeu complexe des acteurs et des systèmes, des représentations et des pratiques, de la capacité et de la volonté d'auto-organisation des acteurs et de la rationalité et de la détermination de divers systèmes. « L'action libre s'appuie alors sur la connaissance et l'utilisation des déterminations » - constances, structures, lois - intérieures et extérieures, et « simultanément sur les possibilités aléatoires qui se présentent¹⁰⁷ » dans la situation donnée.

3 Spécificité des systèmes territoriaux et émergence de l'innovation.

Nous avons placé l'acteur et sa subjectivité au cœur des processus d'innovation sociale. Ceux-ci ne se conçoivent que dans une analyse systémique, où la capacité d'auto-organisation des acteurs et la rationalité des systèmes jouent ensemble, se combinent, pour former les dynamiques sociales.

À partir de cette approche, il est possible d'émettre des hypothèses quant aux conditions territoriales de l'apparition de l'innovation d'une part, quant aux conditions et aux formes de leur interprétation par les acteurs d'autre part, et de leur traduction en pratiques innovantes.

L'organisation spécifique des territoires est ainsi à même de favoriser l'émergence de l'innovation sociale, émergence cependant toute dépendante de l'action des individus et des groupes, s'inscrivant comme une évaluation/réponse à la situation territoriale complexe dans laquelle ils sont engagés, au regard de leur situation personnelle.

Le territoire, comme système complexe d'éléments et de relations, met en présence différentes déterminations et indéterminations : l'innovation comme pratique s'inscrivant dans ce territoire participe en cela pleinement à la dynamique du système territorial. L'hypothèse est double : les différents éléments territoriaux inscrits dans l'espace géographique - idéologie et représentations, politique et institutions, économie et productions - participent à favoriser l'émergence de la pratique innovante. De la même manière, l'innovation en tant que pratique d'une part, en tant que pratique inédite d'autre part, participe des processus du changement territorial.

3-1 Territoire et émergence de l'innovation.

3-1-1 La surdétermination et l'indétermination territoriales à l'origine de l'innovation.

L'incertitude exige et permet tout à la fois l'innovation sociale.

Une situation sociale dans laquelle l'indétermination - celles des systèmes et celles des sujets-acteurs - est particulièrement marquée favorise l'action toujours, la création parfois. L'action et la création peuvent

¹⁰⁷ MORIN E. - *Pour sortir du XXème siècle.* - Op.cit., p. 164.

intervenir parce qu'elles ont une marge d'intervention et parce que le cadre dans lequel elles interviennent n'est pas rigide ni immuable.

L'absence de statut institutionnel d'une part (indétermination extérieure), de référent identitaire d'autre part (indéterminations extérieure et intérieure), toutes deux étroitement liées, permettent et exigent tout à la fois l'émergence de l'innovation sociale. Le vide institutionnel comme le vide identitaire appellent une appropriation, une invention du territoire par les pratiques des acteurs. Ainsi, le caractère inédit d'un système territorial, au sens où il n'appartient pas à une catégorie définie de territoire - ville, campagne, nature, montagne, etc. - est-il à même de déterminer une marge importante pour l'action.

L'indétermination intérieure et l'indétermination extérieure se font souvent écho : la *possibilité* de mise en oeuvre de stratégies, de pratiques individuelles ou collectives innovantes est d'autant plus grande que le statut de l'espace est flou : l'incertitude institutionnelle place les territoires sous des juridictions différentes qui peuvent se recouper ou annuler toute intervention sur les territoires concernés, et privilégie paradoxalement l'action et l'imagination créatrice.

De la même façon, la pluriappartenance à des territoires institutionnels aux périmètres et aux compétences enchevêtrées et parfois contradictoires, comme il advient souvent dans la mise en place de territoires de coopération intercommunale, place le territoire dans une situation institutionnelle confuse, qui initie des modes de détournement/contournement/sélection originaux et innovants.

Une situation dans laquelle la détermination extérieure et intérieure est fortement marquée peut elle-aussi favoriser l'innovation. Un territoire à l'identité très définie, espace approprié par ses habitants d'une part, mais également reconnu à l'extérieur, comme territoire politique tout autant qu'en tant que symbolique, constitue un territoire à la cohérence forte. Cependant, pour employer une formule lapidaire, « trop de territoire tue le territoire ». L'imposition d'une identité fige le territoire dans une figure emblématique, système de représentations très définie et immuable, qui confisque la subjectivité des individus dans leur rapport social au territoire : l'innovation peut naître là où ce déterminisme de la représentation territoriale suscite la volonté d'appropriation/rappropriation de la subjectivité du territoire. Ainsi, la certitude permet et exige également l'innovation sociale.

Les variations, entre flou et déterminisme, de l'image, de l'identité et du statut institutionnel d'un territoire, ainsi que la combinaison de ces différents flous et déterminismes, constituent l'originalité de son organisation et ménagent une marge plus ou moins grande pour l'innovation. Détermination et/ou indétermination extérieures/intérieures marquées peuvent ainsi initier l'apparition de pratiques sociales inédites, pour parcourir quotidiennement le territoire, pour inventer ou ré-inventer

une identité à ces territoires, pour détourner les manques ou les surplus de territoire.

C'est ainsi que se construisent des projets individuels ou collectifs, inconscients ou conscients, d'appropriation ou de rappropriation d'un espace, des projets de construction territoriale aussi, que cela soit nécessaire - vide ou trop-plein identitaires - ou particulièrement possible - vide ou trop-plein institutionnels.

Les figures de la surdétermination et de l'indétermination sont deux situations extrêmes parmi une multitude de situations territoriales, originales combinaisons du couple [détermination/indétermination] au sein desquelles l'innovation peut émerger.

3-1-2 *Organisation des territoires.*

L'organisation spécifique du territoire doit toutefois permettre concrètement l'émergence de cette innovation. Si celle-ci s'appuie sur les « possibilités aléatoires qui se présentent¹⁰⁸ », le territoire qui multiplie l'occurrence de ces possibilités est véritablement porteur d'innovation.

Entre en jeu ici ce qui *constitue* la dynamique du système territorial : les pratiques du territoire, soit l'ensemble des relations sociales, et des relations sociales au territoire, les territorialités des acteurs. L'ensemble de ces pratiques en relation/connexion permet la mise en correspondance, la mise en système des différentes structures territoriales.

La multiplication de liens, de passerelles entre les différentes instances territoriales, instances idéologiques, économiques, politiques s'opère à travers les relations sociales, c'est-à-dire l'observation, la rencontre, l'échange, la confrontation, le conflit. La diversité, la densité et la qualité de ces connexions de diverses natures, la concentration et la circulation des hommes et des informations au sein d'un territoire, conditionnent ainsi la production de *connaissance*, condition essentielle de l'apparition de l'innovation. Un système favorisant l'interrelation des hommes, de leurs idées et de leurs territorialités peut ainsi privilégier ainsi l'émergence, la nature et la diffusion de l'innovation sociale.

3-2 **Essai d'identification des territoires innovants.**

L'organisation spécifique des territoires locaux, à faible densité de population et de petite dimension, semble dans ces conditions être à même de permettre la mise en oeuvre d'une dynamique innovante. Ceux-ci valorisent les acteurs et leurs initiatives. Les dynamiques sociales ne sont pas seulement dictées par les contraintes extérieures, macro-économiques ou macro-sociales imposées par un système territorial à la détermination très forte, mais se déclinent sur un mode permettant l'expression et la valorisation des dynamiques endogènes. L'aspect éminemment qualitatif

¹⁰⁸ MORIN E., *ibid.*, p. 163.

des relations sociales locales, aspect que nous venons d'évoquer, privilégie en tout premier lieu l'initiative et mise en valeur des ressources individuelles.

3-2-1 *Territoires marginalisés.*

Les territoires locaux à faible densité valorisent particulièrement la mise en place de cette dynamique complexe parce que la suprématie des territoires urbains à forte densité les définit par défaut comme des territoires à la marge.

Ce sont d'une part des territoires qui ne participent pas du modèle économique, social, culturel ni même idéologique des territoires dominants, c'est-à-dire aux dynamiques des centre-villes, des villes, des métropoles, territoires intégrés imposant fortement la rationalité de leurs systèmes. Les territoires situés hors de ces dynamiques sont marginalisés de fait.

Sont ainsi également et logiquement en marge les territoires qui ne font pas partie des figures spatiales emblématiques, à la détermination symbolique très forte : « ville », « campagne », forêt, etc. Leur mise à l'écart est ainsi renforcée du fait que « la suprême distinction consiste aujourd'hui à gagner les hauts-lieux symboliques (...) : les centres comme emblème de la vraie ville, les villages comme vraie campagne, les collines, les rivages ou les montagnes comme vraie nature¹⁰⁹ ».

Ce sont les territoires en marge des modèles économiques, sociaux, culturels, idéologiques dominants, en marge de l'institution, « en marge du capitalisme triomphant¹¹⁰ ». Ce sont ainsi les territoires situés dans les régions peu industrialisées, ou touchées par l'effondrement et la crise de l'industrie ; les banlieues, situées à la frange des villes, qui n'ont pas d'autre identité que d'être cette marge des villes ; les espaces ruraux et agricoles en crise qui subissent les mutations des conditions de la production agricole ; les territoires ruraux montagnards.

Ces territoires subissent ainsi une marginalisation économique que redouble une faible identité territoriale. Ils ont une existence économique, sociale, idéologique à fonder, une existence et une identité proprement *territoriales* à définir et à imposer. L'absence de grandes structures guidant les actions valorise cependant ces territoires parce qu'est ouverte pour eux une marge de manœuvre importante, et libérée en un sens « l'imagination créatrice des acteurs¹¹¹ ». L'innovation sociale est ainsi d'autant plus possible que la détermination des systèmes territoriaux locaux est plus faible.

¹⁰⁹ VIARD J. - *Op. cit.*, p.7.

¹¹⁰ *Ibid.*, p. 38.

¹¹¹ PECQUEUR B. - *Op. cit.*, p. 38.

3-2-2 Territoires locaux métropolisés.

Les territoires locaux à faible densité minoritaires au sein des territoires dominants ont aussi une place particulière. Au sein des territoires archipélagiques des métropoles se juxtaposent territoires à très haute et très faible densité, territoires de grande et de faible taille, tous insérés dans la dynamique métropolitaine, et partie d'un même vaste territoire englobant, défini par les mobilités des acteurs.

Les territoires périurbains, territoires métropoles à faible densité, qui concernent cette étude, sont dans cette situation instable : leur identité - bouleversée - et leur statut institutionnel, ainsi que les possibilités concrètes de leur action/développement sont limitées et/ou amplifiées, en tout cas spécifiées, par leur situation de territoire périphérique au sein du centre.

Il est possible d'utiliser la notion d'*entre-deux* concernant les territoires périurbains. Ces territoires de l'*entre-deux* sont nombreux dans le contexte actuel : « les anciennes catégories de lecture spatiale sont devenues des formes abstraites, représentées, mises en image¹¹² ». La mondialisation recompose les territoires non seulement parce qu'elle instaure une compétition effrénée entre eux, mais aussi parce que les progrès techniques en matière de transport d'hommes, de biens, de capitaux, d'informations, etc. composent des territoires sous le signe de la mobilité, et d'abord celui de la mobilité spatiale, qui s'inscrit comme nouvelle norme du rapport social au territoire. « Campagne » et « ville », et la classique opposition « ville/campagne » n'existent plus. Les espaces ruraux n'ont plus besoin de la ville pour accéder au monde : ils le font directement. C'est ainsi que la campagne, résiduelle, se cache dans des paysages, dans des territoires si difficilement accessibles qu'ils sont encore, étonnamment, dans ce monde de mobilité et d'accessibilité, *loins*. La nature, autre figure spatiale emblématique, est réfugiée dans les parcs naturels, et les espaces inhospitaliers. La ville, quant à elle, se résume à elle-même dans les centres historiques des territoires archipélagiques de la mobilité, entre vieilles pierres et monuments, dans les entrées de ville également, à travers la mise en scène de ronds-points, qui s'efforcent de révéler la symbolique d'une ville à travers un choix réduit de signes extérieurs d'identité.

La majorité de la population vit aujourd'hui ni dans les centres historiques, ni dans les villages reculés : elle vit entre ces territoires, dans les nouveaux territoires produits par la mondialisation et la généralisation de la mobilité. Ces territoires de la mondialisation sont tous marqués par la diffusion des pratiques urbaines. « L'usage des moyens de transport individuels rapides, des télécommunications, et les processus qui affectent l'organisation du travail comme la consommation et la distribution, distendent les territoires de toutes les villes, formant de nouvelles zones urbaines, largement discontinues, hétérogènes, irrégulières dans la distribution des densités, souvent polycentriques. (...) Les modes de vie se rapprochent aussi par certaines caractéristiques : les durées moyennes de

¹¹² VIARD J. - *Op. cit.*, p. 9.

déplacement sont très proches, les structures de consommation sont voisines...¹¹³ ».

Qu'ils soient densément ou faiblement peuplés, territoires locaux ou territoires urbains, ils sont avant tout territoires métropolisés au sens où ils participent d'une nouvelle forme urbaine aux dimensions dictées par la mobilité spatiale. La figure spatiale de la métropole est à même d'inclure et de réconcilier les anciennes catégories désuètes, et pérennise la différenciation territoriale, à travers - notamment - le critère de la densité. Jean-Paul Ferrier revendique ce terme de *métropolisation* comme forme urbaine de la mondialisation, dans une acception qu'il qualifie de « territoriale », loin de la définition « économiciste » uniquement construite autour des critères de concentration de population et de fonctions : « métropolisation et post-urbanisation permettent aussi de ne pas se laisser enfermer dans une image de la ville dense, avec ses grands immeubles, ses gratte-ciel, ou de la ville historique avec ses centres hérités d'une longue histoire¹¹⁴ ». C'est ce que souligne également François Ascher employant le terme de *métropole*, dans un sens très proche de la *métropolisation* de Jean-Paul Ferrier. « Quel que soit le désir et la nostalgie que nous éprouvons pour les villes « traditionnelles », il nous faut admettre que la continuité de leur bâti, leurs densités, leurs types d'espaces publics, leurs centralités connaissent et connaîtront inévitablement des mutations considérables, et qu'il sera impossible de faire entrer les métropoles tout entières dans les habits de la ville industrielle, de la ville classique, de la ville médiévale ou du bourg rural !¹¹⁵ »

La métropole, outre une ville-territoire, archipélagique, polycentrique, représente surtout une modification radicale de l'habitation des espaces. Loin de nous en effet de désigner par ce terme de *métropole* une nouvelle et unique catégorie territoriale. Au sein de la métropole, la différenciation spatiale s'opère, sur le critère de la densité : la métropole est une grille de lecture permettant l'approche d'une mosaïque de territoires, divers, multiples.

Les territoires locaux métropolisés à faible densité ont une place particulière, minoritaires au sein-même de la forme territoriale dominante. « S'organise alors une histoire propre de ces « entre-deux » qui sont souvent comme des « non-lieux¹¹⁶ ». Ces territoires locaux à faible densité sont des territoires connectés aux dynamiques de la mondialisation par les multiples réseaux routiers certes, mais aussi réseaux d'information et de communication ; des territoires insérés dans la métropole tout en étant des territoires faiblement peuplés, ruraux, au pouvoir d'action limité, etc.

La proximité des zones denses porteuses d'innovation est une proximité de l'ensemble des conditions nécessaires à l'émergence de cette innovation :

¹¹³ ASCHER F. - Une nouvelle révolution urbaine ? in Collectif. - *La métropolisation. Croissance, Diversité, Fractures*. - Paris : Anthropos, 1998, 190 p.

¹¹⁴ FERRIER J. P. - Modeste célébration de la post-urbanisation. - in *Mélanges S. Ostrovetsky. Pour une sociologie de la forme ; la puissance du trait*. - Amiens : C.E.F.R.E.S.S., Université de Picardie Jules Verne, 1999, 479 p.

¹¹⁵ ASCHER F. - *ibid.*

¹¹⁶ VIARD J. - *Op. cit.*, p. 10.

réseaux de transport, armature urbaine, densité de population, des PME. Les territoires périurbains, à entendre comme territoires ruraux métropolisés, sont susceptibles de valoriser à la fois les atouts de la proximité, de la faible densité, et de la petite dimension et ceux de la concentration, de la connexion, de la densité.

Ces territoires, à l'identité multiple et changeante, au statut souvent flou, sont à même de se positionner comme les lieux d'une innovation sociale parce qu'ils sont à la fois vierges d'identité et riches de leur proximité avec les territoires dominants. Ces territoires sont aussi « à inventer » concrètement : les infrastructures et réseaux économiques, routiers, les réseaux de communication et d'information, les centres culturels, etc. sont ailleurs, dans les territoires denses des métropoles.

3-2-3 *Territoires de « déplacés ».*

L'ensemble de ces territoires, marginalisés ou simplement en situation de minorité au sein des territoires de la métropole, sont en outre - mais *en toute logique* - des territoires marqués par la concentration de personnes déplacées, personnes immigrées, personnes sans travail ou amorçant une nouvelle activité professionnelle, personnes à l'identité à construire, identité fragile ou détruite. Nous évoquons l'état de transition, d'incertitude dans lequel les individus sont comme contraints à l'innovation sociale. Ces territoires concentrent et accueillent des populations « déplacées », la marginalité et l'instabilité sociale et territoriale se faisant écho. Les raisons d'une telle concentration sont en grande partie triviales : habiter un village rural, une banlieue, une commune périurbaine, s'avère surtout moins coûteux. En outre, la facilité de location et/ou d'achat des logements et terrains est particulièrement grande hors des territoires urbains à forte densité.

L'innovation sociale, rappropriation des situations complexes dans lesquelles sont engagés les acteurs, peut ainsi émerger dans ces territoires où flou et vide institutionnels et identitaires s'additionnent à une instabilité et une mobilité sociale importantes. Les territoires locaux de taille réduite et à faible densité de population favorisent cette émergence en ce qu'ils privilégient l'expression des initiatives individuelles par la qualité et l'efficacité des réseaux sociaux de proximité d'abord ; en qu'ils constituent des systèmes territoriaux marginalisés ou inédits, territoires à construire à l'épreuve des pratiques des acteurs qui les investissent.

3-3 Espace et diffusion de l'innovation sociale.

La spécificité de l'organisation du territoire peut conditionner l'émergence de l'innovation sociale. Les acteurs confrontés à cette

spécificité et à l'évaluation de leur situation personnelle, initient des pratiques sociales inédites.

Se pose alors la question de la diffusion de ces pratiques innovantes. L'innovation sociale n'existe en effet qu'à la condition de dépasser le stade de l'initiative individuelle ponctuelle : sa diffusion et sa généralisation comme pratique sociale normalisée sont des processus nécessaires.

Une innovation apparaît en un lieu et est susceptible de se propager dans l'espace¹¹⁷ : une innovation sociale qui concerne une unité individuelle (individu, famille) peut ainsi être adoptée par l'ensemble d'une population ou d'une sous-population. La diffusion spatiale s'effectue depuis le foyer émetteur vers des adoptants potentiels, par contact entre les différents individus ou groupes concernés. La propagation s'effectue ainsi dans un temps donné, par extension - selon la loi de la continuité spatiale - ou par migration, jusqu'au terme du processus.

Les conditions de diffusion ne sont pas égales. L'espace à travers lequel elle s'opère n'est d'abord pas isotrope. Ensuite, et surtout, l'organisation sociale et territoriale varie et joue un rôle décisif dans la valorisation et l'encouragement de certaines pratiques, dans la disparition ou la marginalisation d'autres.

De la même manière que l'organisation du territoire peut ainsi valoriser les initiatives individuelles en favorisant leur diffusion, celle-ci peut être facilitée/empêchée en fonction des rapports de force sociaux en œuvre dans ces territoires.

La diffusion est souvent contagion. Le rôle essentiel du contact et du voisinage doit être souligné : les probabilités de contact diminuent en effet avec la distance, distance pas seulement spatiale mais également sociale, culturelle, économique, psychologique, etc. Il est ainsi à supposer que proximités spatiale et sociale jouent un rôle important, tout autant que la densité de population, qui permettent la multiplication des occasions de contact, d'échange, d'observation.

Ainsi, les territoires favorisant les contacts, les échanges, la visibilité, et la concentration/circulation d'informations sont susceptibles d'être valorisés. La connexion vers « l'extérieur » est aussi déterminante, permettant la diffusion de l'innovation vers d'autres territoires. Les notions de proximités spatiale et sociale, de connectabilité (d'occasions données à l'échange et à la rencontre) interne ou externe (au sein des territoires ou entre les territoires), de concentration d'hommes, d'informations, etc. sont ainsi au cœur de l'analyse du développement et de la diffusion de l'innovation sociale.

La diffusion de l'innovation, empruntant les réseaux de l'interconnaissance, les réseaux de communication et d'information, est ainsi d'autant plus large que la densité, la qualité et la multiplicité de ces réseaux de multiples natures sont grandes. L'échelle de la propagation de l'innovation sociale est spécifiquement la micro-échelle : le contact est

¹¹⁷ Nous nous appuyons ici sur les travaux de Thérèse SAINT-JULIEN sur la diffusion spatiale de l'innovation dans *La diffusion spatiale des innovations*. - *Op. cit.*

nécessaire, c'est-à-dire au moins l'observation, parfois prolongée, entre les innovateurs et les adoptants potentiels, ou la transmission orale de l'information même sans intention expresse.

La diffusion de l'innovation n'est cependant pas exclusivement un mouvement de contagion spatiale, s'opérant au hasard des contacts ou observations. Une pratique innovante subit un passage dans nombres de filtres sociaux qui l'encouragent ou la marginalisent. Elle est ainsi suscitée, soutenue ou combattue au sein des territoires où elle émerge.

La volonté d'engagement et le degré d'implication des institutions politiques locales dans des projets individuels, sociaux, économiques, varient en fonction du rapport de forces local. Le pouvoir effectif d'action du territoire, qui dépend de la nature et la taille de la collectivité territoriale¹¹⁸ concernée, joue également un rôle important.

Cette problématique dépasse cependant le strict périmètre de la localité et des rapports de pouvoir locaux : les innovations sociales sont imitées, soutenues, contrariées ou ignorées selon qu'elles s'inscrivent ou non dans l'idéologie dominante ; de la même façon, les innovations économiques selon qu'elles entrent dans un modèle particulièrement porteur. Le cas des N.T.I.C.¹¹⁹ est particulièrement parlant : les projets visant à développer ce type de technologie et de services, même marginaux, sont actuellement soutenus avec force - et cela autant par les divers organismes institutionnels détenant les clés des subventions que par les consommateurs eux-mêmes - en ce qu'ils s'inscrivent comme activités prenant part aux préoccupations de l'économie et de l'idéologie dominantes.

C'est la question du rôle et du pouvoir des acteurs qui se pose ici avec acuité.

3-4 Le rôle du territoire est tout dépendant de celui des acteurs.

Les différents éléments d'un système territorial, identité territoriale, statut institutionnel, organisation des réseaux sociaux et territoriaux, participent de la dynamique innovatrice, en tant qu'ils offrent un contexte favorable à son apparition. Ainsi, ce que nous avons appelé détermination et/ou indétermination territoriales constituent un moteur idéologique et pratique pour l'innovation, exigeant et permettant son apparition. L'organisation très concrète de certains territoires, en facilitant l'accès à autrui, aux institutions, aux structures économiques, encourage également l'émergence et la diffusion de pratiques innovantes.

Cette définition de la relation territoires/innovations est cependant incomplète, au regard des différentes hypothèses guidant cette recherche.

¹¹⁸ Territoire au sens politique du terme, de maillage administratif donc.

¹¹⁹ Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.

Émergence et diffusion de l'innovation sont en effet éminemment dépendantes de l'action et de la volonté des acteurs. L'innovation peut ainsi naître d'une situation d'insatisfaction personnelle, liée à un défaut identitaire ou institutionnel du territoire, tout autant que de l'envie « déterritorialisée » d'un seul. Elle peut s'appuyer sur un réseau d'acteurs au sein d'un territoire, conditionnant une importante production de connaissance et d'information, comme sur l'énergie et l'efficacité d'un entrepreneur isolé. L'ensemble des conditions énoncées comme favorables à l'apparition de l'innovation n'est ainsi en aucun cas déterministe : les pratiques d'acteurs s'inscrivent dans divers types de contexte comme des actions libres, et non comme des réponses formatées à des situations territoriales spécifiques.

3-4-1 *Le territoire, espace de la praxis des acteurs.*

Ainsi, la nature du lien acteurs/innovations/territoires n'est pas d'ordre mécanique et systématique. L'innovation n'en est pas moins territoriale et territorialisée : pratique sociale inédite, elle peut véritablement constituer un mode d'appréhension, de pratique, et de changement du territoire par les acteurs¹²⁰.

Identifier la nature du lien acteurs/innovations à travers le prisme du territoire nécessite ainsi la formulation d'une hypothèse plus conforme à l'approche systémique que nous souhaitons adopter. Celle-ci souhaite inscrire la mise en œuvre de pratiques innovantes dans une évaluation des ressources/exigences du territoire, et une utilisation que les acteurs-innovateurs peuvent en faire. L'ensemble des conditions territoriales sont ainsi comprises et utilisées comme failles et/ou atouts à mettre en valeur dans la mise en œuvre d'un projet personnel. Que cette pratique innovante personnelle soit initiée par une conscience claire ou non des défauts/ressources du territoire est une question à éclairer au cours de cette recherche. Loin de nous en effet d'avancer ici que l'innovation émerge comme stratégie consciente et réfléchie : la prise en compte du contexte territorial, et de soi dans le contexte territorial se fait à des degrés divers de conscience. Il n'empêche qu'une pratique se fonde comme innovante et spécifique en ce qu'elle s'inscrit comme pratique valorisant l'une ou l'autre des ressources¹²¹ territoriales.

Inscrite dans un système de déterminations internes et externes, personnelles et territoriales, l'innovation s'inscrit ainsi comme pratique concernant directement la spécificité du territoire. La pratique innovante implique de façon plus ou moins marquée les possibilités offertes par ce territoire, réévaluées à l'aune des situations personnelles des acteurs.

¹²⁰ Le territoire n'est pas cependant l'exclusif médiateur et support de l'innovation sociale. Si l'ensemble des pratiques sociales sont des pratiques habitantes du territoire, il n'en demeure pas moins qu'elles ne l'impliquent pas toutes explicitement.

¹²¹ On entendra ici « ressources » au sens large du terme, en tant que manques ou atouts territoriaux, à même d'initier, favoriser, concrètement ou symboliquement, l'émergence de l'innovation.

Le territoire, construit à l'aune des conditions objectives d'existence de tous les individus qui l'habitent, des déterminations des instances politiques et sociales, et de leurs représentations, se construit comme l'espace de la praxis des acteurs et participe de l'organisation ou des conditions de cette praxis. L'ensemble des pratiques quotidiennes médiatise le rapport social au territoire, inscrit entre ces différentes déterminations.

Ce rapport multiscalair se construit dans l'enchevêtrement des pratiques quotidiennes et des représentations du territoire : pratiques spatiales se superposant à des pratiques anciennes ; représentations s'inscrivant dans le temps présent de la praxis mais marquées du temps long de la maturation des territoires. Toute pratique inédite mais également tout projet est une modification¹²² de ce rapport social au territoire.

Que l'objet du projet constitue ou non une innovation « réelle » importe peu : il est toujours innovant pour celui qui le porte. Le rapport social au territoire se trouve modifié, dérangé voire bouleversé par la formulation et/ou la mise en oeuvre de projets en ce qu'ils modifient les territorialités de l'acteur. C'est ainsi que toute pratique et tout projet engagent la construction d'un territoire personnel mais, tout autant, celle du territoire en son ensemble.

Qu'elle modifie le territoire en retour est incontestable, en ce qu'elle est incluse dans le système territoire/acteurs. Toute pratique inédite est une modification des « conditions d'habitation », des territorialités des acteurs, et participe à la transformation du territoire au sein duquel elle s'inscrit.

3-4-2 *De l'innovation au changement territorial.*

Il faut reconnaître aux acteurs conscience et intention dans leurs actions et leurs pratiques inscrites dans le territoire¹²³. Anthony Giddens¹²⁴ parle d'une « compétence pratique » des acteurs sociaux dans leur construction du territoire au quotidien, « compétence sans faille de l'acteur limitée par les conditions non reconnues et les conséquences non intentionnelles de l'action », ce qui ne se limite pas aux effets pervers de celle-ci.

La construction territoriale est une construction permanente, toujours en mouvement, une construction du territoire au présent, au (x) rythme (s) des territorialités, qui constitue la dynamique même des systèmes territoriaux. Anthony Giddens écrit encore : « les acteurs ne créent pas les systèmes sociaux : ils les reproduisent ou les transforment, ils « refabrique » au présent ce qui est déjà fabriqué dans la continuité de la praxis ».

Encore une fois est reposée ici la question - essentielle lorsqu'il s'agit d'innovation - de son identification : toute pratique et tout projet ne

¹²² Il n'est pas uniquement *volonté* de modification mais bien *modification* en tant que la formulation du désir d'action est déjà modification des représentations de soi dans le territoire, et du territoire lui-même.

¹²³ Ce qui n'est pas leur accorder conscience de la portée de cette action.

¹²⁴ GIDDENS A. - *Constitution (la) de la société* . *Éléments de la théorie de la structuration* - Paris : P.U.F., 1987, 474 p., cité par DI MEO G., *Op. cit.*, p. 50.

constituent pas une innovation, toute innovation individuelle n'est pas vouée à être diffusée et adoptée par l'ensemble d'une société locale, voire par la société en son ensemble, etc.

Il faut d'abord souligner que le projet ou la pratique - quels qu'ils soient - sont innovants dans la mesure où ils introduisent des modalités nouvelles de pratiquer le territoire, et où ces modalités s'inscrivent dans le territoire et s'offrent au regard, à la pratique, aux représentations des autres individus et groupes. Les relations interindividuelles - observation, rencontre, échange, confrontation, conflit - permettent la diffusion de pratiques ou d'idées nouvelles, par imitation, contagion, etc. Le rapport social au territoire est ainsi modifié, c'est-à-dire le rapport à autrui, le rapport aux lieux, parcourus plus ou moins souvent, dans un ordre inédit, en un mot *différemment*.

L'apparition de pratiques inédites constitue une modification des parcours, des rythmes. Des pratiques innovantes peuvent cependant être de nature expressément territoriale c'est-à-dire mettre explicitement en jeu la pratique quotidienne de l'espace, ou initier directement le changement du système territorial lui-même.

L'inscription territoriale est ainsi d'autant plus grande si les pratiques ne concernent pas exclusivement la vie personnelle des acteurs, et occasionnent une transformation indirecte du territoire par modification des territorialités individuelles, mais visent à une action territorialisée, modification/amélioration explicite des conditions d'habitation et/ou de production. Ce type d'action territoriale directe englobe diverses pratiques, de la création de structures ou d'infrastructures modifiant l'organisation du territoire, à la mise en place d'activités économiques locales, ou à la constitution de projets territoriaux globaux.

Le territoire se construit ainsi par menus ajustements, par l'agrégation de micro-événements, de micro-innovations, par la diffusion et l'adoption progressive de ces pratiques innovantes, certaines s'avérant plus effectivement constructives que d'autres. Changer les pratiques du territoire revient à changer le territoire. Territoire et territorialités se construisent ainsi dans un mouvement dialectique qui est le mouvement même de la construction territoriale.

Les spécificités des territoires favorisent ou découragent l'innovation sociale et sa diffusion. La prise en charge de ces spécificités par les acteurs conditionne les formes et la nature des processus d'émergence et de diffusion. Volonté et capacité d'action des acteurs sont toutes résumées dans l'énoncé et la mise en œuvre de leurs projets. Leur analyse est au plus près des processus précédant et suivant l'émergence de l'innovation sociale.

Chapitre 3

Le projet d'acteur comme concept pour l'appréhension de l'innovation sociale.

Dans ce chapitre, nous voulons poser l'hypothèse que le projet, comme discours et action dotés d'intention, constitue un concept privilégié pour l'appréhension des dynamiques de l'innovation sociale, mais plus encore, l'un des vecteurs privilégiés de l'innovation, dans le sens où il constitue véritablement la construction d'un mode de modification de la situation dans laquelle l'individu ou le groupe est engagé.

La démarche de rappropriation de l'inscription sociale et territoriale des acteurs par l'innovation passe en effet avant tout par la construction d'une parole, ce que constitue pleinement le projet, qu'il soit individuel ou collectif. En cela, et comme l'innovation, le projet peut véritablement constituer un mode d'appréhension, de pratique, et de changement du territoire par les acteurs.

1 Le projet comme source privilégiée d'information.

L'innovation sociale en tant que pratique presque-déjà réalisée est particulièrement difficile à saisir. Ainsi ne se donne-t-elle à voir qu'à travers la pratique sociale agie, ou à travers le souhait, la volonté de changement énoncés sous la forme d'un projet singulier. L'innovation n'est perceptible qu'en acte...ou en projet.

Action/création et projet nous sont accessibles indifféremment à travers la parole des acteurs. Le discours en effet, qu'il soit le récit des pratiques effectives des acteurs, ou celui des projets - que ceux-ci soient réalisables, réalisés un jour, ou non - nous informe avant tout sur les origines de l'innovation sociale. Le projet comme l'action révèlent en effet la ou les situations sociales complexes dans lesquelles l'acteur est inséré, dans lesquelles il se représente être inséré, dans lesquelles il a envie de dire être inséré. La parole révèle ainsi le rapport social au territoire de l'acteur/informateur.

C'est ainsi que le projet d'action révèle ce que veut l'acteur, que le passage à l'acte se fasse ou non. Il évoque en effet tout à la fois l'évaluation de la situation personnelle de l'acteur, les moyens d'action qu'il se reconnaît, et ceux qu'il s'octroie pour modifier la situation dans laquelle il est engagé. L'action, comme projet en acte, révèle ce même système complexe de représentations, mais dans un temps différent, celui de l'innovation en acte. Dans un mouvement réflexif peuvent être alors évoquées l'adéquation ou la non-adéquation avec le projet initial, et partant,

la réévaluation de certaines représentations antérieures à la réalisation du projet.

L'énoncé des projets d'acteurs, projets réalisés ou à mettre en œuvre, sera ainsi notre principale source d'information, à travers la parole des individus et des groupes. Peu nous importe que les pratiques rapportées soient effectives, projetées, imaginées, exagérées ou fantasmées : elles révèlent un désir d'action transmis par la parole. Ce désir d'action, formulé dans la situation d'interlocution, nous parle du rapport social de l'acteur au territoire, et des modes de modification envisagés.

En outre, cette parole comme construction de sens opérée par les acteurs ne se réduit pas à la parole d'un seul. Ainsi, l'informateur qui fait le récit de sa vie passée et présente ne dévide-t-il pas uniquement une chronologie des événements vécus, mais s'efforce de donner un sens au passé, à la situation présente et à la période qui les sépare¹²⁵. « Nul doute qu'en cherchant dans son histoire à trouver une signification à sa conduite et à son itinéraire personnels, l'interlocuteur n'aide le chercheur à s'avancer sur la voie de la découverte ou de l'affinement des hypothèses d'explication de l'évolution du groupe et de toute la communauté¹²⁶ ». Il s'agit véritablement d'une co-construction de la réalité sociale et, pour cette étude, territoriale : le chercheur initie un discours par un questionnement imprégné de ses hypothèses ; l'informateur répond à cette pré-construction de la réalité, par une construction qui lui est propre, etc.

L'innovation a été définie comme une ré-appropriation des situations complexes dans lesquelles sont engagés les acteurs. Son apparition s'inscrit au sein d'une relation/tension entre la rationalité et la détermination des divers systèmes, et la capacité et la volonté d'auto-organisation des acteurs. L'acteur dans la construction de son discours auprès du chercheur ne fait pas autre chose qu'évaluer - pour lui - cette capacité d'auto-organisation et le poids des divers systèmes initiant, favorisant, empêchant son action.

2 Le projet, vecteur privilégié de l'innovation.

Le projet, comme innovation presque-déjà-là, formulation de l'action souhaitée ou à venir, est riche d'informations sur les représentations des acteurs, l'évaluation de leur situation et de leur environnement social et territorial. C'est ainsi, entendu comme projet d'action ou récit de projet, qu'il constitue le mode d'appréhension privilégié des dynamiques de l'innovation sociale.

Mais plus encore qu'une parole délivrée qu'il nous est précieux et commode de recueillir, il est également l'un des vecteurs privilégiés de

¹²⁵ Cf. BERTAUX D. - *Récits (les) de vie*. - Paris : Nathan Université, 1997, 128 p.

¹²⁶ KAYSER B. - *Les sciences sociales face au monde rural. Méthodes et moyens* . - Toulouse : PUM, 1989, p. 88.

l'innovation sociale. Il constitue véritablement la construction d'un mode de modification de la situation dans laquelle l'individu ou le groupe est engagé. Par la mise en place - la mise en mots - de projets, les acteurs « innovateurs » ou porteurs de projet cherchent à modifier les conditions (extérieures et intérieures) par lesquelles ils ont été antérieurement « pluri-institués en des places et des situations différentes au cours du temps¹²⁷ ». Cela revient à modifier leur inscription sociale et territoriale, c'est-à-dire leurs pratiques et leurs représentations, en agissant personnellement à partir d'une appréciation du système social et territorial dans lequel ils sont insérés. L'innovation est ainsi réalisée par des personnalités qui l'ont définie en projets, puis qui « posent des actes pour tenter de remanier leurs milieux en y créant de nouvelles structures qui les transforment¹²⁸ ».

Le projet personnel est une tentative de construire un « lien d'interdépendance et/ou de réciprocité entre structures individuelles et sociales¹²⁹ », de construire une territorialité en accord avec les ambitions personnelles de l'acteur. Il est *construction sémantique*, prise de conscience de la situation dans laquelle l'acteur est engagé, prise de conscience partielle ou totale, toujours dépendante de l'information à la disposition des acteurs, qui initie la volonté de modification de la situation ou de création d'une nouvelle.

3 Projet et intentionnalité.

3-1 Intentionnalité et projets individuels.

Formulation d'une action à venir, et par la-même formulation de la situation présente comme insatisfaisante, ou nécessitant modification, le projet est *intentionnel*¹³⁰. Cette intention est ce que le chercheur souhaite recueillir. S'il n'y a pas conscience de la portée de l'action¹³¹, il y a bien, dans la construction de projets, conscience de l'action et intention d'agir. Cela ne veut pas dire que toute innovation est portée par une volonté créatrice forte et que la notion de projet doit être entendue comme une intention de changement. Cela ne veut pas dire non plus que tout projet débouche sur une innovation. Cependant, le projet personnel est un des vecteurs privilégiés de cette émergence.

Le projet nous donne en effet accès à l'intention des acteurs. Il est l'autonomie de l'acteur en parole et/ou en acte. L'appréhender à travers les discours nous donne à découvrir, dans un jeu complexe chercheur/informateur de co-construction de la réalité sociale et territoriale, les situations dans lesquelles ils sont et estiment être engagés ; le degré d'insatisfaction ou de satisfaction qu'ils en tirent ; la marge de manœuvre qu'ils pensent posséder et comment ils envisagent de l'utiliser ou de ne pas

¹²⁷ BAUBION-BROYE A. - *Op.cit.*, p. 217.

¹²⁸ BAUBION-BROYE A. - *Op.cit.*, p. 218.

¹²⁹ *Ibid.*, p.60.

¹³⁰ La tautologie est nécessaire à la définition.

¹³¹ Portée à entendre au sens de la marge existant entre la pratique inédite initiée à l'échelle individuelle, et ce qu'elle peut engager pour l'ensemble de la société et/ou du territoire.

l'utiliser. Même avorté, exagéré, revisité à la baisse, le projet comme formulation d'une volonté d'action est central dans l'analyse des processus de l'innovation sociale.

Nous évoquons au début de ce chapitre les difficultés d'analyser un phénomène « presque-déjà là », facilement décrit lorsqu'il n'est plus mouvement innovant, dynamique du changement. Le projet est dans cet entre-deux, entre dire et agir. En cela, il est parole et acte, une parole actrice sinon active, au cœur des dynamiques territoriales.

Le projet est la formulation d'une véritable volonté d'action. Cependant, l'intention d'agir n'est pas intention d'initier un changement. Les situations exigeant/permettant l'action ne sont pas identiques. Les conditions d'innovation, les différents éléments du système social varient et déterminent des projets et des innovations différents.

La liberté d'action varie avec la détermination/indétermination des systèmes, ainsi que la volonté d'agir et la conscience de vouloir initier un changement. Un projet personnel peut ainsi se limiter à une décision réduite à une application très personnelle. Il peut aussi prévoir l'effet récursif escompté sur les conditions extérieures.

Il y a ainsi une distance variable entre le projet, l'action et le changement social, qui est celle de l'intentionnalité. Elle permet de caractériser grossièrement plusieurs types de projets, qui précisent notre hypothèse. Projet sous contrainte et projet par inertie, évoqués ci-dessous, constituent des formes de sous-projets. Ils permettent de nuancer la définition du projet comme choix et action libres.

_ Le projet sous contrainte. Le système complexe dans lequel s'inscrit l'acteur peut contraindre à l'innovation - même s'il est permis d'avancer que toute situation de création est une situation de contrainte, puisqu'elle est initiatrice d'une action qui vise au changement. Le projet s'inscrit alors certes dans une trame complexe formée par les déterminations/indéterminations personnelles et sociales : il se construit cependant dans une marge extrêmement réduite imposée par une détermination extérieure forte.

La nature de l'innovation est alors contrainte et déterminée puisqu'elle consiste en une défense/résistance/réaction, une révolte¹³² au sens fort du terme, à une situation sociale intenable pour l'individu. Dans ce cas-là il est possible de parler d'une détermination extérieure imposant et dirigeant la construction du projet et la nature de ce projet.

¹³² J. KRISTEVA dans *Sens et non-sens de la révolte* (*Op. cit.*, p.20.) présente la révolte ou la culture-révolte, face à un ordre normalisateur imparfait, comme le mode de participation des exclus à la création d'une société « qui vit, se développe et ne stagne pas », analyse en relation forte avec une définition de la révolte comme condition et expérience de l'autonomie des acteurs.

– **Le projet par inertie.** Employer le terme d’inertie peut paraître excessif, dans le sens où le projet nécessite sa formulation et se constitue en action libre. Cependant, il nous paraît approprié pour décrire un certain type de projet. L’exemple qui suit peut illustrer ce que nous voulons avancer. L’achat dans les ménages d’une deuxième voiture a pu représenter une innovation sociale. La décision d’acheter un deuxième véhicule intervient après évaluation individuelle de la situation complexe dans laquelle le couple estime être inscrit : quel sera le gain de temps, et celui d’indépendance au sein du couple ? Quel sera le surcoût entraîné par cette décision (achat du véhicule, entretien, frais d’essence) ? Les divers gains compensent-ils ce surcoût, voire ce supplément de préoccupation ? La prise de décision nécessite effectivement une computation de toutes les informations extérieures et intérieures en jeu, formant système. L’action constitue véritablement une modification des conditions et des places dans lesquelles les individus sont institués. Cependant, l’action n’est pas portée par un projet fort de changement de mode de vie et formulé comme tel : il s’agit ici d’un projet à portée limitée se rapprochant d’une attitude uniquement stratégique. Il y a ici simplement volonté de mise en accord entre contraintes extérieures et représentations personnelles. C’est cependant un projet à part entière, mais qui, clairement, n’effleure à aucun moment de façon consciente la portée sociale de l’action personnelle initiée.

– **Le libre-projet.** Il est à considérer comme une forme « pure » et rare de projet : les décisions et choix ne sont guidées que par l’expression de la volonté des acteurs.

Les projets ne portent ainsi pas forcément la conscience de leur portée/de leur sens. Les projets collectifs méritent cependant une attention particulière : ils portent de façon plus marquée le désir et la volonté de remanier les milieux en y créant de nouvelles structures qui les transformeraient. A ce titre, ils ne sont plus des projets innovants mais véritablement des projets d’innovation.

3-2 Le projet collectif.

Alain Baubion-Broye écrit au sujet du projet collectif : « les projets coopératifs sont les moments de mise à l’épreuve d’une unification des différentes personnalités et des institutions (...). S’opère de même une rencontre de ces projets avec ceux, différents, d’autres individus et une découverte (partielle) des clivages locaux/généraux qui gênent/aident la réalisation en actes d’invention de la nouvelle structure de travail¹³³. » Dans cette phrase est d’abord souligné le compromis entre les différents acteurs impliqués dans le projet, ensuite la nécessaire réflexion qui doit être la leur sur la situation présente, sur la situation souhaitée et sur les moyens d’y parvenir.

¹³³ BAUBION-BROYE A. - *Op.cit.*, p. 222.

Le projet collectif diffère fortement du projet individuel et le dépasse. Il est une volonté d'action plus forte que la satisfaction immédiate d'un désir individuel, une volonté d'unification d'intérêts souvent divergents. Il y a détournement de l'intérêt strictement individuel par la construction d'une action collective et la formulation d'un projet, dont la teneur dépasse largement le projet individuel premier, ou ne le recouvre pas tout à fait.

Le projet collectif oblige ainsi l'individu, parce qu'il s'inscrit dans une démarche de coopération, à une prise de conscience de son propre projet et de sa formulation. L'auteur évalue, avec les exigences du projet qui lui est propre, les moyens accrus que lui offre la coopération. Il permet ainsi une « édification et approfondissement des activités de la personne dans les processus collectifs¹³⁴ ».

Le projet collectif est une conjonction/opposition de volontés individuelles, une mise en concurrence et en synergie de paroles discordantes. L'action nécessite l'accord, accord se construisant dans l'écoute de soi et des autres, entre effort de formulation, concertation, compromis, etc. Le projet est ainsi porté par une volonté d'agir, voire par la volonté clairement affirmée d'initier un changement. Cela repositionne l'innovation sociale non plus comme le fait du tempérament innovateur ou de la situation d'un seul mais comme celui d'un réseau entier d'acteurs. Le projet collectif est une construction, depuis la formulation des objectifs, moyens, incidences de l'action envisagée jusqu'à la projection dans la portée de cette action.

Ainsi peut-on émettre l'hypothèse que le projet collectif, par la conjonction concertée d'intérêts divergents, possède un potentiel de changement plus grand. Il permet d'abord l'amélioration - en qualité et en quantité - de l'information perçue et utilisée par l'addition et le croisement des informations individuelles au sein du groupe porteur du projet. Sa mise en place permet également une amélioration de la capacité de percevoir et d'utiliser l'information à disposition, par la diversité des points de vue en présence à confronter et à harmoniser. Un travail réflexif sur la situation dans laquelle chacun s'engage à travers le groupe est nécessaire. Enfin, la capacité d'action elle-même est accrue.

Le projet collectif est ainsi véritablement la formulation et la construction d'un projet qui dépasse la réalisation d'objectifs individuels. Une plus grande clarté sur les motivations, les implications, les enjeux et les vecteurs de l'action la privilégient et aiguïsent sa portée et son efficacité. Assister aux différentes étapes de la construction d'un projet collectif est ainsi riche d'informations sur les projets personnels, leur lien avec le projet collectif envisagé, sur les modes d'accord et de concertation des acteurs, sur le fonctionnement d'un réseau entier d'acteurs individuels, regroupés dans la réalisation d'un objectif commun.

¹³⁴ BAUBION-BROYE A. - *Op.cit.*, p. 224.

4 Projets et construction territoriale. Le rôle du projet collectif.

Les projets, en tant qu'énoncés des pratiques à venir, formulation des fondements de l'action, participent aux processus de changement territorial. Ils constituent d'abord des pratiques inédites au sein des territoires. Ils s'expriment surtout à travers une parole consciente des enjeux, des possibilités, des atouts personnels, sociaux et territoriaux. En tant que construction d'un mode de modification de la situation dans laquelle l'individu ou le groupe est engagé, ils visent et/ou produisent la modification des territoires au sein desquels ils s'inscrivent.

Le projet collectif systématise les processus déjà évoqués de co-construction sociale et territoriale : il concerne plusieurs individus engagés dans une dynamique d'action commune. Leur formulation, leur réalisation exige l'accord des intentions, et donc une forme d'accord sur la perception de leur territoire et de leur insertion dans ce territoire. La dynamique de construction territoriale est incluse dans la mise en oeuvre du projet lui-même.

Les projets collectifs semblent ainsi participer d'une manière active aux processus de changement intentionnel du territoire, et d'autant plus encore s'il s'agit de projets collectifs concernant la création de structures ou d'instances concernant *directement* le territoire : projets visant à modifier les conditions concrètes d'habitation ou projets de territoire, qui consistent *explicitement* à construire du territoire.

Nul doute que l'analyse de ces projets particuliers éclaire avec acuité les processus du changement territorial intentionnel. L'action, l'innovation ne portent non pas sur les pratiques¹³⁵ mais directement sur les conditions de ces pratiques, sur la structure même du territoire. Le projet concerne ainsi l'identité du territoire, l'aménagement de ses instances politiques et/ou institutionnelles. Il envisage une action concernant la modification, la création, l'élimination de structures matérielles du territoire, qui sont les lieux mêmes d'exercice de la territorialité des acteurs. Le territoire se construit là dans la pleine conscience de l'action engagée.

La recherche d'un accord toutefois tend-elle peut-être à limiter les capacités créatrices de chacun, et à produire une action paradoxale. Son efficacité est certes grande, dans la mesure où sa portée est évaluée et participe de la construction-même du projet. Cependant, cette intention est susceptible d'obliger à l'abandon de pistes marginales, et de réduire ainsi le caractère innovant de ce même projet.

¹³⁵ Comme dans le projet « classique », visant à modifier les modes de parcourir, de pratiquer le territoire.

L'étape de l'identification de la situation actuelle, des éléments qui justifient une action, et des moyens pour la mettre en place, est indispensable à la formulation du projet. Cette action s'opère à travers une réflexion¹³⁶ sur le territoire comme construction opérée dans le temps long de l'histoire, et s'opérant dans le temps court du présent. Quel est ce territoire que nous pratiquons ? Que voulons-nous changer ? Comment y parvenir ? Avoir la volonté d'agir sur l'identité du territoire c'est-à-dire sur les représentations elles-mêmes revient à mettre en mouvement ce que Maurice Halbwachs nomme « mémoire collective », qu'il définit comme une reconstruction du passé en fonction des besoins du présent. « Les acteurs sociaux, qui construisent et reconstruisent au quotidien le territoire ne sélectionnent dans ce but que certaines séquences de son histoire. Ils retiennent celles qu'ils jugent les plus aptes à consolider l'identité socio-spatiale et à mobiliser les énergies locales, dans une perspective qui manque rarement d'arrière-pensées politiques¹³⁷ ».

Cette réflexion sur les divers temporalités impliquées dans le système territorial s'opère également relativement aux différentes échelles du territoire. C'est ainsi que les acteurs évaluent ou tentent d'évaluer les différentes dynamiques actuelles du territoire, l'articulation des différents éléments du système territorial, et la portée éventuelle de leur action.

¹³⁶ Au sens redondant de réflexion « réflexive ».

¹³⁷ HALBWACHS M. - *La mémoire collective*. - Paris : P.U.F., 1968, p. 37.

Conclusion.

Les projets d'acteurs permettent de saisir les dynamiques territoriales en ce qu'ils soulignent tout à la fois les conditions d'habitation des acteurs et leurs modes de modification.

La formulation, l'énoncé et la réalisation de projets par des individus et des groupes révèlent ainsi les processus d'émergence de l'innovation sociale, tels que nous avons tenté de les définir.

Leur analyse permet d'accéder à la complexité des situations territoriales, et à celle des pratiques d'acteurs au sein des territoires ; elle révèle ainsi les dynamiques de construction territoriale.

Conclusion de la partie un

Cette première partie visait à un positionnement théorique et méthodologique indispensable à la mise en place d'une analyse géographique des processus de l'innovation sociale.

C'est ainsi que la relation innovation/territoires a pu être éclairée, à la lumière d'une approche systémique des dynamiques territoriales mettant en valeur le rôle des acteurs dans les processus de construction territoriale, le rôle de l'organisation des territoires dans les processus d'émergence de l'innovation. Les pratiques des acteurs - et tout particulièrement les projets d'acteurs, qui expriment ces pratiques - inscrites dans et pour le territoire, révèlent et spécifient cette dynamique complexe.

Une analyse des processus de l'innovation sociale dans les territoires ruraux périurbains nord-montpelliérains nécessite ainsi de caractériser le système territorial périurbain, et pour cela, de saisir la spécificité du rapport des habitants périurbains à leur territoire. La partie suivante vise ainsi à présenter les territoires périurbains, afin de les définir comme des territoires propices à l'émergence de l'innovation sociale.

partie deux

**les territoires périurbains :
des lieux d'innovation sociale**

Introduction. Hypothèses.

Cette partie vise à préciser le corpus d'hypothèses mis en place dans la première partie, afin d'introduire à une analyse des territoires ruraux périurbains nord-montpelliérains comme des lieux privilégiés d'innovation sociale. Elle nécessite ainsi de caractériser l'organisation des territoires périurbains, c'est-à-dire de saisir la spécificité du rapport des sociétés périurbaines à leurs territoires, dans une approche nécessairement diachronique.

Le territoire périurbain constitue lui-même une innovation. Les années 1970 et 1980 ont vu l'émergence d'un nouveau système social et spatial, et la constitution d'un territoire inédit, le territoire périurbain. Son organisation est définie par trois innovations sociales fondatrices : la pratique de la mobilité spatiale, la distinction lieu de travail/domicile et la diffusion massive de l'habitat pavillonnaire. Ces innovations sont autant de territorialités inédites, qui impliquent toutes une modification du rapport social à l'espace. Le territoire périurbain s'est ainsi construit dès sa naissance comme le lieu de pratiques inédites et spécifiques.

Aujourd'hui, les territoires périurbains ne constituent plus seulement l'espace privilégié des couches moyennes de la société de consommation, qui s'inventent des territorialités à partir de la distinction fondatrice entre lieu de résidence/lieu de travail. Ils ne sont plus non plus l'espace de la confrontation de ces nouvelles sociétés avec les sociétés locales. Territoires locaux spécifiques insérés dans les nouveaux territoires de la mobilité, ils sont plutôt à considérer comme des territoires métropolisés à faible densité. Leur ambivalence se double ainsi d'une complexité territoriale importante, constituant un vaste espace de déterminations et d'indéterminations territoriales, offert aux habitants pour la mise en place de territorialités périurbaines diverses.

L'analyse de la mise en place et de l'évolution de ces territoires nous permettra d'énoncer quatre hypothèses :

1.

L'ambivalence et la complexité territoriales constituent des ressources pour l'action. Mises en valeur, utilisées, détournées par les pratiques des acteurs, elles exigent et permettent un choix entre les différentes logiques territoriales en œuvre. Ce choix produit des territorialités proprement périurbaines, qui sont comme une résolution du système complexe et vaste de déterminations et d'indéterminations qui se propose aux acteurs.

Ces territorialités peuvent être des innovations. Elles naissent en effet d'une organisation territoriale au sein de laquelle les acteurs ont la nécessité de se positionner, et au sein duquel l'action créatrice trouve une marge importante pour s'épanouir. Les territoires périurbains exigent et permettent tout à la fois l'innovation.

2.

Les territoires périurbains semblent pouvoir être des lieux d'innovation à plusieurs titres, c'est-à-dire des lieux au sein desquels émergent plusieurs types d'innovation.

En tant que territoires métropolisés, ils participent des dynamiques de l'innovation telles qu'évoquées dans la partie un. Nouveaux territoires urbains, ils abritent, comme l'ensemble des territoires urbains, des sociétés aux pratiques marquées d'individualisme, de mobilité, de flexibilité, d'éphémérité. Ils sont pleinement concernés par les modifications radicales des modes d'habitation des territoires imposées par l'accélération et l'augmentation de la circulation des flux d'hommes, de produits, de capitaux ou d'informations à travers le monde, c'est-à-dire par la généralisation de la mobilité comme origine et conséquence de la mondialisation de l'économie.

Cependant, ils n'en sont pas moins des territoires à faible densité de population, voire des territoires ruraux. Définis par l'ambivalence et la complexité territoriales, ils initient aussi une innovation spécifique, qui concerne les territoires périurbains tout particulièrement.

3.

Dans les deux cas, l'innovation, évaluation et utilisation des différents atouts territoriaux, s'opère de façon privilégiée grâce à la mobilité spatiale, pratique périurbaine initiale et pratique urbaine généralisée, qui marque les conditions d'habitation en territoire périurbain.

Parce qu'elle permet la mise en relation du territoire avec les territoires proches et lointains, et la pleine participation des territoires locaux aux dynamiques urbaines et métropolitaines, la mobilité spatiale semble en outre être à même de faire le lien entre logiques métropolitaine et locale. Caractéristiques locales/rurales et urbaines/métropolitaines se complètent : leur utilisation sélective par le biais de la mobilité produit des innovations éminemment périurbaines.

Les trois premiers chapitres servent de support à la présentation des territoires périurbains nord-montpelliérains qui intéressent précisément ce travail. Une présentation ordonnée des différents travaux concernant les territoires périurbains est d'abord indispensable, pour éclairer les étapes de leur mise en place, tout autant que celles de leur prise en compte dans la recherche en géographie.

Les chapitres 4 et 5 présentent spécifiquement les étapes de la constitution des territoires périurbains, à partir des années 1970.

Le chapitre 6 s'efforce de déterminer la spécificité de l'organisation territoriale périurbaine aujourd'hui, et de caractériser la place des territoires périurbains dans les dynamiques territoriales actuelles.

Le chapitre 7 s'efforce enfin de présenter l'organisation des territoires périurbains nord-montpelliérains qui concernent cette étude, et tout particulièrement celle du groupe de communes qui a fait l'objet d'enquêtes approfondies.

Chapitre 4

La naissance de l'espace périurbain : émergence d'une nouvelle catégorie d'espace.

1 La périurbanisation, un processus d'urbanisation des campagnes périphériques initié au début des années 1970.

1-1 Constat.

Après plus d'un siècle de dépopulation rurale en France, les recensements de 1968 et de 1975 mettent en évidence un renversement de ce mouvement. Pour la période 1968-1975, l'accroissement naturel (+0,02¹³⁸) dans les communes rurales ne compense pas le solde migratoire encore négatif (-0,14). Pour la période 1975-1982 cependant, on observe une croissance démographique due au solde migratoire (+0,99) qui compense largement le solde naturel négatif (-0,12). Conjointement, on observe bien sûr un solde migratoire négatif pour la population des communes urbaines¹³⁹. Les communes rurales se repeuplent au détriment des communes urbaines par un renversement des flux migratoires. Après 1985, cette croissance se confirme et n'est plus seulement le fait du solde migratoire mais de l'addition du solde migratoire et du solde naturel devenu positif.

Les communes rurales qui profitent de cet accroissement démographique sont les communes périphériques aux agglomérations. Les communes rurales incluses dans les ZPIU¹⁴⁰ se développent entre 1968 et 1975 de 1,3

¹³⁸ Évolution en taux annuel de la population des communes rurales (définition INSEE, 1982).

¹³⁹ Évolution de la population des communes urbaines en taux annuel, pour la période 1975-1982 : accroissement naturel : +0,58. solde migratoire : -0,27.

¹⁴⁰ Z.P.I.U. : Zone de Peuplement Industriel et Urbain. Instaurées par l'INSEE en 1962 dans un souci de cerner les espaces "intermédiaires entre le milieu foncièrement rural et agricole et le milieu urbain" (cf. *les zones de peuplement industriel et urbain*, INSEE, 1962), elles reposent sur la prise en considération des phénomènes d'industrialisation diffuse et de migrations alternantes à la périphérie des villes. La méthode de délimitation tient ainsi compte notamment de la présence d'établissements industriels, commerciaux ou administratifs dans la commune, de la proportion de migrants alternants, du taux de population agricole, ainsi que de la contiguïté des communes de la ZPIU. En 1982, le périurbain se définit à partir de ces ZPIU et est conçu comme le rural "in ZPIU" et comporte plus de 14000 communes regroupant presque 9 millions de personnes sur plus d'un tiers du territoire, soit 18 % de la population française. Les ZPIU comme base de la définition du périurbain seront rapidement critiquées par de nombreux chercheurs et des délimitations plus précises seront proposées, jusqu'à la mise en place, en 1996, du ZAU (Zonage en Aire Urbaine). En 1982 cependant, au moment de la prise de conscience de l'émergence de l'espace périurbain, elles permettent d'appréhender la nature et l'ampleur du phénomène.

% (0,3 % entre 1954 et 1962, 0,6 % entre 1962 et 1968) tandis que celles situées en dehors des ZPIU décroissent selon un taux de 0,7 % par an entre 1968 et 1975. La croissance se concentre ainsi à la périphérie des moyennes et des grandes villes. Si l'on peut à petite échelle considérer que ce mouvement de périurbanisation, c'est-à-dire d'urbanisation à la périphérie des villes est « une des modalités du processus global de concentration des hommes et des activités économiques dans les régions urbaines au détriment de l'espace rural, à grande échelle, [il] exprime [surtout] le desserrement de certaines fonctions urbaines dans un espace de plus en plus vaste¹⁴¹ ». Ce mouvement de desserrement urbain est véritablement émergence d'une nouvelle forme spatiale de l'urbanisation.

La croissance démographique des communes rurales correspond ainsi précisément à un phénomène d'exode urbain. L'augmentation de la population rurale périurbaine¹⁴² s'accompagne d'une consommation d'espace importante. Cette expansion spatiale est caractérisée pour les espaces périurbains par un développement massif de la production de logements individuels pavillonnaires en accession à la propriété. Ainsi, la construction de maisons individuelles en zones périurbaines représente en 1975 plus du quart de la construction de ce type de logements dans l'ensemble du territoire français. Ce desserrement des fonctions résidentielles qui caractérise principalement le processus de périurbanisation s'accompagne d'un desserrement de moindre ampleur des activités (production, distribution, stockage) et de l'implantation d'entreprises et d'entrepôts à la périphérie des villes.

1-2 Les formes spatiales de la périurbanisation.

Le processus de périurbanisation correspond à une modalité inédite de la croissance urbaine. Ce processus d'urbanisation des campagnes s'opère de façon spécifique, faisant émerger une forme spatiale de l'urbanisation caractéristique : l'espace périurbain.

1-2-1 Discontinuité du bâti et consommation d'espace.

Ce processus est d'abord consommateur d'espace. L'urbanisation s'opère à la périphérie des agglomérations, gagnant les campagnes périphériques. Ainsi l'urbanisation s'étend en couronnes autour des villes : les villages ruraux périphériques se développent à partir de leurs noyaux anciens, la ville s'étend ainsi tentaculairement, s'appuyant sur l'urbanisation des villages proches, s'étirant le long des axes de communication. Marqués par le développement massif de l'usage de la voiture, ils s'inscrivent dans un système vaste de réseaux et de relations avec la ville proche d'une part, mais

¹⁴¹ BERGER M. - L'interface ville-campagne en France. Bilan des recherches sur la production d'espaces périurbains. - in *Cahiers de Fontenay*, 1984, pp.193-212.

¹⁴² On entendra pour l'instant par espace périurbain, le sens donné par l'INSEE en 1982, c'est-à-dire celui des communes rurales in ZPIU.

aussi avec d'autres villes ou villages périphériques. « L'espace périurbain s'inscrit ainsi entre la ville et les réseaux routiers¹⁴³ ».

Il ne s'agit pas d'une urbanisation dense, méthodique, consommant l'espace de façon systématique. Le bâti est peu dense, discontinu, et les espaces construits alternent avec les espaces agricoles, forestiers. Les constructions elles-mêmes sont caractéristiques. Les zones périurbaines ont été la cible privilégiée du desserrement des activités et des hommes : ce regroupement de différents usages (résidentiel, industriel, tertiaire) marque le paysage périurbain : entrepôts, bureaux, centres commerciaux d'une part, et forme particulière d'habitat d'autre part, sur laquelle nous reviendrons. Les activités industrielles commerciales et artisanales se regroupent la plupart du temps à la périphérie du village périurbain, dans de vastes espaces nécessaires, à proximité d'axes routiers de qualité (connectabilité oblige). Ces activités sont ainsi intégrées dans la dynamique de la ville-centre proche, mais aussi aux réseaux régionaux, nationaux : le branchement aux réseaux routiers majeurs est essentiel.

1-2-2 La maison individuelle comme marqueur spatial de l'espace périurbain : lotissement ou mitage pavillonnaire.

L'espace périurbain est aussi et surtout le lieu d'une croissance démographique importante par l'apport de populations citadines : il est marqué-requalifié par cet usage résidentiel. Avant toute chose, le paysage périurbain est, comme il a déjà été spécifié, celui de la maison individuelle. Si elle a en effet pratiquement disparu de la scène du logement entre 1945 et le début des années 1970, elle revient en force à partir de 1974-1976, avec le début du mouvement de périurbanisation.

Cette « pavillonnarisation » de l'espace périurbain prend deux formes : le mitage pavillonnaire ou le lotissement. Ces deux modes de consommation d'espace participent à la différenciation des espaces ruraux périurbains.

Le mitage pavillonnaire est le résultat d'une colonisation lente et progressive de l'espace rural par les urbains (urbains-citadins ou villageois-urbains) que ce soit « la villa du fils d'agriculteur bâtie sur une parcelle extraite du patrimoine familial, la maison de série implantée par l'employé, migrant quotidien, ou le pavillon cossu d'un cadre moyen¹⁴⁴ ». Construites au gré de l'offre foncière et des choix individuels, ces résidences participent d'une urbanisation peu dense mais souvent totalement anarchique et très consommatrice d'espace ; elles « mitent » l'espace rural en s'éparpillant autour du village-mère.

¹⁴³ LANNOY P. - *Le village périphérique* . - Paris : 1995, l'Harmattan, coll. Villes et Entreprises, 217p.

¹⁴⁴ KAYSER B. - *La renaissance rurale*. - Paris : 1989, A.Colin, coll. ciologie, 316 p.

Le lotissement est une « procédure particulière créée par et pour le milieu urbain, ou pour des espaces voués à l'urbanisation¹⁴⁵ ». C'est une opération foncière consistant à lotir un terrain, c'est-à-dire à le découper en lots puis à procéder à leur vente. C'est sous la forme pavillonnaire qu'il s'est le plus souvent développé si bien que le lien s'établit de façon quasi automatique entre maison individuelle et lotissement. C'est un des modes privilégiés de colonisation de la campagne par la croissance urbaine. Rolande Bonnain¹⁴⁶ livre cette description d'un lotissement de Barzac : « de part et d'autre d'une rue bitumée aux étroits trottoirs de terre battue, éclairés par des lampadaires à gros globes blancs, ceux-là même qui font partie du mobilier urbain le plus répandu, les 42 habitations sont disposées à intervalles réguliers, chacune sur une parcelle de 400 m de long, sur 100 m de large. Une placette a été réservée au centre : elle sert au stationnement des voitures des habitants et de leurs visiteurs. La première tranche de constructions comportait 16 maisons de type F4 ou F5, en béton « armé-vibré » et cloisons de placoplâtre, toute de même style, porte-fenêtres ouvrant sur le jardin et toits de tuiles mécaniques rouges. La superficie des lots variait entre 600 m² et 1000 m². » L'aspect uniforme (« standard ») des maisons et la non-mitoyenneté sont souvent de rigueur, ainsi que le petit jardin attenant à la maison. Le lotissement est souvent collé au village, ou placé légèrement en retrait, et est relié au village de façon imparfaite : alors que le lotissement possède des connexions intérieures « parfaites », il n'est le plus souvent relié au village que par une ou deux voies et constitue parfois une impasse.

Le paysage périurbain est ainsi marqué, du fait de son urbanisation récente, par des modes d'occupation de l'espace originaux. Il est cependant également marqué, du fait de sa spécificité située « dans la dynamique rural\urbain¹⁴⁷ » par les caractéristiques classiques du village ou du bourg sur lesquelles les caractéristiques de l'urbanisation se surimposent : le village ancien, son église, ses maisons accolées, la place du village, les fermes isolées à proximité du village, les terres agricoles. Le paysage périurbain offre ainsi le paradoxe d'un paysage très contrasté et caractéristique, celui de la juxtaposition de critères urbains et ruraux, même si la réalité périurbaine dépasse cette simple opposition ville/campagne.

La périurbanisation s'observe ainsi démographiquement et spatialement, à travers le phénomène de croissance démographique des communes rurales périphériques aux agglomérations d'abord, à travers l'émergence de formes spatiales spécifiques ensuite. Le caractère inédit et massif de ce phénomène, l'ampleur des mutations perceptibles dans les paysages interrogent rapidement les chercheurs et les aménageurs et sont à l'origine de nombreuses recherches menées dès le milieu des années 1970.

¹⁴⁵ DUBOST F. - Le lotissement, implant urbain en milieu rural ?. - in *Etudes rurales*, avril-septembre 1990, n°118-119, pp.177-196.

¹⁴⁶ BONNAIN R. - Des citadins aux champs. - in *Etudes rurales*, avril-septembre 1990, n°118-119, pp.197-217.

¹⁴⁷ KAYSER B. - *La renaissance rurale*. - *Op. cit.*

2 Un processus inédit à définir et à circonscrire.

2-1 Un intérêt croissant de la part des chercheurs : définir un phénomène naissant.

L'émergence et le développement de ce processus inédit et massif d'urbanisation des campagnes mobilisent rapidement les chercheurs (géographes, économistes, statisticiens, sociologues dans une moindre mesure) dans un souci de définition. De nombreux travaux cherchent ainsi à décrire les différents aspects du processus, à conceptualiser le phénomène et participent ainsi à la reconnaissance progressive de l'espace périurbain comme nouvelle catégorie d'espace.

2-1-1 L'origine du concept.

Le concept est apparu en premier lieu dès les années 1950 dans les pays anglo-saxons pour décrire, au-delà des *suburbs*, les espaces d'interpénétration de la ville et de la campagne où se développe un phénomène important de migrations alternantes (*commuting*) en même temps qu'un habitat pavillonnaire principalement occupé par des classes moyennes. Un certain nombre de recherches qui rendent compte d'un phénomène proche de celui qui émerge en France au début des années 1970 paraissent ainsi à la fin des années 1960 avec évidemment une certaine avance sur les recherches françaises¹⁴⁸. Ces recherches se situent dans une démarche de caractérisation du phénomène qui passe par la recherche toponymique : ainsi apparaissent les termes de *suburbanization*, *counterurbanization*, *urban sprawl*, *deglomeration*, *overspeal*, termes visant à nommer ce phénomène de desserrement urbain à la faveur des campagnes périphériques.

En France, les termes d'espace périurbain et de périurbanisation apparaissent dans le langage des chercheurs et des aménageurs à partir des années 1970 pour désigner d'une part ce processus de desserrement urbain et de redistribution de la population dans les campagnes périphériques aux villes, mais également pour caractériser les formes spatiales inédites de ce desserrement c'est-à-dire le développement d'un habitat individuel fréquemment pavillonnaire dans ces communes rurales périphériques.

¹⁴⁸ Pour en citer quelques-uns : GOTTMANN J., HARPER R.A. (ed.).- *Metropolis on the move, geographers look at urban sprawl*. - New-York : Wiley, 1967, 203 p.
MURPHY R.E. - *The american city, an urban geography*. - New York : Mac Graw Hill, 1974, 464 p.
JOHNSON J.H. - *Suburban growth, geographical processes at the edge of the western cities*. - New York : Wiley, 1974, 257 p.
BERRY B. - *The Counterurbanization Process : Urban America since 1970* .- in *Urban Affairs Annual*, n°2, 1976, pp. 17-30.

2-1-2 L'analyse d'un processus. Des approches différentes du phénomène périurbain.

Dans un premier temps, le phénomène périurbain est abordé dans une optique purement urbaine, considérant l'espace rural comme vide, disponible, réserve de terrains à bâtir, etc., ou bien dans une optique spécifiquement rurale, mettant l'accent sur les risques de disparition ou de dégradation de l'espace rural. Les différentes études se situent dans une problématique d'analyse de l'espace rural ou de l'espace urbain et ne cherchent pas à identifier l'espace périurbain de façon spécifique.

En 1977, l'ouvrage publié par Gérard Bauer et Jean-Michel Roux¹⁴⁹ introduit et généralise pour un temps le terme de rurbanisation et constitue la première publication envisageant le phénomène périurbain comme un processus original impliquant la rencontre de l'espace rural et de l'espace urbain. La création de ce terme¹⁵⁰ est une volonté de caractériser l'espace périurbain comme type d'espace. Le rurban est défini comme un type d'association du rural et de l'urbain, caractérisé par un apport de citadins issus de la ville-centre unique dans l'espace rural péri-urbain. L'espace rurban est analysé dans une optique strictement urbaine, n'étant prise en compte que la population d'origine urbaine, issue des couches moyennes, considérée comme volontairement installée en espace rural par réaction contre la ville et ses méfaits. L'espace rurban est ainsi défini comme l'espace accueillant les couches moyennes urbaines nées de la croissance et en mal de nature dès le début de leur existence.

D'autres travaux s'opposent à cette approche selon eux réductrice du phénomène périurbain. Ils avancent en effet que l'approche adoptée par Gérard Bauer et Jean-Michel Roux dans leur ouvrage tronque la diversité des processus et des situations, délivre un modèle figé et simpliste en « autonomisant » une fraction spécifique de l'espace, en l'analysant pour elle-même d'une part, et en ne se référant qu'à la ville-centre unique sans considérer l'ensemble des mouvements qui affectent la croissance urbaine d'autre part. Ainsi, Martine Berger, Jean-Pierre Fruit, Françoise Plet et Marie-Claire Robic, dans leur article *Rurbanisation et analyse des espaces ruraux péri-urbains*¹⁵¹, critiquent ce modèle et s'attachent à proposer une définition du périurbain comme modalité spatiale de la croissance urbaine, processus de cette croissance. Pour ces auteurs, l'espace périurbain est donc une forme de croissance urbaine caractérisée par l'apport de populations majoritairement citadines dans les communes rurales périurbaines (structures sociales du phénomène), et par une discontinuité du bâti et une certaine ségrégation socio-spatiale (structures spatiales).

De la même manière, Bernard Kayser, dès 1973, s'interroge sur les nouvelles modalités de la relation villes/campagnes, remettant en cause la

¹⁴⁹ BAUER G. & ROUX J.M. - *La rurbanisation ou la ville éparpillée* . - Paris : Le Seuil, 1977, 189 p.

¹⁵⁰ Emprunté à la terminologie anglo-saxonne, le néologisme « rurban » est fondé sur l'association de deux concepts, « urbain » et « rural » : la partie « urbain » est dynamique, tandis que la partie « rural » est statique.

¹⁵¹ BERGER M., FRUIT J.P. et alii - *Rurbanisation et analyse des espaces ruraux périurbains*. - in *Espace Géographique (l')*, n°4, 1980, pp.303-313.

notion de zone d'influence de François Perroux. Son approche diverge cependant de celle de Berger et Fruit en qu'elle refuse de « considérer le problème de l'urbanisation sous le seul angle de la consommation urbaine de terres agricoles¹⁵² » ; il accorde ainsi à l'espace périurbain des capacités de résistance à l'urbanisation, arguant que celui-ci se transforme plus qu'il ne déperit. Ses travaux se pencheront rapidement sur la caractérisation du nouvel espace résultant du rapport de forces rural et urbain en œuvre dans ces espaces ruraux périphériques.

Les travaux divergent ainsi et s'opposent, les auteurs visant à définir l'espace périurbain comme type d'espace ou comme processus.

2-1-3 *L'émergence du périurbain comme concept géographique.*

Quelles que soient les approches adoptées cependant, les auteurs sont à la recherche d'une définition dans un souci de conceptualiser un fait : la croissance urbaine à la périphérie des villes. Cela s'accompagne d'une recherche toponymique inévitable ; les termes employés dans les recherches publiées dans ces années 1970 sont nombreux : périurbain, périurbanisation, péri-urbanisation, rurbanisation, urbanisation des campagnes, exurbanisation, etc. Le processus décrit peine à trouver une définition selon que les auteurs s'intéressent au processus de croissance urbaine ou aux formes spatiales résultant de ce processus. Cela favorise ainsi une certaine confusion autour du concept et rend difficile le consensus sur une définition. Le statut éminemment flou de ces espaces en transition ne facilite pas non plus la recherche de définition. Ces conflits, mineurs apparemment, au sujet de la dénomination du phénomène sont pourtant primordiaux tant que le concept n'est pas défini avec suffisamment de cohérence intérieure pour ne plus avoir besoin d'« enveloppe » extérieure. Ensuite, sera employé de préférence le mot « périurbain », ce mot, selon le dictionnaire *Les mots de la géographie* dirigé par Roger Brunet, « rendant inutile ce piètre jeu de mots qu'est le rurban et qui prétend conserver rugueusement l'idée de village¹⁵³. »

Les différentes recherches sur les phénomènes de desserrement urbain et d'urbanisation des campagnes permettent peu à peu la construction du concept d'espace périurbain. L'espace périurbain naissant est reconnu comme un espace à part entière, une nouvelle catégorie d'espace. Le terme de territoire n'est pas ou très peu employé : les recherches visent avant tout à la reconnaissance et à la délimitation d'un phénomène d'urbanisation inédit, et non à l'analyse des systèmes sociaux et spatiaux issus des processus de périurbanisation.

¹⁵² KAYSER B. - Le nouveau système des relations ville-campagne. - in *Espaces et Sociétés*, n°8, février 1973, pp.3-15.

¹⁵³ BRUNET R. et alii. - *Les mots de la géographie*. - Paris : Reclus/Belin; 1990, 518 p.

2-2 Un intérêt croissant de la part des aménageurs et de l'Etat : circonscrire un espace naissant.

Conjointement, l'ampleur du phénomène périurbain pose ce nouvel espace émergent comme un espace faisant problème. Les aménageurs cherchent à définir le concept de façon très précise, à différencier l'espace périurbain de la banlieue, des zones d'urbanisation diffuse, de l'ensemble des communes rurales en croissance, afin qu'il puisse être possible d'y appliquer une politique particulière, d'y adapter des règles générales. Le souci premier est de parvenir à une délimitation nette des espaces périurbains, le concept d'espace périurbain se devant d'être éminemment opératoire pour les statisticiens, les aménageurs, les décideurs. L'Etat se penche sur le "problème" périurbain et lance diverses études visant à circonscrire ce nouvel espace et ce nouveau processus de croissance urbaine.

2-2-1 *Nouvel espace, nouvelles sociétés et aménagement territorial.*

En 1977 d'abord est publié le Rapport Mayoux, *Demain l'Espace*¹⁵⁴, rapport de la mission d'étude sur l'habitat individuel péri-urbain, qui analyse l'espace périurbain comme un possible avenir des villes ("les villes à la campagne") et est centré sur les implications foncières du phénomène périurbain, sur le possible développement de l'habitat périurbain.

La DATAR par le biais du SESAME¹⁵⁵ finance des études sur les espaces périurbains dans la mesure où ceux-ci sont susceptibles d'enrichir de futures actions "villes-pays", et donc susceptibles de permettre de mieux associer le développement de certaines villes à leur environnement rural. En 1979, le SESAME lance ainsi un appel d'offre sur deux thèmes, "Analyse du desserrement des activités dans les espaces suburbains" et "Les banlieusards, des citoyens sans citoyenneté". Le rapport *l'Enjeu périurbain. - Activités et mode de vie*¹⁵⁶ publié en 1981 reprend les résultats de ces deux études. En 1979 encore paraît un autre rapport du SESAME, *Périurbanisation et Aménagement du territoire*¹⁵⁷. Ces différents rapports se détachent du rapport Mayoux en s'efforçant de souligner les enjeux sociaux et économiques d'avenir inscrits dans l'espace par la périurbanisation.

L'Etat tend ainsi à reconnaître officiellement l'espace périurbain. Celui-ci est reconnu comme distinct des centres urbains, des espaces ruraux, du littoral, de la montagne, des petites villes, etc. Cela revêt une importance idéologique dans la mesure où les habitants concernés (qui sont de plus en plus nombreux) sont légitimés par cette reconnaissance officielle du périurbain. Cela revêt ensuite une importance fonctionnelle pour l'Etat lui-

¹⁵⁴ MAYOUX J. *Demain l'Espace*. Rapport de la mission d'étude sur l'habitat individuel péri-urbain, 1979, 154 p.

¹⁵⁵ Système d'Etudes du Schéma d'Aménagement de la France.

¹⁵⁶ L'Enjeu périurbain - Activités et modes de vie. - in *Travaux de Recherche et de Prospective*, n°83 - Paris : Documentation Française, 1981, 260 p.

¹⁵⁷ LANGUMIER J.F. et alii.- *Périurbanisation et aménagement du territoire* . - Paris : SESAME-DATAR, 1979, 77 p.

même dans la mesure où une nouvelle aire de compétence est ainsi officiellement ouverte.

2-2-2 *Problèmes de délimitation.*

Les différentes études initiées par l'Etat visent aussi à permettre de circonscrire avec précision le phénomène périurbain : quelle en est l'ampleur spatiale et démographique : quels sont les espaces et les populations véritablement concernés ? Il s'agit bien de resserrer le concept afin de pouvoir délimiter un zonage sur lequel pourraient s'appuyer des politiques d'aménagement.

En 1982, le périurbain est défini sur la base des ZPIU créées en 1962, et est conçu comme le rural "in ZPIU". Cette assimilation des ZPIU au périurbain pose problème à différents titres : d'abord, les communes rurales intégrées dans les ZPIU telles qu'elles sont définies¹⁵⁸ englobent de nombreux centres industriels ruraux, des vieilles campagnes ouvrières, des communes d'industrialisation diffuse, etc. qui n'ont rien à voir avec le phénomène périurbain. À l'inverse, nombre de communes de moins de 2000 habitants sont incluses dans les communes urbaines des ZPIU et relèvent de ce phénomène. L'espace périurbain pour être mieux saisi devrait alors regrouper à la fois les communes urbaines de la frange externe des agglomérations et des communes encore rurales situées dans des ZPIU structurées autour de la ville-centre.

C'est ce que tentent de faire le rapport Mayoux et les travaux du SESAME en introduisant un seuil de taille des villes et des ZPIU et en considérant les communes rurales qui montrent un taux de croissance démographique important. Cette délimitation semble plus appropriée mais reste évidemment contestable.

La SEGESA, groupe d'études privé travaillant pour les services ministériels, proposera en 1991 une nouvelle méthode de délimitation, essayant de multiplier encore les critères afin d'affiner le zonage. Enfin L'INSEE, en 1996, adopte une nouvelle nomenclature spatiale pour la France métropolitaine qui donne une existence statistique aux espaces périurbains : il s'agit du zonage en aire urbaine (ZAU), zonage encore en vigueur aujourd'hui. L'espace à dominante urbaine est composé de pôles urbains, de couronnes périurbaines et de communes multipolarisées. Les communes périurbaines rassemblent les communes des couronnes périurbaines¹⁵⁹ et les communes multipolarisées¹⁶⁰.

Ainsi, à la fin des années 1970, face à l'émergence et au développement massif du processus périurbain, l'Etat et les aménageurs se sont vus obligés d'effectuer une analyse de la nature et de l'ampleur du phénomène. Les

¹⁵⁸ Cf. note sur les ZPIU.

¹⁵⁹ La couronne périurbaine (d'un pôle urbain) est formée de l'ensemble des communes de l'aire urbaine à l'exclusion de son pôle urbain.

¹⁶⁰ Les communes multipolarisées sont des communes rurales et des unités urbaines situées hors des aires urbaines, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans plusieurs aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles, et qui forment avec elles un ensemble d'un seul tenant.

différents travaux initiés par l'Etat témoignent d'une volonté d'accompagner l'émergence de ce processus à la fois social et spatial. L'espace périurbain, processus naissant d'une nouvelle forme d'urbanisation, émerge ainsi comme une catégorie officielle d'espace reconnue socialement, économiquement et circonscrite spatialement, sur laquelle des politiques d'aménagement, des actions vont pouvoir s'appuyer.

Ces différents travaux participent à définir ce processus de périurbanisation comme original et inédit et à faire émerger l'espace périurbain comme un espace à part entière, reconnu parce que nommé et analysé par les chercheurs, et reconnu officiellement par l'Etat comme espace spécifique.

La périurbanisation comme processus d'urbanisation des campagnes apparu et développé en France à partir du début des années 1970 à la faveur de la croissance économique constitue une modalité inédite de la croissance urbaine. La conquête d'espaces ruraux périphériques par le desserrement urbain des activités et des hommes s'opère selon un mode d'occupation de l'espace à basse densité, discontinu et principalement à partir de la construction d'un habitat individuel pavillonnaire. Cette urbanisation produit des espaces spécifiques à la périphérie des agglomérations, espaces à l'identité inédite situées à l'interface villes/campagnes.

Afin d'aborder une analyse de cette spécificité périurbaine, il nous faut d'abord éclairer les conditions de l'émergence de ce nouveau processus d'urbanisation affectant les communes rurales. Nous essayerons rapidement d'apporter quelques éléments succincts d'explication à l'apparition et au développement d'une telle forme d'espace et d'urbanisation.

3 Les conditions d'émergence et de développement de la périurbanisation.

3-1 La croissance économique à l'origine du processus de périurbanisation.

Ce développement massif de la production de maisons individuelles à la périphérie des villes doit être mis en rapport avec les transformations qu'a connues le système socio-économique français de l'après-guerre au début des années 1970. Durant ce que Jean Fourastié appelle les Trente Glorieuses¹⁶¹, la croissance connaît un taux annuel de 5%. De 1959 à 1973, le produit intérieur brut a été multiplié par deux en francs constants ; pendant ces quinze années, le pouvoir d'achat des revenus des ménages a connu un rythme annuel de progression s'élevant aux alentours de 6 %. De 1973 à 1979, ce taux fléchit à 3-4 % mais reste important. Cette croissance rapide des revenus des ménages transforme la composition de la société et permet l'essor de nouvelles couches sociales, larges et floues, les « couches moyennes ». Les effectifs de ces couches « moyennes » (ingénieurs,

¹⁶¹ Cf. FOURASTIE J. - *Les Trente glorieuses ou la Révolution invisible de 1946 à 1975* . - Paris : Fayard, 1979, 299 p.

techniciens, cadres administratifs et commerciaux, employés de bureau) doublent en effet en 20 ans. C'est dans ce contexte de croissance et de constitution d'un nouveau marché solvable impulsé par ces fameuses couches moyennes qu'émerge en France dans les années 1960 ce qui a été nommé la « société de consommation ». L'espace périurbain constitue alors l'espace résidentiel privilégié des couches moyennes de la croissance en cours d'accession à la propriété.¹⁶²

La production d'espaces périurbains apparaît en effet étroitement liée avec cette élévation du niveau de vie des classes moyennes qui permet un accès plus large à la propriété immobilière et une consommation accrue des biens industriels par les ménages. Elle est également à relier avec les différents indicateurs de la croissance : baisse relative des coûts de transport, élévation du taux de motorisation, bas coût de l'énergie, accession facilitée à la propriété immobilière pour les couches moyennes émergentes, mais aussi industrialisation et croissance urbaine massive, modifications de l'appareil de production industrielle, etc.

Le processus de périurbanisation concerne en effet, tout autant que le déplacement des populations vers les espaces périphériques aux agglomérations, le desserrement d'entreprises dont les stratégies répondent aux nécessités de renouvellement de l'appareil de production, renouvellement impossible à réaliser dans le tissu urbain dense des centres-villes ou la première couronne de banlieue. Jacques Bonnet et François Tomas¹⁶³ parlent de l'espace périurbain comme la résultante d'une « crise de croissance, d'expression fonctionnelle », d'une « inadaptation des vieilles villes européennes à la formidable progression de la circulation automobile après 1955 ; restructuration économique de la distribution qui a touché à la fois les petits commerces d'usage quotidien ou occasionnel placés en ville, et les grands magasins populaires du centre traditionnel ; révolution tertiaire du mode de travail enfin, entraînant une poussée des emplois de bureaux, un besoin accru de place pour ceux-ci, etc. » Les zones périurbaines constituent là des cibles privilégiées pour le desserrement des activités.

L'espace rural voué jusqu'ici aux fonctions de production agricole devient ainsi à la périphérie des villes un espace multifonctionnel, espace de consommation, de travail, et essentiellement de résidence.

3-2 « Résider à la campagne, travailler en ville » : les ressorts idéologiques du périurbain.

L'installation en espace périurbain qui concerne majoritairement ces couches moyennes de la croissance est associée à un ensemble de pratiques, de gestes et de discours de la vie quotidienne, à un *mode de vie* spécifique. Ce mode de vie « promis » par l'habitat périurbain a pu être posé comme explicatif de l'engouement pour ce type d'habitat à partir des années 1970.

¹⁶² Cf. LANGUMIER J.F. - Pour une prospective de l'espace périurbain en France. - in *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°15, 1982, pp. 72-97.

¹⁶³ BONNET J. & TOMAS F. - Centre et périphérie : éléments d'une problématique urbaine. - in *Revue de Géographie de Lyon*, n°64, 1989, pp. 3-12.

En premier lieu, habiter en espace rural périurbain ne se réduit pas à une résidence : résider à la campagne est indissociablement lié à travailler en ville. Cette distinction entre le lieu de travail et le lieu de résidence constitue le principe de base de l'habitat en espace périurbain.

_ **Habiter à la campagne.** Il est possible de caractériser rapidement et schématiquement l'activité résidentielle périurbaine et les résidents périurbains. Il s'agit de couples plutôt jeunes, avec un ou deux enfants, issus de ces fameuses couches moyennes, propriétaires d'une maison individuelle de type pavillonnaire, située en périphérie du village rural en croissance démographique qu'ils ont investi.

_ **Travailler en ville.** Les deux membres du couple travaillent dans l'agglomération proche et sont donc particulièrement mobiles spatialement. Chacun possède un véhicule et l'utilise fréquemment, pour l'activité professionnelle en premier lieu mais aussi les loisirs, les achats divers allant de l'approvisionnement à une consommation moins quotidienne, les soins, etc. L'espace périurbain offre une activité résidentielle avant tout et la mobilité spatiale est nécessaire pour accéder à toute activité d'un autre ordre.

Le choix de l'installation en espace périurbain et donc le développement d'un engouement pour ce type d'habitat - et le mode de vie qui y est associé - peuvent s'analyser à la lumière des valeurs véhiculées par la société de consommation.

Celle-ci valorise particulièrement :

_ **L'individu.** Cela pose la proximité spatiale et donc l'habitat en milieu urbain dense ou en grands ensembles comme entrave à la liberté individuelle. L'habitat individuel constitue au contraire un espace personnel irréductible. D'autre part, la proximité et la visibilité sociale caractéristique d'un mode de vie en milieu rural permettent la reconnaissance de la personnalité de l'individu et donc son épanouissement.

_ **Le signe.** La société de consommation est marquée par une logique des signes, signes à travers lesquels l'individu se donne à voir socialement et qui attestent de son appartenance à la société. La maison individuelle, l'entretien d'un jardin privatif, l'usage fréquent et nécessaire de l'automobile, la distinction lieu de résidence/lieu de travail sont autant de ces signes qui attestent d'une appartenance active aux dynamiques de la société actuelle, marquée comme il vient d'être souligné, par une valorisation de l'individu et de la liberté individuelle.

Certains travaux dès la fin des années 1970 privilégient cette interprétation en la spécifiant : ils traitent du développement des espaces périurbains comme du résultat quasi exclusif d'une idéologie de rejet de la ville et de désir de personnalisation du mode de vie. Cette interprétation est ainsi celle proposée par Gérard Bauer et Jean-Michel Roux dans leur ouvrage déjà cité *la Rurbanisation ou la ville éparpillée*, Jacques Mayoux

dans son rapport *Demain l'Espace*, André Micoud et Jean Nizey dans leur étude publiée en 1977 *Nouvelles fonctions résidentielles dans l'espace rural. Travailler en ville et habiter à la campagne*¹⁶⁴.

Ces travaux mettent en avant dans leur tentative d'explication du phénomène périurbain la remise en cause, éminemment liée à la valorisation de l'individu comme personne, des valeurs sociales et des valeurs urbaines qui y sont symboliquement liées : ordre, hiérarchie... Se développent ainsi un rejet de l'anonymat et de la densité urbains, et conjointement un véritable désir de personnalisation du mode de vie qui débouche entre autres sur un repli sur la famille nucléaire, « l'autonomisation et la valorisation des activités dites « hors-travail » ainsi que leur support privilégié, le résidentiel¹⁶⁵ ».

L'habitat en espace périurbain est ainsi analysé comme « la meilleure réponse à un désir profond de maîtrise et de personnalisation de son espace vital¹⁶⁶ ». L'espace périurbain apparaît comme l'espace des couches moyennes de la croissance en mal de reconnaissance et d'identité. « Ce groupe social (déjà ou aspirant à devenir dominant) (...) vise à être énonciateur légitime d'une alternative aux rapports sociaux actuels qu'ils jugent insatisfaisants. (...) Pour ces couches sociales singulières, la campagne est à la fois - c'est-à-dire paradoxalement - l'espace vierge et désert où peut se concevoir l'installation/invention d'une vie hors travail autonome et en même temps « le réservoir débordant de modèles mythiques et archaïques d'une vie sociale et culturelle intégrée et symboliquement autarcique¹⁶⁷ ». Le développement d'un habitat et d'un mode de vie lié à cet habitat périphérique se justifierait ainsi à la fois dans une idéologie de « retour au local » et une idéologie individualiste de valorisation de soi.

Le rapport social à l'espace rural, c'est-à-dire la territorialité, est en effet différent et revalorisé : l'espace local/rural est chargé de valeurs positives : convivialité, communauté, sécurité, et cependant possibilité d'épanouissement de la liberté individuelle sans perdre celle-ci dans une anomie typiquement urbaine. Cette valorisation du rural s'appuie sur le modèle mythique d'une vie sociale et culturelle rurale intégrée où la proximité spatiale répond à la proximité sociale. C'est sur cette représentation valorisée du territoire rural que se développe une idéologie ruraine, idéologie largement relayée par les travaux déjà cités : résider à la campagne et travailler en ville apparaît comme un des meilleurs moyens pour concilier épanouissement personnel, participation à la société de consommation, développement de la carrière professionnelle, investissement dans la vie de famille, etc.

Cette idéologie ruraine est en effet complètement associée à une stratégie de valorisation de soi, mais aussi de distinction sociale¹⁶⁸. Pour ces nouvelles couches moyennes de la croissance, l'habitat en espace périurbain

¹⁶⁴ MICOUD A. & NIZEY J. - *Nouvelles fonctions résidentielles dans l'espace rural. Travailler en ville et habiter à la campagne*. - St Etienne : CRESAL, 1977, 126 p.

¹⁶⁵ Op. cit., p. 120.

¹⁶⁶ MAYOUX J. - *Demain l'Espace*. - Op.cit., p.12.

¹⁶⁷ Cf. MICOUD A. & NIZEY J - *Op. cit.*, p.123.

¹⁶⁸ Cf. BOURDIEU P. - *La distinction*. - Paris : Editions de Minuit, 1979, 670 p.

représente d'abord, outre la possibilité de l'accession à la propriété, l'accès à un mode de vie largement valorisé : habitat individuel, accès au pouvoir municipal, insertion par la mobilité aux dynamiques de la ville proche, distinction lieu de travail/lieu de résidence... En outre, l'espace périurbain est associé à un mode de vie extrêmement normé regroupant tous les signes de la réussite sociale des années 1970 : propriété immobilière, propriété et usage fréquent de l'automobile, temps hors-travail et loisirs, etc. Ce retour au rural lié à un travail en ville permet la construction d'un mode de vie mixte : l'opposition/complémentarité ville/campagne et travailler/résider est valorisante doublement puisqu'elle cumule les valeurs positives urbaines et rurales. L'espace périurbain permet ainsi la mise en avant d'une idéologie valorisant les loisirs et le temps personnel/familial, d'un mode de vie n'excluant pas une pleine insertion dans les dynamiques urbaines et une participation active à la société de consommation.

Plus précisément, il permet également l'épanouissement personnel lié à la possibilité d'une ascension sociale locale que l'espace urbain n'offre pas aussi tangiblement. La volonté et la possibilité d'accéder au pouvoir municipal ou à la direction d'associations correspondent à la volonté et à la possibilité d'acquérir une position sociale ou de l'affirmer. En outre, l'habitat en espace rural permet un classement social plus rapide et tangible qu'en espace urbain. Martine Berger souligne que cette distinction sociale se repère architecturalement et s'opère sur un tout autre mode que dans un milieu urbain : « le rapport à la rue, au voisinage, les stratégies de distinction qui en résultent, permettent de se classer les uns par rapport aux autres et créent un milieu tout à fait différent de l'anonymat urbain¹⁶⁹ ».

Le choix d'une installation en espace périurbain et l'engouement pour un tel type d'habitat sont associés à un mode de vie particulièrement valorisant et symboliquement valorisé. Désir et/ou nécessité de retour au local et d'individualité posés comme caractéristiques des couches moyennes émergentes trouveraient une réponse particulièrement adaptée dans l'habitat individuel périurbain. Cette explication idéologique du développement de l'espace périurbain a été privilégiée par de nombreux travaux et en particulier les rapports d'étude commandés par l'Etat. Bien qu'elle possède une pertinence certaine, elle a pu paraître, à juste titre, exclusive d'explications faisant intervenir d'autres facteurs, et donc se révéler incomplète.

3-3 La production d'espace périphérique : le rôle de l'Etat.

C'est en réponse à des travaux jugés naturalistes, écologistes ou rurbanisants que d'autres travaux présentent une analyse différente du

¹⁶⁹ BERGER M. - Comportements et pratiques des sociétés périurbaines. - in *Actes du Colloque d'Angers*, 1984, pp.133-139.

développement du périurbain. Cette analyse du développement périurbain prend en compte une pluralité de facteurs économiques, idéologiques, politiques, sans se limiter à une explication exclusivement idéologique. Ainsi ils essayent de replacer ce développement dans un cadre économique déjà évoqué et de le situer au regard des politiques d'urbanisation en vigueur dans les années 1970.

L'explication du développement de l'habitat périurbain par le recours quasi exclusif à des arguments idéologiques a été largement adoptée par les aménageurs dans les premières études qui ont été réalisées¹⁷⁰. Ces travaux insistent particulièrement sur les motivations psycho-sociologiques, masquant ou justifiant les politiques urbaines visant à favoriser l'habitat périurbain. Les arguments qu'ils avancent les rapprochent plus d'un plaidoyer pour la maison individuelle que d'un état des lieux sur le phénomène périurbain.

Pour exemple, le rapport Mayoux, *Demain l'espace*, avance plusieurs arguments irréfutables bien que non démontrés¹⁷¹.

En premier lieu, les individus ont de « nouveaux goûts résidentiels » : désir de protection par le repli sur la famille, désir de maîtrise de la distance à l'autre, de sa personnalité, de son logis, désir de nature, besoin d'espace, désir de transports efficaces, etc. Plusieurs raisons posent le développement de l'habitat individuel et celui de l'usage de la (les) voiture(s) comme des solutions nécessaires et évidentes, « comme l'affirmation de la liberté à tous les niveaux » : le rejet de la ville, le souhait général d'un enracinement capable de contrebalancer les mutations contemporaines trop rapides, ainsi que le souhait également largement partagé d'un retour à la nature, et d'une prise de distance avec le lieu de travail.

En second lieu, le modèle urbain classique de la ville est posé comme « techniquement dépassé » donc à dépasser : cette ville « latine » a vécu, elle est « socialement antidémocratique » ; elle est le lieu de vie de « l'homme unidimensionnel défini par son statut social ». Dans ce contexte, l'espace périurbain apparaît comme une solution, non pas « comme une mauvaise habitude mais en grande partie comme l'avenir du phénomène urbain », et l'habitat individuel périurbain comme le mode de vie devant lui être associé.

Toute possibilité d'une interprétation différente est écartée. Certaines phrases soulignent clairement l'univocité du discours et la certaine mauvaise foi qu'il adopte « : il semble qu'il ne puisse pas être apporté de preuve que des inconvénients majeurs s'opposent à une urbanisation raisonnée du périurbain ». Ce rapport est véritablement un plaidoyer pour la maison individuelle qui cache des stratégies dépassant le désir de retour au local des populations. Il ne s'agit pas de nier l'implication de tels facteurs idéologiques dans la naissance et le développement du périurbain, mais de souligner qu'ils ne sont pas exclusifs d'autres facteurs explicatifs au moins aussi importants.

¹⁷⁰ Cf. les travaux déjà cités précédemment : Rapport Mayoux (1981), *L'Enjeu périurbain, Activités et modes de vie* (1981), LANGUMIER J.F. et alii. - *Périurbanisation et aménagement du territoire*, (1979), etc.

¹⁷¹ Les citations présentes dans les deux paragraphes suivants sont toutes tirées du rapport Mayoux, *Demain l'Espace*. - *Op. cit.*

Plusieurs travaux critiquent ainsi ces rapports assimilés à des plaidoyers. Un article de Charles Delfante¹⁷² est exclusivement consacré à la critique du rapport Mayoux. Pour cet auteur, la non-neutralité du rapport saute aux yeux : « il ne s'agit pas de nier des convergences constantes de motivations psycho-sociologiques qui ont été renforcées par la ville-repoussoir que nous avons produite dans la contrainte de phénomènes socio-économiques. Il ne s'agit pas de nier qu'il y ait dans la société contemporaine une aspiration écologique mais il paraît par trop évident qu'exploitant les motivations idéologiques ou existentielles, on cherche à se donner de bonnes raisons urbanistiques de favoriser le développement de l'habitat individuel et que les décisions prises au plus haut niveau ne sont fonction que de considérations politiques ».

Yves Gilbert et Jacqueline Meistersheim développent eux-aussi une critique de ce type de travaux dans leur étude *Habitat individuel péri-urbain et modification des rapports sociaux aux territoires*, parue en juin 1981¹⁷³ ; « ils soulignent combien mettre en avant les ressorts idéologiques du développement périurbain est oublier que « l'extension du périurbain se donne peut-être plus à lire comme résultant de l'éclatement de la ville que comme résultant de l'éclosion soudaine d'un profond désir de nature, de calme ou de voisinages choisis, et qu'elle trouve ainsi son origine dans l'apparition des mouvements centrifuges urbains liés à la hausse des loyers du foncier, à la tertiarisation des villes, etc. C'est également supposer que la réalité quotidienne du périurbain correspond aux représentations écologistes et naturalisantes qu'on s'en fait¹⁷⁴ », comme si les arguments idéologiques trouvaient leur justification dans la volonté de donner un sens acceptable au développement périurbain.

Guy Jalabert et Marie-Christine Jaillet, à Toulouse, axent spécifiquement leur réflexion sur l'espace périurbain comme production politique d'espace, et cela dans plusieurs publications¹⁷⁵. Les auteurs se démarquent d'abord immédiatement des travaux « ruralisants », en commençant par la terminologie employée. Ils traitent ainsi de « *production d'espace périphérique* des villes, et non de *rurbanisation, suburbanisation,*

¹⁷² DELFANTE C. - A propos de Demain l'Espace. - in *Métapolis*, n°41-42, nov-déc. 1979, pp. 9-11.

¹⁷³ GILBERT Y. & MEISTERSHEIM J. Comité Méditerranéen d'Etude et de Recherche sur l'Environnement : Durban-Corbières. - *Habitat individuel péri-urbain et modification des rapports sociaux aux territoires*. - Synthèse de l'étude Mutations de l'espace rural, urbanisation et production de l'habitat individuel. Paris ; STU, 1981, 55p.

¹⁷⁴ GILBERT Y. & MEISTERSHEIM J., *ibid.*, p.36.

¹⁷⁵ JAILLET M.C. - *Lotissements et pratiques sociales. Les pavillonnaires de Saint Orens de Gameville (31)*. - Toulouse : Université de Toulouse-Le Mirail, 1979, Travaux et Documents du CIEU, n°7, 109 p. ; JAILLET M.C. - *Les pavillonneurs. La production de la maison individuelle dans la région toulousaine*. - Paris ; CNRS, 1982, 314 p. ; JAILLET M.C. & JALABERT G. - La production de l'espace urbain périphérique. - in *Revue de Géographie des Pyrénées et du Sud-Ouest*, 1982, n°1, pp.7-26 ; JAILLET M.C. & JALABERT G. - Politique urbaine et logement : la production de l'espace pavillonnaire. - in *L'Espace Géographique*, 1982, n°4, pp.293-306 ; JAILLET M.C. & JALABERT G. - La société des lotis : les propriétaires pavillonnaires autour de Toulouse. Communication au Colloque d'Angers sur les périphéries urbaines. - in *Géographie sociale*, n°2, pp.183-188.

*naturbanisation, ville-jardin, ville-parc*¹⁷⁶ ou même *autopole* selon l'imagination linguistique des auteurs, toutes terminologies à connotations ruralisantes ou naturalistes et souvent idéologiques, visant inconsciemment ou non à évacuer les processus réels de constitution de ces espaces¹⁷⁷ ». Leur réflexion s'appuie avant tout sur le refus d'une explication univoque telles celles délivrées dans les différents rapports-bilans déjà évoqués. « C'est bien de politique urbaine qu'il s'agit : de tenter de saisir les mécanismes politiques, économiques, idéologiques, sociaux qui ont favorisé le développement foisonnant de la croissance périphérique des villes, et d'apprécier leur résultat, la production d'un nouvel espace social¹⁷⁸ ».

Leurs travaux visent à expliquer la tendance lourde de la croissance des villes françaises de 1968 à 1982 : la production d'espace urbain périphérique. Ils soulignent les motivations économiques liées à une stratégie de valorisation de soi et de distinction : « derrière le discours environnementaliste tenu par les néo-ruralistes - qui idéalisent le cadre social villageois, qu'ils ont certes choisi mais qui leur a aussi été imposé par l'état du marché foncier - le phénomène de rurbanisation apparaît pour ces couches sociales montantes, comme un opération d'affirmation de leur statut social, à travers l'accession à la propriété du logement, et à de nouvelles responsabilités au sein des conseils municipaux¹⁷⁹ ». En effet, « cette nouvelle petite bourgeoisie a bénéficié durant cette période d'une élévation de son niveau de vie lui permettant une consommation accrue de biens industriels et un accès plus large à la propriété immobilière¹⁸⁰ ».

Ils insistent surtout sur les raisons plus complexes du développement du phénomène. Ainsi le choix de l'installation en espace périurbain intervient surtout dans un contexte d'exclusion par des valeurs foncières trop élevées du marché très étroit du logement en centre -ville (prix élevé de l'immobilier à l'achat et étroitesse du marché locatif). La nouvelle couche moyenne montante, désireuse de quitter les logements collectifs de grande banlieue est « encouragée dans ses projets d'installation pavillonnaire par une politique d'Etat de soutien à la construction individuelle et d'aide à l'accession à la propriété par le biais de politiques foncières et de la réforme du financement du logement ».

L'extension des villes sous forme d'habitat individuel, d'unités de production et de consommation, n'est selon ces auteurs que « le développement d'une forme urbaine adaptée à l'état momentané des forces productives et des rapports sociaux¹⁸¹. » L'hypothèse qu'ils développent est ainsi que la périphérie urbaine est avant tout le lieu d'une valorisation particulière comme espace de reproduction de la force de travail, à la fois de la part de l'appareil productif, des agents économiques producteurs de cadre

¹⁷⁶ Faisant ici référence directement à la terminologie employée dans le rapport Mayoux.

¹⁷⁷ JAILLET M.C. & JALABERT G. - Politique urbaine et logement : la production de l'espace pavillonnaire.- in *L'Espace Géographique*, 1982, n°4, p. 294.

¹⁷⁸ JAILLET M.C. & JALABERT G. - *ibid.*, p. 294.

¹⁷⁹ JAILLET M.C. & JALABERT G. - *ibid.*, p. 296.

¹⁸⁰ JAILLET M.C. & JALABERT G. - *ibid.*, p. 296

¹⁸¹ JAILLET M.C. & JALABERT G. - *ibid.*, p.294.

bâti, et de l'Etat, ce qui conduit à une nouvelle *politique urbaine*. Celle-ci a visé à adapter nouvelles localisations d'activités économiques (desserrement des activités), formes et lieux d'habitat (habitat individuel périurbain), mais aussi types de gestions locales de l'espace urbain aux nouvelles structures de la société.

Ainsi, ce développement massif de la construction de maisons individuelles « renvoie au discours idéologique émanant de nombreuses instances - pouvoir central, constructeurs, appareil publicitaire, une grande partie des élus, et plus implicitement l'ensemble de l'appareil de production (de l'automobile aux producteurs de matériaux de construction et de biens d'équipement)- au souhait de trouver « un correctif au désordre social » (désordre social des grands ensembles) mais surtout à la recherche d'une réponse plus appropriée à la reproduction élargie de la force de travail et des rapports sociaux et à la montée d'un nouvel appareil de production spécialisé dans la construction de maisons individuelles¹⁸². » Il apparaît ainsi que la politique d'Etat dès 1970 à travers les réformes financières, les mesures réglementaires et législatives et les orientations définies par les publications et les discours a favorisé le développement périurbain¹⁸³. Valéry Giscard d'Estaing, alors Président de la République, écrit en 1976 : « notre démocratie doit assurer à tous ses membres la possibilité concrète d'acquérir un patrimoine minimum, une sorte de patrimoine social... Elle inspire la préférence donnée dans la politique du logement, en accord avec le sentiment profond de l'opinion, à l'acquisition de la maison individuelle ». Il rejoint ici les constructeurs immobiliers et parmi eux R. Leroy, directeur général du Groupe des Maisons Familiales : « on n'est vraiment citoyen de son pays que si on en possède une petite partie¹⁸⁴ ».

Il semble ainsi qu'il soit pertinent de croiser les différentes approches pour saisir l'ensemble des facteurs en jeu dans la naissance et le développement de l'espace périurbain - ce que font déjà certains des auteurs cités, se posant en critiques. C'est ainsi tout un contexte socio-économique qui a assuré le développement de ce modèle résidentiel. C'est la conjonction de motivations écolo-individualistes portées par des couches moyennes émergentes, d'un certain état de l'économie et de l'appareil productif et d'une politique urbaine menée par l'Etat en vue de faciliter l'accès à la propriété et à l'habitat individuel périurbain qui est à même d'expliquer la naissance et le développement de l'espace périurbain.

¹⁸² JAILLET M.C. & JALABERT G. - La production de l'espace urbain périphérique. - in *Revue de Géographie des Pyrénées et du Sud-Ouest*, 1982, n°1, p.14.

¹⁸³ Dans leur article *Politique urbaine et logement : la production de l'espace pavillonnaire* paru dans l'Espace Géographique, les deux auteurs détaillent les différentes mesures foncières favorisant directement ou indirectement le développement de l'habitat individuel périurbain, ainsi que des différents rapports produits par les services de l'Etat ; cela démontrant combien l'Etat oeuvre au début des années 1970 dans le sens d'un tel développement.

¹⁸⁴ LEROY R, directeur général du groupe des maisons familiales, cité in JAILLET M.C. & JALABERT G. - *Politique urbaine et logement : la production d'espace pavillonnaire*. - in *Espace Géographique (l')*, n°4, 1982, pp. 293-306.

Conclusion.

Le début des années 1970 voit en France l'émergence de processus de desserrement urbain sous la forme d'une urbanisation des communes rurales périphériques aux agglomérations. Cette modalité inédite de la croissance urbaine s'observe à travers l'essor démographique de ces communes d'abord, à travers l'émergence de formes spatiales spécifiques ensuite, en particulier sous le signe de la maison individuelle en accession à la propriété. L'émergence et le développement de ce processus inédit et massif d'urbanisation des campagnes mobilisent rapidement les chercheurs, en quête d'une définition au double sens du terme.

Ceux-ci, confrontés à ce phénomène inédit, ont souvent dans un premier temps privilégié une explication univoque ; la diversité des approches et l'importance des différends entre auteurs sont à relier directement à ces tâtonnements caractéristiques des débuts d'une recherche consistant surtout à identifier le phénomène et les processus en jeu. Ce n'est qu'après cette étape nécessaire de positionnement et de définition qu'a pu être considéré dans les analyses l'ensemble des facteurs en jeu. L'émergence et le développement d'espaces périurbains à la périphérie de l'agglomération de Montpellier sont à analyser à l'aune de ces différents éléments explicatifs. Le contexte économique national et local, et la conjonction de cette situation de croissance, de motivations écolo-individualistes portées par des couches moyennes émergentes, et d'une politique urbaine menée par l'Etat en faveur de l'accès à la propriété et à l'habitat individuel périurbain sont à même d'apporter un éclairage complexe et complet à ces processus de périurbanisation.

La naissance de l'espace périurbain toutefois, plus que la production de formes spatiales et urbaines nouvelles, est surtout construction d'un nouveau système spatial et social à partir des années 1970, et émergence d'un territoire. Cet espace apparaît en effet comme l'espace privilégié de territorialisation de la nouvelle société de consommation, l'espace d'épanouissement d'un nouveau mode de vie et de consommation.

Chapitre 5

La constitution d'un territoire périurbain. Recomposition et hiérarchisation territoriales.

1 La constitution d'un territoire inédit : un nouveau rapport social à l'espace et au territoire.

L'espace périurbain constitue à partir des années 1970 un nouveau système territorial. Plus encore que des nouvelles formes spatiales et sociales, c'est véritablement un territoire qui se constitue : les différentes étapes de la mise en place de l'espace périurbain, étapes resituées dans le cadre des diverses interprétations des chercheurs, nous permettent maintenant de saisir - avec le recul qu'il est aujourd'hui possible d'adopter sur des processus en œuvre au milieu des années 1970 - l'émergence de l'espace périurbain comme la naissance d'un territoire.

Les espaces périurbains se construisent en effet comme territoires, dans une dynamique systémique impliquant structures économiques, idéologiques, et instances de pouvoir, inscrites dans l'espace géographique. Les pratiques des individus et des groupes construisent le territoire comme système, en mettant en mouvement et en relation ces différents éléments.

C'est cette dynamique de construction territoriale que nous voudrions mettre en évidence dans cette partie. D'après la définition de l'innovation sociale telle qu'énoncée dans la première partie, l'hypothèse peut être avancée que l'organisation du territoire périurbain est à l'origine d'une dynamique innovante s'opérant dans tous les domaines de la vie sociale - vie privée et publique, vie familiale, professionnelle, etc. - et spatiale.

Le territoire périurbain n'est en effet pas seulement une nouvelle forme urbaine ou rurale, un nouveau type d'habitat sous le signe de la maison individuelle : le territoire périurbain est aussi et surtout, dans les années 1970, le lieu d'émergence et de développement d'un ensemble de nouvelles pratiques spatiales et sociales, lieu d'exercice de nouvelles territorialités. L'organisation du territoire périurbain est toute dépendante de cette construction en mouvement, territorialisation concrète et symbolique s'opérant par les pratiques des nouvelles sociétés périurbaines.

Le territoire périurbain s'est ainsi construit comme spécifique dans la combinaison complexe de ces pratiques inédites, comme lieu de la société de consommation, et également comme lieu de la confrontation de cette société de consommation avec la société locale, rurale, en place.

L'émergence de ces nouvelles territorialités positionne le territoire périurbain comme le lieu du changement social et territorial dans les années 1970. C'est l'ensemble de cette dynamique de création territoriale qui

constitue le fondement de ce qu'est le territoire périurbain aujourd'hui et qui nous aide à saisir nombre de dynamiques territoriales en œuvre au sein de ces territoires.

1-1 Le territoire périurbain, lieu du changement social dans les années 1970.

L'émergence du territoire périurbain au début des années 1970 - de cet espace et du mode de vie qui y est associé - peut être caractérisée comme une innovation sociale et territoriale.

Loin de vouloir imputer le développement de cette nouvelle forme territoriale à la seule volonté des acteurs individuels, il s'agit ainsi simplement de montrer comment le territoire périurbain s'est construit, par les pratiques qui lui sont associées, comme le territoire de la société de consommation émergente, tout autant par le fait des individus que de l'action déterminante des acteurs politiques et économiques. Construit entre la rationalité des systèmes et l'auto-organisation des acteurs inscrites dans les pratiques quotidiennes et les représentations, le territoire périurbain apparaît bien comme le *lieu* spécifique d'épanouissement et d'invention de la société de consommation, le lieu du changement social dans les décennies 1960-1970.

L'importance de l'individu et du signe dans la société de consommation a déjà été soulignée. Dans cette optique, l'habitat en espace périurbain - accès à la propriété, retour au local, etc. - a pu être analysé comme « la meilleure réponse à un désir profond de maîtrise et de personnalisation de son espace vital¹⁸⁵ ».

Le territoire périurbain peut être ainsi considéré comme le territoire des couches moyennes de la croissance, en quête de reconnaissance et d'identité. Ces couches moyennes, hérauts de la société de consommation, acteurs insérés dans un système à la forte détermination ont pu trouver dans le territoire périurbain un espace c'est-à-dire un *lieu* mais également la *marge* nécessaire - au sens d'*indétermination* - pour leur permettre d'abord d'être partie prenante de cette société de consommation et ensuite concomitamment de la créer.

Le territoire périurbain a pu ainsi se constituer comme le lieu de l'invention de multiples pratiques sociales spécifiques, diffusées ensuite largement. Ses habitants, dans un territoire socialement très peu défini, au statut encore à déterminer, sont les porteurs de ces innovations.

¹⁸⁵ MAYOUX J. *Demain l'Espace - Op.cit.*, p. 12.

1-2 Le bouleversement du rapport social au territoire.

Il semble que l'innovation majeure, et fondatrice, de la spécificité du territoire, tient dans un bouleversement du rapport à l'espace et aux différents espaces sociaux, du rapport au(x) territoire(s). La constitution d'une nouvelle territorialité périurbaine, fondée sur la mobilité spatiale, constitue l'innovation sociale principale, de laquelle découlent toutes les autres.

Cette relation au territoire se compose de plusieurs pratiques complémentaires et associées qui constituent l'essence même de « l'habiter périurbain ».

En premier lieu, **la distinction entre le lieu de travail et le lieu de résidence** constitue le principe fondamental de l'habitat en territoire périurbain. Résider à la campagne et travailler en ville constitue une innovation sociale d'importance : le fractionnement de la vie sociale entre vie professionnelle et vie privée est souligné par la nette distinction entre le lieu de travail et le lieu de résidence, et constitue ainsi également un fractionnement territorial. L'investissement de l'individu dans les diverses sphères de sa vie sociale est nettement délimité dans l'espace ; cette discrimination sociale qui s'opère par la distance spatiale est bien plus marquée en espace périurbain qu'en espace urbain, où travail et résidence se situent *en ville*.

L'autre innovation - éminemment territoriale - qui accompagne et complète cette pratique sociale inédite est **la mobilité**. Travailler dans l'agglomération ou la région urbaine proche impose aux individus une mobilité spatiale quotidienne ou bi quotidienne. La mobilité est en effet une pratique quasi obligatoire et même conditionnelle de l'habiter périurbain. Les déplacements sont nécessaires non seulement pour rejoindre le lieu de l'activité professionnelle mais également les lieux d'approvisionnement, les lieux de loisirs, ainsi que souvent l'école où sont scolarisés les enfants¹⁸⁶, ou les lieux d'une consommation moins quotidienne comme les centres médicaux ou les lieux de santé. La possession d'une, voire de deux voitures, est impérative et son utilisation est au centre de la pratique spatiale du territoire des résidents périurbains. Le territoire périurbain est en effet avant tout un espace résidentiel et la mobilité spatiale est quasi nécessaire pour accéder à toute activité d'un autre ordre.

La mobilité spatiale est posée comme une contrainte et comme une condition du mode de vie offert par le territoire périurbain. L'acceptation d'une mobilité spatiale souvent contraignante est étroitement liée au fait que

¹⁸⁶ La commune de résidence possède certes souvent une école primaire, mais certains lotissements sont situés en marge du village-centre et imposent un accompagnement en voiture. En outre, la scolarisation des enfants au collège ou au lycée impose des déplacements vers le bourg ou l'agglomération principale, trajets effectués avec la voiture familiale ou en car de ramassage.

cette mobilité permet justement l'accès à un mode de vie fortement valorisé, privilégiant l'individu et la multiplicité de ses choix et de ses investissements sociaux, ainsi que la multiplicité des lieux de ces investissements.

L'acquisition d'une maison individuelle ou pavillon comme mode d'accession à la propriété individuelle est enfin une des innovations fondamentales liées à la naissance du territoire périurbain et participe pleinement du mode de vie périurbain tel qu'il se développe dans les années 1970. La maison individuelle semble permettre la réalisation d'une vie en autarcie complète, basée sur l'épanouissement personnel au sein de la famille, à côté d'autres cellules familiales également indépendantes.

La simple observation du paysage est explicite : la maison individuelle et le lotissement favorisent à la fois la proximité familiale et la distance sociale. L'organisation des divers espaces permet de résider au sein d'un lotissement d'une trentaine de maisons par exemple et de ne *croiser* ou même de ne *voir* personne d'autre que les personnes vivant sous le même toit. La haie ou la barrière de bois séparent d'abord nettement les parcelles et cachent la vue et à la vue des voisins ; le garage permet de passer directement de la maison à la voiture sans sortir. Les maisons sont sans vis-à-vis, et les espaces de rencontre ou de circulation sont limités au devant des portes et aux rues empruntées quasi exclusivement par les voitures se dirigeant vers la ville. Les espaces publics (places, parcs, terrains de jeu) sont rares ou peu fréquentés : le carré de jardin attenant à la maison remplit le rôle d'espace de « nature » ou de plein air. La possibilité de rencontre ou de contact avec autrui sont limités au maximum.

Le pendant de la mobilité spatiale imposée, permettant une grande liberté d'action toutefois, est une mobilité non motorisée très faible, c'est-à-dire, pour certains, une inertie locale importante, avec un repli sur le logement et la famille. Pour ceux-là, la maison est le lieu de sociabilité privilégié : la famille constitue l'univers social local de l'habitant périurbain, loin d'une sociabilité villageoise mythique. On est loin du stéréotype de la ruralité. Loin d'être le lieu d'une adéquation entre structure spatiale et sociale, le territoire rural périurbain est seulement, pour les nouveaux résidents conformes au modèle des migrants pendulaires, et de plus en plus pour l'ensemble des habitants, le lieu de la vie familiale et éventuellement d'une certaine sociabilité de voisinage.

Pour d'autres cependant, l'investissement dans diverses associations et la scolarisation des enfants sont à l'origine d'une réelle vie sociale locale. Cette sociabilité de voisinage est en partie provoquée par celle des enfants qui double celle qu'ils créent à l'école : les enfants franchissent l'espace de la maison ou du jardin pour aller *jouer* dehors. Ces nouvelles sociabilités associatives fondées sur un même centre d'intérêt remplacent avantageusement les sociabilités villageoises traditionnelles fondées sur le mode de la rencontre et du voisinage.

Il reste une faible sociabilité de voisinage (entraide, garde des enfants) qui est celles de femmes au foyer : leur situation est particulièrement dé-

socialisante puisqu'elles ne sont pas impliquées dans une vie professionnelle d'une part et d'autre part sont isolées de toute vie sociale ou presque¹⁸⁷ par leur éloignement des centres urbains et le cloisonnement propre aux maisons individuelles.

Naturellement tout l'espace périurbain n'est pas constitué de maisons individuelles ; néanmoins au début des années 1970, elles constituent l'essentiel des nouvelles formes urbaines rencontrées à la périphérie des villes. Elles sont au sein des territoires périurbains eux-mêmes le lieu du changement parce qu'elles sont le lieu de développement du mode de vie précédemment décrit.

Les périurbains se trouvent ainsi dans une situation territoriale inédite, qu'ils construisent tout à la fois : insérés dans les dynamiques urbaines mais habitant sur leurs marges, connectés au système urbain et aux multiples lieux de leur implication sociale par une mobilité spatiale importante, ils tissent un réseau local de relations extrêmement ténu ou ciblé, tandis que leur domicile constitue le lieu d'un investissement familial important.

Toutes les relations spatiales sont bouleversées : un lien bi-univoque entre structure spatiale et sociale ne peut exister. Mais le nouveau rapport territorial ne peut être simplement décrit comme une ambivalence ville/campagne. La mobilité et la multiplicité des lieux et des causes de déplacement sont plus emblématiques de l'habiter périurbain qu'une simple opposition ville/campagne et à fortiori centre/périphérie. La ville est certes le lieu privilégié de la vie professionnelle et de la plupart des domaines de la vie sociale. L'espace périurbain est quasi cantonné, par les pratiques de ses habitants, par la nature des décisions politiques le concernant, par la concentration des activités dans le centre des agglomérations, dans une fonction résidentielle. Mais, le territoire périurbain, territoire local, est un territoire qui a pleinement affaire avec le système urbain. Les habitants périurbains créent un nouveau statut d'urbains non citadins dans une urbanité qui ne se définit plus par la continuité du bâti. Et ce n'est pas seulement parce leurs pratiques et leur consommation sont urbaines, mais bien parce qu'ils définissent un mode de relation au territoire urbain et au territoire en général véritablement inédit.

Cette pratique territoriale est fractionnement social et spatial : l'association d'un lieu, d'un espace à un domaine de la vie sociale, et la multiplicité de ces lieux et de ces implications sociales caractérisent cette pratique d'inspiration urbaine, mais ici exacerbée : le territoire des implications sociales des périurbains est formé par les limites d'une mobilité spatiale qu'ils posent comme nouvelle norme sociale.

Le changement social qui s'opère ici n'est pas véritablement un changement territorial mais un changement du rapport social au territoire :

¹⁸⁷ Ces femmes sont totalement coupées de la vie sociale si elles ne possèdent pas le permis de conduire ou si le couple ne possède qu'un véhicule que le mari utilise pour rejoindre la ville où il travaille.

au début de son développement, le territoire périurbain ne se construit pas localement avec les ressources qui lui sont propres. Toutefois un territoire s'organise, de façon inédite, pour des individus mobiles et quasi absents de l'espace local.

Les innovations sociales fondatrices : la distinction lieu de travail/domicile, la mobilité spatiale, l'habitat pavillonnaire, sont autant de territorialités inédites, qui impliquent toutes une modification du rapport social à l'espace. Il y a bien lieu de suggérer que l'espace périurbain, à partir de ce bouleversement des pratiques, ait pu trouver une spécificité et se construire comme territoire inédit.

2 La recomposition des territoires par la juxtaposition/confrontation des urbains et des ruraux.

Cette construction territoriale s'est surtout constituée au contact des territoires ruraux/locaux et urbains. En effet, les territoires périurbains ne peuvent se définir par l'action et les pratiques des seuls nouveaux résidents. Ces derniers ne constituent qu'une fraction de la population des communes concernées, même si leur nombre augmente chaque année. Quelle que soit leur proportion, ils n'effacent pas par leur présence les populations déjà présentes avant leur installation. En outre, leur implication locale, est, on l'a dit, réduite. Les ruraux habitant les communes périurbaines conservent toujours la propriété de l'essentiel du territoire municipal, ainsi que la légitimité nécessaire à l'existence d'une réelle identité locale. Ces constats invitent à s'interroger sur le rôle de la confrontation des deux populations allochtone et autochtone, dans la mise en place d'une dynamique particulière de ces territoires périurbains, dynamique définissant alors pleinement leur spécificité.

« Étudier le processus de périurbanisation c'est au total étudier la reconstruction d'une cohérence territoriale¹⁸⁸ ». Il y a dans cette territorialisation, en effet, conflit de territorialités.

La périurbanisation est un processus de production d'espace à la périphérie des villes. Cette production d'espace ne s'opère pas sur des espaces neutres, vierges. Il y a urbanisation de communes rurales périphériques : cette urbanisation est à l'origine d'une modification du paysage local, ce qui a été précédemment évoqué¹⁸⁹, mais également du système social en place.

La spécificité du territoire périurbain se construirait ici, dans le contact d'une population néo-résidente porteuse d'un nouveau rapport social au territoire, et d'une population autochtone.

¹⁸⁸ PROST B. - Du rural au péri-urbain : conflit de territoire et requalification de l'espace. - in *Revue de Géographie de Lyon*, n°2, 1991, p. 102.

¹⁸⁹ Voir Chapitre 4, 1-2 notamment.

C'est au début des années 1980 que les chercheurs, après avoir voulu expliquer la naissance de l'espace périurbain et de la périurbanisation, commencent à analyser l'espace périurbain en lui-même, comme nouvelle catégorie territoriale, comme territoire qui se crée, à travers la confrontation, pas seulement symbolique, de systèmes différents. C'est en particulier cette conception plus intérieure, axée sur la spécificité du territoire périurbain, qui sera privilégiée par le groupe GRECO, mené par Bernard Kayser à Toulouse.

Outre les modifications spatiales subies, l'espace est ainsi le lieu de l'association des habitants allochtones dits *néo-résidents* et des habitants autochtones : l'urbanisation des communes périphériques s'accompagne de l'apport de populations nouvelles majoritairement d'origine citadine. Ces populations sont porteuses de pratiques sociales voire d'une idéologie spécifique définie plus haut. Le système social local est ainsi perturbé sinon modifié par l'arrivée de ces nouveaux habitants : la mobilité spatiale, la distinction lieu de résidence/lieu de travail, etc. s'opposent à une idéologie rurale/locale fondée sur une adéquation forte entre structure spatiale et structure sociale. La société de consommation commence certes à pénétrer les campagnes, mais cette pénétration s'opère plus par la diffusion de biens d'équipement (télévisions, machine à laver, etc.) que de pratiques sociales. Ici la juxtaposition est surtout une confrontation : un système allochtone/exogène¹⁹⁰ vient se confronter à un système social autochtone/endogène.

Cette confrontation est source de recomposition spatiale et sociale. Le territoire rural subit en effet une invasion (l'urbanisation) qui modifie le système social et spatial local de façon plus ou moins brutale selon l'importance de l'urbanisation. L'arrivée massive ou non de populations majoritairement urbaines occasionne des confrontations et des conflits multiples, conflits pour l'usage du sol, pour le pouvoir local et/ou pour l'urbanisation des communes (exigence d'équipements relatifs à un confort urbain : éclairage public, trottoirs, terrains de sport, chemins balisés, etc.). Ces conflits ne se limitent d'ailleurs pas seulement à une confrontation autochtones/nouveaux arrivants, bien que cet antagonisme apparaisse central dans un premier temps.

Divers auteurs placent le conflit lié à ce processus d'invasion au cœur des processus de mise en place d'un territoire périurbain, territoire original et spécifique. Les conflits découlant de la périurbanisation comme processus invasif, ainsi que leur issue, détermineraient le nouveau visage de ce territoire. Brigitte Prost et Philippe Cadène notamment ont travaillé à partir de cette problématique-là, et se sont posé la question de la recomposition des territoires ruraux en voie d'urbanisation, ainsi que de la naissance d'une spécificité périurbaine.

L'évocation de ces travaux sur les conflits, si elle semble éloigner cette étude d'une problématique centrée sur l'innovation, se justifie cependant

¹⁹⁰ C'est-à-dire « venant de l'extérieur » mais également « tourné vers l'extérieur ».

pleinement, à deux titres. En premier lieu, la proximité conceptuelle entre conflit et innovation a déjà été soulignée : tous deux participent des dynamiques du changement social menées par les acteurs. Ensuite, dans le cas du territoire périurbain, une analyse des conflits pour l'appropriation des espaces est non seulement incontournable pour saisir les dynamiques territoriales, mais en outre, l'hypothèse peut être émise que ces conflits participent pleinement des processus d'innovation : la mise en présence et en opposition de stratégies différentes et conflictuelles sur un territoire commun en voie de requalification ne peut-elle être considérée comme une mise en présence d'une dynamique innovante - l'urbanisation des campagnes et les transformations territoriales qu'elle entraîne - et d'une dynamique de rejet de cette innovation ?

2-1 Le territoire périurbain : résultat de l'annexion d'un système rural par un système urbain ?

Selon Brigitte Prost, le territoire périurbain « participe d'un processus de déqualification-requalification territoriale engagé dans le cadre d'un conflit pour l'espace », et est le résultat d'une annexion caractérisée de l'espace rural par la société urbaine, visant à substituer celui-ci par un espace régi par celle-là.

Dans son article, le territoire rural est présenté comme un territoire vulnérable : il est d'abord menacé par la désaffectation des hommes pour l'agriculture ; menacé ensuite par les revendications spatiales lorsqu'il est situé près des villes. En effet, l'espace rural est un espace de production essentiellement agricole c'est-à-dire que l'occupation du sol n'est pas forcément intensive et dynamique, parfois en déprise. Si cohérent soit-il, le territoire des ruraux, fragilisé par la déprise agricole, est menacé par « les besoins spatiaux d'une autre population massée sur ses bords, d'une autre économie issue de la ville¹⁹¹ ». La périurbanisation est une agression menée par le citadin, « conquérant de l'espace au profit de ses valeurs et de l'image qu'il se fait d'une campagne urbaine », agression subie par le rural, « spectateur mais tout aussi acteur d'une transformation qu'il laisse faire ou appelle de ses vœux ».

Ce territoire bien que vulnérable a une forte cohérence spatiale, sociale et économique à laquelle la périurbanisation fait fortement violence. Pour caractériser le système conflictuel en place, Brigitte Prost définit deux logiques territoriales « rurale » et « urbaine »¹⁹², logiques antinomiques « qui n'ont en commun que le support de leur conflit ».

D'un territoire « qualifié » par ses paramètres propres, on passe à un territoire conflictuel où s'affrontent de nouvelles forces organisationnelles » La logique territoriale « rurale » est basée sur la lenteur, le long terme, les ajustements menus ; la logique urbaine est au contraire centrée sur le court-terme, l'action par à-coups, le bouleversement de l'ordre établi. On n'est pas loin d'une application « territoriale » de la classique et controversée

¹⁹¹ *Ibid.*, p.100.

¹⁹² Guillemets mis par nous.

opposition *Gemeinschaft / Gesellschaft* de Ferdinand Tönnies¹⁹³, sans que toutefois l'auteur ne définisse pleinement les systèmes sociaux antinomiques.

L'issue de ce conflit est une disparition pure et simple du « rural » sous la pression de l'« urbain ». Le territoire rural, fragile, subit ainsi l'invasion urbaine ; il est déqualifié puis requalifié selon une logique « urbaine » : « les rythmes des déplacements quotidiens mais aussi liés aux vacances, les habitudes de loisir et de consommation, les préoccupations sociales, politiques, les exigences d'équipement, les considérations esthétiques et paysagères, tout dans cet espace vécu porte la marque des citadins. » Il est un non-territoire à modeler, convoité pour un cadre physique, pour l'accessibilité, pour l'image d'un rural synonyme de lien social, de convivialité, à l'image de la campagne mythique rêvée par les urbains. « Il faut que l'espace à occuper soit modelable porteur d'une image valorisante part de rêve que le citoyen pourra s'approprier ».

C'est ainsi que Brigitte Prost analyse la recomposition des territoires périurbanisés : « sous le coup de ces actions diverses et opposées apparaissent de nouveaux territoires que l'on appelle périurbains en raison même de leurs caractères ambivalents et des dynamiques duales qui président à leur mise en place ».

Il semble que le territoire périurbain ne puisse être si simplement réduit à un affrontement ville/campagne, urbain/rural débouchant à plus ou moins long terme sur la disparition du rural. L'auteur présente la périurbanisation comme la diffusion des valeurs urbaines par l'installation de citadins à la campagne. Urbanité et citadinité se confondent, la logique territoriale urbaine étant assimilée à la logique territoriale citadine. Outre le doute à émettre au sujet de l'existence hypothétique d'une logique « urbaine » et « rurale »¹⁹⁴, il faut surtout souligner que la diffusion des valeurs urbaines n'est en rien due à la périurbanisation. La télévision et les médias s'en chargent, ainsi que la diffusion en masse de l'automobile qui permet un accès facilité aux centres urbains. Comme l'écrit Bernard Kayser, « la notion de centralité a été modifiée et le modèle urbain a été diffusé partout »¹⁹⁵ ; de telle sorte que le rapport ville-campagne n'est plus un rapport dominant-dominé et que la spécificité du territoire périurbain ne se peut plus se situer dans un conflit centre/périphérie, ville/campagne puisque

¹⁹³ Cf. TÖNNIES F. - *Communauté et société : catégories fondamentales de la sociologie pure*. - Paris : P.U.F., 1944, 247 p.

¹⁹⁴ En effet, l'opposition d'une logique urbaine - désordre, court-terme - et d'une logique rurale - cohérence, long-terme - peut paraître quelque peu simpliste ainsi qu'erronée. Elle est d'autant plus simpliste que leur opposition, opposition de *valeurs*, est présentée comme l'élément majeur dans la constitution des conflits en espace périurbain, sans analyse plus profonde des dynamiques sociales et territoriales inédites, *créées* par la périurbanisation. Elle est en outre d'autant plus erronée que les *valeurs* urbaines (si tant est que l'on puisse parler de *valeur*, notion éminemment floue, à laquelle nous préférons nettement celle de *pratique*, qui concerne directement des faits sociaux) sont aujourd'hui diffusées et intégrées largement dans une logique dite « rurale ». À vouloir caractériser une opposition (ce qui semble possible), il s'agit de considérer les multiples occurrences de l'insertion des territoires locaux dans les dynamiques de la société globale.

¹⁹⁵ KAYSER B. - *La renaissance rurale*. - Paris : A. Colin, 1990, coll. Sociologie.

cette dichotomie n'a plus lieu d'être ; le territoire périurbain met plutôt en scène la «dynamique du rapport entre forces internes et externes¹⁹⁶», à l'articulation de processus globaux et locaux.

La nature des conflits est seule définie par l'opposition ville/campagne, et par la domination manifeste de la ville/urbain sur la campagne/rural. C'est certes la confrontation des deux systèmes allochtone et autochtone qui est à l'origine de conflits, mais ces systèmes ne sont pas les systèmes urbain et rural ; ils s'opposent plutôt dans le rapport au territoire de leurs sociétés. Brigitte Prost ne tient ainsi pas compte de la singularité des processus de périurbanisation et des innovations sociales qui leur sont associées : mobilité spatiale et distinction résidence/travail sont des pratiques sociales caractéristiques de la périurbanisation qui s'opposent véritablement au rapport des sociétés locales à leur territoire. C'est là que se situe le caractère véritablement antinomique de la confrontation en œuvre dans les territoires périurbains.

En outre ces conflits dépassent la simple *opposition* idéologique ou de pratiques : le système conflictuel mis en place est complexe et n'oppose pas systématiquement nouveaux résidents et populations locales. Enfin, le territoire rural est plus résistant qu'à l'air de le présenter Brigitte Prost : malgré l'importante perturbation du système local provoquée par « l'invasion » de nouvelles populations, l'essentiel du territoire communal est entre les mains des populations locales, qui sont également les dépositaires de l'identité de ce territoire. La confrontation conduit ainsi plutôt à une recomposition qu'à une annexion pure et simple.

2-2 La recomposition des territoires périurbains dans le cadre de conflits pour l'appropriation des espaces.

L'étude du territoire périurbain sous l'angle des conflits développée par Philippe Cadène s'inscrit dans une approche systémique, et permet de déterminer une spécificité périurbaine, entre importance du pouvoir local, stratégies individuelles, et territoire à double composante, spécifique dans sa qualité d'enjeu de première importance.

L'auteur situe, comme Brigitte Prost, la spécificité périurbaine dans la nature des conflits en présence dans les espaces de la troisième couronne. Il s'écarte cependant d'une interprétation tout axée sur la substitution d'un système par un autre, du système rural par le système urbain. Dans sa Thèse de Doctorat d'Etat, *Conflits sociaux et rivalités paysannes pour l'espace périurbain : une analyse des processus du changement autour des dix grandes agglomérations françaises*¹⁹⁷, il considère l'importance des changements amenés par l'irruption d'une population nouvelle, et par l'apparition d'un double marché foncier. Il tient compte également de la coexistence effective de villageois et de citoyens nouvellement installés. Cependant, il ne lie pas de façon systématique la nature des conflits en présence à cette confrontation entre anciens et nouveaux résidents. Le

¹⁹⁶ KAYSER B. - *ibid.*

¹⁹⁷ CADÈNE Ph. - Thèse de Doctorat d'Etat, 1985, Université Toulouse Le Mirail, 800 p.

territoire périurbain n'est pas une annexion caractérisée de l'espace rural par la société urbaine. Il ne peut être réduit à un affrontement ville/campagne, urbain/rural débouchant à plus ou moins long terme sur la disparition du rural : les conflits liés certes à cette confrontation sont ainsi plus des conflits d'intérêt que des conflits uniquement centrés sur une opposition d'idéologie et de pratiques. Les clivages qui apparaissent sont effectivement liés aux mutations subies par le territoire rural périurbain, mais chacun des acteurs ou groupes d'acteurs poursuit des objectifs différents, et développe une stratégie propre en fonction de ses intérêts précis, et non en fonction de son origine rurale ou urbaine.

Philippe Cadène pour définir la nouvelle qualification du territoire communal et caractériser non plus le processus de périurbanisation mais la spécificité du territoire périurbain place l'usage du sol comme cause principale des conflits au centre de son analyse. Dans les collectivités rurales périurbaines se développe en effet depuis une vingtaine d'années un double marché foncier : celui des terres agricoles, et celui des terrains à bâtir, vendus beaucoup plus cher. Le contrôle de l'offre de terrains devient ainsi l'enjeu majeur autour duquel s'organisent les groupes sociaux et leurs actions : « c'est à propos des changements amenés par l'irruption d'une population nouvelle, et dans un contexte où s'exacerbe un nouveau type de concurrence pour l'usage du sol, que désormais naissent les rivalités et s'établissent les alliances¹⁹⁸ ». Le caractère spécifique du système local périurbain est intrinsèque à ces enjeux.

Les situations conflictuelles concernant la gestion de l'offre foncière sont complexes : l'arrivée de nouvelles populations n'entraîne pas une résistance unanime de l'ensemble des ruraux concernés. Une fraction des ruraux trouve en effet un certain intérêt dans ce phénomène d'intégration et prend ainsi le parti des allochtones - qu'il s'agisse de promoteurs immobiliers, de nouveaux résidents d'origine urbaine, de touristes, d'entreprises agroalimentaires, d'industries, etc.

Le processus d'urbanisation révèle en effet des enjeux « concernant le maintien du statut économique et du statut social des groupes en présence¹⁹⁹ ». La situation sociale des acteurs et les objectifs qu'ils s'assignent sont étroitement liés : ils sous-tendent les conflits pour l'usage du sol et du territoire périurbain, et l'attitude plus ou moins favorable à l'urbanisation des communes et à l'installation de populations néo-résidentes. D'autres facteurs interviennent également pour déterminer le positionnement des acteurs : leur position par rapport au système productif et à la propriété du sol, leur degré d'intégration au sein de la collectivité, leur lieu de résidence habituel, mais aussi l'âge, la composition et l'origine des familles, et même la localisation des terres dans le cas des propriétaires fonciers. Différents groupes d'acteurs peuvent être ainsi distingués, qui utilisent des stratégies variées pour s'imposer dans les différents types de rapports de force au sein des collectivités rurales.

Philippe Cadène distingue cinq groupes d'acteurs. Trois d'entre eux ont des stratégies favorables à l'offre foncière et à l'urbanisation des espaces

¹⁹⁸ MAUREL M.C. - Pour une politique du territoire. L'étude du maillage administratif. - in *Hérodote*, n°33-34, 1984, pp. 131-143.

¹⁹⁹ CADENE Ph. - *Op. cit.* - p.424.

communaux : les agriculteurs âgés sans succession, les descendants et héritiers d'agriculteurs actifs peu enclins à vendre leurs terres, les petits propriétaires fonciers non exploitants. Deux groupes à l'inverse tendent à réguler ou bloquer l'offre foncière et l'urbanisation : ce sont les agriculteurs actifs d'une part et les nouveaux résidents d'autre part, qui, « bien qu'étrangers à la collectivité, adoptent dès leur arrivée des stratégies visant à conserver en l'état le paysage qu'ils estiment avoir acheté avec la parcelle sur laquelle ils ont construit leur maison²⁰⁰ ».

Dans chaque commune s'établissent ainsi des alliances circonstancielles, au gré des situations locales. L'auteur distingue trois grands types de conflits, en fonction des enjeux qui animent les différents groupes d'acteurs.

_ les conflits liés aux politiques régionales d'aménagement du territoire.

_ les conflits locaux pour la maîtrise de l'espace communal entre partisans d'une urbanisation totalement déréglementée, régulée ou bloquée.

_ les conflits résultant de l'urbanisation de cet espace, apparaissant dans les pratiques de la vie quotidienne des acteurs : conflits liés aux vols de récolte, aux nuisances agricoles - bruit, odeur -, à l'augmentation des impôts locaux, aux exigences en matière d'équipements de la part des néo-résidents. Ce sont les seuls conflits où l'on peut observer nettement une opposition tranchée autochtones/allochtones. Ils révèlent encore une fois les différences de rapport à l'espace et au territoire des populations. Les limites du territoire vécu de ces populations diffèrent : les néo-résidents insèrent le territoire local dans un territoire vaste englobant du moins l'agglomération, voire des pôles secondaires, etc. La plupart des habitants autochtones²⁰¹ pratiquent et conçoivent leur territoire très localement. La nature des conflits que nous venons de citer recoupe cette opposition, selon que les habitants considèrent le territoire local comme celui de la totalité de leur vie ou comme un espace résidentiel inclus dans un territoire de pratiques plus vaste.

« Ces trois types de conflit forment un véritable système conflictuel. Le déroulement et l'issue des conflits à un niveau déterminent le déroulement et l'issue des conflits au niveau suivant, avec rétroaction : les conséquences de l'urbanisation dans la vie des collectivités rurales périurbaines amènent les acteurs à modifier leurs stratégies concernant l'offre foncière dans les communes, et ces modifications peuvent entraîner de nouvelles négociations au niveau des grandes orientations régionales de l'aménagement de l'espace²⁰² ».

²⁰⁰ CADENE Ph. - L'usage des espaces péri-urbains. Une géographie régionale des conflits. - in *Etudes rurales*, avril-septembre 1990, n°118-119, pp. 235-267.

²⁰¹ Nous associons par commodité le couple allochtone/autochtone, c'est-à-dire néo-résident/population locale au couple exogène/endogène. Cependant, il existe des pratiques endogènes au sein des néo-résidents, tout autant des autochtones ont une conception exogène de leur espace. C'est dans l'objectif de définir des types de pratiques que nous avons associé ces différents couples de notions.

²⁰² *Ibid.*, p. 248.

Le territoire rural subit des bouleversements dus à l'urbanisation de son espace et à l'arrivée d'une population nouvelle. La recherche d'une « nouvelle cohérence territoriale » passe par la confrontation d'intérêts divergents. Les conflits en oeuvre dont l'issue déterminera le nouveau visage spatial et social du territoire investi sont multiples et complexes et ne recourent d'ailleurs pas de façon systématique la « classique » opposition anciens/nouveaux résidents. La recomposition sociale et spatiale produit un territoire inédit qui n'est pas uniquement régi par une logique « urbaine », citadine ou allochtone : le territoire périurbain se construit à la croisée des multiples conflits occasionnés par l'interface initiale entre forces externes et internes.

Les différents systèmes conflictuels et leur résolution locale participent à la construction d'une identité périurbaine. Au début des années 1980, la cohérence périurbaine se précise et commence à s'opérer, au gré des situations locales, une différenciation spatiale et sociale de ces territoires, hiérarchisation qui vient doubler le gradient établi par le simple critère de la distance à la ville.

3 La hiérarchisation sociale et spatiale des territoires ruraux périurbains.

Les territoires ruraux périurbains de la troisième couronne.

Le mouvement de périurbanisation ne peut s'appliquer uniformément sur l'ensemble des territoires locaux ; à partir du début des années 1980, les processus de périurbanisation produisent des territoires périurbains certes - c'est-à-dire des territoires inédits se construisant dans la mise en présence de forces externes et internes - mais des territoires différents, multiples. La périurbanisation participe d'une hiérarchisation spatiale et sociale des territoires investis.

L'ensemble des processus participant de la construction territoriale participent à différencier l'espace, à le hiérarchiser : rapports de force locaux, composition des sociétés périurbaines, conditions concrètes d'habitation du territoire, etc. ; l'ensemble des éléments qui font le territoire, le précisent et le différencient. Plusieurs types de territoires périurbains émergent, identifiables à partir des années 1980.

3-1 Les couronnes périurbaines.

Les territoires périurbains se différencient d'abord selon l'intensité de l'urbanisation qu'ils subissent. Ce critère de différenciation est en partie - mais pas seulement - corrélé à celui de la distance à la ville. La croissance périphérique des villes s'effectue selon un gradient, en cercles concentriques, la densité urbaine déclinant au fur et à mesure que l'on s'éloigne du centre urbain. Cette urbanisation périphérique détermine ainsi des couronnes caractérisant différents types d'urbanisation et de territoires périurbains. La notion de couronne - et l'opposition centre-périphérie - doit bien sûr être employée avec des réserves, le modèle concentrique parfait

n'étant jamais observable directement dans l'espace ; cependant, elle rend bien compte de l'une des dynamiques principales de la croissance urbaine périphérique.

Bernard Kayser tente justement dans *La troisième couronne périurbaine : une tentative d'identification*²⁰³ de caractériser ces différentes couronnes, classification qu'il utilisera d'ailleurs dans l'ensemble de ses travaux sur les espaces périurbains et ruraux périurbains²⁰⁴. Il distingue trois couronnes périurbaines.

Une première couronne est évidente : « c'est celle où la banlieue est soudée à la ville, tant physiquement que par la nature des activités et les déplacements des habitants : on y est sans contexte dans l'agglomération ».

« La seconde couronne est non moins évidente, mais vers l'intérieur seulement ». La question de sa délimitation externe se pose d'autant plus qu'elle est par essence « vivante, proliférante », extrêmement mouvante. Cette couronne en cours ou en fin d'urbanisation est celle où l'espace qui fut agricole il n'y a pas si longtemps est définitivement passé sous contrôle urbain. C'est la couronne des lotissements, « celle aussi où tout le monde vend²⁰⁵ » : la question de la vente de parcelles ou du fractionnement des exploitations se pose en termes d'opportunité, de besoin, de spéculation. La pression urbaine est importante : la totalité de l'espace est pensée comme des terrains susceptibles d'être vendus.

La troisième couronne, dont le commencement est difficile à déterminer, pourrait se définir comme celle où « les processus d'urbanisation affrontent une agriculture et une société rurale en plein fonctionnement, sinon en pleine vigueur ». La construction urbaine y est localisée et limitée. Elle ne submerge pas tout l'espace, ne progresse pas sur un front d'urbanisation ; « elle procède plutôt par éclaireurs avancés ». Il y a donc une réelle et importante disponibilité d'espace. Le marché foncier de la troisième couronne est un marché où interviennent les stratégies des propriétaires qui cherchent à valoriser par la vente leur patrimoine. Nous avons vu précédemment comment la vente de terrains intervient chez les héritiers, les agriculteurs retraités comme le moyen de tirer parti de leurs propriétés pas ou peu exploitées. L'urbanisation n'est ainsi pas massive, pas systématique et le marché foncier est encore double, partagé entre les terres agricoles et les terrains constructibles.

Il est ainsi possible de caractériser trois types schématiques de territoires périurbains selon le degré d'urbanisation qu'ils subissent. Cependant le

²⁰³ KAYSER B. & SCHEKTMAN-LABRY G. - La troisième couronne périurbaine : une tentative d'identification. - in *RGPSO* n°1, 53, 1982, pp.27-34.

²⁰⁴ Cet article certes peu récent - 1982 - peut cependant tout à fait constituer une référence encore aujourd'hui : les espaces périurbains se sont étendus et le paysage a été bouleversé. Pourtant, les différents processus que Bernard Kayser a pu identifier sont toujours en oeuvre et constituent des éléments explicatifs particulièrement pertinents pour analyser la dynamique spatiale des espaces périurbains aujourd'hui.

²⁰⁵ *Ibid.*, p. 28.

modèle concentrique ainsi décrit n'est destiné qu'à exprimer l'une des dynamiques périurbaines. Celles-ci sont bien plus complexes et mouvantes. Le critère de la distance comme facteur de différenciation spatiale est lui-même à nuancer : la distance à la ville à considérer est, plutôt que la distance à vol d'oiseau, la distance-temps à l'agglomération : la notion de proximité se confond avec celle d'accessibilité aux axes de communication. Cette nuance introduit ainsi des distorsions dans le modèle concentrique initialement décrit. Le critère de distance n'est d'ailleurs pas le seul critère de différenciation spatiale des territoires périurbains.

Les couronnes périurbaines ne sont ainsi ni rondes ni continues, ni stables, mais plutôt mouvantes, formant des mosaïques. Le modèle concentrique doit d'une part accepter certaines distorsions, d'autre part être complété.

3-2 Les processus de valorisation et de dévalorisation territoriales.

3-2-1 *Différenciation spatiale et sociale.*

Au sein même des couronnes périurbaines et de chacune d'entre elles en effet, il y a différenciation spatiale et sociale. Différents critères entrent en jeu dans la caractérisation des territoires périurbains, et dans leur valorisation spatiale et sociale. Les territoires périurbains sont ainsi multiples et fractionnés, et révèlent spatialement des distinctions sociales importantes.

Une typologie sommaire des territoires ruraux périurbains peut ainsi être établie selon divers critères²⁰⁶. Ces critères conditionnent la nature et l'intensité de l'urbanisation qu'ils subissent ; ils peuvent également conditionner l'offre foncière, valoriser ou dévaloriser un territoire, comme espace potentiel d'installation de nouveaux résidents.

_ le type d'agriculture ou d'activité économique. Selon que celle-ci est en pleine activité, en déprise, en reconversion, etc., selon qu'elle est la seule activité pratiquée ou qu'elle est associée à d'autres activités, l'agriculture participe à définir ou à conditionner l'offre foncière. Elle conditionne la nature, l'emplacement et la quantité des terrains à la vente et donc le paysage périurbain, la composition de la société périurbaine ainsi que son économie.

_ le type d'habitat. La nature de l'habitat originel - dispersé ou groupé, le rythme, l'intensité et la nature de l'urbanisation en cours, le type des constructions, l'importance des constructions neuves dans la commune, la nature des constructeurs également - enfants du pays, nouveaux résidents ; ouvriers, salariés, cadres supérieurs, etc. - participent à définir la spécificité du territoire communal. De façon plus générale, la nature du marché foncier -ouvert/fermé,

²⁰⁶ Nous nous appuyons sur la liste des critères identifiés par Bernard Kayser dans l'article sus-cité, liste que nous complétons ici.

cher/peu cher, important/rare- détermine en grande partie le paysage, social aussi, périurbain.

_ **le niveau de l'équipement des communes.** La présence ou l'absence d'école, de commerces, de médecins, d'équipements de loisirs ou de sport participent également à la valorisation/dévalorisation du territoire.

_ **la gestion municipale.** Ces critères de différenciation/caractérisation sont tous éminemment liés à la nature de la gestion municipale : présence/absence de POS, restrictions ou orientations imposées par ce POS à l'urbanisation, degré de résistance des populations locales à l'urbanisation, dynamisme de l'équipe municipale dans les projets envisagés pour la commune. L'animation locale entre également en compte : associations de type rural - chasse, pêche, quilles, boules, etc. - ou urbain - tennis, golf, randonnée, etc.

_ **la composition de la société locale autochtone et allochtone, et la nature de leurs rapports.** La nature et l'intensité des conflits locaux ainsi que leur mode de résolution, ainsi que la qualité des relations sociales locales, à travers notamment la mise en place d'un réseau associatif dense, participent à définir une atmosphère locale attractive ou répulsive.

Ces critères entrent en jeu et se croisent pour valoriser ou dévaloriser certains territoires. Ils déterminent la spécificité des territoires périurbains et établissent une hiérarchie sociale et spatiale entre les territoires locaux.

L'ensemble des critères précédemment définis, qualité du site, proximité de la ville ou des gares, aéroports, autoroutes, connectabilité c'est-à-dire la facilité d'accès aux voies principales de communication, qualité et la taille des parcelles, type d'urbanisation, mais aussi politique d'ouverture/fermeture déterminant l'intensité de l'urbanisation, attitude vis-à-vis de la protection du paysage agricole et rural, intensité du peuplement, qualité des relations sociales locales et du tissu associatif, etc. conditionnent la valeur des territoires.

Ils les différencient, les caractérisent, les valorisent également. C'est ainsi une véritable mosaïque de territoires périurbains qui vient se surimposer et parfois s'opposer à la classique distinction en couronnes, la distordre, la nuancer.

3-2-2 Hiérarchisation territoriale.

La hiérarchisation s'observe d'abord spatialement. Les densités bâties diffèrent fortement d'une commune à l'autre, les tailles des parcelles vendues ne sont pas identiques, les habitations elles-mêmes sont de taille, de qualité et de valeur différentes. Les équipements dont sont dotées les communes varient également fortement. Le patrimoine architectural, le

paysage font l'objet d'une plus ou moins grande attention. Cette hiérarchie qui s'inscrit dans les paysages périurbains est renforcée par une différenciation des prix fonciers, de la fiscalité municipale et de l'appartenance sociale des nouveaux résidents.

Une hiérarchisation sociale accompagne cette hiérarchisation spatiale. L'installation des nouveaux résidents fait intervenir des stratégies de distinction sociale²⁰⁷. Comment s'opère cette distinction ? Le prix des terrains et la fiscalité locale sont bien sûr au centre de cette différenciation sociale, prix et fiscalité, comme il a déjà été dit, déterminés en fonction de tout un ensemble de critères qui valorisent/dévalorisent un territoire. Tout candidat à l'installation, quelle que soit son appartenance sociale recherche un terrain grand, plutôt isolé, dans une commune aux caractéristiques vraiment « rurales » (paysage, site), située cependant à proximité de la ville ou d'un axe routier permettant de la rallier rapidement ; cette commune ne doit pas être trop ouverte à l'urbanisation afin de préserver son « identité » mais sera préférentiellement dotée d'équipements de type urbain : école bien sûr mais surtout infrastructures de loisir, médecins, etc. Les populations les plus aisées accéderont aux espaces cumulant la majorité de ces avantages.

Le rôle de l'action municipale dans ce processus de hiérarchisation sociale ne doit pas être négligé. Il y a un lien entre « appartenance sociale des nouveaux résidents, représentations des communes et projets municipaux²⁰⁸ ». La mairie peut en effet orienter le poids et les caractéristiques de l'urbanisation par les règlements d'urbanisme décidés lors de l'élaboration des POS. La décision de lotir un terrain par exemple influe nécessairement sur l'appartenance sociale des candidats à l'installation : le prix d'une parcelle est peu élevé en relation directe avec sa taille et sa situation, et l'insertion de cette parcelle dans un groupe de parcelles identiques. De la même manière, les politiques suivies en matière d'équipements, en matière d'entretien paysager (protection environnement, réhabilitation des noyaux villageois) participent à valoriser/dévaloriser les territoires locaux.

Par différentes stratégies, le pouvoir municipal tend ainsi à « promouvoir les intérêts économiques des groupes qu'il représente en encourageant une forme d'urbanisation particulière, ou tend à se renforcer en favorisant l'installation de personnes qui peuvent soutenir l'orientation qu'il défend²⁰⁹ ». Cette hiérarchisation politique est renforcée en fonction de la place des élus locaux dans le système notabiliaire local et régional et de leur capacité à faire profiter leur territoire communal de décisions prises à un échelon supérieur, qu'il s'agisse d'une instance supracommunale, du département ou de la région.

²⁰⁷ Cf. BOURDIEU P. - *La distinction*. - *Op. cit.* et Placement (un) de père de famille. La maison individuelle : spécificité du produit et logique du champ de production. - in *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 1990, n°81-82, pp. 52-64.

²⁰⁸ CADENE Ph. - Les couronnes périurbaines : des périphéries au cœur des dynamiques urbaines. - 1998, inédit.

²⁰⁹ *Ibid.*, p. 10.

Le mouvement de valorisation des territoires est récursif. Les installations reposent sur l'image des communes qui se construit lentement, à travers la connaissance concrète que les candidats à l'installation acquièrent au contact d'amis ou au gré de promenades exploratoires. Au-delà des caractéristiques spatiales du territoire, entrent en jeu les caractéristiques de la société périurbaine déjà en place. Les nouveaux résidents tendent à s'installer dans des communes où se trouvent déjà des familles qui leur sont socialement proches. Le statut social des futurs voisins apparaît en effet essentiel dans les choix d'installation, fondés sur les types d'activités professionnelles exercées par les nouveaux résidents. L'effet d'entraînement agit sur le coût des terrains ainsi que sur la fiscalité, rétrécissant ainsi le champ social des candidats à l'installation.

3-2-3 *Un système de valorisation territoriale.*

Voici résumé dans le diagramme sagittal suivant le système de valorisation d'un territoire par évolution de l'offre foncière.

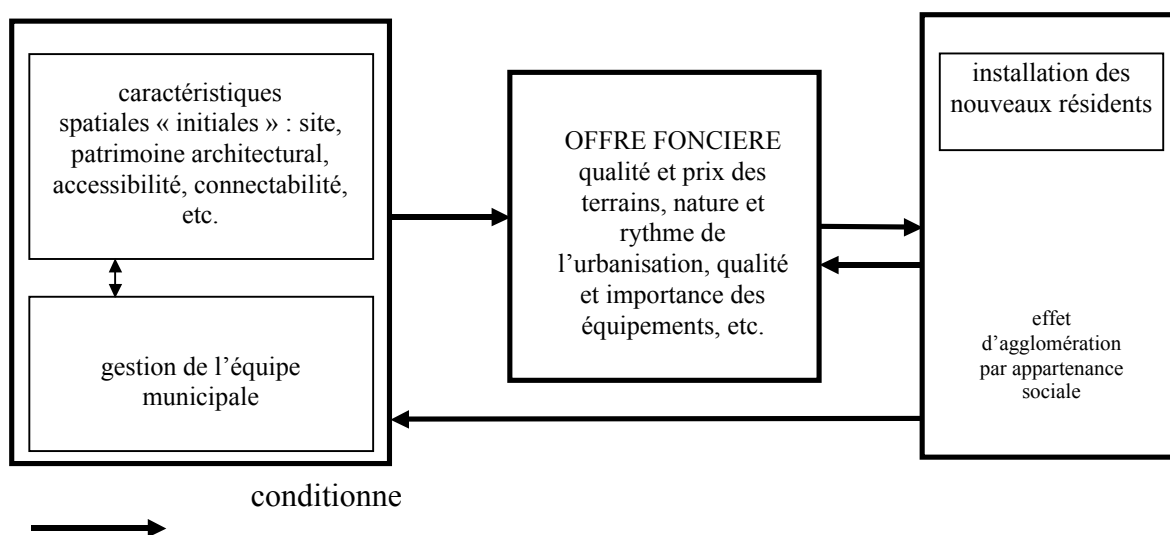


Figure 1 - Système d'évolution de l'offre foncière

Les territoires périurbains composent ainsi un paysage multiple et fractionné. Chaque couronne est une mosaïque sociale et spatiale. Il s'agit ainsi plutôt de fractions de couronnes qui constituent des territoires homogènes. La loi de corrélation spatiale explique une certaine continuité dans l'espace et le regroupement de mêmes types de territoires sur des fractions de couronnes.

Les travaux menés dans le cadre de cette recherche concernent les territoires de la troisième couronne périurbaine, territoires « où les processus

d'urbanisation affrontent une agriculture et une société rurale en plein fonctionnement, sinon en pleine vigueur²¹⁰ ».

Ces territoires sont des territoires ruraux en mutation, au cœur du processus de confrontation/requalification de la société et de l'espace entraîné par leur urbanisation. Ainsi les différents processus sont comme grossis, exacerbés et se joue ici véritablement la création d'un territoire spécifique, le territoire rural périurbain. Au sein de cette troisième couronne, la hiérarchisation est particulièrement perceptible dans la mesure où les stratégies de chacun peuvent relativement librement s'exercer : les espaces ne sont pas voués au lotissement comme dans la deuxième couronne par exemple. Il est ainsi particulièrement intéressant d'analyser les processus de cette hiérarchisation spatiale et sociale et le découpage de l'espace en fractions de couronnes homogènes.

Les transformations liées à l'urbanisation sont encore en oeuvre et très perceptibles ; la recomposition territoriale, la recherche d'une nouvelle cohérence territoriale se joue sous nos yeux. Il est à supposer que ces processus de construction territoriale s'opèrent en grande partie par la dynamique des conflits et des innovations.

²¹⁰ KAYSER B. & SCHEKTMAN-LABRY G. - *Op. cit.*

Conclusion.

Ces deux premiers chapitres détaillent les étapes et les modalités de la naissance d'un nouveau système territorial : le territoire rural périurbain.

La périurbanisation, phénomène d'urbanisation des campagnes initié au début des années 1970, est un mouvement de desserrement urbain caractérisé par une augmentation de la population rurale et une consommation d'espace importante. Cette expansion spatiale, caractérisée pour les espaces périurbains par un développement massif de la production de logements individuels pavillonnaires en accession à la propriété, est notable non seulement par son importance, mais surtout par son caractère inédit : les processus d'urbanisation affectant les campagnes les transforment, les redéfinissent, participent de la naissance de ce nouveau système territorial.

L'importance et le caractère inédit du phénomène a suscité l'intérêt des chercheurs et des aménageurs : il s'est agi ainsi dans un premier temps de nommer, de caractériser ce phénomène ; dans un deuxième temps de le comprendre et d'établir les conditions de son émergence. L'espace périurbain, défini comme nouvelle catégorie d'espace, apparaît ainsi comme l'espace des nouvelles couches moyennes de la croissance économique, au développement encouragé et facilité par les politiques urbaines.

Les espaces périurbains se définissent ainsi comme le lieu privilégié du changement social dans les années 1970. Les couches moyennes, hérauts de la société de consommation, ont pu trouver là un *lieu* pour être partie prenante de la société de consommation et concomitamment la créer.

Les territoires périurbains participent, pour ces nouveaux résidents, d'un nouveau rapport social à l'espace et au(x) territoire(s) inscrit sous le signe de la mobilité. Territoires résidentiels, ils participent à un territoire de pratiques dépassant les limites de l'espace local, territoire impliquant la ville et les divers lieux des implications sociales de ses habitants. À partir de ce bouleversement des pratiques, l'espace périurbain a pu ainsi trouver une spécificité et se construire comme territoire inédit. Cette construction territoriale s'est surtout constituée au contact des territoires ruraux/locaux et urbains : c'est la confrontation des deux populations allochtone et autochtone qui participe à la mise en place de la dynamique particulière de ces territoires périurbains, dynamique définissant pleinement leur spécificité. Les territoires périurbains se définissent ainsi comme des territoires spécifiques ; se définissant, ils se différencient, se hiérarchisent.

À partir de la fin des années 1980, leur spécificité se complexifie et s'élargit encore, ainsi que le rôle qu'ils sont à même de jouer. L'émergence des processus de mondialisation et de métropolisation les affecte pleinement. Comment les territoires ruraux périurbains, territoires

périphériques se positionnent-ils entre insertion dans les systèmes urbains, pleine participation aux dynamiques de la société globale, et identité résolument locale, rurale ? Comment la dialectique local/global se résout-elle pour définir une spécificité périurbaine ? Ces questions feront l'objet du chapitre suivant.

Chapitre 6

Les territoires périurbains aujourd'hui : territoires métropolisés à faible densité ou nouveaux territoires ruraux ?

1 Des territoires périurbains ou des territoires métropolisés à faible densité : une spécificité territoriale.

A partir du milieu des années 1980, les territoires périurbains sont engagés dans une nouvelle phase. Ils sont marqués par la mise en circulation de plus en plus rapide d'un nombre croissant de produits, d'informations, de capitaux, et d'hommes : la mondialisation de l'économie touche ces territoires tout autant que l'ensemble des territoires. L'ordre territorial en est bouleversé.

Les territoires périurbains participent des dynamiques de la mondialisation en étant intégrés à celles des métropoles. Nouveaux territoires urbains marqués par les dynamiques globales, ils n'en sont pas moins des territoires locaux à faible densité, de taille réduite, qui conservent des caractéristiques rurales et une activité agricole réelle.

Ils semblent ainsi passer d'un rôle quasi monofonctionnel de territoire résidentiel presque exclusif, à celui de territoire complexe, dont les dynamiques dépassent largement la dialectique résidentiel/professionnel, vie personnelle/vie sociale, matérialisée par l'opposition localité périurbaine/ville-centre aujourd'hui invalidée.

Leur spécificité tiendrait alors d'une part dans leur ambivalence territoriale, et dans la mise en œuvre de cette ambivalence ; d'autre part dans l'emboîtement des échelles territoriales auxquelles leur organisation se réfère.

1-1 Des territoires métropolisés ou le passage d'une logique urbaine à une logique métropolitaine.

Les récents travaux de Philippe Cadène²¹¹ sur les territoires périurbains, et ceux de Jean-Paul Ferrier sur la métropolisation²¹², nous aident à formuler

²¹¹ Voir notamment : CADÈNE Ph. - *Les couronnes périurbaines : des périphéries au coeur des dynamiques urbaines*. - 1998, inédit ; CADÈNE Ph. - *L'avenir des espaces ruraux* : compte rendu des réunions de travail 1991-1992 du Groupe de Prospective sur les Espaces Ruraux de la DATAR (responsable B. Kayser). - Paris : DATAR, 1992, 132 p. ; CADÈNE Ph. - Temps et espace dans les processus de résistance des sociétés rurales à l'intégration globale. - in *Actes du Géopoint 90 « Histoire, temps, espace »*, Avignon, juin 1990.

deux hypothèses. D'abord, les territoires ruraux périurbains ne se posent plus seulement en référence au système urbain proche en tant que territoires résidentiels, mais semblent être désormais insérés dans des dynamiques urbaines dépassant l'échelle locale, en tant que territoires métropolisés à faible densité. De la même manière, ils ne se limiteraient plus à leur statut de territoires d'épanouissement des nouvelles couches moyennes de la croissance : les sociétés qui les habitent ne correspondent plus au modèle classique des résidents périurbains, caractérisé par la distinction domicile/travail et une mobilité spatiale importante souvent réduite à un mouvement pendulaire ville/campagne. Leurs sociétés sont semblables à l'ensemble des sociétés occidentales, et marquées par les mutations drastiques de la société, de l'économie : la précarité, le chômage sont des réalités prégnantes.

La mobilité, que nous avons définie comme l'essence même du rapport social au territoire périurbain, s'accroît et se précise. Celle-ci n'est plus seulement l'instrument d'un lien actif entre le lieu de résidence et les divers lieux d'implication sociale des individus, mais nouvelle norme sociale, condition de la participation aux dynamiques de la société globale, à celles de la mondialisation²¹³. Cette mobilité est d'abord géographique, les déplacements étant de plus en plus nombreux, fréquents et lointains. Elle est d'autre part et surtout sociale, liée à la mise en fluidité et en déséquilibre des fondements sociaux historiquement stables comme l'emploi et la famille. Le développement des processus de globalisation font passer ceux-ci « du statut d'espaces périphériques aux marges des dynamiques sociales à celui d'espaces spécifiques et reconnus dans leurs spécificités, pleinement intégrés dans les dynamiques des métropoles²¹⁴ ».

Ainsi les territoires périurbains sont-ils « péri-urbains » dans le sens où ils sont effectivement liés à la ville proche - au sens classique du terme, par diverses relations de contact (approvisionnement alimentaire, commerce, marché de l'emploi, etc.) ; ils sont aussi des territoires urbains spécifiques, insérés dans les dynamiques régionales des métropoles au sein desquelles ils s'intègrent en tant que territoires à faible densité. Le terme de *périurbain* se redéfinit complètement : ces territoires sont aujourd'hui surtout des territoires *métropolisés à faible densité*.

Les progrès technologiques en matière de transport et de communication ont permis l'accélération et l'augmentation massive de la circulation de flux d'hommes, de produits, de capitaux ou d'informations à travers les différentes parties de la planète.

Cette mobilité généralisée et globalisée recompose les territoires. Les territoires sont désormais insérés dans des dynamiques mondiales et leur hiérarchisation s'opère à cette échelle. A l'échelle locale, la durable

²¹² In FERRIER J.P - *Op. cit.*, Cf. partie un.

²¹³ Elle est en effet symboliquement très significative pour certaines fractions de la population : elle est utilisée par les couches favorisées comme une affirmation de leur position sociale c'est-à-dire de leur intégration et de leur participation à la société globale, et participe des processus de distinction sociale.

²¹⁴ CADENE Ph., 1998 - *Op. cit.*

opposition ville/campagne comme schème interprétatif des processus spatiaux est invalidée.

Dans un texte justement intitulé *Vers une nouvelle révolution urbaine ?*, François Ascher souligne la diffusion massive de l'urbain dans les territoires par la mobilité, qui redistribue les cartes spatiales et territoriales : « En effet, l'usage des moyens de transports individuels rapides, des télécommunications, et les processus qui affectent l'organisation du travail comme la consommation et la distribution, distendent les territoires de toutes les villes, formant de nouvelles zones urbaines, largement discontinues, hétérogènes, irrégulières dans la distribution des densités, souvent polycentriques. (...) Les modes de vie se rapprochent aussi par certaines caractéristiques : les durées moyennes de déplacement sont très proches, les structures de consommation sont voisines²¹⁵ ».

Le concept de *métropole*, avancé par de nombreux chercheurs pour qualifier cette nouvelle forme spatiale liée à la mondialisation de l'économie, dépasse ici la simple acception relative à la taille des villes et à leur capacité de concentration des activités, du pouvoir et des populations. Jean-Paul Ferrier notamment défend avec force les termes de métropolisation et de métropole dans une approche qu'il qualifie de « territorialiste²¹⁶ » et qui vise à proposer une grille d'interprétation, pour l'analyse des territoires émergeant du nouveau stade de l'urbanisation, ou stade post-urbain²¹⁷.

²¹⁵ ASCHER F. - Une nouvelle révolution urbaine ? - Op. cit.

²¹⁶ Cf. ici un extrait de *Modeste célébration...* - Op. cit., de J.P. FERRIER, qui défend l'emploi du terme de métropole et de métropolisation : « Le nouveau concept de métropolisation rend compte de façon beaucoup plus intégrée et explicative de la phase actuelle des transformations territoriales (...). Cette lecture de la métropolisation est « territorialiste », car elle se veut distincte et complémentaire de l'approche « economiciste » attentive aux fonctions très associées aux plus grandes villes où se rencontrent évidemment les bassins d'emplois les plus larges et variés. Le terme sert alors utilement à décrire la mondialisation des activités « exportatrices » et la gentrification des activités « résidentielles ». Mais il rend compte de façon élémentaire de la spatialisation des phénomènes productifs, car il est trop aveugle aux opportunités du niveau local comme aux pressions et régulations du niveau mondial, ignorant au passage les niveaux macro-régionaux. (...) Le terme de métropolisation qui aurait l'inconvénient supplémentaire d'évoquer (pour les Français) la position dominante de la Métropole héritée de l'histoire de la colonisation d'hier..., devrait donc être enfermé dans son sens economiciste, comme le suggère la résistance de quelques géographes français à l'emploi du mot, nous condamnant à dire : ville, non-ville, campagne, au mieux ville-territoire...

Or, METROPOLISATION (au sens territorialiste) est très utile pour exprimer la nécessité d'une grande entreprise de connaissance des formes actuelles de la territorialisation et de recherche de leurs perspectives souhaitables et s'inscrit parfaitement dans le PROJET de construction d'une théorie du stade post-urbain de la territorialisation. De telles perspectives instaurent un acte culturel fort qui provoque à penser que l'on est vraiment maintenant en face d'une « réalité » très différente, dont on ne connaît pas encore les règles de développement, ni les aménagements les plus souhaitables, mais dont on va postuler qu'elle est la forme spatiale de la MONDIALISATION ».

²¹⁷ Les définitions varient selon qu'elles privilégient une approche quantitative visant à établir des seuils de définition - et dans ces cas-là, *métropole* est proche de *très grande ville* - ou qu'elles visent à caractériser une nouvelle forme d'urbanisation révélant en les spatialisant les mécanismes de l'économie libérale : J.P. FERRIER défend le terme de *métropolisation* comme illustration de la post-urbanité ; F. ASCHER déjà cité préfère parler de *métropole* afin d'éviter la confusion avec le terme trop usité de *métropole* ; J.P. VOLLE

Au sein des métropoles, territoires à forte et à faible densité se côtoient, appartenant à un même territoire urbain et urbanisé inscrit sous le signe de la mobilité. « Aujourd'hui (...), la métropolisation instaure de nouveaux territoires où l'occupation du sol comme les grandes différences de densité ne discriminent plus comme avant les formes d'habitation²¹⁸. » Les territoires périurbains se recomposent sous ce nouvel ordre économique et spatial.

Ces diverses analyses visent à caractériser les formes nouvelles des pratiques spatiales et de résidentialisation, qui sont « liées aux conditions et formes de la mobilité comme à l'existence de grands bassins médiatiques et de distribution des biens et des services, [et] sont évidemment des conséquences de la place actuelle de l'automobile et de l'état des réseaux autoroutiers-routiers, de la massification des offres informationnelles, de l'élévation du niveau de la scolarisation et des services aux personnes et des formes concentrées d'accès aux biens de consommation, du développement en réalité de conduites comparables qui donnent naissance aux modèles culturels d'aujourd'hui²¹⁹ ».

La mobilité comme nouvelle norme spatio-temporelle remet en cause le principe de centralité. Au sein des métropoles, « les lieux de centralité se multiplient comme des relais d'une culture technicienne de communication et d'information²²⁰ ». Avec le développement de l'économie flexible, la centralité a ainsi en partie quitté le centre des villes, pour qualifier des espaces sub-, péri- ou non-urbains. Ces espaces, ces centres et ces périphéries participent d'un même territoire métropolitain.

Geneviève Dubois-Taine et Yves Chalas dans un ouvrage collectif, *La ville émergente*²²¹, s'interrogent sur l'avenir des villes et évoquent ces modifications du principe de centralité. Loin de prédire comme Françoise Choay²²² paraphrasant Fukuyama, une « fin des villes », ils tentent de décrire les nouvelles formes et dynamiques urbaines et d'éclairer les conditions de leur émergence. Le centre physique des agglomérations, centre historique spécialisé désormais dans les commerces de luxe, les activités bancaires et dans certaines activités de loisir, n'est plus qu'un lieu parmi d'autres offerts au choix des résidents périurbains, comme d'ailleurs à ceux de l'ensemble de la « ville ». De nouveaux centres peuvent alors émerger au sein même des territoires périurbains. Plus fragiles et plus limités aussi dans leur capacité d'attraction, ces lieux constitués à partir d'anciens bourgs inclus dans les espaces périphériques, recueillent une clientèle venue d'au-delà les communes proches. Enfin, des centres apparaissent même dans les centres ruraux éloignés qui deviennent des lieux de loisir très fréquentés. L'intégration des populations au sein des

développe le concept d'*aire métropolitaine éclatée* dans une acception proche de celle de J.P. FERRIER et F. ASCHER.

²¹⁸ FERRIER J.P. - *Op. cit.*

²¹⁹ FERRIER J.P. - *Modeste célébration...* - *Op. cit.*, pp.1-2

²²⁰ BONNET J. & TOMAS.F. - Centre et périphérie ; éléments d'une problématique urbaine. - in *Revue de géographie de Lyon*, n°64, 1, 1989.

²²¹ DUBOIS-TAINE G. & CHALAS Y. - *La ville émergente*. - La Tour d'Aigues : Editions de l'Aube, 1997, 285 p.

²²² Cf. CHOAY F. - *Allégorie (l') du patrimoine*. - Paris : Seuil, 1992, 272 p.

dynamiques de la métropolisation dépasse ainsi l'espace fortement densifié des villes, pour s'étendre au-delà, dans les campagnes, les littoraux, les montagnes de la région urbaine.

La densification et l'accroissement des réseaux de communication, de transports permettent même de « connecter » ces espaces périurbains directement sur le monde, reliant ainsi des entreprises/des hommes sans considération de la distance ou de la situation même des espaces en marge des « centres » de décision traditionnels. Le récent ouvrage *La France à 20 minutes : la révolution de la proximité* de Jean-Marc Benoit, Philippe Benoit et Daniel Pucci²²³, est justement consacré à l'analyse des bouleversements opérés par la mise en proximité d'un très grand nombre de territoires.

1-2 Des territoires locaux spécifiques.

Les territoires périurbains sont à considérer comme des nouveaux territoires urbains, territoires métropolisés. Pour autant ils n'en sont pas moins des territoires locaux spécifiques, territoires ruraux périphériques, à faible densité de population.

Leur insertion dans les dynamiques métropolitaines n'est ainsi pas un signe d'homogénéisation avec les autres territoires. Les territoires périurbains ont les caractères de la ruralité, ceux de la faible densité ; ces marques sont autant de traces qui guident véritablement les représentations et les pratiques des acteurs - résidents ou non, d'ailleurs.

1-2-1 Les mutations de la ruralité.

La taille réduite de ces territoires locaux tout autant que leur faible densité de population sont véritablement des critères déterminants de leur différence et/ou de leur spécificité. Ainsi, les territoires ruraux périurbains, tels qu'ils s'organisent aujourd'hui au sein des métropoles, ont intégré l'ensemble des valeurs urbaines - depuis les signes de consommation jusqu'aux valeurs culturelles - mais, bien loin de s'être dissous dans une urbanité triomphante et monovalente, conservent une spécificité rurale.

La taille réduite du système social local d'abord, c'est-à-dire l'interconnaissance relative qui le régit, la rapidité de circulation des informations, tout autant que la proximité du pouvoir local et la réelle possibilité de prise de pouvoir et d'emprise sur les territoires, le caractérisent. La visibilité du système social est plus grande que dans des territoires à forte densité et régule en partie les stratégies de distinction sociale : le voisinage - sans être cet instrument de contrôle social extrêmement lourd et répressif qu'il a pu représenter - et plus largement les réseaux sociaux locaux basés sur l'interconnaissance, sont partie prenante de

²²³ Belin, 2002, 276 p.

la dynamique sociale locale, et cela même si chacun reste de plus en plus chez soi devant les programmes de télévision.

Cette visibilité sociale n'est pas seulement relayée par les personnes âgées, dépositaires de la mémoire d'un rural disparu ; elle ne disparaîtra donc pas avec eux. Les habitants « nés et restés ici », ceux qui ne sont pas sortis du département, voire ceux qui ont toujours vécu dans leur village, sont le relais d'un système social sensiblement plus fermé. En outre, une partie des nouveaux résidents, comme un certain nombre d'autochtones, adaptent et spécifient cette interconnaissance rurale, dans l'investissement dans un tissu associatif, souvent dense, qui permet de pratiquer une visibilité sociale « à la carte ».

Le territoire rural n'est certes plus l'espace d'une adéquation parfaite entre structure sociale et structure spatiale ; il n'est plus l'espace d'une interconnaissance à la base d'un système de contrôle social local. Celle-ci sert aujourd'hui les stratégies individuelles des acteurs. Enfin, il n'est plus non plus le lieu de convivialités, de solidarités, le lieu privilégié du collectif, s'opposant à la ville, son anonymat et son individualité.

Il n'est cependant pas non plus un territoire urbain, au sens où les pratiques urbaines auraient, via l'urbanisation et la diffusion des objets de la consommation de masse, détruit son identité pour y supplanter celle de la société globale, urbaine.

L'urbanisation et les progrès en matière de transport et de communication ont fait pénétrer l'urbanité et ses signes jusque dans les espaces les plus éloignés des dynamiques urbaines. Le rural n'est effectivement plus un monde en marge de la modernité, au sens où elle lui est accessible à travers les objets d'une consommation de masse ou le déplacement vers les lieux concentrant les divers services qui font défaut dans les territoires locaux eux-mêmes. Ainsi la société de consommation provoque-t-elle un certain nivellement spatial par la pénétration du confort domestique dans l'ensemble des foyers, à travers la diffusion d'objets : voiture, télévision, réfrigérateur, téléphone, chauffage, salle de bains, équipement électroménager, etc., sont largement diffusés depuis les années 1970. Aujourd'hui les outils informatiques se multiplient, assurant une connexion via l'Internet avec les réseaux mondiaux de la communication. La parabole permet la réception d'un grand nombre de chaînes de télévision, etc. Les espaces ruraux sont en outre reliés aux différents foyers de consommation, de loisir, de culture, d'éducation et de santé par un réseau routier, autoroutier, ferroviaire voire aérien en constante amélioration.

Cependant, certains de ces objets de consommation se révèlent être associés à tort à un mode de vie urbain : le congélateur et la parabole par exemple ont été les objets d'une consommation rurale d'abord, avant d'être diffusés vers les centres urbains. Ces deux exemples soulignent une tendance erronée à assimiler *équipement* et urbanité. Ainsi, la diffusion de

l'urbanité est surtout diffusion d'un mode de consommation de masse, assimilé abusivement à un mode de vie²²⁴.

Au-delà donc de la seule diffusion des signes de l'urbanité, l'urbanisation de l'espace rural a surtout permis la diffusion des valeurs traditionnellement attribuées à l'idée de « ville » : l'individuation, la rationalisation, etc. L'idée de progrès, « liée au sentiment de maîtrise croissante de l'homme, engendre une ouverture aux changements de tous types qui, antérieurement automatiquement redoutés, sont dorénavant considérés comme à expérimenter, si ce n'est à adopter d'emblée²²⁵ ». L'installation massive ou plus discrète de nouveaux résidents au sein des territoires ruraux et ruraux périurbains modifie durablement le paysage social et spatial et participe ainsi à redéfinir la notion d'espace « rural ».

De la même façon, les effets conjugués de l'urbanisation et de l'industrialisation transforment l'activité principale²²⁶ : l'activité agricole. Celle-ci organisait l'espace rural « tant structurellement (la terre outil de travail) que structurellement (le village base du culturel et de l'intégration personnelle)²²⁷ ». L'augmentation massive de la productivité suite au développement de la mécanisation et à l'introduction d'engrais et de pesticides d'abord, et, en conséquence, la diminution radicale du nombre d'agriculteurs et du pourcentage d'actifs employés dans l'agriculture ont participé à restructurer totalement l'espace rural. La diminution du nombre d'actifs en particulier marginalise l'activité agricole et réduit son poids dans la dynamique locale, mais aussi dans sa perception générale. L'importance de son emprise spatiale cependant, et le rôle crucial de la cession des terrains, et de l'offre foncière en général, dans les transformations territoriales, la positionne comme acteur incontournable des dynamiques locales. De la même manière, l'entretien du cadre de vie, facteur premier de l'attractivité, dépend des agriculteurs.

1-2-2 Les représentations symboliques de la ruralité.

La représentation symbolique du rural fait aussi partie intégrante des nouveaux territoires ruraux et des territoires ruraux périurbains, dans le sens où elle guide pratiques et choix des individus et groupes qui les habitent, tout autant d'ailleurs que celles des individus ou groupes qui n'y résident pas.

Le territoire périurbain est aussi constitué des représentations d'un rural idéalisé. Résider en espace rural périurbain intègre - dans le choix de

²²⁴ Il peut sans doute être avancé que cette confusion entre consommation et vie est encore l'un des signes caractéristiques de la société de consommation.

²²⁵ REMY J. & VOYE L. - *La ville : vers une nouvelle définition ?*. - Paris : L'Harmattan, 1992, 174 p., coll. Villes et Entreprises, p. 150.

²²⁶ Tout au moins en matière d'emprise spatiale.

²²⁷ *Ibid.*, p 150.

l'installation comme dans les pratiques qui en résultent - une image de la ruralité, construction sociale qui n'en est pas moins agissante et explicative des dynamiques animant les territoires et les pratiques qui s'y développent. Ces représentations d'une ruralité mythique sont ainsi opératoires, et guident les pratiques des résidents périurbains aujourd'hui, des néo-ruraux comme des « autochtones », ainsi que celles des urbains eux-mêmes. Le rural se caractérise alors par un ensemble de traits culturels auxquels on peut se référer tout en vivant en ville. Jean Rémy parle du rural comme « utopie pratique²²⁸ » : cette image idéale a une « capacité génétique », et constitue un territoire conçu comme « guide pour l'action et des prises d'initiative agissantes sur les territoires et les acteurs ».

Divers auteurs comme Bernard Kayser encore²²⁹, et Jean Rémy dans son ouvrage *La ville : vers une nouvelle définition ?* insistent sur ce rôle actif du stéréotype de la ruralité dans les représentations et les pratiques des urbains - et « des ruraux ».

Cette image est pour une grande part esthétique. Les villages et les espaces agricoles ou naturels portent des images fortement valorisées dans les imaginaires collectifs. S'opposent ainsi à la densité, la hauteur, l'étroitesse des espaces urbains - tels qu'ils sont généralement perçus - la faible densité du bâti, les espaces vastes et espacés, le paysage, la « vue » propres aux espaces ruraux. Les candidats à l'installation en espace périurbain pensent acquérir avec leur maison individuelle un ensemble de valeurs rurales incluant le paysage rural - et non le paysage rural périurbain²³⁰. La nature à laquelle ils se réfèrent est en grande partie « factice, fantasmée et transfigurée par opposition conjointe à une certaine image de la ville et une certaine image de la campagne investie par l'activité agricole²³¹ ». Tous les archétypes de la ruralité (animaux de ferme, champs) sont ignorés ou même refusés comme sources de nuisances sonores ou olfactives et seuls sont tolérés comme archétype de nature, le paysage agricole figé dans une non-activité.

Cette image esthétisante du rural est englobée dans l'idée plus générale d'une « qualité de vie²³² ». Cette notion intègre à la fois l'esthétique rurale -

²²⁸ REMY J. - Le rural et l'urbain entre la coupure et la différence : la métamorphose des relations villes/campagnes. - in *Espaces et Sociétés* n°72, « Sans titre », 1993, l'Harmattan.

²²⁹ Notamment dans *Renaissance (la) rurale*. - *Op. cit.* Et cf. bibliographie pour la liste des ouvrages dirigés par B. Kayser dans le cadre du groupe de prospective « Avenir des espaces ruraux », et co-édités par la DATAR et les éditions de l'Aube.

²³⁰ C'est ainsi qu'ils cherchent le plus souvent à conserver ce paysage et s'opposent ainsi à une urbanisation de leur commune et à l'installation d'autres nouveaux résidents ; ils s'insurgent également contre les nuisances apportées par l'activité agricole - bruit, odeur, pollution parfois -, nuisances non décrites dans leur archétype du rural comme havre de paix, de calme et de nature.

²³¹ REMY J. - *Op. cit.*, p. 149.

²³² Il est hasardeux de proposer une définition de ce terme, éminemment imprécis et fourre-tout. Il est possible de paraphraser S. MC DONALD - doutant de la notion de haute-technologie - et écrire : « La [qualité de vie], c'est comme Dieu. Il est plus facile de l'imaginer que de la décrire, de lui adresser des louanges que de prouver son existence. »

paysage, espaces naturels - et un ensemble de valeurs attribuées aux autochtones, que le simple fait d'habiter en espace rural suffirait à transmettre : solidarité, convivialité sont autant de valeurs basées sur l'interconnaissance. Ces différentes valeurs définissent une ruralité centrée sur le concept d'authenticité spatiale et sociale : la nature est à valoriser et à protéger, les habitants sont chaleureux et sains, etc.

De fait, les acteurs fantasment sur un rural synonyme de cohésion, d'intégration et de proximité sociale, plus qu'ils ne cherchent à créer effectivement des relations et des pratiques de voisinage ou d'action locale. Ils se posent ainsi comme les usagers d'un territoire « à préserver plutôt qu'à transformer, de sentiments plutôt que de travail²³³ » dans lequel - et en particulier dans les territoires de la première et deuxième couronne - ils ne font le plus souvent que résider sans s'y engager personnellement.

Ces caractéristiques qu'urbains et néo-ruraux tentent de s'approprier sont autant de « représentations d'une culture paysanne morte et figée » (...) « Et les ruraux eux-mêmes finissent par adopter cette image, comme en témoignent tant de maisons rustiques, tant de fêtes populaires²³⁴ ».

Les territoires périurbains s'inscrivent ainsi comme des nouveaux territoires ruraux, ou « de nouvelles campagnes » pour employer l'expression de Bernard Kayser²³⁵. Leur insertion dans les dynamiques urbaines, et l'attractivité incontestable de ces territoires, ne masquent cependant pas le défaut des services de proximité, et la carence de l'emploi local notamment. Il n'en demeure pas moins qu'ils constituent des territoires particulièrement valorisés. Bernard Kayser dans la préface à l'ouvrage collectif *Ils ont choisi la campagne* souligne ainsi : « Rien n'a changé...sauf le regard de la société et ce changement-là modifie les attitudes, les comportements et les perspectives²³⁶. »

Les territoires périurbains sont ainsi des territoires locaux spécifiques, nouveaux territoires ruraux participant des dynamiques globales, territoires métropolisés à faible densité. Territoires locaux, ils sont ruraux périurbains, territoires périphériques en relation avec d'autres territoires locaux, ceux des communes avoisinantes, ceux du canton, en relation de dépendance en particulier avec un autre territoire local : celui de l'agglomération. Territoires métropolisés à faible densité, ils participent des dynamiques régionales et globales des nouveaux territoires de la mobilité. Caractéristiques rurales et urbaines, locales et globales, co-existent en outre au sein de chaque localité périurbaine.

(in *Towards higher high technology policy*. Paper EOCED/Italy Conference Opportunities for urban economics development, Venise, 1985.)

²³³ Cf. PALMER, 1977, cité par KAYSER B. in *La renaissance rurale - Op. cit.*

²³⁴ KARNOOH R. cité par KAYSER B., *ibid.*

²³⁵ Cf. notamment *Naissance de nouvelles campagnes* . - Paris : Ed. de l'Aube et DATAR, 1993.

²³⁶ KAYSER B (dir.)- *Ils ont choisi la campagne* . - La Tour d'Aigues : éditions de l'Aube, 1996, p.7.

Leur spécificité les situe ainsi à l'articulation des concepts de local et de global, de rural et d'urbain, des concepts de réseau et de territoire aussi, qui sont au cœur des problématiques actuelles.

Une analyse à l'échelle de la localité, c'est-à-dire à l'échelle du système social local, trouve ici une justification et un intérêt tout particuliers. Comme le souligne Alain Degenne²³⁷, l'approche localisée se situe « à la charnière entre insertion locale de processus « macro » et spécificités d'un jeu d'acteurs dans un système local ». Ce type d'approche appliqué aux territoires ruraux périurbains permettra de saisir des dynamiques territoriales complexes à partir de l'analyse des pratiques des acteurs locaux.

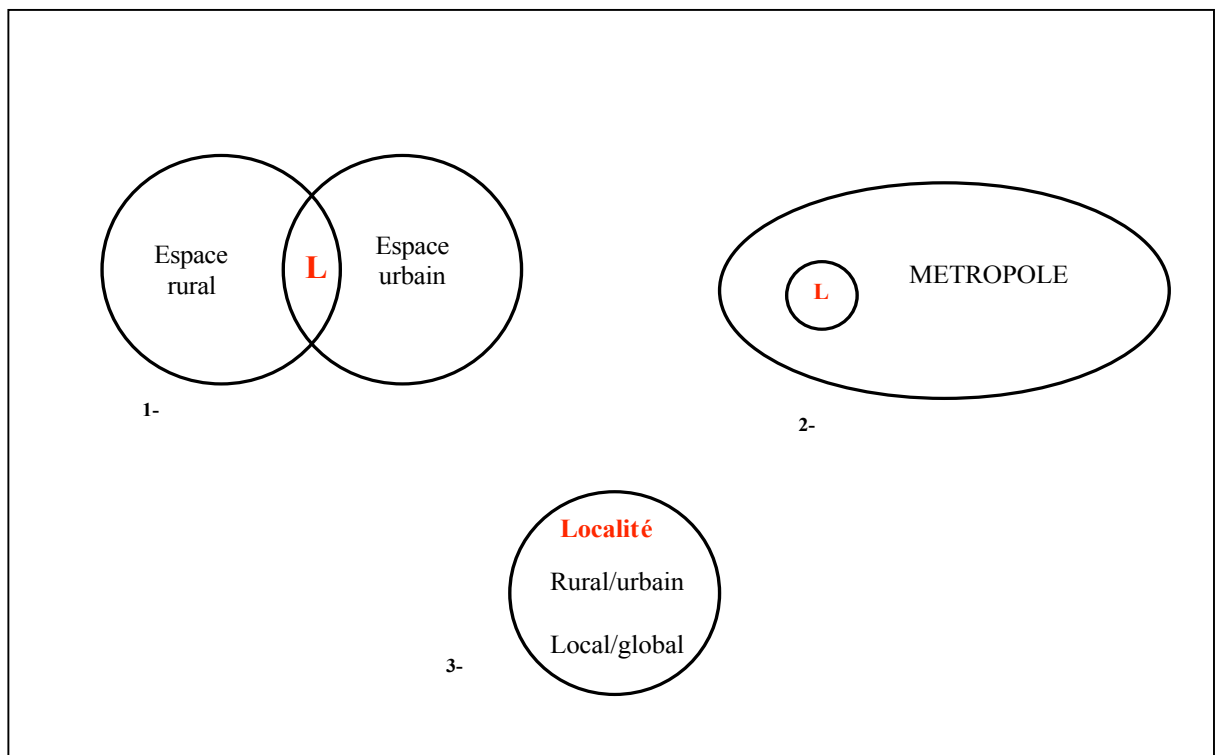


Figure 2 - Les échelles de l'ambivalence territoriale périurbaine.

2 Nouvelles sociétés périurbaines et innovation.

Les territorialités périurbaines se construisent en fonction de l'ambivalence et de la complexité territoriales qui spécifient les territoires ruraux périurbains.

Les transformations des territoires ruraux périurbains, et leur complexification, sont d'abord perceptibles dans la composition des sociétés

²³⁷ DEGENNE A. - Contribution à une réflexion collective sur l'approche localisée, in *Cahiers de l'OCS*, n°4, 1980.

qui les habitent. Celles-ci ont changé : elles ne sont plus largement représentées, comme dans les années 1970-1980, par les seules couches moyennes de la société de consommation. Elles sont semblables à la société globale : mobiles, touchées par la précarité, par le chômage, elles participent des dynamiques de la société de consommation, de la société de loisirs.

Cependant, elles gardent une spécificité périurbaine, spécificité toute contenue dans la gestion de la complexité de l'organisation territoriale périurbaine. Aujourd'hui, la distinction élémentaire domicile/travail qui les caractérisaient s'est complexifiée et ne suffit plus à qualifier leur rapport à l'espace, à l'autre et au temps.

2-1 Les territorialités périurbaines : un positionnement au sein de la complexité territoriale.

Logique(s) locale(s) des territoires ruraux à faible densité et logique(s) globale(s) des territoires métropolisés constituent le cadre spatio-temporel au sein duquel s'inscrivent les pratiques des acteurs. La co-existence d'une ambivalence territoriale rural/urbain au sein de la localité elle-même, et locale/globale à l'échelle des nouveaux territoires urbains, définit une organisation territoriale complexe à partir de laquelle les acteurs construisent leurs territorialités.

Celles-ci sont diverses, loin du mode de vie univoque des sociétés de migrants pendulaires, sociétés consommatrices et aisées, et reflètent des choix et des parcours individuels et divergents. Elles sont multidimensionnelles, révélant les choix opérés par les acteurs au sein des diverses logiques territoriales, c'est-à-dire entre divers couples de notions antagonistes qui les caractérisent.

- _ mobilité/inertie
- _ indépendance/dépendance
- _ visibilité/anonymat
- _ isolement/connexion
- _ près/loin
- _ vaste/réduit
- _ temps long/temps court
- _ temps de vie/temps de travail
- _ la maison/les territoires/les réseaux
- _ le lieu/le trajet

L'ensemble de ces choix dépassent la simple gestion de la mobilité spatiale. Ils sont relatifs à la gestion plus générale des distances sociales et spatiales. Ce rapport spécifique à l'autre et à l'espace est aussi un rapport au

temps. La territorialité périurbaine se pose ainsi comme une résolution du système de déterminations et d'indéterminations caractéristique de l'organisation périurbaine.

L'ambiguïté de ces couples antagonistes, et la distance variables entre les différents éléments qui les composent constituent un système marqué d'incertitude, au sein duquel chaque individu a la nécessité de se positionner, à travers un ensemble de représentations et de pratiques complexe et unique pour chacun.

Cette incertitude est éminemment libératoire et/ou angoissante : il est ainsi à supposer qu'elle est en cela source d'innovation. L'ambiguïté/complexité territoriale est en effet une marge - au sens d'un espace - laissée pour l'action. L'innovation est susceptible de naître entre les situations territoriales stéréotypées qui dessinent les limites des territorialités périurbaines. Cette hypothèse est une des hypothèses essentielles de cette recherche. Elle sera replacée dans le cadre du terrain d'enquête de cette thèse, et ré-évaluée au regard du corpus d'hypothèses en son entier, avant d'aborder la troisième partie.

Ainsi, la gestion des diverses caractéristiques de l'ambivalence périurbaine, pour laquelle la possibilité ou la non-possibilité de choix sont décisives, détermine les territorialités périurbaines. Les territoires périurbains accueillent ainsi des acteurs, et des territorialités diverses, qui sont autant de positionnements dans la complexité des situations territoriales périurbaines.

Certains pratiquent une territorialité complexe, valorisant et intégrant l'ensemble des possibilités qui leur sont offertes. D'autres restent des habitants des territoires ruraux. D'autres encore sont insérés dans les dynamiques locales de l'agglomération proche - ce sont notamment les migrants pendulaires. D'autres enfin adoptent des pratiques « métropolitaines » et sont à ce titre peu sensibles à la localité dans laquelle ils résident.

Il y a sans doute autant de territorialités que d'acteurs, et la majorité des territorialités révèlent un rapport complexe au(x) territoire(s). Cette thèse visera à identifier le caractère innovateur de certaines d'entre elles, utilisation et valorisation spécifiques de la diversité des ressources territoriales périurbaines.

L'ambiguïté et la complexité territoriales, en premier lieu par le choix qu'elles offrent aux sociétés périurbaines, sont susceptibles de favoriser la création de territorialités originales et innovantes.

Les territoires périurbains aujourd'hui ne constituent plus seulement l'espace privilégié des couches moyennes de la société de consommation, s'inventant des territorialités à partir de la distinction fondatrice entre lieu de résidence/lieu de travail. Territoires locaux spécifiques insérés dans les nouveaux territoires de la mobilité, ils sont plutôt à considérer comme des territoires métropolisés à faible densité : leur organisation offre un cadre spatio-temporel complexe au sein duquel se positionnent les territorialités

périurbaines. La multiplicité des logiques territoriales en jeu agissent comme des déterminations territoriales, qui enchevêtrées, sont autant d'indéterminations.

Les territorialités naissent ainsi d'un système au sein duquel les acteurs ont la nécessité de se positionner d'une part, et au sein duquel l'action créatrice trouve une marge importante pour s'épanouir d'autre part.

L'ambivalence territoriale est ainsi à même de devenir, entre les mains des sociétés périurbaines, une ressource pour l'action, mise en valeur, utilisée, détournée par les pratiques des acteurs, par le biais d'un choix entre les différentes logiques territoriales en jeu. Ce choix territorial construit ainsi des territorialités proprement périurbaines, qui sont comme une résolution du système complexe et vaste de déterminations et d'indéterminations qui se propose aux acteurs.

2-2 Des sociétés hétérogènes. Des voies différentes pour l'innovation.

La capacité d'innovation des sociétés périurbaines est alors à questionner : l'éventail des choix à partir duquel se construisent les pratiques des acteurs périurbains ne peut en effet initier une dynamique innovatrice que par le biais de leur action.

La composition de cette (ces) territorialité(s) ne s'opère pas forcément librement, ni consciemment. Le choix comme la liberté d'action restent des instruments dans les mains des privilégiés. La gestion des distances sociales et spatiales, la construction d'une territorialité périurbaine, sont une pratique du territoire au quotidien, que vient limiter ou faciliter un système de contraintes et/ou de possibilités propres aux situations particulières des acteurs.

Choix et non-choix composent aussi la mosaïque des sociétés périurbaines. Ces sociétés sont hétérogènes, reflétant ainsi les bouleversements de la société occidentale en son ensemble. La mise en place d'un rapport spécifique à l'espace, à l'autre et au temps, construit dans une gestion personnelle des distances sociales et spatiales n'est pas possible pour tous.

La maîtrise de la mobilité spatiale, condition nécessaire de la mise en œuvre de cette territorialité périurbaine, nécessite en effet des ressources importantes d'argent *et* de temps notamment, que chacun ne possède pas. Articuler mobilité et ancrage, insertion dans les dynamiques métropolitaines/urbaines et implication dans un territoire local/rural, est inscrit dans les pratiques quotidiennes de certains - les cadres, les jeunes retraités -, mais reste un objectif à atteindre pour d'autres. Chacun n'a pas en effet la possibilité d'« ancrer son individualité sur le local²³⁸ » et d'appliquer sans contrainte l'idéologie de l'espace et du lien social « à la carte ».

²³⁸ REMY J. - *Op.cit.*, p. 152.

Les territoires périurbains sont ainsi, pour certains - cadres, jeunes retraités, toutes personnes au capital « temps/argent » suffisant - à même de constituer un laboratoire idéal pour la mise en place d'une pratique territoriale qui s'expérimente entre mobilité et sédentarité.

En revanche, ils constituent des territoires moins riches de possibilités pour ceux qui, installés dans des conditions financières précaires, n'ont dès lors plus la possibilité de pratiquer une mobilité spatiale dans la pleine mesure de leurs ambitions. Pour les uns - jeunes, chômeurs, RMIstes, etc - et les autres - cadres, entrepreneurs, retraités, touristes, salariés, etc. - l'ambivalence territoriale est sans doute mise en valeur selon des modes radicalement différents.

Les territoires périurbains abritent ainsi des populations variées, se distinguant par la possibilité de choix qui leur est offerte, dans les modalités de leur installation, comme dans leurs pratiques du territoire investi. Les populations aisées qui ont le choix du lieu et des modalités de leur installation, côtoient des populations précaires qui ne l'ont pas et sont réduites à une installation dans des espaces où la location et l'accès à la propriété leur sont abordables, ou bien où elles seront logées à titre gratuit. Les couches moyennes sont aussi présentes dans ces territoires, avec un choix alternatif : leurs moyens leur offrent ainsi le choix résidentiel de vivre dans un lotissement à proximité de la ville, ou dans une maison plus conforme à leurs désirs mais plus éloignée des axes de communication, des centres commerciaux, des centres-villes.

Les territoires périurbains ne sont en effet pas réservés aux seules personnes en mesure de pratiquer une territorialité mobile : le prix du foncier est particulièrement attractif et décisif dans ces territoires. C'est ainsi que les populations précaires sont aussi largement représentées : il est à supposer que leurs territorialités trouvent aussi une spécificité, qui peut constituer une innovation.

Les sociétés périurbaines, hétérogènes, regroupent ainsi des individus potentiellement innovants, présents en ces territoires au même titre que dans d'autres : les « déplacés », individus ou groupes en situation d'indétermination intérieure sont à même de participer à la mise en œuvre de territorialités inédites.

Les migrants pendulaires qui composent quasiment la moitié de la population périurbaine, constituent un groupe homogène et finalement peu intéressant pour cette étude : leur situation est déterminée et strictement codifiée, et se résume presque à une pratique résidentielle.

Les territoires périurbains accueillent cependant tout particulièrement des individus et groupes dans des situations d'incertitude, ou de transition, dans des situations nouvelles (pour soi ou pour la société), sans statut social pleinement défini et qui nécessitent/permettent la création de pratiques sociales adaptées : chômeurs, étrangers, immigrés, jeunes cadres, RMIstes, retraités et préretraités, femmes, porteurs de projet, bref, des personnes en mobilité sociale ascendante, descendante ou en déracinement.

Nous faisons ainsi l'hypothèse que les territoires périurbains apparaissent comme des territoires où l'innovation peut émerger, et qui sont à même - peut-être - d'intégrer des sociétés de plus en plus mobiles et instables, en leur permettant d'inventer leur mode de vie et leur statut.

Ils seraient ainsi les foyers d'une innovation s'initiant dans un rapport au territoire spécifique et inédit. Ils sont peut-être à même de permettre l'émergence de nouvelles solidarités, de nouvelles formes d'appartenance, de coopération, comme celle de nouvelles formes d'indépendance et d'action.

Conclusion.

Ces trois premiers chapitres visaient à présenter les territoires périurbains, à partir d'une analyse de leur évolution depuis les années 1970. Certaines hypothèses ont pu être émises quant à leur place dans les dynamiques territoriales actuelles.

Ces hypothèses sont à réévaluer et à préciser maintenant au regard des terrains qui concernent cette recherche. Le chapitre suivant s'efforce ainsi de présenter les territoires périurbains nord-montpelliérains, et particulièrement le groupe de communes qui ont fait l'objet d'enquêtes approfondies.

Chapitre 7

Les territoires ruraux périurbains de la garrigue nord-montpelliéraine.

Cette analyse de l'émergence des territoires ruraux périurbains en France, telle qu'elle vient d'être menée, est applicable aux territoires qui concernent cette étude.

Ce chapitre présente les territoires ruraux périurbains de la troisième couronne nord-montpelliéraine qui ont intéressé cette recherche. Il vise d'abord à justifier le choix précis de ces terrains de recherche.

1 Le choix des terrains d'enquête.

Parce que cette étude ne se fonde pas sur l'analyse de bases de données fournies par des recensements de population, l'exhaustivité est impossible. Une sélection de terrains spécifiques s'impose donc. Ce travail de recherche concerne dix-sept communes limitrophes, qui composent deux cantons nord-montpelliérains, ceux de St-Martin de Londres et de Claret²³⁹. La carte présentée à la page suivante localise et nomme ces dix-sept communes.

Le choix de ces communes comme terrains d'enquête procède de plusieurs critères.

1-1 Une étude à l'échelle de la communes et du groupe de communes.

D'abord, ce choix s'inscrit dans la volonté de travailler à l'échelle de la commune, mais dans le cadre d'une enquête qui considère une grappe de communes limitrophes.

Si la commune française jusqu'à la fin des années 1980 constitue le système social local de référence, soit le plus petit système pertinent pour le géographe, elle voit aujourd'hui un affaiblissement de sa pertinence, avec le développement des mobilités et les bouleversements de la composition des sociétés qui l'habitent.

Elle reste cependant un cadre stable, et qui rend bien compte de la réalité sociale française. En effet, si les regroupements intercommunaux, projets qui visent à optimiser la gestion des finances et des équipements locaux, et à offrir un cadre plus en rapport avec le nombre d'habitants, soulignent un mouvement de redéfinition des systèmes locaux, le nombre total de communes est resté stable, aux alentours de 36000. D'autre part, et d'autant plus avec les lois de décentralisation, les communes sont, aujourd'hui

²³⁹ À l'exclusion des deux communes de Garrigue et Campagne, non limitrophes.

encore, dotées d'un réel pouvoir décisionnel ; elles constituaient leur POS, aujourd'hui leur PLU et sont les véritables gestionnaires de leur espace. La nouvelle loi SRU de septembre 2000 accroît encore leur pouvoir en ce domaine. Enfin, la commune, avec ses trois symboles historiques : l'église, la mairie, l'école, a une réelle signification tant sur le plan symbolique que fonctionnel. Elle reste le cadre social, administratif, et symbolique de référence pour ses habitants.

L'analyse à l'échelle du groupe de communes se justifie cependant parce qu'elle permet, d'abord, d'éviter la singularité d'une société communale spécifique, et ensuite parce qu'elle rend possible la vérification de la redondance des informations. En outre, les regroupements communaux, qui prennent des formes diverses, de l'organisation concertée du ramassage d'ordures jusqu'à la constitution d'un projet territorial fort, constituent une réalité qui participe à expliquer/révéler les dynamiques territoriales.

Une étude visant à saisir les dynamiques sociales des territoires périurbains est ainsi amenée à poser la question de la recomposition des systèmes locaux à des niveaux d'échelle supérieurs. Les groupes de communes choisis pour l'enquête composent deux cantons, et sont en outre regroupés dans des Communautés de Communes. Enfin, ces deux cantons participent d'un projet intercommunal commun : la mise en place d'un Pays Haute Vallée de l'Hérault - Pic St Loup.

1-2 Cohérence et spécificité des terrains d'enquête.

Ces communes, constituées en deux groupes de communes limitrophes, ont été choisies pour le caractère particulier et cohérent de la région dans laquelle elles se situent.

Ici, il s'agit d'abord de la frange extrême du périurbain montpelliérain : communes en croissance démographique nette, les changements dus à l'urbanisation y sont particulièrement sensibles.

Ensuite, outre la cohérence administrative des deux cantons, ceux-ci présentent des caractéristiques différenciées, et constituent deux systèmes locaux à l'organisation spécifique. Le canton de St Martin de Londres est un canton pleinement inséré dans la garrigue languedocienne. Celui de Claret (dont on a exclu les communes de Garrigue et Campagne, non limitrophes) est à cheval entre les territoires de la garrigue languedocienne et ceux de la plaine littorale viticole.

Ainsi, le choix de ces deux groupes de communes se justifie-t-il d'une part par la cohérence spatiale, administrative, de cet ensemble, ainsi que par le caractère particulier de la région dans laquelle ils s'insèrent.

Nous voudrions évoquer maintenant l'urbanisation des espaces périphériques à l'agglomération de Montpellier telle qu'elle a débuté à la fin

des années 1960, sans d'ailleurs nous limiter à la seule analyse des cantons de Claret et de St Martin de Londres, sur lesquels nous portons cependant l'ensemble du travail de terrain. En effet, l'analyse des processus de l'innovation sociale dans ces cantons périurbains aujourd'hui nécessite non seulement une approche diachronique, visant à les resituer dans le mouvement plus général de périurbanisation entamé à la fin des années 1960, mais également une approche à l'échelle plus vaste du système urbain au sein duquel ces espaces sont insérés, afin de saisir les processus en leur ensemble.

2 La périurbanisation au nord de l'agglomération de Montpellier (1970-1980) : l'amorce du processus.

Du début des années 1970 au début des années 1980, la périurbanisation montpelliéraine en est à ses prémices. Les espaces qui nous concernent, situés dans la garrigue nord-montpelliéraine, à plus de 30 km de l'agglomération, sont encore pratiquement exclus du mouvement d'urbanisation périurbaine.

Il semble nécessaire cependant, afin de présenter le cadre de notre étude, d'évoquer la périurbanisation de ces espaces dans le contexte d'extension du système urbain montpelliérain, processus de desserrement urbain débuté dès le début des années 1960. Il s'agit ainsi d'évoquer les conditions locales de l'émergence de processus de périurbanisation, avant de s'attacher plus précisément à décrire les formes et l'importance de l'expansion périurbaine montpelliéraine.

2-1 Montpellier : de la ville moyenne à la capitale régionale.

L'extension de l'agglomération montpelliéraine et l'amorce du mouvement massif de périurbanisation sont à analyser à l'aune du développement important de la ville de Montpellier. Celle-ci passe en effet, en l'espace de quelques années, du statut de ville moyenne du Languedoc à celui de capitale régionale, polarisant activités, populations et pouvoirs. Elle subit une croissance démographique brutale et spectaculaire, accompagnée d'une consommation d'espace importante.

Du début du XX^{ème} siècle jusqu'aux années 1960, le Languedoc offre l'image d'un espace densément occupé, très urbanisé, où les villes, nombreuses, démographiquement individualisées et physiquement bien circonscrites, évoluent lentement selon des rythmes de croissance similaires, développant un appareil tertiaire moderne en même temps qu'elles perdent de leur substance industrielle. Elles vivent en quasi symbiose avec leurs espaces agricoles environnants, espaces bien distincts, en stagnation, voire en crise. Les villes - Béziers, Montpellier, Nîmes - s'échelonnent ainsi le long de la plaine littorale, au contact du vignoble et de la garrigue.

L'agglomération montpelliéraine, obéissant à ce schéma régional, évolue à peine.

A partir de 1955, « alors que le phénomène d'urbanisation se renforce en Languedoc, Montpellier s'individualise et se détache des autres comportements urbains. En 1962, par son rythme de croissance, elle émerge du contexte géographique régional »²⁴⁰. Depuis cette date, la croissance urbaine se poursuit : Montpellier atteint 221 307 habitants en 1982.

Le tableau suivant regroupe les chiffres de population de la seule ville de Montpellier de 1954 à 1982.

Tableau 1- Evolution de la population de Montpellier (1954-1982).

	Nombres d'habitants en				
	1954	1962	1968	1972	1982
Montpellier	91 349	116 377	159 075	191 354	221 307

La croissance de l'agglomération montpelliéraine s'inscrit évidemment dans le cadre de l'expansion générale du système économique à l'échelle nationale et internationale. La vigueur et l'ampleur du mouvement sont cependant déterminées par la spécificité de la situation - politique, économique et sociale - locale.

L'agglomération, oscillant jusque-là entre ses fonctions tertiaires et viticoles, se spécialise dans le développement des activités tertiaires. L'université se développe, les administrations se regroupent autour d'une préfecture régionale, la déconcentration industrielle amène la création d'activités nouvelles - notamment l'installation de l'entreprise IBM. L'agglomération amorce ainsi une croissance démographique importante. L'arrivée en métropole des rapatriés d'Afrique du Nord dont beaucoup s'installent dans le Midi accentue ce mouvement. Enfin, la constitution d'une agriculture moderne dans la plaine encouragée par les grands travaux hydrauliques entrepris par la Compagnie du Bas-Rhône Languedoc, et le développement du tourisme balnéaire grâce aux aménagements effectués par la Mission d'aménagement du littoral, contribuent également à la croissance de l'agglomération.

Montpellier émerge véritablement comme une capitale régionale incontestée, à l'attractivité grandissante.

La croissance démographique de Montpellier s'accompagne d'une urbanisation importante, et ce, d'abord au cœur de l'agglomération elle-même. Le centre-ville est modernisé : l'Ecusson, centre historique, est rénové ; le Polygone, vaste complexe commercial, est construit sur ses marges. La ville s'étend sur ses franges : au nord s'implante un ensemble hospitalo-universitaire constituant un pôle d'urbanisation important. Le sud de l'agglomération se couvre de grandes surfaces commerciales et de zones

²⁴⁰ Cf. FERRAS R., PICHERAL H. & VIELZEUF B. - *Atlas et géographie du Languedoc et du Roussillon*. - Paris : Flammarion et Famot, 1979, p. 57.

industrielles. La proximité de la mer favorise également la densification de l'habitat.

Cette dynamique de croissance urbaine dépasse les limites de la seule agglomération. Un mouvement de périurbanisation s'amorce, qui touche d'abord les communes les plus proches.

2-2 L'expansion périurbaine montpelliéraine.

L'urbanisation périurbaine est perceptible à travers les chiffres du recensement de 1962 et se confirme à travers ceux de 1968 et 1975.

Tableau 2- Evolution de la population des communes périphériques montpelliéraines (1954-1975).

	Nombre d'habitants en			
	1954	1962	1968	1975
Est-Montpellier ²⁴¹	6207	8656	13237	18736
Ouest-Montpellier ²⁴²	6723	8135	9540	12968
Nord-Montpellier ²⁴³	5233	5988	7574	14655
Sud-Montpellier ²⁴⁴	8974	10285	12952	18622

L'analyse de l'expansion démographique de Montpellier à travers l'évolution de la population dans les communes périphériques entre 1954 et 1975 permet plusieurs constats :

_ de 1954 à 1962, l'accroissement de la population est de l'ordre de 10 %, ce qui est relativement faible, sauf dans les communes situées à la périphérie-est de Montpellier²⁴⁵, communes à proximité des grands axes de communication, N113 et A9, reliant l'Espagne et le sud-ouest à la vallée du Rhône et à l'Italie.

_ A partir de 1962, Montpellier et ces communes est-montpelliéraines connaissent un accroissement de population particulièrement élevé, tandis que les autres communes périurbaines continuent de croître selon un taux de 10 %.

_ A partir de 1968, la croissance montpelliéraine diminue. Les communes est-montpelliéraines poursuivent une croissance régulière, tandis que les communes nord-montpelliéraines, situées dans les zones de garrigue, connaissent une forte croissance. Les communes sud et ouest-

²⁴¹ Castries, Castelnau le Lez, le Crès, St-Aunès, Vendargues, Jacou.

²⁴² Grabels, Juvignac, Lavérune, Pignan, Murviel les Montpellier, Vailhauquès, Combaillaux, Murles.

²⁴³ Montferrier, Clapiers, St Gély du Fesc, St Clément, Prades, St Vincent de B., Assas, Teyran, Guzargues, Montaud, St Bauzille, St Croix de Quintillargues, Treviers, St Jean de C., Cazevieille, Les Matelles, Le Triadou.

²⁴⁴ Lattes, St Jean de Védas, Villeneuve les Maguelone, Pérols, Palavas, Mauguio.

²⁴⁵ Castries, Castelnau le Lez, le Crès, St-Aunès, Vendargues, Jacou.

montpelliéraines croissent, également, dans une moindre mesure que les garrigues.

De façon générale, les communes de l'est et du nord-montpelliérain connaissent une augmentation de près de 200 % de leur population, tandis que les communes ouest et sud-montpelliéraines connaissent un taux d'augmentation proche de 100 %. A la page suivante est présentée une carte de la croissance démographique des communes qui formeront les première et deuxième couronnes périurbaines.

Cette expansion démographique se traduit par une urbanisation très forte. Montpellier ne se répand pas en tâche d'huile dans l'espace environnant ; le tissu urbain s'est certes élargi, mais l'activité agricole est encore vivante aux portes de la ville, où l'on passe sans transition de l'espace urbain à l'espace agricole. L'extension urbaine est ici éclatement. La population de la ville essaime dans les communes rurales de la périphérie, provoquant dans un rayon de 25 km autour d'elle l'accroissement des villages par l'adjonction, aux noyaux anciens, de lotissements relativement bien intégrés dans le paysage rural traditionnel, ou l'éparpillement des maisons individuelles dans l'espace communal investi.

L'urbanisation consiste certes principalement en la construction de maisons neuves situées soit en périphérie du noyau villageois, soit dans les espaces laissés vides dans le village lui-même. Ces constructions sont individuelles ou, plus rarement, collectives, engagées dans le cadre d'un lotissement ou effectuées de façon individuelle au gré de l'acquisition des parcelles. La modification du paysage ne se réduit cependant pas à la construction de lotissements de maisons individuelles à la périphérie des villages subissant la périurbanisation. Cette urbanisation englobe également la rénovation du bâti ancien incluant par exemple l'investissement de bâtiments à usage agricole pour un usage résidentiel (chais, granges, etc.). Le paysage est également marqué par la construction d'infrastructures nouvelles permises ou exigées par l'apport démographique nouveau : routes, ronds-points, mais également écoles, salles et terrains de sport, etc. Le paysage périurbain se forme par la transformation du paysage local urbanisé.

La première et deuxième couronnes périurbaines se forment ainsi autour de Montpellier. Des années 1960 à la fin des années 1970, le phénomène naissant amorce un bouleversement radical dans ces campagnes languedociennes.

2-3 La garrigue au début des années 1970 : un espace mourant et une économie en déclin.

La garrigue représente cependant un espace méditerranéen différencié qu'il convient de présenter précisément, afin de rendre compte de la spécificité des processus de périurbanisation qui l'affectent. L'ensemble des communes qui concernent cette étude font en effet partie de cet ensemble paysager.

Dominant au Nord la plaine languedocienne, les plateaux karstiques de la garrigue s'élèvent, entre 100 et 500 m d'altitude, en étagements successifs de plate-formes calcaires, marches s'élevant progressivement jusqu'à la montagne de la Séranne. De la vallée de l'Hérault à celle de l'Ardèche, la garrigue offre ainsi, le long de la plaine littorale, une grande variété d'aspects. Celle comprise dans la zone rurale autour de Montpellier présente des contrastes d'altitude marqués. Succession de bassins, de vallées et de pentes, elle est dominée par les arêtes pierreuses de l'Hortus, (512 m d'altitude) et du Pic St Loup (633 m). La forêt méditerranéenne originelle a cédé la place à des formations végétales dégradées, ensemble de buissons et d'arbustes, chênes kermès, genévriers, etc. qui couvre un sol sec et calcaire.

L'économie traditionnelle de la garrigue du nord de Montpellier est semblable à une économie de garrigue en général, celle d'un milieu sec, à la mise en valeur particulièrement difficile. Au XVIII^{ème} siècle, le paysan y est - difficilement - à la fois agriculteur, viticulteur, pasteur et forestier. Ainsi, lorsqu'au XIX^{ème} siècle, la région tout entière se tourne vers le vignoble, les paysans de la garrigue montpelliéraine, profitant de la proximité de la ville et de ses lieux de commercialisation, se lancent dans la monoculture viticole. La crise du phylloxéra atteint les plateaux dès le milieu du siècle et cause, dans les terres sèches peu profondes des côteaux et les sols argileux blanchâtres des bassins, des ravages plus grands et plus difficiles encore à endiguer que dans la plaine. Complètement ruiné, le vignoble n'est que tardivement reconstruit, et de nombreuses parcelles ne sont pas replantées. Puis les crises viticoles successives ne permettent pas à ce vignoble de s'épanouir et très tôt les viticulteurs de la garrigue doivent prendre temporairement ou d'une façon définitive le chemin de la ville.

L'implantation du vignoble s'est opérée sans détruire l'une des activités essentielles de la garrigue, l'élevage ovin. Mais ce dernier subit lui aussi les aléas d'un marché difficile et décline peu à peu.

Au début des années 1960, l'économie de la garrigue est en totale déprise. Pays peu à peu abandonné, la garrigue est devenue après avoir été pendant très longtemps le premier et unique lieu de vie et de prospérité de la région, un espace marginalisé, incapable de participer à l'évolution économique générale. A proximité de la ville, le dépeuplement est moins important qu'ailleurs, mais les activités sont progressivement descendues vers la plaine.

Sur les plateaux, les grands domaines de la noblesse ou de la bourgeoisie citadine s'étendent sur plus de 80 ha de garrigue, lieu de parcours pour les brebis, avec en leur centre un grand mas isolé, entouré de vignes et de pacages, comprenant de grands bâtiments d'exploitation, où résident le régisseur et les ouvriers agricoles, et une maison de maître. Nombre d'ouvriers, de bergers et de troupeaux ont disparu, mais ces grands propriétaires restent un élément important du paysage social de la garrigue, en dépit de leur absentéisme. Certains de ces domaines ont opté pour la vigne et paraissent proches des grandes exploitations viticoles de la plaine.

Ils représentent le noyau fort de l'économie de la garrigue lorsque celle-ci connaît les prémices de la périurbanisation.

Dans les bassins règne la petite exploitation : vignes, oliviers sur terres parcellées. Ces exploitations sont fragiles et remises en cause à chaque division successorale. Nombre de petits exploitants sont partis chercher du travail en ville. Dans un grand nombre de cas, l'exode n'est toutefois pas définitif mais seulement agricole : le travail est en ville mais la résidence demeure à la campagne. Parfois seuls femme et enfants font les aller-retours, apportant ainsi leur appoint de leur salaire au maigre revenu de l'exploitation. Enfin, de nombreux retraités agriculteurs ajoutent à leur pension le profit de quelques arpents de vigne. Quelques exploitations plus solides existent cependant dans chaque village : ce sont des exploitations moyennes, entre 7 et 15 ha, qui parviennent à fonctionner, malgré l'éparpillement et la division des parcelles. Leurs propriétaires apparaissent comme une couche sociale particulière, d'allure aisée.

Pays désolé, et en certains lieux, véritable désert humain, la garrigue est ainsi devenue une réserve d'espace importante, pouvant répondre aux besoins croissants de l'agglomération montpelliéraine. Elle représente aussi, grâce à la beauté de ses paysages, le lieu de promenade privilégié des urbains, sorte de « bois de Boulogne des Montpelliérains »²⁴⁶, l'endroit enfin où chacun rêve de posséder sa maison secondaire, si ce n'est d'implanter sa maison individuelle. L'expansion de l'agglomération montpelliéraine, après s'être dirigée préférentiellement vers l'est et le sud, privilégie ainsi à partir du milieu des années 1970 ces zones de garrigue, particulièrement propice à l'urbanisation.

3 La mise en place des territoires périurbains nord-montpelliérains (1980-1990).

3-1 La poursuite de l'expansion périurbaine : première, deuxième et troisième couronne : spécialisation et hiérarchisation.

L'expansion périurbaine se poursuit et s'amplifie même dans les années 1980 et 1990. La croissance démographique reste très élevée dans l'ensemble des communes périphériques.

Différentes couronnes commencent à se différencier nettement :

_ Les communes les plus proches, souvent limitrophes de la commune de Montpellier, ont été les plus tôt touchées par l'urbanisation, et sont totalement urbanisées. Les distinguer de l'agglomération proprement dite est quasiment impossible. Ce sont les communes « entrées de ville », de Castelnau-le-lez, Le Crès à l'est, ainsi que plus loin le long de la N113, celles de Vendargues et de Baillargues ; à l'ouest, la commune de Juvignac, traversée par la N109. Au sud, Lattes, Pérols, St Jean de Védas et Mauguio

²⁴⁶ DUGRAND R. - *Garrigue montpelliéraine (la)*. - Paris : P.U.F., 1964, p. 5.

sont également particulièrement urbanisées. Au nord enfin, l'urbanisation, plus récente, est moins dense, bien que la croissance démographique y soit très vive. Les communes de St Clément, Montferrier, Clapiers, Prades se distinguent ici plus nettement de l'agglomération montpelliéraine, là où celle-ci montre d'ailleurs une moindre densité du bâti.

Ces communes forment la première couronne périurbaine. Pour la plupart, elles font partie du District de l'Agglomération de Montpellier, forme de coopération intercommunale en vigueur depuis 1989²⁴⁷, aujourd'hui supprimée et remplacée par la Communauté d'Agglomération.

— Au-delà de cette première couronne, des lotissements envahissent les territoires communaux où la pression urbaine est très forte. L'activité agricole y est réduite quoiqu'encore présente. Ces communes forment aujourd'hui à peu de chose près le périmètre de la Communauté d'agglomération montpelliéraine tout récemment constituée et qui regroupe 38 communes. S'y ajoutent pour former la deuxième couronne périurbaine un certain nombre de communes, que l'on a choisi de sélectionner selon la loi de continuité spatiale.

— Plus loin, encore se situent un grand nombre de communes peu touchées par les processus d'urbanisation. La croissance démographique y est certaine mais modérée, tout autant que le rythme des nouvelles constructions. Elles forment la très large et floue troisième couronne périurbaine.

La carte présentée page suivante montre l'emprise spatiale de ces trois couronnes périurbaines autour de l'agglomération de Montpellier.

Ces couronnes se hiérarchisent, et des fractions de couronnes sont identifiables.

Le paysage, entre collines, et garrigue, du nord-montpelliérain, est particulièrement valorisé, et attire des nouveaux résidents plutôt aisés, à la recherche de vastes parcelles. L'implantation au nord de Montpellier du CHU Lapeyronie, du Parc Agropolis, et Euromédecine attire en outre dans cette zone un grand nombre de cadres supérieurs. La déprise de l'agriculture dans ces territoires à la mise en valeur difficile, et la friche d'un grand nombre de terrains inexploitable, libèrent enfin un grand nombre de parcelles. L'ensemble de ces critères participe à valoriser fortement ces territoires, et oriente formes et rythme de l'urbanisation. Les lotissements sont rares : l'urbanisation prend plutôt les formes d'un mitage pavillonnaire de standing. Les communes de la deuxième couronne périurbaine subissent une pression urbaine importante, et le coût des terrains et logements a fortement augmenté ces dernières années. La troisième couronne attire ainsi de plus en plus de candidats à l'installation.

Les communes au sud et à l'ouest, sont plus intensément urbanisées : grandes zones industrielles, proximité du littoral, vigne : moins de terrains, paysage moins beau, beaucoup de lotissements, etc. Ce sont des terrains moins valorisés que les terrains vastes des communes nord-montpelliéraines.

²⁴⁷ Le district de l'agglomération de Montpellier est mis en place en 1989, selon une loi de 1959.

3-2 Un renouveau démographique dans la garrigue montpelliéraine : de nouveaux territoires.

Le mouvement de périurbanisation, faiblement perceptible dans les communes de la troisième couronne périurbaine nord-montpelliéraine, se précise et s'amplifie à partir du début des années 1980.

Ces communes de la garrigue, en situation de déprise agricole et économique, subissent depuis le début du siècle un mouvement régulier d'exode rural. Soldes migratoire et naturel sont nuls ou négatifs dans l'ensemble des communes.

De 1968 à 1975 en effet, 10 d'entre elles voyaient encore leur population décroître, et la population des 7 autres augmentait très faiblement. La moyenne du taux de variation annuel sur l'ensemble des 17 communes pour cette période est de -0,48 ; la population brute passe de 3407 à 3347 habitants.

Le début de la reprise démographique n'est perceptible qu'au recensement de 1982. Celui-ci montre une inversion nette de la tendance au dépeuplement.

La moyenne des taux de variation annuels pour la période 1975-1982 devient positive, à 3,3 %. Le gain de population brute pour l'ensemble des communes est de 886.

Ce mouvement se poursuit, et est confirmé par les chiffres des recensements suivants. La population de l'ensemble des communes passe ainsi de 3348 à 7572 habitants, c'est-à-dire qu'elle fait plus que doubler, entre 1975 et 1999. Le mouvement se poursuit aujourd'hui, si l'on en juge par l'ampleur du mouvement de construction et de rénovation dans ces communes²⁴⁸.

Tableau 3 - Taux de variation de la population des 17 communes périurbaines concernant cette enquête (1968-1999).

	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999
Taux de variation annuel (en %)	-0,48	3,2	2,8	3,5
Variation absolue de population	-59	886	1670	1668

Le mouvement de croissance démographique est d'abord essentiellement dû au solde migratoire positif ; les recensements de 1990 et de 1999 cependant montrent que le solde migratoire positif est renforcé par le solde naturel devenu positif.

²⁴⁸ Cf. annexe 1 pour l'ensemble des données démographiques du recensement 1999 concernant les communes de l'enquête.

**Tableau 4 - Solde migratoire et naturel des 17 communes périurbaines
(1968-1999)**

	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999
Solde migratoire	41	891	1489	1352
Solde naturel	-100	-13	179	337

Le renversement de tendance est net : les populations installées participent à mettre en place un mouvement de reproduction naturelle dans les communes.

Cette croissance démographique s'accompagne d'une consommation d'espace importante. La densité de population passe de 13,11 hab./km² en 1982 à 23,42 hab./km² en 1999.

L'évolution du parc de logements entre 1982 et 1999 est éloquent. Le nombre de logements double presque. Le pourcentage de résidences principales déjà élevé en 1982, croît encore pour atteindre, en 1999, 76,46 %. Le nombre de logements vacants décroît et ne représente, en 1999, que 5 % du parc de logements. Enfin, en 1999, plus de 68,8 % des logements sont occupés par des propriétaires. La location ne concerne que 24,2 % des logements, 6,9 % étant des logements à titre gratuit²⁴⁹.

Tableau 5 - Evolution du nombre et du type de logements (1982-1999).

	1982	1990	1999
Nbre de logements	2395	3109	3823
Nbre de résidences principales	1515	2175	2923
Nbre de résidences secondaires	631	720	685
Nbre de logements vacants	249	240	194

L'ensemble de ces caractéristiques : importance de la croissance démographique et spatiale, prédominance croissante des propriétaires et des résidences principales, réduction de la vacance du logement, etc. définissent pleinement ces communes comme des territoires périurbains.

3-3 Des espaces périurbains occidentaux et méditerranéens.

Les espaces ruraux périurbains qui se développent à la périphérie de Montpellier ont une spécificité méditerranéenne manifeste.

Ils sont ainsi à l'image des espaces périurbains tels qu'ils se développent en Europe à partir des années 1970, mais possèdent cependant une spécificité toute locale. Ces espaces montrent ainsi un contraste notable,

²⁴⁹ Cf. annexe 2 pour les données du recensement 1999 relatives au logement.

entre « d'une part l'extraordinaire banalisation des formes produites partout identiques et d'autre part des caractères dans les pratiques comme dans les mécanismes en oeuvre, que l'on retrouve peu dans d'autres franges urbaines non méditerranéennes. »²⁵⁰ Quelle est cette spécificité propre aux espaces ruraux périurbains méditerranéens et que l'on peut observer à la périphérie de l'agglomération de Montpellier ?

Les processus d'urbanisation en œuvre dans les espaces montpelliérains sont spécifiques aux pays et aux villes de la rive nord de la Méditerranée - malgré bien sûr une forte diversité selon les situations locales. Il s'agit d'abord d'un retard relatif des processus, par rapport à l'Europe du nord, ensuite d'une forte attraction urbaine liée à ce que certains auteurs nomment « l'effet Sun Belt » des pays de l'arc nord-ouest de la Méditerranée. Ces territoires connaissent aussi des processus de littoralisation des populations et des activités au détriment des arrière-pays, et une diffusion urbaine enfin, avec un redéploiement latéral d'abord des logements et des activités le long des principaux axes de communication puis vers l'intérieur des terres. Ces processus ont effectivement œuvré dans la mise en place et le développement du mouvement de périurbanisation qui nous concerne. Les différents chiffres que nous avons avancé montrent bien les directions successives de l'expansion urbaine, envahissant de prime abord les espaces connectés et les espaces au contact du littoral, avant de se diriger vers les espaces de la garrigue montpelliéraine.

L'organisation sociale et spatiale de ces espaces présente elle-aussi de nombreux caractères communs. Guy Burgel²⁵¹ s'interroge sur l'existence d'une spécificité physique du périurbain méditerranéen en relation avec les caractères des sites urbains méditerranéens : l'étroitesse des plaines, la proximité des collines, des montagnettes, l'importance des piémonts, et de manière générale l'émiettement et le compartimentage du relief présenteraient des traits physiques responsables de certaines organisations spatiales répétitives. Roland Courtot²⁵² lie l'organisation actuelle de l'espace et la répartition des espaces résidentiels et agricoles à l'organisation traditionnelle de l'espace méditerranéen qui opposait *ager* et *saltus*; le double marché foncier qui se développe avec l'irruption des processus périurbains reflète ainsi ces oppositions antérieures: la colline (*saltus*) devient ainsi fréquemment une réserve foncière pour les nouveaux besoins spatiaux de la société urbaine tandis que les « bonnes terres » (*ager*) restent agricoles. La faible productivité de l'agriculture méditerranéenne, ou tout au moins, sa difficile mise en oeuvre, définit ici un caractère fort des espaces ruraux périurbains méditerranéens, ce qui est particulièrement applicable, on l'a dit, pour les espaces nord-montpelliérains de la garrigue.

Guy Burgel encore souligne la spécificité de ces espaces dans leur articulation à l'espace construit historiquement : « l'éclatement spatial actuel s'oppose à une longue tradition de ville méditerranéenne compacte sinon fermée, forme compacte héritée, très peu retouchée jusqu'à une

²⁵⁰ JOANNON M. - in *Méditerranée*, n°1-2, 1993, p.8

²⁵¹ BURGEL G. - Les franges périurbaines en devenir. - in *Méditerranée*, n°1-2, 1993, p.7

²⁵² COULET L. & COURTOT R. - Le périurbain des villes de la Méditerranée septentrionale. - in *Méditerranée*, 1993, n°1-2, p.5-6

période récente. »²⁵³ Ainsi, les ruptures universelles de l'urbanisation contemporaine - prolifération de plus en plus discontinues et lointaines, périurbanisation - « prennent ici des formes d'autant plus brutales qu'elles s'accroissent sans transition à des héritages urbanistiques figés, traditionnellement fermés ».

En regard de ces caractères méditerranéens, il y a le caractère résolument occidental des processus de périurbanisation qui affectent les espaces ruraux périphériques montpelliérains, et le caractère uniforme des formes spatiales et sociales de ces processus. On retrouve ainsi le modèle du jeune couple de cadres moyens installés à proximité de la ville où ils travaillent, dans une maison individuelle, ainsi que la forme spatiale du lotissement construit sur un même modèle, relié à l'agglomération montpelliéraine proche par un réseau dense de routes. Ces espaces à la spécificité méditerranéenne connaissent ainsi les mêmes phénomènes de périurbanisation que ceux en œuvre dans tous les pays occidentaux.

4 Les territoires périurbains nord-montpelliérains aujourd'hui : des territoires métropolisés à faible densité.

Plus que des territoires périurbains marqués par croissance urbaine et démographique, ce sont aussi et surtout des territoires à analyser dans la perspective de leur insertion dans les dynamiques de la métropole méditerranéenne et dans celle de leur appartenance aux territoires locaux de la garrigue languedocienne. L'ambivalence de leur statut les définit pleinement.

4-1 La métropole méditerranéenne.

Les territoires ruraux périurbains nord-montpelliérains font partie, plus que de la zone d'influence de la ville-centre Montpellier, d'une véritable région urbaine méditerranéenne, s'étendant sur l'ensemble du littoral nord-méditerranéen.

Jean-Paul Ferrier comme Jean-Paul Volle ont tenté dans leurs travaux de caractériser la spécificité du réseau urbain de ce littoral nord-méditerranéen, l'un en parlant de métropole méditerranéenne, l'autre d'aire métropolitaine éclatée²⁵⁴.

« Jean-Paul de Gaudemard dans son rapport consacré à l'esquisse d'une métropole méditerranéenne avait utilisé le concept de métropolisation pour attirer l'attention sur l'homogénéisation des densités d'habitat dans la partie

²⁵³ BURGEL G. et alii. - *La C.E.E. méditerranéenne* . - Paris : Sedes, 1990, 309 p, coll. «Dossiers des images économiques du monde ».

²⁵⁴ Notamment in FERRIER J.P. - Pour une lecture post-urbaine de la France méditerranéenne . - in *Hommages à Etienne Dalmasso : petites et grandes villes du bassin méditerranéen* . - Paris/Rome : Université de Paris VII/Ecole Fse de Rome, Società geografica italiana. Et VOLLE J.P. - *Ville et région. Approches de la question urbaine en Bas-Languedoc* . - Thèse de l'Université de Toulouse-le-Mirail, 1996.

utile de l'aire métropolitaine marseillaise. Mais le concept mérite une utilisation plus large : il décrit les villes méridionales et de la vallée du Rhône, leurs rubans urbanisés comme les magnifiques pays vides qui les bordent, il lie montagnes et îles comme composantes réelles d'une même région métropolisée. (...) Métropole méditerranéenne lui a donc été préféré pour désigner la région en cours de métropolisation entre Sète, Orange et Hyères. »

4-1-1 Une région urbaine.

En 1999, entre Perpignan, Orange et Hyères se succèdent, outre Marseille, Montpellier, Toulon, Nîmes, Aix-en-Provence, et Avignon, toutes villes de plus de 100000 habitants, 25 villes peuplées de plus de 20 000 habitants²⁵⁵. Le zonage en aire urbaine nous délivre des chiffres plus intéressants, et plus significatifs de l'ampleur du phénomène urbain dans la façade française méditerranéenne : ce zonage, rappelons-le, permet de prendre en compte communes urbaines et périurbaines.

Tableau 6- Les principales aires urbaines du sud-est de la France.²⁵⁶

Aire urbaine (définition 1999)	Population 1999	Population 1990
Marseille - Aix-en-Provence	1 516 340	1 455 122
Nice	933 080	891 319
Toulon	564 823	531 071
Montpellier	459 916	387 747
Avignon	290 466	270 744
Perpignan	249 016	230 839
Nîmes	221 455	204 173
Béziers	124 967	120 561
Narbonne	70 750	65 420
Sète	66 177	63 833
Arles	53 057	
Salon	50 532	
Draguignan	44 851	
Cavaillon	37 721	
Orange	37 279	
Lunel	28 558	
Manosque	32 383	
Beaucaire	26 416	
Bagnols sur Cèze	22 648	
St Gilles	22 201	

²⁵⁵ Source INSEE Recensement 1999.

²⁵⁶ Source INSEE Recensements 1999 et 1990.

Ainsi, on compte 10 aires urbaines dont la population est comprise entre 50 000 et plus d'un million d'habitants, et 10 autres de moindre importance, à la population toutefois comprise entre 20 000 et plus de 50 000 habitants. Ces aires urbaines apparaissent en effet comme les principales bénéficiaires de la croissance démographique entre 1982 et 90, et entre 90 et 99. Quatre de ces aires urbaines se positionnent parmi les 15 premières en France. La façade méditerranéenne française apparaît ainsi comme un foyer privilégié d'une urbanisation importante, stimulée encore par les flux migratoires. Les scénarii tendanciels de l'INSEE pour la période 2000-2030 font l'hypothèse d'une évolution de population comprise entre 28 et 40 % pour la région Languedoc-Roussillon, et 16 et 26 % pour la région Provence -Alpes - Côte d'Azur (PACA)²⁵⁷.

Ces aires urbaines, regroupant plus de 5 millions d'habitants, se succèdent sur le littoral méditerranéen, constituant un couloir à l'urbanisation quasi ininterrompue. Associées à cette dynamique métropolitaine, les aires urbaines d'Alès et de Carcassonne, bien que légèrement retirées dans l'arrière-pays, avec respectivement 89 390 et 82577 habitants en 1999.

La carte présentée page suivante, établie à partir des données de l'INSEE, permet de distinguer communes urbaines et périurbaines, et de mesurer l'ampleur de l'emprise des espaces urbains de la façade méditerranéenne, ainsi que la continuité territoriale de cette urbanisation dans les régions PACA et Languedoc-Roussillon.

Cette carte montre l'emprise spatiale de l'urbanisation et permet de caractériser, de Perpignan à Nice, une région urbaine quasi discontinue. Il faut en outre considérer que cette carte est construite à partir du ZAU, qui, malgré une définition plus conforme aux dynamiques territoriales actuelles, exclut des territoires à faible densité pourtant pleinement insérés dans une dynamique métropolitaine. Les interstices révélés par cette carte sont à réévaluer : ainsi, celui existant entre les aires urbaines de Montpellier et de Nîmes, correspond à un espace totalement bipolarisé par les deux villes proches et s'appuyant d'une part sur la N113, et l'A9, d'autre part, sur la ville de Lunel, dont l'aire urbaine atteint près de 30 000 habitants. Il est ainsi totalement justifié d'affirmer l'existence d'une véritable métropole méditerranéenne.

4-1-2 *Les limites du zonage en aire urbaine (ZAU).*

L'INSEE essaye de plus en plus de considérer les aires urbaines non plus comme des unités séparées mais comme faisant partie d'un territoire urbanisé plus vaste et cohérent. En 1996, dans le magazine *Repères*, publié par l'INSEE Languedoc-Roussillon, Jean-Luc Heller et Jean Laganier²⁵⁸

²⁵⁷ Nous emploierons le sigle PACA dans la suite de ce travail.

²⁵⁸ HELLER J.L. & LAGANIER J. - 4 habitants sur 5 de la façade méditerranéenne résident dans des espaces urbains. - in *Repères pour l'économie du Languedoc-Roussillon*, n°22, 3^{ème} trimestre 1996, pp. 25-31.

s'efforcent d'utiliser le nouveau zonage en aire urbaine pour comprendre les dynamiques de la façade méditerranéenne : les aires urbaines des deux régions Languedoc-Roussillon et PACA sont ainsi considérées comme répondant d'une même dynamique. Cependant, cette analyse vise à souligner les différences régionales, bien qu'il soit reconnu des traits communs à l'ensemble du littoral méditerranéen. La tendance générale n'est pas encore à la recherche ou à la reconnaissance d'une cohérence transrégionale quant à l'organisation urbaine des territoires.

Depuis la mise en place du zonage en aire urbaine cependant, les trois directions régionales de l'INSEE Languedoc, PACA et Rhône-Alpes conduisent différents travaux relatifs à un territoire interrégional. En 1997, elles réalisent un portrait d'un Grand Sud-Est lors d'un colloque organisé par la D.A.T.A.R., dans une contribution publiée par la direction régionale de PACA dans le magazine de la direction régionale PACA, *Sud-Insee dossier*²⁵⁹, et ainsi que dans le magazine *Repères*²⁶⁰, déjà cité.

En novembre 2001 enfin, un numéro des Dossiers de l'INSEE Rhône-Alpes actualisant les données est publié à la demande de la Mission interministérielle et interrégionale d'aménagement du territoire pour le Grand Sud-Est (M.I.I.A.T.) : ce dossier montre clairement la volonté de fonder l'analyse sur une compréhension plus globale des dynamiques territoriales, volonté concernant tout aussi bien les directions régionales de l'Insee que les ministères de l'aménagement, de l'équipement et des transports, ainsi que leurs délégations locales, D.A.T.A.R., D.I.R.E.N., etc. Cette réflexion s'appuie sur un certain nombre de points communs : croissance de la population, solde migratoire élevé, importance de l'activité touristique, etc. et reconnaît une cohérence géographique à cet espace Grand Sud-Est : « réunis par la vallée du Rhône, traversés par des grands axes de communication reliant l'Europe du nord à la Méditerranée, Languedoc-Roussillon, PACA, et Rhône-Alpes composent une espace Grand Sud-Est qui constitue depuis plusieurs années le cadre géographique d'une réflexion prospective sur l'aménagement du territoire. »

La continuité des territoires urbanisés, la structuration de cet espace sud-est par la vallée du Rhône et le littoral méditerranéen permettraient en effet d'étendre les limites de cette métropole méditerranéenne jusqu'à Valence, Lyon et Grenoble, et de caractériser ainsi un Grand sud-est qui s'étendrait de l'Espagne à la Suisse et à l'Italie - cela malgré un léger décrochement urbain en Ardèche et une partie de la Drôme

Le zonage en aire urbaine montre déjà beaucoup. Les différents ministères et leurs délégations régionales s'inscrivent de plus en plus dans une démarche d'analyse et d'action interrégionale, et encouragent la coopération territoriale, bien que préférentiellement à l'échelle intercommunale ou à celle de l'aire urbaine. L'INSEE peine encore à caractériser les diverses dynamiques urbaines qu'il identifie de

²⁵⁹ Le Grand Sud - Est. - *Sud INSEE dossier*, n°1, janvier 1998.

²⁶⁰ Le Grand Sud-Est. - *Repères pour l'Economie du Languedoc-Roussillon-Synthèse*, n°1, février 1998.

métropolitaines, ignorant ainsi une partie des territoires, ainsi que la dynamique générale qui les porte.

4-1-3 Des territoires de mobilité.

Ce territoire métropolisé, entre territoires à haute et faible densité, constitue une région urbaine, dont la cohérence repose sur un réseau urbain dense, ensemble d'aires urbaines étroitement interreliées par un réseau de transports permettant la mobilité au sein de ce territoire, et au-delà (cf. la carte présentée page suivante).

Les réseaux routiers, ferroviaires et aériens sont particulièrement denses. Les aéroports de Nice - 3^{ème} aéroport français -, Marignane, Montpellier-Fréjorgues, permettent un trafic aérien national et international. L'étendue et l'efficacité du réseau ferroviaire ne cessent de croître : les liaisons vers Paris sont désormais nombreuses et rapides. Le TGV-Méditerranée relie les principales villes à la capitale en moins de 5 heures pour les plus éloignées, moins de 3 heures pour les plus proches²⁶¹. Les liaisons internes sont moins spectaculaires, et se passent du TGV. La ligne Bordeaux-Nice cependant, desservie par des Trains Grandes Lignes permet la connexion des différentes villes du littoral méditerranéen dans un temps variant entre 2 et 3 heures.

Lyon est à une place particulière : la récente mise en service du TGV Méditerranée réduisant considérablement les distances-temps va sans doute réorganiser encore cette métropole méditerranéenne en y intégrant définitivement la région lyonnaise.

Ce réseau ferroviaire vient compléter un réseau routier et autoroutier particulièrement dense et étendu : A9, A75, A7, N113, N9, N6, etc.

Un vaste territoire est ainsi délimité et desservi, entre littoral, vallée du Rhône, et le Massif Central, direction longtemps négligée mais bientôt à l'honneur avec l'achèvement de l'A75.

4-1-4 Méditerranéité de la métropole

Les habitants résident, travaillent, consomment dans ces territoires, et y circulent. Territoires de la mobilité, territoires peuplés, ils trouvent aussi une cohérence dans leur méditerranéité, qui malgré les différences locales, unifie la région : paysages, climat, culture, etc.

La continuité du peuplement et l'inscription de ce peuplement dans une trame serrée d'infrastructures routières et ferroviaires ne font en effet pas tout. L'existence de cette métropole méditerranéenne repose aussi sur des

²⁶¹ Marseille : 3 heures ; Montpellier : 3h20 ; Nîmes : 3 heures ; Avignon : 2h50 ; Perpignan : 4h50.

caractéristiques culturelles, sur une méditerranéité actuelle et passée, réelle ou construite, qui unifie le territoire, et les représentations qui en sont faites, sur un sentiment reconnu à l'intérieur et à l'extérieur de ce territoire, d'être ou ne pas être méditerranéen, d'être ou ne pas être « du sud ». Ces pratiques et/ou ces représentations s'autoconditionnent et participent à la constitution permanente et mouvante de l'identité du littoral méditerranéen français.

Le processus de métropolisation est particulièrement intense. Avant tout le nouveau territoire est une région urbaine depuis longtemps, parce que les dispositifs spatiaux et culturels de la ville y sont présents de longue date. De leur côté les espaces de production agricole disposent d'une technologie et d'une productivité qui leur enlèvent tout caractère rural et en font comme pour leurs homologues de l'Europe Rhénane, de véritables unités agricoles urbanisées. « Toute l'étendue du territoire exerce une fonction productive résidentielle et/ou de détente appréciée et valorisée, inséparable de la qualité des paysages ».

4-1-5 *Montpellier, ville-proche.*

Montpellier et son aire urbaine - 459 916 habitants - font pleinement partie de cette métropole méditerranéenne.

Montpellier a un rôle spécifique pour les territoires périurbains qui nous concernent, rôle qu'il est hors de question de nier sous couvert de rejeter une interprétation des dynamiques spatiales en terme de centre/périphérie. Montpellier n'est certes pas *la ville-centre* à laquelle se réfèrent l'ensemble des dynamiques périurbaines : celles-ci s'intègrent dans le territoire bien plus vaste de la métropole méditerranéenne. Cependant, Montpellier, en tant que chef-lieu de l'Hérault, et capitale régionale du Languedoc-Roussillon occupe pleinement un rôle particulier de *ville-proche*, et ce, pas seulement au titre de territoire administratif de référence. Ainsi, si les territoires ruraux périurbains nord-montpelliérains sont des territoires locaux insérés dans les dynamiques métropolitaines de l'ensemble du littoral méditerranéen français, ils restent attachés non plus à la ville-centre mais à la ville-proche, celle où accomplir les tâches administratives, celle où sont scolarisés les enfants, celle enfin d'où l'on part et où l'on revient, depuis la gare TGV ou l'aéroport. Montpellier joue ainsi un rôle crucial et spécifique au sein même de la métropole.

Aire urbaine attractive, la croissance de sa population est certes due au solde naturel, mais surtout au solde migratoire : son taux de variation annuel est de 1,9 % pour la période 1990-1999, soit une augmentation brute de 71 169 habitants. La carte, page suivante présente l'évolution de la population en Languedoc-Roussillon entre 1982 et 1999. Elle montre une croissance générale importante, et une nette concentration de celle-ci dans les territoires de l'agglomération montpelliéraine et dans les territoires périphériques. Cette croissance démographique amplifie les processus de périurbanisation et la diffusion des populations jusqu'en des territoires éloignés, tels ceux qui concernent cette étude, et au-delà.

La qualité du réseau routier relie efficacement ces territoires périurbains éloignés à Montpellier et aux autres réseaux de transport. La carte présentée page suivante montre leur insertion dans les dynamiques montpelliéraines.

C'est dans ce territoire - l'aire urbaine montpelliéraine - et dans cette métropole méditerranéenne que les territoires périurbains nord-montpelliérains sont insérés. Cependant, ils sont aussi des territoires de la garrigue montpelliéraine, territoires locaux marqués par la ruralité.

4-2 Des territoires de la garrigue nord-montpelliéraine.

Territoires métropolisés, ils sont des territoires de dimension réduite, à faible densité. La croissance démographique qui les affecte, et qui accompagne une urbanisation importante, modifie le paysage local : les soldes migratoire et naturel sont positifs, révélant la reprise d'une croissance démographique locale. Le nombre de constructions de logements en accession à la propriété ne cesse de croître.

Cependant, la densité de population, et la densité du bâti, bien qu'elles aient évolué avec les processus d'urbanisation, restent faibles. La densité moyenne de population ne dépasse pas aujourd'hui 23,4 habitants au kilomètre carré. Elle atteint 64 hab/km² pour la commune de Lauret, la plus urbanisée, et atteint à peine 2 hab/km² pour la commune de Ferrières-les-Verreries - qui a connu cependant une croissance démographique importante avec une taux de variation annuel de 5,73 % pour la période 1990-1999.

La faible densité de population et la taille réduite des territoires définissent la spécificité de ces territoires de la garrigue nord-montpelliéraine. En conséquence à cette faible densité de population, services, commerces et entreprises sont peu nombreux et variés. Les deux bourgs principaux - chefs-lieux de canton - de St Martin de Londres et de Claret regroupent l'essentiel des services et activités : boulangerie, boucherie, superette, bar-tabac, médecin généraliste, dentiste, pharmacie, garage. Les autres communes ne possèdent le plus souvent qu'une épicerie voire un dépôt de pain, et dans la plupart des cas aucun service ni commerce.

L'agriculture ou ses traces marquent ces territoires. La garrigue languedocienne, comme évoqué précédemment, est d'une part un espace en déprise, marqué par la crise de la viticulture dont elle ne se remet qu'à peine, et d'autre part un espace à la mise en valeur difficile, que recouvre largement des formations végétales dégradées typiques de la forêt méditerranéenne. Ainsi, les terres sont pour une grande partie recouvertes de chênes verts et kermès, et d'herbes aromatiques ; une faible partie est utilisée pour le pacage des ovins, ou consacré à l'oléiculture. Les terres les mieux situées - du côté de la plaine de l'Hérault - sont plantées de vignes.

Les espaces naturels et agricoles succèdent ainsi à des espaces urbanisés, composant un paysage complexe, entre garrigue, vignes et maisons individuelles dispersées.

En outre, ces territoires à faible densité s'organisent à l'échelon communal. Ainsi, bien que nombre des pratiques s'inscrivent dans les territoires-réseaux de la métropole méditerranéenne, la commune reste cependant symboliquement et concrètement le plus petit niveau d'échelle territoriale et possède une existence institutionnelle ainsi que dans les représentations collectives. La commune est - encore, et particulièrement depuis la décentralisation qui lui a octroyé des pouvoirs accrus - l'échelon de l'administration des territoires et de nombre de décisions qui le concernent. Ses habitants s'y réfèrent en premier lieu quant à leur appartenance territoriale.

Ainsi, territoires insérés dans les dynamiques montpelliéraines, et celles de la métropole méditerranéenne, les communes rurales périurbaines nord-montpelliéraines n'en sont pas moins des territoires fonctionnant à l'échelle de la localité. L'organisation du système social local participe à définir une large partie des dynamiques territoriales : la gestion de l'urbanisation des communes et de l'installation de nouveaux résidents est déterminante pour l'équilibre local, et ses modalités spécifient les conditions de l'action ou de la mise en œuvre de projets localement.

L'urbanisation des communes a, dès l'arrivée des tout premiers nouveaux résidents en 1970 environ, bouleversé la gestion des municipalités. Le sol est devenu un enjeu d'importance : la plupart des communes ont vécu et vivent encore des tensions relatives à la gestion du marché foncier, tensions particulièrement vives lors de la constitution des POS. La grande majorité des communes ont en effet constitué un POS, et pour les plus petites communes (c'est-à-dire les moins peuplées) comme Ferrières-les-Verreries et le Rouet, une carte communale, fixant les orientations quant à l'occupation des sols.

Deux types d'attitude se distinguent :

_ les communes viticoles du canton de Claret sont tenues en général par de gros propriétaires terriens : l'offre foncière est régulée selon les terrains qu'ils souhaitent libérer. Celle-ci est réduite mais non bloquée, et fait l'objet de stratégies complexes.

_ Les communes de la garrigue montpelliéraine régulent leur offre dans une optique différente : la faible valeur des terres agricoles pousserait nombre de propriétaires à céder des parcelles : les municipalités s'efforcent de réguler et d'organiser cette offre foncière, de manière à pouvoir maîtriser l'urbanisation.

Cependant, l'ensemble de communes ne répondent pas de ce schéma binaire : les POS cristallisent l'ensemble des tensions locales, révélant tout autant celles existant entre les propriétaires fonciers, que celles opposant

nouveaux résidents soucieux de limiter l'urbanisation et partisans d'une ouverture à l'urbanisation. Les conflits sont multiples et spécifiques aux situations locales, semblables aux dynamiques décrites par Philippe Cadène évoquées dans le chapitre 5.

Les communes adoptent ainsi des attitudes différentes face à l'urbanisation, attitudes conditionnées par les rapports de force locaux, dépendants de la composition du conseil municipal, tout autant que de l'orientation politique de celui-ci s'il y en a une. Ce type d'attitude face à l'occupation des sols laisse présager d'une attitude plus ou moins ouverte face à l'arrivée et à l'intégration des nouveaux résidents, porteurs ou non de projets.

La croissance démographique de ces communes, tout autant que leur faible densité et la déprise économique qui les touche rendent également nécessaires/judicieux les regroupements communaux, ceci pour pouvoir réaliser des objectifs plus ambitieux, nécessitant des fonds importants, et destinés à une population plus nombreuse (comme une piscine par exemple). L'intercommunalité se développe ainsi, que ce soit sous la forme de communautés de communes, de Chartes, ou, depuis 1995, par la mise en place de Pays. L'intercommunalité cependant, bien que fortement encouragée, ne supprime pas la commune, et la souveraineté de chacune d'elle est fortement défendue par les municipalités et les habitants.

Les territoires supra communaux ainsi formés, ainsi que les communes et les cantons restent des niveaux d'échelle locaux, pleinement inscrits dans la garrigue languedocienne.

5 Ambivalence et complexité de l'organisation périurbaine nord-montpelliéraine.

L'ensemble de ces appartenances les marquent de complexité et d'ambivalence.

La spécificité périurbaine ne réside plus seulement, comme dans les années 1970, dans une opposition ville/campagne, à travers la distinction lieu de travail/lieu de résidence. Les territoires ruraux périurbains sont des territoires complexes, pleinement insérés dans les dynamiques de la métropolisation, des territoires éminemment urbains : leur organisation est articulée autour de l'utilisation et de la compréhension de la mobilité spatiale comme norme spatio-temporelle. Cependant, ces territoires sont également et paradoxalement des territoires locaux, territoires de petite taille, et à faible densité de population.

Au sein des territoires ruraux périurbains agissent et s'entremêlent plusieurs logiques territoriales : ils sont insérés dans une logique locale, qui est celle de la commune et du canton, territoires administratifs, celle du Pays ou du terroir, territoire vécu, mais aussi celle l'agglomération, qui est un autre territoire local ; ils répondent également d'une logique régionale, celle

de la métropole méditerranéenne. Enfin, ces territoires sont marqués par une logique « mondiale » ou globale, en œuvre dans les pratiques et les représentations des habitants, marqués d'urbanité et intégrant la mobilité sociale et spatiale comme nouvelle norme spatio-temporelle.

Les territoires ruraux périurbains constituent ainsi des systèmes territoriaux complexes, où se combinent les échelles locales, régionales et globales. Les territoires nord-montpelliérains sont marqués tout à la fois par leur inscription dans les dynamiques de la métropole méditerranéenne, leur appartenance aux territoires de la garrigue languedocienne et leur proximité de l'agglomération montpelliéraine. Cette pluriappartenance à des échelles territoriales emboîtées se traduit dans la complexité institutionnelle et identitaire qui marquent ces territoires.

5-1 Complexité institutionnelle.

L'ambivalence territoriale complique la gestion des territoires périurbains. Cette complexité se lit nettement dans la constitution des périmètres institutionnels.

Périmètres et compétences institutionnels se chevauchent et révèlent les difficultés d'un choix pourtant indispensable entre la mise en valeur des caractéristiques locales des territoires et celle de la dépendance à l'agglomération proche.

Les territoires ruraux périurbains nord-montpelliérains, à travers l'exemple des deux cantons de Claret et St Martin de Londres, sont véritablement marqués par une complexité institutionnelle importante. Cette complexité résulte d'abord de l'ambivalence propre à ces territoires et qui les implique dans des périmètres institutionnels relatifs à l'agglomération montpelliéraine ou les insérant dans les dynamiques des territoires ruraux de l'arrière-pays héraultais. L'intégration ou non dans les projets urbains sont lourds de conséquences, ainsi que l'appartenance à la catégorie officielle d'« espace rural » telle que définie par le zonage de l'INSEE.

Elle résulte aussi des tentatives nombreuses d'une intercommunalité qui concerne particulièrement les communes individuellement trop faibles, c'est-à-dire les communes à faible densité de population telles les communes rurales et rurales périurbaines. Ainsi, si des formes de coopération intercommunale - formes statutaires comme contractuelles - apparaissent dès 1959 en milieu densément peuplé avec les districts urbains et plus récemment les communautés d'agglomération, elles sont particulièrement nombreuses, variées et appliquées dans les territoires ruraux et ruraux périurbains.

Les projets de coopération intercommunale peuvent en effet s'appuyer sur un panel très important de structures plus ou moins souples, les formes contractuelles constituant des formes de coopération plus légères, mais aussi plus verticales qu'horizontales, puisque privilégiant l'articulation entre des niveaux de pouvoirs publics différents : schémas directeurs, contrats de ville, parcs naturels régionaux, plans d'aménagements ruraux, chartes intercommunales, réseaux de villes, comités de bassin d'emploi, pays

d'accueil touristique, agences départementales, centres intercommunaux d'action sociale, sociétés d'économie mixte locales, groupements d'intérêt public. Les formes statutaires de coopération, c'est-à-dire celles considérées comme des Etablissements Public de Coopération Intercommunale (EPCI), sont elles aussi nombreuses et superposables : le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU), le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM), le Syndicat Mixte (SIVOM à la carte), le district, la communauté de communes, nouvelle forme statutaire créée par la loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992, et enfin le pays, institué par la loi Voynet de 1995, aux compétences précisées encore par la loi Chevènement de 1999.

Périmètres et compétences ne s'excluent pas les uns des autres : une commune peut faire partie d'un SIVOM, d'une communauté de communes ne recoupant pas forcément ce SIVOM et participer à un projet de pays sur un périmètre encore différent.

La coopération intercommunale constitue un outil d'importance entre les mains des municipalités. En effet, les formes actuelles de coopération sont basées sur l'adhésion volontaire : les Commissions Départementales de Coopération Intercommunale (CDCI) chargées d'établir un Schéma Départemental (SDCI) ont un rôle strictement consultatif et incitatif et ne peuvent en aucun cas imposer un périmètre.

Le Pays, défini par la Loi n° 99-533 du 25 juin 1999, portant modification de la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT) n°95-115 du 4 février 1995, tient une place particulière et vise à simplifier les dispositifs de coopération intercommunale : il nécessite une entérination du périmètre puis de la charte de projet territorial par la préfecture, et s'inscrit donc dans une démarche beaucoup plus lourde et contrôlée par l'Etat, qui débouche cependant sur une reconnaissance par les instances départementales, régionales et nationales et une prise en compte des projets locaux dans les définitions des orientations d'aménagement du territoire. Il s'inscrit véritablement dans une intercommunalité de projet, et marque une volonté d'accroître la participation des acteurs locaux à des projets qu'ils définissent eux-mêmes.

Pour toutes les formes de coopération intercommunale cependant, l'initiative est toujours laissée aux communes, tant pour la définition du périmètre que pour le choix des compétences ou encore, dans une certaine mesure, le choix du dispositif financier. Ces diverses formes encouragent ainsi les projets de territoire, et les projets d'acteurs, en facilitant notamment les évolutions au sein d'une même forme d'EPCI, et les glissements entre les différentes formes d'EPCI existantes et/ou créées par la loi, en associant systématiquement les acteurs de la société civile aux processus de création intercommunale. La nouvelle loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) et les nouveaux documents d'urbanisme qu'elle met en place (SCOT, PLU) vont également dans le sens d'un urbanisme de projet, qui

renforce la gestion intercommunale et les démarches de contractualisation²⁶².

Qu'il s'agisse de la constitution de nouveaux territoires supracommunaux ou de la délimitation de périmètres purement administratifs, la logique centre/périphérie prime le plus souvent, une couronne plus ou moins étendue étant délimitée autour de l'agglomération principale. Les communes des territoires ruraux périurbains situés à la frange des processus d'urbanisation, sont tour à tour intégrées ou exclues selon la nature du territoire administratif mis en place²⁶³. Certaines communes souhaitent privilégier la constitution de territoires intercommunaux, espérant par là réduire leur soumission aux directions imposées par l'agglomération, largement dominante dans les prises de décision²⁶⁴. Lors de la constitution de ces structures intercommunales locales, les périmètres se négocient également pied à pied, chaque municipalité veillant à conserver ses prérogatives.

Les communes qui intéressent cette recherche sont ainsi alternativement ou concomitamment considérées comme partie prenante de la dynamique montpelliéraine ou intégrées à celle des territoires ruraux cévenols proches. Ils sont en outre morcelés au gré des alliances locales. Chaque commune est ainsi placée sous des juridictions différentes voire contradictoires, plus ou moins contraignantes. Deux types de périmètres se distinguent : ceux intégrés à la dynamique de l'agglomération montpelliéraine, et ceux en rapport avec la gestion locale des territoires.

_ Une partie des communes font partie de l'aire urbaine de Montpellier : seules St André de Buèges, Pégairolles de Buèges, St Jean de Buèges et le Rouet pour le canton de St Martin de Londres, Vacquières, Campagne et Garrigue pour le canton de Claret en sont exclues - et d'ailleurs considérées comme des communes rurales selon la nomenclature de l'INSEE, ce qui entraîne d'autres conséquences comme l'éligibilité à certaines subventions nationales, régionales et européennes par exemple.

_ Le Bassin d'Emploi de Montpellier, défini selon l'INSEE, intègre l'ensemble des communes des deux cantons concernés.

_ Le Bassin d'Habitat de Montpellier n'intègre quant à lui que le canton de Claret.

²⁶² La mise en place des PLU, SCOT dans le cadre de la loi SRU du 13 décembre 2000 sont encore à l'état de projets dans les territoires qui nous concernent ; les premiers documents devraient voir le jour fin 2003 ou en 2004.

²⁶³ Notons que ces territoires se conforment dans l'immense majorité des cas aux limites départementales et régionales déjà en place. Ainsi, malgré le caractère manifestement « transfrontalier » et pluricentraux des processus de métropolisation en œuvre dans les territoires, les territoires institutionnels obéissent à des modes d'organisation de l'espace aujourd'hui dépassés.

²⁶⁴ Bien que les structures intercommunales se constituent le plus souvent sur la base des volontés locales et ne soient pas imposées par l'Etat, les communautés d'agglomération priment sur les autres formes d'intercommunalité, le périmètre étant déterminé à la majorité et non à l'unanimité des votes de communes concernées. Certaines communes se trouvent ainsi intégrées dans des périmètres contre leur souhait initial.

– **Aucune commune des deux cantons n’appartient à la Communauté d’Agglomération** récemment mise en place, bien que certaines²⁶⁵ d’entre elles aient fait partie du projet de périmètre : elles en ont été finalement exclues, jusqu’à la prochaine extension de ce périmètre. Cependant, certaines des communes périphériques de cette communauté d’agglomération sont impliquées dans des structures intercommunales avec elles.

Localement :

– **Chaque canton est constitué en communauté de communes** : la Communauté de Communes de l’Hortus correspond au canton de Claret, la Communauté de Communes²⁶⁶ Pic St Loup au canton de St Martin de Londres. Cette correspondance entre limites cantonales et périmètre de la structure intercommunale simplifie relativement l’organisation de ces territoires ; cette situation est toute récente cependant.

En 1992 coexistaient en effet sur le canton de St Martin de Londres trois structures intercommunales distinctes, la C.C. Séranne Pic St loup, la C.C. des Deux Pics, et la C.C. Pays de Buège. Ces différentes structures ont peu à peu fusionné jusqu’à la constitution de la C.C. Pic St Loup, courant 2000.

– **Les Chartes**, formes contractuelles, sont désormais intégrées dans les projets des C.C.

– **Les SIVOM**

– **Chacun des deux cantons participe également du projet de création d’un Pays Pic St Loup Haute Vallée de L’Hérault**, dont le périmètre inclut les cantons des Matelles, Ganges, St Martin de Londres et Claret. Ce Pays résulte de la fusion de trois associations antérieures : le Pays d’Accueil Touristique Pic St Loup - Haute Vallée de l’Hérault, le CODEPIC (COmité de DEveloppement du PIC St Loup) et la Charte de la Haute Vallée de l’Hérault, toutes trois formes contractuelles de coopération intercommunale.

La Communauté d’Agglomération montpelliéraine vient d’intégrer deux communes du canton des Matelles, incluses dans le périmètre du Pays en projet, décision mettant en difficulté les communes concernées, et engageant des modifications du projet de Pays en cours.

La multiplication des compétences et des périmètres, et la co-existence de formes contractuelles et statutaires de coopération territoriale créent une complexité institutionnelle importante. Celle-ci peut constituer un frein pour la constitution de projets territoriaux durables. Cependant ces territoires peuvent tirer parti de leurs diverses implications : un canton réuni en communauté de communes peut ainsi profiter de l’éligibilité de certaines de ses communes à des subventions soumises à conditions, ainsi que de l’insertion d’autres dans l’agglomération urbaine. La carte présentée page suivante tente de montrer cet enchevêtrement des périmètres administratifs.

²⁶⁵ Notre Dame de Londres, St Martin de Londres, Causse de la Selle.

²⁶⁶ Nous emploierons désormais le sigle C.C. pour Communauté de Communes.

5-3 Ambivalence identitaire

L'ambivalence est aussi identitaire.

La ville, lieu de travail et de consommation - et même si la consommation s'effectue dans les centres commerciaux périphériques, et si le lieu de l'activité professionnelle est lui aussi périphérique - constitue un référent identitaire fort pour tout individu, et pour

les périurbains particulièrement. La ville et son cortège de vertus ou de tares résonnent fortement dans les imaginaires sociaux. De la même façon, l'espace rural, et l'imagerie de la garrigue montpelliéraine telle qu'elle est construite et entretenue, constituent un autre référent identitaire fort pour les résidents périurbains. Ville et campagne continuent d'œuvrer comme des référents identitaires guidant représentations et pratiques.

Les territoires périurbains, bien que les dynamiques urbaines dans lesquelles ils sont insérés dépassent largement le cadre restreint de l'agglomération montpelliéraine, sont ainsi fortement polarisés par l'agglomération.

Montpellier incarne d'abord la ville de référence : les territoires sont *péri* urbains. L'identité actuelle des territoires périurbains doit ainsi se définir par rapport à Montpellier, qu'elle se construise contre l'identité montpelliéraine ou dans le même sens qu'elle. Ensuite, Montpellier est une ville dont l'influence et la renommée dépassent largement l'échelle locale. Son image particulièrement valorisée participe à la construction de l'image des territoires périphériques, tout autant à l'intérieur qu'à l'extérieur, auprès des habitants périurbains ou auprès de ceux qui n'y résident pas.

De la même façon, Cévennes et garrigue languedocienne marquent l'imaginaire périurbain. Les signes de la méditerranéité sont tous représentés et ont leur efficacité : mas et bastides, même abandonnés ou rénovés luxueusement, murs de pierre sèche, vergers d'oliviers ou d'arbres fruitiers, garrigue et herbes aromatiques, soleil, cigales, couleuvres, troupeaux de moutons, rares, évoquant bergers et transhumance, fromages, etc. participent de la construction d'une image mythique et fortement valorisée du « Midi » et du Midi cévenol. Ces différents référents identitaires guident représentations et pratiques des habitants périurbains tout autant que l'identité montpelliéraine.

Une complexité institutionnelle et identitaire marque ainsi les communes : une pluralité de logiques territoriales se surimposent au sein des localités, au sein desquelles les habitants périurbains opèrent un choix, que révèlent leurs pratiques.

5-4 L'ambivalence et la complexité territoriales comme ressources pour l'action.

L'ambivalence et la complexité marquent l'organisation de ces territoires ruraux périurbains nord-montpelliérains. L'implication de plusieurs logiques

territoriales oeuvrant ensemble sur un même territoire le caractère indéterminé et/ou surdéterminé de l'identité et du statut institutionnel de ces territoires constituent l'originalité du système territorial rural périurbain, et des territoires qui concernent cette étude.

L'organisation de ces territoires est à même, selon les hypothèses émises dans la partie un, de privilégier les initiatives des acteurs et la mise en valeur des ressources individuelles.

5-4-1 Des territoires exigeant et permettant l'innovation.

L'implication dans des niveaux d'échelles territoriales différents et emboîtés et les flous institutionnel et identitaire qui en découlent, caractérisent une organisation territoriale ambivalente et complexe, à même de permettre et d'exiger tout à la fois l'émergence d'innovations sociales. La surdétermination territoriale, symbolique et institutionnelle de ces territoires périurbains nord-montpelliérains, entre logique rurale/locale des territoires de la garrigue et logique urbaine/métropolitaine de la métropole méditerranéenne et/ou de la ville-proche de Montpellier, est tout autant une indétermination fortement marquée.

L'absence de définition territoriale, de statut institutionnel et d'identité fortement caractérisés, constituent un vide et une liberté laissés aux acteurs pour la mise en place de pratiques re-crédant cette cohérence.

Dans ce contexte, des projets sont à même de se construire, projets individuels ou collectifs, inconscients ou conscients d'appropriation ou de ré-appropriation des territoires, et qui sont autant de pratiques sociales du territoire.

L'invention ou la ré-invention d'une identité à ces territoires, le détournement des manques ou des surplus de territoire, mais aussi et surtout le parcours quotidien de ces territoires, nécessitent l'initiation de pratiques sociales inédites, qui jouent et se jouent de l'ambivalence et de la complexité territoriales. Ces territorialités sont une résolution du système complexe et vaste de déterminations et d'indéterminations qui se propose aux sociétés périurbaines. Elles s'inscrivent comme une utilisation/évaluation des différentes logiques territoriales en jeu.. Elles sont innovantes, parce qu'elles naissent d'un système au sein duquel les acteurs ont la nécessité de se positionner et au sein duquel l'action créatrice trouve une marge importante pour s'épanouir. L'organisation des territoires périurbains nord-montpelliérains exige ainsi l'innovation tout autant qu'elle permet son émergence.

5-4-2 Des raisons pratiques d'innover.

Cette complexité territoriale permet en outre le cumul des avantages comparatifs des territoires au sein desquels ils s'insèrent.

Territoires métropolisés à faible densité, ils sont susceptibles de valoriser à la fois les atouts de la proximité, de la faible densité, et de la petite

dimension, et ceux de la concentration, de la connexion, de la densité, relatifs à leur insertion dans les dynamiques de l'agglomération montpelliéraine et de la métropole méditerranéenne.

Cette insertion est aussi une proximité avec un ensemble de conditions nécessaires à l'émergence de cette innovation : réseaux de transport, armature urbaine, densité de population, foyers économiques, etc. dont les territoires périurbains sont susceptibles de tirer profit.

Proximités sociale et spatiale s'ajoutent et permettent l'expression et la valorisation des dynamiques endogènes. La faible dimension du système social local multiplie en effet les situations d'observation, de rencontre, d'échange, de confrontation, de conflit : la diversité, la densité et la qualité de ces connexions de diverses natures, la concentration et la circulation des hommes et des informations au sein des territoires, conditionnent la production de *connaissance*, condition essentielle de l'apparition de l'innovation. En outre, la proximité sociale et spatiale, à l'échelle de la commune en premier lieu, est aussi proximité du pouvoir municipal, celui-ci étant à même d'accompagner les projets des acteurs.

Enfin, la situation d'espace périphérique, au sens strict du terme, permet une offre foncière importante, diverse, et peu chère. L'achat ou la location de terrains ou de locaux - personnels ou professionnels - est à moindre coût, et tend à favoriser ainsi la mise en place de projets individuels ou collectifs, personnels ou professionnels.

C'est en ce sens aussi que doit s'entendre l'hypothèse selon laquelle l'ambivalence territoriale s'érige en ressource pour l'action et l'innovation. Les caractéristiques des différents systèmes territoriaux impliqués semblent pouvoir être utilisées comme des avantages cumulés.

5-4-3 Innovation, innovation spécifique, innovation calibrée.

L'émergence de processus d'innovation s'effectue au sein de territoires complexes, insérés dans des logiques territoriales multiples et emboîtées. Cette imbrication de déterminations et d'indéterminations produit en conséquence des types variés d'innovations, qu'il s'agira d'identifier dans la partie trois.

En premier lieu, les territoires périurbains participent, en tant que nouveaux territoires urbains, des dynamiques de l'innovation en œuvre dans les métropoles : ils sont ainsi susceptibles de favoriser l'émergence d'innovations semblables à celles apparaissant dans l'ensemble des territoires urbains aujourd'hui.

Leur complexité territoriale est cependant susceptible d'initier une innovation spécifique, qui s'inscrit véritablement comme une évaluation/valorisation de l'ensemble des ressources et spécificités périurbaines. Cette innovation, en étroite relation avec l'organisation

spécifique des territoires périurbains, fera l'objet d'une attention particulière.

Dans les deux cas, la mise en place de territorialités périurbaines, qui s'opère à travers un ensemble de choix territoriaux, est pleinement valorisée par la compréhension et l'utilisation de la mobilité spatiale. Pratique initiale qui marque les conditions d'habitation en territoire périurbain, elle permet la mise en relation du territoire avec les territoires proches et lointains, et la pleine participation des territoires locaux aux dynamiques urbaines et métropolitaines ; la mobilité spatiale semble ainsi être à même de faire le lien entre logiques métropolitaine et locale, de créer véritablement ce lien aux formes multiples. Caractéristiques locales/rurales et urbaines/métropolitaines se complètent : leur utilisation sélective par le biais de la mobilité les rend éminemment périurbaines.

Les dynamiques territoriales au sein desquelles les territoires périurbains sont insérés sont autant de systèmes qui déterminent une partie des dynamiques locales. L'innovation périurbaine, dans sa spécificité, émerge ainsi au sein de territoires fortement déterminés non seulement par ces systèmes territoriaux, mais aussi par un ensemble de normes idéologiques, politiques et sociales, qui orientent les pratiques et le contenu des innovations. Dans un contexte de compétition et de différenciation généralisée des territoires, une forme de norme à l'innovation se met en place, ne valorisant que l'innovation « utile », susceptible de produire des dynamiques de développement local, et produisant paradoxalement une forme de dé-localisation de l'innovation, en proposant du développement clé-en-main.

_ Normes idéologiques et économiques.

La première norme est idéologique. En premier lieu, l'intérêt suscité dans les dernières années par les problématiques de développement local et rural a été largement diffusé et transféré aux instances institutionnelles. La valorisation des territoires ruraux par la mise en place d'activités relatives aux « Terroir-Technologies de l'Information-Tourisme » constitue une stratégie communément admise et mise en œuvre dans la grande majorité des territoires ruraux, ruraux périurbains, ou de montagne. L'impossibilité d'une mise en concurrence avec les territoires ruraux productivistes nécessite l'adoption d'une stratégie alternative que cette norme « TTT » définit globalement.

Dans les territoires ruraux périurbains, la problématique est complexe, au sens où la référence à une idéologie de développement rural se couple avec une idéologie de développement urbain. L'accent est mis sur la dynamique de territoires placés sous le signe de la mobilité spatiale. L'insertion dans les territoires métropolisés et la proximité d'un marché de consommateurs urbains constituent des références fortes qui contribuent elles aussi à normer les diagnostics précédant l'action territoriale, et à renforcer la norme TTT imposée par l'idéologie ruralisante.

Ces normes idéologiques transférées aux problématiques économiques des territoires orientent les projets mis en place, non seulement par les collectivités territoriales, mais aussi par les acteurs individuels et collectifs. Elles valorisent une approche économique des dynamiques locales et, bien qu'elles s'inscrivent dans une approche territoriale de l'innovation, conduisent à spécialiser l'ensemble des territoires dans une offre standardisée de type « TTT » écrasant les différences territoriales. Ignorant nombre de réalités locales, les projets tentent d'adapter le territoire à un projet normé, plutôt que de construire un projet économique adapté au territoire. La recherche de subventions contribue de façon générale à la mise en place de « normes à l'innovation » qui canalisent les initiatives des acteurs privés et celles des collectivités locales. Les institutions contribuent à systématiser ce type de processus : les labels, signes électifs, constituent aujourd'hui des normes incontournables, et ne représentent plus tant des atouts pour leurs détenteurs, que des failles pour ceux qui ne les possèdent pas.

_ Normes politiques.

Ces normes idéologiques et économiques qui déterminent les critères d'attribution des subventions territoriales sont à relier à des normes politiques. Le Schéma Directeur Régional d'Aménagement du Territoire pour la région Languedoc-Roussillon met l'accent sur l'aménagement des littoraux et des villes. Les territoires de l'arrière-pays languedocien dont font partie les terrains de cette étude font l'objet d'une préoccupation moins importante : ainsi le périmètre du futur Pays n'a été examiné qu'après la mise en place du périmètre de la nouvelle agglomération montpelliéraine, et cela parfois au détriment de la cohérence territoriale.

_ Normes sociales.

Enfin, des normes sociales sont aussi prégnantes, et déterminent nombre des pratiques périurbaines. La mobilité comme condition sine qua non de toute territorialité périurbaine constitue certes une ressource pour l'innovation mais peut constituer à contrario une voie unique pour celle-ci.

L'ensemble de ces normes sont fortement relayées par les institutions et les collectivités locales, ce qui accroît leur force restrictive. Le pouvoir des municipalités, du Crédit Agricole, des coopératives viticoles est considérable à l'échelle locale et détermine nombre des dynamiques locales. Les innovations émergent dans ce contexte normatif ; la question de l'effectif pouvoir des acteurs et des territoires locaux se posera avec acuité.

5-5 Des sociétés de « déplacés » : la nécessité d'innover.

L'ambivalence et la complexité qui marquent les localités périurbaines, et les normes qui s'y appliquent, qui sont autant de déterminations, sont mises à l'épreuve de l'action des individus et des groupes. L'innovation

constitue à ce titre véritablement un instrument de régulation et de valorisation territoriale entre les mains des acteurs locaux.

Les sociétés périurbaines locales résultent de la juxtaposition/confrontation des autochtones et des nouveaux résidents. Ceux-ci ne sont pas seulement des migrants pendulaires. La composition de la société périurbaine nord-montpelliéraine actuelle résulte de plusieurs vagues successives d'installation, depuis le début des années 1970.

Au sein des communes qui concernent cette enquête, plusieurs groupes sont identifiables :

_ Les rapatriés d'Afrique du Nord, arrivés massivement dans les régions Languedoc-Roussillon et PACA après 1962 et installés pour une partie d'entre eux dans l'arrière-pays languedocien.

_ Les néo-ruraux des années 1970, attirés par les Cévennes comme ils le furent par le plateau du Larzac, installés dans un projet fort de « retour au local », pour vivre de la terre, de l'élevage, etc. Certains d'entre eux sont encore là, ont modifié ou réalisé leurs objectifs, les ont précisés parfois, et ont participé à la toute première mise en place d'une territorialité périurbaine.

_ Les néo-ruraux des années 1990-2000. Les raisons de leur installation sont les mêmes que pour les précédents, mais considérablement revues à la baisse. Ce sont des « Parisiens », c'est-à-dire souvent des personnes résidant au nord de la Loire, et souhaitant s'installer « dans le Sud » : la recherche d'un lieu au climat agréable et la volonté conjuguées d'accéder à la propriété les emmènent souvent à acquérir une maison individuelle dans des territoires ruraux périurbains remplissant ces conditions. Ce type de projet est aussi celui de montpelliérains, ou d'autres ex-urbains, souhaitant cumuler les avantages de la propriété et ceux de la vie dans la nature. Le Pic St Loup et ses paysages sont en cela particulièrement prisés, plus notamment que les paysages viticoles de la plaine de l'Hérault.

_ Parmi ces néo-ruraux, appelés parfois « néo-néo » localement, certains s'installent non seulement en tant que résidents, mais aussi en tant qu'habitants : leur installation vise à développer une activité économique, sociale ou culturelle localement.

_ les « autochtones ».

_ les autochtones en situation de retour au pays : partis pour faire des études, pour un travail, ou d'autres raisons, à Montpellier ou plus loin, ils reviennent vivre dans les communes où ils sont nés, et où ils conservent familles et amis.

Les choix territoriaux, susceptibles d'initier des démarches innovantes, sont ainsi opérés par des sociétés spécifiques : celles-ci, périurbaines et méditerranéennes, mobiles et « déracinées », peuvent s'inscrire comme particulièrement aptes à valoriser les conditions territoriales. Sociétés indéfinies dans des territoires indéfinis, elles peuvent/veulent/doivent innover : la mise en oeuvre de leurs territorialités, toutes originales

combinaisons territoriales, est une expérimentation d'une forme de liberté territoriale ainsi qu'une recherche d'ancrage. Les territoires ruraux périurbains peuvent-ils ainsi peut-être être à même d'intégrer des sociétés de plus en plus mobiles et instables, en leur permettant d'inventer leur mode de vie et leur statut.

Conclusion de la partie deux

Cette deuxième partie visait à deux objectifs : présenter la spécificité des territoires périurbains à travers une approche diachronique ; présenter les territoires ruraux périurbains nord-montpelliérains comme des territoires susceptibles d'exiger et de permettre l'émergence d'innovations, c'est-à-dire préciser encore les hypothèses guidant cette recherche.

Lors, les territoires périurbains apparaissent comme des territoires à l'organisation complexe et ambivalente, inscrits comme périphéries montpelliéraines et territoires méditerranéens métropolisés, comme des territoires en forte croissance démographique, accueillant une population nombreuse et diverse, et comme des territoires à faible densité, territoires ruraux de la garrigue languedocienne.

La spécificité de leur organisation est susceptible de susciter action et innovation sociale. Cette innovation, qu'elle émerge comme une innovation commune à l'ensemble des nouveaux territoires urbains, ou comme une innovation spécifique à ces territoires locaux semble constituer, entre les mains des acteurs, un moyen de régulation et de valorisation territoriale, s'opposant aux normes idéologiques, politiques, économiques, sociales, et aux pouvoirs institutionnels et non-institutionnels en œuvre dans ces territoires.

partie trois

**innovation périurbaine
et changement territorial**

Introduction. Hypothèses.

Cette dernière partie est consacrée à l'identification et à l'analyse des différentes innovations en œuvre dans les territoires ruraux périurbains nord-montpelliérains, à travers celle des projets portés par les acteurs. Les deux objectifs énoncés dans l'introduction générale guident et structurent cette partie. Il s'agit de caractériser les processus de l'innovation sociale, étant entendu que l'innovation émerge dans ces territoires au même titre que dans l'ensemble des territoires urbains. Elle prend cependant des formes spécifiques, en relation avec l'organisation du territoire périurbain. Dans les deux cas, la mobilité spatiale est utilisée comme lien privilégié entre les caractéristiques urbaines/métropolitaines et rurales/locales des territoires. Elle est à ce titre au centre des processus d'innovation. D'autre part, à travers l'analyse des processus de l'innovation, une analyse de la relation innovations/changement territorial se profile. L'identification d'un système de l'action territoriale, qui met en relation les différents types d'innovations, d'activités, et de projets, permettra d'analyser la production de territoires différenciés, et de saisir le type de dynamiques territoriales en œuvre dans les cantons de Claret et de St-Martin de Londres. Les processus de production territoriale par l'innovation questionnent en outre le rôle effectif des acteurs dans les dynamiques territoriales, et la capacité des territoires locaux à se produire.

Le travail de terrain a visé à identifier quelles territorialités spécifiques et innovantes se mettent ou se sont mises en place dans les communes rurales périurbaines de notre étude, ainsi que les processus de cette mise en œuvre. La recherche s'est concentrée sur la notion de projets d'acteur, sous-tendant qu'ils révèlent et conditionnent les modes de territorialisation des acteurs, et réciproquement. La recherche et la lecture de ces territorialités à travers les différents projets ont ainsi donné à voir la nature de la relation acteurs/territoires périurbains.

Les pratiques des acteurs dans le territoire seront scindées en trois groupes :

_ **les activités personnelles** qui incluent l'activité résidentielle, l'activité familiale, l'activité professionnelle, l'activité politique.

_ **les activités économiques.**

_ **les activités territoriales** qui regroupent les pratiques ayant pour objectif et/ou effet d'agir directement sur les caractéristiques territoriales.

Cette partition structurera la partie et sa division en chapitres. Le chapitre 8 évoque ainsi les processus de l'innovation intervenant dans les pratiques personnelles des acteurs périurbains. Le chapitre 9 s'attache à

analyser les mécanismes de l'innovation inscrits dans les activités économiques. Le chapitre 10 enfin analyse les actions explicitement territoriales des acteurs périurbains et leur caractère innovant.

Justifiant et prolongeant cette partition, plusieurs hypothèses transversales et complémentaires sont à émettre :

1.

La relation des acteurs à leur territoire s'opère à travers l'imbrication de ces trois types d'activité, qui participent de trois niveaux d'échelle. Ceux-ci s'emboîtent selon l'implication croissante du territoire dans les pratiques de l'acteur et/ou selon l'implication croissante de l'acteur dans une action proprement territorialisée. Les pratiques personnelles engagent l'acteur dans une relation quasi unilatérale avec le territoire : celui-ci est inclus comme support des pratiques, sans que ces pratiques nécessitent et produisent une empreinte territoriale forte. Les pratiques économiques au contraire exigent et produisent une plus grande territorialisation des pratiques. Plus encore, les activités territoriales engagent de fait l'acteur dans sa relation au territoire, en ce qu'elles visent explicitement à une action territoriale.

Les trois chapitres sont intimement liés, comme sont liés les différents niveaux d'échelle des pratiques territoriales, réunis au sein des projets complexes des acteurs.

De cette hypothèse en découle une autre : deux types de variations semblent caractériser cette partition du corpus d'innovations.

2.

La spécificité périurbaine de ces innovations varie.

Les innovations, produites par une utilisation/valorisation de la dualité des ressources territoriales périurbaines, ne les engagent pas toutes avec la même intensité. Les innovations personnelles en premier lieu inscrivent les territoires périurbains au sein des territoires post-urbains tels qu'évoqués par Jean-Paul Ferrier. Leur caractère éminemment transversal positionne les territoires périurbains comme des territoires pleinement insérés dans les dynamiques de la société individualiste, mobile, flexible, société urbaine par excellence. Les innovations économiques montrent une spécificité périurbaine plus marquée, parce qu'elles se construisent à partir des ressources spécifiquement périurbaines. Elles engagent non plus seulement l'acteur individuel dans un rapport personnel au territoire mais l'ensemble de l'organisation territoriale. Les innovations territoriales enfin se mettent en place à partir de la spécificité de cette organisation. Elles visent à une différenciation et une valorisation territoriales et sont à ce titre autant de signes d'une participation à des dynamiques territoriales vastes, et à celles de la compétition généralisée des territoires ; elles sont cependant spécifiquement périurbaines, dans leur émergence, et dans leur application.

L'effectivité territoriale des innovations, c'est-à-dire leur capacité à produire un changement, varie de la même façon.

L'innovation territoriale possède *a priori* un potentiel de changement plus grand, en ce qu'elle vise explicitement à ce changement. L'innovation économique semble impliquer elle-aussi le changement territorial parce qu'elle est à même de produire une valorisation territoriale. L'innovation personnelle possède un pouvoir de changement souvent réduit cependant à l'agrégation des initiatives isolées des acteurs.

3.

L'analyse des diverses innovations est une analyse de la place des territoires périurbains au sein des nouveaux territoires urbains, et du rôle spécifique qu'ils sont susceptibles d'y jouer par le biais des dynamiques d'acteurs. Le chapitre 12 s'efforcera en ce sens d'envisager ces différentes échelles de l'innovation périurbaine.

Innovations personnelles, économiques et territoriales interagissent, et constituent un système complexe d'action territoriale. L'ensemble de ces innovations participent d'une dynamique résolument urbaine, et réfutent le caractère marginal ou périphérique des territoires périurbains.

Pour caractériser les processus de l'innovation périurbaine en leur ensemble, l'identification des différents types d'activités doit s'accompagner de celle des types de projets et d'innovations qui émergent dans leur cadre. Nous distinguerons d'abord projets individuels et collectifs²⁶⁷. Nous distinguerons ensuite les innovations organisationnelles et institutionnelles : alors que les premières modifient l'organisation des pratiques, les secondes visent à une normalisation du changement via des processus d'institutionnalisation.

L'identification des différents projets et innovations émergeant dans le cadre de chaque activité, et des liens qui les unissent, ainsi que celle de leur niveau d'implication et d'efficience territoriales, nous permettront de saisir les processus de l'innovation périurbaine dans leur complexité, et de souligner par là-même la complexité des territoires périurbains eux-mêmes.

La compréhension des liens unissant les innovations émergeant pour chaque type d'activité, et celle des dynamiques dominantes dans les processus de l'innovation périurbaine est en outre nécessaire à l'identification des processus du changement territorial.

Ces analyses nous permettront d'émettre des conclusions quant à l'effectivité des innovations en tant que productrices de territoires, et de prendre la mesure du pouvoir d'auto-détermination des acteurs. Elles permettront ainsi de saisir la nature du lien innovation/territoire, au-delà du cas particulier des territoires nord-montpelliérains.

²⁶⁷ Cf. Chapitre 3.

Chapitre 8

L'enquête.

Une analyse des processus de l'innovation sociale impose un travail d'enquêtes important. L'innovation, pratique sociale inédite, est à rechercher dans les pratiques et les discours des acteurs, qui révèlent la spécificité de leur rapport au territoire.

L'identification des acteurs innovateurs ou potentiellement innovateurs a constitué la première partie de ce travail de terrain. Le corpus d'enquête ainsi établi, il s'est ensuite agi de caractériser leurs pratiques, à travers l'énoncé de leurs projets.

1 Le déroulement de l'enquête. L'identification des acteurs.

« Sans enquête, pas de droit à la parole²⁶⁸ » : un travail d'enquête important est à la base de cette recherche. Les informations analysées proviennent d'une part de la documentation recueillie dans les organismes officiels, d'entretiens menés auprès des administrations publiques, depuis le Conseil Général, les structures intercommunales jusqu'aux maires des municipalités concernés²⁶⁹, d'autre part et surtout d'un travail d'enquêtes effectué auprès des habitants périurbains eux-mêmes.

La volonté de privilégier une approche qualitative à travers la parole des acteurs locaux a été présentée dans l'introduction générale. Le choix du projet comme indicateur privilégié des dynamiques sociales et territoriales a quant à lui été explicité dans la partie un de ce travail. Comment cependant s'est déroulé concrètement ce travail d'enquête? Comment ont été mis en oeuvre le recueil de la parole des acteurs, le choix des acteurs interrogés et l'analyse de la parole recueillie ?

1-1 Le travail de terrain.

L'enquête s'est déroulée en plusieurs temps. La première période d'enquête, effectuée au cours des mois d'avril et de mai 1998, entrait dans le cadre de la réalisation du DEA²⁷⁰. Elle correspond à ce que l'on peut considérer comme une pré-enquête, au cours de laquelle les hypothèses de départ ont été testées et précisées, et le déroulement des entretiens mis au point. Ont suivi deux autres périodes d'enquête, beaucoup plus intensives,

²⁶⁸ KAYSER B. - Sans enquêtes, pas de droit à la parole. - in *Hérodote*, n°9, 1978, pp. 7-18.

²⁶⁹ Une quarantaine d'entretiens ont été réalisés.

²⁷⁰ *Les espaces périurbains : des lieux privilégiés d'innovation sociale* . - DEA « Organisation de l'Espace » option « Dynamique et gestion des espaces urbains ». - Université Paul-Valéry, octobre 1998, 70 p.

de mars à juin 1999, et de mars à juin 2001, au cours desquelles la grande majorité des entretiens ont été réalisés. Enfin, durant les mois de juillet et d'août 2002, et de janvier 2003, quelques entretiens supplémentaires ont été effectués, ou des personnes à nouveau rencontrées, pour complément d'enquête.

Les rendez-vous ont été pour la plupart pris par téléphone afin de disposer d'un temps confortable d'entretien. La durée de chacun variait généralement de une à deux heures. Mené selon une grille thématique très souple, chacun d'entre eux visait à recueillir des informations sur l'ensemble des projets, en cours ou réalisés, abandonnés ou en cours de modification, individuels ou collectifs, personnels ou professionnels. Pour cela, la question ouvrant l'entretien, était :

- « Vous vivez dans un territoire périurbain : comment êtes-vous arrivés là, et que comptez-vous y faire ? »

Ce qui suivait prenait la forme d'une conversation, avec enregistrement audio ou, dans le cas d'un refus, prise de notes. Les entretiens ont ainsi souvent pris la forme de récits de vie, les personnes rencontrées se trouvant devant la nécessité de replacer leur situation actuelle et les projets qui lui étaient associés, dans le cadre explicatif plus général de leur histoire personnelle. Des questions supplémentaires sur leur pratique quotidienne du territoire, et leur relation avec Montpellier et sa région, ont été parfois posées, si les personnes interrogées n'y avaient incidemment pas répondu au cours de l'entretien.

1-2 Le choix des personnes interrogées.

Dans un premier temps, les entretiens ont été réalisés sans échantillon. Le travail de recherche visait à identifier les processus de l'innovation sociale périurbaine dans des territoires où la société est particulièrement diverse. Il a été jugé crucial, en accord avec notre approche théorique du changement et de l'innovation, de ne pas caractériser *a priori* les personnes innovantes. Une distinction systématique entre anciens et nouveaux résidents a été rejetée, corrélée avec l'attribution systématique des valeurs de modernité, d'innovation, et de mobilité aux nouveaux résidents, et de celles de tradition, d'immobilisme et de résistance au changement aux « autochtones ». L'idée d'une prédominance des entrepreneurs dans les processus innovants, qui implique celle d'une innovation économique, a été également rejetée.

Ces deux hypothèses ont été écartées au profit d'une hypothèse conforme à notre problématique, selon laquelle l'innovation réside dans chaque situation personnelle complexe, et est à chercher à ce titre dans les différentes modalités de l'*habiter* périurbain. Chaque personne résidant et pratiquant un territoire périurbain est susceptible de développer des pratiques innovantes²⁷¹. Les entretiens ont ainsi été menés dans un premier

²⁷¹ Il était difficile de construire un échantillon à partir du critère du déplacement et/ou du déracinement. D'une part, parce que la constitution de cet échantillon aurait été particulièrement fastidieuse ; d'autre part, parce que si l'on peut émettre l'hypothèse d'une

temps auprès de l'ensemble de la population périurbaine, la sélection s'opérant simplement au gré des acceptations ou des refus aux rendez-vous que je proposais.

Après la première période d'enquête cependant, les premiers résultats, confrontés à mes hypothèses de départ, m'ont permis de commencer à opérer une sélection parmi la population périurbaine, et de travailler dès lors à partir d'un échantillon plus ciblé, jugé particulièrement significatif dans le cadre de ma problématique. Ce re-cadrage s'est avéré particulièrement pertinent, dans la mesure où il a permis de préciser certains points d'analyse et d'écarter certaines pistes jugées improductives dans ce travail de recherche.

Le choix de cette population s'est effectué à l'aide des personnes déjà rencontrées. Celles-ci m'ont aiguillée vers des personnes de leur connaissance, proches ou amis parfois, susceptibles de « m'intéresser²⁷² ». Les premières enquêtes, réalisées sans sélection aucune, m'ont ainsi permis d'effectuer les suivantes à partir d'un choix préalable du public enquêté. Outre le fait de me permettre de pré-sélectionner les personnes à enquêter, cette démarche m'a également donné les moyens de reconstituer de façon sommaire les réseaux multiples de la société locale. Ainsi l'ensemble des informations récoltées participait d'une compréhension globale des dynamiques locales.

Durant la première période d'enquête, 44 entretiens ont ainsi pu être réalisés, à partir desquels 152 autres personnes²⁷³ ont été rencontrées, soit un ensemble de 196 entretiens parmi lesquels 121 se sont révélés particulièrement significatifs, et ont été privilégiés dans l'analyse²⁷⁴.

2 Trois types de territorialités périurbaines.

Les entretiens qui n'ont pas été directement évoqués dans cette étude n'en ont pas moins été indispensables. Ils ont permis de préciser les hypothèses et d'identifier le groupe d'acteurs auprès duquel je désirais enquêter de manière plus approfondie. Une sélection entre personnes potentiellement innovantes ou non, ainsi que le choix des entretiens à privilégier pour l'analyse, ont ainsi pu s'effectuer grâce à l'analyse des premiers entretiens réalisés.

L'hypothèse de départ, selon laquelle l'innovation sociale est à relier à l'ambivalence et à la complexité des territoires périurbains a servi de critère discriminant. La nature de la relation au territoire local, aux territoires qui lui sont associés, à la mobilité spatiale qui permet leur mise en relation, est

correspondance entre innovation sociale et situation d'instabilité, de déplacement social et/ou spatial, centrer l'enquête exclusivement sur cette hypothèse orienterait par trop l'analyse.

²⁷² Ces indications se sont effectuées selon la perception que les personnes enquêtées avaient de mon travail et de « ce qui serait susceptible de m'intéresser », d'où une sélection des entretiens à suivre encore aléatoire.

²⁷³ Un entretien correspond à un foyer.

²⁷⁴ Cela sans compter l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs rencontrés de manière systématique.

déterminante et se lit comme le cadre guidant projets et actions. La conception et l'utilisation du territoire investi et la gestion de la mobilité spatiale ne sont pas uniformes. Elles varient selon les individus et leurs situations personnelles, leurs besoins, et sont lisibles dans l'énoncé de leurs projets. Ces critères ont permis d'identifier trois groupes d'acteurs périurbains :

- _ les migrants pendulaires ou bi-territoriaux.
- _ les « localisés »²⁷⁵ ou mono-territoriaux.
- _ les multi-territoriaux.

Nous émettons l'hypothèse selon laquelle, parmi ces trois groupes d'acteurs, les multi-territoriaux sont véritablement des habitants - au sens fort du terme - de ces nouveaux territoires, et à ce titre particulièrement susceptibles de créer une dynamique locale. Toute l'attention a ainsi été portée sur ce groupe d'acteurs, et les entretiens particulièrement centrés sur l'énoncé de leurs projets.

La description suivante de ces différents groupes est sommaire. Elle a pour objectif de présenter les groupes en présence en fonction de leur relation au territoire périurbain et à la mobilité. Globalement, chacun de ces groupes représente le tiers de la population totale.

2-1 Les locaux ou mono-territoriaux.

Ce groupe est composé d'acteurs percevant et pratiquant leur territoire comme un territoire local, voire comme un territoire rural.

Ces acteurs résident et travaillent dans les limites du territoire communal, ou à une distance très proche, dans un territoire n'excédant pas les limites du canton. Ils se rendent dans l'agglomération montpelliéraine rarement, et concentrent localement l'ensemble de leurs pratiques : consommation, loisirs, services, soins, éducation. Ils sont ainsi plutôt tournés vers les bourgs ruraux proches comme Ganges ou St Martin-de-Londres pour ceux résidant dans le canton de St-Martin, ou vers Claret, St Mathieu de Trévières, voire Quissac pour ceux résidant dans le canton de Claret. Leur territorialité se compose d'une gestion « minimale » de la mobilité et des relations avec la ville-proche, qui se situe hors du champ des représentations et des pratiques quotidiennes. Ces personnes sont ancrées sur leur territoire communal, et se sentent aussi appartenir à un territoire plus vaste qu'ils nomment indifféremment Pays de Buèges, Pic St Loup, Val de Londres, Val de Buèges, l'Hortus.

Ces personnes sont souvent nées dans la commune ou le canton. Elles travaillent localement, ou ne travaillent pas : c'est le cas de certaines femmes mariées par exemple, y compris celles dont les maris travaillent à

²⁷⁵ Terme, bien sûr, à ne pas entendre dans le sens d'autochtones, ni de ruraux.

Montpellier, qui, *a contrario*, pratiquent un territoire radicalement différent. Le territoire communal et les territoires locaux proches leur offrent tout ce dont elles ont besoin : famille et amis qui résident à proximité, activité professionnelle, commerces, services, soins, etc.

*« Je ne vais pas à Montpellier: ce n'est pas la peine. A Ganges, on a ce qu'il nous faut, et puis à St Martin, on a même le Crédit Agricole. A St Bauzille, il y a la pharmacie. A St Hyppolyte, le médecin. A Laroque, Intermarché, et ici, il y a l'épicerie qui est ouverte le matin et le soir. Montpellier, j'y vais tous les mois peut-être, moins en fait. »
(Femme d'entrepreneur, sans profession, environ quarante ans, Notre Dame de Londres.)*

L'exemple de cette personne décrivant les lieux de ses pratiques permet de préciser la description de ce type de territorialité. Certes, le territoire que pratique ce groupe que nous avons qualifié de mono-territorialisé, est un territoire très réduit. Pour les habitants du canton de St Martin de Londres, il ne dépasse pas Ganges au nord et n'atteint pas Montpellier au sud. Pour ceux du canton de Claret, il excède les limites du canton pour s'étendre à l'est, jusqu'à Quissac, un peu au-delà des limites du département du Gard, butte sur les espaces déserts de la garrigue au nord, et inclut St Mathieu de Trévières à l'ouest. Le territoire tel qu'il est représenté et pratiqué n'est pas ici un territoire proprement périurbain, inscrit dans les dynamiques urbaines et métropolitaines proches. Cette territorialité ressemble fort à une territorialité de type rural, telle qu'elle a évolué depuis une trentaine d'années. Au sein de ces territoires réduits, les déplacements sont fréquents et libres. Les territoires sont parcourus de façon très complète et aléatoire. Pratiques et mobilités sont très libres, non imposées : trajets et destinations sont variées. Les fonctions attribuées aux lieux ne sont pas fixées et rigides.

2-2 Les migrants pendulaires ou bi-territorialisés.

Ce groupe correspond au modèle des sociétés périurbaines des années 1970-1980 précédemment décrit, modèle prévalant encore aujourd'hui dans les imaginaires comme celui des habitants périurbains-type. Ils sont appelés « pendulaires », « migrants pendulaires », « pavillonnaires²⁷⁶ », selon qu'est soulignée l'une ou l'autre des caractéristiques principales de leur territorialité : leur mobilité spatiale principalement dirigée vers la ville-proche ou leur maison individuelle comme principal lieu de leurs sociabilités.

Dans les territoires qui nous concernent, les migrants pendulaires sont très présents, malgré la distance à l'agglomération. Ils travaillent généralement dans l'agglomération de Montpellier, pour la plupart d'entre eux à la périphérie nord de Montpellier. Ils se déplacent donc quotidiennement voire bi-quotidiennement vers la ville. Ils rentrent le soir dans leur commune de résidence, qu'ils connaissent par ailleurs très peu, leur maison étant le véritable lieu de leur implication locale. Le territoire de leurs pratiques est *a priori* vaste, puisqu'il inclut l'agglomération

²⁷⁶ Cf. HAUMONT N. - *Les pavillonnaires*. - Paris : C.R.U., 1975, 247 p.

montpellieraine en son entier. Ces pendulaires font leurs courses, travaillent, vont au cinéma, ou dans des clubs de sport, à Montpellier ou dans l'agglomération. La grande majorité de leurs pratiques leur impose une mobilité quotidienne et systématique.

« Nous travaillons tous les deux à Montpellier, et on y va tous les jours, même les jours où on ne travaille pas, pour amener les enfants à leurs activités, pour aller faire des courses, aller à la banque, vous voyez. Montpellier est indispensable. Parfois, on va à Ganges, pour le marché du vendredi matin. Vous ne connaissez pas le marché du vendredi matin ? C'est très agréable, authentique... Mais, sinon, c'est sûr qu'on aimerait habiter plus près, pour réduire les temps de trajet, mais c'est trop cher ». (Couple de salariés, 35 et 38 ans, 2 enfants, Valflaunès.)

Leur territoire est cependant particulièrement réduit. Il se limite au territoire urbain, à leur maison individuelle et au trajet qui les relie. Ces acteurs résident dans des territoires qu'ils ne pratiquent pas, et qu'ils ne considèrent d'ailleurs pas comme leurs territoires. Ils ne différencient pas véritablement leur commune des communes adjacentes, et estiment vivre « à Montpellier » ou « au Pic St Loup ». Leur pratique du territoire local se résume à l'image fortement valorisée de « leur vie à la campagne », et de la satisfaction qu'ils en tirent. Certains d'entre eux ne sont pas dupes de leur territorialité partielle et/ou contradictoire.

« Je serais bien restée à Montpellier mais bon, vingt-trente minutes ce n'est rien quand on vient de Paris... J'ai gardé les habitudes de mon ancien quartier, de toute façon - Clémentville, à Montpellier - et je continue d'aller là-bas, chez le coiffeur, au supermarché même... Je dois faire un blocage parce que je travaille même pas là-bas ! C'est à la Paillade !... Alors St Mathieu de Trévières, vraiment, c'est rare ; même le pain, je le prends en sortant du boulot. Pour tout, c'est Montpellier de toute façon. Et avec le village ?... Bof, je me fais une obligation d'aller au marché du dimanche matin, et de participer un minimum aux fêtes organisées, mais en travaillant à Montpellier... » (Chercheuse en pharmacie, 48 ans, Valflaunès)

Leur mobilité spatiale n'est ainsi que l'instrument d'un lien exclusif avec l'agglomération, et non de la pratique d'un territoire par la mise en relation de différents lieux. Leur territorialité est assez pauvre, tiraillée entre une pratique d'un territoire urbain où ils ne résident pas, et une non-pratique du territoire de résidence. La mobilité, opératoire, est ici unilatérale, au service de la ville. Elle est à ce titre moins inventive que celle décrite précédemment, pratiquée dans un territoire plus réduit, mais de façon très libre, aléatoire et complète²⁷⁷.

Les territorialités des migrants pendulaires ne relèvent pas - elles non plus - du territoire périurbain tel que nous l'avons décrit, et tel qu'il est à même d'initier innovations sociales et projets d'acteurs. Représentations et

²⁷⁷ Il est important de souligner encore que le couple mobilité/non-mobilité est considéré ici comme différent du couple moderne/traditionnel, ou urbain/ rural. Ici, par exemple, les groupes que nous avons nommés « locaux » sont plus « modernes », et mieux mobiles que les groupes « migrants pendulaires » qui mettent en oeuvre une mobilité sans épaisseur.

pratiques sont dirigées vers l'agglomération, bien qu'elle ne soit que le lieu de territorialités fugaces ; la maison semble être le véritable territoire de ces acteurs.

2-3 Les multi-territorialisés.

Ce dernier groupe d'acteurs est celui sur lequel s'appuie notre travail de recherche²⁷⁸. Leurs représentations et pratiques du territoire prennent véritablement en compte la spécificité périurbaine telle que nous l'avons décrite. En cela ils semblent être à même, et eux seuls, de mettre en œuvre des projets l'utilisant et la valorisant.

Leurs territorialités sont le résultat d'un positionnement entre mobilité spatiale et ancrage sur le territoire local. Ces personnes incluent leur projets dans le territoire périurbain et dans les territoires plus vastes dans lequel il s'inscrit. Le champ de leurs pratiques est vaste et non limité à un territoire perçu comme rural, ou annexé par l'urbain. Leur territoire et leurs pratiques sont complexes : leurs projets mettent en œuvre et en valeur cette complexité.

La spécificité de cette territorialité est relative à une gestion particulière des distances sociales et spatiales, par le biais de la mobilité spatiale. Celle-ci est importante : ils se déplacent beaucoup, certes vers l'agglomération montpelliéraine, mais pas exclusivement. Ils se déplacent d'une part plus loin que les deux groupes que nous venons d'identifier - voyages, déplacements hors-département, hors-région - en utilisant au mieux les réseaux de transport à leur disposition. D'autre part, ils se déplacent aussi plus près et plus souvent que les «migrants pendulaires ». Les lieux de leur consommation de produits et de services sont dispersés dans une zone s'étendant de la mer à Ganges. Ils ne se limitent pas à l'agglomération montpelliéraine, ni au chef-lieu du canton.

Le territoire de leurs déplacements est vaste et les trajets nombreux et aléatoires. Leur mobilité spatiale, moins liée à la ville, moins limitée à des déplacements fonctionnels et à des contraintes spécifiques, est l'instrument d'une liberté d'action, qui s'exprime au sein d'un territoire reconnu et apprécié à la fois comme territoire métropolisé et véritablement local.

« Je me déplace beaucoup. Ici, c'est parfait parce que l'on est près d'un aéroport, et de la mer, de la montagne, de Barcelone...Où je fais mes courses?... Je sais pas, ça m'est égal, ça dépend où je me trouve ! » (Journaliste, 50 ans environ, Mas de Londres)

Ces personnes introduisent la notion de choix dans la mise en œuvre de leur mobilité. Celle-ci permet et intègre l'existence du territoire, contrairement à la mobilité sans épaisseur des migrants pendulaires. La mobilité et le territoire sont étroitement liés. La mobilité permet d'une part

²⁷⁸ Le corpus d'enquête est ainsi composé des 121 entretiens des membres de ce groupe de périurbains multi-territorialisés.

de pratiquer et de quitter le territoire local ; celui-ci permet d'autre part de donner sens à la mobilité.

Ces personnes inventent un rapport modulable à la mobilité et au territoire. Cette territorialité périurbaine a un caractère novateur qui tient en deux points, très liés.

— La mobilité est « territorialisée », c'est-à-dire que les multi-territorialisés appliquent une idéologie de « retour au local » en corrélation avec une intégration dans le monde et la société globale. La mobilité leur permet cette intégration dans le monde, par l'accès aux territoires lointains et moins lointains de l'urbanité ; elle leur permet aussi de s'en écarter. Etre mobile est un choix qui fonde la liberté vis à vis du temps, de l'espace, et d'autrui.

*« Je suis nulle part. Je ne vis nulle part, je suis tout le temps ailleurs, à Copenhague, par exemple. »
- Vous revenez de Copenhague ?
- Non, je n'y suis pas allé depuis deux ans... Je rénoveais cette maison. »
(Écrivain-éditeur, 45 ans, Notre Dame de Londres)*

Et j'apprends très vite que cette personne qui se définit comme « nomade » possède deux maisons dans ce village, écrit des livres sur Notre Dame de Londres et le Pic St Loup, et donc passe plus de temps ici qu'il n'y paraissait à ses dires. Elle accorde en tout cas une grande importance symbolique à ce lieu précis.

— La mobilité est articulée avec une certaine forme d'ancrage ou de sédentarité. Celle-ci est garante d'une certaine conservation du sens du territoire. Ainsi, la mobilité, indispensable et totalement intégrée au mode de vie, s'allie avec une importance accordée à l'espace qui ne se ressent pas chez les bi-territorialisés. La mobilité spatiale n'est pas le vecteur d'une perte de sens de l'espace ou de l'identité des groupes et des individus. Au contraire, articulée avec le territoire rural périurbain, elle permet de vivre en accord avec une idéologie de retour au local, et celle d'une autonomie croissante.

La très grande mobilité de certaines personnes interrogées est en effet directement reliée à la valeur accordée au territoire de résidence. Pour beaucoup, qui se déplacent loin et souvent, comme pour ceux qui, moins aisés, se déplacent moins loin mais tout aussi souvent, le lieu a été choisi pour ses qualités propres, et non pour le prix des terrains. Ils résident de préférence dans des maisons anciennes, rénovées, au cœur du village, ou complètement isolées, rarement en lotissement, et ils insistent sur le facteur « cadre de vie », essentiel dans leur choix. L'installation dans ce territoire fait partie d'une stratégie de vie où vivre à la fois dans un territoire rural et dans un territoire métropolisé se gère grâce à la mobilité.

Ces territorialités périurbaines oscillent entre mobilité et sédentarité. Certes, la pratique d'une mobilité spatiale importante, garante de liberté, est souvent considérée comme un critère de distinction sociale. Elle est signe d'une autonomie qui lui est proportionnelle. Il semble cependant que le signe d'une plus grande autonomie, d'une plus grande maîtrise de ses relations avec l'espace, le temps et autrui soit aujourd'hui la non-mobilité. Parmi les personnes interrogées, la non-séparation lieu de travail/domicile est souvent présentée comme un privilège. Dans le chapitre suivant, nous reviendrons plus longuement sur ce point.

« Je préfère ne pas me déplacer. Quel intérêt? Ou bien, il faut que ce soit parce que je l'ai décidé, parce que j'en ai envie, quoi. » (Un nouvel agriculteur, 33 ans, Notre Dame de Londres)

« En travaillant à domicile, je n'ai besoin d'aller à Paris qu'une fois par mois et je peux rester ici tranquille, loin de la pollution et du stress, sans abandonner mon travail, ni Paris d'ailleurs. » (Une télé-travailleuse, 29 ans, Notre Dame de Londres)

« Nous, on s'est installé ici pour l'espace, indispensable pour notre activité professionnelle. Notre clientèle est nationale, même internationale maintenant. On est sur le Minitel, sur Internet. Tout en étant en retrait dans ce petit village, on est bien intégré dans les circuits, et on ne se déplace que pour livrer, en fait. » (Un taxidermiste, 42 ans, Notre Dame de Londres)

La mobilité est une pratique intégrée, ainsi qu'une pratique d'intégration. L'autonomie maximale est cependant de ne dépendre de rien, et donc *même pas* de la mobilité spatiale. Cette non-mobilité distingue les groupes qui la pratiquent : l'immobilité par choix est un indicateur social fortement valorisé, car la contrainte même de la mobilité comme instrument de la non-contrainte spatiale est abolie. Elle n'en est pas moins le signe d'une pleine participation aux dynamiques des nouveaux territoires urbains.

La relation modulable entre territoire et mobilité, entre ancrage dans le territoire local et participation aux dynamiques de la ville et de la métropole, permet la mise en place de mobilités neuves et uniques, qui sont la mise en œuvre même de l'autonomie des acteurs.

Les multi-territorialisés pratiquent le territoire de façon complète. Ils le pratiquent et se le représentent tout à la fois comme un territoire local, comme un territoire inséré dans les nouvelles dynamiques urbaines, comme un territoire rural aussi et annexé par la ville.

Ils représentent globalement un tiers de la société périurbaine en son ensemble. La population de ce dernier groupe de périurbains est en effet diverse, complexe. Leurs territorialités sont tout aussi diverses et complexes, à l'image de la société périurbaine.

Les multi-territorialisés ont fait l'objet de notre attention et de notre analyse. L'analyse des innovations personnelles, économiques et territoriales de ces acteurs dans les territoires périurbains permettra de saisir

la nature de leur spécificité périurbaine, et la mesure de leur pouvoir de changement pour les territoires de cette étude.

Chapitre 9

Activités personnelles et innovations.

La première des inscriptions territoriales des acteurs est leur habitation des lieux. Celle-ci est composée de pratiques élémentaires comme se déplacer, se loger, travailler, avoir une vie familiale, une vie sociale. Ces pratiques constituent les activités personnelles des acteurs dans les territoires.

Les innovations sociales qui émergent dans le cadre de ces activités visent à la modification et à la régulation des conditions d'habitation des territoires, afin de les rendre plus conformes à la réalisation du projet personnel de l'acteur.

A ce titre, la majorité des projets sont individuels. De la même façon, les innovations que ces projets produisent restent inscrites dans le cadre strict des pratiques personnelles. Innovations organisationnelles dans leur grande majorité, elles ne s'inscrivent pas dans une démarche d'institutionnalisation, qui viserait à la généralisation des pratiques à l'ensemble de la société périurbaine. Elles concernent l'individu et son rapport personnel au territoire.

Les innovations permettent de caractériser la spécificité des activités personnelles périurbaines. Celles-ci révèlent d'abord un caractère éminemment urbain : instables, flexibles, éphémères, elles témoignent de l'insertion des territoires périurbains dans les dynamiques des nouveaux territoires urbains. Elles s'internalisent aussi spécifiquement au sein des territoires locaux, et mettent en valeur l'ambivalence de l'organisation périurbaine.

1 L'installation comme acte fondateur des processus d'innovation.

Le premier projet évoqué dans l'immense majorité des entretiens est celui de l'installation elle-même dans la commune périurbaine²⁷⁹. Bien qu'il s'inscrive différemment au sein des projets personnels des acteurs, et que varie le degré d'importance qui lui est accordé, il est considéré et à considérer, dans les parcours des personnes interrogées, comme l'acte fondateur de leur territorialité périurbaine.

L'acte d'installation dans le territoire définit les conditions d'habitation du territoire, c'est-à-dire le cadre d'émergence de pratiques et d'innovations. Celles-ci sont autant de réponses à la confrontation entre la complexité d'un projet personnel et la réalité territoriale. La gestion de l'inscription et des

²⁷⁹ La question initiale posée par l'enquêteur, et la présentation du sujet de recherche en guise d'introduction axant résolument la problématique sur l'espace et le territoire périurbain, l'ouverture de l'entretien par l'évocation du projet d'installation est tout autant le fait des personnes enquêtées que de l'enquêteur elle-même.

distances sociales et spatiales, à travers les choix d'un type de logement, d'activité, d'implication locale s'inscrit ainsi comme une tentative de résolution de la contradiction entre conditions d'habitation et projets d'acteurs.

1-1 Choix territoriaux et décisions d'installation : la mise en œuvre d'un projet personnel.

Le travail d'enquête permet de saisir les mécanismes du choix territorial opéré par les acteurs. Le choix du territoire d'installation entre comme un critère fort dans la mise en œuvre d'un projet personnel global, et ne se résume pas seulement à celui d'un lieu où la somme des avantages et des contraintes est nulle. La mise en œuvre d'un projet personnel entraîne une succession de choix territoriaux opérés par les acteurs à partir d'une sélection de critères. Ces choix - et les non-choix qui leur sont associés - marquent les conditions d'inscription territoriale des acteurs : le degré d'adéquation entre le projet initial et les conditions concrètes d'habitation construit les territorialités à venir.

L'ensemble des entretiens révèle l'importance accordée aux choix successifs et complémentaires, du Sud de la France, de la région montpelliéraine, de la garrigue languedocienne, de la région du Pic St Loup, de la commune de résidence enfin. Ces choix ont fait l'objet de réflexions, de négociations, de stratégies, de renoncements, d'oublis²⁸⁰. Les opportunités qui se sont présentées ont été pesées, comparées aux objectifs initiaux, et le degré d'adéquation entre le territoire choisi et le projet personnel initial a été évalué.

L'installation en territoire périurbain et en territoire nord-montpelliérain dépasse le simple déménagement. Elle est associée à un ensemble d'autres changements, qu'ils soient souhaités, subis ou acceptés, dans le cadre d'un projet personnel. Le changement de lieu de vie, de logement comme de type d'habitat - de l'appartement à la maison individuelle, de la location à la propriété, de la ville à la campagne - l'éloignement ou le rapprochement des lieux de l'activité professionnelle, de la famille, des amis, constituent une modification radicale du mode de vie et des territorialités. Chacun de ces éléments pèse dans la prise de décision comme contraintes ou attraits territoriaux.

L'installation constitue en effet une décision au sens fort du terme, au sens où elle intervient comme une résolution d'un système complexe de choix, où l'évaluation du projet personnel s'opère au regard de l'évaluation du territoire élu.

Ce type de décision n'est d'ailleurs pas seulement relatif aux nouveaux résidents. Dans des territoires qui, jusqu'il y a peu, étaient fortement dévalorisés et n'offraient que peu d'opportunités de travail, les autochtones

²⁸⁰ Chaque décision fait intervenir tous ou partie de ces différents choix de lieu.

ayant choisi de rester ont souvent mûri une véritable décision au regard d'un projet personnel plus global.

1-1-1 Jeu d'échelles et critères transversaux dans l'élection d'un territoire périurbain.

Le choix du territoire s'inscrit dans une évaluation des atouts/contraintes du territoire, au regard des critères personnels des candidats à l'installation.

La commune de résidence est d'abord choisie à partir d'une succession de choix territoriaux, régis par un ensemble de critères, dans un jeu d'échelles emboîtées. Le choix final résulte ainsi d'une évaluation générale de la commune comme territoire inséré dans des dynamiques locales, régionales et nationales. Cette évaluation est aussi une prise de conscience de la complexité de l'organisation territoriale périurbaine.

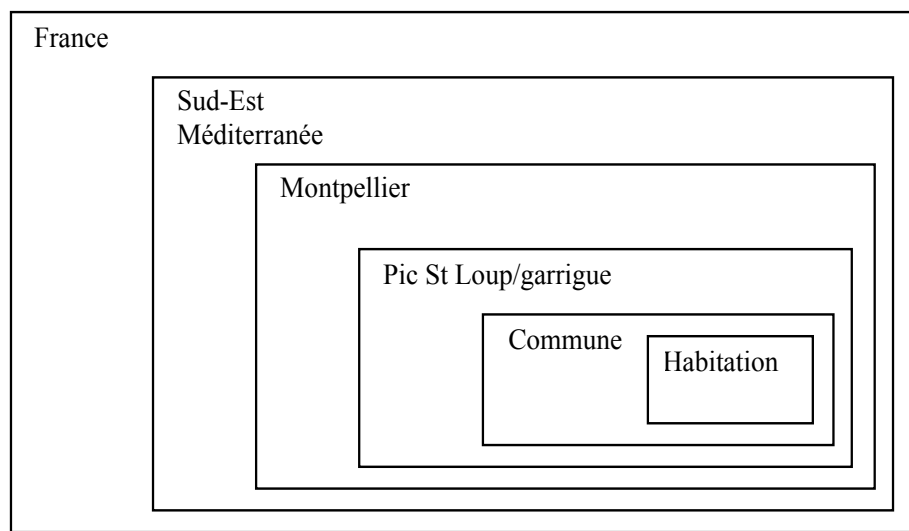


Figure 3 - Emboîtement des échelles dans les choix territoriaux présidant à l'installation.

Le choix de chaque installation ne s'opère pas systématiquement à travers la prise en compte de toutes ces échelles territoriales, selon le lieu d'origine des candidats à l'installation.

Les critères de choix, tels que l'analyse des entretiens nous a permis de les identifier, sont transversaux aux différentes échelles territoriales. Ils se croisent, s'ajoutent, se complètent, pour élire tel ou tel territoire, au sein d'un même niveau d'échelle. Certains sont exclusifs à une échelle territoriale, d'autres sont valables pour chacune des étapes menant à la décision finale. Ainsi s'opère une série de choix, permettant l'élection d'un

lieu, à travers un « zoom » territorial. Pour la grande majorité des résidents, ces critères²⁸¹ sont les suivants.

	Sud	Montpellier	Pic St Loup	Commune
Climat	X	X	X	X
Nature			X	X
Beauté des sites			X	X
Proximité de la mer	X	X		
Rejet de la ville	X	X	X	X
Prix des terrains	X	X	X	X
Offre foncière		X	X	X
Culture	X	X		
Accessibilité des centres de consommation , de loisir			X	X
Proximité transports aériens et ferroviaires nationaux			X	X
Proximité centres urbains (sens large)			X	X

Figure 4 - Critères d'installation.

La sélection du territoire peut toutefois être simplement l'objet d'un « *coup de cœur* », du « *hasard* ». Les candidats à l'installation sautent alors l'ensemble des étapes rationnelles du choix.

L'ensemble de ces critères montre une volonté de vivre conjointement dans un espace qualifié de « non-urbain », et dans un espace permettant l'accès facilité aux espaces urbains et à leurs caractéristiques : nœuds de transports ferroviaires et aériens, centres commerciaux, lieux de loisirs et de culture, centres médicaux, éducatifs (universitaires), etc. De façon générale, le choix semble s'effectuer dans le sens de la réalisation d'une urbanité différente, néo-urbanité vécue à distance mais pleinement. A ce titre, elle peut tout autant être qualifiée de néo-ruralité.

1-1-2 Un choix complexe inséré dans les histoires personnelles des acteurs.

Ces différents critères, relatifs aux qualités des territoires successivement choisis, constituent des jalons, dans un système de choix complexe. Ils interviennent, tous ou partie d'entre eux, fortement ou faiblement, dans le choix précédant la décision d'installation.

²⁸¹ Critères génériques, à l'exclusion des critères personnels.

Ces critères du choix territorial sont cependant insérés dans l'histoire personnelle des acteurs, qui joue un rôle déterminant. C'est elle qui constitue le ciment de la décision.

La famille - au sens large du terme²⁸² - y occupe une place prépondérante. Quelle que soit la nature du projet initial, et quelle que soit l'importance prise par les critères objectifs de choix, l'installation répond avant tout à la recherche d'une adéquation entre ce projet, un territoire, une maison, et la famille. La volonté d'élever ses enfants « *à la campagne* », celle de se rapprocher géographiquement de ses parents, de ses frères, sœurs, amis, conjoint, enfants si la garde est partagée, etc. guident fortement les choix territoriaux.

De la même manière, la situation professionnelle des acteurs joue un rôle déterminant dans le système de choix d'un territoire. Mutations, licenciements, projet de création d'entreprise, reconversion, formation, chômage, sont autant d'événements et/ou de situations qui motivent le projet d'installation.

Les choix résultent ainsi d'un système complexe d'exigences, de souhaits, de renoncements, de compromis, l'ensemble des critères se croisant pour créer une décision unique pour chaque individu ou foyer.

1-2 Types d'installation : entre projet sous contrainte, projet par inertie, et libre-projet.

Le territoire choisi est ainsi l'instrument de la réalisation des projets personnels. Le système de choix d'un territoire est un système composite, entre critères personnels, critères objectifs et recherche d'un accord entre ces deux ensembles de critères. L'installation n'est ainsi pas forcément souhaitée et peut être subie, imposée dans le cadre d'une situation personnelle particulière. La recherche d'une adéquation entre un projet personnel, et un territoire occasionne dès lors diverses stratégies d'installation. Quelle que soit la situation, elle constitue toujours une forme de pari sur le territoire, que les pratiques à venir cherchent à réaliser.

Plusieurs cas de figure sont en définitive à distinguer :

_ L'installation résulte d'une stratégie générale et d'un jeu de critères à somme nulle. Le territoire n'a pas été choisi mais désigné par un ensemble de critères objectifs : distance à l'agglomération, prix des terrains, grandeur des terrains et habitations, qualité de la desserte, proximité des écoles, etc. Il n'entre pas intimement dans un projet personnel global. Cette

²⁸² La famille est à entendre au sens de la parentèle élargie, et inclut aussi les amis très proches.

installation est celle des migrants pendulaires, qui avouent qu'ils auraient préféré habiter « plus près²⁸³ », et qu'ils ne connaissent pas, pour la plupart, le territoire dans lequel ils résident, hormis la portion d'espace qui jouxte leur habitation. L'installation est un compromis, face à l'impossibilité de résider dans les espaces urbains fortement densifiés des centre-villes ou dans ceux des première ou seconde couronnes périurbaines.

_ L'installation est subie, intervenant comme une impossibilité de réaliser le véritable projet d'installation (en ville, à la campagne, dans une maison plus grande, pas dans un lotissement, etc.). Le territoire n'est pas choisi mais désigné par défaut.

_ L'installation s'inscrit pleinement comme recherche d'une adéquation entre le territoire communal choisi et la mise en oeuvre d'un projet, que celui-ci soit familial, professionnel, personnel. Les qualités spécifiques du territoire investi - qualités périurbaines d'une part, qualités propres au territoire d'autre part - sont soulignées comme les conditions nécessaires et suffisantes à la réalisation de ces projets. Le territoire et ses qualités spécifiques sont ainsi inclus dans le projet personnel, voire le constituent pleinement. L'installation dans un territoire périurbain constitue une solution médiane entre l'urbanité et la non-urbanité, grâce à la pratique de la mobilité spatiale. Elle est fondatrice de territorialités périurbaines multi-territorialisées.

_ L'installation constitue le projet en soi et remplit pleinement le porteur de projet.

Les conditions de l'installation révèlent les situations territoriales dans lesquelles s'inscrivent les pratiques des acteurs.

D'abord, la capacité de choisir librement ou non le lieu et les conditions de son installation dans un territoire rural périurbain sont déterminantes, et dépendent largement de l'aisance financière des acteurs. L'installation dans ces territoires n'est cependant un choix totalement libre que pour une faible minorité des personnes. Elle s'impose le plus souvent comme résolution d'un système complexe de critères positifs et négatifs, système de choix que les acteurs réinventent ensuite dans leur discours, soucieux de cohérence et de présenter leur choix comme une action libre.

Leur situation territoriale, imparfaite au regard de leurs projets, est alors à modifier/infléchir par leurs pratiques. La possibilité ou la non-possibilité de choix conditionnent véritablement les territorialités à venir.

La place accordée au territoire est elle-aussi déterminante des actions à venir. Les pratiques innovantes semblent pouvoir s'appuyer sur une installation qui conçoit et utilise le territoire périurbain dans sa complexité.

L'installation qui s'opère à travers un système restrictif de choix est encore à confronter avec la réalité territoriale, qui définit véritablement les conditions d'habitation et de pratiques des acteurs.

²⁸³ La référence à la ville comme nœud central est systématique.

1-3 Les conditions réelles des installations.

Ces choix en effet résultent de compromis importants, quant à ce que le périurbain n'offre pas. La conception d'une néo-urbanité - ou d'une néo-ruralité - est à confronter à la réalité des situations locales.

Les territorialités que les acteurs vont mettre en place résultent de la gestion de la confrontation entre le projet guidant l'installation et cette réalité territoriale locale.

1-3-1 Conditions d'une néo-urbanité : l'exigence de mobilité.

Résider dans un espace périurbain présente avant tout l'inconvénient de ne pas résider en ville, bien que cela soit aussi son avantage principal. L'éloignement des centres de consommation, de loisirs, de soins est un problème très facilement résolu par l'utilisation de la voiture. Les déplacements multiples occasionnés par cet isolement relatif représentent cependant une perte de temps et d'argent non négligeable. En outre, leur gestion nécessite d'organiser et de prévoir.

L'installation en espace périurbain ôte ainsi la spontanéité de la vie en centre-ville. Ce double problème de l'éloignement et de la nécessité de déplacements est particulièrement prégnant lorsque les enfants grandissent et ajoutent leurs désirs/besoins de mobilité à ceux des parents. La vieillesse est de la même façon difficile à vivre, lorsqu'elle ne permet plus l'usage autonome d'un véhicule.

1-3-2 Conditions d'une néo-ruralité : la difficulté de l'intégration locale.

L'anonymat urbain, motif souvent invoqué pour justifier le départ vers le périurbain, laisse la place à une proximité sociale de fait. L'accueil des nouveaux résidents n'est cependant pas forcément cordial, ni fidèle à l'image de l'espace rural ancré dans les esprits urbains.

Dans les communes où la viticulture est en pleine activité, comme celles du canton de Claret notamment, l'urbanisation et l'arrivée de nouveaux résidents sont accueillies favorablement et incluses dans les stratégies foncières familiales et inter-familiales des propriétaires viticoles. Les conseils municipaux sont souvent tenus par les plus gros propriétaires terriens de la commune, et ceci de père en fils : ils mettent en place des POS sur le critère souvent exclusif de la valorisation foncière. Un zonage judicieux, respectueux des règles de protection environnementale relatives au Pic St Loup notamment, ainsi que de la continuité du bâti dans la mesure du possible, leur permet de céder les terres les moins productives, et de réserver les autres à l'exploitation agricole et viticole.

Les installations de nouveaux résidents sont cependant vécues comme une rupture dans un équilibre local à préserver. Les personnes s'installant dans la commune ne sont en aucun cas accueillies comme des membres de la communauté. Si ces communes aisées s'ouvrent à l'urbanisation sont le

plus souvent favorables à la construction de nouvelles habitations et à la vente de terrains, elles sont plutôt hostiles à la pleine participation de ces nouveaux résidents à la vie communale. La stratégie d'ouverture à l'urbanisation comme mode de régulation de l'offre foncière communale n'est en aucun cas corrélée à l'acceptation et encore moins au souhait d'un changement local lié à l'arrivée de nouveaux résidents. L'installation dans ces communes est ainsi source de conflits et de tensions locales importants.

La situation de la commune de Valflaunès est particulièrement significative. Depuis quinze ans, la composition de la population communale a largement changé avec l'implantation d'un lotissement municipal, *les Hauts de Valcyre*²⁸⁴, accueillant environ 300 habitants, soit presque la moitié de la population communale. Cette modification du système social local a entraîné un essai d'ouverture du conseil municipal à trois nouveaux résidents, dont deux femmes, qui s'est soldée par une démission générale de ces trois conseillers. Ceux-ci arguent avoir été considérés comme des étrangers, au mépris de leur fonction, exclus de certaines réunions, notamment sur le POS, et régulièrement accusés de vouloir bouleverser l'ordre établi. Une anecdote est tout autant révélatrice : un couple installé dans le hameau de Lancyre, dans cette même commune, s'est vu refuser l'achat de la bergerie désaffectée jouxtant leur habitation par son propriétaire, maire du village. Insistant, ils se sont entendus répondre : « *vous n'avez qu'à retourner chez vous, en Champagne !* », région qu'ils ont quittée il y a 25 ans aujourd'hui, pour la commune de Valflaunès.

Les communes de la garrigue, celles du canton de St Martin de Londres, celle de Ferrières-les-Verrerie, sont plus ouvertes dans leur accueil des nouveaux résidents, bien que les POS qu'elles mettent en place soient plus restrictifs. La grande majorité des terres étant non agricoles ou très faiblement valorisées, la gestion foncière est plus complexe que dans les communes viticoles, où les terres disponibles pour l'urbanisation sont peu nombreuses. L'absence de spécialisation agricole d'abord, la faible valeur des terres agricoles ensuite, et la déprise économique plus marquée que dans les communes à vocation viticole, ouvrent un champ plus large pour l'accueil de nouveaux résidents. S'ils sont quand même reçus avec méfiance, ils sont désignés comme source potentielle de changement positif. Leur participation à la rénovation du bâti existant et la valorisation foncière générale occasionnée par leurs installations sont reconnues comme indéniables.

L'installation, comme volonté de pratique d'une néo-ruralité et/ou néo-urbanité, comme projet personnel en acte, se heurte ainsi à la réalité des situations territoriales. Les territorialités - et les innovations - se construisent sur la base de cette contradiction.

²⁸⁴ Notons que ce lotissement n'est pas implanté dans la continuité du village de Valflaunès, mais situé en retrait de celui-ci, de l'autre côté de la départementale D999.

1-4 Problématique de l'innovation personnelle.

L'installation et les conditions de cette installation, actes fondateurs, instaurent ainsi des territorialités différentes, et posent les bases des projets à venir. Des innovations peuvent naître alors comme modes de résolution et/ou de modification des conditions d'habitation des territoires. L'invention de nouvelles normes à travers celle de nouvelles pratiques s'inscrit pleinement dans le cadre d'une idéologie individualiste confrontée au territoire périurbain²⁸⁵.

En premier lieu, la maîtrise de la mobilité est à considérer comme l'instrument principal de prise de pouvoir sur le territoire. La gestion de la mobilité spatiale est en effet la condition première de mise en place de pratiques périurbaines, et constitue un critère de distinction sociale entre les acteurs.

L'habitation du territoire confronte ensuite les acteurs à la recherche d'un logement, d'une activité, à la définition des modalités de leur implication locale. Leurs pratiques se mettent en place, conformément au projet d'habitation qu'ils ont conçu, et au regard de l'ensemble des contraintes/ressources dont ils disposent.

Ces pratiques sont innovantes en premier lieu parce qu'elles sont partie intégrante de l'ensemble des pratiques de la nouvelle urbanité en œuvre dans les territoires de la métropolisation. Elles participent d'un même mouvement d'individualisation des pratiques et de recherche d'ancrages - ce que Jean Viard nomme par un heureux jeu de mots, des *repaires*²⁸⁶. La mobilité spatiale permet d'articuler ces mouvements opposés.

Le territoire périurbain est à même, sans doute, de mettre particulièrement en valeur ces pratiques ambivalentes. Elles sont ainsi spécifiquement innovantes en ce qu'elles sont une tentative localisée de détournement/valorisation des contraintes/atouts territoriaux périurbains, pour la réalisation de projets personnels marqués/désireux d'urbanité au sens large.

²⁸⁵ Ces pratiques individualistes axées sur la volonté de transgression des codes sociaux traditionnels, et celle de la réalisation des projets personnels, sont d'autant plus remarquables et sources de changement dans des territoires ruraux, où l'exigence de conformité au groupe est encore prégnante. Elles sont d'autant plus innovantes qu'elles sont souvent défendues et mises en œuvre par des nouveaux résidents, qui marquent ainsi leur territoire et leur différence.

²⁸⁶ VIARD Jean.- *La Société d'archipel*.- *Op. cit.*, p. 14.

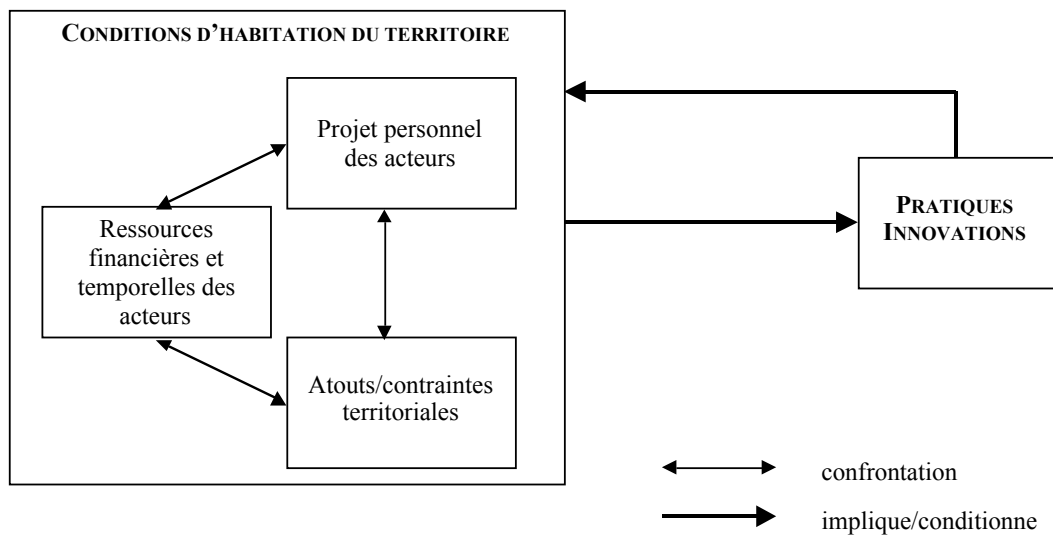


Figure 5 - Problématique de l'innovation périurbaine.

Les résidents périurbains multi-territorialisés ne forment pas un groupe homogène : les choix qu'ils sont en mesure de faire et/ou les non-choix qu'ils subissent déterminent leurs pratiques et la réalisation de leurs projets.

Parmi eux, les résidents aisés sont *a priori* susceptibles de valoriser davantage les atouts offerts par leur territoire et de développer des projets.

Le choix et la mise en valeur du périurbain n'est cependant pas seulement entre les mains des résidents périurbains aisés, qui maîtrisent les moyens de leur territorialisation par le biais de la mobilité spatiale. Ils sont aussi le fait de personnes en situation de précarité et/ou d'instabilité sociale, en situation de non-choix. Ceux-ci se donnent les moyens de leur installation et de la réalisation de leurs projets, par l'invention de pratiques innovantes. Les insatisfaits chercheront à modifier leurs conditions d'habitation ; certains s'installent spécifiquement pour l'action.

Processus et pratiques sont différents, mais visent tous à la mise en place d'une territorialité constituant un accord entre les acteurs, leurs projets, et les ressources qu'offre le territoire.

Les données récoltées ne nous permettent pas de consacrer un chapitre à l'innovation dans le cadre de la famille, bien qu'il eut été intéressant de le réaliser. Divorce, familles monoparentales, familles recomposées, rapprochements familiaux sont présents dans les territoires de cette étude au même titre que dans l'ensemble des territoires. La difficulté d'accès à ce type d'information très personnelle ne nous a cependant pas permis pas de construire une analyse, ni de relever des dynamiques spécifiques aux territoires périurbains.

2 Gestion de la mobilité spatiale

2-1 La mobilité des résidents aisés : une libre gestion des distances sociales et spatiales.

Les entretiens menés auprès des résidents aisés financièrement montrent une gestion individuelle et individualiste des mobilités et des ancrages.

Ces résidents ont la pleine possibilité de pratiquer une territorialité périurbaine, dans une alternance entre mobilité et ancrage, entre intégration dans le monde et vie en retrait de celui-ci. Leur gestion personnelle et libre des distances sociales et spatiales est une marge pour le développement de pratiques innovantes. Le territoire est celui qu'ils inventent au gré de leurs pratiques, et semble ne pouvoir leur imposer aucune contrainte qu'ils ne puissent résoudre grâce à la mobilité spatiale.

Le territoire périurbain dans lequel ils résident a été choisi sans contrainte forte et dans une volonté de valorisation de l'ambivalence de son organisation. Etre à proximité d'un centre urbain - Nîmes ou Montpellier - et des moyens de transport permettant de rallier les grands centres urbains comme Paris, Barcelone ou ailleurs, via le TGV ou l'avion, est la condition fondamentale de leur installation. Le cadre naturel « imprenable » dans lequel est située leur maison individuelle isolée, le plus souvent ancienne bastide ou mas rénovés, est également avancé comme indispensable à un équilibre de vie géré par la mobilité spatiale. Ces résidents représentent environ le quart des personnes rencontrées.

« Après un long séjour en Afrique où je travaillais pour l'UNICEF, j'ai eu envie de trouver un pied à terre, un lieu d'ancrage, bien que je continue à faire de nombreux voyages en Afrique, puis au Vietnam. Nous avons choisi le Sud de la France, Montpellier et particulièrement la garrigue pour plusieurs raisons : mon frère aîné, la sœur de ma femme, qui nécessite des soins constants, ainsi que de nombreux amis résident dans la région. (...) Ensuite, Montpellier est une ville qui nous attirait particulièrement parce que c'est une ville riche, pour la recherche agronomique, sociale, pour les recherches relative au développement, et puis c'est une ville cosmopolite, ouverte sur le monde extérieur ; on ne voulait pas habiter dans la France repliée sur ses racines, traditionnelle. Enfin, les paysages, et celui de la garrigue, ont une certaine proximité avec les paysages et la flore du Maghreb, où j'ai vécu longtemps, et ça, ça me touche particulièrement. Nous cherchions un espace vaste pour la grande famille qui est la nôtre, un espace d'ancrage et de passage, comme je dis souvent... (...) Pas la ville, bien sûr, mais que l'on puisse rejoindre l'aéroport rapidement, surtout que pendant les premières années, je travaillais encore, avec Unicef Vietnam, puis comme Conseiller Spécial du Directeur général à la mise au point d'une Déclaration des Droits des Enfants à Genève, puis comme Directeur d'Unicef France, pendant les 4 dernières années.(...) Aujourd'hui qu'on est vieux, c'est un peu loin, mais on se déplace toujours autant, même si on essaye de garder des plages longues ici pour se ressourcer. (...) Mes anciennes fonctions m'occupent encore énormément. »
(Couple retraité, 75-80 ans, Ferrières-les-Verreries.)

Ce long exemple montre à quel point le projet personnel de ce couple est en totale adéquation avec le territoire qu'ils investissent. Leurs pratiques répondent à l'ambivalence des territoires, pour composer un mode de vie qui ne souffre ni des inconvénients de la ville, ni de ceux de l'isolement à la campagne. Elles fondent une nouvelle urbanité qui est aussi une nouvelle ruralité, c'est-à-dire une territorialité fondée sur la gestion individuelle des déterminations sociales et territoriales. Cette territorialité est multi-implication dans des territoires proches et lointains, gérée grâce à la mobilité spatiale.

Les exigences d'installation relatives à ce type de territorialités sont sans doute celles émises par l'ensemble des candidats à l'installation. Seules cependant les personnes privilégiées ont la possibilité de choisir leur lieu de vie en fonction de l'ensemble de ces critères. Il y a en effet, chez beaucoup de ces nouveaux résidents aisés financièrement, une étonnante adéquation entre les pratiques projetées et celles en acte - une fois l'installation effectuée. Seules les contraintes de la distance et du temps semblent parfois peser et constituer un frein à la mise en place d'actions libres. Les changements territoriaux opérés par l'urbanisation - sur lesquels ils n'ont pas de prise - constituent aussi des entraves à ce type de pratique individualiste du territoire. Ils sont souvent vécus avec beaucoup de violence et d'incompréhension, comme si « *on [leur] volait leur territoire* ».

Tous les résidents aisés ne pratiquent toutefois pas leur territoire selon ce modèle. Certains résidents moins aisés financièrement sont aussi susceptibles d'adopter ce type de pratiques. La ressource principale qu'ils détiennent et/ou choisissent de mettre en œuvre en priorité est la mobilité spatiale. Cette utilisation fréquente et pertinente de la mobilité les distingue de certains migrants pendulaires, que leur aisance financière ne « libère » cependant pas des contraintes spatio-temporelles.

Un groupe de résidents privilégiés a ainsi la maîtrise de la mobilité parce qu'ils disposent des ressources financières ou temporelles nécessaires. Leur nombre est largement plus élevé que les seuls résidents aisés : ils représentent largement plus de la moitié des entretiens réalisés. La pratique d'une mobilité multiforme et multidirectionnelle est le fondement de leurs territorialités, et constitue la condition de mise en place d'un ensemble de pratiques, qui peuvent s'avérer innovantes.

La question de leur action proprement locale se pose cependant, leurs pratiques s'inscrivant dans un individualisme n'incluant le territoire que comme instrument de réalisation des projets.

2-2 La non-mobilité : une gestion de la précarité

La faiblesse ou l'absence de ressources financières crée une relation différente aux territoires et à la mobilité. La précarité est présente dans les territoires ruraux périurbains nord-montpelliérains, comme dans l'ensemble des territoires. Cette précarité est instabilité sociale et spatiale et n'est pas à connoter négativement ; elle est aussi cependant pauvreté des moyens

financiers. Elle est alors d'autant plus vécue comme une exclusion par ceux qui la subissent qu'elle les prive de l'accès à la mobilité, valeur d'intégration par excellence, particulièrement discriminante aujourd'hui, et quasiment indispensable pour habiter les territoires périurbains.

Malgré cela, l'installation en espace périurbain présente des avantages que l'agglomération montpelliéraine n'offre pas : se loger, se nourrir, en bref habiter est plus facile et moins coûteux dans un espace rural. Certains s'installent ainsi volontairement dans les territoires périurbains. Leur organisation spécifique permet de mettre en œuvre la précarité de manière à la détourner positivement, ainsi que d'accueillir momentanément des résidents de passage, entre deux projets.

Le territoire périurbain peut favoriser la mise en œuvre de projets personnels visant à la gestion optimisée d'une précarité passagère ou durable. Que ce soit par souhait clair ou que cette précarité soit imposée, il est possible de l'intégrer, de l'articuler spécifiquement avec les qualités de l'espace périurbain et de tirer de cet « arrangement » une dynamique nouvelle. Le brouillage des statuts sociaux traditionnels, identifiable dans les situations d'instabilité, permet l'émergence d'autres statuts inédits.

Ces personnes en situation instable représentent près du tiers de la population des multi-territorialisés. Elles utilisent le territoire - que ce soit dans les représentations ou dans les pratiques - et l'incluent comme partie prenante de leur projet personnel. Leurs projets donnent une dimension et une dynamique toute nouvelles à leur - à la - précarité. L'installation périurbaine peut aussi permettre la mise en œuvre d'une idéologie personnelle fondant la précarité comme principe de liberté individuelle, ou bien son intégration comme mode de vie durable et non subi. La précarité est recréée, intégrée comme partie intégrante du mode de vie, voire utilisée et présentée comme un atout.

2-2-1 La mobilité comme priorité.

La nécessité de la mobilité spatiale ou du moins celle de se positionner en fonction de sa gestion et/ou de sa maîtrise occasionne divers arrangements. Ils replacent la mobilité au cœur des pratiques.

Les principaux problèmes rencontrés par les précaires sont relatifs au logement, à l'emploi, à l'approvisionnement et aux loisirs. Le caractère local des territoires périurbains présente de nombreux avantages, et permet notamment une habitation à moindre coût que dans des territoires urbains. Les économies réalisées sur le logement, et l'approvisionnement permettent, par déplacement des coûts, une certaine mobilité spatiale et des pratiques dépassant le cadre du territoire communal, insérées dans les territoires de l'agglomération montpelliéraine et au-delà.

2-2-2 *La non-mobilité.*

La problématique peut aussi être renversée radicalement : la *non-mobilité* devient alors l'instrument de l'affirmation de soi dans ce territoire.

La pratique d'une mobilité spatiale importante est certes signe d'intégration sociale, mais la maîtrise de cette mobilité, au point de ne pas la pratiquer, est plus valorisée encore. Ce retournement des valeurs de mobilité et d'immobilité est souvent mis en avant par des personnes en situation de précarité. Ils affirment ainsi avoir choisi l'immobilité comme mode de vie. Leur situation, loin d'être un piège, est en adéquation avec un projet de vie, qui inclut l'éloignement des centres urbains, le « *désir de se ressourcer auprès de la nature* », la « *possibilité de travailler artistiquement dans des conditions de calme et de concentration importantes* », etc.

Ces différentes gestions de la mobilité spatiale, des territoires qu'elles permet de relier, et de la « sédentarité » induisent l'ensemble du rapport à l'habitation du territoire. Elles constituent la base des territorialités quotidiennes des acteurs, et des pratiques relatives au logement, à l'activité, ainsi qu'à l'implication au sein des dynamiques sociales locales.

Dans chacun de ces registres, l'utilisation de la mobilité comme instrument de gestion de la complexité territoriale périurbaine est à souligner. Elle permet l'émergence de territorialités urbaines spécifiques, qui se positionnent entre multi-connexion aux territoires urbains/métropolitaines et ancrage au sein du territoire conçu et utilisé comme « repaire ».

3 Innovations et logement

En matière de logement, des projets et pratiques innovants émergent, innovants d'abord pour les territoires au sein desquels ils s'inscrivent. Les modes d'habitation - au sens strict du terme- diffèrent des types d'habitation périurbains : maison individuelle en accession à la propriété, résidence secondaire, rénovation de bâtiments anciens ne sont plus des innovations, reflétant particulièrement la dynamique périurbaine des années 1970-1980.

Ces innovations reflètent la relation problématique des habitants à la mobilité spatiale et à l'ancrage dans le territoire local, évoquée ci-avant.

3-1 La multirésidentialité.

La multi-résidentialité supplante l'ancienne distinction résidence principale/résidence secondaire. Elle n'est pourtant pas perceptible à partir des chiffres du recensement, qui se basent encore sur cette distinction, et ne reflètent pourtant plus la réalité des pratiques.

Elle est affaire de perception, extérieure certes, mais surtout des acteurs eux-mêmes. Le partage du temps entre deux ou plusieurs lieux caractérise aussi la pratique des résidents secondaires. La différence fondamentale cependant entre ces derniers et les multi-résidentiels est la conception-même de leur pratique. Dans le cadre de la multirésidentialité, les différents lieux de résidence sont considérés comme des lieux d'activité d'égale importance. Ces activités²⁸⁷ définissent les lieux et le partage du temps entre chacun d'entre eux.

La pratique d'une bi- ou multi-résidentialité prend de multiples formes et est motivée par diverses situations personnelles. Elle concerne préférentiellement, bien que pas exclusivement, des personnes aux ressources financières ou temporelles élevées.

Avant tout, elle constitue une réponse à la modification des temporalités professionnelles en œuvre dans la société en son ensemble. Elle est ainsi corrélée au fractionnement et à la flexibilité des temps de travail, et à la diffusion des pratiques de bi- ou multi-activité. Elle est aussi liée à l'augmentation des temps de loisirs, et à la réduction, pour certains salariés, du temps de travail. La loi des 35 heures en particulier remet en cause l'alternance de périodes de congés et de travail et occasionne un bouleversement de l'organisation de la semaine et de l'année de travail. Elle permet l'aménagement de semaines de 4 jours, celle de week-ends prolongés grâce aux RTT²⁸⁸, ou la réduction du temps de travail quotidien. Enfin, cette innovation est aussi le fait du prolongement du temps de vie et de retraite : nombre de retraités partagent leur temps entre différents lieux, au gré des saisons.

Elle se développe d'autant plus et concerne des lieux de plus en plus éloignés, avec la mise en circulation, le 1^{er} juin 2001, du TGV Méditerranée²⁸⁹, reliant Montpellier à Paris en moins de 3 h 30. 14 des 121 entretiens réalisés révélaient ce type de pratique.

Le rythme de l'alternance entre les diverses résidences est flexible. La multirésidentialité s'opère selon des temporalités et des rythmes différents. Les temps passés dans chacune des résidences ne sont pas forcément identiques, et peuvent être de plus ou moins longue durée. Les pratiques sont ici totalement flexibles, correspondant aux situations personnelles des acteurs.

« Je suis professeur à l'université à Lyon ; j'ai bloqué tous mes cours au premier semestre, ça me permet comme ça de vivre la moitié de l'année ici, avec quelques déplacements à Lyon seulement. J'ai un appartement à Lyon, et cette maison ici, et ça me convient très bien :

²⁸⁷ A entendre au sens large du terme ; l'oisiveté est une activité.

²⁸⁸ Réduction du Temps de Travail.

²⁸⁹ Pas seulement d'ailleurs dans nos territoires, cf. les travaux de Pierre BACHIMONT sur les pratiques de la multirésidentialité dans le Lubéron, notamment.

avec le TGV, de toute façon, je ne suis pas très loin ! » (Professeur des universités, 53 ans, Viols-le-Fort)

« Je vis ici depuis deux ans ; sinon, je loue avec quatre copains une chambre de bonne à Paris, dans le 3^{ème} arrondissement. Le loyer est abordable à cinq : ça revient à 200 F (environ 30 €) par mois par personne, et on a droit à une petite allocation de la CAF qui paye le reste. J'y vais une fois par mois environ, pour travailler dans des bibliothèques principalement, sortir, voir mes amis, etc. On alterne, pour ne pas se retrouver tous en même temps dans ce 9 m2, et ça marche plutôt bien ! » (Etudiante, 24 ans, Lauret)

« Je suis écrivain et producteur à la télévision (en retraite) ; j'ai acheté cette maison il y a 30 ans, quand je travaillais encore à Paris ; j'y ai installé ma femme et mon fils, et moi je faisais les aller-retour. J'ai aussi une petite maison au nord de Paris, où je réside quand je suis là-bas. Maintenant, je reste trois mois ici, un mois là-haut, et c'est un rythme qui me convient. » (Ecrivain, 75 ans, Le Rouet)

Enfin, la multirésidentialité n'oppose pas de façon systématique des territoires lointains et différents²⁹⁰. Elle peut associer à la résidence en territoire périurbain, une résidence dans la ville proche de Montpellier, ou une résidence dans un territoire rural de l'arrière-pays.

« Comme je travaille tard souvent, et que je n'aime pas conduire la nuit, et fatigué, j'ai un petit studio à Montpellier, dans un immeuble que je gère, où je dors une ou deux fois par semaine. » (Agent immobilier, 45 ans, Notre Dame de Londres)

« Nos enfants grandissant et commençant de vouloir sortir le soir, on a voulu éviter d'une part qu'ils se tuent sur les routes en mobylette, d'autre part que nous passions notre vie de parents à aller les chercher, les amener, etc. Alors on loue un studio dans le centre-ville où ils passent les week-ends, et les vacances ; on l'utilise aussi occasionnellement, après une soirée arrosée, un ciné, etc. » (Couple salariés, environ 40 ans, Valflaunès)

La multirésidentialité est une pratique urbaine par excellence, forme d'appropriation individuelle du temps et des territoires par la mobilité spatiale. Le territoire de ces acteurs multi-territoriaux est vaste, borné par le temps des déplacements. Il est constitué d'une pluralité des lieux, qui sont autant de points isolés reliés par des trajets. Le territoire périurbain accueille ainsi, au même titre que les autres territoires métropolisés, ce type de pratiques caractéristiques d'une société mobile et multi-territoriale. La multirésidentialité n'est cependant pas nomadisme : chacun des lieux est un lieu pleinement habité par les acteurs, lieu-ancrage au sein d'un territoire vaste de pratiques.

²⁹⁰ Des travaux se sont penchés sur des pratiques de multirésidentialité dans des lieux plus éloignés. Voir par exemple STOCK M. - *Mobilités géographiques et pratiques des lieux. Etude théorique-empirique à travers deux lieux touristiques anciennement constitués : Brighton & Hove et Garmish-Partenkirchen.*- Thèse de doctorat de géographie, Université Paris 7, 2001, 663 p. L'auteur développe l'idée d'un habiter poly topique, et place la mobilité au cœur de ce processus.

3-2 La non-propriété.

L'accession à la propriété et l'achat d'une maison individuelle sont difficiles voire impossibles pour nombre de résidents périurbains. Beaucoup d'entre eux y renoncent pour des raisons financières, mais également en raison d'une instabilité résidentielle souhaitée ou subie. L'activité résidentielle périurbaine, marquée d'instabilité et/ou de précarité, occasionne ainsi la mise en place d'arrangements alternatifs. Les entretiens révèlent des projets et des pratiques innovants au sein de territoires stigmatisés par la maison individuelle en accession à la propriété. Ils sont aussi innovants en ce qu'ils mettent en valeur les ressources spécifiques des territoires communaux au sein desquels ils s'inscrivent.

3-2-1 *Des locations souples et fondées sur des relations inter-personnelles.*

Bien que peu courante, faute d'offre et/ou de demande, la location est une pratique présente dans les deux cantons. Les chiffres du dernier recensement soulignent d'une part son ampleur : elle concerne 24,2 % des logements. D'autre part, les entretiens ont permis de saisir les modalités des pratiques locatives, ainsi que d'identifier les personnes (bailleurs/locataires) qu'elles concernent.

Elle est souvent avantageuse. Les baux sont souples et les propriétaires n'exigent pas de leurs futurs locataires la même solvabilité que les agences immobilières urbaines. Les appartements se louent de bouche à oreille, « dépannant » des jeunes de retour au pays, des nouveaux résidents en attente d'aménagement dans leur maison en travaux ou en construction. La location est aussi le choix de personnes nouvellement arrivées, souhaitant conserver la possibilité de repartir, ou n'ayant pas les ressources nécessaires pour accéder à la propriété.

Les bailleurs s'improvisent souvent au gré des demandes. Les municipalités quant à elles possèdent en général une poignée d'appartements, qu'elles destinent à la location et réservent pour les jeunes locaux. L'augmentation des prix du foncier compromet en effet l'installation des jeunes dans la commune, en particulier de ceux ne pouvant profiter d'un patrimoine familial. Ainsi, la mise en place d'un parc locatif municipal est souvent une stratégie de maintien des populations locales sur le territoire communal.

3-2-2 *La location de gîtes ruraux à l'année : un détournement de leur fonction initiale.*

Dans chacune des communes de nos enquêtes, les gîtes ruraux sont nombreux. S'ils sont pleins durant la période estivale, ils restent inoccupés le reste de l'année. Des contrats à l'amiable sont ainsi souvent passés entre propriétaires et locataires : pourvu que les occupants laissent la place durant les mois d'été, les appartements - en excellent état - leur sont loués non à la semaine mais au mois, à des prix avantageux (9 cas). Ce type d'arrangement convient à l'une et l'autre des parties. Les prix sont particulièrement avantageux lorsque ces gîtes sont municipaux (4 cas). Certaines personnes

choisissent ce type de solution, le temps de stabiliser leur situation professionnelle et/ou de trouver un terrain, une maison à acheter.

« On vit ici depuis août 90. C'est le gîte rural de la commune, mais là on fait construire une maison sur la commune, dans une grande parcelle. De 1988 à 1990, pendant la thèse de mon mari, on vivait chez les S. (des agriculteurs vivant sur le territoire communal) qui nous ont accueilli avec beaucoup de chaleur. Grâce à eux on a eu le plan du gîte, ils nous ont recommandés...d'abord pour le petit appartement au dessus de la mairie, le temps que la maison soit finie, et puis on a emménagé ici. Depuis deux, trois ans on cherche un truc à réhabiliter mais il n'y a rien et on veut rester ici. Comme on est là depuis longtemps, on a eu le permis de construire sans trop de problème, d'autant plus que ça ne coûte rien à la commune : le contrat, c'est qu'on s'occupe du raccordement à l'eau, à l'électricité et au téléphone. » (Jeune couple, écologue et géologue, Le Rouet.)

Ce type de solutions est aussi proposé aux jeunes autochtones souhaitant « rester au pays » et confrontés à la cherté et/ou à la rareté de l'offre résidentielle sur leur territoire communal. Cette démarche s'inscrit dans la lignée de la constitution de parcs locatifs municipaux, déjà évoquée.

Cette pratique est alors véritablement innovante en ce qu'elle constitue un détournement de la fonction initiale du gîte. La mise en place de gîtes ruraux - labellisés le plus souvent - est une pratique fortement encouragée par l'Etat et les collectivités locales, notamment sous la forme de subventions et d'aides à la création. Cette politique incitative est partie prenante d'une politique de développement rural par la mise en place d'activités touristiques, et parmi elles, de services d'accueil temporaire de touristes dans des gîtes ou chambres d'hôtes. Cette stratégie est cependant réévaluée à l'aune des problématiques locales, et transformée en une stratégie de maintien des populations autochtones sur le territoire communal.

3-2-3 *La location d'un logement en échange de services.*

La location d'un logement en échange de services s'inscrit dans la même problématique. Elle concernait 6 des entretiens réalisés.

Mme N. est en train de transformer toutes ses bastides en gîtes. Notre appartement c'est pour bientôt, et on va devoir partir... En attendant, elle nous le loue pour rien et on l'aide pour des travaux. Notre voisin, qui est artiste, s'occupe du potager. Ça nous aide pas mal : à Montpellier, on paierait 4000 F²⁹¹ pour un truc pareil ! (Jeune couple d'architectes, montant une entreprise d'informatique basée à la fois à Notre Dame de Londres et à Castelnau le Lez)

²⁹¹ Environ 680 €.

3-2-4 *Le logement gratuit.*

Selon les chiffres du dernier recensement, le logement à titre gratuit représente 6,9 % de l'ensemble des logements. Il représente 7 des 121 entretiens analysés. Les logements proviennent de prêts d'amis, de membres de la famille résidant dans la commune, etc.

« Je vis chez mon oncle, qui s'est installé ici il y a trois ans. En attendant que je trouve un emploi fixe, je reste ici ; ça fait neuf mois, et tout se passe plutôt bien. » (Jeune homme, livreur à Montpellier, Mas de Londres)

Le *squatt* dans des appartements à l'abandon est une pratique rare. La proximité sociale importante raccourcit d'une part la période où le *squatt* reste secret. D'autre part, la forte demande de logements réduit toujours plus la vacance du logement périurbain. Ce type de pratiques nous a été rapporté lors de divers entretiens ; cependant, il ne nous a pas été donné de rencontrer directement des résidents-*squatteurs* lors de nos enquêtes.

3-3 **L'instabilité résidentielle comme signe de distinction sociale.**

L'énoncé des projets personnels des acteurs permet de mettre en évidence l'important *turn-over* existant dans les communes, en particulier dans les lotissements, comme à St Martin de Londres, Valflaunès, Lauret, Claret, communes plus peuplées. Beaucoup disent vouloir partir et soulignent les arrivées et départs nombreux.

La pratique est plutôt traditionnelle dans le cadre de territoires périurbains éloignés. La troisième couronne est souvent solution de repli, et l'ascension sociale permet le déménagement vers la deuxième ou première couronne, voire le centre-ville. Cependant, le caractère innovant de cette instabilité réside dans le fait qu'elle est affirmée et parfois valorisée dans les discours. Etre de passage et l'affirmer est un signe fort d'intégration de la précarité comme norme sociale. Alors que ces pratiques sont souvent, en milieu urbain densifié, des pratiques subies, en milieu périurbain, elles parviennent à être mise en dynamique, incluses comme partie prenante d'un projet personnel plus vaste, parce que les caractéristiques des territoires le permettent. La précarité et la flexibilité qui les caractérisent sont signes de leur insertion dans un ensemble de pratiques symptomatiques de la société moderne, urbaine et mobile, tant socialement que spatialement.

« Je loue parce que ne sais pas encore où j'ai envie de m'installer ni si j'ai envie de m'installer ailleurs. C'est moins cher pour moi et je ne suis pas coincé, je partirai quand je le voudrais. » (Un musicien, intermittent du spectacle, 30 ans, Valflaunès.)

« Nous louons depuis trois mois. Comme on ne sait pas si on va partir, ni quand, et si l'entreprise va marcher, c'est la meilleure solution. » (Un couple d'architectes, 30 et 31 ans, Notre Dame de Londres.)

« J'ai acheté, mais c'est pas le dernier endroit de ma vie, hein ! Ça monte les prix par ici, je ferai une plus-value importante. » (Un demandeur d'emploi, 36 ans, Ferrières-les-Verreries.)

Les innovations résidentielles périurbaines révèlent une nette appartenance de la société périurbaine à une société urbaine moderne empreinte de mobilité sociale et spatiale. Elles détournent et se détournent des pratiques résidentielles classiques - accession à la propriété, distinction résidence principale/secondaire, mono-résidentialité, stabilité résidentielle - en valorisant les ressources spécifiques périurbaines - vacance du logement, offre locative temporaire dans le cadre des gîtes ruraux, ampleur de l'offre résidentielle, proximité des réseaux de communication, etc. La spécificité périurbaine exige et permet ainsi, pour la pratique de territorialités urbaines, la mise en place d'innovations. Ces innovations participent à spécifier le territoire et contribuent à éloigner le mode de son occupation du modèle du lotissement.

4 Innovations et activité.

Ici ne seront abordées que les pratiques relatives à l'activité professionnelle, au sens où celle-ci engage l'individu dans sa relation personnelle au territoire périurbain. Le développement d'activités économiques locales sera analysé dans le chapitre suivant : elles impliquent le territoire à une échelle différente, et nécessitent une analyse spécifique.

Les territoires et les acteurs périurbains subissent, comme dans les autres territoires la société occidentale en son ensemble, le bouleversement de l'organisation du travail, qui s'opère depuis une vingtaine d'années. Les modifications radicales du rapport au travail et à l'activité en général, incluent des transformations de la relation au temps, à l'espace, et à autrui, dans le cadre de la vie professionnelle. La fragilisation des valeurs fondamentales du travail, qui se manifeste par une instabilité et une flexibilité temporelle et spatiale inédites, concerne l'ensemble des territoires occidentaux aujourd'hui.

Les territoires ruraux périurbains subissent ces bouleversements, et les spécifient. L'analyse des entretiens permettent d'identifier ce bouleversement de la valeur du travail et de l'activité, qui s'internalisent cependant spécifiquement dans les territoires périurbains nord-montpelliérains. Dans ce même contexte économique et social, ceux-ci connaissent en effet des mutations spécifiques, et occasionnent le développement de pratiques innovantes, nécessitées et permises par le territoire

Dans ces territoires périurbains, l'ensemble des pratiques professionnelles se doivent de concilier des temporalités et des espaces différents (le lieu de vie/le lieu du travail). Les pratiques professionnelles

s'inscrivent ainsi dans cette situation territoriale complexe déjà décrite : peu d'emplois localement, d'où la nécessité d'aller le chercher ailleurs ou de le créer localement. L'éloignement/la proximité relatifs des centres d'emploi obligent ainsi à une mobilité spatiale importante et régulière, tout au moins à une gestion de cette mobilité. La recherche d'une adéquation entre un projet personnel qui inclut fortement la volonté d'une présence au territoire, et une activité professionnelle²⁹², occasionne ainsi l'invention de modes de détournement des contraintes, tout comme de valorisation des atouts territoriaux.

En réponse à cette situation territoriale, un premier type de pratiques, confrontées à l'isolement et à l'accessibilité relatifs des territoires périurbains, à la possibilité comme au poids financier et temporel des déplacements vers le ou les lieux de travail, initie des innovations visant à réguler/valoriser les contraintes/ressources territoriales.

Un deuxième type de pratiques tente de résoudre la complexité de la mise en place d'une activité professionnelle par la création d'activités économiques locales. Ceci sera abordé dans le chapitre 10.

L'invention de pratiques professionnelles inédites est ainsi nécessitée d'une part par une contradiction entre une volonté et une difficulté voire impossibilité de vivre et travailler localement, difficulté particulièrement prégnante dans les territoires périurbains au regard des territoires urbains à forte densité de population ; d'autre part, par la nécessité de concilier au mieux une activité extra-locale et une activité résidentielle périurbaine.

Les territoires périurbains nord-montpelliérains imposent ainsi à une partie de leurs habitants, subissant ou non cette résidence, une imagination professionnelle importante. L'analyse des projets d'acteurs, qui évoquent tout à la fois les pratiques et leurs motivations, permet d'identifier les types de pratiques professionnelles innovantes en œuvre dans les territoires périurbains, ainsi que la nature de leur caractère innovant.

Il s'agit en premier lieu d'identifier et de classer l'ensemble des pratiques professionnelles, à travers l'énoncé des projets d'acteurs, et de les analyser au regard de leur caractère innovant.

L'ensemble des entretiens réalisés auprès des acteurs périurbains permet d'abord de constater l'immense variété des situations et pratiques concernant l'emploi et la vie professionnelle. L'analyse et la mise en regard de chaque situation personnelle a mené à une identification des types d'innovations en œuvre dans les territoires périurbains nord-montpelliérains.

Ont été ainsi recensées les pratiques ne respectant pas la norme sociale en matière d'activité. Celle-ci privilégie une activité unique, rémunérée²⁹³ et clairement localisée dans le temps et dans l'espace. Dans les territoires périurbains, la pratique communément observée est fidèle au modèle bipolaire « travailler en ville »/ « vivre à la campagne ». Les temps de travail

²⁹² Au contraire, si l'installation est subie, l'activité professionnelle est pour les acteurs le moyen d'une participation aux dynamiques des territoires urbains dont ils sont exclus par la fonction résidentielle.

²⁹³ Le terme employé généralement est d'ailleurs « emploi », ou « travail », le terme d'activité ayant perdu de sa force évocatrice, puisque n'étant pas explicitement relié à la notion de rémunération.

et de repos alternent selon un rythme fixé et régulier. L'activité est ainsi mono-localisée dans l'agglomération-proche ou, plus rarement, dans le territoire local, c'est-à-dire la commune ou le canton.

Les activités dites marginales et pouvant être considérées comme innovantes sont celles ne répondant pas de l'une ou plusieurs de ces normes sociales. Elles représentaient 98 cas sur les 121 analysés. Ce nombre permet d'évaluer l'ampleur de l'innovation personnelle dans le cadre de l'activité professionnelle. Ainsi, plus de 80 % des résidents multiterritorialisés qui intéressent cette étude semblent participer de ces types d'innovation, soit, si l'on rapporte ce nombre à l'échelle de la population périurbaine en son ensemble, plus du quart de la population périurbaine.

Les pratiques professionnelles sélectionnées ont été classées, en fonction du type de distorsion introduite dans le modèle. Leur analyse a permis d'identifier différents types d'innovations.

4-1 La modification du rapport à l'espace et au temps. Une innovation transversale.

La problématique de la mise en œuvre d'une activité professionnelle dans les territoires qui nous concernent se résout d'abord dans une modification des localisations et des rythmes.

Diverses pratiques s'éloignent ainsi de la distinction « vivre à la campagne/travailler en ville », associée à une opposition clairement délimitée entre les temps de repos et de travail, pour proposer des modèles alternatifs, conciliant vie locale et activité professionnelle. L'organisation spatiale et temporelle des activités est largement transformée. La diversité des cas de figure sous-tend un même bouleversement de l'organisation du travail, ainsi qu'une remise en cause de la notion même de travail.

4-1-1 Jeu de lieux : multiplication et diversification des lieux d'implication.

Les activités se jouent du modèle classique de l'emploi unique et localisé : la mobilité spatiale permet non seulement un éloignement des lieux de l'activité mais aussi leur rapprochement. Elle permet dans tous les cas une flexibilité du rapport spatial de l'individu à son/ses activités professionnelles. Les territoires périurbains semblent ainsi regrouper autant de types d'activités que de situations personnelles des acteurs.

_ **Télé-activité.** Ancrer une activité au sein du territoire en la délocalisant permet d'abolir la contrainte de la distance à l'emploi : ce type d'activité concerne en particulier le journalisme, l'édition, mais aussi l'informatique. Parmi les entretiens réalisés, 14 concernaient ces pratiques de télé-activité.

_ **Activité située hors du département de l'Hérault,** du Languedoc-Roussillon, voire de la France (12 cas représentés dans les

entretiens²⁹⁴). Le territoire périurbain occupe ici une position de repli : congés, week-ends, dans le cadre d'une pratique de multirésidentialité, déjà évoquée.

_ **Activité localisée dans deux espaces distincts**, plus ou moins éloignés l'un de l'autre (25 cas).

- L'un des deux espaces peut-être le territoire local.
- Les deux lieux de l'activité sont extra-locaux.
- L'activité oscille entre un lieu extra-local et le domicile.

La distinction spatiale est liée parfois à une distinction des fonctions de l'activité elle-même. Les pratiques artistiques répondent à ce modèle : dans un lieu est développée une activité de création, dans un autre une activité de vente et/ou de représentation. Écrivains, musiciens, artistes-peintres, créateurs de mode inscrivent leur activité dans ce type de configuration spatiale.

_ **Activité développée à domicile** (33 cas, non-compris les viticulteurs et autres producteurs ou fournisseurs de services tels que les gîtes ou chambres d'hôte). La problématique est la même que pour le télétravail, mais concerne aussi la création d'une activité sur le territoire local.

4-1-2 Flexibilisation des rythmes et des temporalités.

La mobilité spatiale est associée à une mobilité idéologique, qui s'érige en flexibilité. Les innovations en matière de rythmes des activités s'inscrivent en marge du modèle classique de l'emploi à temps complet, d'une durée de 39 heures, accompli durant les cinq premiers jours de la semaine.

_ **Activité à temps partiel** (quart-temps, mi-temps, 80%, etc.).

_ **Activité à temps variable** : certaines activités occasionnent des déplacements longs et lointains, qui densifient le temps de travail sur une période, et permettent la récupération du temps supplémentaire lors de périodes moins ou peu chargées. Les RTT raccourcissent la durée de certaines semaines, etc.

_ **Rythme de l'alternance temps de travail/temps de repos non basé sur le modèle de la journée, ni sur celui de la semaine/week-end.**

« Mon travail est composé de plusieurs activités distinctes. J'alterne ainsi des périodes plus ou moins longues de travail à domicile, où j'organise mes journées comme je l'entends, et des périodes de contrôle terrain²⁹⁵, basées sur un rythme salarié classique, dans toute la région Languedoc-Roussillon. Mon entreprise est basée à Marseille : je m'y rends tous les quinze jours environ pour des

²⁹⁴ Certains d'entre eux se recourent avec des pratiques de télé-activité.

²⁹⁵ Le travail consiste en la vérification sur le terrain de données cartographiques établies à partir d'un SIG en vue de la réalisation de systèmes GPS ; la mise à jour et l'interprétation de ces données est l'objet du travail à domicile.

réunions » (Technicien-géographe, 34 ans, Viols-en-Laval)

_ Absence de délimitation temps de travail/temps de repos.

« Je suis architecte à domicile ; c'est parfait parce que je n'ai pas à aller au travail, j'y suis ! Non, raisonnablement, c'est bien, parce que je peux travailler quand je veux, mais ça m'oblige à m'imposer des contraintes fortes, sinon, je ne parviens pas à délimiter les temps de travail et les temps de repos, et l'avantage devient vite un inconvénient... » (Architecte, 37 ans, Mas-de -Londres)

Ces pratiques professionnelles relèvent d'une gestion personnelle du temps et de l'espace. L'alternance des temps de travail et de repos, la gestion des étapes, de la densité, et de l'intensité du travail fourni ne sont pas dictées par un cadre spatio-temporel rigide, mais mises en œuvre à partir de critères personnels. Cette innovation concerne 61 des entretiens analysés.

Les acteurs construisent leur relation à l'espace et au territoire : la confusion lieu de travail et domicile, et la variété des cas de figure concernant l'association de lieu(x) et d'activité(s) révèlent ces mêmes processus de gestion personnelle du cadre structurel de l'activité professionnelle.

« Je travaille à domicile, pour le Seuil. Je suis correctrice. (Je demande si tout se passe via Internet ; elle rit.) Ah non pas du tout c'est un peu le mythe, ça, je suis pas journaliste !... Ils m'envoient les tapuscrits, et je les corrige à la main, pour la plupart ! Cela dit, je les corrige chez moi. Je vais à Paris assez rarement en fait, une fois tous les deux ou trois mois, pour récupérer des manuscrits, pour discuter de certains travaux. (...) Je ne peux pas dire avec précision combien de temps je travaille par semaine, ni même par jour... Ça dépend du travail qu'il y a. » (Correctrice, 29 ans, Notre Dame de Londres)

Flexibilité, éphémérité, individualité marquent fortement ces pratiques professionnelles. Les modifications du rapport à l'espace et au temps que révèlent l'ensemble de ces activités périurbaines démontrent l'insertion de ces territoires dans les dynamiques de la société actuelle.

Ces jeux de lieux et de temporalités, exigés et permis par les territoires au sein desquels ils s'inscrivent, sont étroitement liées avec des innovations concernant l'organisation et la nature des activités développées.

4-2 La multi-activité : une pratique née de la mobilité.

Il est indispensable, pour qualifier la multiactivité de pratique innovante, de la distinguer de la pratique rurale et agricole traditionnelle de complément financier. Dans les territoires qui nous concernent, elles apparaissent dans le cadre nettement différent des nouvelles pratiques urbaines inscrites sous le signe de la mobilité.

4-2-1 La bi-ou multi-activité.

La bi- ou multi-activité s'inscrit dans la recherche d'une activité professionnelle compatible avec l'installation dans le territoire. Elle se décline à partir de deux types :

Bi-activité alimentaire. Elle s'inscrit comme une nécessité financière, indispensable à la réalisation d'une activité non viable seule le plus souvent (18 cas représentés). Cette bi-activité est souvent rendue nécessaire par le risque et la précarité élevés relatifs au développement d'une activité de production locale, qu'il s'agisse d'une activité de production artistique ; ou d'une création d'entreprise locale.

L'activité principale est associée à un emploi salarié, le plus souvent dans l'agglomération montpelliéraine, soit dans l'attente d'un développement suffisant de l'activité principale ; soit de façon durable, l'activité de production restant trop fragile, trop peu porteuse, ou trop peu rentable.

L'activité complémentaire s'inscrit comme un soutien à l'activité principale, forme de garantie financière dans le cadre incertain du développement d'une activité économique en espace rural.

Le projet qui y est corrélé vise à abandonner cette activité complémentaire pour se consacrer à celle développée localement et de façon indépendante.

« On est exploitants agricoles, enfin, c'est moi le chef d'exploitation. On a 500 brebis, on fait de la viande et de l'agneau de lait ; les terres (1100 Ha) sont en fermage, et on loue l'habitation. Mon mari est professeur à l'ENSA à Montpellier, depuis qu'on est installés ici, et il a pas arrêté depuis parce que c'est un salaire fixe dont on a pas osé se passer... » (Eleveurs ovins, environ 50 ans, Rouet)

Il s'agit souvent d'une association entre une activité salariée et une activité de création artistique ou artisanale, ou de production agricole. Trois cas de figure se présentent :

- **Deux activités dans un même secteur**, ou correspondant ou non à un même domaine de compétences, l'une développée comme activité alimentaire, l'autre correspondant plus précisément au projet personnel et professionnel de l'individu. C'est le type de bi-activité pratiquée par des intermittents du spectacle assurant leur rémunération grâce à une activité de technicien du spectacle et pratiquant d'autre part une activité de création théâtrale ou chorégraphique, non ou peu rémunérée.
- **Deux activités dont une non rémunérée.**
- **Deux activités sans lien aucun**, permettant à elles deux un revenu suffisant.

« Je suis intermittent du spectacle, technicien, au Théâtre des 13 Vents et je fais le Printemps des Comédiens, aussi. Comme je reste inoccupé longtemps, surtout l'hiver, et parfois entre deux contrats, j'ai pris en gérance deux oliveraies, une au Pic St Loup, l'une à la Cadière, près de Montoulieu. J'en ai aussi acheté une à St Jean de Fos. Oui, parce que j'ai besoin de fric aussi, plus que ce que j'ai avec intermittent... Alors j'alterne avec les deux boulots, mais à terme je voudrais laisser tomber le théâtre, et acheter une maison qui se situe entre les trois oliveraies qui sont assez éloignées. Ça serait pas mal de se consacrer entièrement aux oliviers. », (Intermittent du spectacle et exploitant d'olivieraie, 35 ans, Mas de Londres)

Activité dédoublée. Le développement de certains types d'activités nécessite la distinction entre deux types d'activités, qui, en territoire périurbain, se manifeste par une distinction des lieux : c'est le cas des activités artisanales et artistiques, de certaines activités agricoles, des activités de production de façon générale.

Ce type d'activité dissocie les étapes de production et de la vente, de la création et de la présentation, de la conception et de la fabrication. La production se fait localement. La commercialisation, la vente, le démarchage et la fabrication nécessitent un investissement dans les territoires de l'agglomération ou au-delà. Les acteurs sont ainsi impliqués dans deux pratiques professionnelles différenciées, bien que liées, auxquelles correspondent des lieux distincts.

« Notre atelier est ici, à Notre Dame de Londres [à leur domicile]; on vend notre production sur les marchés de la région; on a aussi une grosse activité de démarchage, pour essayer de diffuser notre production directement à des revendeurs : ça nous amène à nous déplacer dans l'ensemble du Sud-est. » (Couple joailliers, 32-39 ans, Notre Dame de Londres)

Cette bi-activité structurelle, qui concerne 32 entretiens, est souvent liée à une bi-activité alimentaire.

4-3 Le désengagement professionnel comme mode d'épanouissement personnel.

4-3-1 La multi-implication comme non-implication.

La multi-implication, bi ou multi-activité peut aussi être simplement opératoire, moyen d'affirmation de la perte d'importance de l'emploi, et d'un détachement des contraintes extérieures. C'est alors « l'épanouissement personnel », le « temps pour soi », le « désir de ne pas se perdre », le « cheminement personnel », qui comptent. Ce type d'innovation caractérise 14 des entretiens réalisés.

Une des personnes rencontrées est employée à Montpellier à temps partiel à la MSA : son emploi consiste à donner des cours ponctuellement dans des lycées agricoles. Cet homme choisit ses

horaires et est ainsi « occupé » un à deux jours par semaine. Depuis moins d'un an, il a en outre racheté à Notre Dame de Londres quelques hectares de vignes, qu'il cultive seul. Jusque-là, c'est une situation de double emploi classique. C'est surtout sa façon de travailler qui est particulière :

« C'est simple. G., mon meilleur ami, est maçon à son compte. Comme ça nous gonfle de travailler chacun de notre côté, on fait une semaine sur deux : une semaine, je travaille pour lui, l'autre il vient avec moi à la vigne. Comme ça on rigole, et ça va deux fois plus vite, on oublie qu'on travaille. De toute façon, on en fait le moins possible. Ce que j'ai envie de faire c'est de travailler deux jours par semaine, ou un. Quoique là, c'est déjà pas mal, hein ? C'est pas l'argent qui est important, c'est de pas se prendre la tête. Moi, tant que je peux manger... Ce qui est bien, c'est que j'arrive à avoir plein de temps pour faire ce qui m'intéresse, de l'informatique, de la moto... »

Ce type d'arrangements modifie durablement, dans ces territoires, comme dans tous les territoires occidentaux, la notion de travail, qui retrouve son sens originel d'activité²⁹⁶. Elle est remplacée par celle d'activité au sens large, plus seulement réduite à un lieu et un temps précis (précisé par le contrat, le statut, etc.) : la notion d'activité professionnelle est bouleversée, agrandie, généralisée à la vie même.

4-3-2 La non-activité comme choix personnel.

Ce type d'activité, résolument situé hors des normes sociales, s'il ne concerne pas la retraite, inclut des situations comme :

_ **Le chômage, Le RMI.** Qu'il soient subis ou volontaires, passagers, entre deux emplois, ou de longue durée ; ils sont parfois associés à un ensemble d'activités non-rémunérées et peuvent constituer aussi un choix de vie très déterminé (7 cas).

« Je suis musicien, et je n'arrive pas encore à avoir assez de cachets d'intermittent. Je suis au RMI et ça me convient complètement... Ici je ne dépense pas beaucoup. Si je veux m'acheter un instrument ou une machine, je fais une saison, et voilà. »
(Musicien, 28 ans, Lauret)

« Bon, j'aide à l'occasion au Château V., chez G., mais, attention, hein, vous m'avez compris, je suis au chômage » (Chômeur, 45 ans, Sauteyrargues)

_ **La rente.** Elle concerne de rares propriétaires terriens et des nouveaux résidents fortunés, ex-urbains très intégrés dans la société qui travaille, retirés à la campagne (2 cas).

« Je devrais pas vous le dire, mais bon. Je suis rentière, enfin, je n'ai pas besoin de travailler. Je fais quand même les pommes et les cerises

²⁹⁶ Cf. BOURDIEU Pierre.- *Domination (la) masculine*.-Paris : P.U.F., 1996, p. 54. Il y rappelle le sens originel de travail, qui englobe l'ensemble des activités humaines. Les loisirs et l'oisiveté constituent dans ce cadre des activités au même titre que le ou les emplois.

deux fois par an ; sans ça, je ne serai pas couverte par la sécurité sociale. » (Rentière, 34 ans, Vacquières)

4-4 La précarité et l'instabilité comme marques d'autonomie.

Le désengagement professionnel peut être corrélé avec une situation de précarité, non pas selon un cercle vicieux du chômage et de l'exclusion, mais dans une démarche de valorisation des situations personnelles.

L'instabilité et/ou la précarité de l'emploi sont courantes. Travailler localement est difficile, l'activité économique locale ne permettant pas une offre d'emplois importante. Le territoire cependant, et la proximité sociale et spatiale qu'il offre, permet la mise en relation facile entre les acteurs, et occasionne nombre d'arrangements entre personnes, qui, sans offrir une stabilité et une durabilité de l'emploi, permettent de vivre, ce qui va de la subsistance à la parfaite adéquation avec un projet de vie non axé sur une activité professionnelle intense, et une aisance financière importante. Ces arrangements remettent en valeur la notion d'activité plutôt que d'emploi. Le périurbain les favorise particulièrement :

- _ L'offre d'emploi sur des périodes courtes
- _ L'offre d'emploi par bouche à oreille
- _ La réalisation de travaux « au noir », constituant des compléments financiers ou l'essentiel de l'activité.
- _ L'échange de services et trocs constituent eux-aussi des modes d'activités et d'échanges originaux. La précarité de l'emploi est intégrée dans un ensemble d'activités.

Les processus sont similaires que pour les innovations résidentielles : les innovations s'inscrivent dans une double démarche d'utilisation/valorisation du territoire et de réalisation des projets individuels.

La précarité de l'emploi peut même faire partie d'un projet de vie consciemment mis en œuvre et s'inscrit alors comme pratique caractéristique de la société moderne, spécifié pour les territoires périurbains²⁹⁷.

« Je ne « travaille » pas. Je n'ai pas de « vacances ». Il n'y a pas de frontière entre le travail et l'oisiveté, entre chez moi et ailleurs, entre la France et le monde, etc. J'essaye de « vivre » et cela ne rentre pas dans des catégories. » (Ecrivain-éditeur, 45 ans, Notre Dame de Londres)

« Je préfère vivre de rien, faire des petits boulots pour survivre et pratiquer mon art hors des circuits normaux. Ce que je met en œuvre ici, ce n'est pas ma carrière, c'est ma vie. » (Artiste-peintre et sculpteur, 37 ans, Notre Dame de Londres)

²⁹⁷ Elle concerne 9 personnes, y compris celles déjà citées qui se trouvent au chômage ou au Rmi par choix délibéré.

Il est bien sûr possible de douter de la sincérité de tels propos ; nul doute que les personnes interrogées ont eu à cœur de justifier pour eux et pour moi leur situation socialement instable en affirmant leur différence avec force, et en construisant un discours explicatif cohérent, enveloppant un ensemble de pratiques dûes au hasard, à l'obligation, au choix et à l'envie aussi. Ces discours sont bien sûr construits *a posteriori* : peu nous importe en fait. Ils révèlent l'intention des acteurs, qui elle se doit d'être analysée comme telle et prise éminemment au sérieux. La précarité des situations est posée comme fondement de la liberté individuelle par ces personnes socialement statuées comme « marginales », quelles que soient leurs ressources financières.

La gestion de la précarité devient alors le symbole même d'une réussite personnelle, car symboliquement fortement liée aux valeurs de liberté et d'individualité. Cette précarité n'est alors plus le seul fait des personnes en situation de disqualification sociale. Les cadres supérieurs, les jeunes travailleurs dynamiques et entrepreneurs intègrent cette précarité dans leur mode de vie et la transforment en une marque supplémentaire de leur autonomie.

L'instabilité de l'emploi, ou sa relégation au deuxième plan sont alors autant de signes de la prédominance du projet global de l'individu sur sa carrière professionnelle, de la pénétration de l'éphémérité des pratiques professionnelles au cœur de l'ensemble des territoires.

4-5 Des pratiques professionnelles multi-dimensionnelles.

L'ensemble des activités évoquées ici, et l'organisation du travail, qu'elle concerne une activité indépendante ou salariée, révèlent des pratiques innovantes qu'il s'agit d'évaluer avec prudence.

Les pratiques de bi-activité ou de pluri-activité, ainsi que l'existence d'une économie informelle comme détournement de la précarité, évoquent des pratiques avant tout rurales, basées historiquement sur le lien social et familial. Elles sont cependant réévaluées ici dans le cadre de l'insertion des territoires périurbains dans les territoires urbains et métropolitains, et dans les dynamiques de la société globale.

Ainsi, si les pratiques que nous évoquons sont innovantes, c'est au titre de pratiques urbaines, réponses innovantes à des situations inédites. Les pratiques rurales sont revisitées par l'intrusion de la mobilité, de l'urbanisation et de l'individualisme au sein des territoires. L'organisation de ces territoires ne se base dès lors plus sur la proximité sociale mais sur un ensemble de proximités et de distances sociales et spatiales.

Le recours aux réseaux locaux de relations sociales, pour trouver un logement ou un emploi, ne s'inscrit ainsi plus dans une logique rurale, mais est intégré dans la réalisation d'un projet personnel global, qui s'organise autour et avec la mobilité spatiale et sociale, dans une démarche d'utilisation optimisée des atouts concrets ou symboliques offerts par l'ambivalence du territoire périurbain.

Ces arrangements temporels et spatiaux participent de la mise en œuvre de projets professionnels portés par les acteurs, que le territoire périurbain permet particulièrement de construire. Ils participent aussi - inversement - de la réalisation des projets d'installation : la précarité professionnelle ou les stratégies complexes de gestion professionnelle permettent leur mise en œuvre. Quelles que soient les situations et les activités, elles reflètent des arrangements personnels avec la mobilité et le territoire, mais également avec le temps et la recherche d'un salaire satisfaisant.

Ces pratiques innovantes s'efforcent ainsi de résoudre au mieux la problématique territoire/projet professionnel c'est-à-dire de jouer avec les contraintes et/ou les atouts du territoire. La phrase « vivre et travailler au pays », qui sied à l'idéologie des années 1970, et reprise par nombre des premiers néo-ruraux installés dans les territoires de la garrigue, se recompose aujourd'hui : il s'agit surtout de « vivre ici et travailler », quelles que soient les modalités de réalisation de ce projet. Ce type d'individualisme, qui est aussi une volonté de transgression des codes sociaux traditionnels, s'enrichit d'autant plus fortement dans des territoires ruraux où l'exigence de conformité au groupe est encore prégnante, et d'autant plus encore qu'il est défendu et mis en œuvre par des nouveaux résidents, qui marquent ainsi leur territoire et leur différence.

Les activités périurbaines s'avèrent ensuite innovantes en ce qu'elles participent des processus de l'innovation en œuvre dans l'ensemble des territoires urbains, qui vont dans le sens d'un bouleversement de la notion de travail : ces pratiques sont marquées de flexibilité, de précarité, d'éphémérité. Temporalités, rythmes, lieux et mobilités sont modulables et font l'objet d'une gestion complexe.

En premier lieu, cette gestion personnelle des temporalités et des territoires modifie radicalement la traditionnelle distinction vie publique et vie privée, vie professionnelle, vie familiale. La confusion entre lieu de travail et domicile double celle entre temps de travail et de repos.

Elle implique en outre un affaiblissement voire une disparition de vie publique dans le cadre de l'activité professionnelle. La vie professionnelle comme vecteur de la reconnaissance sociale, le travail comme valeur d'intégration sociale sont fragilisés, ce qui peut constituer un souhait clairement énoncé de la part des acteurs par ailleurs. Le territoire et le domicile, la famille, et surtout l'individu lui-même constituent alors le point d'ancrage à partir duquel gravitent les différentes implications des acteurs.

L'implication sociale dans des lieux et des activités multiples fractionnent ainsi l'identité sociologie-professionnelle de l'individu : son projet personnel est le moteur de l'ensemble de ses investissements professionnels, et d'une gestion complexe des temps et des lieux, comme des activités elles-mêmes. La notion de travail est revisitée, élargie à son sens premier d'activité.

« Je suis passionné de BD. (...) J'étais instit à mi-temps et je faisais des reportages, des interviews, des critiques sur la Bande Dessinée »

sur l'Eko des Garrigues²⁹⁸. Puis j'ai eu une émission hebdomadaire sur France 3 Sud, j'ai été licencié il y a deux ans. Je suis assez reconnu comme critique dans le milieu quoi. Aujourd'hui, je suis rédacteur en chef d'une revue, « L'indispensable », avec Franck Aveline, de Nîmes, qui en est le directeur et le fondateur. C'est une petite revue, elle sort 4 fois par an, mais bon. J'aimerais que ça se développe encore. Sinon, c'est assez complexe... ah oui je suis plus instit...J'anime les Tables Rondes de la BD à Angoulême, (...), pour la Comédie du Livre 99, je m'occupe du côté BD de l'expo ; j'écris des critiques un peu partout, et puis j'anime des ateliers d'écriture de l'image dans des collèges et des lycées, et dans un hôpital psychiatrique aussi. (...) Je suis aussi chargé de cours à l'Université Paul-Valéry, en deuxième année de Médiations Culturelles, et en DEUG I.S.A.V., en module pré production d'écriture de BD. (...) Du coup, je me déplace souvent, que ce soit près ou loin, régulièrement ou occasionnellement. J'ai une bonne partie du boulot qui se fait à la source-même : interviews, rencontres, festivals, etc. et un travail de production de pensée qui se fait à domicile, et que je communique par Internet. Enfin, ça, c'est un peu le fantasme et c'est regrettable que tout le monde fonctionne pas comme ça, pour la Comédie du Livre par exemple, la Drac est pas connectée, ni la mairie, ni le graphiste, je suis obligée de me déplacer . (...) Je suis très content d'être indépendant. » (Journaliste-écrivain, environ 40 ans, Notre-Dame-de-Londres)

Les activités et leur aménagement répondent ainsi d'une volonté de réaliser un projet personnel complet global. Projet professionnel et projet personnel, fortement marqués de l'idéologie individualiste, sont intimement liés et interdépendants. Il y a une intention manifeste de se poser en acteur libre, en Sujet dirait Alain Touraine, construisant sa vie en conscience, dans une gestion complexe des différents aspects de la vie sociale, familiale et professionnelle, et territoriale. Le domicile en tant que « lieu de l'individu » peut devenir le barycentre d'une multiplicité d'activités. L'innovation n'est pas ici spécifiquement périurbaine, mais bien urbaine, participant des dynamiques de la société globale.

Les pratiques professionnelles périurbaines sont ainsi innovantes à plusieurs titres : elles bouleversent les valeurs traditionnelles de l'emploi et du travail, se jouant des lieux et des temporalités. Bien qu'elle apparaissent aussi dans l'ensemble des territoires, elles s'inscrivent spécifiquement dans ces territoires périurbains, qui permettent et exigent l'intégration dans des territoires personnels et professionnels vastes et extra-locaux.

L'éclatement des valeurs fondamentales du travail et le rejet effectif d'une activité unique, vecteur d'intégration sociale, uni-localisée, s'inscrivent dans une pratique du territoire positionnée entre ancrage et mobilité, dans le cadre d'un projet personnel qui s'appuie fortement sur le territoire comme cadre de l'épanouissement personnel.

²⁹⁸ Radio F.M. basée à Prades-le-Lez, au nord de Montpellier, à 15 km de ce terrain de recherche.

5 Innovations et implication locale.

Une conception nouvelle de la citoyenneté, c'est-à-dire du rapport des sociétés au pouvoir, émerge dans ces territoires : une citoyenneté participative, où la société civile souhaite reprendre un rôle actif dans les dynamiques politiques locales. Evoquer une nouvelle forme de citoyenneté émergente dans ces espaces périurbains ne veut cependant pas tout à fait dire évoquer une nouvelle forme de pouvoir.

Le rapport au pouvoir et au politique passe à travers les préoccupations territoriales. La majorité des entretiens révèlent chez les habitants une réelle préoccupation pour le devenir de leur territoire, ainsi que la conscience de la possibilité accrue d'agir à l'échelle municipale, ou locale.

C'est une réelle conscience du pouvoir contenu dans l'acte de voter/de se présenter, comme de celui détenu dans le cadre d'une association, pour le changement territorial.

L'innovation en matière d'implication dans le système social et politique local, réside en ce que la préoccupation territoriale est replacée au cœur des territorialités périurbaines, se posant en garante d'un mode de vie articulant mobilité spatiale et habitation d'un territoire local.

5-1 Le droit de regard territorial.

Il y a aujourd'hui un désintérêt politique, qui se manifeste notamment par une abstention électorale croissante, même à l'échelle locale, qui a pu être analysé comme une perte de sens de la citoyenneté. Les sociétés prennent conscience d'une transmission d'informations difficile entre populations et pouvoir, dans un contexte où les sociétés et les espaces sont intégrés dans des dynamiques agissant à l'échelle de l'agglomération au moins, de la métropole, voire du monde.

La commune conserve ici une originalité intéressante, car elle possède le pouvoir de gestion sur elle-même, d'autant plus importante relativement, qu'elle est justement intégrée dans des dynamiques globales sur lesquelles elle n'a que peu de prise. La quasi « autonomie » du pouvoir municipal pour des petites communes comme celles qui nous concernent fonde leur spécificité, et représente un atout considérable pour les sociétés qui y résident.

La proximité du pouvoir municipal et la possibilité d'une action locale *via* cette proximité font partie de la spécificité des territoires périurbains, et ne constituent cependant rien d'inédit : les conflits pour la maîtrise du territoire mettent en œuvre depuis longue date ce type de dynamiques confrontant des intérêts individuels agrégés ou contradictoires.

Les entretiens révèlent des préoccupations dont l'enjeu dépasse l'usage du sol ou l'équipement des communes. Le territoire considéré comme système social local, voire comme « communauté », et le devenir de ce territoire, deviennent objets de préoccupation et d'intérêt, d'action

également. Il y a volonté et revendication d'un droit de regard territorial, qui s'exprime par le vote local, la participation aux réunions du conseil municipal, aux réunions publiques de concertation, par la consultation des documents publics concernant la gestion de la commune.

Le simple fait de s'inscrire sur les listes électorales de la commune de résidence constitue un acte citoyen fort, tel qu'il est entendu en tout cas par les personnes interrogées. Cet acte est vécu comme moyen de montrer qu'ils « *ne font pas que dormir ici, mais qu'ils y vivent vraiment* ».

Même si quelques uns, encore une fois, « *ne s'intéressent pas du tout à la vie communale* », votent ailleurs parce qu'ils ne « *sont pas d'ici* », ou ne votent pas parce qu'ils « *ne votent jamais* », la majorité²⁹⁹ disent se sentir « *concernés* » sinon « *impliqués* » dans la gestion de leur commune.

Cela n'est pas incompatible avec un désintéret ou une non-participation aux débats nationaux, ni avec une abstention aux élections législatives, présidentielles, européennes. Les préoccupations sont d'ordre local : l'investissement politique et/ou citoyen concernera ainsi la commune, le canton et à travers lui le département de l'Hérault.

« Je ne suis pas impliqué directement, parce que je n'ai pas le temps, et puis ça fait pas très longtemps que je suis ici. Mais, je vais à quelques conseils municipaux, je lis les panneaux d'affichage devant la mairie aussi. Je suis concerné par la gestion de la commune, tout simplement parce que j'y vis. » (Salarié Sanofi, 36 ans, Viols-en-Laval)

« Nous, on vote ici, même si on sait qu'on n'est que de passage. Il me semble que c'est normal, en fait ; vivre quelque part c'est s'intéresser un peu à ce qui s'y passe, et donc c'est voter. » (Couple correctrice, musicien, 29 et 34 ans, Notre Dame de Londres.)

« Je suis au conseil municipal. Mon mari est responsable du foyer rural. On avait envie de s'intégrer, de se sentir appartenir à ce village, quand on est arrivé (il y a 8 ans). S'intégrer en agissant dans la commune, ça a été une bonne solution. » (Couple salarié, institutrice, environ quarante ans, Valflaunès.)

Il y a conscience des droits et des devoirs associés au statut de citoyen, et la volonté d'assumer ce statut, dans le cadre du territoire local.

Les habitants périurbains se reconnaissent ainsi acteurs du devenir de leur territoire, conscients de « *compter individuellement* », par leur présence, leur parole, leur voix électorale. Ce droit de regard territorial est ainsi une exigence de regard, une exigence de transparence de la part des conseils municipaux : le devenir du territoire dans lequel ils vivent ne peut être « *décidé en dehors d'eux, qui y vivent* ».

La participation, l'implication dans la vie locale servent ainsi spécifiquement l'individualité de chacun des acteurs. Elles sont avant tout

²⁹⁹ Et il s'agit ici de la majorité de l'ensemble des résidents périurbains, qu'ils soient mobiles et multiterritorialisés, qu'ils soient nés ici et fortement ancrés localement, qu'ils soient résidents du soir et des week-ends.

une garantie de la conservation et/ou de la transformation de leur territoire, et de la constitution et/ou de la préservation d'un mode de vie articulant autonomie et appartenance. Les territorialités ambiguës des résidents trouvent ainsi une forme d'ancrage dans l'investissement local.

5-2 L'association territoriale : une action locale.

Par le biais des associations, ce droit de regard devient action locale. Ici, l'activité personnelle prend une forme spécifique, localisée, qui interagit fortement avec le territoire au sein duquel elle s'inscrit ou souhaite s'inscrire. Elle s'inscrit dans le cadre de projets collectifs portés pour la plupart par des nouveaux résidents.

Les associations, depuis les années 1970, sont partie intégrante de la vie sociale périurbaine. Depuis quelques années, une dynamique nouvelle semblerait naître : les acteurs associatifs ne se retrouveraient plus sur le mode d'un accord de volontés/intérêts individuels autour d'un thème - sportif, culturel, etc. - mais fonderaient davantage leur action sur une perception accrue de leur territoire et la volonté d'y participer.

Les projets associatifs naissent sur la base de cette volonté des acteurs de la société civile d'être acteurs du territoire local : ils visent à « *changer le territoire* », « *préserver le territoire* », « *faire vivre le territoire* », « *créer du lien* », etc.

Ces projets, non lucratifs, visent ainsi à créer du lien social et/ou à retrouver une cohérence territoriale. Leur action concerne trois types de projets :

_ l'organisation d'événements et de fêtes, de rencontres, visant à faire le lien entre nouveaux et anciens résidents.

*« On vit ici, on ne se connaît pas, il fallait faire quelque chose. »
(Présidente de la bibliothèque du Mas Londres, et organisatrice
d'événements littéraires.)*

_ l'animation d'associations communales ou intercommunales. Elles visent à la création et au développement de structures d'accueil, de services culturels le plus souvent, dans le souci de « *faire vivre la commune* ». Les municipalités aident souvent - au moins en leur fournissant un local - ces associations.

_ la défense/l'opposition à un projet territorial/environnemental dans le cadre de la commune, du canton, ou de la structure intercommunale (4 cas).

En 1996, l'A.V.R.A., Association Valflaunésienne de Réflexion et d'Action, a été créée à Valflaunès par deux nouveaux résidents, démissionnaires d'un conseil municipal majoritairement tenu par des propriétaires viticoles. Elle est née de ces deux démissions, que les deux personnes concernées justifient ainsi : « Localement, le retour des comportements du passé, le manque de transparence voire la

dissimulation, l'attentisme, la suspicion, non seulement freinent les efforts novateurs, mais sont même une entrave à la bonne gestion au quotidien. Cet état de faits nous conduit à cesser nos fonctions. » L'association vise ainsi à « la défense de tous les aspects de la qualité de vie à Valflaunès, par la mise en place d'une structure fédérative de réflexion, d'observation et de vigilance, pour tout ce qui concerne le développement harmonieux du village et le maintien de son site exceptionnel. » Elle publie un journal d'informations bi-mensuel, qui présente, analyse et critique les différents dossiers concernant la commune (POS, gestion de l'eau, investissements, etc.) « en vue d'une gestion transparente, ouverte sur les habitants, avec des projets clairs, et une démarche de concertation ». La Présidente de l'Association déclare avoir créé l'AVRA pour « créer un aiguillon pour la mairie, informer les jeunes et ouvrir les yeux aux vieux ».

Des conflits émergent dans le cadre de ces projets, axés sur la différence de perception et de pratique du territoire. L'exemple d'un projet développé à Mas de Londres est représentatif. Une bibliothèque a été fondée par un groupe de nouveaux résidents, et fonctionne sur la base du bénévolat, dans un local prêté par la municipalité. Le projet avoué sous-tendant la création de cette bibliothèque, était « de faire le lien entre les anciens et les plus jeunes, entre les nouveaux et les autochtones ». A ce projet se greffent l'organisation de soirées, de lectures, une chorale, l'édition d'un petit journal d'informations relatives à la vie de l'association, etc. La démarche se heurte cependant à l'indifférence de nombre des habitants autochtones. En outre, l'association et le comité de fêtes municipal ne sont pas parvenus à fusionner ou à s'associer pour l'organisation d'événements communs. Cette association semble ainsi fonctionner - concrètement et symboliquement - pour ses membres fondateurs et un petit groupe de nouveaux résidents intéressés. La force évocatrice du projet pour ce groupe n'en est pas moins importante.

5-3 Une démocratie participative au service de l'individu.

Cette conscience de ses droits et devoirs vis-à-vis de la commune, qui constitue une forme d'implication locale est innovante en ce qu'elle réhabilite une démocratie participative³⁰⁰, et cela de plus en plus.

L'implication dans les processus de gestion territoriale est partie prenante des territorialités des résidents périurbains. Elle ne constitue en effet en rien un régression, mais participe des territorialités complexes des acteurs.

L'implication dans la vie politique locale constitue en effet en premier lieu une validation du statut de « citoyen acteur ».

La citoyenneté participative fonde un équilibre neuf entre pouvoir et sociétés, où le pouvoir fonde son efficacité sur la qualité de la transmission réciproque des informations. C'est un nouveau mode de rapport au pouvoir

³⁰⁰ Cette tendance est conforme à celle perceptible dans les nouvelles lois LOADDT de 1995 et 1999, et SRU de septembre 2000. Elles valorisent, et les institutions dans leur sillage, les dynamiques de projet et de concertation. Le chapitre 11 aborde ce type de dynamique dans le cadre institutionnel et territorial.

dans un contexte global où les pouvoirs nationaux ou supranationaux apparaissent de plus en plus lointains.

Elle est aussi une validation du statut de « citoyen territorialisé ».

Ainsi peut-être la gestion du pouvoir local des communes représente-t-elle un moyen d'articuler pouvoir et sociétés et de conserver une forme de citoyenneté, celle-ci conçue comme garante d'un territoire et d'un mode de vie articulant intégration dans la société globale et appartenance au territoire.

Conclusion.

Il est d'abord à relever une grande variété d'acteurs et de pratiques, ainsi qu'une multiplication et une diversification des projets personnels. La société périurbaine ne se résume pas aux migrants pendulaires, et à leurs pratiques ; nombre de projets personnels dépassent la simple acquisition d'une maison individuelle dans le cadre d'un projet familial. La confrontation/partenariat entre les logiques individualistes des acteurs et le territoire produisent des pratiques innovantes, source de diversité sociale. Les différentes innovations exigées et permises par ces territoires diversifient en effet les pratiques périurbaines et les complexifient, les insérant dans la dynamique du changement de la société occidentale en son ensemble.

c1 Instabilité, flexibilité et précarité comme modernités.

L'instabilité et la flexibilité caractérisent nombre des innovations personnelles, qu'elles soient relatives à la mobilité, au logement ou à l'emploi. Ces caractéristiques semblent s'ériger en valeurs fortement distinctives pour de nombreux résidents périurbains aisés ou moins aisés. Elles sont le signe de leur participation aux dynamiques d'une société moderne, où prime la mobilité sociale et spatiale.

Ces valeurs sont aussi adoptées et revendiquées par les résidents en situation de précarité voire de pauvreté. Dans une commune périurbaine, la précarité n'a pas le même poids qu'en milieu urbain, où elle est associée à des valeurs fortement négatives. Les emplois précaires, les locations d'appartements sont conçus comme des projets et pas seulement comme des pratiques palliatives ; elles visent à favoriser la mise en place d'un projet personnel global. Ainsi, l'instabilité passagère ou durable, l'éphémérité des pratiques, ne sont-elles pas forcément signe d'échec pour ceux qui les vivent et/ou mettent en oeuvre.

Les situations d'instabilité semblent participer pour certains de choix de vie consciemment mis en oeuvre : louer est vraiment un acte volontaire et choisi ; chercher des petits boulots est également habituel et moins connoté négativement, sauf pour les personnes locales, qui retrouvent le même type de pression sociale relativement au chômage ou à la précarité de l'emploi. L'installation en territoire périurbain, dans des conditions instables, participe ainsi des stratégies résidentielles, familiales, professionnelles de l'individu, sous la forme d'un pari sur le territoire.

La précarité, c'est-à-dire l'incertitude vis-à-vis des moyens de subsistance, de logement, d'emploi, l'instabilité des situations personnelles, est ainsi affirmée comme participant d'un projet personnel fort, que le territoire périurbain permet particulièrement de mettre en oeuvre voire justifie. Il semble ainsi être à même de permettre l'intégration de la précarité

et de la pauvreté, par la mise en place de pratiques de coopération ou d'échange qui servent les projets individuels des acteurs.

Cette instabilité peut même être positionnée comme le point névralgique du projet personnel de l'individu, conçue comme garantie d'une gestion personnelle et libre du temps, de l'espace, et de la relation à autrui. Des artistes et des écrivains, mais pas seulement, ont exprimé ce désir de liberté qui ne peut se comprendre que dans une relation instable à la société et à l'espace.

c2 Individualisme et production d'innovations.

L'ensemble de ces valeurs sont à relier fortement à l'idéologie individualiste qui marquent les sociétés occidentales, et ce que l'on voudrait appeler, en suivant le sociologue Alain Touraine, la modernité³⁰¹. Celle-ci est caractérisée par l'émergence de l'acteur ou du Sujet - pour adopter encore la terminologie d'Alain Touraine - comme « volonté d'un individu d'agir et d'être reconnu comme acteur³⁰² ». L'ensemble des pratiques et comportements de l'individu participent alors d'une histoire personnelle de vie, d'un projet global, au sein duquel il se positionne comme référence principale. Roger Sue écrit dans le même sens : « l'individu est le producteur des valeurs et des modèles qui l'orientent, mais surtout est de plus en plus conscient d'être ce producteur et le référent de ces valeurs. Il s'opère une inversion du rapport social par lequel l'individualité sous toutes ses formes (sujet, acteur) devient le primat et le déterminant dont la société résulte³⁰³. ». L'acteur n'est ainsi pas celui qui agit conformément à la place qu'il occupe dans l'organisation sociale mais celui qui est à même de modifier les conditions sociales ou d'habitation dans lesquelles il est inséré, ensemble de déterminismes auquel il répond par l'invention de pratiques sociales inédites.

L'ensemble des innovations identifiées dans ce chapitre semblent relever de ce type de dynamique en premier lieu ; les innovations sociales personnelles montrent la mise en confrontation d'individualités et de territoires, de projets personnels et d'un ensemble de contraintes et de possibilités. Elles engagent des processus de valorisation ou de détournement des divers déterminismes territoriaux, pour la réalisation des intérêts individuels des acteurs.

c3 Individualisme versus engagement local. Mobilités et ancrages.

Marquées de mobilité spatiale et sociale, de flexibilité et d'instabilité, ces pratiques sont aussi et en toute logique empreintes d'une volonté de stabilité, que l'ancrage territorial permet de mettre en œuvre. Les territoires périurbains exigent et permettent tout particulièrement l'émergence de

³⁰¹ Cf. TOURAINE A.- *Critique de la modernité*.- *Op. cit.*

³⁰² *Ibid.*, p.242.

³⁰³ SUE R.- *Temps et ordre social*.- Paris : P.U.F., 1994, « Le Sociologue », 313 p.

pratiques jouant de la mobilité spatiale comme d'une garantie d'insertion dans les dynamiques urbaines, et du territoire local/rural et de ses caractéristiques comme des « repaires » pour l'individualité des acteurs.

Les nouvelles formes de participation aux décisions locales et l'émergence d'une démocratie participative, si elles restent partielles n'en sont pas moins effectives, et s'inscrivent dans la démarche individualiste évoquée.

Pour autant que ces projets et innovations sont marqués d'une logique individualiste, dans quelle mesure marquent-ils les territoires de façon spécifique et participent-ils du changement territorial ? Actions et pratiques personnelles inscrites dans le cadre strict des projets personnels des acteurs semblent s'internaliser spécifiquement dans les territoires périurbains. Ce type de processus innovants intégrés dans les dynamiques de la société occidentale moderne semblent ne pouvoir que difficilement participer des processus du changement des territoires concernés, sinon par leur constante intégration dans des dynamiques sociales élargies.

Ainsi, les actions et pratiques ne dynamisent pas radicalement les communes, les pouvoirs municipaux, ni la société civile en son ensemble. Cette remarque est à étendre à l'ensemble des processus d'innovation personnelle. Pour la plupart, elles restent inscrites dans le projet personnel des individus, et leur diffusion est faible, ou tout au moins entraîne rarement une adhésion unanime, ou la mise en place d'innovations institutionnelles pour valider les processus engagés par ces innovations organisationnelles.

Plus précisément, et au-delà du processus innovant lui-même, les différentes innovations relatives à la gestion de la mobilité, au logement, à l'activité et à l'implication locale tendent à relancer une occupation diurne des territoires, en dehors de ces acteurs traditionnels : femmes au foyer, retraités, artisans. La question qui y est corrélée de la reprise ou de la dynamisation de la vie locale par ce biais reste sans réponse affirmée : on peut toutefois en douter ou du moins réserver notre avis. Les activités personnelles participent surtout d'une dynamique sociale plus vaste, et le lien innovations/territoires locaux est ténu.

Chapitre 10

Activités économiques et innovations.

Ce chapitre est consacré aux innovations apparaissant dans le cadre des activités économiques développées localement.

La relation acteurs/territoire qu'elles engagent est particulièrement signifiante. Si elles émergent en effet de projets personnels construits dans le cadre de la situation complexe des individus, elles échappent ensuite à la sphère personnelle pour marquer durablement les territoires et les acteurs. Le développement d'activités économiques locales n'implique ainsi plus seulement un rapport personnel de l'individu au territoire, inscrit dans ses pratiques quotidiennes, mais l'ensemble de l'organisation territoriale.

La mise en place d'activités économiques s'inscrit ici dans le cadre de territoires économiquement peu dynamiques - en particulier les territoires non viticoles de la garrigue. Ces territoires sont cependant riches de leur proximité de l'agglomération montpelliéraine, et de l'ensemble des territoires de la métropole méditerranéenne. Leur développement s'appuie sur la valorisation/utilisation de ces atouts/contraintes du territoire.

Les activités sont ainsi innovantes en premier lieu parce qu'elles ré-inventent une économie locale en incluant l'ambivalence territoriale. Les territoires périurbains accueillent aussi des activités qui s'inscrivent dans les dynamiques de la métropolisation, au même titre que la majorité des activités personnelles.

Les entretiens et l'analyse des expériences individuelles et collectives soulignent le vaste éventail de possibilités explorées par les initiatives des acteurs. L'économie rurale périurbaine semble ne pas se résumer à l'accueil d'une innovation typique des territoires urbains, bien qu'elle soit représentée de façon notable. Elle n'occasionne pas non plus de simples micro-innovations isolées, ou des « bricolages » marginaux, modes de résolution personnels de la problématique économique locale. L'accumulation des expériences et des situations permet de trouver des voies de développement innovantes pour le territoire qui s'érigent en modèles. Ces innovations semblent relever de processus plus complexes : modifiant l'organisation des activités tout autant que produisant des institutions destinées à les réguler, elles émergent de projets individuels et collectifs. Dans ces territoires émergent ainsi de véritables projets économiques voués au développement. La mise en place de projets collectifs semble être à ce titre l'une des voies privilégiées pour la réussite des entreprises individuelles, et la mise en place d'une dynamique de développement local.

Ce chapitre vise ainsi à identifier les différents processus de l'innovation économique, ainsi qu'à analyser leur rôle dans les dynamiques du changement territorial. L'articulation des innovations organisationnelles et institutionnelles³⁰⁴ semble permettre la mise en place d'un système innovateur spécifique, susceptible d'être à l'origine du développement économique des territoires qui nous concernent.

1 Une économie basée sur la mise en valeur de l'organisation ambivalente du territoire.

Les activités économiques périurbaines nord-montpelliéraines fondent d'abord leur spécificité en ce qu'elles exploitent les caractéristiques ambivalentes des territoires au sein desquels elles s'insèrent. Le type d'activités mis en place, ainsi que leur organisation s'inscrivent ainsi dans une valorisation des ressources territoriales.

Outre leur caractère éminemment local, elles révèlent³⁰⁵ aussi l'insertion des territoires périurbains dans la dynamique plus large des territoires métropolisés : éphémères, flexibles, précaires, elles sont semblables aux activités économiques des territoires urbains à forte densité, et à celles des nouveaux territoires urbains en leur ensemble.

1-1 La mobilité spatiale : un atout pour l'initiative.

Le rôle de la mobilité est crucial. D'abord parce qu'elle est la condition d'une accessibilité aux dynamiques économiques des territoires urbains et métropolitains. Les activités économiques que les acteurs mettent en place ou projettent de mettre en place s'appuient sur le faible coût et les vastes dimensions des terrains et des habitations disponibles au sein des territoires de la garrigue montpelliéraine. La mobilité s'appuie aussi sur leur insertion dans les dynamiques urbaines, insertion garantie par l'accès facilité à l'agglomération montpelliéraine proche et aux infrastructures de transports la reliant au reste du pays - réseaux routiers, ferroviaires et aériens. Résider dans un territoire rural périurbain ouvre aux porteurs de projets un champ d'action sensiblement plus large que celui dont ils étaient susceptibles de profiter au sein de l'agglomération, montpelliéraine ou autre. Ce champ d'initiative est créé par l'exploitation de l'ambivalence du territoire local investi.

La mobilité spatiale facilitée, qui marque les pratiques des résidents périurbains comme celles de l'ensemble de la société, permet d'une part la pratique d'un vaste territoire pour les entrepreneurs. Elle permet aussi l'accès d'une clientèle élargie aux activités développées localement. Ainsi la diffusion des produits est particulièrement facilitée : les producteurs agricoles, comme les artisans vendent leur production aux grandes surfaces

³⁰⁴ Cette distinction terminologique entre innovations organisationnelles et institutionnelles est empruntée à Véronique Peyrache-Gadeau, du GREMI.

³⁰⁵ Dans le sens où elles constituent des *signes* et des *voies* de cette insertion.

périphériques de Montpellier, à des commerces de détail montpelliérains ou nîmois, et dans les marchés locaux ou régionaux. La mobilité permet tout autant l'accès des consommateurs et clients en provenance de la ville, de la région, etc. Ceux-ci accèdent ainsi aux services et produits proposés localement, qu'il s'agisse d'événements ponctuels, d'infrastructures de loisirs, ou de produits proposés à la vente sur les lieux de production.

La mobilité est ainsi au centre du processus de développement de l'activité économique. Elle permet l'émergence de pratiques diverses, intégrées aux dynamiques économiques des territoires de l'agglomération et au-delà.

1-2 La ruralité comme ressource pour l'action.

De la même manière que les acteurs valorisent l'accessibilité de leur territoire, ils s'appuient sur les caractéristiques rurales de leurs territoires. Celles-ci s'inscrivent ainsi dans les formes et la nature des activités économiques rurales périurbaines émergentes et les spécifient.

En outre, la personnalisation des échanges, leur inscription dans un système social à la forte visibilité, augmentent leur qualité et leur efficacité. Les dynamiques des acteurs, la nature et la qualité de leurs échanges déterminent la nature et la qualité de la production de ressources pour l'innovation. Le développement d'activités économiques locales s'appuie ainsi sur un système social à la visibilité importante. Il permet le renforcement mutuel des stratégies d'acteurs pour la construction de projets valorisant les ressources offertes par le territoire.

Les porteurs de projet mettent aussi en valeur le caractère rural des territoires qu'ils investissent. Les activités soulignent, s'appuient, plus ou moins fortement sur cette valeur symbolique profondément ancrée dans les esprits et les territoires.

La nature de certaines activités est ainsi particulièrement axée sur la valorisation des caractéristiques rurales des territoires. Ceux-ci constituent une réserve d'espace propre à la mise en place d'activités de loisirs. Nature, calme et grands espaces sont des ressources particulièrement valorisables à la proximité d'une agglomération. Ils sont ainsi liés à l'image d'une certaine qualité de vie ou authenticité, valeurs s'imposant comme de plus en plus essentielles auprès des urbains, à la recherche de lieux comme autant d'ancrages. Les acteurs locaux se spécialisent ainsi dans des activités de loisirs ou de tourisme vert. Les nombreuses infrastructures présentes localement, tels le Centre de Vol à Voile, les ranches de chevaux, les services de location d'équipement de randonnée, qui utilisent et valorisent le cadre naturel, illustrent bien cette utilisation de la réserve d'espace et de « grand air » que représente l'espace périurbain nord-montpelliérain.

D'autres activités appuient leur développement sur l'utilisation de l'image particulièrement valorisée des territoires ruraux auprès des consommateurs. Il y a production et diffusion de « produits du terroir », et ce indifféremment qu'il s'agisse de produits culturels tels les fêtes et les

événements ponctuels, ou d'artisanat d'art, de produits agricoles, d'un restaurant local ou d'une maison d'édition d'ouvrages sur l'histoire locale. Les porteurs de projet, en développant différents types d'activités, répondent ainsi parfaitement à la demande urbaine proche tout en valorisant au maximum les ressources symboliques et concrètes dont ils disposent localement. Les projets - non réalisés - les plus complexes ou ambitieux relèvent de cette même approche.

« Dans la commune, il y a une ancienne distillerie de lavandes qui appartient à la famille S. du Rouet ; moi, je verrais bien un écomusée sur la lavande, un bon projet quoi, on pourrait vendre des petits sacs de lavande, faire payer l'entrée, bref, il y aurait une vraie possibilité d'attraction des touristes, et des débouchés commerciaux assurés. » (Peintre, 70 ans, Mas de Londres)

« Je mettrais bien en place, à terme, un moulin à huile pour faire mon huile avec mes olives, et je verrais bien un musée de l'olive associé, qui permettrait d'attirer un peu des clients de passage. » (Intermittent du spectacle/cultivateur d'oliviers, environ 35 ans, Mas de Londres)

« Nous, on pensait faire un espèce de complexe voué au vent, qui regrouperait un Centre de Formation à la technique du cerf-volant qui pourrait délivrer des diplômes (animateur cerf-volant), un musée consacré au vent, un hébergement et un restaurant (ou une auberge), et à terme des ateliers de fabrication ; Rhône-Poulenc participerait et réserverait des lits pour son comité d'entreprise, le Centre de Vol à Voile louerait aussi des lits... Un projet intéressant quoi. Il pourrait y avoir 10 emplois de créés sur ce seul site. » (Le maire du Rouet)

1-3 Des activités périurbaines marquées d'ambivalence.

Les entretiens révèlent ainsi que les résidents sont complètement conscients qu'ils investissent/habitent un territoire rural, tout autant qu'un territoire inséré dans la dynamique de la ville proche, habité de personnes mobiles et multiconnectées à des réseaux vastes de sociabilité, un territoire parcouru, « traversé », « un territoire en mutation³⁰⁶ ». Les projets qui nous ont été rapportés, projets en cours, réalisés ou avortés - peu importe - démontrent cette prise de conscience du potentiel des territoires. Ils montrent aussi la volonté d'entreprendre des actions conformément aux ressources qui leur sont offertes : entre métropole et monde rural, le lien est la mobilité spatiale.

La plupart des acteurs économiques locaux se spécialisent dans le développement d'activités liées à la mise en valeur des caractéristiques rurales des territoires, activités dont la mise en oeuvre nécessite l'utilisation et la compréhension de la mobilité. Nombre d'activités utilisent/valorisent simplement la possibilité de développer une activité au même titre que dans les territoires fortement densifiés, mais à moindre coût. Deux types d'activités coexistent ainsi. L'un est spécifique des dynamiques complexes en oeuvre au sein même des localités périurbaines. L'autre est spécifique de

³⁰⁶ Citations issues des discours des personnes enquêtées.

l'insertion de ces localités dans les dynamiques territoriales de la métropolisation.

Les activités jouent et se jouent ainsi de l'ambivalence des territoires : elles peuvent choisir de valoriser la mobilité, l'ancrage territorial, ou les deux, dans la mise en place d'activités économiques. Cette valorisation s'appuie sur les atouts concrets ou symboliques de cette ambivalence.

2 Types d'activités.

Les activités économiques périurbaines sont diverses. Dans un premier temps, il s'agira d'évoquer et d'ordonner cette diversité, en identifiant et classant l'ensemble des activités relevées lors du travail d'enquête. Ne seront ici abordées que celles qui s'inscrivent dans cette relation spécifique au territoire qui vient d'être évoquée ; elles font écho à des pratiques personnelles multi-territorialisées, se positionnant entre pratique de la mobilité spatiale et recherche d'ancrages.

Une distinction s'opère habituellement entre les activités agricoles et les activités rurales, ce dernier groupe incluant activités d'accueil, de services, d'artisanat, etc. Ce type de distinction, dans le cadre de notre étude, ne permet pas d'identifier et de souligner la spécificité de la mise en œuvre ni celle de l'organisation des activités selon le critère de leur relation aux territoires périurbains au sein desquels elles émergent. Il ne permet pas non plus d'intégrer les activités urbaines, présentes en ces territoires au titre de leur insertion dans les territoires de la métropolisation.

Dans cette optique-là, nous procéderons à une double distinction, qui apparaît autrement opératoire. La première distinguera activités de service et activités de production, qui s'enchâssent différemment dans le territoire, et l'utilisent différemment. La seconde, qui s'ajoute à la première sans s'y surimposer, distinguera activités localisées, relevant de l'ambivalence périurbaine et spécifiquement liées au territoire local, et activités non-localisées. Celles-ci relèvent de dynamiques territoriales plus vastes, et ne sont pas exclusivement liées au territoire local dans sa spécificité. Ainsi, « non-localisées » ne veut pas dire que ces activités n'ont aucun ancrage territorial, mais qu'elles ne se fondent pas sur une relation d'étroite dépendance et complémentarité avec les caractéristiques des territoires périurbains au sein desquels elles se développent.

Sont présentés ici de façon sommaire les différents types d'activités en œuvre dans les territoires de cette étude. Leur identification et leur présentation permettront de caractériser la complexité de leur situation, à l'origine des processus d'innovation³⁰⁷.

³⁰⁷ Nous essayons ici de présenter un panorama complet des activités de production et de service, et dans la mesure du possible, de les comptabiliser, ceci afin de rendre compte de l'ampleur de leur présence en ces territoires. Il s'agit toutefois davantage d'une présentation qualitative des différentes activités. L'ampleur des phénomènes d'innovation fera l'objet d'une attention plus accrue dans la suite de ce chapitre.

2-1 Les activités de service.

Ceci est un essai de présentation d'une liste exhaustive des services en œuvre dans les territoires périurbains qui nous concernent, susceptibles de produire des processus innovants.

2-1-1 *Activités localisées*

_ **Activités d'accueil** : hôtellerie, campings, gîtes, restaurants. Leur nombre est important, en particulier celui des gîtes ruraux et chambres d'hôtes, qui oscille entre 50 et 70.

_ **Activité de loisirs** :

- vente de prestations : organisation de randonnées à pied ou à cheval³⁰⁸ ; cours ou stages divers : cerf-volant, vol à voile, poterie³⁰⁹, peinture, escalade, spéléologie.
- location de matériel : voile et parapente (1), cerf-volant (1), équipement pour l'escalade et la spéléologie (1), l'équitation (5-7), etc.

Ces deux types d'activités sont souvent associées.

_ **Activités culturelles** :

- mise en place de structures associatives ou non, proposant des activités régulières : bibliothèque (5), ludothèque (1), point Internet (2)
- organisation d'événements ponctuels : journées et fêtes liées au patrimoine historique, géographique, culturel ; rencontres diverses autour de la lecture et de l'écrit.
- organisation de spectacles : théâtre, danse, musique, etc.

_ **Professions libérales liées au territoire** : architectes (5-10), maîtres d'œuvre, écologue (1), chargé d'études en urbanisme (1).

2-1-2 *Activités non-localisée*

_ **Activités informatiques** : diffusion de sites Internet, gestion de réseaux, de portails, etc. C'est le seul service à être délivré extra-localement depuis le local. Huit entreprises sont installées dans les territoires qui nous concernent.

³⁰⁸ Leur nombre oscille entre 5 et 10.

³⁰⁹ 5 environ.

2-2 Les activités de production³¹⁰.

2-2-1 Activités localisées

Les activités de production concernent principalement la mise en valeur des ressources, concrètes ou symboliques, du territoire.

_ **Produits agricoles** : vigne, oliviers, chèvres, élevage ovin et bovin.

- Production brute, vendue à des intermédiaires qui transforment ou commercialisent directement. Raisins, olives (10-15), bétail vivant (4 environ), lait (3).
- Production transformée au sein de l'exploitation : vin³¹¹, huile d'olive et olives, fromages de chèvres (3), viande d'agneau (3), veau (1), etc.

Elle est proposée à la vente soit à domicile, sur le lieu de l'exploitation, ou bien localement et/ou extra-localement lors des marchés, ou cédée à des grossistes ou aux grandes surfaces périphériques à l'agglomération.

_ **Produits culturels** : création et diffusion de produits culturels : édition d'ouvrages sur l'histoire locale et extra-locale (1) ; édition et diffusion d'un journal d'informations locales (1).

_ **Produits artistiques, artisanat ou artisanat d'art** : production et diffusion locale : aquarelles (3), sculptures sur bois (1), poterie (10-15), etc.

2-2-2 Activités non-localisées

_ **Produits culturels** : création locale et diffusion extra-locale : supports informatiques, production de CD-Rom, sites Internet, développement de logiciels³¹²

_ **Produits artistiques, artisanat ou artisanat d'art** : création locale et vente extra-locale : création de vêtements (1), de bijoux (1), de meubles pour enfants (1), de jouets artisanaux en bois (1), taxidermie (1).

³¹⁰ Ces activités concernent la production et/ou la commercialisation de divers produits.

³¹¹ Le nombre de viticulteurs produisant eux-mêmes leur vin, tout comme celui de ceux qui vendent directement leur production à des coopératives est important, en particulier dans le canton de Claret, spécialisé dans la viticulture. On peut l'évaluer à une cinquantaine pour les premiers, et à 400 pour les seconds.

³¹² Les entreprises informatiques cumulent la plupart du temps différentes activités de création et de service. Nous avons identifié 4 entreprises informatiques « classiques » : gestion de réseau, développement de logiciels, etc. et 4 entreprises plus spécialement tournées vers la création et la diffusion de sites Internet et de Cd-Rom.

2-3 Problématique (s) de l'innovation dans le cadre des activités localisées.

Les projets économiques se construisent de façon générale à partir d'une computation des différentes exigences relatives au maintien et/ou au développement de l'activité :

- _ nécessité d'une démarche de qualité devant l'impossibilité de la démarche de quantité, imposée partout ailleurs
- _ nécessité de réduire les coûts
- _ nécessité d'attirer et de fidéliser la clientèle.

L'innovation émerge ainsi comme voie de pérennisation et de stabilisation des activités, mode de résolution des conditions particulières de leur développement.

2-3-1 *La dépendance des activités de service vis-à-vis des consommateurs extérieurs au territoire.*

Comme l'ensemble des territoires ruraux, d'arrière-pays et de montagne, les territoires ruraux périurbains nord-montpelliérains profitent du retournement des valeurs touristiques en leur faveur. Ils développent des services liés à la vente, à l'accueil et des activités récréatives, touristiques ou commerciales de proximité.

Le développement des activités de services (accueil, restauration, activités récréatives, touristiques, etc.) est dépendant de la venue d'une clientèle et de sa régularité. Ces activités sont encore en grande partie saisonnières, réalisant l'essentiel de leur chiffre d'affaires durant les mois d'été, d'où la fréquente nécessité d'un complément financier. Celui-ci est apporté par le biais d'une autre activité, assurée par l'un des membres d'un couple par exemple ou dans le cadre d'une bi-ou multi-activité³¹³ La stabilisation de l'activité dépend aussi de la régularisation et de la fidélisation d'une clientèle locale ou régionale. Après un temps variable d'essai, occasionnant parfois des modifications du projet initial, il est alors envisageable de délaissier l'activité alimentaire complémentaire, pour ne se consacrer qu'à l'activité principale.

La clientèle est composée de plusieurs groupes, en fonction desquels est déterminée l'organisation de l'activité :

- _ les résidents locaux, qui composent une clientèle régulière mais peu nombreuse.
- _ les urbains de la ville-proche et des villes-proches en général (Montpellier, Lunel, Béziers, Sète, et leurs agglomérations) qui composent l'essentiel de la clientèle des restaurants et centres de loisirs, en particulier au cours des week-ends.
- _ Les touristes balnéaires qui pratiquent eux aussi ce type de fréquentation ponctuelle, à la journée. Ils sont présents exclusivement durant la saison estivale.

³¹³ Cf. Chapitre 9.

_ Les touristes dits « verts », qui, lors des vacances longues et courtes, constituent l'essentiel de la clientèle des gîtes, hôtels, etc. Particulièrement présents durant la saison estivale, ils investissent aussi, et de plus en plus, la région durant les vacances de Pâques, les ponts et autres petites périodes de vacances. Le tourisme vert commence à ressentir les effets de la fluidification de l'emploi et de ses temporalités : la traditionnelle opposition été/reste de l'année est bouleversée, remplacée par une fréquentation plus diffuse tout au long de l'année. Cette réorganisation des temps de la fréquentation touristique est renforcée, pour la clientèle française, par les effets de la loi des 35 heures, qui multiplie et raccourcit les périodes des congés. Les Français tendraient ainsi à partir en vacances plus souvent, moins longtemps, et moins loin, renversement dont les territoires ruraux, ruraux périurbains, et de montagne commencent à profiter largement en France. La clientèle étrangère - anglais, hollandais, allemands, belges - est elle-aussi importante, et présente tout au long de l'année pratiquement, avec la permanence d'un pic de fréquentation entre les mois d'avril et d'octobre.

Le succès de ces activités est ainsi dépendant du tourisme et de ses temporalités. La garrigue languedocienne est de longue date une destination touristique de second choix, du fait de sa proximité des grands pôles du tourisme balnéaire méditerranéen. Elle profitait déjà, les jours de vent, ou de pluie, des retombées touristiques du littoral. Elle est aujourd'hui une destination touristique à part entière. Le développement des activités touristiques et récréatives, et la valorisation croissante des lieux moins fréquentés, plus préservés, et celle des vacances personnalisées, loin du tourisme de masse et de ses activités normées, ouvrent un marché encore inexploré pour des territoires comme ceux de la garrigue et du Pic St Loup.

Le développement de services d'accueil ou d'activités récréatives s'inscrit ainsi en dépendance vis-à-vis des temporalités et des exigences du tourisme, et est conditionné par la capacité à attirer et fidéliser une clientèle locale et/ou montpelliéraine.

2-3-2 La nécessité d'autonomie des activités de production.

Les conditions de développement d'une activité de production sont sensiblement les mêmes que pour les services et activités d'accueil. La pérennisation et la viabilité de l'activité dépendent de la capacité à cibler une clientèle locale ou montpelliéraine, tout en valorisant la saison touristique, et le poids croissant de la clientèle étrangère.

Le développement des activités de production locale - c'est-à-dire les produits agricoles - nécessite en outre, pour supporter la concurrence des produits étrangers, celles des grandes surfaces et des grands circuits de commercialisation, la fidélisation d'une clientèle et la mise en place de modes de vente permettant de réduire les coûts au maximum.

La volonté de valoriser au maximum sa production d'une part, celle de stabiliser l'activité d'autre part, en diminuant les risques et les aléatoires, guident les décisions ou les projets des acteurs.

La prise en charge de toutes les étapes, depuis la production jusqu'à la commercialisation d'un produit, constitue à ce titre une démarche souvent nécessaire, susceptible d'initier dans sa mise en place des processus innovants. Généralement, la production se fait localement, le plus souvent au domicile, ou dans un atelier attenant. La transformation des produits - si elle a lieu d'être - s'effectue le plus souvent - et de plus en plus souvent - localement, jusqu'à l'étape d'emballage pour les fromages, de l'embouteillage et de l'emballage pour les vins. La commercialisation des produits cependant n'est pas seulement locale.

Quatre systèmes de commercialisation, ne s'excluant pas les uns des autres, s'offrent à chaque producteur :

- _ la production est écoulee par le producteur lui-même, sur les marchés locaux pour les produits frais ou de consommation courante, ou sur ceux de la région, s'il s'agit de produits plus rares comme les vêtements, l'artisanat, etc.

- _ la production est vendue à des grossistes, ou à des centrales de production.

- _ la production est vendue à des grandes surfaces périphériques, ou des commerces de détail à Montpellier ou Nîmes.

- _ la production est vendue directement aux particuliers, sur place, ou livrée par correspondance, dans un périmètre variant du territoire communal au territoire départemental.

Il s'agit pour l'ensemble des producteurs « d'arrêter de faire les marchés ». Ce mode de vente est aléatoire et permet difficilement d'établir des prévisions quant aux productions et aux revenus. Ils rejettent tout autant la cession de la production à des grossistes, qui diminue énormément leur plus-value. Les systèmes de vente permettant de valoriser au mieux la production, et de planifier son évolution, sont ceux de la vente exclusive à des lieux de commercialisation directe, ou ceux de la vente au particulier sur le lieu même de la création et/ou de la production.

La démarche vise à un gain d'autonomie et de maîtrise vis-à-vis de l'activité développée. Chacun de ces producteurs suit une chaîne logique les menant à une prise en charge croissante de la structure commerciale, en sus de la structure productive.

Le passage d'un système de vente à un autre ne s'opère pas facilement. Le risque à abandonner les réseaux de vente habituels, ou à prendre une responsabilité croissante dans le système de commercialisation est élevé. Des démarches innovantes émergent ainsi préférentiellement dans ce type de configuration.

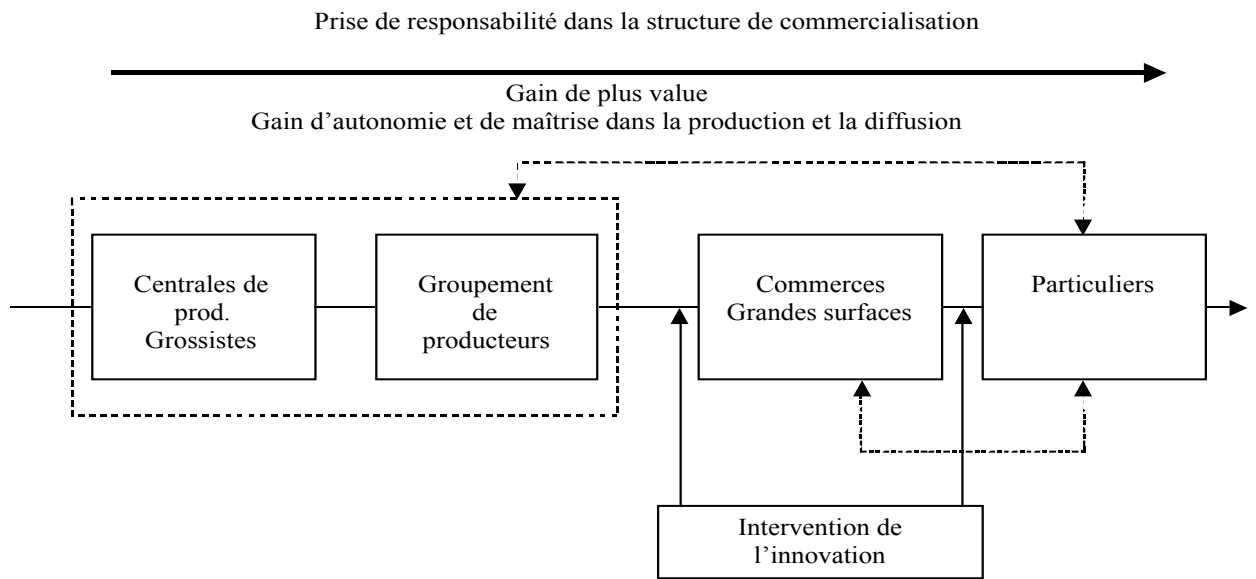


Figure 6 - Etapes successives dans la prise d'autonomie dans une structure de commercialisation.

Dans une succession classique, menant le producteur d'une structure de commercialisation peu rémunératrice et peu risquée à une structure de commercialisation totalement indépendante, la vente à des grossistes, ou groupements de producteurs, cède la place à une vente à des structures de commercialisation directe : grandes surfaces de la périphérie nord-montpelliéraine ou régionales ou commerces de détail. Elle peut être finalement abandonnée et remplacée par un système de vente directe au particulier, par souscription, commande, ou directement sur les lieux de production.

La juxtaposition de plusieurs formes de commercialisation est cependant courante : le risque représenté par la vente au particulier est souvent compensé par l'entretien d'une filière de diffusion avec des commerces de détail ou grandes surfaces, ou par l'écoulement d'une partie de la production auprès de grossistes ou de groupements de producteurs.

L'intervention du processus innovant s'inscrit comme condition/déclencheur du changement de structure de commercialisation. Le processus d'innovation peut aussi résider dans une non-participation à ce système d'évolution : la pluriactivité s'inscrit pleinement dans ce type de démarche.

2-4 L'indépendance territoriale des services et produits non-localisés : atout et contrainte.

Les activités non-localisées sont plus indépendantes vis-à-vis des exigences évoquées ci-dessus. Elles peuvent s'installer et se développer n'importe où, ou presque. Cette indépendance territoriale semble constituer une situation ambivalente : la liberté de localisation se double d'un défaut d'ancrage, préjudiciable dans certaines situations.

2-4-1 La non-localisation comme principe : les activités informatiques et NTIC.

Dans le domaine de l'informatique et des NTIC, les entreprises se multiplient dans les communes de notre enquête, répondant de façon étonnante au cliché véhiculé à leur sujet. Évidemment, il y a nettement moins d'entreprises qu'à Montpellier ou dans la première couronne périurbaine. Leur nombre est cependant digne d'intérêt : nous avons pu identifier 4 entreprises de création de sites Internet, conception graphique et hébergement de sites et 4 entreprises de développement informatique et réseau plus classiques. Il nous en a sans doute échappé.

Le type d'activités développées permet une non-localisation tout autant qu'une indépendance vis-à-vis des contraintes territoriales.

Ces entreprises ont en commun de n'avoir aucune vitrine, aucun lieu spécifique pour leur activité, si ce n'est l'adresse de la raison sociale de l'entreprise. La plupart d'entre elles (sauf une) sont développées à domicile, et s'organisent entre une activité de création et de production faite localement, et une activité de démarchage ou de rencontres de clients par un déplacement vers Montpellier ou plus loin, ou à distance, par le biais du téléphone ou d'Internet. La localisation de l'activité importe peu. La proximité d'un centre urbain elle-même n'est, pour les créateurs de site en particulier, même pas cruciale, bien qu'elle facilite le développement de l'activité.

La non-localisation ne s'inscrit pas comme une condition/contrainte de l'innovation mais bien comme une innovation elle-même. Elle évoque à ce titre une sur-localisation : pourquoi développer l'activité ici, puisqu'il était possible de le faire partout ailleurs ? Les avantages déjà évoqués du prix des terrains et des logements sont d'abord soulignés. Est surtout mis en avant un ensemble complexe de critères qui sont ceux de l'installation telle qu'elle a été abordée dans le chapitre 10. Le choix de la localisation intervient ainsi en direct lien avec un projet personnel : le territoire périurbain est élu pour son retrait/sa proximité des dynamiques urbaines, pour des raisons familiales, pour la beauté de la commune/du logement, etc.

Cette non-localisation ou sur-localisation est alors à relier avec les innovations personnelles. Elle montre la participation des territoires périurbains aux dynamiques des nouveaux territoires urbains. Ils accueillent

des sociétés modernes, multi-territorialisées, qui développent des activités innovantes dans leur nature et leur organisation : des entreprises high-tech éminemment urbaines installées à la campagne.

« J'adore cette idée d'être ici alors que tout le monde dit il faut être à Paris, sinon tu ne fais rien. Ça va, à Paris, à Montpellier, j'y vais souvent, j'y connais du monde, c'est pas comme si j'étais né là ! Et puis à force de brasser, quand j'étais en ville, je ne faisais plus rien ! Ici, je bosse, je suis super tranquille, et puis j'ai l'air branché ! Je dois reconnaître que ça a un petit effet sur l'image de l'entreprise : le type high-tech installé à la campagne, qui fait un site pour un gars à Londres, ou qui traduit des textes pour une fille à Madrid, etc. Cela dit, on fait aussi des sites pour les gars de Pégairolles de Buèges³¹⁴, et des traductions pour ma voisine, hein, je suis pas snob ! » (graphiste, 29 ans, Pégairolles de Buèges)

L'absence d'ancrage territorial peut toutefois constituer un désavantage important pour certaines activités.

2-4-2 *La non-localisation comme préjudice : les activités artisanales et culturelles non-localisées.*

L'artisanat d'art, la production culturelle, toutes activités ni fortement liées à la spécificité territoriale, ni construites - comme les activités des NTIC - sur leur non-localisation se situent dans une situation particulière. Leur implantation en territoire périurbain est souvent liée au prix et à la grandeur des logements, terrains, ou ateliers, et à la moindre cherté de la vie locale. La possibilité d'ancrage de l'activité sur la spécificité du territoire local leur fait défaut. Les activités comme la production de meubles, de vêtements, de bijoux, nécessitent d'abord, pour être rentables, une diffusion à une échelle bien plus large que celle du simple territoire local. En outre, elles ne peuvent s'appuyer sur l'ensemble des atouts des territoires dans lesquels elles se développent. À ce titre, il semble que l'innovation, sous quelque forme que ce soit, émerge et se diffuse également plus difficilement dans le cadre de ces activités.

Les porteurs de projet tentent alors avec difficulté de développer le type de démarche associant qualité et terroir et de jouer sur l'image fortement valorisée du rural auprès des consommateurs. Il s'agit alors pour eux d'orienter leur activité en ce sens, en produisant des objets liés au patrimoine local. Des artistes se spécialiseront ainsi dans la réalisation d'aquarelles représentant des paysages de la garrigue, un écrivain-éditeur dans la publication d'ouvrages sur l'histoire et la géographie locale, un journaliste dans la réalisation et la diffusion d'un journal d'informations locales.

Hors de cette démarche qui « relocalise » les activités, le développement d'autres activités s'avère plus complexe et plus ardu. Plusieurs exemples de

³¹⁴ L'entreprise pour laquelle cette personne travaille a réalisé le site de la municipalité de Pégairolles de Buèges, 50 habitants.

porteurs de projets confrontés à une précarité importante, ou ayant dû renoncer à leurs projets, sont ainsi à souligner. Le cas d'un salarié montpelliérain, agent immobilier, qui a abandonné une activité de création et production de meubles pour enfants illustre cette problématique. L'activité a buté devant l'absence d'appui local et de possibilité d'entraide, tout autant que sur la complexité d'une production nécessitant des contacts nationaux. De jeunes artisans, fabricants des bijoux, installés depuis peu à Notre Dame de Londres souffrent eux aussi de la difficile diffusion de leur production. Ils sont confrontés à la nécessité de s'insérer dans des réseaux régionaux et nationaux, s'ils souhaitent sortir d'une activité de production confidentielle. Une jeune femme enfin, styliste, installée à Mas de Londres, rencontre le même type de difficultés pour diffuser, produire, et étendre la renommée des vêtements qu'elle propose.

2-5 Ephémérité et précarité des activités : une problématique transversale.

L'ensemble des activités économiques semble marqué d'éphémérité et de précarité, au même titre que les activités économiques des territoires urbains et métropolisés.

Deux des entreprises d'informatique dont il est question ici ont quitté le territoire de l'étude, pour s'implanter ailleurs ou ont disparu : nul doute qu'elles aient été remplacées par d'autres que cette étude n'intègre pas. Les activités artisanales sont elles-aussi fortement marquées de précarité. L'ensemble de ces activités n'en sont pas moins présentes et actives en ces territoires, innovantes en ce qu'elles sont des activités non rurales, innovantes-même dans leur caractère éphémère.

L'instabilité des activités de production agricole et de services d'accueil est certes existante mais nettement moins marquée. La localisation de la plus grande partie d'entre elles semble permettre leur stabilisation et leur pérennisation, ce que les activités non-localisées ne peuvent mettre en œuvre.

La différence nette de durabilité existant entre les activités localisées et non-localisées questionne ainsi avec force la relation activité/territoire. L'appui d'une activité (nature et organisation) sur la spécificité territoriale semble être une voie plus solide de développement économique dans le cas des territoires périurbains.

La diversité des activités périurbaines permet de souligner à nouveau l'appartenance et la participation des territoires périurbains à des dynamiques et à des niveaux d'échelle emboîtés. Activités localisées et non-localisées s'inscrivent dans un même territoire et composent avec un ensemble de contraintes territoriales spécifiques. Les innovations s'inscrivent comme des modes de résolution/détournement de ces contraintes et exigences. Il est temps de les évoquer maintenant.

3 Innovations économiques organisationnelles.

Les innovations organisationnelles concernent les modalités de mise en œuvre de l'activité économique : organisation du travail, organisation du système de production et/ou de commercialisation. Dans le cadre de la problématique périurbaine nord-montpelliéraine, ces innovations sont diverses, spécifiques à un type d'activités ou transversales en l'ensemble d'entre eux. Elles visent d'abord à la pérennisation et à la stabilisation, ensuite au développement des activités.

3-1 Innovations organisationnelles dans le cadre des activités localisées.

Les démarches innovantes visent à valoriser la proximité d'un marché de consommateurs urbains, et la présence saisonnière de touristes, tout autant que les ressources rurales des territoires.

3-1-1 La valorisation des produits et de leur réputation.

La pérennisation et le développement d'une activité de production ou de services ont nécessité en premier lieu un travail sur le (s) produit (s) lui-même et la création d'une image valorisée des produits et/ou du territoire.

Les innovations ont ainsi concerné la mise en place et la systématisation de processus visant d'une part à normaliser le produit/le service proposé et à garantir la reproduction de produits/services identiques. Elles ont d'autre part pour objectif d'améliorer la qualité de ces produits/services, dans un contexte alternatif au productivisme.

« J'ai remonté le cépage, tout replanté en AOC. Les vendanges sont faites à la main, on a laissé tomber les machines à vendanger » (Un viticulteur, 55 ans, Sauteyrargues).

Cette démarche qualitative s'est parfois accompagnée d'une diversification du type de produits ou de services : les fromages de chèvre par exemple ont été proposés dans plusieurs formats et affinages ; les vins et les olives aussi. Les gîtes ruraux ont étendu l'éventail des formules, proposant des locations selon un modèle proche de ceux de l'hôtellerie classique. L'image des produits a également été travaillée : l'embouteillage et/ou l'emballage ont été normalisés et améliorés. La rénovation/la construction des logements destinés à la location, à l'hôtellerie ont fait l'objet d'une attention accrue. De façon générale, une esthétisation du cadre dans lequel les services sont proposés s'est opérée largement.

« Pour essayer de sortir du lot, et puis parce que j'en avais envie, j'ai imprimé des étiquettes qui imitent une couverture de livre (Gallimard) ; au dos, il y a un poème (dont il est l'auteur) » (Un viticulteur, Claret)

« On est un peu obligés de la jouer Côté Sud³¹⁵, vous savez, avec tous les bobos³¹⁶ qui viennent ici ! Alors, on fait un vrai effort sur le cadre, la déco, l'ambiance. » (Propriétaire de chambres et table d'hôtes, Pégairolles de Buèges)

Enfin, un travail de normalisation visant à correspondre aux normes de sécurité et d'hygiène a dû être opéré par l'ensemble des entrepreneurs : les structures de production/de service ont ainsi été améliorées et modifiées.

Ainsi, les années 1980 et le début des années 1990 ont vu se dérouler dans ces territoires un travail important sur la qualité des produits/services d'une part, et sur la reconnaissance de ces produits/services d'autre part. Ce travail est d'ailleurs encore d'actualité. Pour les activités de production, le passage d'une structure de vente de type marchés/grossistes à celle d'un type marchés/commerces de détail/grandes surfaces s'est opéré par le biais de cette innovation, il y a une quinzaine d'années. Les processus de valorisation et de reconnaissance du produit sont à la base du processus d'évolution du système de commercialisation. Pour les services, ce type de processus a permis la stabilisation de l'activité et la fidélisation d'une clientèle.

La plus grande partie des viticulteurs et des propriétaires de chambres d'hôte ou de gîtes ruraux est concernée par ce type d'innovation. De la même façon, l'éleveur bovin et les trois éleveurs ovins ont procédé à un travail qualitatif important sur leurs produits. C'est aussi le cas des trois producteurs de fromage de chèvre.

Ces processus s'inscrivent dans une démarche complexe, entre projet individuel et collectif. La réalisation de produits de qualité est toute dépendante de la démarche individuelle des acteurs. La nécessité d'une démarche collective intervient cependant, à l'exacte limite des possibilités d'action individuelle. Cette nécessité recouvre plusieurs situations :

- _ l'impossibilité, pour les producteurs, de s'équiper individuellement de manière à augmenter les critères de qualité, de productivité, ou de sorte à boucler la chaîne de production/commercialisation.
- _ la difficulté de construire une réputation basée sur un produit/service seul et/ou un nom seul, et/ou un territoire. L'image d'un produit s'inscrit dans un système complexe dans lequel intervient l'image du territoire certes, mais aussi un ensemble de critères et de caractéristiques associées à ce produit/service, et qui permettent de l'associer définitivement à un territoire et à une image de qualité.

« Si tu veux assurer, il ne te suffit pas de faire du bon vin, tu as besoin de contact avec les gens, ne serait-ce que pour l'achat de machines en

³¹⁵ Magazine mensuel de décoration/aménagement lu en général par des personnes aisées, au goût mixte, entre design d'architectes, et maisons campagnardes.

³¹⁶ Bobos pour BOurgeois BOhèmes, selon l'expression de David Brooks, dans la traduction française de son ouvrage *Bobos in paradise* : THIRIOUX M. et NABET A. - *Bobos (les)*. - Paris : F. Massot, 2000, 306 p.

commun par exemple, et puis il faut être solidaires, savoir ce que fait le mec d'à côté, avoir une image commune. Tu ne peux pas réussir tout seul dans ton coin, sauf si tu es un gros investisseur individualiste, qui arrive une fois que l'image est déjà construite et qui a plein de fric à investir dans des terres d'un seul coup - ce qui se passe d'ailleurs en ce moment. » (Un viticulteur, Valflaunès)

Les restrictions de la démarche personnelle se résolvent dans une démarche collective, imposant en quelque sorte la prise d'initiative. La démarche collective, par la mise en synergie des individualités, l'identification commune des objectifs et la prise en compte concertée des besoins et offres du territoire local, accroissent la cohérence des stratégies d'acteurs, diminuent les coûts, et constituent une garantie de réputation pour les consommateurs.

La constitution d'un projet collectif varie du simple prêt de matériel, à l'achat en commun de machines pour les agriculteurs et les producteurs. Elle peut mener surtout à la construction d'une véritable stratégie de production et de vente, basée sur la computation des exigences et possibilités de chacun et l'évaluation des avantages procurés par une démarche collective. La difficulté de mise en place d'une action collective concertée se résout généralement par la création d'institutions destinées à la réguler et la gérer, ce qui fera l'objet de la sous-partie suivante.

3-1-2 La mise en place d'un service direct du producteur au consommateur.

Depuis dix ans, les producteurs locaux sont engagés dans une nouvelle phase : celle du passage à des systèmes de commercialisation directe au consommateur. Des innovations en matière de vente et de diffusion des produits émergent ainsi localement, visant à fidéliser une clientèle, tout en réduisant les coûts de diffusion et de commercialisation.

Cette pratique joue de l'attrait des territoires locaux et de la qualité des produits proposés, pour réduire l'ensemble des coûts engagés et fidéliser une clientèle sur des produits délibérément différents de ceux qui sont proposés dans les grandes surfaces ou les circuits de commercialisation classiques.

La mise en place de ces systèmes de vente directe, sur les lieux de production ou livrés à domicile, succède ou est accompagnée d'un travail important sur la qualité des produits proposés, tel qu'il vient d'être décrit. Se démarquant ainsi des sentiers battus de la grande distribution, les producteurs justifient un prix plus élevé que dans les grandes surfaces. Ce système de vente directe est inséparable d'une démarche qualitative, s'appliquant tout autant aux produits qu'aux services.

La recherche et la fidélisation de la clientèle s'appuient sur les réseaux locaux de sociabilité, le nombre de clients croissant de « bouche-à-oreille ».

L'exemple du parcours d'un éleveur bovin de St-Jean de Buèges permet de saisir la complexité de ce type d'initiative. Devant l'impossibilité de continuer à développer son activité en suivant les circuits classiques de

production et de commercialisation, cet éleveur a pris l'initiative de modifier les conditions d'élevage et de diffusion de sa viande.

Les conditions de production ont été modifiées dans une démarche qualitative. Une Charte individuelle a été mise au point, fixant des critères stricts d'élevage et garantissant origine et conditions de production de la viande : « élevage extensif en plein air intégral », concernant « exclusivement des bovins de la race Aubrac ».

En outre, le système de commercialisation a lui aussi été modifié. Cessant de vendre la viande à des grossistes, l'éleveur a pris la décision de prendre en charge la structure commerciale de l'élevage, et a créé « Puech Séranne ». Celle-ci ne propose que des veaux de 4 à 6 mois, et des génisses de 3 ans et plus. Le système de vente est basé sur « la vente directe au particulier » : « des lots de 3 kg composés de morceaux à griller et de morceaux à braiser » sont réalisés et vendus dans l'atelier de découpe, ou bien livrés gratuitement, sur commande, dans l'ensemble des cantons de Ganges, St Martin de Londres et Claret. Ce système de lots a été abandonné récemment, afin de « répondre encore mieux à la demande des particuliers ». Une vente au détail est aujourd'hui proposée : l'éleveur a pu opérer à cette dernière modification après avoir fidélisé une clientèle suffisante pour assurer le maintien et le développement de son activité.

Ce type de démarche a été suivi par les producteurs de fromages de chèvre dans les communes de Notre Dame de Londres et Mas de Londres. Les producteurs, récemment installés, ont adopté un système de commercialisation mixte, entre vente directe et cession aux grandes surfaces périphériques montpelliéraines.

Des viticulteurs également proposent une vente directe au caveau. C'est ici le système de production et de commercialisation qui a été modifié : d'un système coopératif de production du vin, les viticulteurs sont passés à une production personnelle, commercialisée sur les lieux même de cette production. Cette évolution est nettement observable dans l'ensemble des communes viticoles du canton de Claret. Une quarantaine de caveaux co-existent aujourd'hui. La coopérative voit ainsi le nombre de ses coopérants se réduire. D'autre part, nombre d'entre eux conservent leur production AOC pour leurs caveaux, et écoulent une production de moindre qualité vers la coopérative, portant ainsi préjudice à la qualité générale des vins produits dans le cadre coopératif.

La problématique est différente s'il s'agit de produits non-localisés, comme les objets d'art ou d'artisanat. Cependant, la mise en place de systèmes de vente directe concerne aussi les activités de production artisanale, bien que cette démarche soit nettement moins répandue.

Dans l'ensemble des communes, des ateliers d'artisans, de peintres s'ouvrent aux visiteurs. La commune de Viols-le-Fort accueille une dizaine d'ateliers de potiers. Celle de Claret accueille dans le cadre du projet Chemins des Verriers, dont il sera question plus tard, deux artisans-verriers. Il y a là une tentative de créer un lien fort entre une pratique artisanale et le territoire de la garrigue. Pour les activités placées devant l'impossibilité de

valoriser un lien explicite avec le territoire, ce type de démarche est difficile à mettre en œuvre.

Ces démarches de valorisation du produit et de modification du système de commercialisation s'inscrivent dans le modèle français de développement local, suivi depuis près de quinze ans dans l'ensemble des territoires ruraux d'arrière-pays ou de montagne. Ce modèle tend à devenir aujourd'hui une norme, que les porteurs de projet reproduisent : son caractère innovant tend alors à disparaître à travers sa diffusion massive et les subventions qui sont associées à sa mise en œuvre. Au cœur de ce modèle cependant, des acteurs introduisent encore des initiatives, micro-innovations au sein de l'innovation.

Au-delà de ce modèle marqué par une forte intégration des activités dans les territoires, d'autres innovations émergent, transversales aux activités localisées et non-localisées.

3-2 Innovations organisationnelles transversales aux différents types d'activités.

3-2-1 La pluriactivité : une diversification et une flexibilisation de l'offre.

Cette nouvelle forme de pluriactivité³¹⁷ vise soit à développer plusieurs activités autour d'une thématique commune, soit à compléter et/ou enrichir l'activité principale de production ou de service en l'associant à des activités différentes. Contrairement aux formes traditionnelles de pluriactivité rurale, ces associations permettent une diversification et une flexibilisation de l'offre, et par là-même un élargissement de la demande par une adaptation accrue à celle-ci.

Dans le cadre d'activités localisées, la diversification est le produit de diverses associations :

_ **production/transformation/commercialisation.** Ce type de pluriactivité associe une activité de production et sa commercialisation sur le lieu même de production : atelier, ferme, étable, chais, etc. Des exemples ont été évoqués précédemment.

_ **production agricole ou artisanale/accueil à la ferme ou à l'atelier.** La prise en charge de l'ensemble de la structure de production et de commercialisation est complétée par une activité locale d'accueil des clients. Cette innovation vise à ne pas limiter la commercialisation au simple acte de vente, et à l'inscrire au sein d'un service global. La visite des chais, des caves, des fromageries, des ateliers, est systématiquement

³¹⁷ À distinguer d'une multiactivité classique, où la deuxième activité est le plus souvent une activité salariée, hors du contexte de l'activité principale.

proposée aux clients, et s'inscrit ainsi comme un gage de confiance et de qualité pour les consommateurs.

« On a ouvert la fromagerie aux clients, on leur fait visiter et on explique les différentes étapes de la production. Ils peuvent se rendre compte par eux-mêmes à quel point on respecte les conditions d'hygiène, etc. Et puis les gosses aiment bien aller voir les chèvres. »

« Pour les anglais, ça fait partie du « tour » : ils visitent les caveaux, goûtent le vin à la sortie des fûts : c'est du folklore français ! »

_ production agricole ou artisanale/offre de service. L'activité de production enfin peut être complétée par une offre de services. La gestion de chambres d'hôtes ou de gîtes constitue un complément financier largement répandu et encouragé par des exonérations d'impôts et les subventions départementales. Des activités d'accueil comme des stages d'initiation à l'artisanat, ou des séjours à la ferme peuvent également constituer une diversification de l'activité de production principale. Six artistes et artisans d'art proposent ainsi ce type de stages, tandis que quatre agriculteurs proposent des formules d'accueil à l'exploitation.

« Je suis peintre-environnement-patrimoine (sic.) Je réponds aux commandes des collectivités locales, ou à celles de restaurants, etc. Je fais des paysages de la garrigue. Sinon, je propose des stages d'initiation à la semaine, logés chez moi. J'explique mon activité sur mon site Internet. » (Peintre, 70 ans, Mas de Londres)

Dans le cas des activités non-localisées et des activités liées aux NTIC, la diversification est signe de flexibilité. La forte précarité de ce type d'activités et leur caractère éminemment éphémère poussent les porteurs de projet à étendre l'éventail des produits ou services proposés, ceci afin de rendre l'activité viable. La totalité des activités liées à l'informatique identifiées dans les territoires de cette enquête proposaient une offre diversifiée, sur le thème général des NTIC ou de l'informatique, voire étendaient leur activité à des domaines radicalement différents.

« On habite ici (ce sont les personnes qui vivent dans un appartement en échange de services rendus à la propriétaire, à Notre Dame de Londres) et c'est ici qu'on développe notre activité. Pour le moment ce n'est pas très défini : on fait un peu de graphisme, de design de sites, et un peu de gestion-réseau classique. On a aussi la commande d'un CD-rom, qu'on doit livrer bientôt. » (Couple d'architectes, jeunes, Notre Dame de Londres)

« On fait de l'évaluation de sites, de la traduction de sites et de textes, du design de sites, des films, un peu de création de sites aussi. » (Collectif d'entrepreneurs, St-Jean de Buèges)

De façon générale, la diversification est une voie de pérennisation de l'activité, qu'elle vise à l'adaptation de l'offre à la demande, ou à la création d'une demande par la proposition d'une offre inédite.

3-2-2 *Les partenariats.*

La pluriactivité, comme innovation individuelle, trouve son corollaire dans des démarches collectives d'association d'activités. La prise de conscience de la nécessité de constituer une différence au sein d'un marché régional d'une part, au sein du marché local d'autre part, pousse nombre de porteurs de projet à chercher des modalités de production/commercialisation originales, que le projet collectif facilite.

Plusieurs objectifs guident l'innovation : d'une part élargir l'offre et le panel de consommateurs concernés ; d'autre part encourager l'association des différents produits dans les représentations. Des associations classiques entre producteurs agricoles, entre producteurs et viticulteurs, se mettent en place autour du « territoire » ou du « terroir » comme dénominateur commun et destinent leur offre le plus souvent aux touristes estivaux. D'autres types de partenariats plus innovants participent à introduire de la variété dans un paysage économique finalement plutôt homogène, et attirent ainsi une clientèle plus marginale. De lieux de vente et/ou de service proposant en complémentarité plusieurs activités et/ou produits se développent ainsi selon diverses modalités. Les acteurs économiques montrent ainsi leur capacité d'adaptation à une offre variable ainsi que leur volonté de différenciation, et font preuve par là-même de leur conscience d'être engagés dans une compétition agissant à l'échelle de l'agglomération en son ensemble.

Plusieurs cas de figure illustrent ce type de dynamique :

_ **l'association d'un restaurant et d'un vin (2 cas).** Le restaurant propose une carte de vins constituée des produits d'un seul caveau. Certains proposent le vin au prix de vente du caveau.

_ **l'association d'une cave et d'un restaurant (1 cas).** Le caveau accueille en ses murs un restaurant, et propose ses vins à la carte, ainsi que dans le lieu de vente habituel.

_ **l'association d'une cave/d'un restaurant et d'artistes (5 cas).** L'exposition d'artistes dans des lieux comme les chais et les restaurants se répand de plus en plus. Plus marginale, l'association exclusive d'un vin/un restaurant et d'un artiste - il peut s'agir d'un artiste du spectacle vivant. Un seul cas de ce type a été rencontré lors des enquêtes. Ce type d'association permet de différencier fortement l'activité, et permet à ce titre l'accès d'une clientèle plus exigeante, plus difficile à fidéliser, plus aisée souvent, clientèle à la recherche de lieux d'urbanité alternatifs.

« Exposer des artistes dans la cave, je dois avouer que ça peut paraître bizarre...L'idée est simple : on vend pas vraiment aux gens d'ici, vous savez, c'est plutôt des citadins, des Parisiens, des Anglais aussi beaucoup. Le « trip » rural, ça les impressionne plus vraiment,

c'est ce que tout le monde fait. Le fait de visiter une cave et d'avoir une expo, c'est un truc « branché ». Nous (un ami artiste et lui, vigneron), c'est simple, les gens qui viennent pour l'expo voient le vin, et les gens qui viennent pour le vin voient l'expo... On a tout à y gagner, en fait. On parle plus de nous, on a plus de clients... Oh ça peut paraître cynique, mais c'est comme ça que ça se passe... »

— l'association de produits agricoles locaux et d'une activité de restauration ponctuelle (3 cas).

La vocation touristique et agri-économique, qui tend à uniformiser ces territoires, est réévaluée à travers ces associations d'activités. La recherche de nouveaux partenariats s'inscrit dans une recherche de différenciation, et par là-même de hiérarchisation des activités.

L'ensemble des activités informatiques vont dans le même sens, bien qu'elles n'aient aucun ancrage territorial. Le cas d'une coopérative de jeunes créateurs de site et graphistes est significatif à ce titre :

« Not a company » : la phrase apparaît à l'ouverture du site Internet de Thinkz.com, « entreprise » regroupant plusieurs activités : traduction de sites, évaluation de la qualité de sites, conception et réalisation de films institutionnels, habillages vidéo, production multimédia, conception du design de sites.

Il s'agit en fait d'un collectif de créateurs actifs dans divers domaines (graphisme, multimédia, audiovisuel, traduction) regroupés sous une étiquette commerciale commune Thinkz. Cette étiquette constitue un « *label, une structure, un cadre de travail* ». Le partenariat se veut une profession de foi, garantissant une qualité et un style communs à l'ensemble des produits/services proposés. Les objectifs et les atouts sont semblables à ceux des partenariats effectués dans le cadre d'activités territorialisées : communauté d'image, flexibilisation et diversification de l'offre accroissent l'effet de différenciation des produits/services et privilégient l'adaptation de l'offre à la demande.

Ces innovations sont mises en œuvre indifféremment dans le cadre d'activités localisées ou non, soulignant d'une part la complémentarité territoriale des activités, d'autre part une complémentarité axée sur d'autres thématiques. Chacune d'entre elles montre une volonté de résoudre l'ensemble de contraintes/exigences dans lesquelles elle est insérée, par la mise en place d'organisations inédites. Elles produisent des processus de différenciation, d'abord pour les activités elles-mêmes, ensuite pour les territoires au sein desquels elles se développent.

4 Innovations économiques institutionnelles. Groupements de producteurs et processus de labellisation.

La valorisation des produits, la construction d'une image positive, l'élargissement et/ou l'amélioration de l'offre sont systématisés dans les processus d'innovation institutionnelle. Ceux-ci s'inscrivent le plus souvent dans le cadre de projets collectifs. L'innovation institutionnelle constitue alors une stratégie d'organisation du développement des activités économiques locales, et un mode de valorisation réciproque des initiatives individuelles et collectives. Elle concerne de façon quasi exclusive les activités localisées.

Les différentes innovations organisationnelles évoquées dans la sous-partie précédente s'inscrivent le plus souvent dans le cadre de projets menés individuellement. Elles butent cependant sur nombre de difficultés relatives notamment à la mise en place d'une notoriété des produits proposés. L'institutionnalisation constitue alors une étape supplémentaire, inscrite dans une démarche collective, visant à améliorer les performances individuelles par la synergie des forces.

L'organisation des projets collectifs ainsi que les moyens d'action que se donnent les acteurs sont formalisés dans ces processus.

Deux innovations institutionnelles interdépendantes sont à relever :

_ **la constitution de groupes de producteurs ou d'entrepreneurs hors du cadre de la coopérative.** Elle oblige à une concertation et une réflexion sur les objectifs et les moyens que les différents producteurs ont à se donner pour participer d'un développement économique collectif.

_ **la mise en place de contrats voire de labels de type AOC** permettant une reconnaissance extérieure et une garantie pour le consommateur.

Dynamiques de l'innovation individuelle et collective, de l'innovation organisationnelle et institutionnelle semblent participer d'un même système innovant. L'innovation institutionnelle joue un rôle crucial. Elle valide et pérennise les innovations organisationnelles. Nous l'aborderons à travers plusieurs cas de figure, particulièrement significatifs des processus de l'innovation elle-même d'une part, d'autre part des dynamiques en œuvre dans les territoires périurbains nord-montpelliérains.

4-1 La valorisation du vignoble Pic St Loup. L'innovation institutionnelle comme normalisation de l'innovation organisationnelle.

La valorisation du vignoble dans le canton de Claret implique les deux types d'innovation institutionnelle. Dans ce canton, l'activité viticole est dominante. La production est de longue date regroupée dans les coopératives viticoles communales : le vin est ainsi de qualité moyenne, et le vignoble est peu réputé.

Depuis plus de dix ans cependant - et ceci est une tendance observable dans l'ensemble des vignobles du Languedoc-Roussillon et au-delà - un certain nombre de nouveaux venus modifient la donne locale, de façon radicale. Ils sont ainsi un petit nombre d'abord, un plus grand nombre aujourd'hui³¹⁸, à avoir créé leurs propres caveaux, à avoir choisi de privilégier la qualité au profit de la quantité, afin de pouvoir offrir une résistance à la concurrence des vins espagnols, italiens, français également. Ces innovations organisationnelles menées individuellement ont permis d'améliorer la qualité du vin produit localement. Elles ont cependant montré rapidement la nécessité de l'amplification sinon de l'institutionnalisation de la dynamique engagée³¹⁹.

Ces néo-viticulteurs, pionniers en ces territoires, soulignent, encore aujourd'hui, la nécessité expresse d'une démarche collective, pour la constitution et l'élargissement de la réputation du terroir. Ils font ainsi partie d'un groupement de producteurs, le Syndicat d'Appellation du Pic St Loup, qu'ils ont contribué à dynamiser.

Dans le cadre du Syndicat, un projet de mise en place de l'AOC Pic St-Loup, puis de valorisation de l'image de l'AOC, a été réalisé, avec un travail important de publicité, de marketing. Cette dynamique a permis d'associer définitivement une image de qualité au nom de « Pic St Loup ».

Ces démarches pionnières se sont largement diffusées auprès des viticulteurs, convaincus de leurs avantages indéniables, tout autant que contraints d'y participer, afin de ne pas être exclus des dynamiques économiques motrices. La démarche du Syndicat des Coteaux du Languedoc ainsi que celle du Syndicat des Vignerons du Pic St Loup sont ainsi similaires, à ceci près qu'elles s'inscrivent aujourd'hui dans les traces du Syndicat d'Appellation, initiateur de la création de l'AOC. L'ensemble des viticulteurs, pionniers et viticulteurs traditionnels, appartiennent aujourd'hui le plus souvent à deux de ces groupements de producteurs.

Il y a deux niveaux d'échelle dans la démarche de valorisation de l'activité viticole du Pic St Loup : un individuel et un collectif. L'innovation institutionnelle ne se comprend ici qu'en complémentarité/supplémentarité de l'innovation organisationnelle. Celle-ci se complète d'une démarche collective, construite sur la base des individualités.

Individuellement, chaque viticulteur a défriché, replanté, remonté le vignoble, mis au point une méthode de vinification, et ainsi commencé à produire du vin de qualité supérieure à celle qui est traditionnellement

³¹⁸ Plus d'une quarantaine en 2001.

³¹⁹ Ne sera pas évoquée ici la multiplicité d'aides institutionnelles permettant d'engager et/ou surtout d'accompagner ces projets individuels axés sur un développement agricole alternatif au modèle productiviste : signatures du tout récent Contrat Territorial d'Exploitation, démarche de conversion à l'Agriculture Biologique, programme agri-environnemental, etc. Elles s'ajoutent aux « habituelles » subventions nationales, régionales et départementales : dotation aux jeunes agriculteurs, plans d'amélioration matérielle, indemnités compensatrices de handicaps naturels, programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole.

proposée dans les coopératives. Il a opéré en général le passage d'un système coopératif de commercialisation et de production à un système de vente au caveau. La démarche de reconnaissance de son vin est dans un premier temps toute dépendante de sa qualité individuelle.

« La base c'est bien sûr de faire du bon vin. Tu le présentes dans les concours, il gagne, alors des gens commencent à avoir envie de goûter ce vin, un sommelier le prend pour son restau, un journaliste dans un magazine spécialisé vins le goûte parce qu'il est nouveau ou parce qu'on en parle, l'aime, décide d'en parler dans sa revue, etc., et ainsi de suite, on se fait connaître à New-York » (Viticulteur, professeur INRA, 50 ans environ, Valflaunès)

Collectivement, les syndicats les aident, en les englobant dans une image de qualité globale.

« C'est comme cette histoire : tu montes sur mes épaules, et moi je peux ensuite monter sur les tiennes en quittant le sol et ainsi de suite sans plus aucun appui » (Un nouveau viticulteur du Pic St Loup, 45 ans, Lauret)

Enfin, la labellisation « AOC », comme processus de reconnaissance de la qualité et de l'origine des produits, renforce leur image collective.

Les vigneron contribuent ainsi individuellement et collectivement à conforter l'image collectivement construite et défendue, en produisant un vin de qualité et reconnu comme tel.

Cette véritable dynamique collective ne gomme en aucun cas les spécificités individuelles. La responsabilité personnelle de l'agriculteur est préservée ; le groupe est le lieu de la gestion de la diversité des producteurs et de leurs besoins. Le label contribue, comme le syndicat, à réguler et à normaliser l'ensemble des initiatives individuelles.

Un contrat tacite lie les producteurs individuels au projet collectif et à ses acteurs. Il les incite au respect du règlement collectif, qui fixe les modalités de production, et exige une forme de conformité au groupe.

« Il y a des journalistes qui viennent goûter dans la semaine. Le vin n'est pas prêt à être bu tel qu'il est, alors il faudrait qu'on fasse des mélanges pour avoir des échantillons du futur millésime ; évidemment, ce sera buvable, mais ça ne sera pas le futur millésime, alors c'est de la triche quoi, on va être jugés sur des échantillons faussés ; moi ça m'énerve, je crois qu'il faut être réglo, et leur faire goûter le vin dans l'état où il est dans les cuves et les tonneaux. Ils auront une réelle idée de ce qu'on fait, et puis c'est médiatiquement intéressant : c'est un gage de qualité, de sérieux ; on devrait faire une charte d'ailleurs, où on promet de ne pas faire de mélanges, etc. parce que sinon dans trois ans c'est le Tour de France³²⁰ (...) Maintenant qu'on commence à être connu, on n'a plus le droit de déconner ; avant, on s'en foutait, pour les dégustations, on mélangeait, et même ça nous faisait marrer, mais là, on est connu et

³²⁰ Allusion relative au scandale du dopage sur le Tour de France durant l'été 1999.

reconnu, on est dans les guides, on a plus droit à l'erreur. » (Néo-viticulteur, 45 ans, Valflaunès)

Le projet collectif est cependant évolutif : des modifications peuvent intervenir, des innovations supplémentaires, des ajustements. Ils révèlent la dynamique innovatrice en œuvre, et le réel rôle des innovations organisationnelles individuelles dans la construction des innovations institutionnelles collectives.

Dans le canton de St-Martin-de-Londres, le Syndicat des Côteaux de Buèges réunit lui aussi la quasi totalité des viticulteurs des communes de St-André-de-Buèges, St-Jean-de-Buèges et Pégairolles-de-Buèges, et s'appuie sur le même type de démarche, avec une réussite toutefois moins importante.

Ce type de dynamiques oblige les coopératives viticoles à s'engager dans des démarches de valorisation des produits. La cave « les Côteaux du Pic » est une Société Coopérative Agricole qui regroupe trois coopératives et plus de trois cent producteurs. Dans un souci d'efficacité et de productivité, les tâches ont été réparties entre les différentes coopératives. Aujourd'hui la cave est constituée d'un centre de collecte de raisins sur la commune de Notre-Dame-de-Londres, d'un site de vinification et de stockage sur le village de Valflaunès et d'un site de vinification, de stockage et d'embouteillage à Saint Mathieu de Tréviers.

« Cette situation permet un meilleur étalement des dates de cueillette mais surtout une bonne spécialisation des ateliers de vinification. Elle est le résultat de la volonté des producteurs de se tourner délibérément vers l'avenir ». Le travail effectué dans le cadre de cette coopérative est sensiblement le même que dans le cadre d'un syndicat de producteurs, sauf que les différentes récoltes sont mises en commun pour la production d'un vin à étiquette unique. La qualité des vins fait l'objet d'une attention croissante : la cave propose aujourd'hui deux vins A.O.C. Pic St Loup. Un travail de communication important est aussi mis en place, notamment via un site Web³²¹ qui présente le projet coopératif, ainsi que les diverses techniques utilisées dans la production de vin.

4-2 L'exemple de la signature d'un Contrat Territorial d'Exploitation : l'innovation institutionnelle motrice.

Une démarche expérimentale d'agro-foresterie, conduite par un acteur individuel en partenariat avec l'INRA, a été intégrée dans un projet collectif CTE porté par le syndicat des vignerons du Pic Saint-Loup, engageant par ailleurs d'autres actions.

³²¹ www.coteaux-du-pic.com

Le Contrat Territorial d'Exploitation (CTE) est un nouvel instrument conçu dans le cadre de la loi d'orientation agricole présentée en 1999 par Jean Glavany, ministre de l'Agriculture et de la Pêche. Il vise à accompagner les agriculteurs qui s'engagent dans la « mise en œuvre de systèmes de production rendant des services collectifs qui ne peuvent être totalement rémunérés par le marché et qui nécessitent une participation financière de la société en contrepartie des engagements pris ». Le CTE est censé permettre aux agriculteurs de mener, sur une durée de cinq ans, un projet conciliant le développement économique de leur exploitation et la prise en compte de l'environnement. L'amélioration de la qualité de la production augmente sa valeur ajoutée ; la diversification permet de maintenir des emplois ou d'en créer ; la réduction des pollutions enfin permet de participer à la gestion et à la protection des ressources naturelles.

Le CTE consiste ainsi en l'élaboration « d'un projet de développement durable, fondé sur un diagnostic global d'exploitation dans son territoire ». L'Etat de son côté s'engage à soutenir financièrement la démarche pendant au moins cinq ans.

Contrat individuel, il s'adresse à tous les agriculteurs qui souhaitent s'engager dans cette nouvelle démarche : agriculteurs à titre principal ou secondaire, exploitants individuels ou en société, sur des petites comme sur des grandes exploitations. Cependant, les soutiens publics vont en priorité aux projets des petites et moyennes exploitations s'engageant dans des démarches collectives.

L'expérience s'inscrit dans les objectifs du CTE pour la zone « Garrigues et Soubergues en Languedoc-Roussillon »³²² : lutter contre l'érosion et les incendies, entretenir et embellir le paysage, améliorer la qualité des raisins tout en limitant les rendements, implanter de nouvelles techniques culturales. Ce projet collectif CTE « Pic Saint-Loup » apporte ainsi à la coopérative Pic St Loup et au porteur individuel de projet une aide d'un montant de 26 500 € sur 5 ans. Le CTE participe à raison d'un taux de subvention de 45 % à la réalisation de plusieurs objectifs, concernant l'emploi et le développement économique de l'activité :

- _ Équipement informatique par la mise en place d'un logiciel de traçabilité ISAGRI.
- _ Équipement outils : scarificateur, gyrobroyeur, endaineur, broyeur hors sol, appareil de traitement.
- _ Participation à des salons.
- _ Tenue d'un cahier de bord technique de l'exploitation.

Dans le cadre d'une préoccupation environnementale et territoriale :

- _ Réduction de la fertilisation azotée par rapport aux références locales en viticulture.
- _ Adaptation de la fertilisation en fonction de l'analyse des sols.

³²² Cf. en annexe 7, le texte introductif au plan territorial.

- _ Restitution organique.
- _ Enherbement inter-rang³²³
- _ Agro-foresterie³²⁴

Le projet d'agro-foresterie est porté par un néo-agriculteur, fils de viticulteur, « revenu » à la vigne. Après un long détour par les métiers de « *mécanicien dans l'aéronavale, commercial puis formateur dans une société de fourniture de matériel minier* », il a profité de la conjonction entre la restructuration de sa société et le départ à la retraite de son père pour reprendre les quelques hectares de vigne familiale.

Dès son installation en juillet 1998, il a agrandi l'exploitation en portant la surface à 26 hectares et s'est engagé dans une démarche de restructuration de ses vignes. Il a signé parallèlement un contrat temporaire d'exploitation d'une durée de 12 ans avec le département de l'Hérault afin d'exploiter 7 ha de parcelles de vignes et forêts formant une ceinture autour du château de Restinclières, situé dans la commune de Prades-le-Lez.

Sur les parcelles de vignes, deux types d'expérimentation sont aujourd'hui menées sous la direction de l'INRA et de l'ENSAM avec des contraintes culturales strictes. Sur une parcelle d'un peu plus d'un hectare, est testé un « nouveau cépage métis de grenache et de cabernet, le caladoc, palissé en lys³²⁵ ».

Sur les autres parcelles est expérimentée l'agro-foresterie, nouvelle expression pour une vieille pratique qui consistait à faire cohabiter des oliviers ou des fruitiers et des vignes, dans un objectif de maintenir l'équilibre du biotope par respect de sa diversité et réduction de l'apport d'engrais. Cohabitent ainsi avec les vignes, du cormier, du pin Laricio de Corse et du pin d'Alep, essences à croissance lente pour une exploitation à long terme.

L'expérience est menée par le laboratoire d'acarologie de l'ENSAM avec un premier résultat encourageant : sur les parcelles d'agro-foresterie, « *les populations d'acariens prédateurs se sont maintenues malgré les traitements contre la flavescence dorée - les arbres sont plus hauts que la vigne, leur cime n'est donc pas atteinte par les traitements -, et il n'y a pas de surpopulation d'araignées rouges ou de ver de grappe* ». En outre l'exploitant relève dans cette expérimentation de nombreux autres avantages comme « un effet coupe-vent et micro-climat, une limitation de l'érosion des sols ». L'actuelle petitesse des arbres ne cause ni concurrence hydrique ni racinaire. L'exploitant y voit de toute façon un très bon moyen naturel de limiter les rendements -le cahier des charges établi par la coopérative Pic St Loup limite à 40 hl/ha la production.

³²³ Cette pratique consiste en renoncer au désherbage systématique entre les ceps de vigne, couramment pratiqué.

³²⁴ Ce mot est expliqué quatre paragraphes plus loin.

³²⁵ Il s'agit d'un nouveau palissage prometteur.

Le cadre institutionnel que constitue le CTE s'avère ainsi innovant en ce qu'il incite l'émergence d'innovations organisationnelles et techniques.

Le CTE participe parallèlement du projet collectif de la coopérative du Pic Saint-Loup. Celle-ci mène une démarche pour obtenir l'AOC Pic St Loup, les vins étant actuellement produits sous l'AOC générique Côteaux du Languedoc. « *Notre AOC Pic Saint-Loup* », déclare le porteur de projet, « *ce n'est pas seulement pour affirmer notre identité et surfer sur le succès que rencontre notre vin, c'est aussi pour optimiser la symbiose entre ces nouvelles pratiques culturelles, la restructuration de notre vignoble et notre espace si particulier à la croisée de trois grandes cultures* ».

« Le CTE a été un important levier pour accompagner pleinement cette dynamique. » Celui-ci a permis d'investir dans des outils pour pratiquer un désherbage mécanique. « *Depuis que je me suis mis à labourer et à palisser, les rendements sont beaucoup plus réguliers que du temps de mon père - qui avait été le premier à signer un plan de développement alors que j'ai été le premier à m'engager sur ce CTE avec cette mesure agro-foresterie. De même, la mesure sur la restitution organique porte déjà ses fruits. Avant la mécanisation, il était d'usage de brûler les sarments dans un tonneau et de répandre les cendres dans les vignes alors que notre sol manque cruellement de matières organiques. À présent, nous enfouissons les sarments broyés dans le sol.* »

Cette expérience, marginale encore dans les territoires qui nous concernent³²⁶, permet d'illustrer la complémentarité des projets individuels et collectifs pour le développement économique et territorial, avec l'appui des institutions. L'innovation réside ici dans la force des projets engagés, et dans la combinaison des intérêts individuels, collectifs, et territoriaux - ou plutôt environnementaux au sens où le CTE et le Ministère de l'Agriculture plus largement l'entendent.

L'institution est ici motrice des projets plus qu'elle ne les supporte : elle suscite des innovations dont elle oriente la nature et l'organisation.

Ces deux exemples liés à l'activité viticole sont particulièrement significatifs et illustrent deux types de dynamiques institutionnelles. Dans le premier exemple, l'innovation organisationnelle est motrice de l'innovation institutionnelle, qui se construit collectivement sur la base des volontés individuelles. Dans le deuxième exemple, l'innovation institutionnelle est motrice, initiant des innovations individuelles et collectives de type varié. Dans les deux cas cependant, innovations organisationnelles et institutionnelles s'inscrivent dans une dynamique de complémentarité et d'interdépendance.

³²⁶ C'est le seul contrat signé dans les territoires nord-montpelliérains. Deux autres contrats ont été signés dans l'Hérault ; une dizaine dans la région Languedoc-Roussillon.

4-3 L'élevage ovin : l'innovation institutionnelle comme frein.

L'exemple de l'élevage ovin répond des mêmes processus dans une configuration encore différente.

Les trois éleveurs ovins présents dans les territoires de cette étude³²⁷ vendent de l'agneau de lait. Chacun d'entre eux se définit comme précarisé par les importations massives d'agneaux de Nouvelle-Zélande. Leur activité est en outre menacée par la forte pression foncière subie par les territoires périurbains. Le mode de détournement de ces contraintes au développement et au succès de leur activité est similaire à celui mis en place par les vigneronns de Claret, à ceci près qu'il ne provient pas de récentes initiatives individuelles locales, ni d'une synergie entre les producteurs locaux.

L'action collective s'appuie sur un groupement de producteurs créé après la guerre en réaction à la suprématie des maquignons, comme nombre d'entre eux. Il constitue une structure institutionnelle proche des coopératives viticoles.

Ce groupement, pour valoriser les productions individuelles par le biais d'une action collective, a mis en place une filière qualité visant à développer l'élevage et la vente d'agneaux de lait. Une Charte de Qualité a été rédigée et signée par l'ensemble des producteurs. Les agneaux de lait sont ainsi élevés exclusivement « sous la mère », ne sortent pas de l'étable, sont âgés lors de la vente de moins de deux mois, critères garantissant « une viande rose et une graisse blanche ».

Cette charte vise à démarquer la production locale de l'agneau d'importation. Elle fonde la différence et la valeur de l'agneau local - qui est aussi une différence de prix de vente, environ le double - sur la tradition méditerranéenne : l'agneau de lait a de longue date été élevé dans le Sud. La Charte crédibilise et institutionnalise ainsi une viande de qualité, provenant d'un mode d'élevage fondant ses origines sur une tradition territoriale, localement produite par un groupe uni par des conventions de qualité. En outre, le Groupement prend en charge la publicité et la communication.

Les processus sont ainsi sensiblement les mêmes que pour le vignoble du Pic St Loup, mais des différences majeures sont à souligner.

D'abord, le groupement, fondé il y a presque cinquante ans, est aujourd'hui géré par des salariés, non-agriculteurs. L'innovation institutionnelle est ancienne, au sens où le fonctionnement du groupement ne reflète plus la recherche active de modes alternatifs et performants de développement de l'activité, opérée par les producteurs eux-mêmes. C'est ce que certains agriculteurs soulignent et regrettent :

« Ça m'énerve que ce soit des salariés qui tiennent le Groupement, ils n'ont pas de réel intérêt à se battre et à créer des choses nouvelles : ils font leur travail et puis voilà. J'aimerais que les agriculteurs s'investissent plus dans la valorisation de leur production, et ne se contentent pas d'apporter la viande au

³²⁷ Ils sont localisés dans le canton de St-Martin-de-Londres.

Groupement...Ils perdent tout dynamisme. » (Éleveur ovin, 35 ans, Ferrières-les-Verreries)

Ces agriculteurs butent ainsi devant l'institutionnalisation d'une innovation importante, le fonctionnement en coopérative, comme les viticulteurs y ont été confrontés depuis une dizaine d'années. Dans le cas de l'élevage ovin, des avancées importantes, comme l'élaboration d'une Charte de qualité, ont pu être effectuées dans le cadre du Groupement. Cependant, la dynamique et la synergie entre producteurs, propres aux projets collectifs, ainsi que la responsabilité qu'ils partagent, sont atténuées et nuisent aux changements.

« Tout le monde en fait partie par obligation de ces groupements... Tout le monde fait pareil, trouve ce qui l'intéresse sans s'investir... Il y a plus de volonté réelle ni d'initiative... Moi, j'étais contre, mais j'y suis entrée pour la filière qualité. (...) Les contrôles d'hygiène, d'élevage, tout ça organisé par le Groupement ne sont pas assez rigoureux, mais pour s'occuper de faire bouger tout ça... » (Éleveuse ovin, 55 ans, Le Rouet)

En outre, le groupement de producteurs est basé à Nîmes et concerne ainsi un territoire large, entre arrière-pays gardois et héraultais. La rareté relative des troupeaux explique la nécessité d'étendre le territoire de compétences du Groupement. Cependant elle handicape aussi la constitution d'une démarche collective valorisant les réseaux de proximité, et contribue à accroître la distance symbolique entre projets individuels et conception d'un projet collectif innovant.

L'institution constitue ici un frein à l'innovation et à l'initiative des acteurs, dans la mesure où elle ne s'inscrit plus en complémentarité des projets individuels, ni comme une force motrice, mais se pose comme un organisme de contrôle et de gestion, plus répressif que créatif.

4-4 Les services d'accueil : des dynamiques institutionnelles généralisées.

Hormis les labels d'hôtellerie, « Gîtes ruraux », « Chambres d'Hôtes », et « Relais des Grands Vins³²⁸ », labels à vaste échelle qui signalent et garantissent la qualité des services proposés, aucun projet collectif institutionnel construit sur la base des volontés individuelles locales ou les impliquant directement n'est réellement à signaler. Les acteurs locaux répondant à l'exigence de labellisation le font à titre individuel. Les labels ne correspondent pas une logique de groupe active localement, mais à une dynamique incitative à l'échelle nationale et européenne.

³²⁸ Le label regroupe des caveaux de dégustation du Languedoc-Roussillon. Pour permettre aux caveaux adhérant à cette labellisation (500 dans la région) de parfaire leur niveau et de correspondre aux critères d'adhésion, la Région propose un dispositif d'aide financière à la rénovation et à l'aménagement des lieux. Associé à ce label, la proposition de gîtes et chambres également labellisés permet d'associer une activité d'hébergement « au domaine ».

Conclusion

Les activités économiques périurbaines révèlent une grande diversité. Les activités non-localisées produisent des innovations à rapprocher de celles qui sont produites dans le cadre des activités personnelles. Les activités localisées sont plus fortement liées au territoire local et à son devenir. Des innovations spécifiques émergent, qui valorisent l'organisation territoriale pour la stabilisation/pérennisation des activités.

Elles participent des processus du changement territorial à plusieurs titres. Une double dynamique est ainsi à identifier. Une dynamique de spécification et de valorisation territoriales s'inscrit en premier lieu comme une différenciation forte des territoires ruraux périurbains au sein des territoires métropolisés. Ils n'en participent pas moins aux dynamiques économiques de ceux-ci. Ils constituent d'abord des territoires économiquement stables, sinon performants. Ils hébergent ensuite des activités non-localisées, qui, sans produire des changements locaux spectaculaires, signalent et amplifient, une à une, leur insertion dans les dynamiques de la société et de l'économie modernes.

c1 La production de dynamiques de spécialisation et de spécification territoriales.

Les innovations économiques participent d'abord à mettre en place un territoire cohérent, dans l'organisation et la nature des activités qu'il développe. Qu'elles s'appliquent aux activités localisées ou non-localisées, elles ré-inventent et pérennisent une activité économique locale, sur un mode alternatif au modèle productiviste.

Cette activité ne limite pas les territoires à des pratiques rurales ou agricoles traditionnelles. Ils accueillent des activités diverses, signes et voies de leur insertion dans des dynamiques territoriales plus vastes que celles oeuvrant à l'échelle communale ou cantonale.

Ainsi des activités caractéristiques des territoires urbains et métropolisés se développent, activités non-localisées qui soulignent et participent à accroître l'insertion des territoires périurbains dans les dynamiques actuelles de l'économie mondiale, flexible, mobile et éphémère³²⁹. Les territoires ruraux périurbains, marqués de mobilité spatiale et sociale, réinvestissent et enrichissent ces caractéristiques par le biais de ces activités.

Les activités localisées spécifient quant à elles le territoire dans le développement d'activités liées à la mise en valeur de ses caractéristiques

³²⁹ Cette dynamique est à rapprocher de celle évoquée pour les actions personnelles, innovations individuelles très liées à la réalisation d'un projet personnel, et dont la mise en œuvre nécessite avant tout la pratique de la mobilité spatiale et sociale.

rurales. Leur mise en oeuvre nécessite l'utilisation et la compréhension de la mobilité, comme moyen d'accès aux marchés locaux, régionaux, et comme condition d'accès d'une clientèle cherchant des produits de qualité. Activités rurales ré-inventées par leur destin urbain, ré-investies par une démarche de qualité, elles concernent ainsi des domaines variés, de la production agricole, artisanale aux services et activités d'accueil.

Qu'elles restent marginales et locales, fruit d'initiatives isolées, ou qu'elles s'intègrent pleinement dans l'économie régionale, nationale, par le biais d'une démarche collective d'institutionnalisation ou par l'énergie d'acteurs isolés développant des activités non-localisées, les actions locales participent ainsi à définir un territoire économique périurbain nord-montpellierain. Celui-ci est reconnu à l'extérieur comme à l'intérieur de ce territoire, comme un territoire spécifique et intégré dans les territoires de la métropolisation, loin du caractère périphérique qui lui est traditionnellement attribué.

Les innovations semblent accroître leur efficacité dans la mise en complémentarité des démarches individuelles et collectives. La pluriactivité, innovation individuelle de type organisationnel, est ainsi complétée et amplifiée par une innovation collective, le partenariat. Le groupement de producteurs, innovation collective de type institutionnel, montre de la même façon l'effectivité accrue de l'action dans sa mise en oeuvre collective.

La référence au territoire, comme origine et moyen de l'action engagée, semble toutefois contribuer à soutenir le champ des activités localisées en créant un lien fort entre acteurs et territoire. Ces activités sont ainsi à même de participer de façon privilégiée aux dynamiques du changement territorial. Les innovations institutionnelles, portées par des projets collectifs, jouent dans ces dynamiques un rôle crucial et spécifique.

c2 La complémentarité et la dépendance des innovations organisationnelles et institutionnelles : une valorisation territoriale.

Projets individuels et collectifs participent d'une même dynamique. Innovations organisationnelles et institutionnelles semblent de la même façon constituer les deux faces opposées et complémentaires de l'innovation économique. Ces deux types d'innovations s'initient et se complètent.

Les innovations organisationnelles permettent et nécessitent la mise en place d'innovations institutionnelles. L'innovation institutionnelle peut aussi être nettement motrice et initier des dynamiques d'innovation organisationnelle.

Quel que soit l'origine ou le moteur de la dynamique innovatrice, innovations organisationnelles et institutionnelles s'inscrivent ainsi dans une

relation de dépendance et de complémentarité, qui double et recoupe celle des projets individuels et collectifs. Les innovations institutionnelles, développées de façon exclusive dans le cadre des activités localisées, sont généralement initiées par des projets collectifs. Les innovations organisationnelles proviennent plutôt de projets individuels, mais cela n'est pas exclusif.

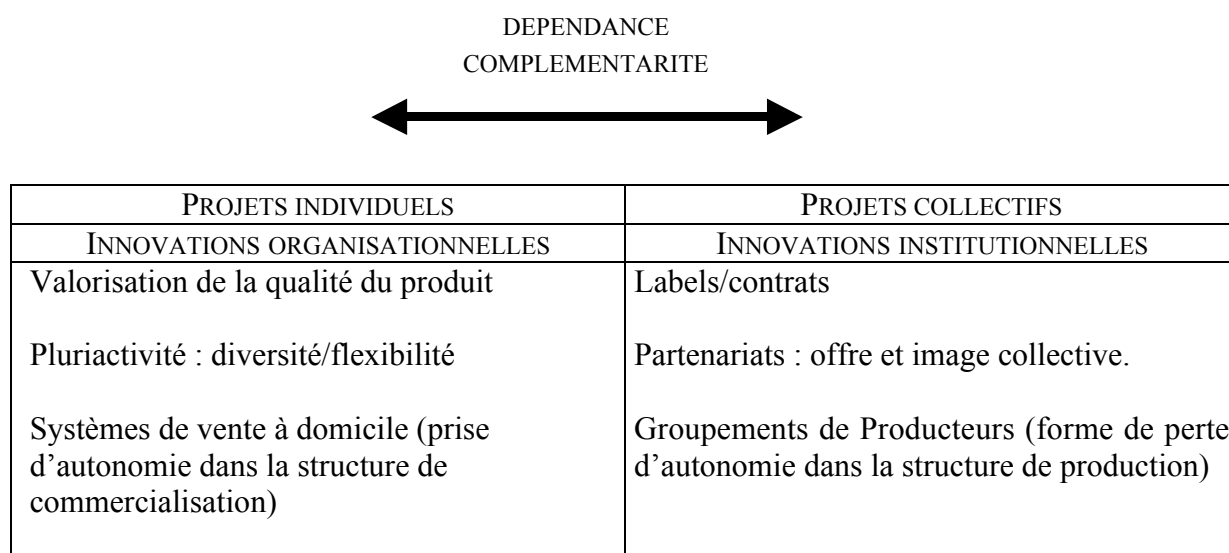


Figure 7- Complémentarité et dépendance des innovations organisationnelles et institutionnelles.

Projets individuels et collectifs, innovations organisationnelles et institutionnelles forment un véritable système innovant et participent des processus du changement territorial. Ils s'inscrivent dans un système de valorisation territoriale à l'origine de processus de développement local³³⁰.

Les innovations organisationnelles, recherche de modalités viables de développement économique s'appuient sur le territoire, tout autant qu'elle le dynamisent. Activités et territoire sont liés par une relation de dépendance et de soutien réciproque. La systématisation et l'institutionnalisation de cette démarche s'opèrent par le biais de projets collectifs. La création d'un syndicat, l'adhésion à une procédure de labellisation, l'appui sur des procédures nationales participent également des dynamiques de valorisation des produits, et du territoire. Les innovations institutionnelles, visant à la construction d'une réputation indispensable à la mise en place d'une clientèle, sont étroitement liées à la réputation du territoire. Une relation de valorisation bilatérale les unit.

³³⁰ Les projets individuels ne sont cependant pas tous corrélés à des projets collectifs, dans une dynamique complémentaire. Les projets collectifs ne constituent pas dans leur ensemble des foyers de concertation et d'innovation sociale. Il y a en outre une différence « d'effet territorial » entre l'agrégation de projets individuels favorisés par l'organisation des territoires, et un véritable projet économique pour le territoire. Ainsi, si les innovations économiques sont partie prenante du système de changement territorial, elles ne créent pas systématiquement une dynamique de développement local.

Les processus font ainsi système, et participent à soutenir et amplifier une dynamique économique qui n'est pas seulement le fait de l'agrégation des initiatives individuelles, mais qui relève d'une véritable dynamique territoriale. Le système formé par ces innovations organisationnelles et institutionnelles, produites par le territoire et productrices de territoire, participe en cela du changement territorial périurbain. Ce changement est ici valorisation. Le système de l'innovation produit une dynamique de développement économique. Il permet une co-construction d'une dynamique économique et d'un territoire, ce qu'il est usuel de nommer développement local. Les activités économiques participent ainsi d'une co-construction individuelle et collective d'un projet personnel et territorial. Elles se situent ainsi à l'articulation des projets personnels portés par les individus et des dynamiques territoriales en leur entier.

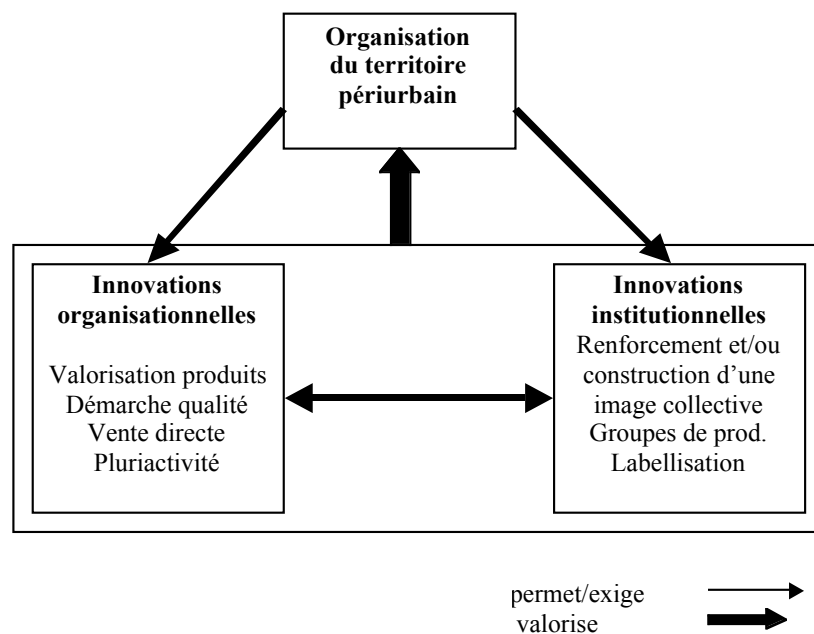


Figure 8- Système de valorisation territoriale et économique.

L'organisation du territoire exige et permet ainsi l'émergence d'initiatives individuelles ou collectives produisant des innovations organisationnelles et institutionnelles. Ces innovations, formant système, produisent en retour des processus de valorisation territoriale, qui modifient l'organisation territoriale.

Le mouvement systémique de valorisation et de spécification territoriale est confirmé et amplifié par les processus de diffusion des innovations.

c3 La diffusion des innovations économiques : processus de spécialisation et/ou de diversification des activités.

La diffusion des innovations participe à accroître le mouvement du changement territorial. Le système de l'innovation tel qu'il est mis en place a un effet fortement incitateur, à deux titres.

D'abord, la mise en place de processus complémentaires d'innovation organisationnelle et institutionnelle dans un secteur d'activité exige la participation de l'ensemble des entrepreneurs locaux concernés, sous peine d'être exclus de la dynamique économique ainsi créée. D'autre part, le succès de telle ou telle démarche innovatrice et le constat de son action positive sur le territoire constituent un incitatif fort pour des porteurs de projets étrangers au territoire, ou au secteur d'activité au sein duquel se développent ces processus d'innovation.

Les acteurs économiques non innovants se doivent ainsi, pour participer de la dynamique économique locale et surtout pour ne pas en être exclus, de développer le même type de démarche que les acteurs innovants.

Ainsi, les nouveaux viticulteurs du canton de Claret, qui ont initié dans un premier temps la mise en place de caveaux particuliers, et l'inscription dans une démarche de qualité, et dans un deuxième temps, la création collective d'un AOC Pic St Loup, ont participé à re-dynamiser le vignoble local. Ils ont dans un même mouvement remis fortement en cause l'activité des viticulteurs traditionnels. Confrontés au risque de leur élimination du marché, et convaincus par la réussite manifeste des projets des néo-viticulteurs, ils se sont quasiment trouvés dans l'obligation d'entrer dans une même démarche de modernisation et de recherche de la qualité.

Le même type de processus est observable dans d'autres types d'activités.

La diffusion des innovations ne s'opère pas seulement au sein d'un seul champ d'activité. La réussite d'un système d'innovation a d'abord valeur d'exemple, et incite à l'imitation. En outre, le changement territorial occasionné par les processus d'innovation dépasse la simple valorisation des produits. L'organisation économique du territoire en son entier tout autant que son image et sa réputation sont modifiées. La mise en place d'une activité économique locale viable entraîne ainsi l'imitation de porteurs de projets locaux, ainsi que l'installation d'autres. Plus nombreux, leur démarche est moins innovante, et le risque pris dans le développement de l'activité moins élevé. Outre qu'ils s'appuient sur les infrastructures, institutions, etc. mises en places par les pionniers, ils profitent également de la valorisation symbolique du territoire opérée par l'ensemble des innovations.

Enfin, la valorisation territoriale permet une diversification des activités proposées localement. La démarche qualitative, axé sur le « terroir », suivie

par tel type de producteur constitue un label implicite pour l'ensemble des activités menées localement.

Les projets de partenariat expriment bien cette valorisation réciproque des produits, qui s'opère dans l'association d'activités menées dans une même démarche qualitative.

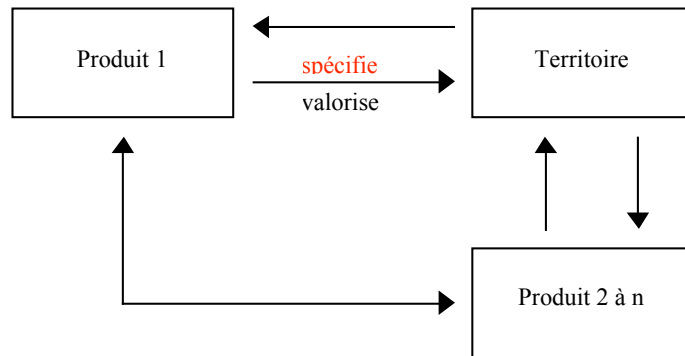


Figure 9 - Dynamique de valorisation et diversification des produits.

Les processus de diffusion des innovations sont ainsi à même de produire une dynamique d'élargissement de l'offre concernant un même type de produit. Ils initient d'autre part une dynamique de diversification de l'offre, et de multiplication des produits proposés.

Les territoires ne réagissent pas de façon similaire aux processus d'innovation.

Le canton de Claret, de longue date spécialisé dans une activité viticole, a encore accru sa spécialisation par la mise en place et la diffusion de pratiques économiques innovantes. Ces territoires sont aujourd'hui spécialisés dans la viticulture. Ils sont aussi caractérisés par l'organisation même de l'activité viticole : les démarches individuelles de production de qualité, et celles, collectives, de promotion de la production viticole locale se complètent. L'effet d'entraînement sur les autres secteurs d'activité - hôtellerie, miel, olives notamment - est sensible, mais ne permet pas de parler de diversification de l'offre.

Les territoires de la garrigue du canton de St Martin de Londres, dénués de vocation agricole spécifique, s'inscrivent au contraire dans une démarche de diversification. Ils proposent une multiplicité d'activités, liées par un même label territorial implicite : la garrigue. Ils accueillent aussi des activités non-localisées, attirées par le faible prix des terrains et locaux, et par la proximité urbaine. La non-spécialisation territoriale permet le développement de pratiques diverses, localisées ou non. À St Martin de

Londres, la viticulture ne draine pas l'ensemble des activités et laisse davantage d'espace pour l'implantation d'entreprises informatiques³³¹, ou celle d'activités de loisirs et d'accueil. La diversité économique est plus importante.

Les innovations économiques semblent ainsi relever de dynamiques complexes, impliquant les projets personnels des individus, mais aussi des projets engageant le territoire en son entier. Elles produisent une co-construction individuelle et collective de projets personnels et territoriaux.

Alors que les activités personnelles n'engagent le territoire que dans le cadre bien compris des projets des individus, les activités économiques semblent produire des dynamiques territoriales et personnelles construites dans un même mouvement. Les activités territoriales quant à elles, sont explicitement axées sur le changement territorial, et engagent donc le territoire de fait et en premier lieu.

³³¹ Parmi les huit entreprises, deux seulement se situent dans le canton de Claret, six dans le canton de St-Martin de Londres.

Chapitre 11

Activités territoriales et innovations

Ce chapitre souhaite aborder enfin les processus d'innovation intervenant dans le cadre des activités territoriales, c'est-à-dire des actions individuelles ou collectives, issues des membres de la société locale ou des collectivités territoriales, qui visent explicitement à une forme de changement ou de construction territoriale.

Ce type d'action implique une relation étroite entre les acteurs et le territoire, relation plus grande et signifiante que dans le cas des actions individuelles et économiques. Ce type de projet inscrit en effet le territoire comme préoccupation principale.

Les projets territoriaux, au sens qui leur sera donné dans cette étude, s'opèrent à partir d'une prise en compte globale du territoire, et l'inscrivent à la fois comme objet et comme intention du projet³³².

Ils ont à ce titre un rôle particulier dans les processus de l'innovation et du changement territorial. Les projets territoriaux déterminent/modifient les conditions d'habitation, de production, et partant l'ensemble des conditions d'innovation des acteurs périurbains. L'innovation produite dans le cadre de l'activité territoriale est ainsi à évaluer dans sa portée globale pour le territoire, ainsi que pour les acteurs qui l'habitent et y innovent. Elle concerne l'ensemble du territoire et des activités qui y sont développées.

1 Problématique de l'innovation territoriale.

Ces projets territoriaux sont des projets *de territoire*, conçus comme des projets de développement économique ou de développement local. Leur prise en compte du territoire dépasse celle des projets économiques, en ce qu'ils posent le territoire comme objet de l'action engagée.

Dans leur grande majorité, ils concernent la constitution, la défense, le changement de territoires économiques³³³. Ils s'inscrivent dans une démarche visant à organiser et/ou à valoriser les initiatives individuelles et collectives, par la constitution de projets explicitement axés sur le changement territorial. Ils s'efforcent ainsi de mettre en cohérence les ressources des territoires et les possibilités économiques qui en découlent, et les initiatives des acteurs. Ils tentent d'organiser, de valoriser, ou d'initier, afin de les rendre durables ou plus rentables, des dynamiques de spécialisation et de valorisation territoriales, comme celles engagées par les processus d'innovation économique.

³³² En ce sens précis, ils constituent déjà une innovation.

³³³ L'identité sociale ou culturelle des territoires est principalement utilisée et valorisée dans cette démarche économique.

Ils ne concernent ainsi que très peu l'amélioration des conditions d'habitation des périurbains. De la même façon, les projets territoriaux à portée sociale ou environnementale, s'ils ne sont pas rares, sont néanmoins liés, la plupart du temps à une démarche de valorisation économique.

Ces projets constituent eux-mêmes des innovations par les modalités de leur mise en place. Projets-innovations organisationnels ou institutionnels, ils impliquent explicitement le changement territorial.

Les projets-innovations organisationnels sont caractérisés par la fusion des intérêts collectifs et individuels dans la constitution d'un projet de territoire, qu'il soit associatif ou privé. Ils constituent ainsi un mode de développement économique et/ou territorial inédit.

Des dynamiques d'innovation institutionnelle s'opèrent également dans le cadre de projets territoriaux, inscrits de façon très nette dans une démarche de développement économique. Portés par les collectivités locales, en particulier par les municipalités et les structures intercommunales, ces projets visent à organiser et réguler l'ensemble des forces locales pour le développement économique des territoires concernés. Ces projets-innovations institutionnels consistent majoritairement en la production d'images territoriales fortement valorisées et définies.

De ces projets territoriaux découle l'ensemble des dynamiques territoriales. Les innovations institutionnelles semblent jouer un rôle accru dans les processus du changement territorial, et dans ceux de la régulation/valorisation de l'ensemble des dynamiques innovantes. Or, elles n'émergent pas des innovations initiées par les acteurs, mais bien d'une évaluation des situations locales fortement marquée par les différentes normes au développement local. Ainsi, ces innovations, au lieu de dynamiser l'ensemble des activités/innovations qui dépendent d'elles, constituent souvent des échecs relatifs.

2 Innovations territoriales organisationnelles.

Les projets territoriaux au sein desquels émergent les innovations organisationnelles dont il sera ici question constituent des innovations dans leur fondement-même. Ils opèrent une confusion entre l'objet et le sujet de leur action, le territoire. Leur spécificité contient ainsi en puissance des innovations, qui conditionnent la mise en œuvre du projet lui-même.

2-1 La fusion intérêts privés/ publics dans le projet de territoire.

Le premier type d'innovation, commun à l'ensemble des projets territoriaux organisationnels, réside dans la fusion des intérêts privés (économiques ou sociaux) et publics (territoriaux) au sein d'un même projet.

L'implication du territoire dans les activités, et celle des activités dans le territoire sont ici maximales et conditionnent l'existence de l'activité elle-même.

Dans le cadre des activités économiques, telles qu'elles viennent d'être évoquées dans le chapitre 10, le territoire sert de support - concret et symbolique - au développement d'activités spécifiques. Ici, le territoire constitue une part spécifique de l'activité elle-même.

Ces projets territoriaux constituent ainsi des innovations organisationnelles par leur spécificité-même. Les exemples de trois types de projets permettent de préciser les processus de cette innovation.

2-1-1 *Un projet associatif de développement territorial : l'association GEO-logis.*

L'association GEO-logis, basée à Valflaunès a été fondée à la fin de l'année 1999 par des acteurs individuels, salariés ou travailleurs indépendants dans le domaine de la géologie, l'environnement, l'enseignement. Elle est engagée dans un ensemble d'actions qui forment un projet territorial, tout autant qu'un projet économique. Celui-ci opère ici une fusion entre intérêts privés (démarche économique) et publics (démarche territoriale).

L'analyse des statuts de l'association, celle du contenu de la revue qu'elle édite, ainsi que les entretiens réalisés auprès de certains de ses membres permettent de saisir plus précisément le caractère innovant de la démarche.

L'association GEO-Logis a pour objet principal « *la promotion et la réalisation du CIGAL, Centre d'Initiation à la Géologie de l'Arrière-pays Languedocien*³³⁴ ». L'objectif est ainsi la mise en place d'un « *projet de structure d'accueil rassemblant les fonctions de découverte et de sensibilisation, de rencontre et d'échange, d'hébergement et de restauration*³³⁵ ». Le centre tel qu'il est présenté dans les statuts de l'association comprendrait :

- _ un espace d'accueil dédié à la géologie et au paysage (y compris location de matériel, transport)
- _ un espace muséographique (y compris boutiques)
- _ des salles de travail
- _ des outils de communication et de gestion de bases de données
- _ un hébergement conçu principalement à destination de groupes
- _ un équipement de restauration légère³³⁶

L'association vise à trouver un lieu et les financements nécessaires à la mise en place de ce projet. Il s'agit d'un véritable projet économique à visée lucrative, inscrit dans une démarche territoriale. La promotion du CIGAL

³³⁴ Cf. statuts de l'Association.

³³⁵ Idem.

³³⁶ Cf. Résumé de l'étude de faisabilité, *KsiKsi-la lettre de GEO-Logis*, n°7, janvier 2002.

s'inscrit en effet dans un ensemble d'objectifs et d'actions concernant et utilisant le territoire de façon globale, démarche qui lui est indissociable.

Ces objectifs sont :

- _ la diffusion et la vulgarisation des connaissances en Sciences de la Terre
- _ la mise en valeur et la protection du patrimoine géologique
- _ la valorisation des ressources et savoir-faire régionaux
- _ la communication et la réflexion sur l'aménagement du territoire

Les objectifs inscrits dans les statuts se sont élargis depuis 1999. Le projet de l'association s'inscrit ainsi aujourd'hui dans une démarche plus vaste, liée de façon globale à la valorisation des ressources locales : « *le Cigal allierait une activité économique en créant emplois, dynamisme local et une mission de service public en créant un lieu citoyen d'éducation populaire. Il serait l'expression d'une nouvelle forme de coopération dans le cadre de l'économie sociale et solidaire. Il serait un espace de citoyenneté où chacun pourrait devenir acteur de son territoire. Enfin, il serait un outil rentable de développement à l'usage des habitants et visiteurs*³³⁷. »

Le projet a été réévalué à l'aune des difficultés de sa mise en œuvre : le CIGAL devient un objectif moins immédiat. Objectifs et actions ont été recadrés dans le champ des problématiques du développement local - dans celui des subventions actuelles - et dans celles des associations citoyennes alternatives³³⁸. Les termes clés de « *dynamisme local* », « *citoyenneté* », « *acteur de son territoire* », « *outil de développement* », « *économie sociale et solidaire* », s'inscrivent en outre pleinement dans la lignée de la loi LOADDT³³⁹ de 1999.

Sont développées parallèlement d'autres actions qui ont permis à l'association d'acquérir dans ce cadre une notoriété locale assez importante, qui contribue à crédibiliser le projet du CIGAL :

- _ Organisation d'animations scientifiques (participation à la fête de la Science) relatives à la géologie, au naturalisme, à l'aménagement du territoire.
- _ Organisation de conférences³⁴⁰ en relation avec les différents organismes universitaires montpelliérains : ENSAM, INRA, CIRAD, Fac de Sciences, etc.
- _ Organisation de ballades, découvertes de la garrigue.
- _ Mise en place d'un site Internet concernant le territoire des garrigues³⁴¹ : identification des acteurs, liens vers les différents sites, cartographies des vignobles, des structures intercommunales, des

³³⁷ Cf. *Ksi-Ksi*, n°7, *Op.cit.*, p.1.

³³⁸ Ces associations oeuvrent pêle-mêle pour le développement d'activités citoyennes, la participation locale, contre la mondialisation, pour les territoires, etc.

³³⁹ Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire Nous abordons plus loin le contenu plus détaillé de cette loi.

³⁴⁰ Dont une fameuse conférence opposant chasseurs et chercheurs, ou bien concernant « l'avenir des garrigues ». Voir en annexe 3 le compte-rendu de l'une d'entre elles.

³⁴¹ C'est-à-dire à peu de choses près le territoire regroupant les deux cantons.

structures d'accueil, tentatives de mise en réseau des associations locales, etc.

— Tenue d'un stand hebdomadaire d'information sur le marché de Valflaunès.

L'association est ainsi engagée dans un ensemble d'actions qui forment un projet territorial, tout autant qu'un projet économique. Elle inscrit fortement sa démarche dans la volonté de participer théoriquement et concrètement à la dynamique locale. Elle valorise ainsi les initiatives locales, par les diverses actions citées, et se propose également pour être membre du Conseil de Développement du Pays en cours de constitution. En définitive, elle mène une action territoriale globale, qui se concrétiserait par l'implantation du CIGAL. Son action montre la volonté concomitante d'être l'une de ces initiatives locales, et de participer doublement, par ce biais, aux dynamiques du développement local.

L'ensemble des actions menées par l'association GEO-Logis s'inscrit enfin dans une volonté de mise en valeur des initiatives individuelles, s'opposant ainsi à la voie unique proposée par un bon nombre de collectivités territoriales locales. Le CIGAL lui-même est conçu comme « *outil au service de la société locale* ».

Leur position est innovante, en ce que leur projet est à la fois juge et partie des dynamiques économiques locales. Le territoire et sa valorisation constituent l'essentiel de la démarche de l'association. Celle-ci espère participer de cette valorisation, en parvenant à rendre viable leur activité. Elle est aussi innovante, parce qu'elle s'efforce de valoriser les ressources locales et de contribuer à dynamiser la société locale. Ils le soulignent eux-mêmes ainsi : « *Une démarche originale, à contre-courant des procédures habituelles, qui vise à l'adaptation de l'outil au besoin, à son appropriation par ses utilisateurs potentiels et par ses riverains. (...) Ceux qui ont participé à cette discussion au sujet de l'avenir de l'association ont montré qu'elle avait bien vocation à animer un réseau et non pas à tirer à elle la couverture des initiatives locales*³⁴². »

La mise en exergue du pouvoir des acteurs, de leur rôle dans la production des dynamiques territoriales participe paradoxalement des mêmes dynamiques individualistes que les activités personnelles d'implication locale évoquées dans le chapitre 9. Ce projet territorial vise à initier et à valoriser la production de territoire par les acteurs. Ceux-ci sont considérés comme des Sujets susceptibles de créer et modifier leurs conditions d'habitation en ces territoires.

Ainsi, la confusion entre un devenir territorial et un devenir personnel - qui concerne l'ensemble des acteurs locaux, et qui, pour les porteurs de projet, est éminemment conditionné par le devenir économique de leur projet - constitue une innovation fondatrice dans le cadre de ce projet. Elle permet le développement d'une série d'actions correspondant à ce parti-pris initial. La structure associative est particulièrement adaptée à ce genre de projet, en ce qu'elle constitue un motif récurrent dans la mise en place d'activités diverses.

³⁴² Nouvelles orientations pour GEO-Logis ? in *Ksi-Ksi*, n°7, *Op. cit.*, p. 3.

2-1-2 *Un projet individuel : la « Gazette du Pic St Loup », journal d'informations locales.*

La création du journal gratuit d'informations locales *La Gazette du Pic St Loup* participe des mêmes processus. Créé en mars 1997 dans la commune du Mas de Londres, le journal correspond à une volonté de mise en valeur des dynamiques d'acteurs locaux, conjointe à la mise en place d'une activité économique portée par un acteur individuel.

L'Editorial du premier numéro³⁴³ paru constitue la note d'intention de son rédacteur-éditeur :

« Je suis un petit journal de proximité qui va créer un lien entre nous. (...) Je me veux pluraliste et d'intérêt public local. (...) J'ai pour objet de faire se rencontrer et se connaître ceux qui, natifs ou nouveaux venus, veulent participer activement à la vie de nos cantons, des portes de Montpellier aux pieds des Cévennes. »

Ce journal se veut être le « *héraut de la société civile* » : « *nos enquêtes doivent permettre de poser les problèmes simplement et de demander aux décideurs de faire ouvertement leurs propositions afin que les citoyens que nous sommes puissions prendre la place qui est la nôtre* » ; « *la Gazette du Pic St Loup est un journal citoyen c'est-à-dire qu'il fait de la démocratie directe* ». Son auteur souhaite non seulement informer les acteurs du système social local, mais également participer aux dynamiques locales de façon active. Lors d'un dossier traitant du problème posé par l'implantation éventuelle d'une autoroute traversant le canton de St-Martin-de-Londres, *La Gazette* propose « *d'initier une série de rencontres de travail, que l'on pourrait qualifier de « groupe de travail sur les flux de circulation entre Cévennes et Méditerranée », composées des représentants de l'Etat, de nos élus, des professionnels et des responsables des associations afin que les problèmes locaux, nationaux et internationaux touchant notre région puissent être exposés sans détour, débattus, car ne l'oublions pas, l'Etat c'est nous !* »

Ce projet territorial très ambitieux a vu une réalisation décevante. Au début, le journal était payant : « *je n'ai pas les moyens d'être distribué gratuitement et ne le souhaite pas*³⁴⁴. » Son prix de vente était fixé à 10 francs (1,5 €). Il est devenu par la suite journal gratuit, ce qui a accru sa diffusion³⁴⁵ et étendu le périmètre de distribution jusqu'à l'ensemble des cantons de Matelles, Claret, St-Martin, Gignac. Cependant, l'ambition première de dynamisation des forces locales et celle de valorisation de la démocratie participative ont été revues à la baisse. Le journal regroupe certes quelques dossiers présentant des initiatives individuelles locales, mais surtout des publicités pour les entreprises locales (assurant le financement du journal et sa gratuité), et les règlements de compte de son rédacteur-éditeur avec les élus locaux et départementaux ou des particuliers. Il est

³⁴³ Les citations à suivre sont issues de l'édito de *la Gazette du Pic St Loup*, n°1, novembre 1997.

³⁴⁴ Ceci afin de conserver son impartialité.

³⁴⁵ 18 000 exemplaires diffusés chaque mois, en 2000.

cependant largement diffusé, et mis à disposition dans un grand nombre de commerces : boulangeries, buralistes, cafés.

Aujourd'hui, le journal a été vendu à une personne née et résidant au Mas de Londres. Son fondateur se dit « *déçu* » : « *Je voulais croire que le micro-système économique local et que les citoyens que nous sommes tous pouvaient créer, et faire vivre et développer un système de communication point de départ de toute prise de conscience de son statut de citoyen en tant que base et donc élément constituant de la société et non comme sujet ou élément assisté de celle-ci.* » Pour ce qu'il nous a été donné d'observer et d'entendre, la démarche est restée individuelle, et très personnelle, jusque dans la proposition faite aux acteurs locaux de participer à la rédaction : bénévoles, ceux-ci étaient chapeautés dans le cadre d'« *ateliers d'écriture* » par son rédacteur en chef. Celui-ci semble avoir sous-estimé les ressources locales, et la conscience des acteurs locaux de ces potentialités : « *je veux leur apprendre à penser par eux-mêmes* ».

Le projet a sans doute échoué du fait qu'il n'était développé que par une seule personne : son énergie à « *participer* » et à « *créer des liens* » s'est heurtée aux systèmes sociaux locaux en place et a été perçue comme une ambition à caractère politique. Sans suivre ici son fondateur qui pense avoir constitué « *une menace* » pour les politiques en place, il est possible cependant que le caractère isolé et privé de la démarche, la forte personnalité de son directeur, et son sentiment de participer à « *sauver la région en créant ce journal* », corrélés avec la médiocrité de la réalisation elle-même, aient contribué à faire échouer l'initiative, pourtant innovante, au même titre que l'exemple précédent.

Les deux projets évoqués mettent en œuvre une même innovation : la fusion d'intérêts publics et privés. Cette fusion seule entre une démarche territoriale et économique permet la réalisation du projet. C'est le même type de fusion/confusion qui s'opère dans la nature des activités proposées. Elles proposent une participation des acteurs à la construction de leurs territoires, action locale conçue comme pleine participation aux dynamiques d'une société citoyenne, productrice d'elle-même, c'est-à-dire innovation au sens le plus complet du terme.

2-1-3 *La mise en place d'une économie solidaire comme mode de valorisation territoriale. L'exemple de l'association CIEPAD.*

Le projet territorial vise ici à la réalisation d'un projet de développement non seulement économique mais également social, développant objectifs et actions dans le cadre de la mise en place d'une économie solidaire au sein des territoires. L'expérience développée par le CIEPAD, Carrefour International d'Echanges de Pratiques Appliquées au Développement, constitue à ce titre une innovation, oeuvrant conjointement pour la valorisation territoriale et la création d'une économie solidaire³⁴⁶.

³⁴⁶ En dehors de cet exemple, les expériences d'aide à la précarité sont peu nombreuses et limitées, souvent réduites à des initiatives individuelles ponctuelles, ou aux processus de gestion individuelle de la précarité évoqués dans le chapitre 9.

Dans ce cas, la fusion s'opère entre une démarche d'aide sociale individuelle (intérêts privés) et une démarche de préservation/valorisation environnementale (intérêts publics). Le devenir du territoire se fond avec celui des acteurs impliqués dans le projet, de façon particulièrement prégnante ici.

Créée en 1987, à l'initiative de Pierre RABHI³⁴⁷, « *paysan agroécologiste écrivain* », et de Patrice BURGER, aujourd'hui directeur, le Carrefour International d'Echanges de Pratiques Appliquées au Développement (CIEPAD) est installé à Viols-le-Fort, au Triol, un domaine loué au Conseil Général de l'Hérault (40 Ha de garrigue et un bâtiment).

L'association a plusieurs secteurs d'activité. « *Elle est un lieu de pratiques, d'expérimentations, de formation, de rencontres entre le Nord et le Sud, d'échanges de débats d'idées...* » Toutes les activités vont dans le sens d'une réflexion, liée à des pratiques, pour un autre modèle de production, d'échange et de consommation. L'association a ainsi pour objectif de promouvoir l'agriculture écologique et s'inscrit dans une démarche d'éducation des sociétés au développement, par l'apprentissage de pratiques alternatives au modèle agricole productiviste. L'ensemble des activités et actions du CIEPAD s'inscrit ainsi dans la même problématique et s'appuie sur une réflexion théorique - et une production scientifique - importante : « *on pourrait dire que le CIEPAD ne fait que de l'éducation au développement* ».

La promotion de l'agriculture écologique implique le CIEPAD dans le développement d'actions directement liées à la remise en valeur des ressources locales, et en particulier de la garrigue, réputée milieu « difficile ». Ces actions sont menées conjointement à une démarche volontariste d'aide aux personnes défavorisées.

Depuis 1995 est ainsi développée, avec le soutien du Conseil Général de l'Hérault, une action auprès d'allocataires du RMI, visant à "*installer durablement des personnes pratiquant plusieurs activités*". Des formations à l'agriculture biologique sont ainsi organisées au sein du CIEPAD : un module intitulé « Bioprox³⁴⁸ » a ainsi permis de former 35 personnes à l'agriculture biologique auprès d'un maraîcher.

Depuis 1996, cette activité de formation a été complétée par la mise en place de « Paniers Solidaires », une opération permettant à des bénéficiaires du RMI de cultiver des légumes et d'être assurés de leur vente. Le projet est explicitement axé sur une action sociale en direction des RMistes et autres personnes en situation précaire. Le coordonnateur du projet espère ainsi « *apporter une contribution à la lutte contre la fracture sociale* ». Dans le cadre de l'association, et sur les terres attenantes au domaine du Triol, des

³⁴⁷ Pierre Rhabi est une personnalité connue des réseaux du développement. Aujourd'hui, il est président de l'association *Terre et Humanisme*, basée en Ardèche. Les objectifs et actions de cette association sont proches de ceux du CIEPAD, mais concernent exclusivement des projets tournés vers l'Afrique. Il s'est en outre présenté aux élections présidentielles de 2002.

³⁴⁸ Pour BIOlogie de PROXimité.

légumes labellisés bios sont produits par des bénéficiaires du RMI engagés dans l'opération, et exclusivement vendus aux adhérents. Ceux-ci s'acquittent d'un « abonnement » pour un mois ou pour six mois, c'est-à-dire qu'ils s'engagent à l'achat hebdomadaire d'un Panier, « panachage de légumes de saison ». Chaque semaine, 170 paniers sont ainsi vendus à des adhérents du CIEPAD. Cette opération n'est pas exclusive à la commune de Viols-le-Fort et au CIEPAD : on relève nombre d'exemples en France, dans le cadre des « Paniers Solidaires », ou des « Jardins de Cocagne³⁴⁹ » notamment.

Enfin, le CIEPAD « *accompagne certains d'entre eux dans la création de leur installation* » : « *nous avons prouvé qu'il était possible de valoriser des terrains de garrigue en vivant d'une activité non autarcique* ». Actuellement, le CIEPAD compte 32 salariés et l'association est capable de s'auto-financer.

Le projet est ainsi un projet d'insertion, tout autant qu'un projet de promotion de l'agriculture biologique et de respect de l'environnement. L'action locale est complétée sur le site du Triol par de nombreuses actions éducatives, toutes axées sur « *l'éducation au développement* » : séjours de découvertes, formation d'enseignants, séminaires, chantiers, formation d'adultes à l'agriculture durable.

Le projet participe d'une démarche fondée sur une vision globale de la société et des territoires, ainsi que du rôle que les acteurs doivent/peuvent y jouer. La promotion de l'agriculture biologique, l'éducation au développement, l'économie solidaire sont autant d'actions et de partis-pris qui, au même titre que les SEL³⁵⁰, s'inscrivent plus largement « dans une longue tradition révolutionnaire s'attaquant au pouvoir de l'argent, luttant contre le capitalisme marchand et financier³⁵¹, cherchant des méthodes alternatives centrées sur l'économie locale³⁵² ». L'action du CIEPAD dépasse ainsi largement le territoire local, et constitue à ce titre un autre type d'innovation.

2-2 L'action localisée conçue comme une action agissant à l'échelle mondiale.

L'action du CIEPAD révèle un autre type d'innovation. Une grande partie de ses activités se développe localement, mais pas seulement. Son action internationale est importante, ainsi que sa volonté de contribuer à la réflexion théorique sur le développement. L'association, localisée, s'inscrit

³⁴⁹ Cf. annexe 4.

³⁵⁰ Systèmes d'Echanges Locaux. Il est à noter que le CIEPAD est à l'origine de la création du premier SEL, en Ariège, initiative née lors des Rencontres de l'été 1994.

³⁵¹ Le succès de l'ensemble des activités exige cependant une gestion particulièrement rigoureuse, pas si éloignée de celle d'une entreprise classique : « *Nous allons changer d'échelle d'organisation pour contrôler notre développement. En créant des filiales, nous serons plus vigilants à l'égard de secteurs déficitaires jusqu'à les remettre en question* ».

³⁵² Smaïn LAACHER. - L'Etat et les Systèmes d'Echanges Locaux. - in *Politix Revue des Sciences sociales du politique*, n° 42, pp.123-148, Deuxième trimestre 1998.

ainsi dans des préoccupations et des territoires plus vastes que le seul territoire local. Celui-ci est à concevoir comme un laboratoire pour la mise en œuvre d'une démarche globale, re-définissant la relation des individus à leur territoire. Il accueille ainsi un projet territorial défini, pleinement inséré dans les dynamiques locales. Les origines et les répercussions de ce projet les dépassent largement cependant.

Le CIEPAD ne se limite pas à une action dans les territoires de la garrigue. Son action internationale constitue une large part de ses activités. Afin de gérer plus efficacement l'ensemble des actions engagées, le CARI³⁵³ a été récemment créé et développe aujourd'hui de façon autonome l'action internationale du CIEPAD, à Viols-le-Fort également. Le CARI, une association à but non lucratif s'inscrit dans le champ des OSI/ONG³⁵⁴ et fait partie du CRID³⁵⁵, du pS-Eau³⁵⁶, de la plate-forme française des OSI pour la Palestine et du Programme Prioritaire Palestine. Il est accrédité auprès de l'UNCCD³⁵⁷.

S'appuyant sur l'expérience de ses fondateurs et sur celle, cruciale, acquise dans le cadre du CIEPAD, le CARI anime trois programmes à l'échelle locale, nationale et internationale. Essentiellement appliqués au milieu rural, tous traitent de problématiques de développement « *au Nord comme au Sud* » et s'appuient sur des pratiques liées à l'agroécologie. Elles visent la sécurité alimentaire, la lutte contre la désertification, la valorisation des ressources locales, la protection des ressources naturelles et des « *patrimoines nourriciers* », le renforcement des capacités locales vers plus d'autonomie. Comme pour les actions menées localement par le CIEPAD, ses méthodes d'intervention sont basées sur la recherche participative et la responsabilité des acteurs, ainsi que sur la prise en compte des spécificités culturelles. Les actions servent de support à la mise en place de formations à la coopération internationale et à l'éducation au développement en France.

Actions internationales, nationales et locales participent ainsi d'une même dynamique d'expérience partagée, action fondée sur une réflexion théorique commune. La réflexion théorique du CIEPAD, proche de celle développée par le CRID, sous-tend l'ensemble de ses actions³⁵⁸. Elle occasionne l'organisation de journées, de rencontres³⁵⁹ et la publication d'ouvrages et de travaux diffusés par le CIEPAD, les Editions F.P.H. et le CARI. Ils sont rédigés en collaboration avec des chercheurs en sciences sociales, des responsables d'ONG, des associatifs, etc. sur les thèmes de l'agroécologie et du développement durable au sens large³⁶⁰.

³⁵³ Centre d' Actions et de Réalisations Internationales.

³⁵⁴ Organisation de Solidarité Internationale/Organisation Non Gouvernementale

³⁵⁵ Centre de Recherche et d'Information sur le Développement. Cf. Charte en annexe.

³⁵⁶ Programme Solidarité Eau

³⁵⁷ United Nations Convention to Combat Desertification.

³⁵⁸ Ces théories sont proches de celles des alter-mondialistes. Le site Internet de l'association (www.cari.asso.free.fr) soutient notamment la Confédération Paysanne de façon explicite.

³⁵⁹ « Rencontres d'été du CIEPAD » de 1993 à 1995.

³⁶⁰ Cf. liste complète en annexe 5.

La mise en place d'une économie solidaire concerne ainsi tout autant les territoires ruraux précaires de la garrigue montpelliéraine que des territoires désertiques en Afrique. Le projet territorial tel qu'il est développé à Viols-le-Fort dépasse le cadre strict du territoire local et constitue un laboratoire pour la mise en place d'innovations ré-investissables en d'autres lieux, avec d'autres acteurs. À ce titre, ce projet territorial insère les territoires locaux dans une dynamique de territoires et d'acteurs agissant à l'échelle mondiale. L'ensemble des activités de l'association participe aussi à valoriser très concrètement les territoires de la garrigue qui accueillent le site de l'association.

Le projet se conçoit ainsi comme localisé et non-localisé, à la fois partie prenante des dynamiques locales périurbaines et inséré dans le mouvement global de la société et des territoires, à l'échelle de la planète. Il constitue en cela un projet éminemment moderne, qui concentre, résume et s'efforce de résoudre, dans une activité éminemment locale, des préoccupations territoriales et sociales globales. Le titre d'une conférence récente est ici significatif : « La terre sous les pieds. La planète en tête ».

Les innovations territoriales organisationnelles participent en leur ensemble des mêmes processus : la participation des acteurs locaux à la production de dynamiques territoriales locales est participation aux dynamiques sociales globales, prise d'autonomie de l'acteur au sein de l'ensemble des déterminations qui le marquent. Les innovations institutionnelles s'inscrivent dans une approche beaucoup plus localisée.

3 Innovations territoriales institutionnelles.

Les innovations institutionnelles territoriales interviennent comme une réponse/un appui aux innovations/dynamiques mises en place par les acteurs sociaux et économiques. Elles tentent d'institutionnaliser les dynamiques territoriales de manière à les réguler ou les orienter. Cependant, elles ne sont que rarement initiées par les acteurs privés eux-mêmes comme dans le cas des activités économiques, mais proposées et mises en œuvre par les collectivités territoriales. Ainsi, la mise en place de structures intercommunales, mouvement engagé dès 1975 par la création des SIVOM, répondait à la nécessité de gérer au mieux des territoires en croissance démographique. Elle répondait aussi à l'exigence des nouvelles populations, ainsi qu'au besoin accru d'infrastructures, d'écoles, et à la nécessité d'une mise en synergie des forces en matière de gestion de l'eau, du ramassage des ordures, etc.

Les projets territoriaux institutionnels concernent la création, l'entretien ou la valorisation d'une dynamique économique. Ils développent un ensemble d'actions destinées à valoriser/promouvoir les ressources sociales, culturelles ou économiques du territoire. Ces projets « de territoire » visent à valoriser le « patrimoine territorial », la « culture locale », dans un souci de rendre les territoires locaux attractifs - davantage d'ailleurs pour les consommateurs que pour d'éventuels futurs résidents. Ils s'inscrivent ainsi

dans le même type de démarche que celle suivie par les acteurs individuels dans le choix de la nature et de l'organisation de leurs activités économiques, démarche ré-évaluée ici dans la perspective du développement du territoire en son entier, et de soutien à l'économie locale.

L'action engagée est double :

_ Une action sur l'image du territoire et sur les caractéristiques concrètes du territoire : aménagements et rénovations de lieux et de hauts-lieux du territoire, préservation de la nature, etc.

_ L'organisation/fédération des forces économiques locales par la mise en place de structures de coopération, d'information, d'aide financière ou organisationnelle.

Dans ce contexte, les innovations institutionnelles participent toutes de la production d'une image territoriale valorisée. Trois types d'innovations institutionnelles sont ainsi susceptibles d'être relevés au sein des territoires qui nous concernent : organisation d'événements territoriaux et mise en place de lieux de projet, création d'un label territorial, véritable production territoriale enfin, dans le cadre de la constitution d'un Pays. Ces innovations sont très localisées, *a contrario* des innovations organisationnelles insérant les territoires dans des dynamiques plus vastes.

L'ensemble de ces projets opère une fusion/confusion entre l'innovation et le changement territorial. L'objet explicite de ces initiatives territoriales est le développement local. Cette intentionnalité produit l'innovation institutionnelle et détermine sa forme et son contenu.

Ce retournement des processus mérite attention et pose la question de la prévisibilité et de la détermination de l'innovation - et du changement territorial, et à travers elle, celle de l'efficacité des politiques d'innovation et de développement local. Les déterminations que représentent l'ensemble des normes et des pouvoirs semblent oeuvrer fortement dans le cadre spécifique des projets institutionnels territoriaux, et porter préjudice à l'innovation.

3-1 La mise en place d'un label territorial. L'exemple du « Chemin des Verriers ».

Le « Chemin des Verriers », projet porté par la Communauté de Communes de l'Hortus et financé en partie par le programme européen Leader 2, tente de s'imposer comme un label territorial, dynamisant et supportant la dynamique économique locale.

«Le chemin des Verriers est un véritable projet de développement territorial, basé sur la réimplantation de l'activité verrière et la valorisation des activités locales existantes. Ce projet se structure autour de trois pôles complémentaires, qui participent à la pertinence du projet. [...]

Lien structurant de développement, le chemin des verriers affiche clairement l'ensemble de ces objectifs : [...] Projet innovant de développement économique, l'objectif est à terme de créer un

véritable label qui favorise les synergies, garantit une démarche "Qualité" et développe une image forte de la région de l'Hortus et de ses différents acteurs. Les élus locaux ont d'ores et déjà amorcé la réalisation d'équipements structurants qui constituent la base d'un partenariat avec les entrepreneurs potentiels pour l'implantation d'activités économiques et notamment touristiques.»

Le projet consiste à créer un lien entre les communes membres de la C.C. de l'Hortus, à travers la mise en avant du patrimoine verrier du Causse de l'Hortus. Le Chemin des verriers est ainsi conçu comme un chemin virtuel entre les communes participant au projet. L'action territoriale consiste en la constitution d'un territoire symbolique à travers l'artisanat du verre comme fil conducteur.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une association 1901. Un office de tourisme « Chemin des Verriers en Pays d'Hortus » a été mis en place pour initier et gérer un ensemble d'activités et de réalisations :

- _ dans le cadre de l'Office du Tourisme, situé à Claret : informations diverses (tant sur les activités du Chemin des Verriers lui-même que sur l'ensemble des communes participant au projet et sur les entreprises locales (restaurants, caveaux, etc.) ; visite commentée des deux verreries *Sur les traces des Gentilshommes verriers* ; organisation de repas, de dégustation de vins dans un caveau
- _ restauration de la Verrerie de Couloubaines³⁶¹, site archéologique en plein air situé sur le territoire communal de Ferrières-les-Verreries ; visites commentées l'été, départ de randonnées.
- _ création de la Verrerie d'Art de Claret, accueillant en hébergement deux artistes-verriers contemporains. La Verrerie regroupe un atelier, un espace d'exposition et un équipement multimédia.
- _ organisation d'expositions dans le cadre de la Verrerie de Claret.
- _ mise en place de la Boutique du Chemin des Verriers : vente de « *vin, miel, produits de cosmétologie à base d'huile de cade et de distillats de plantes de la garrigue, bijoux en altuglas, objets en bois précieux, créations de vêtements, céramiques et faïenceries, reproductions de verres anciens*³⁶² ». Vaste mélange de produits locaux, elle représente la vitrine de la Communauté des Communes.
- _ rénovation du Domaine du Mas de Baume³⁶³

L'ensemble des activités mises en place concourent à la production d'une image cohérente et valorisée, plus qu'à une véritable production territoriale. Le Chemin des Verriers constitue une forme de « vitrine » territoriale : là réside l'innovation.

Le territoire concerné ne présente qu'une relative cohérence territoriale liée aux Verriers, ou à une spécialisation dans le travail du verre. La présence dès le XIV^{ème} siècle de Verriers sur le Causse de l'Hortus semble ici ne constituer qu'un prétexte au développement d'actions liées à la promotion des acteurs économiques locaux : artisans, hôteliers, restaurateurs et vigneron. En cela justement, ce projet territorial constitue une

³⁶¹ De 1989 à 1997.

³⁶² Cités dans l'ordre.

³⁶³ Cas particulier traité plus loin.

innovation. Coquille vide, il s'érige en label territorial pour un ensemble d'activités et de territoires non liés explicitement par leur nature ou leur organisation. Le point commun littéralement inventé pour la mise en place du projet est quasi fictif et contestable : il n'en constitue pas moins une institution guidant, soutenant et valorisant l'ensemble des dynamiques territoriales. Ce type de dynamique est naissant concernant la coordination des activités de tourisme vert au sein des deux cantons concernés, coordination déjà opérée en partie pour l'hébergement par l'Office de Tourisme qui sert de centrale de réservation. Cependant, aucune structure territoriale officielle, répondant à un projet territorial construit, ne vient institutionnaliser cette démarche.

3-2 La mise en scène d'événements et de lieux comme mode de valorisation de l'économie locale.

Le même type de démarche est à l'origine de l'organisation d'événements et de la mise en place de lieux. L'événement ou le lieu sont conçus comme des concentrés territoriaux, mettant en exergue les caractéristiques essentielles des territoires à travers des activités ou des thèmes variés. Ils constituent ainsi non pas des labels territoriaux mais des marqueurs - temporels ou spatiaux - de la spécificité territoriale. Ce type de démarche constitue une innovation institutionnelle.

Cependant, dans le cadre des territoires qui concernent cette étude, le caractère innovant des différents projets d'événements et de lieux est considérablement réduit. L'ensemble des normes à l'innovation détermine fortement la nature des projets développés : ceux-ci concentrent ainsi moins l'essence du territoire local que celle d'un territoire normé, conforme à l'idéologie du développement local. De la même façon, la prégnance de l'institution favorise la mise en place de projets ayant la faveur des pouvoirs locaux. Dans le cadre institutionnel et territorial, les projets peinent à se constituer en innovations, en tant que « modes complexes de restructuration et de rééquilibrage de rapports entre des personnalités et des institutions, de régulation et de dépassement des conflits inhérents à ces rapports³⁶⁴ ».

3-2-1 L'organisation d'événements : la prédominance du terroir et du folklore.

Nombre d'événements sont organisés, qui constituent des temps forts de la vie - et de l'économie - locale.

Ce type d'événements s'inscrit le plus souvent dans l'imitation : Semaine du goût ou de la Science, Journées du patrimoine, du Livre, Fête de la musique, etc. sont des événements organisés à l'échelle nationale, et ont la faveur et le soutien du département, de la région et de l'Etat, ainsi que ceux des pouvoirs locaux.

³⁶⁴Cf. BAUBION-BROYE A.- *Op. cit.*, pp. 218-220.

L'innovation consiste seulement en une forme de détournement de la fonction initiale de l'événement, réinvesti dans une fonction éco-territoriale. Le thème fédérateur choisi est surtout l'occasion de présenter et de valoriser l'ensemble des activités, des produits et des services locaux. Ainsi, le véritable thème de ces événements est-il souvent limité à la vente de produits (le terroir) et à la présentation de scènes folkloriques (la culture locale, le patrimoine).

De la même façon, les projets exclusivement locaux montrent un décalage entre la conception de l'événement et la réalité de son organisation. Les Rencontres du Patrimoine, organisées dans le canton de St-Martin-de-Londres, sont organisées en partenariat avec l'U.F.R III de l'université Paul-Valéry de Montpellier, dans le cadre de l'association Acanthe, créée par les étudiants de la M.S.T. Patrimoine. Elles visent à la présentation du patrimoine géographique et culturel des territoires de la garrigue nord-montpelliéraine. La caution universitaire donne un crédit nouveau à ce qui n'est, dans le programme et le déroulement de l'événement lui-même, qu'une manifestation de plus destinée à vendre les produits locaux.

La mise en place d'événements territoriaux hors de ces sentiers jalonnés et largement battus s'avère plus difficile, bien que leur caractère innovant soit plus évident. Toute initiative qui n'a pas la faveur des collectivités municipales et qui ne se greffe pas sur un projet issu du main-stream est le plus souvent reléguée au deuxième plan.

Cela est particulièrement préjudiciable à l'émergence et à la valorisation de projets territoriaux innovants, et partant, à la création et/ou l'entretien d'une dynamique locale issue des initiatives des acteurs.

3-2-2 « L'invention » de lieux : banalité des projets et dissensions locales.

La constitution de projets de lieux répond des mêmes processus. Les lieux susceptibles d'accueillir des projets territoriaux constituent des enjeux importants et concentrent l'ensemble des tensions locales. Deux exemples illustrent ici la difficulté d'innover dans le contexte de l'action territoriale institutionnelle.

Le Mas Neuf

L'exemple du domaine du Mas Neuf permet de souligner la force d'inertie créée par les dissensions locales et les jeux de pouvoir, plus que par les lenteurs administratives. Il révèle l'absence de concertation et de réflexion locales. Il témoigne aussi d'une forme de confiscation d'un lieu, pour la mise en place de projets portés ou supportés par les collectivités locales, ou par des acteurs de la société locale ayant leur faveur.

Le Mas Neuf est un domaine public - bâtiments et terres - à l'état d'abandon situé sur le territoire de la commune de Claret, et géré par

l'Agence Foncière du Département de l'Hérault³⁶⁵ (AFDH). Plusieurs projets - portés par des acteurs privés, mais nécessitant un agrément institutionnel - ont déjà été proposés pour le site depuis son acquisition par l'AFDH en 1994, sur deux modes :

_ Ré-occupation du site liée à la spécificité territoriale, dans des modalités différentes de la mise en valeur initiale :

- un projet de Centre de Karstologie n'a pu aboutir faute de l'appui de la municipalité et du canton. Il proposait notamment un accueil de stages (karstologie, hydrologie) avec une réflexion sur le traitement des eaux usées.
- le projet CIGAL développé par l'association GEO-Logis avait pour vocation première de s'installer sur le site.
- un projet de centre d'archéologie expérimental a été évoqué mais pas formalisé.
- un projet de site-école d'escalade, proposé par l'association montpelliéraine SCALATA, qui viendrait en complément du site d'escalade semi-équipé de la falaise de Gourdou à Valflaunès, a été refusé pour nuisance sonore et visuelle par la municipalité de Claret.

_ Ré-occupation du site sur des modes conformes à la vocation initiale.

- L'installation de deux bergers et l'aménagement d'un gîte sur le réseau vert ont été étudiés par l'AFDH. Cette étude réalisée en 1997 avait pour ambition le maintien des usages agricoles du domaine et son ouverture au public en renforçant le dispositif du chemin de randonnées départemental (Réseau Vert).
- Un projet de ferme équestre.

En dehors des projets concernant les bâtiments, les terres sont convoitées :

- les terres du domaine intéressent les viticulteurs du Pic St Loup pour y implanter un vignoble d'une quinzaine d'Ha.
- Un agriculteur de Claret est également intéressé pour y pratiquer des cultures fourragères.

L'AFDH souhaite maintenir une activité pastorale, en conformité avec le passé du site.

L'institutionnalisation du projet est indispensable. Chaque proposition est ainsi évaluée par les institutions impliquées dans le projet de lieu. L'impossibilité d'une concertation et d'un accord entre le maire et conseiller général du canton de Claret et l'AFDH empêche la mise en place d'un projet

³⁶⁵ L'AFDH est un organisme dont l'activité est consacrée à l'action foncière publique et à la mise en œuvre de la politique départementale de préservation des espaces naturels et sensibles de l'Hérault.

global pour le site : le domaine se délabre et les projets le concernant sont ignorés. Des fonds ont été votés pour la réhabilitation du site, vote resté sans suite à défaut de consensus politique sur la question.

En avril 2001, un grillage a été installé, pour une mise en sécurité du site, les toitures menaçant de s'effondrer. Des panneaux expliquant l'intérêt et le résultat de ces fouilles ont été cependant mis en place, réalisés par un archéologue qui a mené les fouilles sur le site chalcolithique du Rocher du Causse.

Tout récemment en janvier 2002, le cabinet du président du conseil général de l'Hérault s'est finalement prononcé pour qu'une vocation strictement agricole soit privilégiée pour le domaine départemental du Mas Neuf. À la fin de l'année 2002 cependant, aucun projet n'était encore arrêté ni mis en place.

Ce type de situation est paradoxal. Le nombre de projets innovants portés par des acteurs privés est important : chacun d'entre eux propose une vocation originale pour le domaine. La nécessaire implication - financière, mais pas seulement - des pouvoirs publics réduit toutefois ce potentiel d'innovation organisationnelle. L'institution joue ici un rôle prohibitif. Elle ne s'inscrit plus comme complément et supplément à des dynamiques organisationnelles portées par des acteurs privés, mais comme un obstacle à l'initiative.

Le Domaine du Mas de Baume.

De la même façon, le cas du Domaine du Mas de Baume révèle les faiblesses du système institutionnel local en matière d'innovation et, découlant de là, de développement local.

Le domaine de Baume, situé sur le Causse de l'Hortus, est géré par la Communauté des Communes de l'Hortus et le Chemin des Verriers, déjà évoqué. Il constitue un lieu particulièrement convoité pour la mise en place d'activités, et a fait l'objet de nombre de projets, qui, comme dans le cas du Mas Neuf, sont restés à l'état de propositions.

En cours de rénovation depuis 1997, il est toujours sans affectation précise, attendant d'être ouvert au public « courant 2002 ». Il constitue un exemple parlant de la lourdeur des démarches institutionnelles, mais aussi de la mésentente locale et de la difficulté pour les collectivités locales à s'ouvrir à des projets extérieurs.

Les projets institutionnels se sont succédé sans véritable concertation ni réflexion. L'idée lancée lors de la mise en place du Chemin des Verriers était celle de la création « *d'un espace d'information dans le cadre d'un centre multimédia.* ». Par la suite, la C.C. de l'Hortus a entrepris la restauration du domaine avec pour objectif de permettre l'installation d'un hôtel-restaurant haut de gamme. Le projet a été revu à la baisse compte tenu de la configuration des locaux (chambres et gîtes de trop petite taille pour y prétendre) et de la difficulté de construire sur le site une renommée nécessaire pour séduire une clientèle reconnue comme très exigeante. Le lieu accueillera donc vraisemblablement « *une maison du patrimoine, un*

sentier-découverte, un parc de loisirs (arts du feu) ». En outre, le domaine dispose d'une grande salle à vocation polyvalente où pourront être organisés des conférences, des expositions pendant la saison touristique, des banquets hors-saison. Enfin, un point-accueil « Patrimoine » sera accueilli dans un petit bâtiment annexe.

Le projet est nettement bâclé. Sans vision globale, il mêle un ensemble d'activités reconnues comme porteuses : patrimoine, tourisme, congrès, terroir. La thématique développée sur le site s'est en outre définie très tard, bien après le commencement des travaux. 2,6 millions d'euros³⁶⁶ ont été investis avant qu'une décision ne soit prise quant à la vocation future du site. Le projet n'a en aucun cas précédé l'action et l'agacement des acteurs locaux au sujet de ce projet est sensible, en particulier auprès de ceux qui présentaient des projets cohérents et réfléchis.

La rénovation du Domaine est elle-même très contestable. Nombreux sont les acteurs individuels et associatifs qui ont souligné la destruction d'un patrimoine architectural, opérée par manque de concertation ou/et par précipitation. En effet, la rénovation ne respecte pas la construction initiale et « *noie le Domaine sous le béton* ». En outre, le problème de l'adduction d'eau n'a été résolu que très récemment. La perte d'argent et de temps caractérise l'ensemble des actions engagées.

Enfin, une grande opacité de l'information caractérise la conception et la réalisation de ce projet. Toute concertation et communication avec les associations sont rejetées d'emblée. Ainsi, l'association GEO-Logis a-t-elle proposé de s'investir dans l'étude et la conception des équipements : elle s'est vue opposer un refus immédiat.

Dans ce cas-là, l'institution ne constitue pas seulement un filtre puissant à l'innovation organisationnelle portée par les acteurs privés, individuels ou collectifs. Les projets qu'elle propose de mettre en place n'exploitent ni les possibilités du site, ni celles du territoire au sein duquel il s'insère, ni les dynamiques des acteurs locaux. Tous les stéréotypes du lieu-projet rural sont réunis et se doublent des conflits et lenteurs institutionnelles locales. L'institution confisque véritablement le lieu et les possibilités d'une action privée.

Ce type de dynamique est préjudiciable à la mise en œuvre d'innovations territoriales. La co-existence de projets similaires mais non associés n'est pas rare. C'est le cas à Valflaunès, où cohabitent l'association GEO-Logis et le projet CIGAL et un projet de musée municipal d'archéologie, sans qu'aucun projet commun ne soit envisageable du côté de la municipalité. De la même manière, les Journées archéologiques de Valflaunès organisées chaque année associent nombre de partenaires institutionnels et associatifs, mais pas l'association GEO-Logis. Enfin, les projets alternatifs et/ou

³⁶⁶ Soit 17 millions de francs.

dérangeants - le plus souvent lorsqu'ils ne sont pas soutenus par des personnes originaires des communes - restent dans l'anonymat et doivent se contenter de leur seule démarche de promotion personnelle. La synergie des forces, et la valorisation des ressources locales par l'entretien d'un réseau de relations de proximité semblent ici compromises. La force individuelle des projets s'annule ainsi par l'absence de concertation, et la prédominance du pouvoir des institutions.

De la même façon, des projets territoriaux institutionnels portés par les communes minoritaires au sein des territoires sont enterrés. Les projets soutenus et défendus sont ceux qui concernent les communes les plus importantes. Ainsi la Commune de Ferrières-les-Verreries a confié le Domaine de Baume à la C.C. de l'Hortus faute de fonds suffisants pour la gérer. Les communes du Rouet et de Mas de Londres, réunies dans la Communauté des Communes des Deux Pics jusqu'en 1999, souhaitaient développer un projet-lieu, « Eole », sur les terres départementales jouxtant le Centre de Vol à Voile³⁶⁷. Le Conseil Général a refusé toute aide financière à la C.C. parce que celle-ci refusait son intégration au sein de la plus vaste Communauté des Communes Séranne Pic St Loup³⁶⁸. Le projet n'a ainsi pas dépassé le stade de l'ébauche.

Ces projets - privés ou publics - que l'institution ne soutient pas et qui ne verront ainsi sans doute jamais le jour n'en existent pas moins, et constituent des innovations. Leur diversité révèle pour le moins l'existence d'une réelle dynamique d'acteurs au sein des territoires nord-montpelliérains.

3-3 La création d'un territoire : le projet de Pays Pic St Loup-Haute Vallée de l'Hérault.

L'activité territoriale prend une forme toute particulière dans le projet de territoire, qui vise à la création d'une nouvelle forme institutionnelle de territoire. La démarche, en cours de constitution, de mise en place d'un Pays dans le cadre de la LOADDT 1999, mérite une attention particulière dans le cadre de cette étude à plusieurs titres.

Le Pays constitue en premier lieu une innovation institutionnelle à l'échelle française, qui entend réguler l'ensemble des dynamiques intercommunales complémentaires et contradictoires en œuvre dans les territoires. Le Pays connaît, contrairement à l'ensemble des autres structures intercommunales, une reconnaissance institutionnelle importante. Il constitue, pour les communes engagées dans ce type de projet, un atout considérable dans les négociations des Contrats régionaux, la demande de subventions européennes, etc.

La mise en place d'un Pays Pic St Loup Haute Vallée de l'Hérault constituerait en outre une démarche pionnière pour le département de l'Hérault, ainsi que plus généralement pour le Sud-est de la France.

³⁶⁷ Cf. chapitre 10, 1-2.

³⁶⁸ Le président de la C.C. Séranne Pic St Loup est conseiller général.

L'analyse des processus de cette construction territoriale est à ce titre particulièrement intéressante.

Enfin, il constitue une innovation dans les modalités mêmes de sa mise en place, qui, comme pour la création d'un label ou l'organisation d'événements/lieux territoriaux, participent à la construction d'une image définie et valorisée des territoires locaux. Dans ce cas précis, le projet s'appuie sur une utilisation/valorisation de la situation périphérique des communes concernées pour fonder la spécificité de cette image.

3-3-1 *La création d'une identité territoriale.*

Les démarches intercommunales existent depuis plus d'une dizaine d'années dans les communes qui nous concernent. Celles-ci sont toutes impliquées dans différentes structures intercommunales, et tout au moins dans des Communautés de Communes : la C.C. Pic St Loup pour les communes du canton de St Martin de Londres, la C.C. de l'Hortus pour celles du canton de Claret. Ces communes appartiennent aussi au Pays d'Accueil « Pic St Loup - Haute Vallée de l'Hérault », ainsi qu'à différents SIVOM³⁶⁹.

Trois raisons participent de la volonté de créer un Pays « Pic St Loup - Haute Vallée de l'Hérault », conformément à la loi Chevènement de 1999³⁷⁰ : celle de soutenir et d'amplifier la dynamique économique locale, celle de promouvoir la renommée du territoire, celle enfin de représenter un interlocuteur cohérent et fort dans les négociations départementales et régionales. La loi Pays est fortement valorisée : elle permet véritablement de « s'asseoir à la table de la région³⁷¹ ». Le Pays constitue en cela bien plus que le Pacte Territorial de Croissance, pacte régional élaborant un « projet de territoire » pour le Pic St Loup, dans le cadre du Schéma Régional d'Aménagement du Territoire³⁷². Celui-ci, comme les Chartes, ne constitue qu'un document d'intention, et les subventions de la région n'en sont pas forcément plus élevées.

Ensuite, la recherche de subventions européennes, nationales, régionales, départementales, est facilitée si elle est portée par un territoire institutionnel au projet de développement économique cohérent.

Enfin, ce projet s'inscrit dans une démarche de différenciation d'avec les territoires de l'agglomération montpelliéraine. L'enjeu est de taille à plusieurs titres : la constitution du périmètre de la Communauté d'Agglomération de Montpellier est toute récente. Sa validation par le Préfet a primé sur la validation du périmètre du Pays. La « menace » montpelliéraine n'est d'ailleurs pas seulement virtuelle : dans les premiers périmètres proposés pour l'agglomération, seule la commune de Rouet n'était pas insérée comme partie prenante du projet montpelliérain.

³⁶⁹ Voir pour cela le chapitre 7, 5.

³⁷⁰ LOADDT portant modification de la loi Voynet de 1995.

³⁷¹ Citation tirée de l'entretien avec l'un des animateurs territoriaux engagés dans la démarche de constitution du Pays.

³⁷² Voir annexe 6.

Le projet de territoire s'inscrit ainsi fortement dans une volonté d'institutionnalisation d'un territoire présenté ou reconnu comme cohérent. Le Pays souhaite ainsi représenter un outil d'accompagnement et de soutien au développement local : sa capacité à créer autour de son nom une réputation, voire une identité forte pour le territoire prime ici sur ses réelles compétences politiques et économiques.

3-3-2 *Une volonté de différenciation vis-à-vis de Montpellier. La nécessité de participer à ses dynamiques.*

« L'Association du Pays Pic St Loup Haute Vallée de l'Hérault » est en charge de la constitution et de la défense du projet de territoire. Née de la fusion de trois associations³⁷³, elle a pour objectif de « *promouvoir et de contribuer à l'aménagement et au développement du Pays Pic St Loup - Haute Vallée de l'Hérault dont l'assiette territoriale est définie à l'article 4 et de préfigurer à la mise en place d'un Pays, tel que défini par la Loi n°99-533 du 25 juin 1999, portant modification de la Loi n°95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement du territoire*³⁷⁴. »

Dans le cadre de cette « mission d'intérêt général propre à tirer le meilleur parti des initiatives et des expériences du territoire à travers ses acteurs (industriels, marchands ou associatifs), l'association pourra exercer toute action d'information et de formation entrant dans son objet. »

Le champ d'intervention de l'association s'étend sur un territoire défini sur la base des périmètres des deux Chartes intercommunales CODEPIC et Haute Vallée de l'Hérault et du Pays d'Accueil³⁷⁵. La carte présentée page suivante localise les communes impliquées dans le projet.

L'association a été constituée « *pour une durée qui expirera le 31 décembre 2001* ». La durée de l'association a été cependant prorogée en raison des retards successifs concernant les procédures.

Sa mission consiste à mettre en place les divers dossiers menant à la constitution du Pays, tout autant qu'à diffuser des informations concernant l'état d'avancement de la procédure. Elle a également en charge la constitution des dossiers de subventions et parmi eux les dossiers Leader et aujourd'hui Leader +, pour l'obtention de subventions européennes.

³⁷³Pays d'Accueil Touristique Pic St Loup-Haute Vallée de l'Hérault, CODEPIC (COmité de DEveloppement du PIC St Loup) et Charte de la Haute Vallée de l'Hérault.

³⁷⁴ Source : Statuts de l'association, Objet (article 3), 12 octobre 2000.

³⁷⁵ Soit les communes d'Agones, Assas, Brissac, Campagne, Causse de la Selle, Cazevielle, Cazilhac, Claret, Combaillaux, Ferrières les Verreries, Fontanes, Ganges, Garrigues, Gornies, Guzargues, Laroque, Lauret, Le Triadou, Les Matelles, Mas de Londres, Montoulieu, Moules et Baucels, Murles, Notre Dame de Londres, Pegairolles de Buèges, Rouet, Saint André de Buèges, Saint Bauzille de Putois, Saint Jean de Buèges, Saint Martin de Londres, Sauteyrargues, Saint Bauzille de Montmel, Saint Jean de Cuculles, Saint Mathieu de Trévières, Saint Vincent de Barbeyrargues, Sainte Croix de Quintillargues, Vacquières, Vailhauquès, Valflaunès, Viols en Laval, Viols le Fort.

L'analyse des discours des porteurs de projet et des documents officiels nous permet de saisir au mieux les motivations de ce projet, ainsi que son caractère innovant. Pour les agents de développement local travaillant à la constitution du Pays, le projet de territoire intervient comme une nécessité, pour poursuivre la dynamique de développement local. Le statut d'espace périphérique, « *périurbain* », de « *villages-dortoirs* » est parfaitement perçu par les municipalités, ainsi que la pression urbaine, qu'ils ont à réguler au quotidien. Ils saisissent aussi l'ambiguïté de leur situation.

« Ça a d'abord été les Matelles, St Gély, maintenant c'est nous, ils ont dit dans le Midi Libre qu'on prévoyait 60 % de croissance dans les dix ans sur le canton de St Martin. Si on ne fait rien, quelqu'un s'en occupera pour nous. » (Le maire du Rouet)

« C'est eux qui nous font vivre, mais il ne faudrait pas qu'ils nous bouffent ! » (Un animateur territorial)

« *Ils* » représente la menace de l'urbanisation totale, et du phagocytage des communes par l'agglomération montpelliéraine. La dynamique économique, fondée principalement sur le tourisme, et la production de produits agricoles ou artisanaux, est toute dépendante de la proximité de l'agglomération et de l'important marché de consommateurs qu'elle représente. Cependant, une utilisation optimale de Montpellier comme moteur du développement local n'est possible qu'à la condition de préserver la mainmise sur la gestion des territoires.

L'intention de constituer un Pays intervient ainsi comme une lutte contre la fusion dans les dynamiques montpelliéraines. Elle vise aussi à utiliser ces dynamiques pour asseoir un projet de développement économique.

Le Pays se construit ainsi contre Montpellier, mais avec ses habitants, et les ressources qu'offre la proximité de l'agglomération. L'enjeu est de parvenir à fonder une identité, c'est-à-dire de valoriser la spécificité/différence territoriale.

Les processus de constitution concentrent toutes les tensions, et engagent acteurs locaux et extra-locaux. Ci-après, un schéma résume les différentes étapes de la constitution d'un Pays. Le périmètre³⁷⁶ du Pays qui concerne cette étude vient à peine d'être validé par le préfet de région, après plusieurs reports de décision, dûs à la primauté de la Communauté d'Agglomération sur le Pays.

³⁷⁶ La validation du périmètre est l'étape la plus difficile ou tout au moins la plus longue, autour de laquelle se concentrent les enjeux territoriaux.

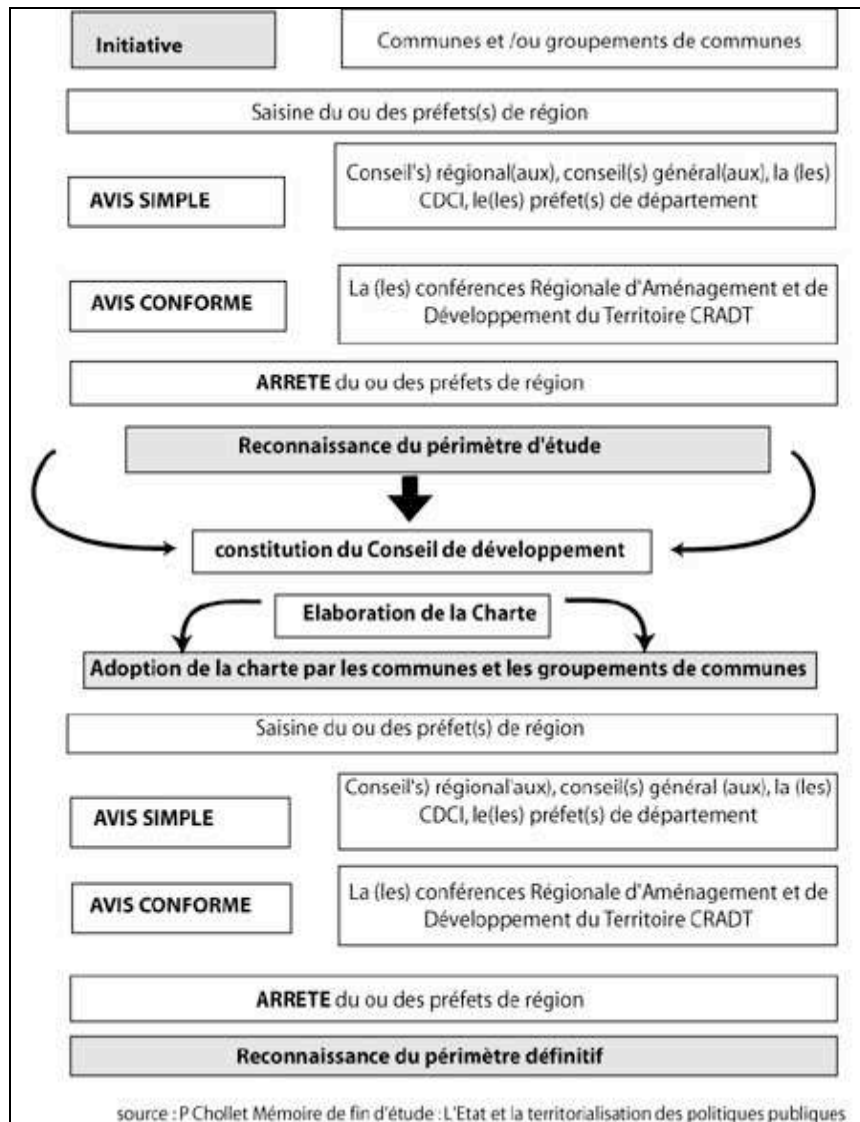


Figure 10. Les étapes de la constitution du Pays.

La constitution de la charte - rédigée sur le même mode que les Chartes Intercommunales - constitue quant à elle l'étape de la mise en place et de la proposition du projet de territoire. C'est là que des innovations sont susceptibles d'émerger, relativement au contenu de ces propositions, et aux modalités de leur expression. En effet, la rédaction de la Charte nécessite la participation de la société locale, constitutive à 25 % du Conseil de Développement. À ce niveau de la procédure, les initiatives des acteurs locaux ont à être réévaluées au regard d'un projet territorial global.

3-3-2 *Le Pays Pic St-Loup-Haute Vallée de l'Hérault : une petite innovation officielle.*

Le contenu de la Charte en prévision, ainsi que les modalités de sa constitution, loin de révéler des idées et démarches innovantes, montrent une certaine forme d'immobilisme, et semblent même pouvoir constituer un frein à l'ensemble des innovations développées localement, allant ainsi à

l'encontre de la fonction initiale du Pays. Se pose ici le double problème de l'institutionnalisation de l'innovation et de la possible existence d'une innovation institutionnelle.

_ La non-participation de la société locale

La loi LOADDT de 1995 modifiée en 1999 et 2000 se veut donner un rôle accru à la société locale. Dès la phase de détermination du périmètre d'étude, les collectivités et groupements engagés dans une démarche de pays doivent créer un conseil de développement. Celui-ci doit être associé à l'élaboration des chartes et à l'évaluation des actions conduites au sein du pays, ce qui lui confère un rôle actif dans la démarche. Librement organisé et sans statut prédéfini, il a pour vocation de constituer un « lieu de propositions et d'initiatives³⁷⁷ » afin d'exercer une fonction de mobilisation de la société locale et, le cas échéant, de relais d'information auprès des populations.

La création des conseils de développement est ainsi une innovation essentielle de la LOADDT qui vise au « renforcement de la concertation locale et de la participation des représentants de la société civile aux choix d'aménagement et de développement du territoire³⁷⁸ ». Ils doivent par conséquent être composés de membres qui reflètent la diversité des activités économiques, sociales, culturelles, associatives présentes sur le territoire. Le choix des membres doit se justifier « au vu de leur action au sein du territoire, de leur représentativité locale ou de leur affiliation à des fédérations reconnues au niveau régional ou national ». À cet effet, il est « souhaitable que la mise en place de ces conseils fasse l'objet de larges réunions d'information associant les organismes ou personnes potentiellement intéressés ».

La composition de ces conseils relève, au moment de leur création, de l'initiative des communes ou des groupements à l'origine du projet de pays. Une grande latitude leur est laissée pour prendre en compte la diversité des contextes locaux et établir la liste des personnes physiques et/ou des personnes morales formant la composition initiale du conseil. Cependant, afin de respecter l'esprit de la loi, il importe que la présence éventuelle d'élus au sein du conseil de développement demeure minoritaire, et que son président émane des activités socio-économiques, culturelles ou associatives.

Dans le cas du Pays Pic St Loup-Haute Vallée de l'Hérault, le rôle des acteurs de la société locale a été jusqu'ici quasi nul.

Le montage des dossiers administratifs préalables à la reconnaissance du périmètre, ainsi que celui des dossiers Leader + - censés refléter une démarche de concertation avec la société locale également - représentent une tâche lourde pour les agents de développement local employés par l'Association. La complexité de la démarche et le manque de temps ont quasiment exclu la concertation de ce début de projet de territoire. Il est en effet difficile d'organiser un calendrier fixe : les dates clés de la procédure

³⁷⁷ In LOADDT 1999. Voir annexe 7 .

³⁷⁸ *Ibid.*

sont fixées en fonction des décisions régionales et des dates de la réunion de la Commission de la Préfecture, qui valide les différentes étapes de la constitution.

Le dossier a ainsi été monté dans l'urgence, et la charte en préparation l'est de la même façon. La nécessaire concertation avec le conseil de développement s'opérera à partir d'un document déjà finalisé par les agents de l'Association.

Celle-ci a pris toutefois l'initiative de mettre en place un site Web d'informations locales relatives au projet de Pays³⁷⁹. Cette initiative montre la volonté de communiquer avec la société locale, de l'informer des démarches en cours, voire de solliciter son avis. Le site est cependant incomplet, et n'a pas connu de modifications depuis un temps relativement long³⁸⁰. Le faible nombre de personnes employées à temps plein dans le projet de territoire (4 personnes) est à incriminer en partie. Celles-ci parent au plus pressé et sont contraintes de négliger les tâches demandant un engagement plus long et complexe.

Ainsi la société locale, censée pleinement participer, non seulement au fonctionnement du Pays, mais aussi aux processus de sa mise en place, est-elle pour le moment laissée de côté. Manque de temps et de moyens ralentissent ainsi les processus de mise en place du Pays, et réduisent à néant son caractère innovateur principal : la participation de la société locale. Le Pays peine ainsi à se positionner comme une innovation institutionnelle supportant/amplifiant/validant les dynamiques de l'innovation organisationnelle portées par des acteurs privés.

_ L'incompatibilité entre innovation et recherche de subventions.

Le projet de territoire rédigé dans le cadre de la constitution du Pays est explicitement axé sur la valorisation de la situation périphérique des communes, tout autant que sur leurs ressources locales. Ces ressources mises en avant, plus que les ressources humaines et culturelles, sont les produits agricoles et artisanaux et le potentiel touristique des territoires.

Le contenu de la Charte est ainsi clairement orienté vers la recherche de subventions, tant par les agents territoriaux départementaux qui aident à sa rédaction, que par les formulations des subventions européennes ou nationales. Ainsi le diagnostic territorial opéré dans le cadre du projet ne s'inscrit-il pas dans une démarche de valorisation des ressources locales et des initiatives des acteurs. Il effectue plutôt un travail d'adaptation aux exigences et/ou conseils des organismes délivrant des subventions. Les NTIC³⁸¹, particulièrement valorisées actuellement, constituent le fil conducteur de la plupart des projets, et notamment des projets Leader +.

Plus généralement, cette exigence réduit les projets à la valorisation et à la promotion des initiatives touristiques, ainsi que des activités de

³⁷⁹ www.cardonille.com

³⁸⁰ De septembre 2002 à janvier 2003, il était même devenu impossible de se connecter.

³⁸¹ Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.

« terroir ». Cette primauté des TTT³⁸² limite considérablement l'invention de pratiques alternatives, et amoindrit l'identité culturelle des territoires.

La définition des critères prévalant à l'obtention de subventions a certes été établie à partir d'une réflexion importante en matière de développement rural et local. La mise en valeur d'un lien fort entre le territoire et ses spécificités, et les activités développées, a été reconnue comme une innovation en matière de développement économique. Elle guide aujourd'hui la majorité des initiatives publiques et privées.

Cependant, l'institutionnalisation de ces dynamiques locales tend à figer les territoires dans un nombre réduit d'activités. Nombre d'initiatives sont ainsi enterrées, qui visent à créer une dynamique proprement locale. La fonction complémentaire/supplémentaire de l'institution est invalidée : l'innovation institutionnelle ne s'inscrit plus comme l'instrument privilégié de la valorisation des initiatives des acteurs locaux.

En outre, la dynamique économique créée par le biais du développement des activités de production et d'accueil ne parvient pas à initier une dynamique culturelle et sociale locale. Elle est principalement tournée vers un public de consommateurs extérieurs au territoire. Le territoire semble n'être constitué que pour être visité et non habité.

Ainsi l'apparente innovation que peut constituer le Pays est-elle à réévaluer à l'aune des conditions de sa mise en place, ainsi qu'à celle d'une norme à l'innovation imposée par les discours officiels sur le développement local.

³⁸² Tourisme-Terroir-Technologies de l'information et de la communication

Conclusion

Les innovations émergent dans le cadre des activités territoriales jouent un rôle crucial dans les processus du changement territorial, avant tout parce qu'elles visent explicitement à ce changement. Elles engagent l'ensemble des conditions d'initiation/validation/pérennisation de l'innovation personnelle et économique.

Les innovations organisationnelles consistent en la fusion d'intérêts privés et publics autour d'un projet territorial : elles engagent ainsi et tendent à valoriser les initiatives personnelles et économiques des acteurs, comme conditions du développement territorial. Les innovations institutionnelles visent quant à elles à fonder une image territoriale globale destinée à soutenir/réguler/orienter l'ensemble des dynamiques locales.

Une mise en relation des innovations organisationnelles et des innovations institutionnelles semble ici plus complexe à établir. Elles englobent en effet dans leurs dynamiques celles des activités économiques et personnelles, qu'elles participent à déterminer. Certains traits significatifs sont cependant à souligner :

c1 La prééminence des projets institutionnels

Les innovations institutionnelles semblent déterminer tout particulièrement une large part des dynamiques territoriales, et opérer une régulation/gestion des autres innovations, territoriales ou non.

Le rôle de l'innovation institutionnelle a déjà été souligné dans les chapitres précédents, et notamment dans le chapitre 10, comme validant/amplifiant les dynamiques d'innovation organisationnelle. Dans le cas des projets territoriaux qui engagent l'ensemble des territoires et modifient ou visent à modifier les conditions d'habitation et d'action économique des périurbains, ce rôle est particulièrement accru, et étendu à l'ensemble des innovations économiques et personnelles.

Les projets territoriaux institutionnels jouent d'une part un rôle important de diffusion et d'incitation à l'innovation. Les orientations qu'ils fixent pour le territoire valident ou invalident des pratiques. Ils détiennent d'autre part une force de changement territorial considérable, parce que celui-ci est inscrit dans la conception même des projets. Les projets territoriaux institutionnels sont le signe et le moyen de l'emprise des pouvoirs et des institutions sur les territoires. Ils constituent ainsi un ensemble de déterminations pour l'ensemble des autres innovations, et pas seulement pour les innovations territoriales organisationnelles.

Ainsi, l'institution territoriale est-elle à même de produire une validation/invalidation globale des innovations émergentes dans les territoires. La force de changement des innovations territoriales

institutionnelles est cependant proportionnelle à la faiblesse de l'action des acteurs individuels et privés dans la mise en place de ces innovations.

Cette prééminence de l'institution est particulièrement prégnante dans le domaine spécifique des activités territoriales. Les innovations territoriales institutionnelles conditionnent la pérennisation des innovations territoriales organisationnelles de façon accrue. Les innovations organisationnelles nécessitent pour étendre leur action/activité d'accéder à une forme d'institutionnalisation, s'opérant de façon privilégiée par le biais d'un soutien de la part des projets territoriaux officiels. Hors du cadre de l'institution, la création et la pérennisation d'une activité territoriale s'avèrent difficiles. Le rôle des collectivités locales est alors crucial, qui conditionnent, refusent, filtrent, éliminent nombre des innovations territoriales et détiennent la maîtrise du changement programmé du territoire.

c2 Prégnance des normes et des pouvoirs.

Conjointement, les innovations institutionnelles, particulièrement actives dans les territoires, sont cependant agies fortement par un ensemble de normes et des pouvoirs, qui tendent à limiter considérablement leur pouvoir innovant.

Innovations officielles du territoire, elles occupent une place toute particulière et cruciale dans les territoires et dans les processus du changement territorial. Elles définissent les orientations économiques, culturelles du territoire ainsi que l'attitude face à l'urbanisation. Elles conditionnent ainsi en partie les activités personnelles et économiques. À ce titre, elles semblent être, plus que l'ensemble des autres innovations, fortement marquées par la pression des normes au développement local, et par les jeux de pouvoir et dissensions locales.

Les innovations institutionnelles peinent ainsi à valoriser les initiatives locales, et les dynamiques qu'elles mettent en place, et jouent un rôle limitatif pour l'innovation. Elles sont construites dans une relative ignorance des innovations organisationnelles déjà mises en places. Elles ne visent ainsi pas à valoriser celles-ci par des créations institutionnelles adaptées : leur mise en place s'inscrit plutôt sur la base des rapports de force locaux, et s'inspire fortement des projets territoriaux standards, que le département, l'Etat, l'Europe tendent à inciter. Nombre de projets semblent voués à un échec local relatif mais à une aide institutionnelle certaine. Les territoires pris en compte dans les projets territoriaux officiels sont ainsi des territoires partiels, tronqués dans leur diversité.

Les modalités elles-mêmes de la construction de projets territoriaux, processus complexe de diagnostic territorial et de montage de dossiers en vue de l'obtention d'aides, orientent la nature et l'efficacité des projets mis en place. La complexité du processus d'abord et la relative inexpérience des acteurs institutionnels locaux dans ce domaine les renvoient à l'imitation, tout au moins à la conformation aux directives générales proposées par les

agents de développement territorial européens (Leader +), régionaux, départementaux.

La gestion des territoires s'opère sans concertation véritable, ni transparence dans la diffusion des informations. La complexité des montages de dossiers, le grand nombre d'acteurs locaux et extra-locaux déjà impliqués dans les projets territoriaux, incitent les communes à négliger la concertation. Celle-ci constitue pourtant l'une des exigences premières des acteurs. Les diagnostics territoriaux sont ainsi incomplets, et orientés.

Nous signalions précédemment les conflits existant entre des nouveaux résidents soucieux de transparence et d'urbanité, et des propriétaires terriens accrochés à un immobilisme garant de leurs privilèges. Les mêmes types de conflits et de tensions sont décelables au sein des relations liant municipalités et collectivités locales aux individus ou associations engagés dans une démarche d'innovation. Les dissensions locales contribuent ainsi à l'enterrement de projets innovants, pour la réalisation de projets plus conformes à la politique locale ou aux critères du développement local labellisé. L'exclusion des nouveaux venus si la municipalité est autochtone, et inversement la négligence des exigences des agriculteurs locaux et des anciens habitants si la municipalité est néo-résidente, produisent ainsi une gestion partielle des territoires.

Les innovations institutionnelles semblent ainsi ne pas émerger en tant que compléments/suppléments des innovations organisationnelles mais bien en opposition avec celles-ci. La domination de l'institution produit des processus d'innovation contradictoires, qui vont à l'encontre des processus de valorisation/amplification des dynamiques organisationnelles, tels qu'ils ont été définis dans le chapitre 10.

De multiples paradoxes caractérisent ainsi les processus de l'innovation territoriale. Le pouvoir de changement des innovations émergeant dans le cadre de ces activités s'oppose au caractère banal/limité de ces innovations, bornées et normées par des déterminismes idéologiques, sociaux et politiques. Le territoire est au centre des actions engagées : il n'est cependant pas pris en compte dans sa diversité et complexité dans le cadre des innovations institutionnelles. La forte dépendance des innovations organisationnelles vis-à-vis de l'institution réduit le pouvoir d'action des acteurs de la société locale et leur participation à la production de dynamiques territoriales. Éphémères, précarisées ou restées ineffectives, elles n'en sont pas moins présentes, et actrices dans le territoire.

c3 Diversité et multiplicité des projets territoriaux non effectifs.

La domination effective des innovations institutionnelles ne doit pas masquer une autre réalité : celle de la domination numérique des projets territoriaux innovants portés par des acteurs privés, individuels ou collectifs. Ces projets sont éphémères, précaires, ou pour la majorité d'entre eux, ne verront jamais le jour. Ils n'en sont pas moins présents et significatifs en ces territoires.

Bien que répondant aussi d'une forme de conformation nécessaire à la norme, ils montrent l'existence d'une activité territoriale intense issue des pratiques d'acteurs et d'une véritable dynamique d'auto-détermination.

La volonté de différencier le territoire local, et en particulier de le préserver des territoires menaçants de l'agglomération proche, répond d'une démarche éminemment innovante de participation des individus à la construction de leur territoire. Les porteurs de projets territoriaux se positionnent comme les constructeurs de leurs lieux de vie, c'est-à-dire comme les producteurs de leur société, ou comme des sujets-acteurs.

Ainsi, la non-effectivité de ces projets et innovations n'en est pas moins le signe de l'insertion des territoires et des sociétés périurbaines dans des dynamiques de changement, dynamiques modernes d'auto-détermination des sociétés. À travers l'ensemble de ces projets territoriaux avortés, les territoires périurbains dépassent la seule détermination imposée par les projets territoriaux conventionnels.

Chapitre 12

Innovations versus changements territoriaux.

Le pouvoir des acteurs à l'épreuve des faits.

Les territoires à l'épreuve de l'innovation.

Les trois chapitres précédents nous ont permis de présenter l'ensemble des processus de l'innovation relevant des types d'activités individuelles, économiques et territoriales, tels qu'ils sont observables au sein des territoires ruraux périurbains nord-montpellierains concernant cette étude.

Ces processus sont liés et interdépendants : activités personnelles, économiques et territoriales participent d'un jeu de territorialités emboîtées. Ces activités engagent des dynamiques de complémentarité/d'opposition/de dépendance entre les innovations de type organisationnel et institutionnel qu'elles produisent, entre les projets individuels et collectifs qui médiatisent cette production.

Ce chapitre se présente comme une mise en perspective des différentes conclusions établies pour chaque type d'activité, afin de caractériser les processus de l'innovation périurbaine en son ensemble, et ceux d'une relation innovation/changement territorial.

Comment s'articulent les divers types d'innovations organisationnelles et institutionnelles et de projets individuels et collectifs avec les trois échelles personnelle, économique, territoriale ? Dans quelle mesure sont-ils à même de produire du territoire, et quels territoires produisent-ils ?

La capacité d'*innovation* des acteurs est nettement perceptible à l'aune des trois chapitres précédents. Quel est cependant le réel pouvoir de *changement* des acteurs et l'exacte nature du changement territorial opéré sur la base de leurs actions ?

Toutes les innovations ne changent pas le territoire. Toutes les innovations n'en sont pas moins actrices dans ce même territoire. Ainsi, si ce dernier chapitre vise à construire un système de l'innovation sociale périurbaine, il vise aussi à identifier les éléments dominants d'un système du changement territorial, ainsi que les conséquences de ses dynamiques sur l'innovation d'abord, les territoires ensuite.

L'identification d'un système de l'innovation périurbaine, du poids de ses divers éléments, ainsi que des dynamiques spécifiques qu'il met en oeuvre, permettra d'analyser la production de territoires différenciés, et de saisir le type de dynamiques territoriales en oeuvre dans les cantons de Claret et St Martin de Londres.

1 Complexité des processus d'innovation et du changement territorial.

1-1 Complémentarité et dépendance : les destins liés des innovations, des projets et des activités.

Les analyses effectuées pour les deux cantons nous permettent d'identifier les différents processus régissant la dynamique de l'innovation et celle du changement territorial au sein de ces territoires ruraux périurbains.

1-1-1 Tentative d'identification du système de l'innovation périurbaine.

Au travers de leurs activités, personnelles, économiques ou territoriales, les habitants des territoires périurbains conduisent des projets, qui entraînent des innovations. Types d'activités, de projets et d'innovations s'organisent ensemble et tissent des relations multiscalaires : ils constituent les éléments d'un système complexe, qui est la dynamique même de l'action des individus et des groupes dans leurs territoires.

_ Activités personnelles, économiques, territoriales.

En premier lieu, l'habitation des territoires produit trois types d'activités emboîtées qui révèlent un degré croissant d'intimité territoriale et décroissant d'intimité personnelle. De l'action personnelle à l'action territoriale, la réciproque implication de l'acteur dans le territoire s'accroît tandis que décroît la personnalisation des pratiques mises en place. Activités personnelles, économiques et territoriales sont ainsi interdépendantes, les pratiques d'acteurs dans le territoire oeuvrant à différents niveaux d'échelle.

_ Projets individuels et collectifs.

Les projets individuels et collectifs réalisés dans le cadre de ces activités engagent les acteurs de façon différente : le projet collectif accroît la portée du projet, mais réduit également sa liberté d'action. Malgré leur opposition néanmoins, ils ne s'excluent pas, mais se complètent.

_ Innovations organisationnelles et institutionnelles.

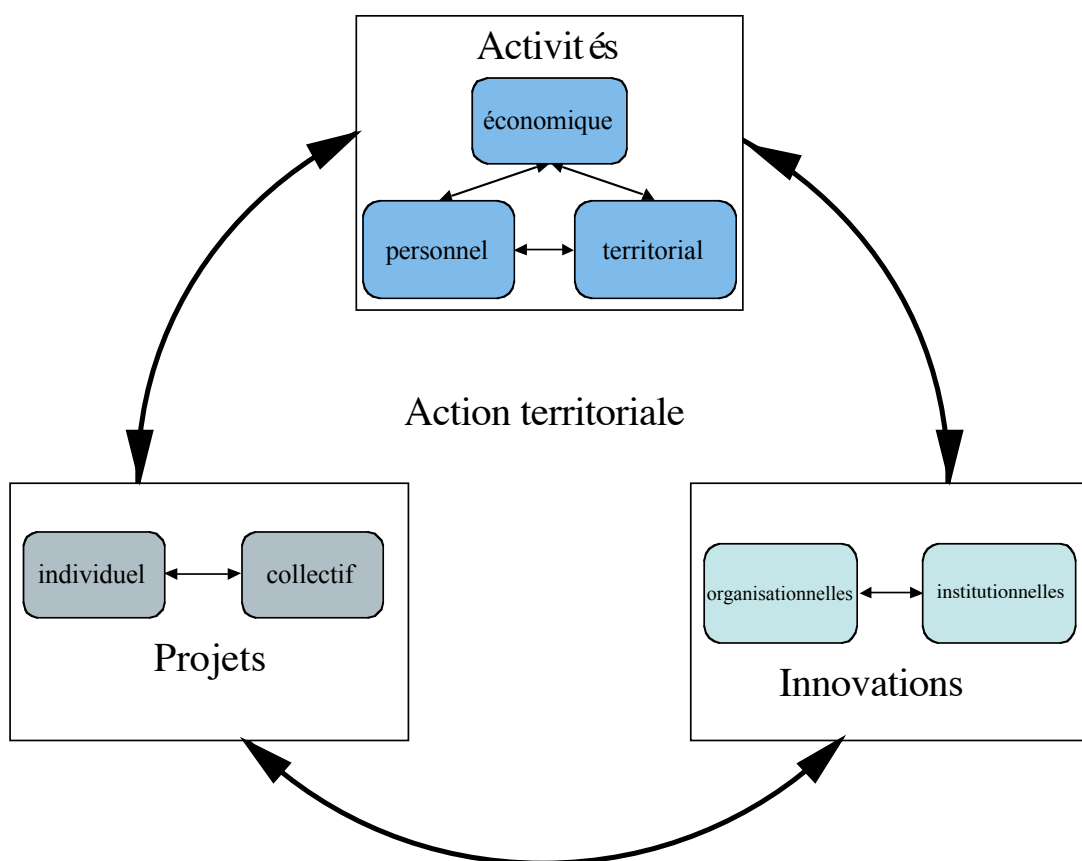
Les projets initient des innovations de type organisationnel et institutionnel, inscrites dans une relation d'interdépendance, d'opposition ou de complémentarité. Les innovations organisationnelles trouvent ainsi un appui, un prolongement ou un frein dans les innovations institutionnelles.

Le couple antagoniste liberté/déterminisme régit les activités, les projets et les innovations qui composent autant de sous-systèmes. L'action

territoriale est ainsi caractérisée par la confrontation de la liberté des acteurs à la détermination imposée par le fonctionnement des systèmes sociaux.

Les relations qui unissent les différents éléments du système mettent en avant cette complexité. Toute action territoriale opère un positionnement au sein de chacun des sous-systèmes, qu'elle met en relation. Le système d'innovation possède ainsi une flexibilité importante et permet l'émergence d'une grande diversité de processus innovants, évoquée et soulignée dans les chapitres précédents.

Figure 11 - Système de l'innovation périurbaine³⁸³.



Des régularités apparaissent cependant dans ce système : certaines relations sont particulièrement significatives et récurrentes. L'action est ainsi spécifiée selon le type d'activités, personnelles, économiques et territoriales.

Des dynamiques spécifiques d'innovation sont définies par la mise en exergue de certains des éléments du système global. Jamais les autres éléments du système ne sont cependant exclus, bien qu'ils ne soient pas au cœur des processus régissant l'innovation. Ces dynamiques récurrentes du système rythment et spécifient l'innovation périurbaine.

³⁸³ Les doubles-flèches signifient interdépendance/complémentarité. Cela vaut aussi pour l'ensemble des systèmes présentés dans la suite de ce chapitre.

1-1-2 La dynamique spécifique de l'innovation personnelle.

Dans le cadre de l'activité personnelle, les innovations de type organisationnel relèvent généralement de projets individuels. L'ensemble des innovations produites participent d'un projet personnel, au sein duquel l'individu se positionne comme référence principale. Elles restent pour la plupart inscrites dans ce cadre strict : rare est la mise en place d'innovations institutionnelles, dans une démarche de validation des processus engagés par les innovations organisationnelles.

A la forte personnalisation des pratiques et innovations correspond une faible implication du territoire, en amont comme en aval. Les innovations engagent des processus de valorisation ou de détournement des diverses déterminations territoriales, pour la réalisation des intérêts personnels des acteurs. Le territoire est ainsi un support plus qu'un véritable partenaire à la mise en place de pratiques individualistes. A ce titre, il est davantage investi en tant que territoire métropolisé qu'en tant que territoire local spécifique.

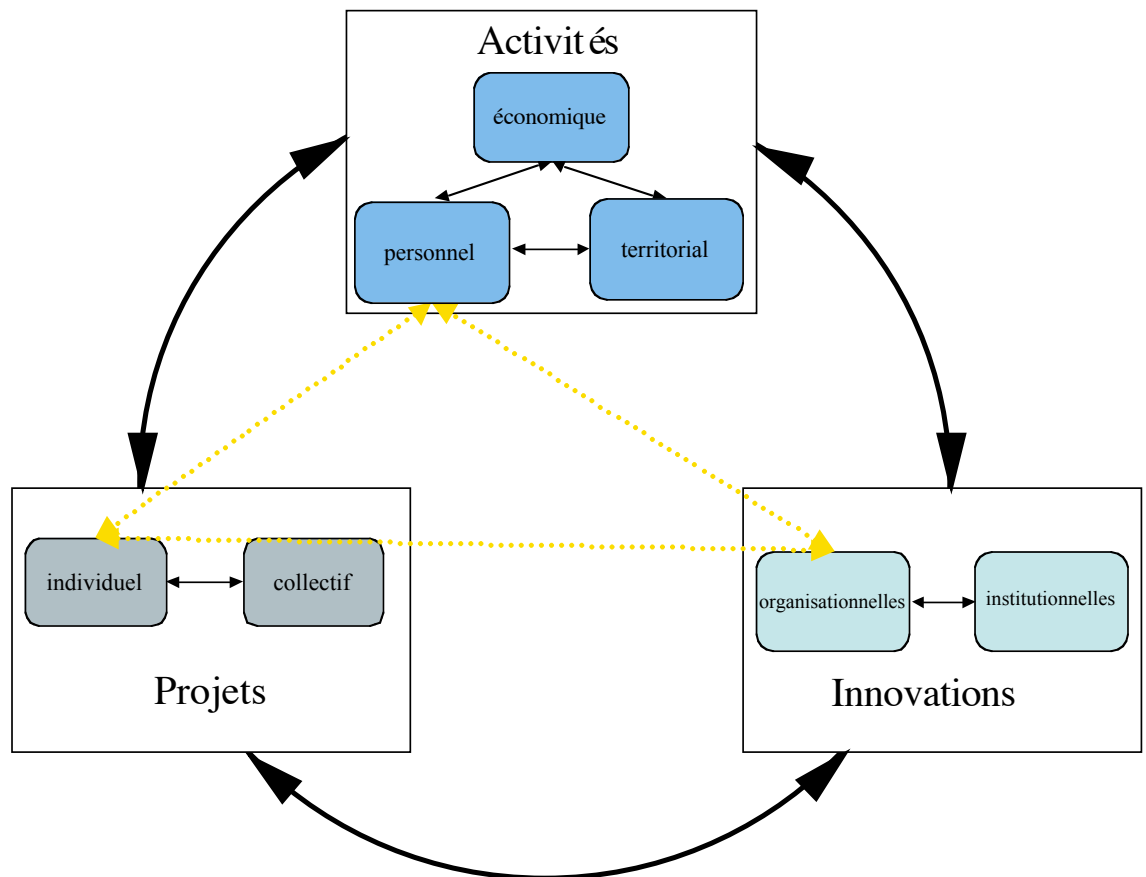


Figure 12 - Dynamique spécifique de l'innovation personnelle.

1-1-3 Dynamique spécifique de l'innovation économique.

Les innovations produites dans le cadre des activités économiques font intervenir deux types de dynamiques co-existantes : la production

individuelle d'innovations organisationnelles et celle, plutôt collective, d'innovations institutionnelles. Inscrites dans une relation de dépendance/complémentarité, ces deux dynamiques permettent la mise en place d'un système de valorisation à l'origine de processus de développement local.

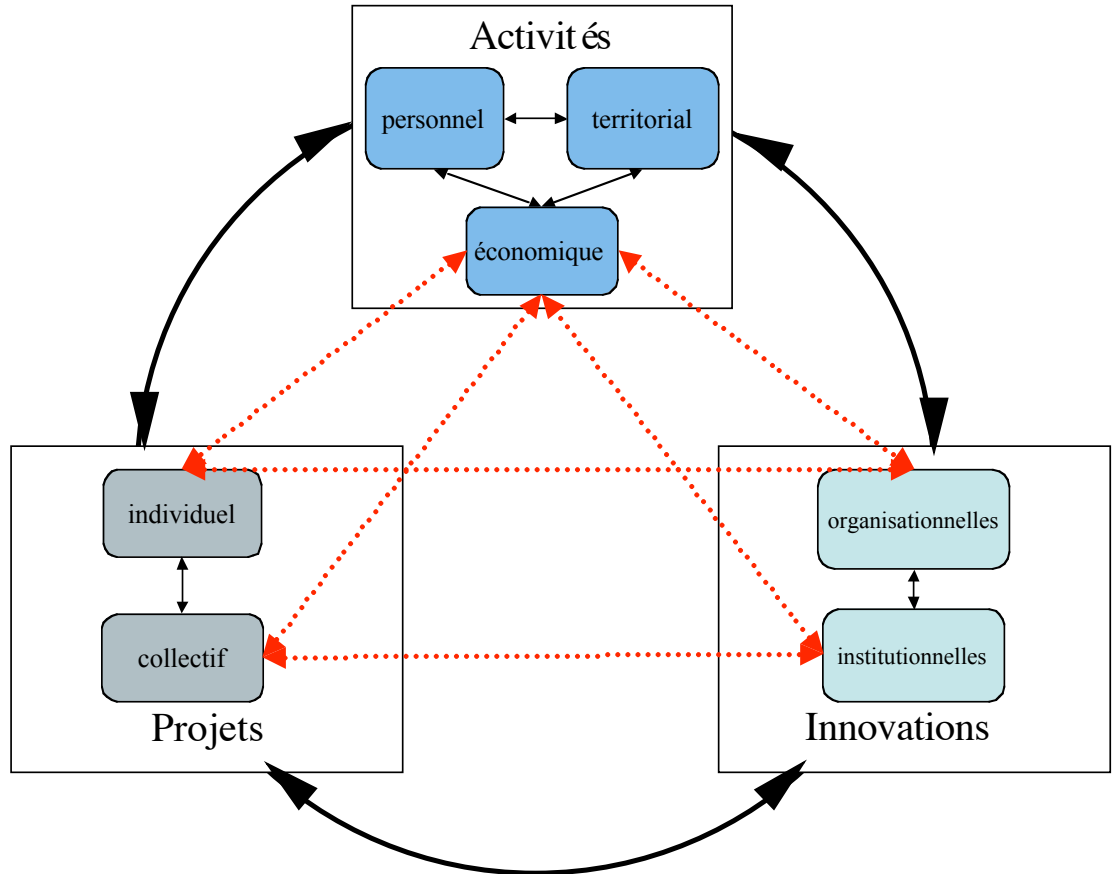


Figure 13 - Dynamique spécifique de l'innovation économique.

1-1-4 Dynamique spécifique de l'innovation territoriale.

Les innovations émergent dans le cadre de l'activité territoriale sont marquées par la domination des dynamiques institutionnelles s'opérant par le biais privilégié des projets collectifs portés par des collectivités territoriales. Les innovations organisationnelles, nombreuses mais le plus souvent cantonnées au statut de projet d'intention, s'effacent devant la suprématie institutionnelle, qui détermine nombre des dynamiques territoriales.

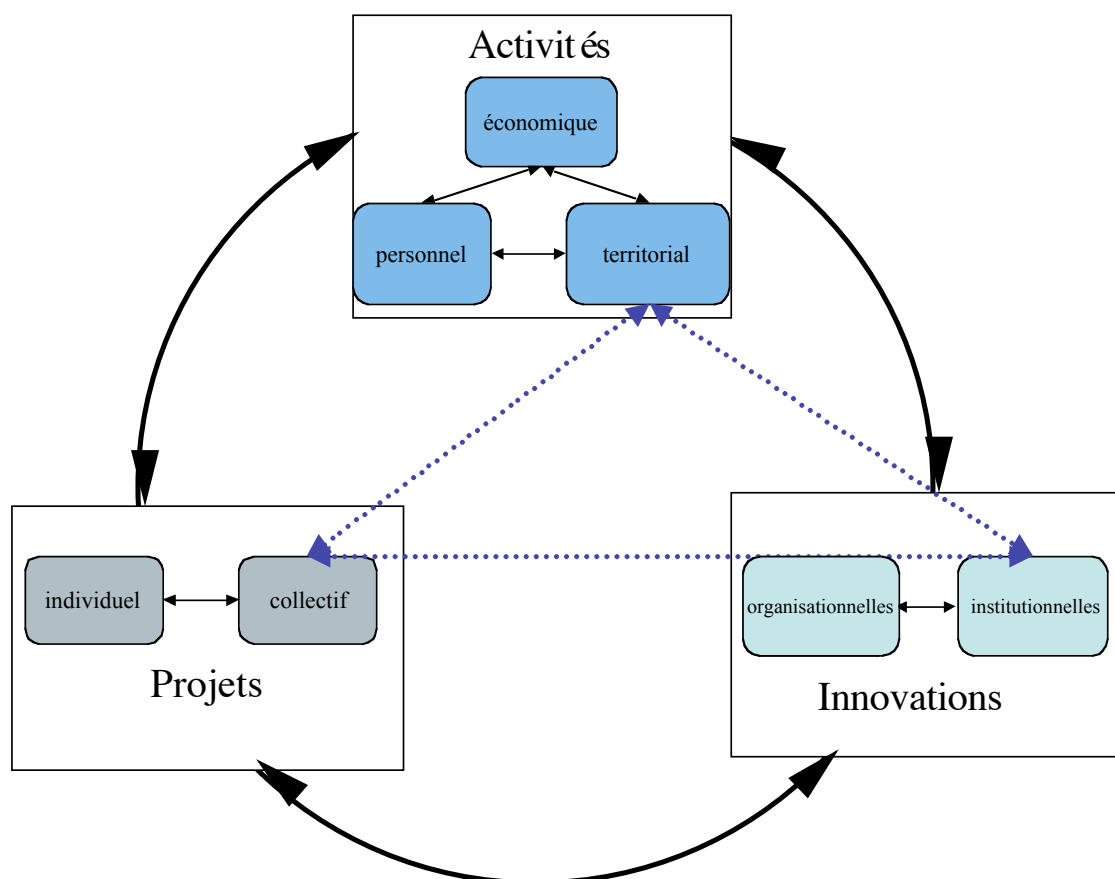


Figure 14 - Dynamique spécifique de l'innovation territoriale.

L'ensemble de ces dynamiques sont liées. Mises en correspondance/complémentarité/opposition, elles définissent un système innovateur périurbain.

Se surimposant à la distinction personnel/économique/territorial qui guide l'organisation de cette partie et notre analyse des processus de l'innovation périurbaine, deux types de relations au territoire périurbain ont été identifiés, que nous avons distingués dans le chapitre 9 par le couple innovations localisées/non-localisées.

_ Les **innovations localisées** sont fortement liées au territoire local dans sa spécificité. Celle-ci est présente en amont et en aval de l'innovation, de façon toute particulière.

_ Les **innovations non-localisées** ne sont pas exclusivement liées au territoire local dans sa spécificité³⁸⁴. Elles émergent dans le cadre des territoires plus vastes de la nouvelle urbanité, au sein desquels sont insérés les territoires périurbains.

³⁸⁴ « Non-localisées » ne veut pas ainsi dire que ces activités n'ont aucun ancrage territorial, mais qu'elles ne se fondent pas sur une relation d'étroite dépendance et complémentarité avec les caractéristiques des territoires périurbains au sein desquels elles se développent.

Ces deux types d'innovation marquent et spécifient le territoire de manière différenciée. Si, de façon générale, les innovations non-localisées tendent à émerger dans le cadre de pratiques personnelles, et les innovations localisées dans le cadre de l'innovation économique et territoriale, les deux types d'innovation sont perceptibles dans chaque type d'activité, oeuvrant ensemble, et parfois perceptibles au sein d'un même projet d'acteur.

1-2 Les dynamiques motrices du changement territorial. La prévalence de l'activité économique.

Le système de l'action territoriale périurbaine n'est pas neutre. Certains de ses éléments et dynamiques sont prééminents et le déterminent fortement : ils guident les dynamiques motrices du changement produit par l'ensemble des innovations.

En premier lieu, le développement économique semble mobiliser une grande partie des dynamiques et projets d'acteurs au sein des territoires. Ce parti-pris est nettement perceptible, autant dans les discours des acteurs qu'à travers les décisions des collectivités locales. Il oriente la nature des innovations et celle du changement, en les inscrivant dans une problématique de développement local³⁸⁵.

Au-delà même de ce constat, l'activité économique semble prévaloir au sein du système de l'innovation périurbaine, inter-reliant innovations localisées et non-localisées, personnelles et territoriales, pour la production de dynamiques territoriales.

1-2-1 Un système orienté.

L'efficacité territoriale, c'est-à-dire la capacité pour une innovation à produire un changement territorial, semble croître de l'échelle personnelle à l'échelle territoriale, avec l'implication croissante des activités dans le territoire. Conjointement, la liberté d'action et la personnalisation des innovations décroissent et la pression des normes et des pouvoirs augmente.

L'opposition entre l'efficacité territoriale et la liberté d'action des activités personnelles et territoriales est applicable de la même façon aux projets individuels et collectifs, et aux innovations organisationnelles et institutionnelles³⁸⁶. Entre ces deux pôles, l'activité économique fédère l'ensemble de ces dynamiques et stimule les activités personnelles et territoriales.

Personnalisation des innovations

-----Liberté d'action

³⁸⁵ Tout au moins dans l'intention portée par les divers projets.

³⁸⁶ De façon caricaturale, certes, mais cependant opératoire : nous procédons ici à la mise en place d'un modèle de l'innovation périurbaine, qui s'efforce de révéler les régularités des systèmes en vue d'une explication.

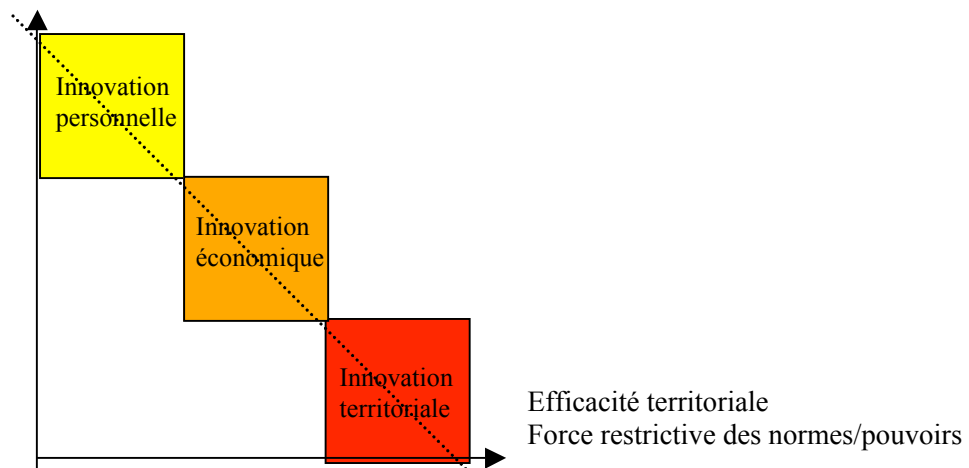


Figure 15 - Positionnement des innovations sur le double axe de l'efficacité territoriale et de la liberté d'action.

L'innovation territoriale a ainsi un pouvoir de changement plus élevé que les deux autres, et ce par définition. Elle émerge en effet au sein de projets qui visent explicitement à une action territoriale. Elle constitue à ce titre un enjeu important et est fortement tributaire des processus d'institutionnalisation. Elle est agie par un ensemble de normes idéologiques, économiques, politiques, sociales, et implique les pouvoirs locaux, dont le rôle est déterminant dans la dynamique territoriale. Cette forte pression des normes et pouvoirs introduit ici un paradoxe en réduisant considérablement les capacités d'innovation et finalement l'efficacité territoriale elle-même.

L'innovation personnelle révèle une liberté d'action plus importante, ce dont témoignent d'une part la forte diversité des innovations émergeant dans ce domaine, d'autre part la forte représentation d'innovations non directement liées à la spécificité territoriale, innovations non-localisées émergeant au sein de ce type particulier de territoires métropolisés. Cette innovation est ainsi liée de façon très forte, voire quasi exclusive, à la réalisation des projets personnels des individus. Elle possède ainsi une efficacité territoriale moindre, agissant uniquement par l'agrégation aléatoire de dynamiques diverses et souvent contradictoires.

De la même façon, l'innovation organisationnelle tend à permettre l'expression de la liberté de l'acteur, tandis que l'innovation institutionnelle joue un rôle de pérennisation et d'amplification pour l'innovation organisationnelle, qu'elle insère dans des dynamiques de changement territorial. Les projets collectifs amplifient et garantissent l'action menée dans le cadre de projets individuels : ils ne peuvent toutefois se construire que sur la base des initiatives individuelles.

L'innovation économique semble occuper une place intéressante, en ce qu'elle engage la plus grande partie des éléments du système de l'action territoriale, et constitue un moteur pour les autres innovations.

Elle met en jeu les dynamiques spécifiques de l'innovation personnelle et territoriale, qu'elle réunit et met en complémentarité. Elle opère ainsi une mise en relation de l'efficacité territoriale et de la liberté d'action. Les dynamiques de type économique/collectif/institutionnel et économique/individuel/organisationnel se complètent. L'émergence d'une dynamique d'innovation organisationnelle s'appuie sur les initiatives individuelles, et le principe de l'émulation et de la concurrence qui s'instaure entre elle. Elle permet et nécessite pour sa pérennisation et sa validation la production d'institutions, mises en place à partir de l'expérience partagée et réévaluée dans le cadre d'un projet collectif. Les institutions, certes marquées par une référence à une norme au développement économique dans des territoires ruraux, émergent ainsi à partir des volontés individuelles et collectives des acteurs, dans une véritable dynamique d'auto-détermination.

En outre, les dynamiques de type territorial/collectif/institutionnel et personnel/individuel/organisationnel qui dominent les processus de l'innovation territoriale et personnelle agissent comme des supports aux dynamiques dominantes de l'innovation économique. Celles-ci semblent ainsi guidées par l'innovation personnelle en amont, et l'innovation territoriale en aval. Permettant la mise en relation étroite des dynamiques individuelles et collectives, organisationnelles et institutionnelles, elles créent ainsi un véritable système d'initiation et de soutien à l'innovation et concentrent l'essentiel du changement territorial produit dans le cadre de l'innovation.

Ainsi, l'innovation territoriale, qui programme et systématise les processus du changement, possède une action paradoxalement moins importante sur le territoire que l'innovation économique, qui se construit à partir des initiatives des acteurs. L'innovation territoriale joue cependant un rôle crucial dans la stimulation, la validation et l'amplification des mouvements initiés par l'innovation économique. Les dynamiques territoriales guident ainsi l'essentiel des processus de pérennisation et d'orientation de la nature de l'action territoriale et de l'innovation périurbaine.

A l'opposé, la diversité des innovations personnelles garantissent une dynamique d'auto-organisation. Ces innovations deviennent actrices dans les processus du changement territorial, réinvesties dans le développement d'une activité économique locale.

L'imbrication des activités et la complémentarité des types de projets et des types d'innovations permettent l'émergence d'un système de changement territorial à mi-chemin entre auto-détermination des acteurs et détermination des systèmes. Le pouvoir des acteurs ne produit pas à lui seul

le changement ni l'innovation ; l'imposition d'une orientation territoriale via les institutions non plus. Ni *bottom-up*, ni *up-bottom*, le changement des territoires se construit dans un aller-retour entre individuel et collectif, organisationnel et institutionnel, économique, personnel et territorial³⁸⁷.

Ainsi, le changement territorial au travers du cas des deux cantons étudiés ne semble pas s'opérer par la simple agrégation des innovations individuelles, quel que soit leur domaine d'action, ni par l'imposition d'une orientation territoriale via des projets-innovations institutionnels. Les activités économiques, et les dynamiques spécifiques qu'elles mettent en jeu guident l'essentiel de la dynamique d'innovation territoriale périurbaine et les processus du changement territorial.

1-2-2 Le changement discret des territoires.

La prédominance des innovations économiques et le rôle déterminant de la complémentarité entre projets individuels et collectifs, innovations organisationnelles et institutionnelles, dans les processus du changement territorial périurbain ne doivent pas nous faire ignorer ou sous-estimer le rôle effectif de l'ensemble des innovations oeuvrant dans ces territoires.

Les innovations personnelles peinent en effet à mettre en place un système d'innovation fortement intégré, mettant en dépendance et complémentarité projets individuels et collectifs, innovations organisationnelles et institutionnelles. L'innovation personnelle opère par touches légères, éphémères et dispersées. Sa diffusion est le fruit de l'agrégation lente d'un ensemble d'innovations, qui forment des noyaux, des directions, des tendances pour les sociétés périurbaines, et leur mode d'habitation des territoires.

L'innovation territoriale opère à l'inverse de ces dynamiques : le changement territorial est imposé, surimposé aux dynamiques locales par des projets qui ne se construisent pas toujours sur leur base. La forte inspiration normative de ces projets, et le caractère faiblement innovant qui en découle, sont pourtant agissants sur le territoire : les institutions produisent une vision/image globale du territoire qui oriente les dynamiques locales, et leur gestion par les collectivités locales.

La prévalence d'une dynamique ou d'un élément agit sur l'ensemble du système et des autres dynamiques. Ainsi la prééminence de la dynamique de l'innovation économique détermine fortement le système de l'innovation et du changement territorial périurbain, et leur évolution.

³⁸⁷ Economique et territorial, économique et personnel, personnel et territorial, mais dans une moindre mesure : les projets territoriaux déconsidèrent les acteurs-habitants. Les projets économiques les engagent davantage dans une complémentarité vie privée/vie publique.

2 De l'innovation au changement territorial. Implications pour l'innovation, et pour les territoires.

Cette sous-partie voudrait tenter de souligner, à l'aune des différentes conclusions établies, la spécificité de la relation innovation/changement territorial. Elle semble résider dans la récursivité même du processus d'innovation. Les dynamiques de changement territorial, produites sur la base des dynamiques économiques insérées dans le système complexe de l'innovation périurbaine, forment elles-aussi système.

Dans le cas des territoires périurbains de cette étude, le changement territorial est surtout caractérisé par une spécialisation et une valorisation territoriales, produites par un système d'innovation dominé par l'innovation économique. Ce double processus du développement économique a pour effet premier de stimuler un champ d'activité économique, et ensuite de dynamiser le territoire en son entier.

Il modifie toutefois les conditions d'apparition de l'innovation. Il réduit fortement la variété de celle-ci, au fur et à mesure que l'efficacité du changement qu'elle produit grandit. Les territoires se développent certes, mais surtout se déterminent, réduisant la foisonnante diversité des innovations émergeant en milieu fortement indéterminé.

Cela peut-il aboutir à la fin des processus d'innovation, économique d'abord, mais également à la réduction de la variété et du nombre des innovations territoriales et personnelles ?

Ce système paradoxal, inscrit sous le signe de l'économique, produit en tout cas des dynamiques territoriales spécifiques, pouvant constituer, à contre-courant de l'intention initiale, les lieux d'une nouvelle forme d'exclusion sociale.

2-1 Les dynamiques économiques : processus dominants du changement territorial.

Les processus du changement territorial sont dominés par les processus de l'innovation économique. Ceux-ci concentrent ainsi les dynamiques motrices du territoire. Les innovations personnelles et territoriales garantissent respectivement l'existence d'un système marqué d'auto-détermination et la pérennisation de ce système.

Les territoires sont profondément bouleversés par l'action complexe des innovations économiques, ainsi que par celle des innovations personnelles et territoriales dirigées dans le même sens qu'elles. Ils subissent un double processus de spécification et de valorisation territoriales³⁸⁸.

En premier lieu, les innovations participent à réinventer et à pérenniser une activité économique locale, sur un mode alternatif au modèle productiviste. Elles spécifient le territoire dans le développement d'activités liées à la mise en valeur de ses caractéristiques rurales, activités dont la mise

³⁸⁸ Ceci est abordé dans le chapitre 10.

en oeuvre nécessite l'utilisation et la compréhension de la mobilité, moyen d'accès aux marchés locaux, régionaux, et condition d'accès d'une clientèle cherchant des produits de qualité.

Les processus de l'innovation et les modalités de leur prise en charge individuelle ou collective, personnelle ou institutionnelle, tendent ainsi à spécifier le territoire, comme nombre de territoires ruraux, dans le développement d'activités TTT, et dans la diffusion d'une image liée à ces activités. La conformation à des normes idéologiques, économiques en matière de développement local, ainsi que la soumission à la pression sociale et politique orientent en effet forme et fond des innovations périurbaines. Elles s'appliquent d'abord aux innovations institutionnelles dans le cadre des projets territoriaux. Elles marquent tout autant les innovations économiques portées par des acteurs individuels, moins par souci de conformation aux normes, que par stratégie de développement d'une activité pérenne, dans un territoire particulièrement dépendant des flux de consommateurs urbains. Ces normes sont toutefois réappropriées dans le cadre des projets personnels des acteurs et permettent la production de véritables innovations organisationnelles et institutionnelles.

Ce processus de spécification territoriale qui tend à la spécialisation participe de la valorisation des territoires concernés. Le développement économique met en place un processus de valorisation territoriale, lié à la mise en place par l'innovation de dynamiques de plus en plus intégrées et complémentaires, liant projets, innovations et activités. Ainsi l'attractivité du territoire s'accroît, les prix des terrains et des logements augmentent, et le processus de spécification territoriale s'accroît également en retour.

2-2 Innovations versus changement territorial : le paradoxe de la spirale.

Par un mouvement récursif, le système de spécialisation/valorisation territoriale semble produire deux types de processus complémentaires.

— La réduction de la diversité de l'innovation par réduction de l'indétermination territoriale ou par précision de l'orientation territoriale. L'organisation du territoire en son entier tout autant que son image et sa réputation sont modifiées par ces doubles processus de spécialisation/valorisation territoriales.

En premier lieu, la mise en place d'une activité économique locale viable incite à l'imitation des porteurs de projets à l'origine du phénomène. Elle s'accompagne de l'installation de nouveaux venus. Plus nombreux, la démarche de ces nouveaux acteurs est moins innovante, et le risque pris dans le développement de l'activité moins élevé. Outre qu'ils s'appuient sur les infrastructures, institutions, réseaux, etc. mis en place par les démarches collectives des pionniers, et sur les projets territoriaux constitués dans la même logique de développement économique, ils profitent également de la valorisation symbolique du territoire opérée par l'ensemble des innovations. Ainsi l'innovation produit-elle un effet boule-de-neige : le développement appelle le développement.

Cependant, la spécialisation dans un domaine - ici, économique, et spécifiquement axé sur les TTT et la viticulture AOC - et la mise en place d'un système innovateur spécifique réduisent la variété de contenu des innovations, voire leur caractère innovant lui-même.

La complémentarité des projets territoriaux et projets économiques inscrits sous le signe d'une norme idéologique, oriente et réduit le contenu des initiatives économiques privées et publiques. La spécialisation et le succès dans une activité tendent de surcroît à exclure les initiatives particulièrement audacieuses, celles n'étant pas soutenues officiellement par les collectivités locales et les projets territoriaux. Le développement local réduit ainsi le champ d'émergence de l'innovation économique à un espace d'innovation « utile », destinée à être diffusée, à produire un changement territorial. Les innovations hors-champ de spécialisation restent en nombre, mais resteront confidentielles. Les petits porteurs de projets comme les porteurs d'innovations pointues ou audacieuses sont exclus des dynamiques de coopération, et d'institutionnalisation, exclus également du contenu des chartes territoriales.

La réduction de la variété des innovations s'étend aux activités personnelles : le développement et la valorisation territoriales produisent une augmentation des prix des logements et des terrains, une réduction de la vacance du logement, la recherche de mains d'œuvre plus qualifiée, un soutien et un contrôle à la fois plus systématique et clairement orienté de la part des municipalités. La place pour les petits porteurs de projets est ainsi amoindrie et l'espace d'émergence de pratiques personnelles est réduit, en particulier pour celles apparaissant dans un contexte de détournement de la précarité.

Ainsi, plus le développement local s'intensifie et le champ de son efficacité s'élargit, plus le contexte d'apparition de l'innovation se précise et se réduit, orienté vers la valorisation d'innovations « utiles », produites dans le cadre restreint de la dynamique de développement économique. Le barycentre du système de l'innovation se déplace ainsi vers le sous-système de l'innovation territoriale. Les innovations sont canalisées par le sens que le territoire se donne à travers un système innovateur conçu comme condition nécessaire et suffisante du développement local.

_ L'augmentation de l'efficacité de ces innovations. La réduction du contexte innovant se conjugue avec une intensification de l'efficacité territoriale de ces innovations. Les innovations nées au sein du champ précis concerné par les processus de spécialisation/valorisation territoriales sont non seulement soutenues, mais attendues, provoquées, institutionnalisées.

Une dynamique d'agrandissement et d'amplification des processus de développement local se conjugue ainsi avec une dynamique de réduction et d'intensification du champ innovateur. Le développement local en s'intensifiant concerne un territoire de plus en plus vaste, des acteurs de plus en plus nombreux, ainsi qu'un nombre croissant d'activités. La dynamique innovatrice concerne quant à elle, au fur et à mesure de la diffusion et de la généralisation des innovations fondatrices, des niches de plus en plus rares

et réduites, et des acteurs moins nombreux, au sein du champ très précis de l'innovation utile. L'émergence d'innovations hors contexte n'en est pas annulée : elles sont cependant confrontées à un système dominant de changement territorial/développement local intégrant une forme d'innovation spécifique, dont elles sont exclues de fait.

La dynamique de développement local oblige à l'énergie, et à l'innovation sans cesse, afin de pérenniser une forme d'exception territoriale, initiée par l'innovation, et dont elle est tributaire. En d'autres termes, les processus d'institutionnalisation/normalisation des innovations créent l'exigence de nouvelles innovations, cependant circonscrites au projet territorial définissant les orientations du développement local. Jusqu'à l'épuisement des ressources innovantes, ce système oblige à la recherche de nouvelles innovations au sein du même espace de spécialisation, dans les niches de non-innovation.

Le système innovateur mis en place réduit ainsi la création ou tout au moins la canalise. Il ne s'agit pas tant d'une opposition entre les initiatives privées, les micro-innovations et les innovations institutionnelles qu'une opposition entre innovations utiles³⁸⁹ et innovations isolées, au sens strict de pratiques inédites.

L'amplification croissante de ces processus conduit à l'achèvement du cycle d'innovation et à la stabilisation du double système de l'innovation et du changement territorial. La mise en œuvre d'un nouveau cycle d'innovation est alors possible sur les bases des nouvelles caractéristiques territoriales produites par les dynamiques précédentes.

L'apparition d'un nouveau cycle d'innovation est susceptible d'être concomitante de la mise en place d'un système de changement territorial fortement déterminé et déterminant : des pratiques permettant de détourner et/ou d'utiliser ces fortes déterminations territoriales peuvent alors émerger, nécessitant ou initiant, pour leur diffusion et leur généralisation, la mise en place d'un véritable système innovant.

La figure de la spirale me semble pouvoir exprimer ces processus complémentaires et contradictoires. L'extension/extensification du développement territorial correspond à une intensification/réduction du processus d'innovation, et cela dans un même mouvement dynamique et opposé.

³⁸⁹ C'est-à-dire part d'un système producteur de développement local et d'innovation.

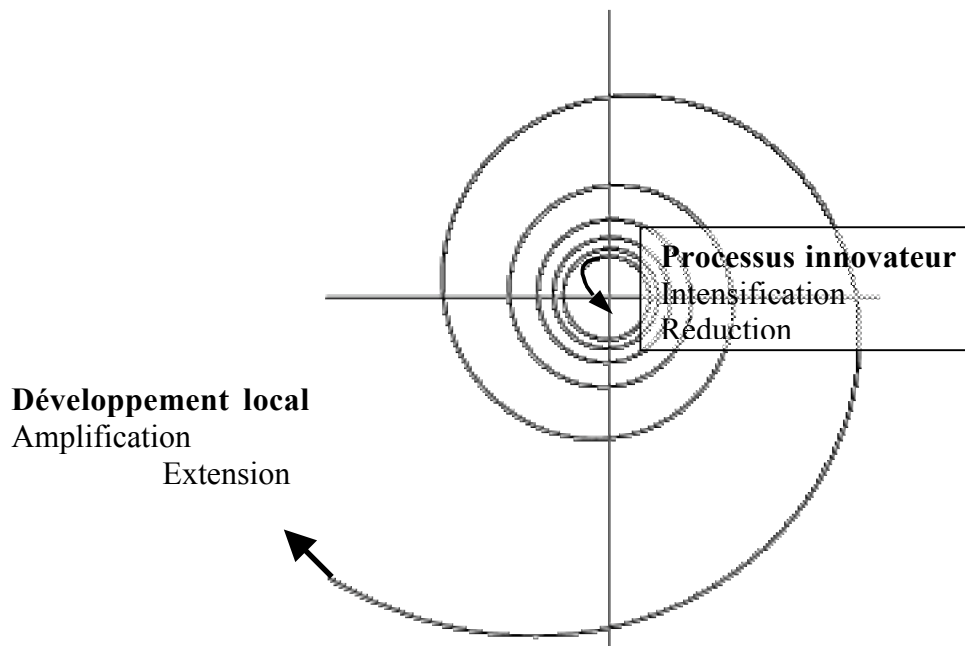


Figure 16 - Le mouvement complexe et opposé de l'innovation et du changement territorial.

Ce type de dynamique pose cependant plusieurs questions quant à la validité de mouvements de développement local inscrits sous le seul signe du développement économique. Nous voudrions en évoquer maintenant les conséquences territoriales, qui dépassent le seul cadre des cantons ruraux périurbains nord-montpelliérains de Claret et St Martin de Londres.

2-3 Les conséquences territoriales de la détermination économique de l'innovation périurbaine.

2-3-1 La difficulté d'expression des dynamiques sociales et culturelles.

La spécification de l'innovation et du changement dans le domaine économique, c'est-à-dire la mobilisation de l'ensemble des ressources individuelles, collectives, civiles et institutionnelles, pour le développement d'un territoire économique, produisent un territoire exclusif, au sens de territoire spécialisé et de territoire excluant.

Il est d'abord à supposer que la « qualité³⁹⁰ » des innovations, toutes dirigées dans la même direction, et étroitement imbriquées entre elles dans le cadre du projet territorial dominant, pâtit de leur élection dans le carré des innovations « utiles ».

Ensuite, la primauté de la dynamique économique et d'un nombre réduit d'activités, comme dans le cas des territoires qui nous concernent, court-

³⁹⁰ C'est-à-dire leur audace, leur originalité, leur force.

circuite les processus de développement économique et d'innovation, ainsi que les processus de développement territorial au sens large.

L'élection, par l'invention de territorialités complémentaires et interdépendantes, d'un nombre réduit d'activités et d'innovations au rang d'éléments territoriaux essentiels réduit la capacité d'un territoire à se produire par ce même biais. Dans le cadre de ces territoires, le territoire économique n'exclut ainsi pas seulement les projets économiques hors projet territorial, mais aussi toute dynamique d'innovation culturelle et sociale, hors du cadre bien compris du folklore et de la production d'images valorisantes pour le territoire.

Ainsi, le développement économique n'est-il pas développement territorial. Il n'assure pas en effet une habitation du territoire, tout comme le renouveau démographique ne correspond pas systématiquement à une revitalisation de la vie locale.

La mise en place d'une vocation territoriale n'est pas la création d'une identité territoriale. Le canton de Claret, pleinement inscrit dans le type de dynamiques qui viennent d'être décrites, est un territoire organisé, économiquement performant, attractif, et fortement valorisé. Son organisation et la dynamique de développement économique le définissent et le différencient nettement des territoires proches de l'agglomération montpelliéraine. Caractérisé principalement par sa vocation viticole et par des projets territoriaux fortement marqués par une opposition à la ville, il est prévenu d'un englobement dans les dynamiques montpelliéraines. Il semble ainsi posséder une identité territoriale : il constitue une catégorie d'espace nettement différencié. Néanmoins, cette identité ne semble être reconnue/reconnaissable que par les personnes extérieures à ce territoire. La prééminence des projets économiques spécifiques, la constitution d'une vitrine territoriale destinée aux consommateurs extérieurs, excluent les initiatives culturelles et sociales d'un processus de diffusion et de généralisation hors de l'agrégation d'innovations isolées. La constitution d'un territoire culturel et social semble ainsi compromise. D'une part, la valorisation des projets culturels et sociaux s'inscrit quasi exclusivement dans le cadre d'une stratégie de développement économique. D'autre part, le territoire s'organise effectivement et institutionnellement autour de l'activité économique comme condition nécessaire et suffisante du développement local.

La difficulté d'émergence de toute initiative culturelle et sociale tend alors à décourager les porteurs de projets, qui, dans le choix de leur installation, vont choisir un territoire plus propice : territoires centre-urbains ou de banlieue, territoires ruraux en déprise, situés « plus loin ». Certains se voient obligés de quitter ces territoires : le cas de l'association GEO-Logis a été évoqué longuement. Son projet se heurtant à des difficultés nettes, liées d'une part à la prééminence des activités de production agricole, d'autre part à son caractère proprement innovant au regard du contenu des projets territoriaux développés par la Communauté des Communes de l'Hortus, l'association quitte la commune de Valflaunès pour investir celle

de Villeneuve, ancienne manufacture royale située à proximité de Clermont-l'Hérault, dans la plaine de l'Hérault.

De façon générale, au sein du canton de Claret, la marge au développement et à l'interaction des innovations culturelles et sociales est réduite. Leur exclusion des dynamiques dominantes du territoire se renforce avec l'amplification du développement économique : la valorisation territoriale opère un processus de sélection accru parmi les projets viables et les acteurs. L'augmentation du prix des terrains et logements est rédhitoire en tout premier lieu.

2-3-2 Des processus de sélection et d'homogénéisation sociales.

L'habitation des territoires, au sens de Jean-Paul Ferrier, est-elle menacée pour autant ? La vocation nouvelle de ces territoires ne semble pas devoir exclure les dynamiques de l'innovation non-localisée, fortement active et agissante dans ces territoires.

L'insertion des territoires périurbains dans les dynamiques des territoires métropolisés garantit le foisonnement et la diversité d'innovations non-localisées, innovations éminemment urbaines, marquées d'individualisme et de mobilité, émergeant indifféremment dans le cadre de activités personnelles, économiques et territoriales. Elles concourent à accroître l'insertion des territoires périurbains dans les dynamiques de la nouvelle urbanité.

L'ambivalence fondatrice semble ainsi être reconduite par les processus de l'innovation et du changement tels qu'ils apparaissent ici, spécialisant et homogénéisant les territoires dans un même mouvement.

Les territoires subissent une double détermination : ils émergent à la fois comme des nouveaux territoires ruraux performants, et comme des nouveaux territoires urbains. Cette double détermination produit une augmentation des prix des loyers et des terrains, et une raréfaction des logements vacants, dûes à la fois au succès économique déjà évoqué, et à l'élection des territoires comme nouvelles destinations résidentielles pour des urbains multi-territorialisés.

Un processus de sélection sociale se met ainsi en place, qui montre les limites de ce double mouvement, tout autant que l'imbrication des dynamiques localisées et non-localisées. Plus précisément, la gestion de la précarité par l'innovation au sein d'un territoire périurbain est compromise par la valorisation de celui-ci : la vacance du logement se réduit, la valeur des logements, des terrains s'accroît, etc. La valorisation territoriale produit ainsi l'exclusion territoriale des précaires - dans le cadre d'une action localisée ou non - à contrario des entrepreneurs, touristes, et résidents riches ou aisés. Ces derniers sont les porteurs inconditionnels de l'innovation.

Un processus d'invasion/éviction s'opère alors. Il correspond à un processus d'homogénéisation de la composition culturelle et sociale locale. Les individus précaires ont cependant un rôle particulièrement crucial dans la création d'une dynamique culturelle et sociale, en ce que leurs pratiques offrent une alternative au système d'innovation lui-même, ne pouvant s'appuyer sur l'institution, ni prétendre à une valorisation économique importante.

3 La production de territoires périurbains différenciés

Ces conclusions sont à même d'éclairer la production de territoires périurbains différenciés au nord de Montpellier. Le système est à nuancer au gré des situations locales. Les dynamiques productrices de changement varient en effet selon les territoires.

3-1 Des dynamiques communes.

L'ensemble des communes présentent d'abord des caractères communs, correspondant aux traits qui viennent d'être décrits.

Dans chaque commune opèrent des dynamiques innovantes, dans les domaines personnel, économique et territorial. Ces innovations tirent parti des caractéristiques proprement périurbaines des territoires : elles utilisent la mobilité spatiale comme instrument privilégié de la gestion entre territoire local/rural et territoires urbains/métropolitains.

Les innovations économiques guident la dynamique innovatrice et territoriale. Elles sont marquées par une conformation à l'idéologie du développement local, qui tend à spécialiser les projets dans le développement d'activités TTT, précédemment évoquées. Les projets-innovations territoriaux, portés en grande partie par les collectivités locales, relayent cette idéologie, et accentuent la spécialisation économique des activités, par une aide directe et indirecte à la diffusion et au développement. Cependant, la diversité des innovations n'en est pas moins réelle, les normes étant réévaluées à l'aune des projets personnels des acteurs.

Les innovations personnelles sont marquées d'individualisme et de modernité : elles sont le signe et l'une des voies privilégiées de l'insertion des territoires périurbains au sein des dynamiques de la nouvelle urbanité.

Dynamiques personnelles et territoriales œuvrent ensemble au sein de l'innovation économique. Les innovations organisationnelles et institutionnelles conduisent conjointement à une prise d'autonomie au sein des structures de production et de commercialisation, et à une coopération inter-acteurs se finalisant dans l'institution. L'institution intervient davantage comme un support que comme un frein aux dynamiques individuelles des acteurs.

La prévalence de l'activité économique est nette dans les processus du changement territorial. Ainsi, nombre des projets culturels ou sociaux sont étroitement liés à une valorisation économique : le contenu tend alors à

rester exclusivement folklorique. La pérennisation de l'innovation en dehors des chemins balisés de l'institution tend aussi à être ardue, tout autant que la mise en place d'innovations particulièrement pointues.

Celles-ci sont ainsi éphémères et changeantes : elles sont pourtant partie prenante des dynamiques territoriales. L'ensemble des innovations personnelles semblent de la même façon marquer le territoire de leur diversité et leur multiplicité. Elles ne produisent cependant pas de système de changement territorial aussi intégré que les innovations économiques : leur diffusion se fait par agrégation des initiatives individuelles, selon les voies classiques du contact, de l'imitation, etc.

Les éléments et relations significatifs des systèmes de l'innovation et du changement territorial diffèrent cependant, produisant des dynamiques territoriales différenciées.

3-2 Dynamiques et territoires différenciés.

Des dynamiques territoriales divergentes opposent cependant les cantons de Claret et de St Martin de Londres. La distinction administrative s'accompagne donc d'une distinction territoriale.

Il n'y a pas à St Martin de Londres de mise en place d'un système économique local guidant l'ensemble des autres dynamiques, comme dans le canton de Claret³⁹¹. Dans ce canton, historiquement spécialisé dans le vin, la dynamique de l'innovation s'est spécialisée très vite dans la valorisation de l'activité viticole. Celle-ci est soutenue par les institutions et les projets territoriaux, ainsi que par une profusion d'innovations individuelles dirigées dans le même sens. La forte dépendance des innovations organisationnelles et institutionnelles permet la mise en place d'un système d'initiation et de soutien à l'innovation, qu'amplifient les projets-innovations territoriaux. Ainsi, le barycentre du système d'innovation et du changement territorial tend-il à se déplacer vers le couple économique-territorial, limitant l'action des innovations personnelles. Il tend aussi à privilégier les dynamiques collectives et d'institutionnalisation, écartant des processus du changement territorial les innovations non conformes à l'orientation prise et indiquée par le territoire.

A St Martin de Londres, le renouveau démographique contribue à prolonger une pluriactivité historique. Les activités économiques développées sont diverses : les innovations économiques ne concourent pas à l'élection d'une monoactivité pour le territoire, conçue comme motrice pour l'ensemble des activités locales. L'absence d'activité dominante pour le territoire réduit la pression des normes et des pouvoirs en amont et en aval de l'innovation. Ainsi, bien que révélant une conformation assez nette à l'idéologie du développement local, les innovations économiques conservent une diversité importante, et permettent l'expression des projets personnels des acteurs.

³⁹¹ Exceptée la commune de Ferrières-les-Verreries, typique des territoires de la garrigue, et que l'on associera préférentiellement au canton de St Martin de Londres pour cette analyse.

Comme le montrent les schémas présentés page suivante³⁹², les processus de l'innovation en œuvre dans le canton de St Martin de Londres ne révèlent pas une forte interdépendance individuel-collectif, institutionnel-organisationnel, et économique-territorial, constituant la trame forte d'une dynamique productrice de développement territorial. A contrario, le canton de Claret montre clairement l'étroite imbrication des dynamiques innovantes.

Dans le canton de Claret, la mise en place de ce système fortement interdépendant semble toutefois exclure l'innovation dans le cadre de l'activité personnelle, ou tout au moins sa participation aux dynamiques de production territoriale. L'innovation personnelle a une marge réduite, la dimension économique incarnée dans l'activité viticole guidant projets des acteurs et des collectivités territoriales.

Les innovations identifiées semblent rester concentrées dans le cadre du développement de l'activité viticole. Celles qui sont transformées par les processus d'institutionnalisation concernent rarement des activités non liées à la vigne, ou exclues du projet territorial cantonal. Il semble que la dynamique innovatrice forte empêche, de par sa force motrice pour le territoire, l'émergence et la diffusion d'innovations d'une nature inédite.

A St Martin de Londres, les activités personnelles constituent une part importante de l'action territoriale. Les innovations émergeant dans ce cadre, pratiques quotidiennes des acteurs dans leur territoire, tendent ainsi à être sur-représentées dans ces communes. Il semble que l'absence d'activité de prédilection c'est-à-dire la faible détermination économique, et la faible intégration des dynamiques de l'innovation économique et territoriale, via la production d'institutions, permettent l'émergence d'innovations nombreuses et diverses.

Ainsi, les innovations résidentielles sont-elles particulièrement actives dans ce canton : les terres ne constituent pas un enjeu de la même manière que dans le canton de Claret, où l'activité viticole oriente la gestion du foncier. La vacance du logement est ainsi plus importante. Parce qu'ils ne sont pas tenus par des propriétaires terriens peu nombreux et puissants, souvent élus municipaux, les terrains et logements sont engagés dans des processus de valorisation foncière exclusivement liés à la proximité de l'agglomération montpelliéraine.

A l'inverse des communes du canton de Claret, où les nouveaux arrivants tendent à habiter dans des lotissements et à pratiquer une mobilité pendulaire classique, les communes du canton de St Martin de Londres accueillent de nouveaux venus de façon plus aléatoire et plus libre.

³⁹² Schémas résultant de l'adaptation du système précédemment modélisé aux dynamiques territoriales de chacun des cantons étudiés

Figure 17 - Les dynamiques productrices de changement dans le canton de St-Martin de Londres.

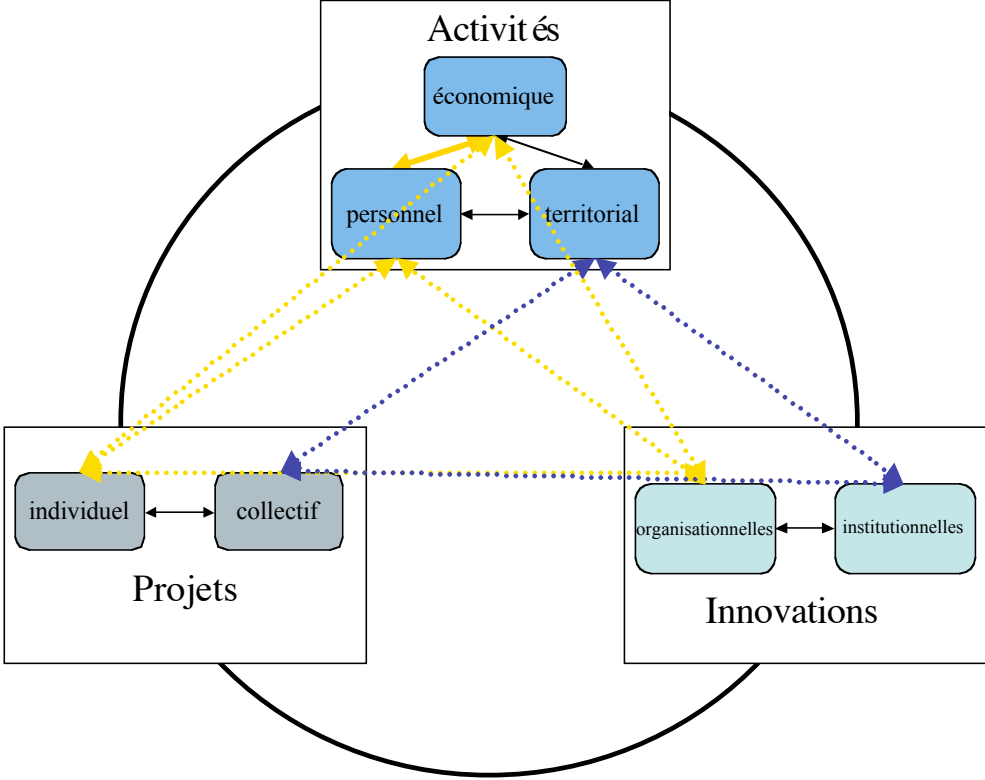
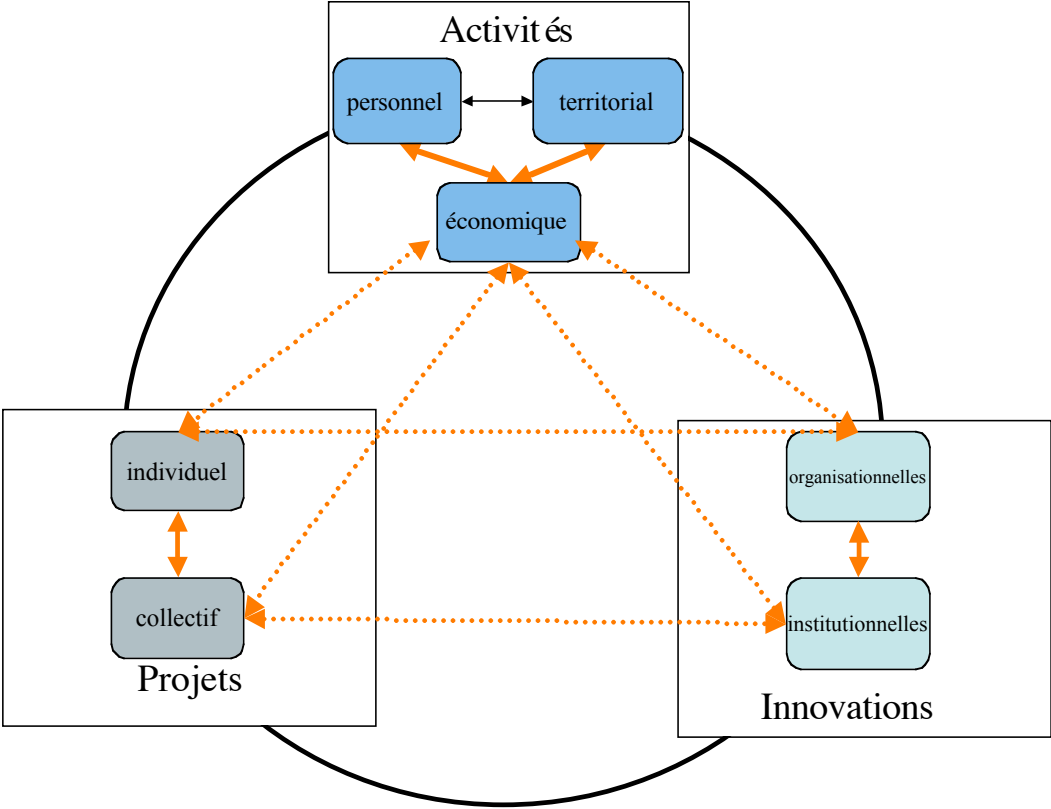


Figure 18 - Les dynamiques productrices de changement dans le canton de Claret.



Ceux-ci constituent ainsi une société plus diverse, où les multi-territorialisés occupent une place importante. De la même manière, l'investissement politique des citoyens semble plus aisé dans le cadre flexible de ces territoires non-spécialisés.

Ainsi, le barycentre du système est-il déplacé vers le couple personnel-territorial. La plus faible détermination du système ainsi que sa plus grande flexibilité favorise la production d'innovations et l'expression de la liberté des acteurs, tout en limitant les possibilités d'un développement économique important.

La mise en place de projets territoriaux institutionnels révèle de la même façon des stratégies institutionnelles et territoriales différentes. Les deux cantons partagent en outre le projet de constitution d'un Pays Pic St Loup-Haute Vallée de l'Hérault : ce projet n'est cependant pas intégré de la même façon dans le système de l'innovation et du changement local.

L'ensemble des projets territoriaux concernant les communes du canton de Claret visent au développement économique des territoires, basé sur le soutien de l'activité viticole comme activité motrice de l'ensemble des activités locales. L'action du maire de Claret, ex-Président du Conseil Général, contribue à accroître la validation de ces projets territoriaux par les instances départementales et régionales, ainsi qu'à focaliser l'attention sur ces territoires.

Ceux concernant les communes du canton de St Martin, et en particulier celles du Pays de Buèges tendent à valoriser des initiatives isolées inscrites dans le champ vaste des TTT, conformément aux directives du programme européen « Leader + » auquel elles participent³⁹³.

Le tableau présenté page suivante s'efforce de lister et de mettre en parallèle les dynamiques territoriales évoquées pour chacun des cantons.

³⁹³ Notons que le développement du canton de Claret l'exclut du périmètre Leader + auquel il est encore éligible via son projet commun avec le canton de St Martin de Londres.

	CLARET	SAINT-MARTIN DE LONDRES
Dynamiques innovatrices motrices	Activités économiques motrices Importance des projets collectifs Complémentarité innovations organisationnelles/institutionnelles Forte dynamique institutionnelle	Activités économiques motrices Prédominance des projets individuels Rareté des projets collectifs. Innovations organisationnelles
Activités économiques	Viticulture dominante guidant les activités, les innovations, et les projets territoriaux. Homogénéité des activités spécialisées dans les TTT autour de la viticulture	Pluriactivité re-naissante Pas d'activité dominante Activités diverses dans le TTT
Activités territoriales	Grand nombre de projets-innovations institutionnels : C.C., Chemin des Verriers, Pays, etc. Contenu marqué par une conformation aux normes, axé sur la valorisation des TTT comme voie de diversification et de soutien à la viticulture. Exclusion des activités n'entrant pas dans l'orientation territoriale - et la ligne politique - fortement déterminée	Projets-innovations institutionnels : C.C., GAL Leader +, Pays Contenu en cours de constitution, sur la base d'une valorisation TTT très large.
Activités personnelles	Peu d'innovations personnelles Multi-territorialisés dominés par migrants pendulaires et acteurs économiques locaux (viticulteurs)	Variété et multiplicité des innovations personnelles Pratiques urbaines et multiterritorialisées Possibilité d'une innovation à la marge de l'institution, à la marge de la société.
Type de changement territorial	Spécialisation économique motrice Processus de développement économique guidant et soutenant les processus d'innovation : complémentarités projet collectif /individuel, activité économique/territoriale, innovations organisationnel/institutionnel. Forte intégration économique/territorial Développement à base économique, tendant à normer les innovations, et à réduire le système du changement territorial. Initiatives personnelles en situation d'isolement. Mise en minorité de la dimension culturelle et sociale du territoire.	Action d'une multiplicité d'initiatives sans projet commun participant à spécifier et revitaliser le territoire. Diffusion par agrégation des différentes innovations personnelles et économiques. Prédominance des projets individuels et organisationnels. Forte intégration personnel/économique. Dynamiques de changement territorial tendant à valoriser la diversité de l'innovation, et l'expression des projets personnels des acteurs.
Type de territoires	Territoire local spécialisé au sein des territoires métropolisés Territoires fortement définis et différenciés par leur activité économique.	Territoire local spécifique au sein des territoires métropolisés. Territoires d'expression de la nouvelle urbanité. Habitation nouvelle des territoires

Le canton de Claret émerge comme un canton périurbain de premier plan. Il participe pleinement des dynamiques économiques régionales, nationales, et européennes. L'activité viticole, soutenue activement par les collectivités territoriales, y est étroitement liée à une valorisation des produits du terroir et du tourisme, domaine dans lesquels s'effectuent de façon privilégiée les innovations. Ce canton parvient à se définir comme territoire local spécialisé inséré dans les dynamiques urbaines et métropolitaines, et à échapper à une position de totale dépendance vis-à-vis de la ville et de ses consommateurs. Son développement, basé sur l'activité viticole, permet une différenciation/définition territoriale fondée paradoxalement sur une utilisation/valorisation des ressources urbaines proches.

Cette forte définition territoriale sous le signe de l'économique tend à exclure les innovations personnelles et la mise en place de dynamiques culturelles et sociales locales. Elle tend aussi à réduire l'expression d'une habitation des territoires fondée sur la multi-territorialisation.

Le canton de St Martin de Londres semble moins déterminé, plus ouvert à l'apparition d'innovations dans les domaines les plus divers. Il est aussi nettement moins solide économiquement que le canton de Claret. Sa dépendance vis-à-vis des dynamiques de l'agglomération montpelliéraine s'avère plus importante. Cependant, cette dépendance n'est pas pour autant le signe d'une dynamique de type centre-périphérie : la non-spécialisation du territoire offre une place pour l'innovation personnelle des acteurs, alors qu'émergent des pratiques participant d'une urbanité nouvelle. La diversité et le foisonnement des innovations personnelles marquent et amplifient l'insertion des territoires dans les dynamiques des métropoles. Ils participent pleinement du mouvement de la société moderne, individualiste et mobile, habitante des territoires archipélagiques de la nouvelle urbanité.

La différence d'organisation de ces deux cantons et celle des systèmes de l'innovation et du changement territorial sont certes à relier directement avec les ressources du territoire lui-même, mais également avec les modalités-mêmes de leur gestion et de leur valorisation. Localement, dans chaque commune, les deux modèles présentés ici connaissent des distorsions et des adaptations. L'un des critères essentiels de différenciation est la composition des conseils municipaux.

La forte représentation de nouveaux résidents dans la municipalité de Lauret (canton de Claret) tend ainsi à infléchir le caractère fortement déterminant de l'activité viticole dans la dynamique locale. Elle laisse un espace d'expression pour des dynamiques personnelles ou pour des activités économiques non directement liées au territoire local : une entreprise de création de sites Internet est ainsi localisée dans cette commune, ainsi qu'une association spécialisée dans l'organisation de spectacles musicaux attirant des spectateurs dans l'ensemble du département, etc. La commune se distingue ainsi nettement des autres municipalités du canton, détenues par des propriétaires terriens.

Le rôle déterminant de la composition du pouvoir local n'apparaît pas de façon marquante dans les communes du canton de St Martin de Londres : la gestion foncière de ces territoires de garrigue difficiles à mettre en valeur constitue un enjeu de moindre importance et en cela n'oppose pas de façon nette anciens et nouveaux résidents sous l'étiquette producteurs locaux/simples habitants.

Les différences entre les deux cantons peuvent aussi être interprétées comme l'expression de deux moments dans le système innovations/changement territorial. Les processus relèvent des mêmes dynamiques, mais à des stades différents d'intégration. Dans le canton de St Martin de Londres, des démarches économiques collectives sont susceptibles d'apparaître en regard des nombreuses innovations individuelles organisationnelles. Celles-ci présideraient à la mise en place d'un système d'innovation dominée par l'imbrication plus étroite des dynamiques territoriales et économiques, comme il est possible de l'observer dans le canton de Claret.

La question peut être posée des conséquences territoriales d'une coopération active de ces deux cantons dans le cadre du projet de Pays. La volonté de faire exister un territoire de projet, face à la menace montpelliéraine proche, tendra-t-elle à uniformiser les dynamiques territoriales dans un projet fédérateur ?

conclusion générale

Les territoires périurbains de la garrigue nord-montpelliéraine sont porteurs d'innovation. Des dynamiques nombreuses et diverses d'innovation émergent de l'organisation spécifique de ces territoires, et y co-agissent. Dynamiques de l'innovation personnelle, économique, et territoriale participent ainsi à caractériser les territoires périurbains, et à les spécifier.

Ces processus n'ont rien d'anecdotique : l'innovation personnelle concerne de près ou de loin le tiers des résidents périurbains, au titre de leurs pratiques multi-territorialisées du territoire. Les processus de l'innovation économique, pour leur part, tendent à guider l'ensemble de la dynamique économique locale. L'innovation territoriale, qui vise explicitement la production de territoires, est plus limitée quantitativement. Elle joue cependant un rôle crucial dans les processus du changement territorial.

Le nombre effectif d'innovations décroît de l'activité personnelle à l'activité territoriale. Cependant, leur efficacité, c'est-à-dire leur capacité à être diffusées, adoptées, ainsi qu'à générer des dynamiques territoriales, s'accroît. Ainsi, l'ampleur du mouvement d'innovation s'évalue certes par le nombre des innovations émergentes, mais aussi et surtout par l'évaluation de leur efficacité territoriale.

Les territoires périurbains nord-montpelliérains qui intéressent cette étude sont sans doute particulièrement innovants. Montpellier est une ville spécifiquement attractive au sein de la vaste région urbaine qui s'étend de Perpignan à Nice. Ville tertiaire et universitaire, elle accueille en nombre des populations jeunes et qualifiées, des cadres, des étudiants, mais aussi des étrangers, des migrants, des « déplacés ». Elle est aussi attractive au titre de ville du Sud au climat favorable. En conséquence, l'attractivité périurbaine tend à être accentuée par l'attractivité montpelliéraine et méditerranéenne. Le caractère mobile et instable de la société périurbaine tend, quant à lui, à être accru par la mobilité spécifique de ces nouvelles populations qui investissent aussi les territoires périurbains nord-montpelliérains. Les processus identifiés pour ces territoires n'en sont pas pour autant invalidés au titre leur caractère par trop particulier.

Le type d'analyse proposé ici semble pouvoir être appliqué à l'ensemble des territoires ruraux périurbains français, ou plus exactement, à l'ensemble des territoires métropolisés à faible densité. Cette recherche s'est avérée mettre en évidence la capacité de ces territoires à témoigner de la modification du rapport de leurs acteurs à l'espace et au temps, et des recompositions territoriales opérées par la généralisation de la mobilité comme nouvelle norme spatio-temporelle. Dans ces territoires émergent des nouvelles formes d'urbanité comme des nouvelles formes de ruralité, inscrites sous le signe de la valorisation conjointe de l'individu et du territoire.

De la même façon, cette approche des dynamiques territoriales périurbaines semble pouvoir participer de la mise en place d'un système explicatif des relations innovations/territoires et innovations/changement territorial.

L'organisation des territoires périurbains, territoires ruraux périphériques aux agglomérations ou territoires métropolisés à faible densité, est empreinte d'ambivalence et de complexité. L'implication de logiques territoriales opposées et multiscalaires au sein des localités périurbaines compose un système marqué d'incertitude qui permet et exige la production d'innovations spécifiques.

L'innovation périurbaine s'opère ainsi selon deux types de dynamiques. Elle révèle d'abord un caractère éminemment urbain ou non-localisé : marquée d'un caractère instable, flexible, éphémère, elle est le signe et la voie de l'insertion des territoires périurbains dans les dynamiques des nouveaux territoires urbains. Elle s'internalise aussi spécifiquement au sein des territoires locaux : localisée, elle met en valeur l'ambivalence de l'organisation périurbaine.

L'innovation guide les processus du changement territorial selon plusieurs dynamiques conjointes. Le changement s'opère en premier lieu selon une dynamique *bottom-up* d'agrégation des innovations, qui caractérise plutôt l'innovation personnelle et non-localisée. Une autre dynamique opère à l'inverse par l'imposition du changement : elle caractérise l'innovation territoriale et localisée, et de façon spécifique l'innovation territoriale de type institutionnel.

La mise en place d'un véritable système d'innovation et de changement territorial s'opère via les dynamiques de l'innovation économique. Ce système met en valeur la complémentarité des innovations organisationnelles et institutionnelles, celle des projets individuels et collectifs, et implique activités personnelles et territoriales. Le pouvoir des acteurs ne produit à lui seul ni le changement ni l'innovation ; l'imposition d'une orientation territoriale via les institutions non plus. L'imbrication des activités et la complémentarité des types de projets et des types d'innovations permettent l'émergence d'un système de changement territorial qui se construit dans un aller-retour entre individuel et collectif, organisationnel et institutionnel, économique, personnel et territorial.

Chacun des cantons périurbains valorise cependant ce système innovation/changement territorial de façon différenciée. Ainsi, le canton de St-Martin de Londres privilégie-t-il l'expression des dynamiques personnelles des acteurs, et s'inscrit de façon spécifique dans la dynamique des nouveaux territoires urbains. Le canton de Claret est caractérisé par une prééminence des innovations localisées, et une forte domination du système par les dynamiques de l'innovation économique. Il constitue ainsi un territoire local spécifique, qui tire avantage de son ambivalence pour la mise en place d'une économie locale dynamique. L'exemple de ce canton permet d'émettre des hypothèses sur le devenir de l'innovation dans un contexte de développement local.

Le changement territorial opéré par le système d'innovation produit des mouvements contradictoires, qui tendent à réduire l'innovation en la

spécialisant. La figure de la spirale évoquée dans le chapitre 12 exprime ce mouvement dynamique et opposé de l'extension/extensification du développement territorial correspondant à l'intensification/réduction du processus d'innovation. Des cycles d'innovation semblent ainsi pouvoir se succéder dans les territoires et rythmer leur changement.

La caractérisation d'un système innovation/changement territorial permet de réévaluer l'hypothèse d'une prévalence des projets collectifs, telle qu'elle était avancée dans le chapitre 3. Le rôle du projet collectif est certes crucial dans les processus d'amplification et de pérennisation de l'innovation. Cependant, la diversité et la multiplicité des projets individuels préservent et garantissent l'inventivité et l'audace des pratiques. Leur rôle est ainsi tout aussi décisif dans les processus d'innovation que celui des projets collectifs.

De la même façon, dynamiques de l'innovation organisationnelle et institutionnelle se complètent. Le rôle de l'institution est crucial dans les processus de pérennisation et d'amplification de l'innovation organisationnelle, mais également dans les processus d'orientation de la nature des innovations engagées.

Elle est aussi fortement marquée par un ensemble de normes idéologiques, économiques, politiques, sociales, qui tendent à l'écartier d'une action véritablement localisée, prenant appui sur la spécificité des territoires. La question du rôle incitatif des pouvoirs publics dans les processus d'innovation, et celle de la possible prévisibilité de l'innovation se posent ainsi avec acuité.

L'identification et l'analyse des processus de l'innovation et du changement territorial sont en effet à même de participer à une démarche qui vise à mieux orienter l'action institutionnelle et l'aménagement, voire l'adaptation des institutions aux dynamiques territoriales.

Dans les territoires périurbains de cette étude, l'institution joue un rôle incitatif et coercitif accru. La multiplicité et la diversité des innovations émergeant dans le cadre de l'activité personnelle ne sont pas valorisées par l'institution. Elles n'en sont pas moins spécifiques des dynamiques territoriales périurbaines. De la même manière, une partie non négligeable de l'innovation organisationnelle économique émerge dans le cadre de projets isolés et confidentiels. Ne participant pas aux dynamiques dites TTT, ou marginalisés en leur sein, ils sont exclus du mouvement de soutien et d'amplification de l'innovation par l'institution. Enfin, la plupart des innovations territoriales organisationnelles rencontrent des obstacles importants dans leur mise en œuvre et dans leur diffusion : elles n'en sont pas moins nombreuses et actives, témoignant de la volonté des acteurs locaux de participer conjointement de la construction de leur territoire et d'un mouvement éminemment moderne d'auto-production de la société par elle-même.

Outre le fait qu'elles participent à créer un territoire économique normé, les dynamiques institutionnelles, dans l'un et l'autre des cantons, contribuent à l'exclusion des dynamiques d'innovation culturelle et sociale.

La production territoriale est ainsi partielle. Elle ne participe pas à la constitution d'une identité périurbaine s'opérant sur la base de l'ensemble des innovations et pratiques qui y co-agissent.

Ces territoires à quatre dimensions (localisée/non-localisée, rurale/urbaine) produisent ainsi une société à deux voire quatre vitesses. D'un côté des pratiques diverses, multiformes, pratiques d'une nouvelle urbanité mais aussi d'une économie informelle dans un contexte de réinvention de la précarité, définissent un territoire social et culturel riche d'innovations. D'un autre côté, des pratiques imposées par une norme au développement local, spécialisent le territoire dans un développement économique réducteur.

Parallèlement, les acteurs de l'économie locale soutenue par l'institution et les résidents aisés acteurs d'une territorialité néo-urbaine, tirent parti des territoires périurbains. Les acteurs économiques marginalisés, et les résidents en situation de précarité peinent quant à eux à participer de leurs dynamiques, bien qu'ils soient porteurs d'une innovation particulièrement riche.

Ainsi, les dynamiques territoriales sont loin de produire un développement local défini comme un « véritable travail de la société sur elle-même, à partir duquel les collectivités locales ont tenté d'impulser des pratiques économiques répondant à des identités culturelles et à des besoins sociaux particuliers³⁹⁴ ». Les éléments pour la mise en place d'une telle dynamique sont cependant largement représentés et actifs en ces territoires, qui sont à même de se constituer en véritables *territoires-sujets*³⁹⁵.

La définition établie pour le sujet-acteur peut être ici transposée et appliquée au territoire avec profit. Ainsi, les territoires-sujets « agissent non pas conformément à la place qu'ils occupent dans l'organisation [territoriale] mais modifient l'environnement matériel et surtout social dans lequel ils sont placés en transformant la division du travail, les modes de décision, les orientations culturelles³⁹⁶ ». Ils construisent leur identité « contre ce qui leur fait obstacle, mais n'opposent pas seulement une culture irréductible à une économie mondiale³⁹⁷ ». Ils composent leur action avec des valeurs différentes, qui sont à la fois « ressources idéologiques, modalités d'intégration et de contrôle, appels à une subjectivité non sociale bien que socialement définie³⁹⁸ », valeurs guidées par un impératif : celui de se constituer en territoires « autonomes et libres, acteurs de leur devenir³⁹⁹ ».

³⁹⁴ ALPHANDÉRY P., BITOUN P. & DUPONT Y. - *Champs (les) du départ. Une France rurale sans paysans*. - Paris : La Découverte, 1989, Coll. « Cahiers Libres », 254 p.

³⁹⁵ Terme où *sujet* doit être entendu dans le sens d'Alain Touraine, tel qu'utilisé dans le chapitre 2 pour la caractérisation des acteurs innovateurs.

³⁹⁶ TOURAINÉ A. - *Critique de la modernité*. - *Op.cit.*, p. 243.

³⁹⁷ DUBET F. - *Sociologie de l'expérience*. - *Op.cit.*, p. 222.

³⁹⁸ *Ibid.*, p. 254. Définition qui nous rappelle ici la définition du territoire présentée par G.

Di Méo.

³⁹⁹ TOURAINÉ A. - *Op.cit.*, p. 245.

Les institutions sont dès lors confrontées à un ensemble de questions cruciales. Comment participer à amplifier et à valoriser les innovations « non-officielles » du territoire ? Comment concilier les dynamiques contradictoires et complémentaires de l'innovation périurbaine pour le développement de ces territoires ? Comment intégrer l'ensemble de la société périurbaine innovante pour la constitution d'un territoire-sujet ?

Les directives nationales, via les récentes lois LOADDT de 1999 et SRU de 2000, privilégient nettement une dynamique de projet et la mise en place de territoires souples, adaptés à la réalité territoriale. Toutes deux accordent au débat public et à la concertation une place essentielle dans la gestion des territoires. Elles tendent ainsi à valoriser la prise en compte de l'ensemble des dynamiques d'acteurs. Les directives européennes, via les différents programmes *Leader* notamment, vont dans le même sens. Sur le terrain cependant, ces directives semblent rester à l'état de projets d'intention.

Ni territoires résidentiels, ni territoires ruraux, les territoires périurbains possèdent pourtant les ressources nécessaires pour émerger comme des territoires-sujets. Le développement durable de ces territoires est à rechercher dans une écoute institutionnelle des innovations individuelles et collectives de l'ensemble des acteurs locaux. Il s'agit bien de parvenir à équilibrer le système de l'innovation périurbaine, par la valorisation réciproque des activités personnelles, économiques, territoriales, et l'émulation bi-latérale des projets individuels et collectifs, et des innovations organisationnelles et institutionnelles.

bibliographie

1. ADELL Germain. - *Territoires (les) périurbains dans les pays de l'Europe de l'Ouest : savoirs et représentations, Espagne, Portugal, Grande-Bretagne, Allemagne, Pays-Bas.* - Paris : ISU, 1997, 209 p.
2. Agricultures périurbaines (les). - *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, n°2, 1994, 226 p.
3. ALPHANDÉRY Pierre, BITOUN Pierre & DUPONT Yves (dir.). - Ruralités. Les campagnes entre terroirs et mondialisation. - in *Problèmes politiques et sociaux*, juillet 2000, n° 842, La Documentation Française, 80 p.
4. ALPHANDÉRY Pierre, BITOUN Pierre & DUPONT Yves. - *Champs (les) du départ. Une France rurale sans paysans.* - Paris : La Découverte, 1989, Coll. « Cahiers Libres », 254 p.
5. ALTER Norbert. - *Innovation (l') ordinaire.* - Paris : P.U.F., 2000, 278 p.
6. AQUACHAR-CHARPENTIER Marya. - *Le péri-urbain. Note de synthèse et bibliographie.* - Paris : Centre de Documentation de l'Urbanisme, Ministère de l'Équipement, du Logement des Transports et du Tourisme, mai 1997.
7. AQUACHAR-CHARPENTIER Marya. - *Périurbanisation, enjeux fonciers, planification urbaine ; une réactualisation des approches. L'exemple de l'agglomération toulousaine.* - Toulouse, septembre 1992, 110 p.
8. ARCI. - *Sujet-acteur et transformations sociales.* - Actes du Colloque de l'Association de Recherche Coopérative Internationale (ARCI), 25-28 mai 1994, Perpignan. - Perpignan : Presses Universitaires de Perpignan, 1995, 299 p.
9. ARCI. - *Les Hommes, leurs espaces et leurs aspirations : hommage à P.H. Chombart de Lauwe.* - Paris : L'Harmattan, 1994, 479 p.
10. ARCI. - *Identité, culture et changement social.* - Actes du troisième Colloque de l'ARCI. Paris : L'Harmattan, 1991, 267 p.
11. ARCI. - *Culture-action des groupes dominés : rapports à l'espace et développement local.* - Paris : L'Harmattan, 1988, 316 p.
12. ASCHER François. - Une nouvelle révolution urbaine ? in Collectif. - *La métropolisation. Croissance, Diversité, Fractures.* - Paris : Anthropos, 1998, 190 p.
13. ASCHER François. - *Métapolis ou l'avenir des villes.* - Paris : Ed. Odile Jacob, 1995, 345 p.
14. AUGÉ Marc. - *Non-lieux : introduction à une anthropologie de la surmodernité.* - Paris : La Librairie du Siècle, 1992, 149 p.

15. AURIAC Franck et BRUNET Roger. - *Espaces, jeux et enjeux*. - Paris : Fayard, 1986, 343 p.
16. AYDALOT Philippe. - *Milieus innovateurs en Europe*. - Paris : Editions du GREMI, 1986, 361 p.
17. BAGES Robert & GRANIE Anne-Marie (dir.). - *Comment les ruraux vivent-ils et construisent-ils leurs territoires aujourd'hui ?*. - Actes de la journée régionale de l'ARF, 18 juin 1997, Université de Toulouse le Mirail, 1998, 316 p.
18. BALANDIER Georges. - *Le dédale*. - Paris : Fayard, 1993, 236 p.
19. BARNETT Homer Garner. - *Innovation : the basis of cultural change*. - New-York : Mac Graw-Hill, 1953, 462 p.
20. BASSAND Michel. - *Innovation et changement social : actions culturelles pour un développement local*. - Lausanne : Presses polytechniques romandes, 1986, 136 p.
21. BAUER Gérard et ROUX Jean-Michel. - *La rurbanisation ou la ville éparpillée*. - Paris : Le Seuil, 1977, 189 p.
22. BAUBION-BROYE Alain. - *Le projet personnel et l'innovation sociale*. - Toulouse : Ed. du C.N.R.S., 1987, 272 p.
23. BECATTINI Giacomo. - Le district industriel : milieu créatif, in *Espaces et sociétés*, 1991, n° 66-37.
24. BENKO Georges et LIPIETZ Alain. - *Les régions qui gagnent*. - Paris : PUF, 1992, 424 p.
25. Centre de Sociologie de l'Innovation. - *Ces réseaux que la raison ignore*. - Paris : L'Harmattan, 1992, 246 p.
26. BENOIT Jean-Marc, BENOIT Philippe et PUCCI Daniel. - *La France à 20 minutes la révolution de la proximité*. - Paris : Belin, 2002, 276 p.
27. BENOIT-GUILBOT Odile. - Avant-propos au Sociologie du Travail, n°2, 1983.
28. BERGER Martine. - *Les espaces périurbains*. - rapport DATAR- Ministère de l'Agriculture, 1996, 29 p.
29. BERGER Martine. A propos des choix résidentiels des péri-urbains : peut-on parler de stratégies territoriales ? in *Strates*, n°5, 1990, pp.125-128.
30. BERGER Martine. - Vers de nouveaux rapports villes-campagnes: la production des espaces périurbains en France et dans les pays développés d'économie libérale. - in *Strates* n°4, 1989, pp.89-106.
31. BERGER Martine. - L'interface ville-campagne en France: bilan des recherches sur la production d'espaces périurbains. - in *Cahiers de Fontenay*, 1986, n°41-42-43, pp. 193-213.

32. BERGER Martine. - Comportements et pratiques des sociétés périurbaines. Communication au Colloque d'Angers 6-10 décembre 1984. - in *Géographie Sociale*, n°2, septembre 1985, pp. 133-139.
33. BERGER Martine. - Propositions pour un bilan des recherches sur les espaces ruraux périurbains. -in La géographie rurale en France, 1980-1984, in *Cahiers de Fontenay*, n°35, juin 1984, pp. 53-64.
34. BERGER Martine, FRUIT Jean-Pierre et alii. - Rurbanisation et analyse des espaces ruraux périurbains. - in *Espace Géographique (l')*, n°4, 1980, pp.303-313.
35. BERRY Bryan J.L. - The Counterurbanization Process : Urban America since 1970. - in *Urban Affairs Annual*, n°2, 1976, pp. 17-30.
36. BERTAUX Daniel. - *Récits (les) de vie*. - Paris : Nathan Université, 1997, 128 p.
37. BIBART Alain. - L'innovation est-elle rationnelle ? in *Ces réseaux que la raison ignore*. - Centre de Sociologie de l'Innovation, l'Harmattan, 1992.
38. BLANC Michel. - *Evolution (l') des activités économiques dans les espaces ruraux de Midi-Pyrénées. Synthèse finale*. - Castanet-Tolosan : INRA, 1992, 12 p.
39. BONNAIN Rolande. - Des citoyens aux champs. - in *Etudes rurales*, n° 118-119, septembre 1990, pp. 197-217.
40. BONNET Jacques & TOMAS François. - Centre et périphérie ; éléments d'une problématique urbaine. - in *Revue de géographie de Lyon*, n°64, 1, 1989, pp. 3-12.
41. BONTRON Jean-Claude et CHOUPIE Pierre. - *Entre ville et campagne, les espaces de périurbanisation : identification et problèmes, propositions pour l'action publique*. - Paris : CIFAR, 1994, 99 p.
42. BOUDON Raymond, *La place du désordre*, Paris, P.U.F., 1998 [1991], 272 p.
43. BOURDIEU Pierre. - *La domination masculine*. - Paris : Seuil, 1998, 177 p.
44. BOURDIEU Pierre. - Un placement de père de famille. La maison individuelle: spécificité du produit et logique du champ de production. - in *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 1990, n°81-82, pp. 52-64.
45. BOURDIEU Pierre. - *Le sens pratique*. - Paris : Editions de Minuit, 1980, 475 p.
46. BOURDIEU Pierre. - *La distinction*. - Paris: Editions de Minuit, 1979, 670 p.
47. BOUREILLE Bernard et COMMERCON Nicole. - Mutations économiques et dynamiques des sociétés urbaines. - in *Revue de Géographie de Lyon*, 1991, vol. 66, n°2.
48. BRUN Alain. - Les espaces ruraux revisités. - in *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, 1992, n°1.

49. BRUNET R. et alii. - *Les mots de la géographie*. - Paris : Reclus/Belin; 1990, 518 p.
50. BURGEL Guy. - Les franges périurbaines en devenir. - in *Méditerranée*, n°1-2, 1993, p.7.
51. BURGEL Guy. - Les périurbains de Paris. - in *Villes en parallèle*, 1992, n°19.
52. BURGEL G. et alii. - *La C.E.E. méditerranéenne*. - Paris : Sedes, 1990, coll. «Dossiers des images économiques du monde », 309 p.
53. CADENE Philippe. - *Les couronnes périurbaines: des périphéries au coeur des dynamiques urbaines*. - 1998, inédit.
54. CADENE Philippe. - *L'avenir des espaces ruraux: compte rendu des réunions de travail 1991-1992 du Groupe de Prospective sur les Espaces Ruraux de la DATAR (responsable B. Kayser)*. - Paris: DATAR, 1992, 132 p.
55. CADENE Philippe. - Temps et espace dans les processus de résistance des sociétés rurales à l'intégration globale. - in Actes du Géopoint 90 « Histoire, temps, espace », Avignon, juin 1990.
56. CADENE Philippe. - L'usage des espaces péri-urbains. Une géographie régionale des conflits. - in *Etudes rurales*, avril-septembre 1990, n°118-119.
57. CADENE Philippe. - *Conflits sociaux et rivalités paysannes pour l'espace périurbain-une analyse des processus du changement autour des dix grandes agglomérations françaises*-Thèse de doctorat d'état, 1985, Université Toulouse Le Mirail, 800 p.
58. CADENE Philippe. - Collectivités rurales et résistances à l'intégration: la construction de l'autoroute des Deux Mers au nord de Toulouse. - in *RGPSO* n°1, t. 53, 1982, pp.105-128.
59. CADENE Philippe et COULIBALY M. - *Les cadres ruraux*. - in *Géodoc*, n°45, 1997, Université Toulouse Le Mirail, 105 p.
60. CALLON Michel. - *La science et ses réseaux. Analyse des processus de la construction sociale, politique et sémantique de l'innovation*. - Paris : La Découverte, 1988, 214 p.
61. CANGUILHEM G. - *Le normal et le pathologique*. - Paris : Quadrige/P.U.F., 1966, 224 p.
62. CAUQUIL Xavier. - Dynamiques de l'innovation pour comprendre les dynamiques urbaines. Le cas de la ville de Trondheim (Norvège). - Aix-en-Provence : Notes de recherche du Centre d'Economie Régionale, n°180, 1995, 25 p.
63. CHALAS Yves. - Les logiques d'habiter -in *Espaces & Sociétés*, n°68, 1992.
64. CHALINE Claude. - Aménagement (l') et l'urbanisme périurbains. - Colloque du 26 novembre 1992, « Métropolisation et périurbanisation ». - in *Cahiers du CREPIF*, n°42, mars 1993, pp.59-64.

65. CHASSAGNE Marie-Elisabeth. - *L'espace périurbain face à la crise*. - Paris/IEP, octobre 1981, ronéo.
66. CHAMBOREDON Jean-Claude. - *Nouvelles formes de l'opposition ville\campagne*. - in DUBY G. (dir.). - *Histoire de la France urbaine*, t. 5. - Paris : Seuil, 1985, 668 p.
67. CHEVALIER Denis (dir.). - *Vives campagnes. Le patrimoine rural, projet de société*. - in *Autrement*, Paris, mai 2000.
68. CHOAY Françoise. - *Allégorie (l') du patrimoine*. - Paris : Seuil, 1992, 272 p.
69. CHOMBART de LAUWE Paul-Henri. - *La culture et le pouvoir : transformations sociales et expressions novatrices*. - Paris : Stock, 1983 [1975], 385 p.
70. CHOMBART de LAUWE Paul-Henri (dir.) et ARCI - *Transformations sociales et dynamiques culturelles*. - Paris : Editions du CNRS, 1981, 298 p.
71. CONAN Michel. - *Les villes du temps perdu*. - in *Le Débat*, sept-oct. 1994, n°81, pp. 74-86.
72. COORNAERT Monique. - *Le local : nouvelle figure de la vie urbaine et sociale ?*. - in BOURDIN et HIRSCHORN. - *Figures de la ville*. - Paris :1985, Champ Aubier, pp.150-158.
73. COPANS Jean. - *L'enquête ethnologique de terrain*. - Paris : Nathan., 1998, 128 p.
74. COULET Lise et COURTOT Roland. - *Le périurbain des villes de la Méditerranée septentrionale - rapports introductifs*. - in *Méditerranée*, 1993, n°1-2, p.5-6
75. CRETIN Claude. - *Notables traditionnels et nouveaux gestionnaires. Les conseils municipaux de la périphérie stéphanoise (1959-1983). Communication au colloque d'Angers sur Les Périphéries Urbaines*. - in *Géographie sociale de Caen*, 1985, n°2, pp. 193-197.
76. CROZIER Michel et FRIEDBERG Erhard. - *L'acteur et le système*. - Paris : Le Seuil, 1977, 436 p.
77. DARDEL Eric. - *L'homme et la terre, nature de la réalité géographique*. - Paris : P.U.F., 1952, 136 p.
78. DARRÉ Jean-Pierre. - *L'invention des pratiques dans l'agriculture : vulgarisation et production locale de connaissance*. - Paris : Ed. Karthala, 1996, 194 p.
79. DEBARBIEUX Bernard. - *Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique*. - in *L'Espace géographique*, n° 2, 1995, pp. 97-112.
80. DE CERTEAU Michel. - *L'invention du quotidien. Arts de faire*. - Paris : Union Générale d'Editions, 1980, tome I, 374 p.
81. DEGENNE Alain. - *Contribution à une réflexion collective sur l'approche localisée*, in *Cahiers de l'OCS*, n°4, 1980.

82. DELFANTE Charles. - A propos de Demain l'Espace, in *Métropolis*, n°41-42, nov-déc. 1979, pp.9-11.
83. DEZERT Bernard, METTON Alain, STEINBERG Jean. - *La périurbanisation en France*. - Paris : Sedes, 1991, 226 p.
84. DI MEO Guy. - *Géographie sociale et territoires*. - Paris : Nathan U, 1998, 318 p.
85. DI MEO Guy (dir.) - *Les territoires du quotidien* - Paris : L'Harmattan, 1996, 207 p.
86. DI MEO Guy. - Les métropoles des pays développés. - in *Encyclopédie de la Géographie*. - Paris : Economica, 1992, pp. 715-720.
87. DI MEO Guy. - *L'Homme, la Société, l'Espace*. - Paris : Anthropos, 1991, 319 p.
88. DOLLFUS Olivier. - *La mondialisation*. - Paris : Presses de Sciences Po, 1997, 166 p.
89. DORY Daniel, DOUZANT-ROSENFELD Denise et KNAFOU Rémy. - *Matériaux pour une sociologie de la géographie*. - Paris : l'Harmattan, 1993, 187 p.
90. DUBET François. - *Sociologie de l'expérience*. - Paris : Seuil, 1994, Coll. la Couleur des Idées, 272 p.
91. DUBET François & WIEVIORKA Michel. - *Penser le sujet. Colloque de Cerisy*. - Paris : Fayard, 1995, 633 p.
92. DUBOIS-TAINE Geneviève et CHALAS Yves. - *La ville émergente*. - La Tour d'Aigues : Editions de l'Aube, 1997, 285 p.
93. DUBOST Françoise. - Le lotissement, implant urbain en milieu rural ?. - in *Etudes rurales*, septembre 1990, n°118-119.
94. DUBOST Françoise et CHRISTIANY Jean. - *La clôture et le seuil*. - Paris: Mission de la Recherche Urbaine, 1988, 154 p.
95. *Enjeu périurbain (I'). Activités, modes de vie*. - in Travaux de Recherche et de Prospective, n°3. - Paris: La Documentation Française, 1982, 260 p.
96. *Espaces périurbains (les) : problématiques et interventions. Rencontre du 21 mars 1994*. - Paris : Centre d'Etudes et de Prospective, 1994.
97. *Etude sur le périurbain, Rapport d'étape SEGESA*. - Ministère de l'Agriculture et DATAR, 1991, 43 p.
98. FAUR Jean-Paul. - *Plus loin la ville : résultats du recensement de la population de 1990*. - in INSEE première n°119, janvier 1991, 4 p.
99. FAURE Alain & SMITH Andy. - Espace rural, politiques publiques et cultures politiques. - in *Ruralia*, n°2, 1998.

100. FERRAS R., PICHERAL H. & VIELZEUF B. - *Atlas et géographie du Languedoc et du Roussillon*. - Paris : Flammarion et Famot, 1979, p.57.
101. FERRIER Jean-Paul. - Modeste célébration de la post-urbanisation. - in *Mélanges S. Ostrovetsky*, Amiens : CEFRESS, Université de Picardie Jules Verne, 1999, 479 p.
102. FERRIER Jean-Paul. - Pour une lecture post-urbaine de la France méditerranéenne. - in *Hommages à Etienne Dalmasso : petites et grandes villes du bassin méditerranéen*. - Paris/Rome : Université de Paris VII/Ecole Française de Rome, 1998.
103. FERRIER Jean-Paul. - *Le contrat géographique ou l'habitation durable des territoires. Antée 2*. - Lausanne : Editions Payot Lausanne, 1998 (3ème trimestre), 251 p.
104. FERRIER Jean-Paul. - *La géographie, ça sert d'abord à parler du territoire ou le métier des géographes. Antée 1*. - Aix-en-Provence : Edisud, 1983, 249 p.
105. FONTVIEILLE Bernard. - *Un cas de gestion de l'espace périurbain: Prades-Le-Lez et son Plan d'Occupation des Sols*. - Montpellier: Université Paul Valéry, 1980, 145 p., coll. Espace Rural.
106. FOURASTIE Jean. - Les Trente glorieuses ou la Révolution invisible de 1946 à 1975. - Paris : Fayard, 1979, 299 p.
107. FRUIT Jean-Pierre. - Les sociétés rurales en France. L'apport des recherches géographiques 1980-1987. - in *Géographie sociale*, n°10, 1990, « Lire l'espace, comprendre les sociétés ».
108. FRUIT Jean-Pierre et GUERMOND Yves. - La mobilité de la population en milieu périurbain. - in *Cahiers Géographiques de Rouen*, 1984, n°22.
109. GANNE Bernard. - « Le local », nouveau lieu de la sociologie urbaine? - in *Sociologie du Sud-Est*, 1985, n° 41-44.
110. GAUDIN Thierry. - *De l'innovation*. - La Tour d'Aigues : 1998, Editions de l'Aube, 172 p.
111. GIDDENS Anthony. - *Les conséquences de la modernité*. - Paris : L'Harmattan, 1999, 192 p.
112. GIDDENS Anthony. - *Constitution (la) de la société. Eléments de la théorie de la structuration*. - Paris : P.U.F., 1987, 474 p., cité par DI MEO G., Op. cit., p. 50.
113. GILBERT Yves. - Approches des composantes et des dynamiques du lien social. - in *Le lien social ou l'inachèvement de la modernité*. - Paris : L'Harmattan, 1997, 258 p.
114. GILBERT Yves, MEISTERSHEIM Jacqueline. Comité Méditerranéen d'Etude et de Recherche sur l'Environnement : Durban-Corbières. *Habitat individuel péri-urbain et modification des rapports sociaux aux territoires*. Synthèse de l'étude Mutations de l'espace rural, urbanisation et production de l'habitat individuel. Paris : STU, 1981, 55p.

115. GIZARD Xavier. - *Tropisme (le) des rivages : essai sur le Sud français*. - La Tour d'Aigues : Ed. de l'Aube, 1995, 158 p.
116. GLON Eric. - L'impact croissant des zones d'activités dans la périurbanisation et la rurbanisation: l'exemple du seuil de l'Artois. - in *Hommes et Terres du Nord*, n° 3-4, 1993, pp. 199-210.
117. GORDON Richard. - Les Entrepreneurs, l'Entreprise et les fondements sociaux de l'innovation. - in *Sociologie du Travail*, 1989, n°1, vol.31, pp.107-124
118. GOTTMANN J., HARPER R.A. (ed.). - *Metropolis on the move, geographers look at urban sprawl*. - New-York : Wiley, 1967, 203 p.
119. GRAFMEYER Yves, ROULLEAU-BERGER Laurence, PERRIN Evelyne, GOURDON J-Loup, etc. Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Rhone; Université de Lyon II. *Actes du Colloque Nouvelles centralités, nouvelles périphéries à l'ère des métropoles*, 21 avril 1989, Lyon, CAUE, 1989, 75 p.
120. Grand (le) Sud -Est. - *Sud INSEE dossier*, n°1, janvier 1998.
121. GUERMONT Yves & MATHIEU Nicole. - De l'éclatement de l'espace à la recomposition de l'espace, in Collectif sous la direction de F. AURIAC et R. BRUNET. - *L'Espace, jeux et enjeux*, 1986 , 341 p.
122. GUIGOU Jean-Louis. - *Une ambition pour le territoire*. - La Tour d'Aigues: Editions de l'Aube, 1995, 136 p.
123. GUIMBRETIERE Dominique. - Pouvoir associatif et pouvoir local : quelles mutations dans les sociétés périurbaines ?. - in *Cahiers Nantais*, n°32, 1989, pp. 37-43.
124. HÄGERSTRAND Torsten. - *Innovation diffusion as a spatial process*. - Chicago : University of Chicago Press, 1973 [1967], 334 p.
125. HÄGERSTRAND Torsten. - *Propagation (the) of innovation waves*. - Lund : Lund Studies in Geography, 1952, Série B, 4, 345 p.
126. HALBWACHS Maurice et PERROUX François. - Des changements décisifs dans la notion d'espace. - in RAMBAUD Placide. - *Sociologie rurale* (recueil de textes). - Paris: EHESS et Mouton Editeur, 1976, 325 p.
127. HALBWACHS Maurice. - *La mémoire collective*. - Paris : P.U.F., 1968, 204 p.
128. HAUMONT Nicole. - *Les pavillonnaires*. - Paris : C.R.U., 1975, 247 p.
129. HELLER Jean-Luc.& LAGANIER Jean. - 4 habitants sur 5 de la façade méditerranéenne résident dans des espaces urbains. - in *Repères pour l'économie du Languedoc-Roussillon*, n°22, 3^{ème} trimestre 1996, pp. 25-31.
130. HERIN Robert. -Les espaces périurbains. Des projets et des systèmes de valeurs inscrits dans l'habitat et les pratiques sociales. Communication au Colloque d'Angers 6-10 décembre 1984. - in *Géographie sociale*, n°2, septembre 1985, pp. 140-143.

131. Héros de l'économie (les); PMI innovatrices: les entrepreneurs du risque réinventent l'industrie et s'engagent dans la technologie du futur;- in *Autrement*, 1984, n°59, pp. 10-251
132. HERVIEU Bertrand & VIARD Jean. - *Au bonheur des campagnes (et des provinces)*. - La tour d'Aigues : Editions de l'Aube, 2001 [1994], 155 p.
133. HIRSCHHORN Monique & BERTHELOT Jean-Michel. - *Mobilités et ancrages*. - Paris : L'Harmattan, 1996.
134. HOUÉE Paul. - *Les politiques de développement rural. Des années de croissance au temps d'incertitude*. - Paris : INRA, Economica, 1996.
135. Industries en Méditerranée : de la marginalisation à la mondialisation. - in *Méditerranée*, n°3-4, 1997, pp.3-136.
136. JAILLET Marie-Christine. - *Les pavillonners* (la production de la maison individuelle dans la région toulousaine). - Paris: Editions du C.N.R.S, 1982, 313 p.
137. JAILLET Marie-Christine. - *Lotissements et pratiques sociales. Les pavillonnaires de Saint Orens de Gameville (31)*. - Toulouse : Université de Toulouse-Le Mirail, 1979, Travaux et Documents du C.I.E.U., n°7, 109 p.
138. JAILLET Marie-Christine & JALABERT Guy. - Politique urbaine et logement : la production d'espace pavillonnaire. - in *Espace Géographique (l')*, n°4, 1982, pp.293-306.
139. JAILLET Marie-Christine & JALABERT Guy. - La production de l'espace urbain périphérique. - in *RGPSO* n°1, t. 53, 1982, pp.7-26.
140. JALABERT Guy, KAYSER Bernard, LABORIE Jean-Paul. - Espace périurbain: une modélisation. - in *Etudes Foncières*, n°25, 1984, pp.20-23.
141. JEAN Yves & CALENGE Christian. - Espaces périurbains : au-delà de la ville et de la campagne ? - in *Annales de géographie*, n°596, juillet-août 1997, pp. 389-413.
142. JOLLIVET Marcel (dir.). - *Vers un rural post-industriel. Rural et environnement dans huit pays européens*. - Paris : L'Harmattan, 1997, 371 p.
143. JOLLIVET Marcel & EIZNER Nicole (dir.). - *L'Europe et ses campagnes*. - Paris : Presses de Sciences-Po, 1996, 339 p.
144. JOHNSON J.H. - Suburban growth, geographical processes at the edge of the western cities. - New York : Wiley, 1974, 257 p.
145. JOSEPH-AFFANDI Elkana. - *Mobilités et modes de territorialisation dans l'espace péri-urbain. Lançon-Provence, dans la métropole marseillaise*. - Marseille : Gitans, 1993, 28 p.
146. JUFFÉ Michel. - *Les fondements du lien social : le justicier, le sage et l'ogre*. - Paris : P.U.F., 1995, 226 p.

147. KAYSER Bernard (dir.)- *Ils ont choisi la campagne*. - Paris : Ed. de l'Aube, 1996, 205 p.
148. KAYSER Bernard (dir.)- *Pour une ruralité choisie*. - Paris : Ed. de l'Aube et DATAR, 1994, 176 p.
149. KAYSER Bernard (dir.)- *Naissance de nouvelles campagnes*. - Paris : Ed. de l'Aube et DATAR, 1993, 174 p.
150. KAYSER Bernard. - *La renaissance rurale*. - Paris : A. Colin, 1990, coll. U Sociologie, 316 p.
151. KAYSER Bernard. - *Les sciences sociales face au monde rural. Méthodes et moyens*. - Toulouse : PUM, 1989, p. 88.
152. KAYSER Bernard. - Quoi de neuf à la périphérie des villes ? - in *Revue Géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest* intitulée « Périurbanisation », n°1, t.53, 1982.
153. KAYSER Bernard. - Sans enquêtes, pas de droit à la parole. - in *Hérodote*, n°9, 1978, pp. 7-18.
154. KAYSER Bernard. - Le nouveau système des relations ville-campagne. - in *Espaces et Sociétés*, n°8, février 1973, pp.3-15.
155. KAYSER Bernard et SCHEKTMAN-LABRY Geneviève. - La troisième couronne périurbaine : une tentative d'identification. - in *RGPSO* n°1, 53, 1982, pp.27-34.
156. KAYSER Bernard et SCHEKTMAN-LABRY Geneviève. - Heurs et malheurs de la troisième couronne périurbaine. - in *Colloque de Lille*, CIRSH, novembre 1981.
157. KNAFOU Rémy, TOURAINE Alain et alii. - *Planète (la) nomade : les mobilités géographiques d'aujourd'hui*. - Paris : Belin, 1998, 247 p.
158. KRISTEVA Julia. - *Sens et non sens de la révolte*. - Paris : Fayard, 1996, 379 p.
159. KRISTEVA Julia. - *Etrangers à nous-mêmes*. - Paris : Fayard, 1988, 294 p.
160. LABORIE Jean-Paul & LANGUMIER Jean-François. - L'industrialisation périurbaine: une extension de la division spatiale du travail et du morcellement social. - in *RGPSO* n°1, t. 53, 1982, pp.35-50.
161. LANGUMIER Jean-François. - La reconnaissance officielle d'un nouvel espace: le périurbain. Génèse d'une demande d'étude de la DATAR. - in *Les Annales de la recherche urbaine*, n°15, été 1982.
162. LANGUMIER Jean-François. - Pour une prospective de l'espace péri-urbain en France. - in *Les Annales de la recherche urbaine*, n°15, été 1982, pp. 72-97.
163. LANGUMIER Jean-François. - *Péri-urbanisation et aménagement du territoire*. - Paris : DATAR, 1979, 77 p.

164. LANNOY Pierre. - *Le village périphérique*. - Paris : l'Harmattan, 1995, coll. Villes et Entreprises, 217 p.
165. LARCHER Gérard. - *Rapport d'information sur l'avenir des espaces périurbains. Actes du colloque organisé au Sénat le 10 février 1999*. - Paris : Sénat, 1999, 97 p.
166. LARCHER Gérard. - *Rapport d'information sur la gestion des espaces périurbains*. - Paris : Sénat, 1998, 156 p.
167. LATOUR Bruno. - *La science en action*. - Paris : La Découverte, 1995 [1989], 450 p.
168. LAUTMAN Jacques. - Renouveau des sociétés locales : volonté ou résultat ? in *Sociologie du Travail*, n°2, 1983, pp.233-242.
169. LAUTMAN Jacques. - Pour une théorie de la localité. - in *Cahiers Internationaux de Sociologie*, 1981, vol. LXXI, pp. 321-328.
170. LAZZAROTTI Olivier. - *Les loisirs à la conquête des espaces périurbains*. - Paris : L'Harmattan, 1995, 319 p.
171. LEBORGNE Daniel & LIPIETZ Alain. - Idées fausses et questions ouvertes de l'après-fordisme. - in *Espaces et sociétés*, n°66-67, 1991
172. LE GUIRRIEC Patrick, DUCHARME François, HUIBAN Frédéric. - *Nouvelles urbanités des espaces de périphérie ; distances spatiales, distances sociales*. - Brest : Université de Bretagne occidentale, 1996, 125 p.
173. LE JEANNIC Thierry. - INSEE : une nouvelle définition de l'espace. - in *Inter Régions*, n°210, juin 1997, pp.29-31.
174. LEVY Jacques. - *Le monde pour cité*. - Paris : Hachette, 1996, 143 p.
175. *Local dans tous ses états (le)*. - in *Autrement*, numéro spécial, n°47, février 1983.
176. MAC LUHAN Marshall. - *La galaxie Gutemberg : la genèse de l'homme typographe*. - Paris : Gallimard, 1971 (trad. 1977), 344 p.
177. MAILLAT Denis et alii. - Réseaux d'innovation et milieux innovateurs : un pari pour le développement régional. - Neuchâtel : EDES, 1993.
178. MARCONIS Robert. - Migrations définitives et migration de travail dans l'agglomération de Toulouse et ses abords. - in *RGPSO* n°1, t. 53, 1982, pp.75-104.
179. MARIE Michel et VIARD Jean - *Campagne (la) inventée*. - Arles : Actes Sud, 1988 [1980], nouvelle édition, 228 p.
180. MATHIEU Nicole. - La notion de rural et les rapports ville/campagne en France durant les années 1990. - in *Economie rurale*, n°247, 1998.
181. MATHIEU Nicole (dir.). - *L'emploi rural, une vitalité cachée*. - Paris : L'Harmattan, 1995, 186 p.

182. MAUREL Marie-Claude. - Pour une politique du territoire. L'étude du maillage administratif. - in *Hérodote*, n°33-34, 1984, pp. 131-143.
183. MAUSS Marcel. - *Manuel d'ethnographie*. - Paris : Payot, 1967, 347 p.
184. MAYOUX Jean. - *Demain l'espace*. Rapport de la mission d'étude sur l'habitat périurbain. - Paris: La Documentation Française, 1979, 154 p.
185. MENDRAS Henri. - *L'Europe des Européens : sociologie de l'Europe occidentale*. - Paris: Gallimard, 1997, 417 p., Folio Actuel n°54.
186. MENDRAS Henri. - Sociologie des moeurs. - in *L'Année Sociologique*, vol. 43, 1993.
187. MENDRAS Henri. - *La Seconde Révolution française 1965-1984*. - Paris: Gallimard, 1988, nouvelle édition 1995, Folio Essais n° 243, 456 p.
188. MENDRAS Henri. - *La fin des paysans*. - Le Paradou : Actes Sud, 1991 [1984], 370 p.
189. MENDRAS Henri, FORSE Michel. - *Le changement social*. - Paris : A. Colin, 1983, coll. U, 284 p.
190. MICOUD André, NIZEY Jean. - *Nouvelles fonctions résidentielles de l'espace rural : travailler en ville et habiter à la campagne*. - Rapport de recherche contrat n° 7661130 pour le Ministère de l'Équipement. - Saint Etienne : C.R.E.S.A.L./E.R.A. du C.N.R.S., novembre 1977, 126 p.
191. MONGIN Olivier. - *Vers la troisième ville ?* - Paris : Hachette, 1995, 140 p.
192. MORILL Richard, GAILE Gary et THRALL Grant. - *Spatial diffusion*. - Londres : Sage, 1988, 86 p.
193. MORIN Edgar. - *La Méthode t.V. L'humanité de l'humanité*. - Paris : Ed. le Seuil, 2001, 287 p.
194. MORIN Edgar. - *La complexité humaine*. - Paris : Champs-L'Essentiel Flammarion, 1994, 368 p.
195. MORIN Edgar. - « Messie, mais non ». - in. *Arguments pour une méthode, Colloque de Cerisy*. - Paris : Seuil, 1990, 268 p.
196. MORIN Edgar. - *La Méthode t.III, La Connaissance de la connaissance*, Paris : Le Seuil, 1986, 245 p.
197. MORIN Edgar. - *Pour sortir du XXème siècle*. - Paris : Le Seuil, 1984, 380 p.
198. MORIN Edgar. - *La Méthode t.II. La vie de la vie* . - Paris : Le Seuil, 1980 [rééd.coll.Points, 1985], 287 p.
199. MULLER Pierre, FAURE Alain et GERBAUX Françoise. - *Les Entrepreneurs ruraux*. - Paris : L'Harmattan, 1989, 189 p.

200. MURPHY R.E. - *The american city, an urban geography*. - New York : Mac Graw Hill, 1974, 464 p.
201. NEVEU Alain. - Nouveaux (les) territoires de l'agriculture française. - Paris : Uni-Editions, 1993, 192 p.
202. Nouveaux espaces ruraux (les). - in *Sciences Humaines*, Hors-Série, février-mars 1994.
203. Nouveaux rapports ville\campagne (les). - Actes du Colloque de géographie, Sénanque, 17-22 juin 1985. - in *Cahiers de Fontenay (les)*, n° 41-42-43, juin 86, 329 p.
204. NOIROT Paul (dir.). - Rural : une carte pour la France ?. - in *Panoramiques*, n°18, 1er trimestre 1995.
205. OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre. - *Anthropologie et développement : essai en socio-anthropologie du changement social*. - Paris : Ed. Karthala, 1995, 221 p.
206. ORHON Jacques. - *L'espace péri-urbain : un nouvel espace ?* in *Etudes Foncières*, n°14, 1982, pp.41-44.
207. PAVAGEAU Jean. - *Nouvelles formes de vie sociale et dynamique culturelle en milieu rural*. - Paris Sorbonne : Thèse de doctorat d'état, 1991.
208. *Paysage au pluriel*. - Paris : Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, coll. « Ethnologie de la France », cahier n°9, 1995, 123 p.
209. PECQUEUR Bernard. - *Le développement local*. - Paris : Syros, 2000 [1989], deuxième édition revue et augmentée, 132 p.
210. *Périphéries urbaines (les) : quelles sociétés ? Quels espaces ? quels dynamismes*. - Actes du Colloque d'Angers, 6-7 décembre 1984. - in *Géographie sociale*, n°2, septembre 1985, 270 p.
211. PERROUX F. - *Economie (l') du Xxème siècle*. - Paris : P.U.F., 1961, 764 p.
212. PIOLLE Xavier. - Proximité géographique et lien social, de nouvelles formes de territorialité. - in *Espace Géographique (l')*, n°4, 1991, pp.349-358.
213. PLANQUE Bernard & GAUSSIÉ Nathalie. - *Milieus innovateurs et développement durable, des mésologies complémentaires*. - Aix-en-Provence : Centre d'Economie Régionale, 1998, Notes de recherche n°207, 14 p.
214. PLANQUE Bernard. - *Innovation et développement régional*. - Paris : Ed. Economica, 1983, 184 p.
215. POCHE Bernard. - *Localité et construction langagière du sens : pour une sociologie cognitive des groupes sociaux*. - Saint Martin d'Hères : Université des sciences sociales de Grenoble/ CERAT, 1987, 973 p., 3 vol.

216. POULLE François et GORGEU Yves. - *Essai sur l'urbanité rurale*. - Paris: La Découverte et Syros, 1997, Les Cahiers de l'Intercommunalité, 127 p.
217. PROST Brigitte. - L'agriculture périurbaine : analyse d'une marginalité. - in *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, n°2, 1994.
218. PROST Brigitte. - Du rural au périurbain : conflit de territoire et requalification de l'espace. - in *Revue géographique de Lyon*, n°66, 1991, pp. 96-102.
219. Quelles campagnes pour demain ? - Actes du Colloque de Rennes, 7-8 février 1991. in *Géographie sociale*, n°12, septembre 1992.
220. RAMBAUD Placide. - *Sociologie rurale* (recueil de textes). - Paris: EHESS et Mouton Editeur, 1976, 325 p.
221. *Régions et mondialisation*. - Hors-Série Sciences Humaines, n°8, février-mars 1995, 50 p.
222. REMICA. - *Espaces périphériques ; Etudes et enquêtes dans le Midi de la France et en Catalogne*- Paris : Editions du CNRS et Centre régional de publications de Toulouse, 1978, 184 p.
223. REMICA 02. -*Rapports villes-campagnes et urbanisation* (document de travail). - Toulouse : CNRS et Universités d'Aix-Marseille, Barcelone, Bordeaux, Montpellier et Toulouse, 1971, 167 p.
224. REMICA 11 (Greco 6). - *Les processus de l'urbanisation dans l'espace agricole*-Toulouse : Institut de géographie,1978-1981, 2 vol., 155 p et 170 p.
225. REMICA 12 (Greco 6). - *Nouveaux modes d'intervention sur l'espace*. - Paris CNRS et Universités d'Aix-Marseille, Barcelone, Bordeaux, Montpellier et Toulouse, 1980, 128 p.
226. REMY Jean. - Le rural et l'urbain entre la coupure et la différence : la métamorphose des relations villes\campagnes. - in *Espaces et Sociétés* n°72, « Sans titre », 1993, l'Harmattan, pp. 31-45.
227. REMY Jean et VOYE Liliane. - *La ville: vers une nouvelle définition?*. - Paris: L'Harmattan, 1992, coll. Villes et Entreprises, 174 p.
228. ROCH Marian. - *L'effet de localité en espace périurbain*. - Toulouse : 1993, Université Toulouse Le Mirail, Thèse de troisième cycle, 308 p.
229. SAINT JULIEN Thérèse. - *La diffusion spatiale des innovations*. - Montpellier: GIP Reclus, 1985, 37 p.
230. SALAIS Robert et STORPER Michael. - *les Mondes de production. Enquête sur l'identité économique de la France*. - Paris : Editions de l'E.H.E.S.S., 1993.
231. SARTRE Jean-Paul. - *L'existentialisme est un humanisme*. - Paris : Nagel, 1946, 141 p.

232. SAVEY Suzanne et HANSEN Norbert. - L'innovation à la marge: les changements actuels dans les espaces périphériques aux Etats-Unis et en France (Languedoc-Roussillon). - in *REM Revue de l'Economie Méridionale*, 1995, n°169-170, vol. 43, pp. 75-90.
233. SCHNEE Thomas & GODFARD Dominique. - *Sociétés en éclats. Quand les exclus contribuent au changement social : récits de chercheurs*. - Paris : Syros, 1992, 191 p.
234. SCHUMPETER J.A. - *Essays : on entrepreneurs, innovations, business cycles, and the evolution of capitalism*. - New Brunswick, N.J., U.S.A. : Transaction Publishers, 1991 [1989], 341 p. Reprint. Edition originale : Cambridge, Mass. : Addison-Wesley, 1951.
235. SCOTT Allen J. - *New industrial spaces. Flexible Production and Régional Economic Development in the USA and Western Europe*. Londres : Pion, 1988.
236. SCOTT Allen J et STORPER Michael. - *Production, work and Territory*. - Winchester : Allen & Unwin, 1986.
237. SIRAN Jean-Luc. - Les énoncés ne sont pas des choses mais des événements. - in *Journal des Anthropologues*, n° 57-58, automne-hiver 1994, pp. 107-117.
238. SOUCHON René. - *Le défi rural*. - Paris : Nathan, 1985, 167 p.
239. STEINBERG Jean. - Le développement péri-urbain actuel est-il inédit ou spécifique?- in *Villes en parallèle*, n°15-16, juin 1990, pp. 100-109.
240. SUE Roger. - *Temps et ordre social : sociologie des temps sociaux*. - Paris : P.U.F., 1994, 313 p.
241. TALLARD Michèle, THERET Bruno & URI Didier. - *Innovations institutionnelles et territoires*. - Paris : l'Harmattan, 2000, 449 p.
242. TARRIUS Alain. - *Les nouveaux cosmopolitismes : mobilités, identités, territoires*. - La Tour d'Aigues : Editions de l'Aube, 2000, 265 p.
243. TARRIUS Alain. - *Anthropologie du mouvement*. - Caen : Paradigme, 1989, 185 p.
244. Territoires (les) du périurbain de la Méditerranée septentrionale. - in *Méditerranée*, n°1-2; juin 1993, 124 p.
245. THIRIOUX Marianne et NABET Agathe. - *Bobos (les)*. - Paris : F. Massot, 2000, 306 p.
246. TIEVANT Sophie. - Les études de communauté et la ville :héritages et problèmes (note critique). - in *Sociologie du Travail*, n°2, 1983, pp.243-256.<
247. TIRONE Lucien. - Marseille et l'aire métropolitaine hier et aujourd'hui. - in *Méditerranée*, n°2-3, 1991, pp.3-111.
248. TÖNNIES Ferdinand. - *Communauté et société : catégories fondamentales de la sociologie pure*. - Paris : P.U.F., 1944, 247 p.

249. TORGA Miguel. - *L'universel, c'est le local moins les murs*. - Paris : William Blake and Co et Barnabooth, 1986, 27 p.
250. TOURAINE Alain. - *Qu'est-ce que la démocratie ?* - Paris: Fayard, 1994, 350 p.
251. TOURAINE Alain. - *Critique de la modernité*. Paris : Fayard, 1992, 462 p.
252. TOURAINE Alain. - *Le retour de l'acteur*. - Paris : Fayard, 1984, 349 p.
253. TOURAINE Alain. - *Pour la sociologie*. - Paris : Seuil, 1974, coll. Points, 245 p.
254. Trente ans de périurbanisation. - *Economie et Statistique* : INSEE, 1997, 7, n° 307, pp.21-41.
255. VALETTE Elodie. - Entre réseaux et territoire, la recomposition des espaces ruraux périurbains au Nord de Montpellier. - in *Mosella*, n° 3-4, juin 2002, pp. 157-166.
256. VALETTE Elodie. - Les processus de l'innovation sociale dans les espaces ruraux périurbains de la France méditerranéenne (état de la thèse en cours.) - in *Montagnes Méditerranéennes*, « Actualités de la recherche pour le développement territorial », juillet 2000, 2p.
257. VALETTE Elodie. - *Les espaces périurbains : des lieux privilégiés d'innovation sociale*. - Mémoire de DEA, Université Paul-Valéry, octobre 1998, 70 p.
258. VELTZ Pierre. - *Mondialisation, villes et territoires. L'économie d'archipel*. - Paris : P.U.F., 1996, 262 p.
259. VIARD Jean. - *Le sacre du temps libre : la société des 35 heures*. - La Tour d'Aigues : Ed. de l'Aube, 2002, 213 p.
260. VIARD Jean. - *La société d'archipel*. - Paris : Ed. de l'Aube, 1994, 127 p.
261. VIDAL DE LA BLACHE Paul. - Des caractères distinctifs de la géographie. - in *Les Annales de Géographie*, XXII, pp. 289-299.
262. *Village Magazine*. - Revue éditée par l'Acteur rural, La Carneille (61100), paraissant tous les deux mois.
263. VOLLE Jean-Paul. - *Ville et région. Approches de la question urbaine en Bas-Languedoc*. - Thèse de l'Université de Toulouse-le-Mirail, 1996.
264. WINDISCH Uli. - Vers le village post-industriel. - in RAMBAUD Placide. - *Sociologie rurale* (recueil de textes). - Paris: EHESS et Mouton Editeur, 1976, 325 p.

annexes

Annexe 1.

Données démographiques du recensement 1999.

	Ferrières	NDL	Mas de Londres	Viols en Laval	Vallaurès	Lauret	Claret	Pégairrolles de B.	Saint Martin de L.	Sauteyrargues	Vacquières	Causse de la S.	Le Rouet	Saint Jean de B.	St André de B.	Viols le Fort	Fontanes
Population 1999	38	398	275	177	655	426	1069	54	1894	300	293	291	46	184	58	852	202
1990	23	313	204	82	604	224	825	42	1623	197	231	194	45	124	54	670	187
1982	26	205	183	32	398	169	526	50	1073	133	191	171	53	125	52	493	144
1975	14	193	120	26	250	147	476	32	720	86	174	188	49	123	50	412	72
1968	11	235	129	23	251	166	468	33	710	87	181	169	46	115	60	358	107
Solde naturel 90-99	5	12	22	8	32	34	66	-3	69	10	16	17	0	11	-1	33	0
82-90	2	26	-5	6	9	11	1	-6	98	8	1	-10	-3	-7	1	23	17
75-82	3	-7	-5	-1	2	4	-10	-5	37	-4	2	-3	-1	-17	-1	-14	5
68-75	1	-11	0	0	-8	-1	-22	-7	16	-11	-8	-14	-4	-11	-4	-14	-11
Solde migratoire 90-99	10	73	49	87	19	168	178	15	202	103	46	80	1	71	4	149	15
82-90	-5	82	26	44	197	44	298	-2	460	46	39	33	-5	6	1	154	26
75-82	9	19	68	7	146	18	60	23	308	51	15	-14	5	19	3	95	67
68-75	2	-31	-9	3	7	-18	30	6	-6	10	1	33	7	19	-6	68	-24
Tx de var. annuel (%) 90-99	5,73	2,7	3,4	8,91	0,9	7,39	2,92	2,83	1,73	5,39	2,67	4,6	0,20	4,48	0,8	2,7	0,86
82-90	-1,5	5,4	1,4	12,5	5,35	3,58	5,78	-2,15	5,4	4,35	2,4	1,6	-2,02	-0,1	0,47	3,9	3,32
75-82	9,2	0,9	6,2	3	6,83	2	1,43	6,55	5,72	6,39	1,33	-1,3	1,1	0,23	0,56	2,6	10,4
68-75	3,5	-2,8	-1	1,8	-0,1	-1,7	0,2	-0,4	0,2	-0,2	-0,6	1,2	0,9	1	-2,6	2	-5,5
Var. abs. de pop. 90-99	15	85	71	95	51	202	244	12	271	103	62	97	1	60	4	182	15
82-90	-3	108	21	50	206	55	299	-8	550	64	40	23	-8	-1	2	177	43
75-82	12	12	63	6	148	22	50	18	353	47	17	-17	4	2	2	81	72
68-75	3	-42	-9	3	-1	-19	8	-1	10	-1	-7	19	3	8	-10	54	ta

Annexe 3.

Compte-rendu d'une réunion organisée par l'association Géo-LOGIS « Feu les garrigues » : agriculture et garrigues.

Etaient invités :

Jacques Lefort, Président scientifique d'agropolis Muséum,
Jacques Lepart, chercheur au CEFE, CNRS,
Jean Paul Salasse, Directeur des Ecologistes de l'Euzière,
Christophe Lansigu, Association Géo-Logis,
André Leenhardt, Président du syndicat du cru Pic st Loup,
Michelle Salmon, éleveuse, Rouet
Jean Paul Chassany, Chercheur, laboratoire économie et sociologie rurale ENSA.M-INRA,
Marc Dimanche, Service Interchambre d'agriculture Montagne Elevage,
Isabelle Ribes, Vignerons Coopérateurs de l'Hérault, responsable du CTE Pic St Loup,
Jean Paul Storaï, Directeur du développement agricole et rural au Conseil Général de l'Hérault
Jean Paul Cheylan, géographe chercheur au CNRS,
Alain Berger, Directeur du laboratoire Mutation des Territoires en Europe, CNRS,
Louis Villaret, Président de l'Agence Foncière du Département de l'Hérault,
Christian Jean, Conseiller Général du canton de Claret, Président de la commission agriculture au Conseil Général de l'Hérault et acteur cynégétique,
Damien Alary, Conseiller Général du canton de St Hippolyte du Fort et Président du Conseil Général du Gard,
José Sorolla, Conseiller Général du canton de St Martin de Londres,
Etienne Souche, ancien Conseiller Général de St Martin de Londres, ancien Président de la Commission environnement du Conseil Général de l'Hérault, Président d'honneur de l'association pour le Parc régional des pays de garrigues,
M. Guiraud, Directeur du CRPF.
Marie Nicot, Chambre d'agriculture de l'Hérault, responsable du CTE Hautes garrigues,
Remy Métais, Président du Centre Initiative pour Valoriser l'Agriculture en Milieu rural.

Etaient présent : Jacques Lefort, Christophe Lansigu, Jean Paul Cheylan, Marc Dimanche, Michelle Salmon, Remy Métais, Jean Paul Chassany.

Etaient excusés :

Jacques Lepart, Jean Paul Salasse, Isabelle Ribes, Jean Paul Storaï, Alain Berger, Damien Alary, Etienne Souche, Marie Nicot, M Guiraud.

Le terme de **garrigue** s'est imposé aujourd'hui à la majorité des languedociens pour qualifier de larges espaces du Bas-Languedoc. Cette formation végétale, héritée d'une longue tradition d'utilisation de l'espace par l'élevage et l'exploitation du bois n'est cependant qu'un état transitoire dans une dynamique à évolution rapide.

L'utilisation intensive de cet emblème nous en ferait presque oublier que ces espaces de garrigues sont aujourd'hui en voie de disparition. Symbole de la "méditerranéité", s'ils sont pour partie victimes de l'urbanisme, ils sont surtout victimes du déclin de l'activité agricole des dernières décennies qui les a condamnés à se transformer en un couvert forestier homogène et peu accessible.

C'est tout un paysage, largement plébiscité dans l'imaginaire collectif qui disparaît sans que l'on y prête attention

Risques d'incendie, biodiversité en péril, patrimoine naturel et (pré) historique, érosion des sols, élevage, viticulture, ressources en eau, chasse, tourisme, usages traditionnels ou nouvelles fréquentations sont au cœur des enjeux de ce vaste et paisible territoire.

L'association Géo-Logis, avec le soutien d'Agropolis Museum, de l'association pour le Parc naturel régional des pays de garrigues et des Ecologistes de l'Euzière, a souhaité réunir une table ronde réunissant des sensibilités variées sur ces sujets pour faire un état des lieux et essayer de dégager des perspectives.

- Quel est l'intérêt des garrigues ?
- Faut-il les préserver?
- Y a t'il des solutions économiquement viables pour les faire vivre ou somme nous condamnés à un artificiel entretien, coûteux et donc limité ?

Cette table ronde s'est tenue le 8 juin à l'Auberge du cèdre (Lauret) qui nous a très gentiment accueilli pour cette occasion. Cette discussion a permis de dégager l'intérêt de ces milieux, de connaître ses acteurs et prédateurs, de dégager des pistes de travail et des actions à mener pour gérer ces immenses espaces.

Pour les invités de cette table ronde, deux leviers majeurs se dégagent

- celui d'une réflexion sur un urbanisme rural et périurbain
- celui d'une agriculture de qualité en charge d'un paysage riche et vivant.

Dans ces deux domaines, ce sont bien les lacunes actuelles de gestion qui nous pousse à informer et à inciter à la mobilisation aussi bien le citoyen que le décideur politique.

La problématique :

Symbole de liberté, de rêves, de romantisme, la garrigue n'en reste pas moins aussi un terme très péjoratif pour de nombreux riverains, languedociens d'origine, qui n'y voient qu'un espace extrêmement pauvre et hostile. L'activité humaine pluri-millénaire et les particularités du climat méditerranéen ont cependant permis ici le développement d'une faune et d'une flore d'affinités africaines très riches et uniques en France. Ces espèces sont aujourd'hui en déclin, comme le sont les gibiers traditionnellement chassés. La prolifération du sanglier et l'apparition d'espèces forestières telles que les cerfs et chevreuils marque la fin d'un espace traditionnellement ouvert, celui des orchidées et de l'aigle de Bonelli. La multiplication et la pression croissante des usages de loisirs sur ces espaces fait craindre une augmentation de conflits latents sur ces espaces non gérés.

Cette logique de conflit s'étend, avec d'autres protagonistes, des garrigues sensu stricto, terres traditionnelles d'élevage, aux "pays de garrigues" qui englobent de vaste plaine agricole où les lotissements disputent l'espace à la viticulture. Cette dynamique se propage sur des parcelles dont la valeur agricole a été dépréciée par la concurrence agricole inter-régionale et internationale.

Est-il possible d'enrayer cette tendance qui voit paradoxalement un flux permanent de nouveaux arrivants et une fermeture massive de grands espace à toute incursion humaine ?

Jacques Lefort, Président scientifique d'Agropolis Muséum voit quatre piliers permettant de situer actuellement les pays de garrigues dans leur environnement naturel et humain,

- Celui de la propriété foncière qui constitue une réserve valorisable à plus ou moins long terme,
- Celui d'une agriculture rénovée qui a trouvé dans la qualité et le regain d'intérêt pour l'environnement, les moyens de son existence,
- L'intérêt écologique de ces milieux, qui tant du point de vue des chasseurs que des naturalistes est sujet a des interprétations très contradictoires. L'engouement pour l'environnement cache en effet souvent une méconnaissance de la réalité pour une génération de nouveau "écolos" citadins conduisant à des contresens écologiques.
- Une utilisation touristique mais surtout résidentielle de ces espaces qui se développe de façon très importante mais qui finit par asphyxier ses ressources et son image.

Ces quatre axes permettent de situer les enjeux et les évolutions possibles de ce territoire et de déterminer des responsabilités et actions à mener.

Jean Paul Cheylan, géographe, chercheur au CNRS, explique que deux logiques parallèles se côtoient au voisinage des villages ou dans des secteurs inhabités.

- Celle de la privatisation et de la fermeture d'espaces traditionnellement ouverts, celles des grandes propriétés en passe de devenir de vastes espaces de chasses privées à destinations de chasseurs citadins et /ou étrangers aux territoires languedociens.

- Celle du nouveau concept de la construction individuelle et de son chapelet de clichés qui concourt à la désorganisation du tissu social et à la disparition même des paysages ayant attirés ces constructions.

L'urbanisation

La flambée des prix de l'immobilier et la prolifération de résidences pavillonnaires dans l'arrière pays montpelliérain sont autant de preuves de la poussée de l'agglomération montpelliéraine vers les garrigues. Si les prix du foncier ont ici atteint le niveau d'autres grands centres urbains provençaux, il est encore difficile de parler de véritable marché de l'immobilier. Les opérations foncières sont en effet plutôt du registre des occasions à saisir qui se multiplient dans une absence presque totale d'organisation. Ces opérations sont pour les anciens une source importante de revenus, bien supérieure au revenu agricole, et à laquelle il est difficile de résister.

Cette situation concourt à maintenir, bien que de façon très temporaire et artificielle un tissu social rural. Les différents villages de l'Arrière pays montpelliérain montrent en effet rapidement un basculement des majorités municipales dans le camp des néo-ruraux. Ces nouvelles populations marginalisées par leurs conditions d'actifs citadins et leur faible connaissance du milieu rural ne permettent bien souvent que de reproduire un modèle banlieusard tuant la particularité et l'existence même d'une vie de village en aspirant à des services de types urbains.

Pour tous les participants à cette discussion, il est urgent de revisiter notre rapport à l'espace. Il ne faut en effet pas confondre achat de l'espace et ouverture à l'espace. Pour Jean Paul Cheylan et Christophe Lansigu de l'Association Géo-Logis, nous devons réinventer le village ou hameau paysager dans lequel l'habitat est groupé, gage de lien social, et où l'espace reste cependant très rapidement accessible, et visible par tous. Pour Jacques Lefort, Il faudrait donc bloquer la possibilité d'annexer l'espace autour de résidences isolées. Cette restriction permettant notamment de réduire les conflits d'usages entre résidents et viticulteurs sur des parcelles à valeur agricole. De nombreux non-sens sont par ailleurs relevés, comme l'installation d'habitat dans les bas fonds humides et gélifs qui pourraient être réservés à la culture de fourrages ou de céréales. Ces non-sens comprennent également les risques croissants d'incendies non maîtrisés dans des espaces forestiers localement très densément peuplés.

Les sangliers

La fermeture progressive des espaces abandonnés par l'agriculture favorise d'année en année la prolifération du sanglier. Cette évolution a bouleversé les pratiques traditionnelles de chasse avec la disparition des petits gibiers de milieux ouverts. Le sanglier est aujourd'hui un problème préoccupant, non géré qui inquiète agriculteurs et riverains. Si une économie parallèle semble s'être installée, la location de chasse, la production de viande et de loisir ne pallie pas la désorganisation croissante du tissu rural qui l'accompagne. Le sanglier est aujourd'hui un problème majeur qui dépasse également les chasseurs dans leurs capacités de gestion. Une ouverture du milieu avec l'isolement de parcelles forestières permettrait de concilier l'apparition de gibier forestier et le maintien de pratiques traditionnelles. Elle permettrait également aux riverains de se réapproprié une pratique de la chasse en cours de confiscation par des intérêts étrangers aux territoires de garrigues.

L'agriculture

Du point de vue agricole, le déclin amorcé il y a plusieurs dizaines d'années a fait place à une nouvelle forme d'agriculture. Si la pression sur l'espace a énormément diminué, ce nouveau modèle a fait les preuves de sa viabilité. Pour Jean Paul Chassany, Directeur du laboratoire d'Economie et Sociologie Rurale à l'ENSAM INRA et Marc Dimanche du SIME (Service Interchambre d'agriculture Montagne Elevage), l'agriculture a encore sa place en garrigue. De jeunes agriculteurs souhaitent en effet s'y installer et les produits des garrigues trouvent facilement preneurs, auréolés d'une forte image terroir dans laquelle se mêle qualité des produits et de l'environnement. Pour ces intervenants, dont Michelle Salmon, éleveuse sur le causse de l'Hortus, il est clair que ce n'est d'ailleurs que dans la lancée de l'écologie que peut se maintenir l'agriculture dans cette région.

Si les éleveurs sont aujourd'hui trop peu nombreux, pour entretenir la garrigue, deux obstacles entravent l'installation de nouveaux exploitants : l'accès aux terres, car si aujourd'hui un éleveur ou une famille peuvent vivre avec un troupeau de 400 ou 500 têtes, une surface de l'ordre de 400 ha est aussi nécessaire ; le caractère confidentiel de la production, qui quoique s'écoulant très bien, ne se prête pas aux circuits de la grande distribution actuellement prédominants. L'idée d'un Label est évoquée mais semble difficile à mettre en place, la production étant actuellement insuffisante.

Remy Métails Président du CIVAM Hérault (Centre d'initiative pour Valoriser l'Agriculture en Milieu rural) explique que cette pression insuffisante et la disponibilité de friches en plaines plus "rentables" ne permettent pas d'entretenir les anciens parcours à mouton et de s'opposer ainsi à la progression de la forêt. Une meilleure utilisation de l'espace permettrait par ailleurs un élevage à terme des bêtes, actuellement réalisé à l'étranger, (Italie notamment). La disponibilité du foncier, sur un marché très concurrentiel est devenu un obstacle à l'agriculture. Marc Dimanche remarque que la maille foncière et l'importance relative des surfaces communales varie considérablement d'un secteur à l'autre, dans le Gard par exemple, les terrains communaux, sont favorables à l'installation de troupeaux conséquents.

Pour Marc Dimanche, le feu est sans doute un des alliés les plus puissants utilisables actuellement pour compenser le déficit d'occupation humaine sur de vastes espaces aujourd'hui laissés à l'abandon.

Une politique volontariste de soutien à l'agriculture locale fait donc défaut pour soutenir le développement de l'élevage élément essentiel et peu coûteux de l'entretien de l'espace.

Deux axes de réflexion se dégagent de cette table ronde

Quelles formes de l'occupation de l'espace dans ses aspects résidentiel et paysager ?

Pour entretenir ou maintenir les paysages de garrigues hérités du travail de nos ancêtres, une réflexion sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire est indispensable. L'agriculture aujourd'hui n'a pas suffisamment de poids pour résister à la pression urbaine. Elle est cependant un élément indispensable à l'équilibre de la région, à travers notamment ses aspects écologiques et paysagers. Si celle-ci doit prendre conscience de ce rôle à jouer, c'est aussi à la société, par une prise de conscience collective et par des décisions politiques qui doit y contribuer.

Quelles formes d'agriculture pour les pays de garrigues ?

L'évolution actuelle du marché ouvre une place non négligeable aux productions de garrigues. Celles-ci peuvent se diversifier au travers de cultures (plantes aromatiques, truffes) ou de l'exploitation forestière. La réflexion sur la place du tourisme et des loisirs dans ce paysage humain et naturel s'intègre dans ce nouveau visage de l'agriculture patrimoniale. Elle en constitue un bon catalyseur et un bon révélateur.

Pour conclure

Cet inventaire de la problématique garrigues et agriculture est indissociable d'un panorama complet de l'aménagement d'un territoire. Celui-ci intègre des demandes variées parfois contradictoires mais certainement conciliables. Cette réflexion à plusieurs doit se poursuivre pour trouver les clés d'un aménagement équilibré, respectueux du patrimoine naturel et des identités locales. Cette vision transversale du territoire précise les missions éventuelles d'un Pays ou d'un Parc naturel régional des pays de garrigues, dans leurs capacités à aborder l'aménagement du territoire. Les participants se sont quittés sur le souhait de poursuivre et de communiquer cette réflexion. Cette communication pour la sensibilisation et l'éducation de la population revêtant trois axes principaux

- Rapport à **l'espace**, pour montrer que celui-ci est **plus vaste et plus riche lorsqu'il est collectif**
- Rapport à **l'Environnement** avec notamment **une réflexion sur l'arbre, la forêt, le feu** car du point de vue écologique, l'envahissement de la forêt est plutôt une catastrophe et le feu, ami de l'homme dans de nombreuses contrées africaines ou françaises (Pyrénées orientales par exemple) est souvent un élément de l'entretien de l'espace et un gage de diversité biologique.
- Rapport à **l'homme** pour **recréer du lien social dans les villages** avec un urbanisme adapté fuyant l'exigence individuelle et restaurer un dialogue entre les acteurs et usagers du territoire.

Un exemple proche des Paniers Solidaires : Jardins de Cocagne en Aveyron

« Le long des gorges de l'Aveyron, un jardin de solidarité associatif offre un emploi et une formation à ceux qui n'en ont pas, tout en livrant à ses adhérents des légumes bio chaque semaine.

À quelques kilomètres de Saint-Antonin-Noble-Val, dans le Tarn-et-Garonne, les ruelles médiévales de la cité laissent place à des jardins atypiques, où la solidarité se cultive sur le mode bio. Créés en 1999 par les animateurs de l'Espace rural emploi-formation (Eref) local, les Jardins des gorges de l'Aveyron sont une entreprise d'insertion par le maraîchage biologique, s'étendant sur 2,5 ha de terrain et 3.000 m² de serres. « La zone de Saint-Antonin n'offrant que peu de moyens d'insertion aux sans-emploi, il nous a fallu fédérer les acteurs locaux autour de ce projet, depuis les habitants, dont certains sont venus bénévolement nous aider à défricher le terrain, jusqu'aux agriculteurs », explique Christophe Tyack, directeur de l'Eref et animateur économique des Jardins.

Avec 23 personnes accueillies actuellement en CES ou CEC [1], les Jardins sont, plus qu'une bouffée d'air (la culture maraîchère n'étant pas ici une fin en soi), un moyen de reprendre confiance et de pouvoir réaliser ses propres projets. Chaque participant peut en effet bénéficier en parallèle d'une formation individualisée, qu'il s'agisse de cours d'anglais, du financement d'un permis de conduire ou d'un accompagnement de projet. Car c'est avant tout son avenir professionnel qui compte.

Certification biologique et vente au panier

Membre du réseau national des jardins de Cocagne, les Jardins des gorges de l'Aveyron produisent une cinquantaine de légumes de saison, exclusivement vendus aux adhérents de l'association. Ceux-ci acquittent une cotisation annuelle de 100 F et s'engagent à l'achat hebdomadaire d'un panachage de légumes fraîchement cueillis (35 ou 65 F la part). Les "paniers" sont livrés dans une douzaine de dépôts bénévoles des villages alentour et jusqu'à Montauban ou Cahors. On va donc faire son marché chez un libraire, dans une boulangerie ou un cabinet médical... « Notre projet a reçu, entre autres, des financements européens, du département, de la région et de la direction départementale du travail, mais la fondation Macif a été la première à répondre à notre appel. Les 20.000 F qu'elle nous a octroyés ont servi à faire certifier en biologique le terrain exploité », poursuit Christophe Tyack. Car le bio est bien la clé de la réussite de l'association.

La maraîchère qui supervise la production est épaulée par une personne en contrat emploi-jeune (embauchée donc pour une durée de cinq ans au maximum, et ce pour la durée légale du travail applicable dans l'association) s'occupant de l'animation du réseau. Mais il reste encore à attirer davantage d'adhérents – ils sont 150 pour le moment – et à trouver de nouveaux financements, ne serait-ce que pour bâtir une douche et de vrais sanitaires pour ces travailleurs de la terre en devenir. »

Macif -Laurent Boigey - octobre 2001

Annexe 5.

Publications et travaux réalisés dans le cadre du CIEPAD.

- Diffusion CIEPAD

1996.- *La mondialisation : résister ? comment ?*- C.Debrie, F.Matricon, F.Dufour, M.L.Ramackers, Claudot.Hawad A., Hawad H, C.Legoïc, M.Gachie.Pineda, P.Staelens, P.Galand, S.Latouche, D. Favre, F. De Ravignan, F. Plassard, M. Gaseau, V. Jannot, P.Chilard, P. Rabhi, P. Burger, J.A.Perez, A. Diallo.

1995. - *Entre villes surpeuplées et terroirs de peuples, quelles alternatives pour demain ?*- J.L Anthony, C. Demateis, H.Garcia, P. Guiar, B. Kaiser, S. Latouche, P. Mendoza, J.A.Perez, P.Piccirillo, P. Rabhi, P. Burger.

1994 - *Les semences du changement.*- P. Rabhi, A. Bertrand, S. Latouche, F. De Ravignan, F.Plassart, C. & D. Favre, P. Foucou, M. Tavernier.

1993 - *Le travail en question.*- P. Rabhi, F. De Ravignan, P. Weeger, M.Duc, Frère Sylvain (Emmaüs), H. Sterdiniak, D. Cerezuelle, J. Laurent.

- Publications dans le cadre du CARI

2001.- *Manuel de sensibilisation: désertification et société civile.* - Fiches thématiques.

2000.- *Compte-rendu et déclaration finale de l'atelier international sur le développement local et les innovations des ONG en milieu oasien*, Chenini, juin 2000.

1999.- *Coopération, solidarité, réciprocité, Nord-Sud*, Recueil de témoignages des Rencontres d'été 1998, 15 p.

1996.- *Rapport final du forum des O.N.G. euro-méditerranéennes sur la mise en oeuvre de la convention des Nations-Unies sur la lutte contre la désertification*, Montpellier, décembre 1996.

- Editions de la F.P.H.

1997.- *Quelles politiques pour une sécurité alimentaire durable en Palestine*, Documents de Travail n° 102, Compte-rendu des Rencontres AGROPHORIA 2 à Ramallah (Palestine).

1996.- *Agriculture durable sur deux rives de la méditerranée*, Documents de travail n°84, Compte-rendu des rencontres AGROPHORIA en Turquie et en Grèce

1995. - *Agricultures durables en méditerranée*, Documents de Travail N° 72, Fiches d'expériences issues des Rencontres AGROPHORIA d'échanges d'acteurs méditerranéens en France.

Texte d'introduction au Pacte Territorial de Croissance du Pic-St-Loup.

« Le territoire du Pic Saint Loup s'étend des portes de l'agglomération montpelliéraine jusqu'aux contreforts des Cévennes, entre Claret, Saint Martin de Londres, Les Matelles et Castries. Il regroupe environ 59 000 habitants. Les paysages très différents de ce territoire, forment une mosaïque riche et colorée :

- au nord s'annoncent les premiers reliefs des Cévennes, zone de montagne et de piémont combinant paysages de garrigues et paysages de bois au relief plus tourmenté,
- la garrigue domine dans la zone sud (cantons des Matelles et de Castries) qui fait partie de la région naturelle des "garrigues du Montpelliérain",
- la vigne, présente sur tout le territoire, constitue une référence identitaire très marquée. Elle a subi une forte restructuration ces dernières années.

Ce territoire s'identifie au Pic Saint Loup (633 m), site protégé pour ses richesses paysagères, archéologiques et botaniques. Plusieurs bassins versants recouvrent le territoire, celui du fleuve Hérault pour ses parties nord et ouest, le bassin versant du Lez et de la Mosson sur le canton des Matelles, les bassins versants du Vidourle et de la Salaison pour l'est de la zone.

La population est en forte augmentation depuis quelques années. Mise en évidence dans le recensement de 1982, cette tendance s'est confirmée en 1990. La péri-urbanisation des communes autour de Montpellier se poursuit et s'étend à des communes de plus en plus « éloignées ». Le recensement de 1999 montre que ce phénomène s'est intensifié pendant la dernière décennie.

Deux axes en " V ", Montpellier-Ganges (RD 986) et Montpellier-Quissac (RD 17) irriguent le territoire du nord au sud. Ils assurent des liaisons très rapides avec Montpellier et représentent un facteur important de diffusion de la péri-urbanisation. Les liaisons transversales sont plus difficiles avec la barrière naturelle formée par le Pic Saint Loup. Mais de nombreuses petites routes irriguent le territoire d'est en ouest, permettant des liaisons entre chaque village. De plus le L.I.E.N., (Liaison Intercommunale d'Evitement Nord), en cours de réalisation (ouvert de Castries à Assas), devrait permettre, à terme, une circulation aisée au sud du territoire.

Le territoire du Pic Saint Loup est l'héritier d'une longue tradition de coopération intercommunale. L'intercommunalité est forte avec six communautés de communes, qui ont succédé à des Syndicats Intercommunaux à Vocation Multiples (SIVOM). De nombreux Syndicats Intercommunaux à Vocation Unique (SIVU) ont permis une gestion commune des questions scolaires en particulier. Depuis le milieu des années 1980, deux chartes intercommunales ont été mises en place et, plus récemment, un pays d'accueil a vu le jour sur l'ensemble du territoire des chartes.

Le Pic Saint Loup bénéficie de nombreux atouts :

- **des potentialités endogènes** : un patrimoine naturel et historique important, avec de vastes espaces préservés et à très faible densité (Grotte des Demoiselles, Gorges de l'Hérault, Pic saint Loup, nombreux villages riches en patrimoine bâti...), une proximité de l'agglomération montpelliéraine, accentuée par l'amélioration des infrastructures et des grands axes de la communication.

- **des potentialités exogènes** : la situation du Pic St Loup en fait un territoire privilégié pour le développement économique, en particulier pour les sociétés de « matière grise » intéressées par la qualité de l'environnement.

La viticulture, restructurée, aura un rôle majeur à jouer en tant que pilier de l'activité économique et comme élément de structuration du paysage et de l'identité du territoire. Le Pic Saint Loup produit à la fois des vins AOC Coteaux du Languedoc dont une importante partie est "surclassée" Cru du Pic Saint Loup et des vins de pays. De nombreuses caves particulières ont développé une politique de vente en caveaux. Les caves coopératives, une demi-douzaine, ont entrepris une politique de concentration de l'offre. L'élevage, beaucoup plus marginal en termes d'activité économique, contribue largement au maintien des espaces ouverts et à la protection contre les incendies.

Le projet de territoire concilie l'échange économique et urbain en direction de la sphère montpelliéraine, avec le maintien d'une identité forte pour résister à la banalisation de son cadre de vie et des ensembles paysagers qui représentent aujourd'hui tout son attrait. Deux orientations principales fondent le pacte territorial de croissance :

* **promouvoir un développement équilibré du territoire,**

- développement économique (opérations CHARMES, soutien à l'artisanat, actions collectives - rencontres du Pic, Chemin des Verriers - soutien aux entreprises de haute technologie, accompagnement des projets intercommunaux, groupements d'entreprises)

- développement de l'économie agricole (installation, restructuration du vignoble et modernisation des caves, soutien à l'élevage, identification des besoins en irrigation, gestion des eaux, petite hydraulique),

-développement des outils de formation initiale, continue, apprentissage, dans un souci de proximité et de liaison avec les entreprises.

* **préserver et renforcer l'identité du territoire.**

- amélioration de la qualité de vie (soutien à la vie associative, mise en valeur du patrimoine, renforcement d'une frontière végétale pour éviter le mitage urbain),

- valorisation des atouts touristiques (qualité des hébergements, investissements dans les loisirs de pleine nature, manifestations culturelles spécifiques - Chemin des Verriers).

Annexe 7.

Extraits du Guide méthodologique pour la mise en œuvre des Pays, DATAR/Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.

« Des pays et des agglomérations constitués autour de projets, telle est la voie ouverte par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire, ses décrets d'application et les dispositions du volet territorial des contrats de plan État-région.

Ce nouveau mode d'organisation du territoire vise à :

- promouvoir des politiques de développement local durable au sein de territoires associant plus étroitement villes et espaces ruraux,
- encourager l'intercommunalité de projet,
- accroître la participation des acteurs socio-économiques et associatifs aux choix d'aménagement du territoire et de développement économique
- faciliter, par la voie contractuelle, la mise en cohérence des politiques publiques et leur adaptation aux contextes locaux.

Les nouvelles dispositions législatives et réglementaires ont été nourries par plus de vingt années de pratique et d'expérience du développement local. Elles en assurent la reconnaissance et l'inscription dans les politiques contractuelles, et formulent des exigences destinées à garantir la qualité des démarches et leur conformité avec l'esprit de cette politique. C'est ainsi que la procédure de constitution des pays, en plusieurs étapes, permet d'associer étroitement l'ensemble des partenaires intéressés à ces démarches et de les inscrire dans la durée.

Le lancement de cette politique a suscité un grand espoir parmi les collectivités locales, les milieux économiques, sociaux, culturels, associatifs qui ont trouvé dans cette forme d'organisation innovante l'occasion de s'impliquer dans la vie de leur territoire. Mais ils ont parfois du mal à trouver les réponses aux questions qu'ils se posent pour mettre en place cette figure nouvelle qui doit faire sa place dans notre organisation territoriale.

Les collectivités et groupements engagés dans une démarche de pays doivent créer, dès la phase de périmètre d'étude, un conseil de développement.

Les conseils de développement doivent être associés à l'élaboration des chartes et à l'évaluation des actions conduites au sein du pays, ce qui leur confère un rôle actif dans la démarche. Librement organisés (sans statut prédéfini), leur vocation est de constituer des lieux de propositions et d'initiatives afin d'exercer une fonction de mobilisation de la société civile et, le cas échéant, de relais d'information auprès des populations.

La composition du conseil de développement

La création des conseils de développement est une innovation essentielle de la LOADDT qui vise au renforcement de la concertation locale et de la participation des représentants de la société civile aux choix d'aménagement et de développement du territoire. Ils doivent être par conséquent composés de membres qui reflètent la diversité des activités économiques, sociales, culturelles, associatives présentes sur le territoire.

Le choix des membres doit se justifier au vu de leur action au sein du territoire, de leur représentativité locale ou de leur affiliation à des fédérations reconnues au niveau régional ou national. À cet effet, il est souhaitable que la mise en place de ces conseils fasse l'objet de larges réunions d'information associant les organismes ou personnes potentiellement intéressés.

La composition de ces conseils relève, au moment de leur création, de l'initiative des communes ou des groupements à l'origine du projet de pays. Une grande latitude leur est laissée pour prendre en compte la diversité des contextes locaux et établir la liste de personnes physiques et/ou de personnes morales visant à former la composition initiale du conseil. Il revient aux personnes morales incluses dans cette liste de désigner le représentant de leur choix, les personnes physiques incluses dans la liste ne pouvant siéger qu'intuitu personae.

La liste proposée doit être, selon l'article 3 du décret n° 2000-909, soumise à l'ensemble des autres communes et groupements compétents inscrits dans le périmètre d'étude qui ont deux mois pour faire part, le cas échéant, de leur opposition par une délibération explicite. Dans l'hypothèse d'une opposition de communes ou de groupements, il incombe soit aux initiateurs du projet de reformuler leur proposition pour répondre aux observations des communes ou groupements

de communes défavorables, soit à ces derniers d'exprimer leur volonté de se retirer de la démarche de constitution du pays.

Afin de respecter l'esprit de la loi, il importe que la présence éventuelle, au sein du conseil de développement, d'élus siégeant au nom de leur mandat électif demeure minoritaire et que le président du conseil de développement émane des activités socio-économiques, culturelles ou associatives. Le conseil de développement doit par ailleurs s'organiser librement ce qui peut se traduire par des statuts ou un règlement déterminant, par exemple, ses modalités de fonctionnement et d'articulation avec l'organisme de gestion du pays, les conditions d'élargissement de sa composition, ses capacités d'auto-saisine...

En application de l'article 49 de la LOADDT du 25 juin 1999, les comités d'expansion, les agences de développement économique, ainsi que les comités de bassin d'emploi sont reconnus pour l'assistance qu'ils apportent aux collectivités territoriales dans la mise en œuvre de leurs stratégies de développement économique.

Il peut ainsi advenir que la constitution du conseil de développement s'opère à partir d'une telle instance dès lors que ses statuts, sa composition et ses missions sont mis en conformité à cette fin et qu'elle ait été mandatée explicitement par les communes et groupements inscrits dans le périmètre d'étude.

La charte de pays est un document de référence qui détermine la stratégie du territoire en matière de développement socio-économique, de gestion de l'espace et d'organisation des services.

La charte est le véritable document fondateur du pays puisqu'elle conditionne sa reconnaissance effective et la délimitation de son périmètre définitif.

Qui élabore la charte ?

L'élaboration de la charte doit être conduite par les communes et les groupements de communes en association avec le conseil de développement, le département et la région. Il importe que les services de l'État soient en mesure, à la demande des collectivités, d'apporter leur contribution technique et leur expertise en cas de besoin.

La charte est approuvée par les communes ou les groupements compétents. Cette approbation conditionne la reconnaissance du périmètre définitif du pays

La référence au développement durable

La charte de pays décrit les orientations fondamentales du territoire à un horizon minimal de dix ans et précise les principes et moyens d'action dont ce dernier se dote pour remplir ses objectifs.

La charte de développement durable est une transposition locale du programme « Action 21 », découlant des engagements internationaux de la conférence de Rio sur l'environnement et le développement, qui recommande aux collectivités locales de mettre en place un mécanisme de consultation de la population pour parvenir à un consensus sur un « agenda 21 local »

À cet effet, les mesures retenues dans la charte de développement devront contribuer au développement économique en répartissant équitablement les fruits, notamment au bénéfice des populations les plus défavorisées, en particulier en matière d'accès à l'éducation, aux soins santé, au logement, et à garantir une meilleure représentation des femmes, des jeunes et des minorités. Les actions préconisées dans la charte de développement devront favoriser des modes de production et de consommation économes en ressources et socialement responsables

Quels sont les éléments constitutifs de la charte ?

L'article 4 du décret n° 2000-909 du 19 septembre 2000 précise que la charte de pays exprime le projet de développement durable du territoire. Elle comprend :

- un rapport établissant un diagnostic de l'état actuel du territoire du pays et présentant son évolution démographique, sociale, économique, culturelle et environnementale sur vingt ans,
- un document définissant au moins à dix ans les orientations fondamentales du pays, les mesures et modalités d'organisation nécessaires pour assurer leur cohérence et leur mise en œuvre ainsi que les dispositions permettant d'évaluer les résultats de l'action conduite au sein du pays,
- des documents cartographiques, traduction spatiale du diagnostic et du document d'orientation.

Quelle appréciation de l'État sur la charte ?

Avant d'engager la procédure de reconnaissance du périmètre définitif du pays, il appartient au préfet de région de vérifier que la charte réponde, en termes de contenu et d'objectifs, aux différents éléments de définition donnés par la loi et le décret.

Par ailleurs, au sein de la conférence régionale d'aménagement et de développement du territoire (CRADT), il revient au préfet de région, ou au préfet de département concerné, de formuler le point de vue de l'État sur la charte au regard :

- de son caractère transversal et interdisciplinaire,
- de sa capacité à déterminer des orientations précises et des priorités,
- de la cohérence de la stratégie qu'elle propose au regard des enjeux identifiés par les éléments du diagnostic,
- des moyens humains et financiers que les collectivités et groupements constituant le pays s'engagent à mobiliser dans sa mise en œuvre,
- du progrès effectif de l'intercommunalité dont elle est porteuse,
- de sa compatibilité avec les politiques prioritaires de l'État en matière de développement durable, de cohésion sociale et d'aménagement de l'espace.

Quelle est la portée juridique de la charte ?

La charte est, en règle générale, un document de portée indicative et de nature contractuelle. Elle peut dans certaines conditions évoquées par le 13^e alinéa de l'article 22 de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire, alinéa modifié par la loi du 13 décembre 2000 sur la solidarité et le renouvellement urbain, se voir conférer une force prescriptive. Il faut pour cela que le pays :

- comprenne des territoires soumis à une forte pression urbaine,
- ne soit pas situé en tout ou partie à l'intérieur d'un périmètre de schéma de cohérence territoriale La charte peut alors comprendre des dispositions d'un schéma de cohérence territoriale « en vue de préserver et requalifier le patrimoine naturel, paysager et culturel et de conforter les espaces agricoles et forestiers ».

Dans ces conditions, les dispositions de la charte sont alors soumises à enquête publique avant leur approbation. Elles imposent la compatibilité des plans locaux d'urbanisme avec les orientations fondamentales de la charte.

La reconnaissance du périmètre d'étude par arrêté préfectoral est le premier acte officiel de la procédure de constitution d'un pays. La reconnaissance du périmètre définitif constitue son acte de naissance véritable.

Table des matières

REMERCIEMENTS	3
SOMMAIRE	4
TABLES	5
INTRODUCTION GÉNÉRALE	7
1 FONDEMENTS DU PROJET DE THÈSE.....	8
2 HYPOTHÈSES ET PROBLÉMATIQUE.....	10
3 LES TERRAINS DE RECHERCHE	11
4 MÉTHODOLOGIE SOMMAIRE □ DES ENTRETIENS QUALITATIFS.....	12
5 PLAN.....	14
PARTIE UN - INNOVATIONS ET TERRITOIRES	16
INTRODUCTION. HYPOTHÈSES	18
CHAPITRE 1 - UNE ANALYSE DES PROCESSUS DE L'INNOVATION SOCIALE □ UN PROJET GÉOGRAPHIQUE	21
1 LE RÔLE DE L'ESPACE.	21
1-1 <i>Les géographes et l'espace</i>	21
1-2 <i>L'espace comme facteur explicatif des phénomènes économiques et sociaux</i>	22
1-3 <i>Les problématiques actuelles de la différenciation spatiale</i>	24
1-3-1 Mondialisation et recomposition des territoires.	25
1-3-2 Les lieux de concentration sont les lieux de l'innovation □ les métropoles.	26
1-3-2 Territoires locaux et territoires à la marge.....	27
2 LE RÔLE DES ACTEURS.	29
2-1 <i>Territoire</i>	30
2-2 <i>Territorialités</i>	31
CONCLUSION.	34
CHAPITRE 2 - TERRITOIRES ET INNOVATIONS	35
1 L'INNOVATION SOCIALE □ UN CONCEPT PERTINENT POUR RENDRE COMPTE DE LA DYNAMIQUE DE LA SOCIÉTÉ ET DES ESPACES.....	35
1-1 <i>L'innovation sociale □ une approche du changement par les acteurs</i>	35
1-2 <i>Une approche systémique de l'innovation</i>	37
1-2-1 Positionnement méthodologique et théorique □ de l'analyse du changement à celle de l'innovation sociale.	37
1-2-2 Auto-organisation des acteurs.	38
1-2-3 Innovation et systémique.....	40
2 LES CONDITIONS D'ÉMERGENCE DE L'INNOVATION.....	45
2-1 <i>Les innovateurs comme acteurs autonomes</i>	46
2-2 <i>L'indétermination comme condition de l'innovation</i>	48
3 SPÉCIFICITÉ DES SYSTÈMES TERRITORIAUX ET ÉMERGENCE DE L'INNOVATION.	50
3-1 <i>Territoire et émergence de l'innovation</i>	50
3-1-1 La surdétermination et l'indétermination territoriales à l'origine de l'innovation.	50
3-1-2 Organisation des territoires.....	52
3-2 <i>Essai d'identification des territoires innovants</i>	52
3-2-1 Territoires marginalisés.	53
3-2-2 Territoires locaux métropolisés.....	54
3-2-3 Territoires de «déplacés».....	56
3-3 <i>Espace et diffusion de l'innovation sociale</i>	56
3-4 <i>Le rôle du territoire est tout dépendant de celui des acteurs</i>	58
3-4-1 Le territoire, espace de la praxis des acteurs.	59
3-4-2 De l'innovation au changement territorial.	60
CHAPITRE 3 - LE PROJET D'ACTEUR COMME CONCEPT POUR L'APPRÉHENSION DE L'INNOVATION SOCIALE	62
1 LE PROJET COMME SOURCE PRIVILÉGIÉ D'INFORMATION.	62
2 LE PROJET, VECTEUR PRIVILÉGIÉ DE L'INNOVATION.	63

3	PROJET ET INTENTIONNALITÉ.	64
3-1	<i>Intentionnalité et projets individuels.</i>	64
3-2	<i>Le projet collectif.</i>	66
4	PROJETS ET CONSTRUCTION TERRITORIALE. LE RÔLE DU PROJET COLLECTIF.....	68
	CONCLUSION.	70
	CONCLUSION DE LA PARTIE UN	71
	PARTIE DEUX - LES TERRITOIRES PÉRIURBAINS ET DES LIEUX D'INNOVATION SOCIALE.....	73
	INTRODUCTION. HYPOTHÈSES.	74
	CHAPITRE 4 - LA NAISSANCE DE L'ESPACE PÉRIURBAIN ET ÉMERGENCE D'UNE NOUVELLE CATÉGORIE D'ESPACE.	77
1	LA PÉRIURBANISATION, UN PROCESSUS D'URBANISATION DES CAMPAGNES PÉRIPHÉRIQUES INITIÉ AU DÉBUT DES ANNÉES 1970.	77
1-1	<i>Constat.</i>	77
1-2	<i>Les formes spatiales de la périurbanisation.</i>	78
1-2-1	Discontinuité du bâti et consommation d'espace.	78
1-2-2	La maison individuelle comme marqueur spatial de l'espace périurbain et lotissement ou mitage pavillonnaire.....	79
2	UN PROCESSUS INÉDIT À DÉFINIR ET À CIRCONSCRIRE.....	81
2-1	<i>Un intérêt croissant de la part des chercheurs : définir un phénomène naissant.</i>	81
2-1-1	L'origine du concept.....	81
2-1-2	L'analyse d'un processus. Des approches différentes du phénomène périurbain.....	82
2-1-3	L'émergence du périurbain comme concept géographique.	83
2-2	<i>Un intérêt croissant de la part des aménageurs et de l'Etat et circonscrire un espace naissant.</i>	84
2-2-1	Nouvel espace, nouvelles sociétés et aménagement territorial.	84
2-2-2	Problèmes de délimitation.	85
3	LES CONDITIONS D'ÉMERGENCE ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA PÉRIURBANISATION.....	86
3-1	<i>La croissance économique à l'origine du processus de périurbanisation.</i>	86
3-2	<i>« Résider à la campagne, travailler en ville » : les ressorts idéologiques du périurbain.</i>	87
3-3	<i>La production d'espace périphérique et le rôle de l'Etat.</i>	90
	CONCLUSION.	95
	CHAPITRE 5 - LA CONSTITUTION D'UN TERRITOIRE PÉRIURBAIN. RECOMPOSITION ET HIÉRARCHISATION TERRITORIALES.....	96
1	LA CONSTITUTION D'UN TERRITOIRE INÉDIT ET UN NOUVEAU RAPPORT SOCIAL À L'ESPACE ET AU TERRITOIRE.....	96
1-1	<i>Le territoire périurbain, lieu du changement social dans les années 1970.</i>	97
1-2	<i>Le bouleversement du rapport social au territoire.</i>	98
2	LA RECOMPOSITION DES TERRITOIRES PAR LA JUXTAPOSITION/CONFRONTATION DES URBAINS ET DES RURAUX.	101
2-1	<i>Le territoire périurbain et résultat de l'annexion d'un système rural par un système urbain et</i>	103
2-2	<i>La recomposition des territoires périurbains dans le cadre de conflits pour l'appropriation des espaces.</i> 105	
3	LA HIÉRARCHISATION SOCIALE ET SPATIALE DES TERRITOIRES RURAUX PÉRIURBAINS. LES TERRITOIRES RURAUX PÉRIURBAINS DE LA TROISIÈME COURONNE.....	108
3-1	<i>Les couronnes périurbaines.</i>	108
3-2	<i>Les processus de valorisation et de dévalorisation territoriales.</i>	110
3-2-1	Différenciation spatiale et sociale.	110
3-2-2	Hiérarchisation territoriale.....	111
3-2-3	Un système de valorisation territoriale.	113
	CONCLUSION.	115
	CHAPITRE 6 - LES TERRITOIRES PÉRIURBAINS AUJOURD'HUI : TERRITOIRES MÉTROPOLISÉS À FAIBLE DENSITÉ OU NOUVEAUX TERRITOIRES RURAUX ?.....	117
1	DES TERRITOIRES PÉRIURBAINS OU DES TERRITOIRES MÉTROPOLISÉS À FAIBLE DENSITÉ : UNE SPÉCIFICITÉ TERRITORIALE.	117
1-1	<i>Des territoires métropolisés</i>	
1-2	<i>Des territoires locaux spécifiques.</i>	121
1-2-1	Les mutations de la ruralité.	121
1-2-2	Les représentations symboliques de la ruralité.....	123

2	NOUVELLES SOCIÉTÉS PÉRIURBAINES ET INNOVATION.....	126
2-1	<i>Les territorialités périurbaines</i> □ un positionnement au sein de la complexité territoriale.....	127
2-2	<i>Des sociétés hétérogènes. Des voies différentes pour l'innovation.....</i>	129
CHAPITRE 7 - LES TERRITOIRES RURAUX PÉRIURBAINS DE LA GARRIGUE NORD-MONTPELLIÉRAINE.....		133
1	LE CHOIX DES TERRAINS D'ENQUÊTE.....	133
1-1	<i>Une étude à l'échelle de la communes et du groupe de communes.....</i>	133
1-2	<i>Cohérence et spécificité des terrains d'enquête.....</i>	134
2	LA PÉRIURBANISATION AU NORD DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTPELLIER (1970-1980) □ L'AMORCE DU PROCESSUS.....	135
2-1	<i>Montpellier</i> □ de la ville moyenne à la capitale régionale.....	135
2-2	<i>L'expansion périurbaine montpelliéraine.....</i>	137
2-3	<i>La garrigue au début des années 1970 : un espace mourant et une économie en déclin.....</i>	138
3	LA MISE EN PLACE DES TERRITOIRES PÉRIURBAINS NORD-MONTPELLIÉRAINS (1980-1990).....	140
3-1	<i>La poursuite de l'expansion périurbaine</i> □ première, deuxième et troisième couronne □ spécialisation et hiérarchisation.....	140
3-2	<i>Un renouveau démographique dans la garrigue montpelliéraine</i> □ de nouveaux territoires.....	142
3-3	<i>Des espaces périurbains occidentaux et méditerranéens.....</i>	143
4	LES TERRITOIRES PÉRIURBAINS NORD-MONTPELLIÉRAINS AUJOURD'HUI □ DES TERRITOIRES MÉTROPOLISÉS À FAIBLE DENSITÉ.....	145
4-1	<i>La métropole méditerranéenne.....</i>	145
4-1-1	Une région urbaine.....	146
4-1-2	Les limites du zonage en aire urbaine (ZAU).....	147
4-1-3	Des territoires de mobilité.....	149
4-1-4	Méditerranéité de la métropole.....	149
4-1-5	Montpellier, ville-proche.....	150
4-2	<i>Des territoires de la garrigue nord-montpelliéraine.....</i>	151
5	AMBIVALENCE ET COMPLEXITÉ DE L'ORGANISATION PÉRIURBAINE NORD-MONTPELLIÉRAINE.....	153
5-1	<i>Complexité institutionnelle.....</i>	154
5-3	<i>Ambivalence identitaire.....</i>	158
5-4	<i>L'ambivalence et la complexité territoriales comme ressources pour l'action.....</i>	158
5-4-1	Des territoires exigeant et permettant l'innovation.....	159
5-4-2	Des raisons pratiques d'innover.....	159
5-4-3	Innovation, innovation spécifique, innovation calibrée.....	160
5-5	<i>Des sociétés de « déplacés » □ la nécessité d'innover.....</i>	162
CONCLUSION DE LA PARTIE DEUX.....		165
PARTIE TROIS - INNOVATION PÉRIURBAINE ET CHANGEMENT TERRITORIAL.....		167
INTRODUCTION. HYPOTHÈSES.....		168
CHAPITRE 8 - L'ENQUÊTE.....		171
1	LE DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE. L'IDENTIFICATION DES ACTEURS.....	171
1-1	<i>Le travail de terrain.....</i>	171
1-2	<i>Le choix des personnes interrogées.....</i>	172
2	TROIS TYPES DE TERRITORIALITÉS PÉRIURBAINES.....	173
2-1	<i>Les locaux ou mono-territorialisés.....</i>	174
2-2	<i>Les migrants pendulaires ou bi-territorialisés.....</i>	175
2-3	<i>Les multi-territorialisés.....</i>	177
CHAPITRE 9 - ACTIVITÉS PERSONNELLES ET INNOVATIONS.....		181
1	L'INSTALLATION COMME ACTE FONDATEUR DES PROCESSUS D'INNOVATION.....	181
1-1	<i>Choix territoriaux et décisions d'installation</i> □ la mise en œuvre d'un projet personnel.....	182
1-1-1	Jeu d'échelles et critères transversaux dans l'élection d'un territoire périurbain.....	183
1-1-2	Un choix complexe inséré dans les histoires personnelles des acteurs.....	184
1-2	<i>Types d'installation</i> □ entre projet sous contrainte, projet par inertie, et libre-projet.....	185
1-3	<i>Les conditions réelles des installations.....</i>	187
1-3-1	Conditions d'une néo-urbanité □ l'exigence de mobilité.....	187
1-3-2	Conditions d'une néo-ruralité □ la difficulté de l'intégration locale.....	187
1-4	<i>Problématique de l'innovation personnelle.....</i>	189
2	GESTION DE LA MOBILITÉ SPATIALE.....	191

2-1	<i>La mobilité des résidents aisés</i> □ <i>une libre gestion des distances sociales et spatiales.</i>	191
2-2	<i>La non-mobilité</i> □ <i>une gestion de la précarité</i>	192
2-2-1	La mobilité comme priorité.	193
2-2-2	La non-mobilité.	194
3	INNOVATIONS ET LOGEMENT	194
3-1	<i>La multirésidentialité.</i>	194
3-2	<i>La non-propriété.</i>	197
3-2-1	Des locations souples et fondées sur des relations inter-personnelles.	197
3-2-2	La location de gîtes ruraux à l'année : un détournement de leur fonction initiale.	197
3-2-3	La location d'un logement en échange de services.	198
3-2-4	Le logement gratuit.	199
3-3	<i>L'instabilité résidentielle comme signe de distinction sociale.</i>	199
4	INNOVATIONS ET ACTIVITÉ.	200
4-1	<i>La modification du rapport à l'espace et au temps. Une innovation transversale.</i>	202
4-1-1	Jeu de lieux □ multiplication et diversification des lieux d'implication.	202
4-1-2	Flexibilisation des rythmes et des temporalités.	203
4-2	<i>La multi-activité</i> □ <i>une pratique née de la mobilité.</i>	204
4-2-1	La bi-ou multi-activité.	205
4-3	<i>Le désengagement professionnel comme mode d'épanouissement personnel.</i>	206
4-3-1	La multi-implication comme non-implication.	206
4-3-2	La non-activité comme choix personnel.	207
4-4	<i>La précarité et l'instabilité comme marques d'autonomie.</i>	208
4-5	<i>Des pratiques professionnelles multi-dimensionnelles.</i>	209
5	INNOVATIONS ET IMPLICATION LOCALE.	212
5-1	<i>Le droit de regard territorial.</i>	212
5-2	<i>L'association territoriale</i> □ <i>une action locale.</i>	214
5-3	<i>Une démocratie participative au service de l'individu.</i>	215
	CONCLUSION.	217
c1	<i>Instabilité, flexibilité et précarité comme modernités.</i>	217
c2	<i>Individualisme et production d'innovations.</i>	218
c3	<i>Individualisme versus engagement local. Mobilités et ancrages.</i>	218
	CHAPITRE 10 - ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET INNOVATIONS.	220
1	UNE ÉCONOMIE BASÉE SUR LA MISE EN VALEUR DE L'ORGANISATION AMBIVALENTE DU TERRITOIRE.	221
1-1	<i>La mobilité spatiale : un atout pour l'initiative.</i>	221
1-2	<i>La ruralité comme ressource pour l'action.</i>	222
1-3	<i>Des activités périurbaines marquées d'ambivalence.</i>	223
2	TYPES D'ACTIVITÉS.	224
2-1	<i>Les activités de service.</i>	225
2-1-1	Activités localisées	225
2-1-2	Activités non-localisées	225
2-2	<i>Les activités de production.</i>	226
2-2-1	Activités localisées	226
2-2-2	Activités non-localisées	226
2-3	<i>Problématique (s) de l'innovation dans le cadre des activités localisées.</i>	227
2-3-1	La dépendance des activités de service vis-à-vis des consommateurs extérieurs au territoire.	227
2-3-2	La nécessité d'autonomie des activités de production.	228
2-4	<i>L'indépendance territoriale des services et produits non-localisés : atout et contrainte.</i>	231
2-4-1	La non-localisation comme principe □ les activités informatiques et NTIC.	231
2-4-2	La non-localisation comme préjudice □ les activités artisanales et culturelles non-localisées.	232
2-5	<i>Ephémérité et précarité des activités</i> □ <i>une problématique transversale.</i>	233
3	INNOVATIONS ÉCONOMIQUES ORGANISATIONNELLES.	234
3-1	<i>Innovations organisationnelles dans le cadre des activités localisées.</i>	234
3-1-1	La valorisation des produits et de leur réputation.	234
3-1-2	La mise en place d'un service direct du producteur au consommateur.	236
3-2	<i>Innovations organisationnelles transversales aux différents types d'activités.</i>	238
3-2-1	La pluriactivité □ une diversification et une flexibilisation de l'offre.	238
3-2-2	Les partenariats.	240
4	INNOVATIONS ÉCONOMIQUES INSTITUTIONNELLES. GROUPEMENTS DE PRODUCTEURS ET PROCESSUS DE LABELLISATION.	242
4-1	<i>La valorisation du vignoble Pic St Loup. L'innovation institutionnelle comme normalisation de l'innovation organisationnelle.</i>	242

4-2	<i>L'exemple de la signature d'un Contrat Territorial d'Exploitation</i> □ <i>l'innovation institutionnelle motrice.</i>	245
4-3	<i>L'élevage ovin</i> □ <i>l'innovation institutionnelle comme frein.</i>	249
4-4	<i>Les services d'accueil</i> □ <i>des dynamiques institutionnelles généralisées.</i>	250
CONCLUSION		251
c1	<i>La production de dynamiques de spécialisation et de spécification territoriales.</i>	251
c2	<i>La complémentarité et la dépendance des innovations organisationnelles et institutionnelles</i> □ <i>une valorisation territoriale.</i>	252
c3	<i>La diffusion des innovations économiques</i> □ <i>processus de spécialisation et/ou de diversification des activités.</i>	255
CHAPITRE 11 - ACTIVITÉS TERRITORIALES ET INNOVATIONS		258
1	PROBLÉMATIQUE DE L'INNOVATION TERRITORIALE.	258
2	INNOVATIONS TERRITORIALES ORGANISATIONNELLES.	259
2-1	<i>La fusion intérêts privés/ publics dans le projet de territoire.</i>	259
2-1-1	Un projet associatif de développement territorial □ l'association GEO-logis.	260
2-1-2	Un projet individuel □ la « Gazette du Pic St Loup », journal d'informations locales.	263
2-1-3	La mise en place d'une économie solidaire comme mode de valorisation territoriale. L'exemple de l'association CIEPAD.	264
2-2	<i>L'action localisée conçue comme une action agissant à l'échelle mondiale.</i>	266
3	INNOVATIONS TERRITORIALES INSTITUTIONNELLES.	268
3-1	<i>La mise en place d'un label territorial. L'exemple du « Chemin des Verriers ».</i>	269
3-2	<i>La mise en scène d'événements et de lieux comme mode de valorisation de l'économie locale.</i>	271
3-2-1	L'organisation d'événements □ la prédominance du terroir et du folklore.	271
3-2-2	« l'invention » de lieux □ banalité des projets et dissensions locales.	272
3-3	<i>La création d'un territoire</i> □ <i>le projet de Pays Pic St Loup-Haute Vallée de l'Hérault.</i>	276
3-3-1	La création d'une identité territoriale.	277
3-3-2	Une volonté de différenciation vis-à-vis de Montpellier. La nécessité de participer à ses dynamiques.	278
3-3-2	Le Pays Pic St-Loup-Haute Vallée de l'Hérault □ une petite innovation officielle.	280
CONCLUSION		284
c1	<i>La prééminence des projets institutionnels.</i>	284
c2	<i>Prégnance des normes et des pouvoirs.</i>	285
c3	<i>Diversité et multiplicité des projets territoriaux non effectifs.</i>	286
CHAPITRE 12 - INNOVATIONS VERSUS CHANGEMENTS TERRITORIAUX. LE POUVOIR DES ACTEURS À L'ÉPREUVE DES FAITS. LES TERRITOIRES À L'ÉPREUVE DE L'INNOVATION		288
1	COMPLEXITÉ DES PROCESSUS D'INNOVATION ET DU CHANGEMENT TERRITORIAL.	289
1-1	<i>Complémentarité et dépendance</i> □ <i>les destins liés des innovations, des projets et des activités.</i>	289
1-1-1	Tentative d'identification du système de l'innovation périurbaine.	289
1-1-2	La dynamique spécifique de l'innovation personnelle.	291
1-1-3	Dynamique spécifique de l'innovation économique.	291
1-1-4	Dynamique spécifique de l'innovation territoriale.	292
1-2	<i>Les dynamiques motrices du changement territorial. La prévalence de l'activité économique.</i>	294
1-2-1	Un système orienté.	294
1-2-2	Le changement discret des territoires.	297
2	DE L'INNOVATION AU CHANGEMENT TERRITORIAL. IMPLICATIONS POUR L'INNOVATION, ET POUR LES TERRITOIRES.	298
2-1	<i>Les dynamiques économiques</i> □ <i>processus dominants du changement territorial.</i>	298
2-2	<i>Innovations versus changement territorial</i> □ <i>le paradoxe de la spirale.</i>	299
2-3	<i>Les conséquences territoriales de la détermination économique de l'innovation périurbaine.</i>	302
2-3-1	La difficulté d'expression des dynamiques sociales et culturelles.	302
2-3-2	Des processus de sélection et d'homogénéisation sociales.	304
3	LA PRODUCTION DE TERRITOIRES PÉRIURBAINS DIFFÉRENCIÉS.	305
3-1	<i>Des dynamiques communes.</i>	305
3-2	<i>Dynamiques et territoires différenciés.</i>	306
CONCLUSION GÉNÉRALE		313
BIBLIOGRAPHIE		319
ANNEXES		336

